

Rapport sur les comptes

Tome 2

Compte de fonctionnement
par politique publique
et par programme

2022



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Le Rapport sur les comptes 2022 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'auditeur indépendant au Grand Conseil, la liste des prêts et participations, le rapport sur les fonds et libéralités, le rapport sur les obligations vertes ainsi que le rapport sur les obligations sociales.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]) et le rapport de l'auditeur indépendant au Grand Conseil.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2022, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1.	Introduction à la lecture du document	5
2.	Vue d'ensemble	13
3.	Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	29
	Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
4.	Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	365
5.	Arborescence politique publique - programme	421
Annexes		
A1.	Liste des programmes par département	427
A2.	Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	431
A3.	Effectifs par politique publique	443
A4.	Subventions accordées	447
A5.	Subventions - lignes générique	461
A6.	Subventions non-monétaires	475
A7.	Répartition des tâches canton - communes	479
A8.	Crédits supplémentaires	485
A9.	Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	513



1. Introduction à la lecture du document





Introduction à la lecture du compte 2022 par politique publique et par programme

I. Introduction

A. Conséquence du refus du projet de budget 2022

Le projet de budget 2022 présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2021 n'a pas été accepté par le Grand Conseil. Pour l'exercice 2022, l'Etat de Genève a dû engager les moyens nécessaires à ses activités sur la base des dispositions de l'article 42 de la LGAF qui prévoit que :

Art. 42 Absence de vote de la loi budgétaire

¹ En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat.

² Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, selon le principe des douzièmes provisoires.

³ Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

Par conséquent, le budget autorisé par la LGAF pour l'exercice 2022, soit les douzièmes provisoires 2022, figure en regard du compte 2022 à des fins de comparaisons.

B. Arborescence des politiques publiques et des programmes

Le compte 2022 est présenté selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2018-2023, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF, et modifiée suite à la réorganisation administrative du 30 avril 2021 dans le respect des principes de cohérence et de comparabilité du budget de l'Etat.

L'arborescence des programmes n'a pas été revue depuis le projet de budget 2022. Le compte 2021 a également été retraité pour présenter une arborescence comparable à celle du compte 2022 et des douzièmes provisoires 2022.

L'arborescence figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFGB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes.

II. Présentation du budget des programmes

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable.
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme.
- ▶ 3. Les postes.
- ▶ 4. Le descriptif du programme.
- ▶ 5. La liste des prestations.
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts.
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs.
- ▶ 8. Les tableaux annexés.

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme B01 Etats-majors départementaux qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie et le programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève

internationale dont la responsabilité est partagée entre la chancellerie, le département des finances et des ressources humaines et le département de la cohésion sociale.

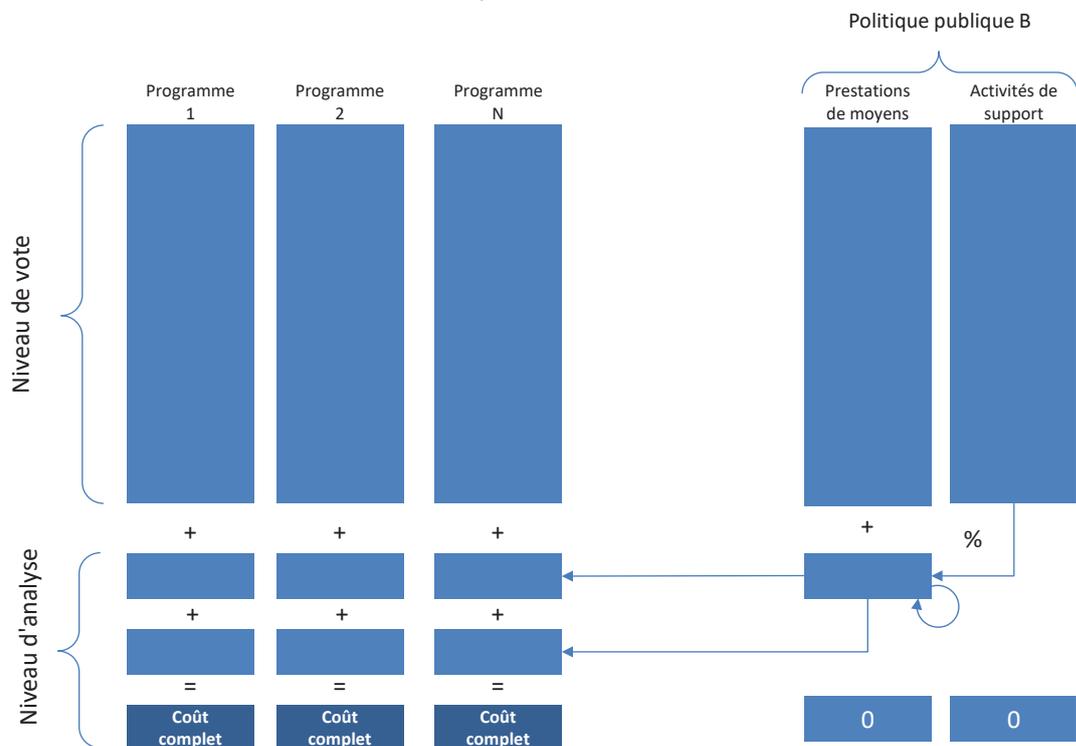
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.).

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat "direct" du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du Grand Conseil.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat "direct", permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique publique B États-majors et prestations transversales).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements, de la chancellerie d'Etat et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques et de communication numériques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et les unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur "consommation".

La méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique se base sur une méthode axée sur la "consommation" des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, utilisée depuis le budget 2020, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (Programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 "Transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que "le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes".

En l'absence d'un budget 2022 voté, le coût complet n'a pas été calculé de façon détaillée. Par conséquent, la valeur du coût complet du budget 2022, présenté en tant qu'année comparative, consiste en une approximation basée sur la répartition des coûts indirects (coûts d'état-major et de prestations de moyens) effectuées au projet de budget 2022.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes concernent les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements.
- Les ETP auxiliaires sont des membres du personnel engagé en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.
- Les ETP agents spécialisés concernent les membres du personnel engagés en cette qualité, en raison de connaissances particulières et de leurs expériences, afin d'accomplir des missions déterminées de durée limitée.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme du chapitre 6 (budget en francs par politique publique et programme).

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme peut contenir une ou plusieurs prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs figurant dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2021 ou au projet de budget 2022). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2022 s'il s'agit de nouveaux indicateurs. Pour l'année 2022, les indicateurs publiés correspondent aux valeurs du projet de budget, ces derniers n'ayant pas été réévalués sur la base du budget en douzièmes provisoires.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

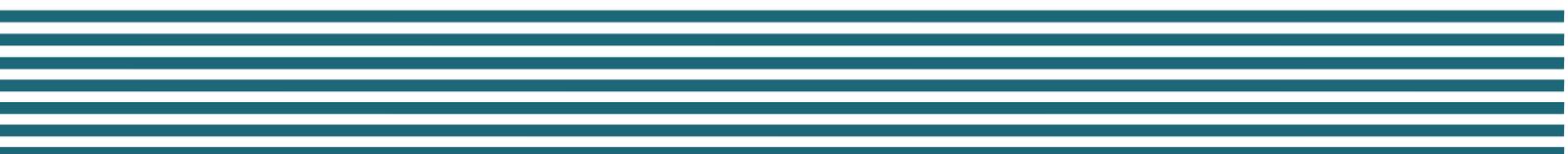
8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau de l'évolution du nombre de postes par politique publique entre le compte 2022 et les budgets 2021 et 2022 en fonction des équivalents temps plein permanents, auxiliaires et agents spécialisés.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour le compte 2022, les douzièmes provisoires 2022 et le compte 2021.

- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2022.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. La mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont pas imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau annexe.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre les douzièmes provisoires 2022 et le compte 2022.





2. Vue d'ensemble





Vue d'ensemble

1. Synthèse des comptes 2022

Le tome 2 présente le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Les comptes 2022 bouclent sur un excédent de 726.9 millions alors que le budget établi selon les douzièmes provisoires prévoyait un déficit de 93.1 millions.

Pour mémoire, le budget 2022 établi selon les douzièmes provisoires fait suite au refus du projet de budget 2022 par le Grand Conseil le 9 décembre 2021.

Les charges de fonctionnement au budget 2022 sont calculées sur la base des montants figurant au budget de l'année précédente, soit celles du budget 2021, selon le principe des douzièmes provisoires. Les crédits supplémentaires accordés en 2021 sont ajoutés aux douzièmes provisoires (sauf les crédits supplémentaires concernant les reports de crédits). Les charges extraordinaires découlant de la crise sanitaire COVID ne sont pas prises en compte dans l'établissement des douzièmes provisoires et les natures budgétaires mentionnées à l'article 25 du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (dépenses liées à des obligations légales) font exception au périmètre d'application des douzièmes provisoires. Pour ces dernières, les charges de fonctionnement sont basées sur le projet de budget 2022 complétées des amendements du Conseil d'Etat.

Les revenus s'élèvent à 11'186.4 millions (+21.6% par rapport au budget selon douzièmes provisoires) et les charges à 10'459.6 millions (+12.5% par rapport au budget selon douzièmes provisoires).

En millions

	Douzièmes provisaires 2022 (B2022)	Douz. Prov. 2022 +crédits supp. Impératifs	C 2022	Ecart C2022/B2022 en millions	Ecart C2022/B2022 en %
Revenus de fonctionnement	9202.8	9'202.8	11'186.4	1'983.7	21.6%
Charges de fonctionnement	9295.9	9'438.6	10'459.6	1'163.7	12.5%
Résultat net	-93.1	-235.8	726.9		

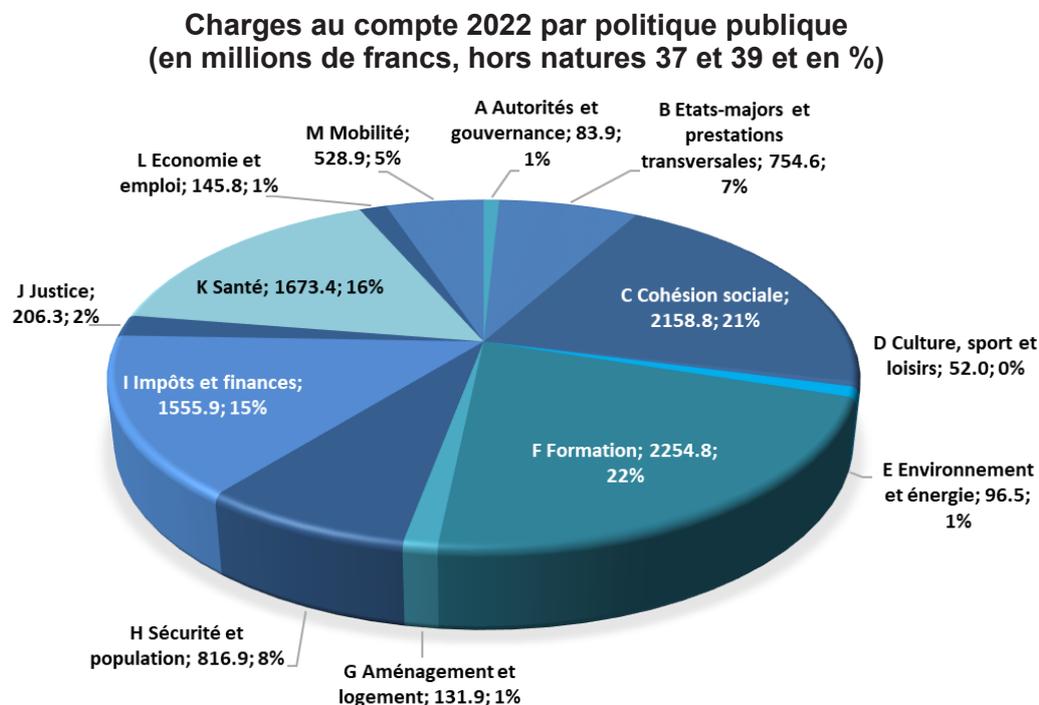
Les charges par politique publique font l'objet d'une synthèse au point 2, avec au point 2.1 la répartition par politique publique des charges aux comptes 2022, au point 2.2 la comparaison des charges entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires, au point 2.2.1 l'explication des écarts de charges constatés entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires et au point 2.3 la comparaison des charges entre les comptes et le budget en tenant compte également de tous les crédits supplémentaires acceptés par la commission des finances et le Conseil d'Etat durant l'année 2022.

A l'instar des charges, les revenus sont analysés au point 3, avec, au point 3.1 la répartition par politique publique des revenus aux comptes 2022, au point 3.2 la comparaison des revenus par politique publique entre les comptes et le budget et au point 3.2.1 l'explication des écarts de revenus par politique publique entre les comptes et le budget.

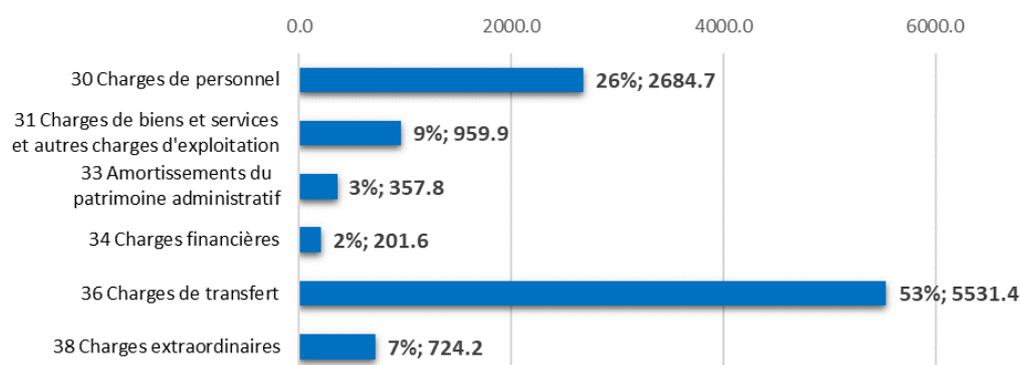
2. Charges

2.1. Répartition des charges aux comptes 2022

Les charges aux comptes 2022 s'élèvent à 10'459.6 millions. Quatre politiques publiques concentrent près de 3/4 des charges, à savoir F Formation (22%), C Cohésion sociale (21%), K santé (16%) et I Impôts et finances (15%).



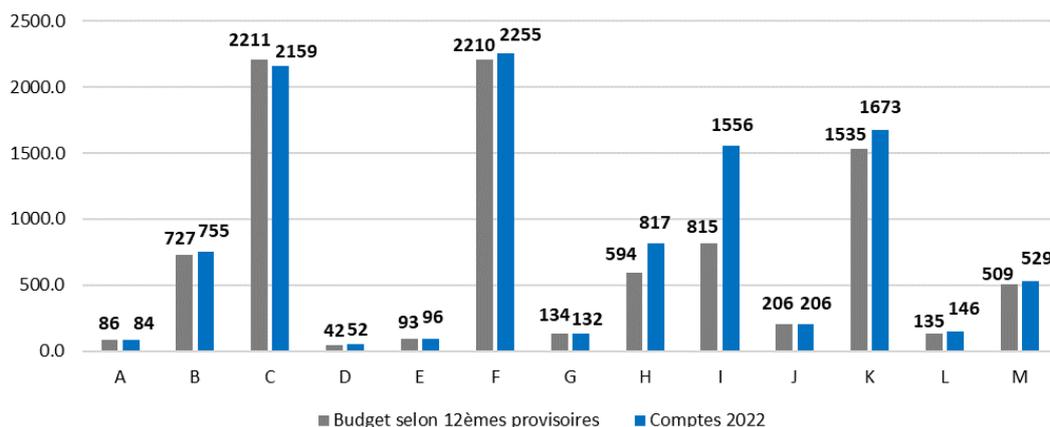
Les charges se composent principalement des charges de transfert (53%), des charges de personnel (26%), des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (9%) et des charges extraordinaires (7%). Les charges d'amortissement et les charges financières représentent une part moindre du total des charges, respectivement 3% et 2%.



2.2. Comparaison des charges entre les comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires

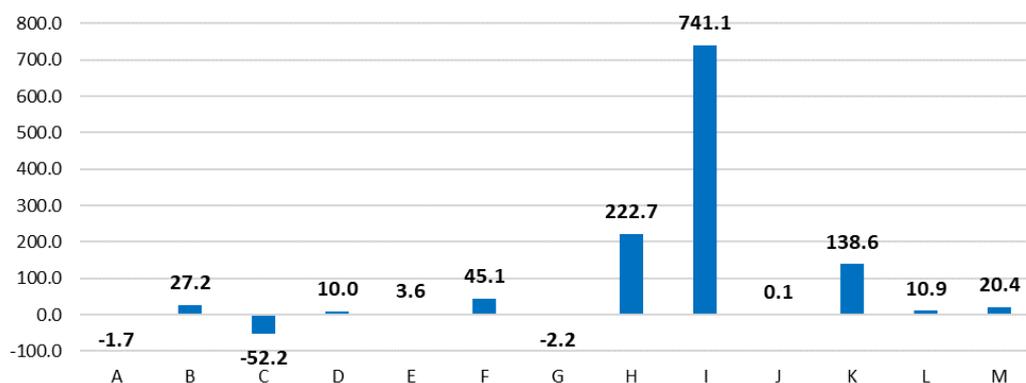
Les charges aux comptes 2022 s'élèvent à 10'459.6 millions, soit 1'163.7 millions de plus que le budget selon les douzièmes provisoires qui tablait sur 9'295.9 millions.

Charges au Budget selon douzièmes provisoires et aux Comptes 2022 (en millions)



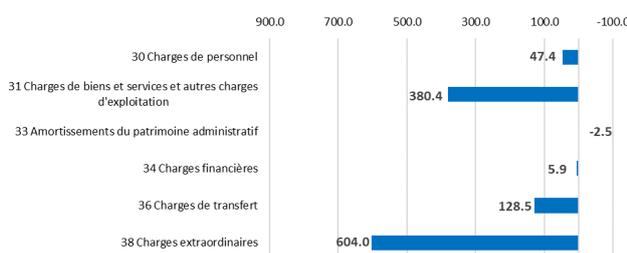
L'écart des charges entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires est présenté ci-dessous par politique publique.

Ecart entre les comptes 2022 et le budget selon douzièmes provisoires par politique publique (en millions)



2.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'écart entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires se monte à 1'163.7 millions, dont 604 millions de charges extraordinaires, 380.4 millions de charges de biens et de services, 128.5 millions des charges de transfert, 47.4 millions de charges de personnel, 5.9 millions de charges financières et -2.5 millions de charges d'amortissement du patrimoine administratif.

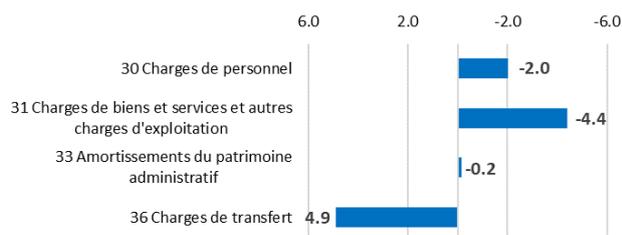


Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat se montent à 1'596.4 millions (dont 604.6 millions d'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire) et permettent de couvrir le dépassement de dépenses constaté entre le compte 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires.

Les écarts de charges par politique publique entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires sont expliqués ci-dessous.

A autorités et gouvernance : -1.7 million, -2%

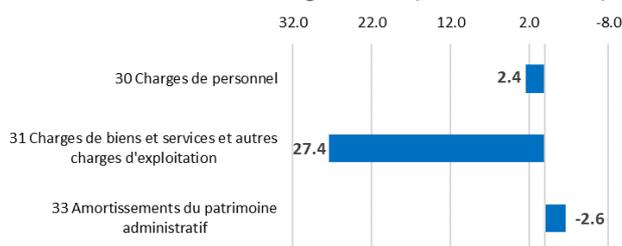
Cet écart de -1.7 million par rapport au budget en douzièmes provisoires se compose d'un non dépensé de -4.4 millions de charges de bien et de services, de -2 millions de charges de personnel, de -0.2 million de charges d'amortissements et d'un dépassement de +4.9 millions sur les charges de transfert. L'écart sur les charges de transfert s'explique principalement par une contribution extraordinaire de 6 millions de francs au CICR pour ses activités en faveur des populations touchées par le conflit en Ukraine et par des montants inférieurs de certaines subventions de la Genève internationale et de la solidarité internationale pour un total de -0.7 million.



Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 9.5 millions ont été accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour la politique publique A afin de couvrir les dépassements.

B Etats-majors et prestations transversales : +27.2 millions, +3.7%

Cet écart de 27.2 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement un dépassement de +27.4 millions sur les charges de biens et de services, de +2.4 millions sur les charges de personnel et par un non dépensé de -2.6 millions sur les charges d'amortissements. Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires octroyés pour un montant de 54.7 millions par la commission des finances et le Conseil d'Etat.



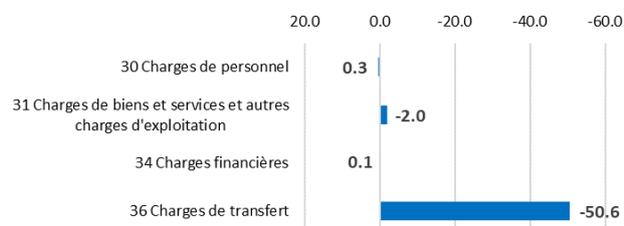
L'essentiel du dépassement sur les charges de biens et services provient de la gestion de locaux et logistique (programme B04), plus précisément de l'office cantonal des bâtiments (+ 21.7 millions). Les éléments suivants permettent d'expliquer cette situation:

1. Dotation complémentaire de 18 millions de la provision pour les frais de dépollution des terrains des Vernets dans le cadre du projet de construction de plus de 1'300 logements, suite à la découverte de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les sols après une demande d'analyses du service de géologie, sols et déchets (GESDEC - DT).
2. L'application de la loi sur le salaire minimum et de l'augmentation du nombre de contrats de nettoyage (+ 1.5 million), l'augmentation des coûts d'entretien et de dépollution des terrains (+ 1.5 million) et l'insuffisance budgétaire pour les locations, en particulier pour les écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) et la cellule Covid (+ 1.4 million) justifient le surplus.

L'autre poste expliquant en grande partie le dépassement constaté concerne les dépenses du programme B05 Systèmes d'information et numérique pour 6.8 millions, essentiellement destinés à la réalisation du plan décennal des investissements (PDI) 2022-2031, en particulier la mise en œuvre des lois d'investissement en force, notamment les actifs mutualisés et la modernisation des systèmes d'information.

C Cohésion sociale : -52.2 millions, -2.4 %

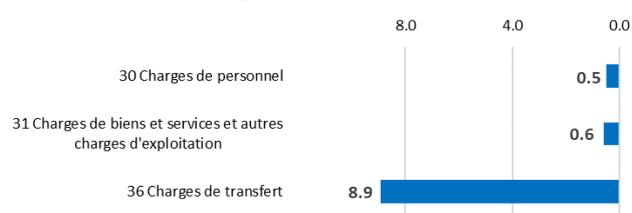
Cet écart de -52.2 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires se compose d'un non dépensé de -50.6 millions de charges de transfert, de -2 millions de charges de biens et de services, d'un dépassement de +0.3 million sur les charges de personnel et de +0.1 million sur les charges financières. Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 87.1 millions ont été octroyés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour la politique publique C.



Cet écart de charges de -52.2 millions s'explique principalement par un recours moins important que prévu aux prestations en matière d'aide sociale (-44.6 millions), aux prestations de soutien financier à la formation (-21.3 millions), aux prestations accordées aux assurés à ressources modestes (-19.9 millions), aux prestations complémentaires à l'AI (-9.6 millions), à l'AVS (-5 millions) et familiales (-6.6 millions), aux allocations familiales (-2.7 millions) et aux prestations d'intégration cantonale (-2 millions). Ces diminutions de charges sont partiellement compensées par la non concrétisation de la baisse de charges liée à la participation des communes aux coûts des prestations sociales (+34.3 millions), la hausse des prestations liées à l'asile (+14.7 millions), l'augmentation des besoins de fonctionnement de l'Hospice général (+7.9 millions) et l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap (+3.7 millions).

D Culture, sport et loisirs : +10 millions, +23.9%

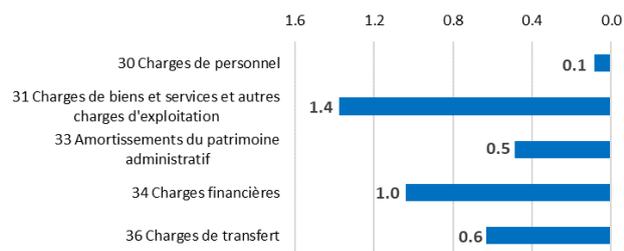
Cet écart de +10 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement un dépassement de +8.9 millions sur les charges de transfert, de +0.6 million sur les charges de biens et de services et de +0.5 million sur les charges de personnel. Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires octroyés pour un montant de 10.9 millions par la commission des finances et le Conseil d'Etat.



Cet écart de charges de +10 millions s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures fédérales et cantonales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels. En effet, la Confédération a prolongé sa participation au financement de ces mesures jusqu'en 2022, ce qui a entraîné une augmentation du financement cantonal selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton.

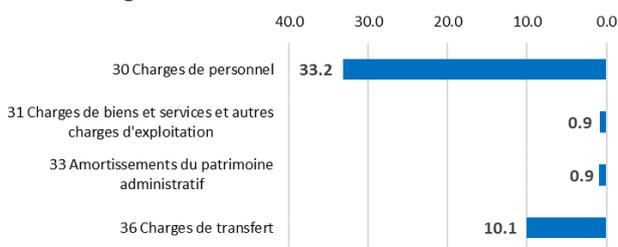
E Environnement et énergie : +3.6 millions, +3.9%

Cet écart de 3.6 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement par un dépassement de +1.4 million sur les charges de biens et de services (études supplémentaires pour le domaine de l'eau dans le cadre de la renaturation de l'Aire et de la Drize dans le secteur PAV (+0.9 million) et des mandats supplémentaires pour la transition écologique, la biodiversité ainsi que pour la stratégie d'arborisation (+0.6 million)) et par un dépassement de +1 million sur les charges financières (moins-value comptable liée à la suppression d'un actif). Par ailleurs, un montant de 8.7 millions a été accordé à titre de crédits supplémentaires par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour la politique publique E.



F Formation : +45.1 millions, +2.0%

Cet écart se compose d'un dépassement de +33.2 millions sur les charges de personnel, de +10.1 millions sur les charges de transfert, de +0.9 million sur les charges de biens et services et de +0.9 million sur les amortissements. Il s'explique par des charges non incluses dans le budget en douzièmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances et le Conseil d'Etat (pour un total de 62.2 millions).

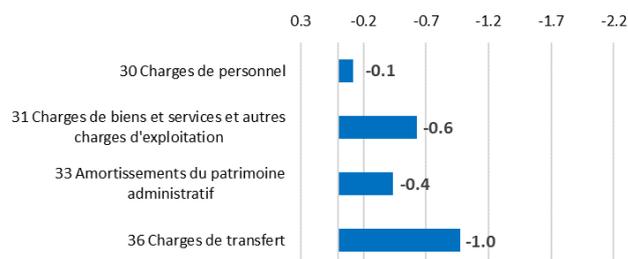


Il s'agit notamment des éléments suivants :

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 (mécanismes salariaux, doublement du salaire à la retraite et les besoins impératifs) pour un montant de 33.4 millions.
- les dépassements pour les mesures de pédagogie spécialisée (+3.1 millions), les mesures éducatives et de placements (+3.6 millions) et la compensation des impacts de la crise sanitaire pour la Fondation officielle de la jeunesse (+1.7 million).
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 6.6 millions (dont 0.4 million de mesures de pédagogie spécialisée et de mesures de placements).
- la constitution de provisions pour litiges envers le personnel pour 2.1 millions.
- la contribution versée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue entraînant un non-dépensé de -3.2 millions.
- le décalage dans la mise en œuvre du soutien à domicile et dans l'ouverture de places d'enseignement spécialisé dans le secteur subventionné (-3.9 millions).

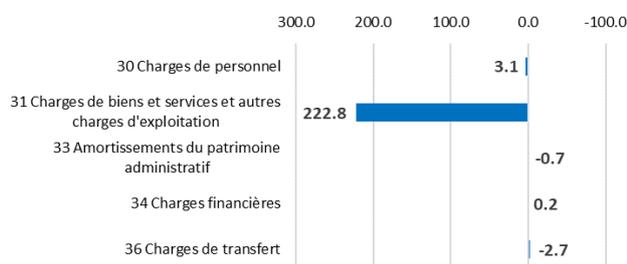
G Aménagement et logement : -2.2 millions, -1.6%

Cet écart de -2.2 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires se compose principalement d'un non dépensé de -1 million de charges de transfert concernant les subventions au logement moins importantes (-1.8 million) compensées en partie par la non-réalisation d'une participation des communes au financement de prestations sociales de logement (+0.9 million). Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 2.1 millions ont été accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour la politique publique G.



H Sécurité et population : +222.7 millions, +37.5%

Cet écart par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement par un dépassement de +222.8 millions sur les charges de biens et de services, de +3.1 millions sur les charges de personnel et par un non dépensé de -2.7 millions sur les charges de transfert. Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires octroyés, soit par la commission des finances, soit par le Conseil d'Etat, pour un montant total de 256.2 millions.



Pour les charges de biens et de services, le dépassement de 222.8 millions découle principalement de la nécessité de constituer des provisions pour recapitaliser la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) conformément aux modalités prévues dans le projet de loi 13212 et les différents amendements qui lui ont été apportés lors du travail parlementaire en commission des finances. D'autre part, un dépassement de +20.9 millions est également constaté pour assumer les conséquences financières découlant de la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), consécutive au choix opéré par 106 agents de détention de s'affilier à la CP en lieu et place de la CPEG, comme la loi 12049 leur en offrait l'opportunité.

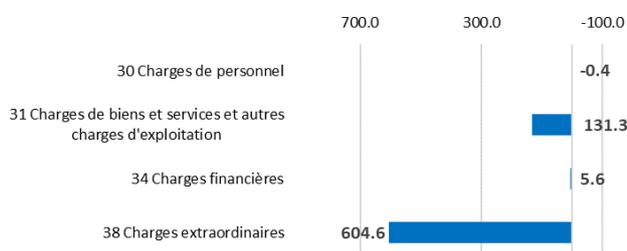
En ce qui concerne les charges de personnel, l'écart de +3.1 millions résulte principalement des éléments suivants : +5.8 millions pour la correction du budget relatifs aux prestations de l'employeur concernant le Pont Police, +1.8 million pour les allocations octroyées, +0.9 million en lien avec les heures supplémentaires payées, +1.4 million en lien avec les provisions pour litiges RH constituées, +0.6 million en lien avec des éléments non prévus au budget, tels que les postes supplémentaires obtenus ou les mécanismes salariaux. Ces dépassements sont partiellement compensés par les non-dépenses constatées concernant la variation de la charge à payer relatives aux heures supplémentaires et vacances non prises (-4.4 millions), les non-dépenses relatives aux charges patronales (-1.5 million) et les frais de formation (-1.5 million). Le dépassement global de 3.1 millions est largement couvert par les crédits supplémentaires obtenus.

Enfin, un non dépensé de -2.7 millions est constaté au niveau des charges de transfert. Cet écart se décompose à hauteur de -3.7 millions en lien principalement avec les placements de détenus mineurs en dehors du canton, de +0.3 million lié aux renforts de policiers extra-cantonaux reçus lors des

événements internationaux (conférence ministérielle de l'OMC), et de +0.3 million en lien avec l'augmentation du nombre de nuitées en détention administrative et ainsi que les renvois effectués.

I Impôts et finances : +741.1 millions, +91.0%

Cet écart de 741.1 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement par un amortissement supplémentaire de 604.6 millions de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG, le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge une part additionnelle du coût de cette recapitalisation, de manière à ce que le solde de la réserve budgétaire corresponde à celui de la dette envers la CPEG (3'677 millions).



En outre, l'augmentation de +131.3 millions des charges de biens et services s'explique essentiellement par les autres charges d'exploitation (non monétaires) suivantes :

- la dotation à la provision pour dépréciations de créances fiscales supérieure au budget de +91.8 millions.
- une provision non budgétée de 41 millions pour couvrir le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat suite au non paiement de la participation à la recapitalisation de la caisse de deux entités.

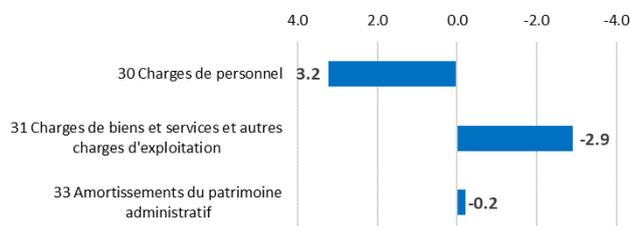
De plus, les charges financières sont supérieures au budget de +5.6 millions, en raison des intérêts de la dette et de pertes de change non réalisées sur monnaies étrangères.

L'écart de 741.1 millions est couvert par des crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour un montant de 751.4 millions dont 604.6 millions relatifs à l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire et 91.8 millions relatifs aux provisions pour dépréciations de créances fiscales.

J Justice : +0.1 million, +0.0 %

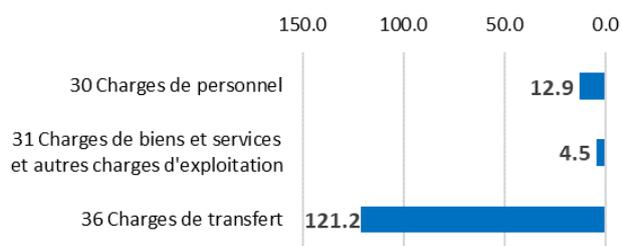
Cet écart de 0.1 million par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique principalement par un dépassement de +3.2 millions sur les charges de personnel et d'un non dépensé de -2.9 millions sur les charges de biens et de -0.2 million sur les charges d'amortissements.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant total de 4.2 millions ont été accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour la politique publique J.



K Santé : +138.6 millions, +9.0%

Cet écart de 138.6 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique par un dépassement de +121.2 millions sur les charges de transfert, de +12.9 millions sur les charges de personnel et de +4.5 millions sur les charges de biens et de services. Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires accordés, soit par la commission des finances, soit par le Conseil d'Etat, pour un montant total de 175.2 millions.



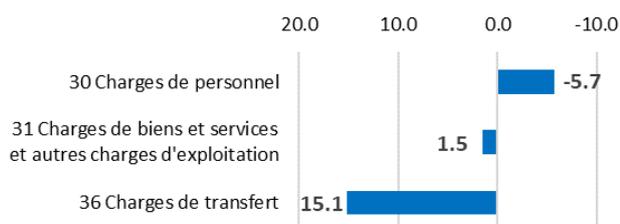
Concernant les charges de transfert, l'écart constaté découle principalement des montants accordés aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), lesquels ont obtenu des crédits supplémentaires à hauteur de 100 millions pour compenser les pertes de chiffres d'affaires et surcoûts liés au Covid, le renchérissement de l'énergie et des médicaments. Le solde de l'écart s'explique par le financement des mécanismes salariaux à hauteur de 23 millions (annuité, maintien du doublement du dernier salaire et allocation unique de vie chère).

Le surplus constaté sur les charges de personnel s'explique principalement par la mise à disposition des effectifs nécessaires au fonctionnement de la cellule de suivi Covid ainsi que pour la vaccination, par le financement des mécanismes salariaux et des postes supplémentaires impératifs obtenus au titre de l'exercice 2022.

L'écart constaté sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation s'explique par les crédits supplémentaires obtenus pour le fonctionnement de la cellule de suivi des cas et le dispositif de vaccination Covid. Enfin, il convient également de relever l'obtention de moyens pour mener à bien l'étude Specchio.

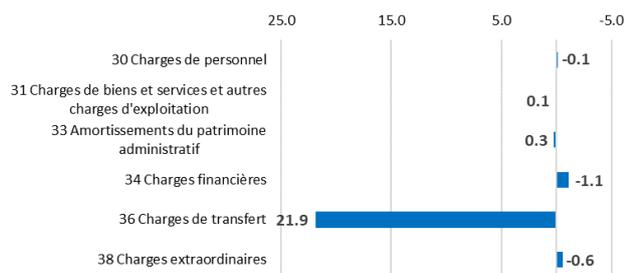
L Economie et emploi : +10.9 millions, +8.1%

Cet écart de 10.9 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires s'explique par un dépassement de +15.1 millions sur les charges de transfert (aides cas de rigueur pour les entreprises (loi 13089) et indemnité à la Fondation Genève Tourisme et Congrès (loi 12837)), de +1.5 million sur les charges de biens et de services (programme relatif à la transition de l'économie vers la durabilité et traitement juridique des dossiers concernant les aides cas de rigueur pour les entreprises) et un non dépensé de -5.7 millions sur les charges de personnel (vacance de postes à l'office cantonal de l'emploi pour respecter le financement du SECO suite à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi). Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour un montant total de 134.7 millions.



M Mobilité : +20.4 millions, +4.0%

Cet écart de 20.4 millions par rapport au budget en douzièmes provisoires est couvert par des crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'Etat pour un montant total de 39.6 millions. Il s'explique principalement par un dépassement de +21.9 millions sur les charges de transfert, en particulier en faveur des TPG pour leur permettre d'une part de mettre en place l'offre 2022 (+ 8.9 millions) et, d'autre part, de faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire (+ 15.3 millions). Ce dépassement est compensé par des subventions moindres en faveur des CFF et du GLCT (- 2.6 millions).



2.3. Comparaison des charges entre les comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires (y compris les crédits supplémentaires)

Durant l'année 2022, 1'596.4 millions de francs ont été acceptés à titre de crédits supplémentaires (dont 593.6 millions par la commission des finances et 1'002.9 millions par le Conseil d'Etat), et sont venus s'ajouter au budget en douzièmes provisoires augmentant ainsi l'autorisation de dépenses de l'Etat.

Le montant de 1'596.4 millions se compose principalement de :

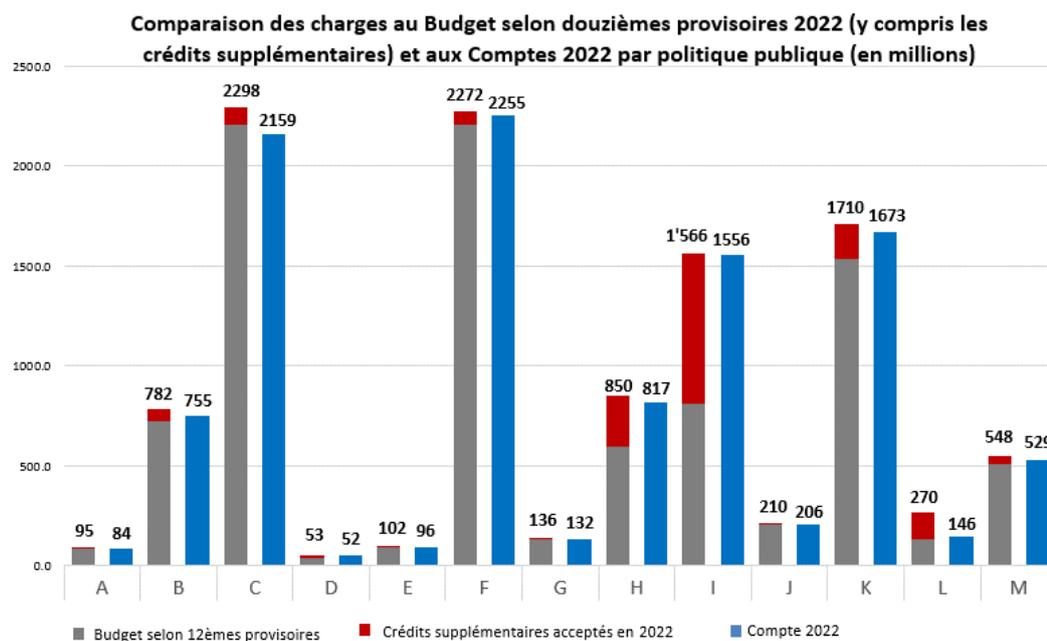
- +142.7 millions de crédits supplémentaires impératifs acceptés le 2 mars 2022 par la commission des finances.
- +604.6 millions d'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG décidé par le Conseil d'Etat.
- +263.2 millions de crédits en lien avec la pandémie Covid-19 (123.6 millions pour les cas de rigueur Covid-19, 62 millions pour d'indemnisation des pertes aux HUG, 28.3 millions de soutien aux TPG face aux impacts de la crise sanitaire et 16.1 millions pour le personnel auxiliaire de la cellule Covid-19).
- +262 millions en lien avec les caisses de prévoyance (constitution d'une provision de 200 millions pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de prisons (CP), couverture d'un coût unique de 21 millions suite au transfert des agents de détention de la CPEG à la CP et comptabilisation d'un risque de 41 millions en lien avec la CPEG).
- +60 millions en lien avec l'Ukraine (dont 44 millions en faveur de l'Hospice pour l'accueil des réfugiés).

Parmi les autres crédits supplémentaires figurent notamment:

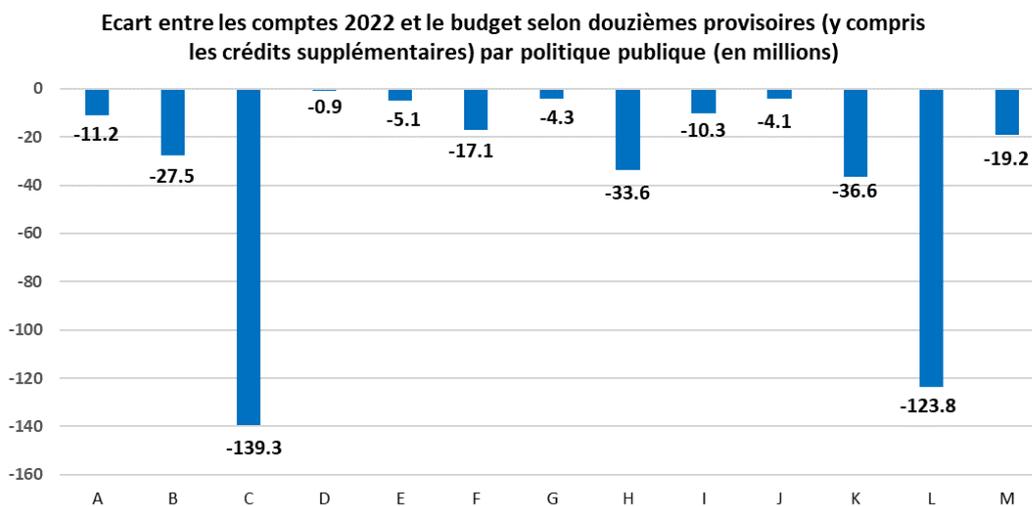
- +38.6 millions pour l'annuité 2022
- +27 millions en faveur des HUG pour couvrir les surcoûts des énergies
- +18.6 millions de coûts induits en 2022 des nouveaux postes 2021
- +12 millions pour couvrir le paiement de l'allocation unique de vie chère.

En tenant compte de tous les crédits supplémentaires octroyés en 2022, les autorisations de dépenses en 2022 s'élèvent à 10'892.4 millions (dont 604.6 millions d'amortissement de la réserve budgétaire).

Par conséquent, les charges aux comptes 2022 (10'459.6 millions) sont inférieures de 432.8 millions aux charges prévues au budget y compris les crédits supplémentaires (10'892.4 millions).



L'écart des charges entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires (y compris les crédits supplémentaires) est présenté ci-dessous par politique publique.



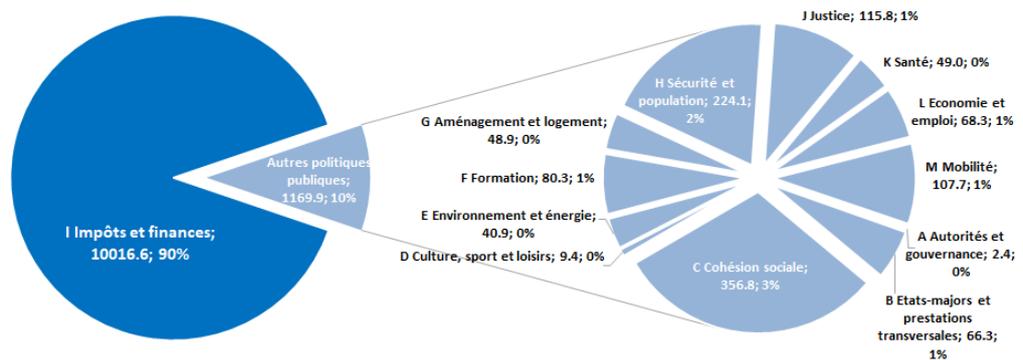
3. Revenus

3.1. La répartition des revenus aux comptes 2022

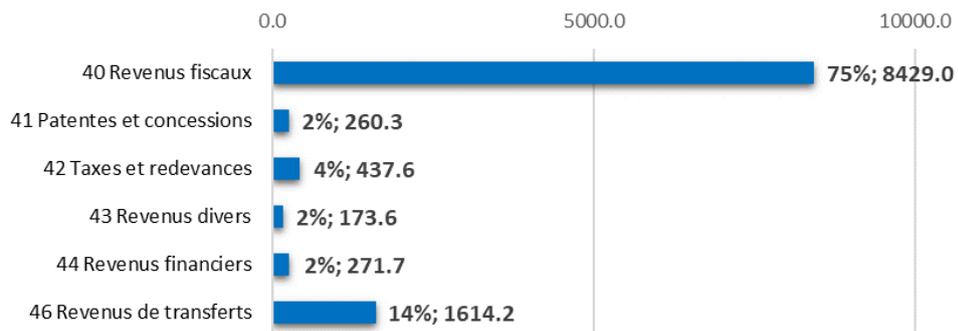
Les revenus sont issus à 90% de la politique publique I Impôts et finances, soit 10'016.6 millions sur les 11'186.4 millions effectivement enregistrés au compte.

La répartition des revenus par politique publique est présentée ci-après.

Revenus aux comptes 2022 par politique publique (en millions de francs, hors natures 47 et 49 et en %)



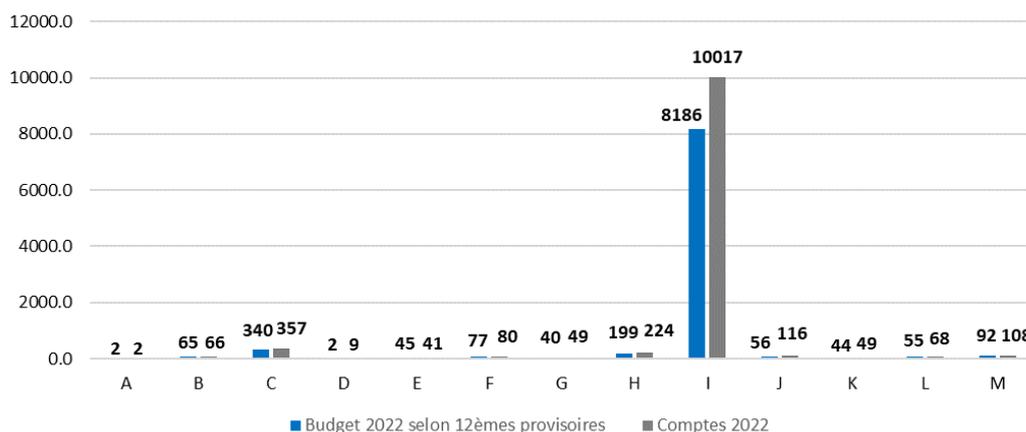
Les revenus proviennent principalement des revenus fiscaux cantonaux (75%). Les autres sources de revenus sont les revenus de transfert (14%, dont 7% soit 840 millions correspondent à la part cantonale à des revenus fiscaux fédéraux), les taxes et redevances (4%), les patentes et concessions (2%), les revenus financiers (2%) et les revenus divers (2%).



3.2. Comparaison des revenus entre les comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires

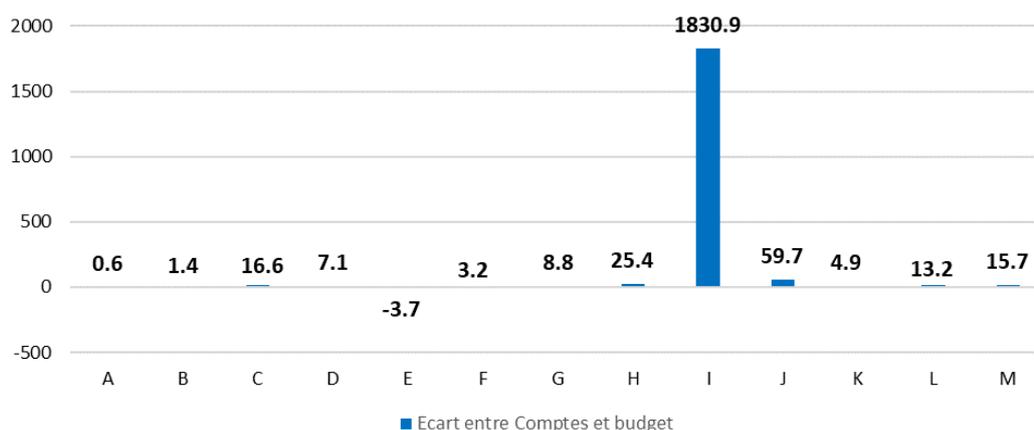
Les revenus aux comptes 2022 s'élèvent à 11'186.4 millions, soit 1'983.7 millions de plus par rapport au budget selon les douzièmes provisoires qui tablait sur 9'202.8 millions. Ce résultat exceptionnel est dû principalement aux revenus fiscaux extraordinaires.

Revenus au Budget 2022 et aux Comptes 2022 par politique publique (en millions)



L'écart des revenus entre les comptes et le budget selon les douzièmes provisoires est présenté ci-dessous par politique publique.

Ecart entre les comptes 2022 et le budget 2022 par politique publique (en millions)



3.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

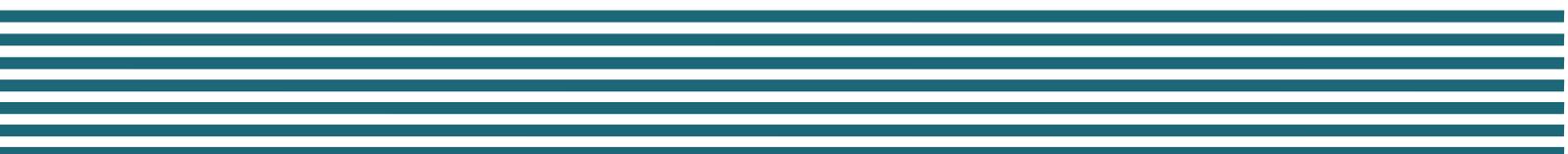
L'excédent de 1'983.7 millions s'explique principalement par des revenus de la politique publique I Impôts et finances qui dépassent de 1'830.9 millions (+22.4%) le montant prévu au budget en douzièmes provisoires. La progression des revenus fiscaux explique 1'760.8 millions sur les 1'830.9 millions de hausse des revenus de la politique publique I.

Le montant significatif de cet écart traduit une série de facteurs à caractère extraordinaire qui se sont produits tout au long de l'année 2022 et qu'il n'était pas possible de prévoir au moment où le budget a été établi en automne 2021.

Les autres politiques contribuent à l'excédent de revenus pour 152.8 millions, dont:

- + 59.7 millions de revenus supplémentaires à la politique publique J Justice (l'écart provient principalement d'une confiscation pénale extraordinaire, ces revenus étant aléatoires et donc peu prévisibles).
- + 25.4 millions de revenus supplémentaires à la politique publique H Sécurité et population (dont +11.6 millions en lien avec la hausse des amendes et +7.1 millions de revenus de transfert supplémentaires dont 5 millions à titre de dédomagements reçus de la Confédération pour le sommet USA-Russie et 2.9 millions pour la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC).

- + 16.6 millions de revenus supplémentaires à la politique publique C Cohésion sociale (dont +6.4 millions de montants restitués par les entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivés à échéance, +4.9 millions de subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales, +2.6 millions de remboursements des prestations complémentaires à l'AVS indûment versées des années antérieures et +4 millions de remboursements de prestations complémentaires indûment versées des années antérieures au programme C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées et -1.6 million de subventions fédérales destinées au financement partiel des prestations complémentaires à l'AI).
- +15.7 millions de revenus supplémentaires à la politique publique M Mobilité (dont 15.4 millions en lien avec la rétrocession d'une part du bénéfice de l'aéroport international de Genève à l'Etat de Genève suite à la reprise de l'activité aéroportuaire en 2022).
- +13.2 millions de revenus supplémentaires à la politique publique L Economie et emploi (dont +10.9 millions correspondant à la participation de la Confédération pour le financement des aides cas de rigueur pour les entreprises, +9.5 millions en lien avec la reprise sur la provision constituée en 2021 relative aux aides cas de rigueur pour les entreprises, -6.4 millions de revenus de transfert relatifs à la part fédérale pour la réinsertion des demandeurs d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi s'étant avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget réduisant ainsi l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO).
- +8.8 millions de revenus supplémentaires à la politique publique G Aménagement et logement (dont +6.4 millions d'émoluments supplémentaires à l'office du registre foncier par rapport aux montants inscrits au budget).

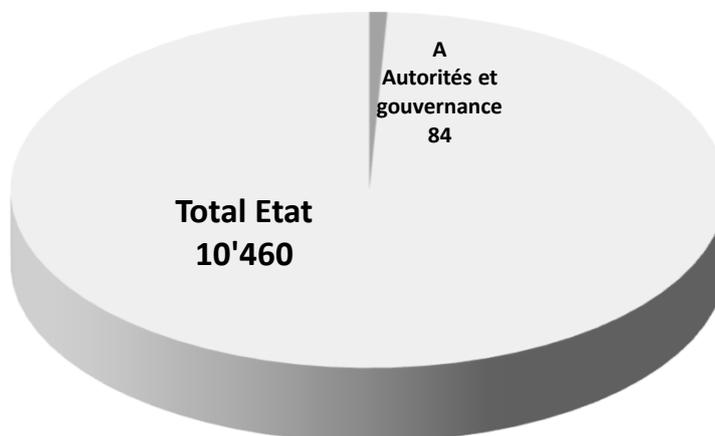


3. Compte de fonctionnement par politique publique et programme

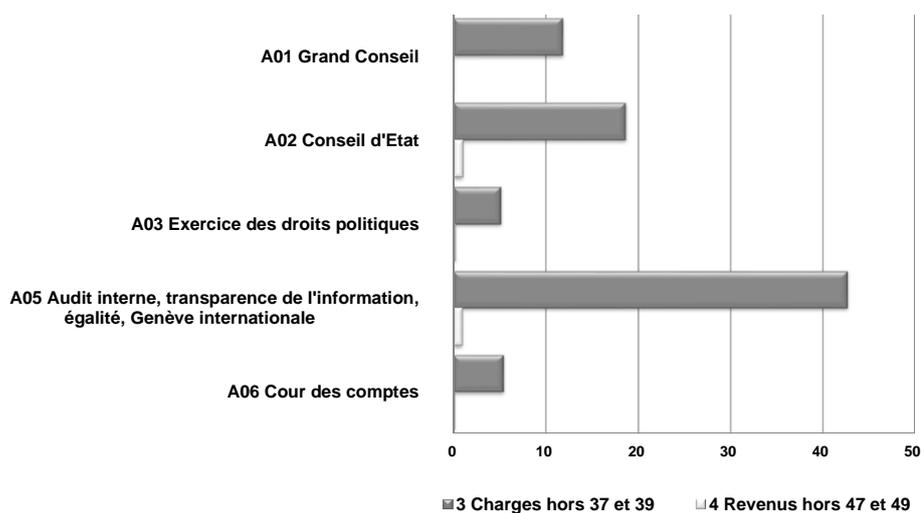


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

En 2022, outre la gestion des conséquences de la crise COVID, le Conseil d'Etat et l'administration ont vu leur action marquée par les perspectives dues au retour de la guerre sur le continent européen. Se posent des défis en matière d'accueil des réfugiés, mais également en matière d'approvisionnement énergétique.

En matière de politique extérieure, le Conseil d'Etat a continué de s'engager pour renforcer la stabilité des relations avec nos voisins et pour développer des projets durables au bénéfice du Grand Genève. Il s'est notamment engagé pour aboutir à des règles d'imposition claires et durables en matière de télétravail frontalier.

Sur le dossier européen, il a continué à afficher ses préoccupations quant aux tensions qui pèsent entre la Suisse et l'UE depuis l'arrêt des négociations sur l'accord institutionnel, quant à l'évolution de la situation et l'absence de solutions. Il a réaffirmé ses dispositions à s'engager en vue d'une solution rapide et durable et pour faire émerger une relation nouvelle avec nos partenaires européens. La défense des intérêts de notre région au plan fédéral a ainsi été au cœur des actions du Conseil d'Etat, cette année encore.

En 2022, le Conseil d'Etat a poursuivi son soutien à la Genève internationale et solidaire, dans un contexte géopolitique mondial volatil et complexe. Cet engagement s'est notamment traduit par une contribution extraordinaire de 6 millions de francs au CICR pour ses activités en faveur des populations touchées par le conflit en Ukraine. Le canton a également œuvré afin de maintenir des conditions d'accueil adéquates à Genève et a soumis au Grand Conseil son rapport quinquennal sur la Genève internationale, qui propose des orientations en matière de soutien pour les années à venir.

En matière de droits politiques, la chancellerie d'Etat a conduit de nombreux travaux et développements en étroite collaboration avec la Commission électorale centrale (CEC) afin de lui fournir des moyens supplémentaires pour effectuer des contrôles tout au long du processus de traitement des votes par correspondance, outre la mise en place d'un système de traçabilité des votes par correspondance au sein de La Poste Suisse.

La construction du nouvel Hôtel des archives s'est poursuivie, tandis que l'archivage numérique continue de déployer ses effets.



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	11'875'643	-1'284'544	-9.8%	13'160'187	12'047'658
30 Charges de personnel	8'547'514	-817'257	-8.7%	9'364'771	8'675'491
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'998'310	-320'213	-9.6%	3'318'523	3'025'783
33 Amortissements du patrimoine administratif	149'820	-147'073	-49.5%	296'893	166'384
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
REVENUS	94'298	37'016	64.6%	57'282	51'913
42 Taxes et redevances	25'323	9'118	56.3%	16'205	9'265
43 Revenus divers	29'516	-11'561	-28.1%	41'077	42'126
44 Revenus financiers	39'459	39'459	-	-	-
49 Facturations internes	-	-	-	-	522
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'781'345	1'321'560	-10.1%	-13'102'905	-11'995'745
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'790'635	55'464	-3.0%	-1'846'099	-1'702'232
COÛT COMPLET	-13'571'980	1'377'024	-9.2%	-14'949'004	-13'697'977

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	22.90	-1.40	-5.76%	24.30	22.20
<i>ETP fixes</i>	22.90	-1.40	-5.76%	24.30	22.20

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Le montant dépensé en 2022 est inférieur au budget principalement car le Grand Conseil n'a pas tenu de sessions supplémentaires par rapport à son calendrier prévu. Par ailleurs, les séances de commissions sont restées dans la

A01 Grand Conseil (suite)

moyenne des années précédentes. Enfin, la plupart des recours concernaient des lois initiées par le Conseil d'Etat et les frais de préparation de ces écritures ont été pris en charge par les départements concernés.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	18'722'992	-963'829	-4.9%	19'686'821	16'919'640
30 Charges de personnel	15'492'806	374'814	2.5%	15'117'992	13'799'220
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'719'019	-988'358	-36.5%	2'707'377	1'736'104
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'536	0	0.0%	8'536	8'536
34 Charges financières	602'261	91	0.0%	602'170	543'565
36 Charges de transfert	866'663	-308'083	-26.2%	1'174'746	811'847
39 Facturations internes	33'706	-42'294	-55.7%	76'000	20'368
REVENUS	1'006'509	315'493	45.7%	691'016	704'190
42 Taxes et redevances	455'569	-210'427	-31.6%	665'996	417'973
43 Revenus divers	549'234	524'234	2'096.9%	25'000	283'754
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	-	0	-	0	-
49 Facturations internes	1'706	1'706	-	-	2'464
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'716'483	1'279'322	-6.7%	-18'995'805	-16'215'450
Coût d'état-major	-1'816'468	166'364	-8.4%	-1'982'832	-1'700'522
Coût des prestations de moyens	-6'448'720	-101'487	1.6%	-6'347'233	-6'691'554
COÛT COMPLET	-25'981'671	1'344'199	-4.9%	-27'325'870	-24'607'526

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	68.00	-3.10	-4.36%	71.10	67.70
ETP fixes	67.00	-4.10	-5.77%	71.10	66.70
ETP auxiliaires	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de

A02 Conseil d'Etat (suite)

représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat
- A02.02 Archives d'Etat
- A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de législature 2018-2023.

Autres projets

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le contexte de gestion de crise a continué de marquer la politique extérieure du canton de Genève en 2022. Dans le sillage de la pandémie COVID, les questions sanitaires ont été à l'ordre du jour de nombreuses réunions transfrontalières, aussi bien dans le cadre du Comité régional franco-genevois que dans les travaux de la Commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse. L'engagement et la formation du personnel soignant ainsi que l'accès aux soins facilité pour la population transfrontalière deviennent des problématiques aigües qui appellent des réponses régionales et nationales coordonnées.

La guerre en Ukraine, ainsi que la crise humanitaire, migratoire et énergétique qui s'en est suivie, ont eu et auront des répercussions directes sur Genève et ses relations avec la Confédération, de même que sur son écosystème international. C'est également le cas du blocage des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, qui a déjà sérieusement affaibli la force de la recherche et l'innovation suisse dans le programme Horizon Europe et compliqué l'accès au marché européen pour certains secteurs industriels.

Dans ce contexte impactant sensiblement un canton ouvert sur l'Europe et le monde comme Genève, le Conseil d'Etat a multiplié les échanges pour relayer ses priorités et ses préoccupations. Il l'a fait lors de la venue du Conseil fédéral à Genève en avril, lequel a organisé pour la première fois dans notre canton sa séance hebdomadaire extra muros. Sa rencontre avec une population enthousiaste à Meyrin a été l'occasion de rappeler le réel attachement de Genève aux représentants de la Confédération. Le Conseil d'Etat a également pu sensibiliser les présidents du Conseil national et du Conseil des Etats, lors de leur visite conjointe des hauts lieux de la Genève internationale en novembre.

Il a soutenu une position ouverte et proactive sur les dossiers européens dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, à l'occasion d'une entrevue à Berne avec la secrétaire d'Etat et négociatrice en chef Livia Leu et d'une rencontre avec l'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse Petros Mavromichalis.

Parmi les dossiers clés bernois défendus en 2022 figurent la mise en œuvre de la réforme de l'imposition minimale de l'OCDE et du G20 ainsi que la loi pour un approvisionnement électrique sûr et la nouvelle loi sur le CO2. Le canton a vigoureusement défendu auprès des parlementaires fédéraux le système de dossier électronique du patient qu'il a développé avec d'autres cantons romands depuis plusieurs années. Il s'est également investi dans deux projets affectant directement l'autonomie cantonale : le respect du salaire minimum cantonal, et l'accompagnement de la nouvelle loi fédérale sur l'usage du numérique dans les prestations publiques.

Au niveau régional et transfrontalier, le nouveau programme Interreg VI orienté vers la transition énergétique et numérique et la mobilité durable transfrontalière a été lancé en juin ; les premiers projets devraient être programmés en 2023. Le programme Interreg V a été conclu avec la mise en œuvre depuis 2015 d'environ 120 projets transfrontaliers (dont plus de la moitié avec une participation d'acteurs genevois). Les Assises européennes de la

A02 Conseil d'Etat (suite)

transition énergétique ont remporté un vif succès en juin 2022.

Les importants travaux de rénovation des deux gares du Téléphérique du Salève se sont poursuivis malgré des conditions de chantier rendues compliquées par la hausse des coûts et les difficultés d'approvisionnement. Le Conseil du Léman a reconduit son expérience pilote de résidences artistiques transfrontalières en faveur de la recherche et la création artistiques dans notre bassin de vie.

Archives d'Etat

La construction d'un nouvel Hôtel des archives s'est poursuivie en 2022 à la rue de l'Ecole-de-Médecine 13 dans le respect de l'agenda initialement prévu.

Le programme de reconditionnement des fonds d'archives continue d'être suivi en mobilisant toutes les ressources du service en vue du déménagement qui devrait avoir lieu à la fin de l'année 2024. La numérisation des registres de paroisse et ceux de l'état civil pour la période allant du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle est terminé.

Le programme de restauration a permis de sauver 50 pièces anciennes mises en danger par l'usure du temps, les conditions climatiques des dépôts et les risques liés à leur manipulation. Quant à l'archivage numérique, il continue de déployer ses effets, afin de conserver sur le long terme les documents nés numériques. Un plan directeur métier (PDM) a été élaboré afin de faire évoluer les systèmes d'information (SI) du service.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

Le dépassement de +0,4 million et de -3.1 ETP provient :

- de la dotation à la provision pour la caisse de pension des magistrats plus élevée que prévue en raison d'une part, de la revalorisation de la table actuarielle prise en considération et d'autre part, de l'indexation de 2,44% qui doit être appliquée aux futures rentes des actifs.
- à des vacances de postes qui ont été repourvus en début d'année 2023.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La non-dépense de 1 million provient essentiellement des frais de manifestations et de frais protocolaires moins élevés que prévus.

36 Charges de transfert

La non-dépense de 0.3 million provient essentiellement de la rubrique à disposition du Conseil d'Etat pour les aides financières urgentes et exceptionnelles qui n'a pas été utilisée en 2022.

42 Taxes et redevances

L'écart de -0.2 million provient des ventes de loi et de publications moins élevées que prévues.

43 Revenus divers

L'écart de +0,5 million provient de la dissolution d'une provision pour un litige RH devenue sans objet.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législation et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseils d'Etat.

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes adressées aux Archives d'Etat						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028

A02 Conseil d'Etat (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	75'000	50'000	62'000	50'000	2028
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	4	6	2028
4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau fédéral et intercantonal						
4.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un suivi spécifique pour le Conseil d'Etat	Efficacité	40	40		40	2028
4.2 Préparation et participation aux séances politiques des conférences intercantionales faitières	Efficacité	22	10		10	2028
4.3 Nombre d'évènements en lien avec la scène fédérale ou intercantonale organisés ou coordonnés	Efficacité	13	8		8	2028
5. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau régional et transfrontalier						
5.1 Préparation et participation aux séances politiques des organismes transfrontaliers faitiers	Efficacité	23	15		15	2028
5.2 Nombre de dossiers concernant Genève traités lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière	Efficacité	10	10		10	2028
5.3 Nombre de projets Interreg concernant Genève adoptés par le programme France-Suisse 2021-2027	Efficacité	0	5		50	2027

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

Indicateur 4.1 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers spécifiques suivis pour le Conseil d'Etat. Ces dossiers font l'objet d'une veille active, ou d'un déploiement de stratégies d'action sur la scène fédérale et intercantonale et/ou sont traités dans le cadre des rencontres du Conseil d'Etat avec la députation aux Chambres fédérales.

Indicateur 4.2 : il s'agit d'indiquer la préparation et la participation aux séances politiques des deux conférences intercantionales faitières : Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La participation au Bureau de la CdC (en alternance avec le canton de Vaud) et à la Commission Europe a augmenté le nombre de réunions en 2022.

Indicateur 4.3 : il s'agit de relever le nombre d'évènements en lien avec la scène fédérale et intercantonale organisés ou coordonnés par le service (déplacement du Conseil d'Etat à Berne, accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève, organisation de rencontres/conférences à Berne dans le cadre du Groupe interparlementaire sur la Genève internationale, organisation de la Fête de l'Escalade au Palais fédéral, etc.).

Indicateur 5.1 : il s'agit de relever le nombre de séances politiques que le service organise ou auxquelles il participe activement dans le cadre des trois organismes faitiers et principaux de coopération transfrontalière : Comité régional franco-genevois, Conseil du Léman et GLCT Grand Genève.

Indicateurs 5.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers transfrontaliers préparés et abordés lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière, tenu annuellement par le Département fédéral des affaires

A02 Conseil d'Etat (suite)

étrangères et le Ministère français des affaires étrangères, en présence de tous les départements fédéraux et les ministères français concernés ainsi que des cantons frontaliers. Ce Dialogue permet d'assurer un suivi transversal des dossiers transfrontaliers au niveau ministériel suisse et français et de donner des impulsions diplomatiques de haut niveau pour débloquent les cas problématiques et favoriser les solutions innovantes et favorables pour l'ensemble des acteurs concernés.

Indicateurs 5.3 : le programme Interreg permet de développer et financer des projets transfrontaliers publics et privés co-financés par la Confédération et l'Union européenne. La 6^e édition du programme couvrant 2021-2027 a été lancée en juin 2022. Les années 2021 et 2022 sont des années de transition entre le bouclage du programme V et le lancement du programme Interreg VI, durant lesquelles aucun nouveau projet n'a été programmé. La programmation des projets Interreg VI devrait commencer au 2^e semestre 2023.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	5'174'510	-3'607'096	-41.1%	8'781'606	7'395'080
30 Charges de personnel	2'752'656	-977'950	-26.2%	3'730'606	3'079'867
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'410'039	-2'600'961	-51.9%	5'011'000	4'315'213
36 Charges de transfert	10'000	-30'000	-75.0%	40'000	0
39 Facturations internes	1'815	1'815	-	-	-
REVENUS	213'055	172'352	423.4%	40'703	155'031
42 Taxes et redevances	26'327	23'224	748.4%	3'103	1'643
43 Revenus divers	186'728	149'128	396.6%	37'600	153'387
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'961'455	3'779'448	-43.2%	-8'740'903	-7'240'050
<i>Coût d'état-major</i>	-322'738	105'984	-24.7%	-428'722	-379'542
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'616'319	2'532'438	-35.4%	-7'148'757	-5'236'579
COÛT COMPLET	-9'900'511	6'417'871	-39.3%	-16'318'382	-12'856'170

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	14.70	-0.60	-3.92%	15.30	13.70
<i>ETP fixes</i>	14.70	-0.60	-3.92%	15.30	13.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

En 2022, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois 11 objets fédéraux, 3 objets cantonaux et 2 objets communaux (à Troinex et au Grand-Saconnex).

La première tranche du traitement de l'obsolescence technologique du système d'information des droits politiques a été réalisée, en particulier en remplaçant le système de dépouillement mécanisé par lecture optique par un système par numérisation. De nombreux travaux et développements ont également été conduits avec la Commission électorale centrale (CEC) afin de lui fournir des moyens supplémentaires pour effectuer des contrôles tout au long du processus de traitement des votes par correspondance. Le travail de préparation des élections cantonales et fédérales de 2023 a également été réalisé ainsi que la mise en place d'un système de traçabilité des votes par correspondance au sein de La Poste Suisse.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Dans le cadre de sa mission consistant à favoriser la participation électorale du plus grand nombre, la chancellerie a pérennisé en 2022, la mise à disposition sur le site internet de l'Etat de la section "Comment voter" de la brochure des votations, en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Elle a également poursuivi ses efforts visant à améliorer la participation, avec la promotion et la coordination de la Semaine de la démocratie et de CinéCivic et en réouvrant le programme Institutions 3D, qui permet aux jeunes de découvrir les institutions politiques in situ, au sein de l'Hôtel de Ville. Elle a également contribué à l'organisation d'un nouveau vote en blanc réunissant 250 jeunes.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

L'écart de -3,6 millions sur les charges provient :

- du budget en douzièmes qui se base sur l'exercice 2021 et qui tenait compte par conséquent de l'élection complémentaire du Conseil d'Etat en deux tours en 2021
- d'une votation annulée au mois de novembre 2022.

En résumé, le budget 2022 en douzièmes tenait compte de 4 votations et 2 élections complémentaires alors que les comptes 2022 ne comprennent que l'organisation de 3 votations.

L'écart de 0.1 million sur les revenus provient essentiellement d'une dissolution de provision pour litige RH devenue sans objet en 2022.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2028
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2028
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2028
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : les résultats provisoires cantonaux sont produits sur la base d'un premier dépouillement intégrant les votes par correspondance ainsi que les votes à l'urne pour l'ensemble du canton. L'objectif est donc de pouvoir produire ces résultats avant 16 heures le dimanche pour le 100% des objets prévus en votation.

Indicateur 4.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions réalisées par la Chancellerie pour promouvoir la participation aux votations et élections : organisation de la Semaine de la démocratie, CinéCivic, Institutions 3D, etc.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Département responsable : CHA (avec DF + DCS)

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	42'691'432	4'646'784	12.2%	38'044'648	36'939'985
30 Charges de personnel	13'879'215	-207'296	-1.5%	14'086'511	14'039'068
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	871'441	-378'023	-30.3%	1'249'464	865'736
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'070	7	0.2%	4'063	4'063
36 Charges de transfert	27'936'397	5'231'787	23.0%	22'704'610	22'029'882
39 Facturations internes	309	309	-	-	1'237
REVENUS	921'621	-15'009	-1.6%	936'630	911'189
42 Taxes et redevances	708'353	92'323	15.0%	616'030	577'427
43 Revenus divers	152'164	-80'936	-34.7%	233'100	220'034
46 Revenus de transferts	61'104	-26'396	-30.2%	87'500	113'728
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-41'769'811	-4'661'793	12.6%	-37'108'018	-36'028'797
<i>Coût d'état-major</i>	-551'348	81'212	-12.8%	-632'560	-575'294
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'653'781	1'318'617	-18.9%	-6'972'398	-6'396'795
COÛT COMPLET	-47'974'940	-3'261'964	7.3%	-44'712'976	-43'000'885

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	78.70	-4.25	-5.12%	82.95	82.80
<i>ETP fixes</i>	75.70	-3.15	-3.99%	78.85	77.90
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.10	-100.00%	1.10	1.90
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité et la protection des lanceurs d'alertes à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques;
- la médiation administrative;
- les affaires internationales;
- le contrôle de la conformité des décisions communales.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance. En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LSURV, le SAI est autonome et indépendant. Il coordonne son activité avec la Cour des Comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

soumises à la loi (Catfich).

Le Groupe de confiance (GDC) a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation. A partir de l'année 2022, le Groupe de confiance est également chargé de mettre en oeuvre le dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève et au sein des institutions publiques soumises à la loi sur la protection des lanceurs d'alertes (LPLA).

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle et affective ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques et liées au genre.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

La direction des affaires internationales (DAI) rassemble les prestations mises en oeuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale et mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Le service des affaires communales (SAFCO) qui assure notamment un contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux ainsi que de la surveillance des finances communales.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte à l'Etat de Genève
- A05.04 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- A05.06 Médiation administrative
- A05.08 Contrôle de la conformité des décisions communales
- A05.09 Affaires internationales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Audit interne

Pendant l'année 2022, le SAI a remis 33 rapports concernant l'Etat central (18), des entités de droit public (4) et des entités subventionnées (11).

Le SAI a procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés.
- des audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et sur l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations.

- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information.
- des audits sur mandat du Conseil d'Etat

Ces rapports contiennent plus de 220 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2022 près de 300 suivis.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2022, les Préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur sont parvenues en matière de transparence et de protection des données (340 au total, soit 191 conseils aux institutions, 149 aux particuliers), en organisant des séances de médiation (36), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (6 présentations sur demande, 4 bulletins d'information, 1 article de doctrine et 1 ouvrage) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi. L'amélioration de la situation sanitaire a permis la mise sur pied de leurs habituelles actions de formation.

Les Préposés continuent de veiller à ce que les 181 institutions publiques soumises à la LIPAD déclarent leurs fichiers de données personnelles. Ils insistent auprès de ces dernières sur la nécessité pour elles de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue des fichiers. En 2022, 61 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; 213 traitements ont été effectués dans la base de données.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les Préposés ont assuré la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les Préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- Violation des données personnelles – Comment réagir ?;
- Les identités numériques (eID);
- La vidéosurveillance.

Par ailleurs, les Préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD (47), sans compter le contrôle Schengen, les collectes (information sur les réunions à huis clos/centralisation des normes et directives/teneur des listes des personnes autorisées à visionner les images issues des systèmes de vidéosurveillance/centralisation des avis et informations), les consultations sur la communication de données personnelles à une corporation ou un établissement de droit public étranger, les participations à la procédure, l'exercice du droit de recours, la participation au groupe de coordination Schengen, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons et le Préposé fédéral, la conférence de presse annuelle et les nombreux contacts entretenus avec les médias ou encore la préparation des séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA).

Les Préposés ont aussi mené un contrôle de protection des données auprès du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG).

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les Préposés ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi. Les Préposés ont pareillement écrit une contribution (La protection des données personnelles dans les EMS, in Vaerini Micaela/Longchamp Guy/Rubido José-Miguel (éd.), Personnes âgées en EMS, tome 2, Berne 2022, pp. 1-30) et édité un ouvrage (20 ans de

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

transparence à Genève, sui generis, Zurich 2022).

Protection de la personnalité et des lanceurs et lanceuses d'alertes à l'Etat

Les principaux axes du Groupe de confiance (GDC) en 2022 ont été :

- Le suivi des situations, qui ont été nombreuses (2022: 394 - 2021: 361 - 2020: 345), avec un nombre de médiations qui reste élevé (2022: 22 - 2021: 30 - 2020: 17) de même que celui des demandes d'investigations (2022: 17 - 2021: 14 - 2020: 6); la part des situations émanant de l'Etat a été de 66%, celle émanant des établissements affiliés de 34%;
- La mise en œuvre du dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève dès l'entrée en vigueur de la loi en mars 2022. Cela a supposé de renseigner les lanceurs et lanceuses d'alerte via la plateforme sécurisée ou à l'occasion d'entretiens, d'avoir des échanges approfondis avec les représentants et représentantes des institutions soumises à la LPLA pour expliquer les mécanismes prévus par la loi et le règlement d'application ainsi que le système de facturation et enfin de mettre à jour la page Internet dédiée à la LPLA afin de renseigner adéquatement le personnel des 77 institutions ou autorités concernées par la LPLA.
- L'élaboration d'un nouvel outil adapté aux situations collectives, le sondage climat de travail, à déployer en coordination et sur mandat de la hiérarchie ou des ressources humaines dans les cas où il est adapté. Ce sondage a été réalisé par un institut de sondage externe.
- La poursuite de l'information régulière du personnel sur l'existence et les prestations du GDC, à travers la diffusion des lettres d'information et de nombreuses interventions dans des modules de sensibilisation au harcèlement sexuel ou psychologique, aux conflits et à la médiation avec notamment le développement d'une formation sur mesure et dans un nouveau format.

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Parmi les principaux projets et réalisations du BPEV en 2022, on peut mentionner les suivants :

- la publication d'un dossier pédagogique pour faire connaître la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) aux jeunes de 15 à 20 ans, dans le cadre des 25 ans de l'entrée en vigueur de cette loi. Privilégiant l'aspect ludique et interactif, cet outil clé en main propose des jeux de rôles, des questionnaires, des analyses de cas ou encore des débats à mener en classe. Il peut être utilisé comme support de cours, par exemple en lien avec l'histoire, le civisme, le droit, l'économie, la philosophie, la sociologie ou l'orientation professionnelle;
- l'adoption par le Conseil d'Etat du *Rapport de mise en œuvre sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteures de violences domestiques*, issu des travaux d'un groupe interdépartemental piloté par le BPEV. Ce rapport prévoit notamment une augmentation du financement des foyers d'hébergement, la création de logements relais et la mise en place d'un dispositif efficace de gestion des places vacantes au sein des lieux accueillant des victimes de violences domestiques;
- le bilan du plan d'action 2018-2023 pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, les violences domestiques et liées au genre. Il s'articule autour des 4 axes suivants: prévention, sensibilisation et formation; protection des victimes; prise en charge des auteurs; coordination et collecte des données;
- la tenue d'un colloque international sur la santé des personnes trans*, organisé par l'association Epicène, sur mandat du BPEV et de la commission consultative LGBTIQ+, dans le but de promouvoir la recherche, le développement et la mise en œuvre des connaissances médicales et paramédicales, ainsi que l'inclusion des personnes trans* dans tous les domaines de la société;
- le vote par le Grand Conseil d'une modification de la loi sur les commissions officielles, initiée par le BPEV, qui prévoit que la parité - à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté - sera désormais la règle au sein des commissions officielles et des conseils d'administration des institutions de droit public;
- la campagne "Stop violences sexistes!" menée au mois de novembre et présentant l'ensemble des actions entreprises ou soutenues par l'Etat à l'occasion de la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* du 25 novembre.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2022, l'OCSTAT a diffusé une douzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 160 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant six analyses approfondies : « Projections démographiques de la population résidente du canton de Genève de 2021 à 2050 » ; « Impact de l'introduction et de la suspension du vote par Internet dans le canton de Genève » ; « Religion et spiritualité dans le canton de Genève en 2019 » ; « Les hospitalisations avec un diagnostic de Covid-19 en 2020 » ; « Le personnel soignant dans le territoire franco-valdo-genevois » ; « Saisonnalité des naissances et des décès dans le canton de Genève ».

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Les projets principaux mentionnés pour 2022 étaient les suivants:

- L'OCSTAT a développé l'offre de résultats statistiques cartographiés en se dotant d'un logiciel dédié. Les informations disponibles à l'échelon des communes sont ainsi plus nombreuses qu'auparavant et peuvent être visualisées de manière interactive. De plus, des « portraits de communes » sont disponibles, reprenant sous forme graphique les principaux indicateurs disponibles à cet échelon géographique.
- La poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Dans le cadre de ce projet, qui a démarré il y a plusieurs années, l'OCSTAT a effectué les développements nécessaires permettant de gérer les nouvelles informations demandées par la Confédération et d'étendre le registre aux bâtiments non résidentiels. Les travaux ne sont pas terminés.
- Dans le Concept cantonal du développement durable 2030, il est prévu que les différentes thématiques soient illustrées et suivies au travers d'indicateurs. En collaboration avec le service cantonal du développement durable (SCDD) et divers services de l'administration cantonale, l'OCSTAT a mis sur pied les indicateurs statistiques pertinents. Une publication les présentant sous forme graphique et les commentant sera diffusée début 2023.
- Dans le cadre de la mise sur pied d'un modèle de compte du système de santé pour le canton de Genève, les premiers indicateurs nécessaires ont été identifiés et calculés. Les travaux vont se poursuivre en 2023.
- L'OCSTAT a diffusé les principaux résultats des projections de population à l'échelon de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050. Une analyse complète sera produite début 2023.

Affaires internationales

Marquée par la levée progressive des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 et le début du conflit en Ukraine, l'année 2022 a généré de nouvelles incertitudes pour la Genève internationale et solidaire. Même si l'on constate un retour des conférences à Genève, l'enquête annuelle de l'OCSTAT montre pour la première fois depuis longtemps des signes de récession, avec la baisse des dépenses des organisations internationales et de l'emploi dans les ONG.

Le canton a poursuivi son soutien résolu à la Genève internationale et solidaire, en particulier dans les domaines de la gestion des crises, des infrastructures et de la veille stratégique.

Dans ce contexte de crises qui se succèdent, un effort soutenu a été consenti, grâce à l'octroi de 6 millions de francs supplémentaires au CICR pour ses actions en faveur des populations touchées par la guerre en Ukraine. Plusieurs contributions d'urgence ont également été attribuées, notamment pour soutenir les populations confrontées aux crises alimentaires. En matière climatique, le canton a notamment soutenu les initiatives permettant d'accompagner les acteurs de la Genève internationale à réduire leur empreinte carbone dans leurs opérations à Genève et à l'étranger.

En matière immobilière, le canton a mis en place une cellule dédiée à l'accompagnement des projets du CERN, dont le futur collisionneur de particules. La FIPOI a procédé à une réforme de sa gouvernance et adopté une nouvelle stratégie immobilière.

En matière de veille stratégique, le canton a renforcé sa capacité d'analyse en travaillant avec les institutions académiques. Il est ainsi partenaire du Geneva Graduate Institute pour le projet « Geneva Policy Outlook », qui analyse et présente les enjeux de la Genève internationale.

Le rapport quinquennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Genève internationale a été rédigé en concertation avec les partenaires et adopté par le Conseil d'Etat. Outre un bilan des mesures prises depuis 2016, il propose un état des lieux de la Genève internationale et des pistes pour orienter le soutien du canton à l'avenir.

Médiation administrative

Un objectif global de stabilité des prestations était fixé pour 2022. Cet objectif a été respecté, le bureau de médiation administrative (BMA) ayant été sollicité à 408 reprises en 2022 (419 en 2021). Ce chiffre inclut les dossiers ouverts et les autres demandes (information/orientation, hors champ, etc.). Il est à relever que le nombre de dossiers ouverts poursuit une hausse (162 contre 149 en 2021) alors que les autres demandes diminuent (246 contre 268 en 2021). Cela se traduit par une augmentation de la charge de travail, le traitement des dossiers ouverts représentant un suivi et un nombre d'actions plus importants que les autres demandes. Ces dernières peuvent par ailleurs être en partie déléguée à l'assistante du bureau. Cette dynamique des sollicitations est positive car elle signifie que le BMA est saisi de manière plus ciblée, bien que la mission d'information et d'orientation ne doit pas être sous-estimée car elle constitue un travail préventif dans l'émergence des conflits administratifs.

Parallèlement, il a été constaté une hausse importante des tâches de représentation, de gestion et diverses

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

interventions hors traitement des cas par le médiateur administratif (participations à des commissions, groupes de travail, conférences, contribution à des ouvrages, consultation en tant qu'expert, etc.). Cet effet, lié à une meilleure connaissance du BMA par le public et les administrations, a pour conséquence de confronter le bureau à ses limites, le médiateur devant assumer le traitement de la quasi-intégralité des tâches du BMA, s'agissant du traitement des cas et de la gestion du bureau au sens large. Il peut s'appuyer sur les compétences et la disponibilité de l'assistante, de façon toutefois limitée, certaines tâches ne pouvant être déléguées à l'assistante malgré un cahier des charges déjà étendu. L'impossibilité à ce jour de pouvoir bénéficier d'un poste supplémentaire, même partiel, est ainsi devenu un problème visible fin 2022. Concrètement, les actions de représentations ont évolué ainsi : 67 en 2019 (année d'ouverture, avec une tournée des services), 35 en 2020, 48 en 2021 et 83 en 2022.

Une évaluation de la loi sur la médiation administrative a été ouverte par le médiateur, telle qu'elle avait été prévue à mi-mandat. Principalement, il a été mis en évidence une problématique organisationnelle, s'agissant de la fonction de médiateur-trice suppléant-e. L'absence de statut clair pour cette fonction et la limitation de ses interventions uniquement en cas d'empêchement du médiateur pose problème. Cela a été mis en évidence, menant notamment à un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat en 2022. Le traitement des rapports d'activité 2019, 2020 et 2021 par le Grand Conseil a mené à des interrogations quant au fonctionnement du BMA. La Cour des comptes a ainsi été sollicitée par le Conseil d'Etat. L'examen de la Cour entamé fin 2022 livrera son analyse courant 2023.

Sur le plan de la communication, le BMA a poursuivi son objectif constant de présentation de ses activités auprès des administrations, des partenaires et également auprès du Grand Conseil, avec une activité marquée en 2022. Des actions auprès du public ont eu lieu, notamment par voie de presse et par distribution de flyer.

Au niveau des relations intercantionales et internationales, le BMA a organisé une conférence des médiateurs cantonaux et communaux suisses, accueillant à Genève l'association des ombudsmans parlementaires suisses (AOP). Cet événement, qui n'avait pas pu avoir lieu en 2021 en raison de la crise du COVID, a été un succès. Les échanges avec les instances d'autres pays se sont poursuivis par le biais de l'association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie (AOMF).

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

Le non-dépendu sur la 30 provient notamment de la vacance de plusieurs postes, qui ont été repourvus en début d'année 2023 pour la majorité d'entre-eux.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non-dépendu provient essentiellement des prestations de services et honoraires inférieurs à ce qui avait été budgétisé, notamment les frais de régionalisation à l'OCSTAT.

36 Charges de transfert

L'augmentation des subventions de la DAI est due à une contribution extraordinaire de 6 millions de francs au CICR pour ses activités en faveur des populations touchées par le conflit en Ukraine. Par ailleurs, certaines subventions de la Genève internationale et de la solidarité internationale ont été décalées dans le temps ou inférieures au budget (subvention prévue pour le cadeau à l'ONU dans le cadre du 100ème anniversaire de la création de la Société des Nations, fonds de lutte contre la drogue, aide aux missions des pays les moins avancés, location auprès de tiers pour les ONG) pour un total de -0.7 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des entités auditées	Efficacité	85%	85%	94%	85%	2025

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	47	20	33	20	2023
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	213	50	427	50	2023
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2023
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2023
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	20	20	2023
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	74%	70%	85%	70%	2025
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	94%	75%	92%	80%	2025
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	51	30	45	30	2025
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	/	100%	0	100%	2025
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2025
6. Traiter les demandes du public en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (GDC)						
6.1 Pourcentage des demandes d'informations préalables traitées dans un délai égal ou inférieur à 14 jours	Qualité	100%	75%		80%	2025
7. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
7.1 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	40.6%	42%	39.3%	45%	2025

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
7.2 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	36%	36%	36%	37%	2025
7.3 Dans le cadre du plan d'action MINT, % de filles inscrites en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	10.2%	11%	9.7%	13%	2025
8. Améliorer la lutte contre la violence domestique et les violences liées au genre (BPEV)						
8.1 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5'913	6'500 (+/-10%)	5'583	6'700 (+/-10%)	2025
8.2 Nombre d'actions de sensibilisation / prévention des violences domestiques ou liées au genre, réalisées dans l'année	Efficacité	18	10 à 15		10 à 15	2025
9. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
9.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	97.5%	95%	99%	95%	2025
10. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
10.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier entretien est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	95%	80%	99%	80%	2023
11. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
11.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	5	5	5	5	2023
11.2 Pourcentage d'entités ayant été approchées par le BMA en regard du nombre total d'entités faisant partie de son champ d'application	Efficacité	60%	40%	55%	50%	2023
12. Veiller à l'application de la loi par les communes						
12.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2025
13. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale (DAI)						
13.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	179	180	177	180	2024
13.2 Nombre de personnes participant aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	386'159	150'000	258'841	160'000	2024
13.3 Nombre de collaborateurs et de collaboratrices d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	32'723	29'000	31'904	29'000	2024
13.4 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	N/D	90%	69%	100%	2024
13.5 Montant des investissements immobiliers significatifs de la Genève internationale	Efficacité	131 mios	160 mios	131.1 mios	1.8 mia	2028

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
14. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale (DAI)						
14.1 Nombre de départements (hors DF) ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	2	4	2	6	2024
15. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève (DAI)						
15.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficience	85%	>80%	90%	> 80%	2024
16. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire (DAI)						
16.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	11%	11%	16%	13%	2024
17. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale dans le cadre défini par la loi LFSI (DAI)						
17.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0.2%	0,2%	0.2%	0.2%	2024
18. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés (DAI)						
18.1 Nombre de missions financées	Efficience	40	42	40	46	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : le taux de satisfaction des bénéficiaires des rapports du SAI (Conseil d'Etat, Commissions parlementaires et audités) atteint l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal, étant précisé qu'usuellement seulement environ 10% des usagers répondent au questionnaire de satisfaction.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous. Au vu des missions supplémentaires confiées au GDC en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alertes et si les ressources supplémentaires prévues s'avèrent insuffisantes, ce délai risque d'être rallongé.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information "hors situations" avec les partenaires chargés de la prévention au sein des établissements publics affiliés du Grand Etat.

Indicateur 5.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. En raison de la pandémie, ces séances ont été suspendues mais reprendront en 2023, probablement sous la forme d'un e-learning.

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : il s'agit d'assurer une célérité pour les premiers contacts afin d'informer les lanceurs d'alertes et les orienter adéquatement

Indicateur 7.1 : cet indicateur s'inscrit dans le cadre des mesures définies dans le plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale. Il permet de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 8.1 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteures de violences domestiques, prises en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques en 2021. Il est en lien avec les différentes mesures d'information et sensibilisation du grand public et des personnes concernées.

Indicateur 8.2 : cet indicateur est introduit pour la première fois au projet de budget 2022. Il tient compte du nombre d'actions de sensibilisation et prévention des violences domestiques ou liées au genre, réalisées dans l'année par le BPEV (campagnes, colloques, conférences, publications, etc.). Chaque action peut viser le grand public ou des publics plus ciblés.

Indicateur 9.1 : l'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95%, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

Indicateur 10.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum. A noter qu'une partie importante des demandes peuvent être traitées à distance, par email et/ou téléphone, augmentant la vitesse de traitement du premier contact.

Indicateur 11.1 : La valeur cible (5) est stable. Elle est indicative et se réfère aux communications usuelles faites directement par le BMA (diffusion large du rapport annuel d'activité, quelques articles de presse, diffusion de flyers, etc.).

Indicateur 11.2 : L'objectif de présentation auprès de la majorité des plus grandes entités publiques genevoises est atteint. Dès 2022, il s'agit de poursuivre les présentations auprès d'entités de taille plus modestes ou de refaire des présentations dans des structures déjà rencontrées, notamment à l'occasion d'un changement à la direction de l'entité. Les nouvelles saisines citoyennes restent un moyen simple permettant de proposer des présentations du BMA tout en traitant une demande de médiation spécifique.

Indicateur 12.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.

Indicateurs 13.2 et 13.3 : ces indicateurs permettent de mesurer l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, le but est d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale. Depuis 2021, l'indicateur 13.2 cumule les participants en présentiel et en ligne. De ce fait, la comparaison avec les cibles 2022 et à long terme n'est plus pertinente. A noter

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

que les chiffres fournis par l'OCSTAT concernent l'année précédente compte tenu du décalage lié à la récolte des données.

Indicateur 13.4 : cet indicateur n'est plus d'actualité. Avec le COVID, les groupes ne se sont plus réunis et entre-temps d'autres modes de coordination se sont mis en place.

Indicateur 13.5 : cet indicateur concerne uniquement les investissements immobiliers des OI et des fondations immobilières au sein desquelles l'Etat est représenté (projets immobiliers des OI suivis par la FIPOI, de la FIPOI et de la fondation Terra & Casa). La valeur à LT représente le montant total des investissements sur la période 2017-2028, 2028 étant l'année où les investissements seront terminés.

Indicateur 14.1 : cet indicateur permet de mesurer l'objectif figurant dans le programme de législature qui vise à ce que chaque département élabore son propre projet de collaboration afin de renforcer l'action du canton au plan de la solidarité internationale.

Indicateur 16.1 : cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné aux projets dans le domaine de l'environnement. Il est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA (pays les moins avancés).

Indicateur 17.1 : cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service ainsi qu'aux ressources allouées par les autres départements pour des projets de collaboration internationale. La Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0.7% des dépenses du canton. Toutefois, et considérant les ressources actuellement affectées à la solidarité internationale, le taux calculé est inférieur.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	5'438'434	-528'006	-8.8%	5'966'440	4'995'112
30 Charges de personnel	5'134'867	-410'961	-7.4%	5'545'828	4'713'334
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	237'410	-113'235	-32.3%	350'645	216'848
33 Amortissements du patrimoine administratif	21'032	-3'810	-15.3%	24'842	20'544
34 Charges financières	45'125	0	0.0%	45'125	44'386
REVENUS	136'974	81'463	146.8%	55'511	97'801
42 Taxes et redevances	111'922	56'411	101.6%	55'511	97'726
43 Revenus divers	25'052	25'052	-	-	75
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'301'459	609'470	-10.3%	-5'910'929	-4'897'311
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-329'308	16'242	-4.7%	-345'550	-344'913
COÛT COMPLET	-5'630'767	625'712	-10.0%	-6'256'479	-5'242'225

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	25.65	3.05	13.50%	22.60	21.60
<i>ETP fixes</i>	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-19.60	-100.00%	19.60	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	22.65	22.65	-	-	18.60

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst)

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses missions (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit :

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou

A06 Cour des comptes (suite)

effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut "ouvert" à "fermé".
7. Effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a traité presque le même nombre de dossiers que l'année précédente (54 en 2022 et 52 en 2021). Cependant, le volume traité est en moyenne inférieur aux années antérieures, en raison principalement de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit, qui a donné lieu à l'engagement courant 2022 de personnes moins expérimentées qu'il a fallu former. Néanmoins, avec 54 objets traités, l'objectif de 50 fixé à long terme a tout de même pu être atteint.

Chiffres clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 175 nouveaux dossiers durant l'année civile 2022. Parmi ces dossiers, 164 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 9 à la demande d'autorités et 2 ont résulté d'une autosaisine. 53 % des dossiers reçus en 2022 (57 % en 2021) ont été transmis à la Cour au travers de son système d'alerte.

Durant cette période, la Cour a publié 7 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. À cela s'ajoute la publication en mai 2022 de son rapport annuel d'activité 2021. La Cour a en outre réalisé 47 examens, dont 2 ont été publiés sur son site internet.

Explication des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Nature 30 : écart - 410'961 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs, dont principalement :

- - 311 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de vacance dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant les premiers mois de l'année et au fait que ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées).
- - 36 KF de charges sociales qui découlent de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.

A06 Cour des comptes (suite)

- - 77 KF en raison de la variation de l'estimation de la provision de prévoyance des magistrats titulaires et la comptabilisation d'une dotation moins importante que prévue. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

Nature 31 : écart - 113'235 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes (-94 KF) pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2022, les équipes ont moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique.

Nature 42 : écart + 56'411 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception de montants supérieurs à ceux budgétés en ce qui concerne les indemnités fédérales de l'assurance militaire, les remboursements de frais de formation et les participations de l'assurance aux pertes de gains maladie.

A06 Cour des comptes (suite)

Ventilation des comptes 2022 par "unité"

Les comptes 2022 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FPAV) :

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS					
30 - Charges de personnel	2'374'127	911'136	790'854	46'242	4'122'359
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	27'038	26'104	24'346	-	77'488
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-25'016	-2'839	-33'608	-	-61'463
43 - Revenus divers	-	-	-	-25'000	-25'000
Total résultat direct	2'376'148	934'401	781'592	21'242	4'113'384
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS					
30 - Charges de personnel	505'620	244'816	247'373	14'697	1'012'506
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	79'861	38'668	39'072	2'321	159'922
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'503	5'085	5'138	305	21'032
34 - Charges financières	22'534	10'911	11'025	655	45'125
42 - Taxes et redevances	-25'197	-12'201	-12'328	-732	-50'458
43 - Revenus divers	-26	-13	-13	-1	-52
Total résultats direct et indirect	2'969'443	1'221'668	1'071'859	38'488	5'301'458
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	164'448	79'624	80'456	4'780	329'308
COÛT COMPLET	3'133'892	1'301'292	1'152'315	43'268	5'630'767

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple : les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adapté aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	N/A	270	317		2023
2. Être une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations)	Efficacité	54	50	52	50	2023
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des gains financiers que l'audité/l'évalué pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en million de francs)	Efficiences	40.6	4	2.24	4	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année : les trois indicateurs de la Cour avaient été fixés pour l'ensemble de la magistrature 2019-2024. Toutefois, au cours du second semestre 2022, l'indicateur 1.1 (nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année) a dû être abandonné, car la source des données n'était plus disponible. Dès lors, la Cour a choisi de remplacer à partir de 2023 cet indicateur 1.1 par un nouvel indicateur 1.2 (communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)).

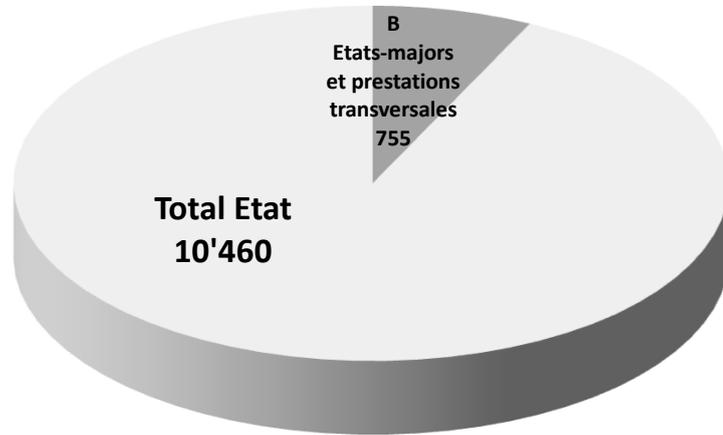
Indicateur 2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations) : la Cour a traité presque le même nombre de dossiers qu'en 2021. Les volumes sont en moyennes inférieurs aux années antérieures, en raison surtout de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit, mais le nombre traité permet tout de même de légèrement dépasser la cible budgétaire.

Indicateur 3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en mio de F) : le montant conséquent indiqué comme réalisé pendant l'année 2022 est surtout à mettre en relation avec les publications du rapport no 173 (mission d'accompagnement et de soutien auprès de la direction du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) : aides financières "cas de rigueur") et du rapport no 174 (audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal) pour lesquels les recommandations de la Cour devraient permettre de réaliser des gains de respectivement 5.4 et 35.0 millions F.

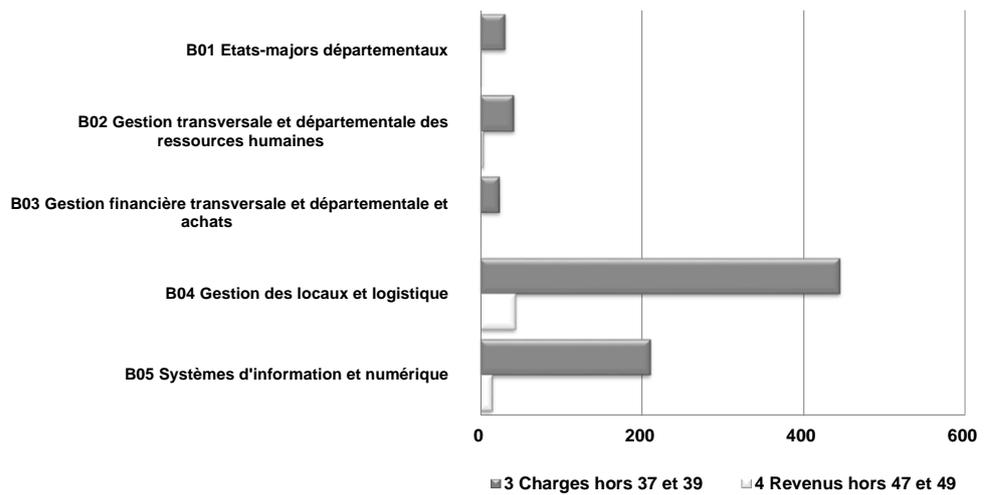


B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. Le règlement sur le télétravail datant de 2010 a été revu afin de tenir compte de l'expérience acquise durant les deux dernières années. Le Conseil d'Etat a validé le règlement sur les lanceurs d'alertes qui a été rapidement mis en œuvre. Un plan de lutte contre l'absence a été validé et des ressources obtenues pour le mettre en œuvre. La commission technique paritaire du projet G'Evolue pour un nouveau système d'évaluation des fonctions est mise en place et commencera ses travaux en 2023. Le Conseil d'Etat a déposé un projet de modification de la LPAC (Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux) auprès du Grand Conseil visant une actualisation de la loi sur le personnel avec la nouvelle stratégie RH.

En matière d'égalité entre femmes et hommes et de lutte contre les violences et les discriminations liées au genre, il s'agira de mettre en œuvre, dès son adoption par le Grand Conseil, le projet de loi prévoyant le renforcement de dispositions et la création de nouvelles normes, de façon générale et notamment au sein de l'administration cantonale. A mentionner également, la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action égalité dans l'administration cantonale.

La crise géopolitique que traverse l'Europe a nécessité une mobilisation particulière de l'office cantonal des bâtiments pour la recherche de solutions d'hébergement en faveur des populations déplacées, ainsi que pour l'approvisionnement énergétique permettant d'assurer la continuité des prestations essentielles de l'Etat.

Malgré les effets encore prégnants de la crise sanitaire qui viennent s'ajouter aux difficultés précitées, les projets phares ont pu se poursuivre. Parmi ceux-ci, on relèvera tout d'abord le démarrage du programme de construction de plus de 1'300 logements sur le site des Vernets après la signature en juin des droits de superficie distincts et permanents (DDP) en faveur des investisseurs. Par ailleurs, la rénovation menée par la CPEG sur ses bâtiments à la pointe nord du PAV permettra le déménagement de 650 collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale au mois d'avril 2023, avec un décalage contenu d'à peine un mois avec le planning prévu.

Concernant les investissements, il convient de relever le dépôt au Grand Conseil d'un projet de loi ouvrant un crédit d'un milliard de francs pour l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat (PL 13210). Avec, en plus, la demande d'élargissement du périmètre de financement de la loi de mise aux normes des embrasures pour tenir compte des nouvelles prescriptions légales en matière de préservation de l'environnement (PL 13191 voté par le Grand Conseil en janvier 2023), l'Etat s'engage résolument dans la transition écologique.

Par ailleurs, la rénovation du parc immobilier s'est poursuivie à un rythme soutenu. A l'issue de travaux de rénovation, la salle du Grand Conseil et l'ancienne Ecole de médecine ont été inaugurées. Le bâtiment pour les troupes de sauvetage à Epeisses a été livré. Les études et travaux relatifs aux bâtiments hospitaliers et aux établissements scolaires se poursuivent, tout comme le versement des subventions en faveur des HUG, des établissements publics pour l'intégration (EPI), ou encore de l'école des musiques actuelles et des technologies musicales (ETM). Finalement, l'extension ou la surélévation de plusieurs cycles d'orientation, faisant l'objet du PL 13170, a été votée par le Grand Conseil en décembre 2022.

En 2022, la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat, adoptée en début de législature suite à une large consultation publique, s'est notamment traduite par une soixantaine de projets d'importance stratégique ainsi que par le développement et la mise en service de nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 150. Sur un plan voisin, le 22 décembre 2022, l'Etat de Genève a obtenu le label "Numérique responsable", pour une durée de 24 mois, à renouveler à l'échéance.

Le taux de maturité global du système de contrôle interne est en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'Etat; le travail a pu se poursuivre pour les prestations n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant. En matière de gestion des risques, un effort particulier a été fait pour l'intégrer davantage dans la stratégie étatique, pour améliorer le suivi des plans d'action lancés pour réduire les risques identifiés et pour accélérer le traitement des recommandations des instances de surveillance.

L'initiative lancée pour créer ou renforcer les plans de continuité au sein des offices, tenant compte des leçons apprises pendant la crise COVID, a pu se poursuivre dans tous les départements avec une attention particulière aux scénarios en lien avec la pénurie d'électricité. Le projet d'amélioration du fonctionnement de l'administration, lancé au printemps 2021, a fait l'objet d'un bilan qui sera transmis au Conseil d'Etat avant la fin de la législature.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	31'823'072	-1'134'514	-3.4%	32'957'586	29'981'471
30 Charges de personnel	28'390'164	-96'033	-0.3%	28'486'197	27'047'178
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'801'945	-136'893	-4.7%	2'938'838	2'479'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	286'540	-1'191'161	-80.6%	1'477'701	271'691
37 Subventions redistribuées	300'000	300'000	-	-	150'000
39 Facturations internes	44'424	-10'426	-19.0%	54'850	33'424
REVENUS	2'123'745	394'138	22.8%	1'729'607	1'226'561
42 Taxes et redevances	773'402	-586'172	-43.1%	1'359'574	759'730
43 Revenus divers	699'357	699'357	-	-	8'052
44 Revenus financiers	350'987	-19'046	-5.1%	370'033	308'779
46 Revenus de transferts	0	0	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	300'000	300'000	-	-	150'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-29'699'327	1'528'652	-4.9%	-31'227'979	-28'754'910
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'132'123	-6'132'123	-	0	-6'776'972
<i>Coûts répartis</i>	35'831'450	4'603'471	14.7%	31'227'979	35'531'882
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	148.45	1.23	0.84%	147.22	142.14
<i>ETP fixes</i>	134.47	-2.18	-1.60%	136.65	131.64
<i>ETP auxiliaires</i>	7.78	3.47	80.51%	4.31	3.90
<i>ETP agents spécialisés</i>	6.20	-0.06	-0.96%	6.26	6.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat en charge du département dans les tâches et devoirs qu'impliquent l'administration du département et la marche des services;
- s'assurer de la mise en oeuvre du maintien d'un système de contrôle interne adéquat au sein de l'administration.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité (GRQ) départementale. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. L'unité de gestion des risques et de la qualité départementale coordonne et soutient les directions générales, offices, directions et services dans la mise en oeuvre de leur système de contrôle interne et dans la gestion de leurs risques. Actuellement très engagée dans la mise en oeuvre et le renforcement des plans de continuité métier pour les activités vitales de l'Etat, la fonction est aussi souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux de la gestion des risques et de la qualité. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Etats-majors départementaux
- B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

33 Amortissement du patrimoine administratif (-1.2 million)

La variation provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget (prévu sur le programme B01) et les comptes (comptabilisés sur d'autres programmes).

42 Taxes et redevances (-0.6 million)

La diminution de revenus correspond à des remboursements d'assurances (LAA et maternité) pour le personnel qui ont été moins importants que prévus ou qui ont été comptabilisés sur d'autres programmes ainsi qu'à une baisse des factures émises.

43 Revenus divers (+0.7 million)

L'écart est dû à une reprise sur provision d'un cas de litige avec le personnel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	86.6%	88%	83.6%	90%	2025
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.36%	0.43%	0.34%	0.40%	2024
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	92%	90%	91%	90%	2028
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)						

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Taux de recommandations du SAI de niveau 3 ou 4 adressées aux départements de l'administration et traitées dans les délais	Efficacité	24%	90%	34%	90%	2028
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	100%	80%	98%	80%	2028

Commentaires

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur cible réaliste de 90% a été déterminée par le Conseil d'Etat et a été atteinte à fin 2019. Ainsi, l'objectif est atteint mais l'Etat reste vigilant sur d'éventuelles faiblesses encore présentes.

Dès les comptes 2023, au lieu de mesurer le taux de déploiement moyen du SCI, l'indicateur mesurera le pourcentage de prestation de l'Etat ayant individuellement atteint le taux visé de 90%. Cette valeur donnera une meilleure idée du travail qui reste à faire.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. Le mauvais score, influencé par le changement des priorités induit par la crise COVID, peut être relativisé si on considère que seules 29 recommandations figurent dans le périmètre du calcul. Dès les comptes 2023, l'indicateur sera calculé tenant compte d'une période de 5 ans et de l'avancement des travaux dans chaque recommandation individuelle. Cela donnera une image plus fidèle de la situation, qui aujourd'hui est basée sur une évaluation binaire (fait / pas fait).

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	42'564'379	356'546	0.8%	42'207'833	41'327'956
30 Charges de personnel	40'913'442	623'107	1.5%	40'290'335	39'840'051
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'593'740	-273'443	-14.6%	1'867'183	1'436'505
33 Amortissements du patrimoine administratif	28'386	2'500	9.7%	25'886	26'055
34 Charges financières	24'960	1'531	6.5%	23'429	24'845
39 Facturations internes	3'852	2'852	285.2%	1'000	500
REVENUS	4'450'796	263'366	6.3%	4'187'430	3'159'853
42 Taxes et redevances	2'409'392	63'962	2.7%	2'345'430	2'292'317
43 Revenus divers	4'532	4'532	-	-	3'154
46 Revenus de transferts	2'036'871	194'871	10.6%	1'842'000	864'381
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-38'113'584	-93'181	0.2%	-38'020'403	-38'168'103
<i>Coût d'état-major</i>	-957'032	-957'032	-	0	-956'316
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'971'918	-8'971'918	-	0	-10'386'215
<i>Coûts répartis</i>	48'042'533	10'022'130	26.4%	38'020'403	49'510'634
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	144.80	18.45	14.60%	126.35	150.75
<i>ETP fixes</i>	136.86	14.04	11.43%	122.82	139.19
<i>ETP auxiliaires</i>	4.04	2.09	107.18%	1.95	9.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.90	2.32	146.84%	1.58	2.55

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation du programme de législation

La stratégie des ressources humaines s'articule autour de cinq principes : autonomie, confiance, collaboration, responsabilisation, résultats, et de quatre axes : offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations, promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité, permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société, attirer et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs de qualité.

Cette vision continue à être mise en œuvre à travers notamment les projets stratégiques et opérationnels décrits ci-dessous.

Projet de réforme du système d'évaluation des fonctions et de rémunération

Dans le cadre du projet G'Evolue, dont le but est de moderniser le système d'évaluation des fonctions, les travaux avec les associations représentatives du personnel se sont poursuivis avec la signature d'un protocole d'accord mi-2022. Une commission paritaire a été mise en place et a commencé début 2023 ses travaux, visant dans un premier temps à choisir une méthode d'évaluation des fonctions.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Tous ces projets s'appuient fortement sur la mobilisation des ressources humaines (RH) départementales et des managers. Ceux-ci ont maintenant la possibilité de faire partie d'une communauté dynamique qui leur a donné un nouveau sentiment d'appartenance ainsi qu'une émulation et un soutien bienvenus. Former, soutenir, faire évoluer ces partenaires clés est, et reste, au centre des actions menées.

Qualité de vie au travail (QVT) et gestion des absences

Un plan de lutte contre l'absence, ayant pour ambition de stabiliser puis réduire le taux d'absence du personnel de l'Etat et de diminuer les coûts y relatifs qui se montent à 100 millions par an, a été élaboré et validé par le Conseil d'Etat. Ce plan, composé de 27 mesures, comprend des ressources supplémentaires prévues à la fois pour intensifier la prévention, mieux outiller managers et responsables RH dans la détection et l'accompagnement des situations délicates et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques pour les cas les plus complexes. Le regard porté sur l'absence s'articule fortement avec la stratégie RH et les nouvelles approches managériales.

Avec la refonte du règlement sur le télétravail, un dispositif d'accompagnement (vidéo de bonnes pratiques, FAQ, accord digitalisé) a été mis à disposition des hiérarchies et des équipes afin de les soutenir dans son application au quotidien.

Accompagnement des nouvelles approches managériales

Le programme de formation des nouvelles et nouveaux managers a été complètement repensé, en cohérence avec la stratégie en matière de ressources humaines. Cette formation s'articule autour des 5 principes de la stratégie RH (confiance, responsabilisation, collaboration, autonomie et résultats) et aborde notamment les thèmes tels que la conduite stratégique, le leadership, le management par les valeurs, ou encore la négociation et la prise de décision. En parallèle, un accompagnement spécifique aux structures désireuses d'introduire l'approche "Travailler autrement" a été mis en place avec le soutien financier de l'office du personnel de l'Etat.

Accompagnement de la transition numérique

Donner à chacune et chacun les bases pour comprendre ce qui est en train de se jouer et les outils et capacités pour évoluer dans ces nouveaux environnements est indispensable. Fort d'une enquête qui a été faite auprès de tout le personnel, l'office du personnel de l'Etat (OPE), en coordination avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), va progressivement mettre en place une offre d'accompagnement adéquate et évolutive.

Modernisation des pédagogies de formation

Les différents modules proposés dans le cadre de la formation des nouvelles et nouveaux managers intègrent les pédagogies de formation les plus récentes, telles que la gamification (serious game) et la formation à distance. Vu la réception positive des cours en ligne, ces derniers ont été en partie maintenus de manière pérenne mais non exclusive. D'autres approches telles que l'utilisation du "microlearning" ou l'utilisation de la réalité virtuelle ont été testées avec des résultats prometteurs.

Cadre normatif

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de modification de la LPAC auprès du Grand Conseil, visant à la suppression des sanctions disciplinaires, l'introduction de la fin des rapports de service d'un commun accord et la suppression de la réintégration obligatoire. Une série de nouveautés ont également été introduites mettant notamment l'accent sur la mobilité professionnelle, la protection de la santé et la sécurité au travail et la formation.

Migration du Système d'information de gestion des ressources humaines Version 9 – SIRH V9

La phase de stabilisation de la version 9 du SIRH s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Le système est stabilisé ainsi que les outils qui permettent d'assurer le pilotage des charges de personnel. Destinée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, l'application permet un accès facilité à son propre dossier personnel ainsi que d'initier des modifications via un processus interactif impliquant le membre du personnel et sa hiérarchie. La mise en place et l'utilisation de la procédure unifiée de déclaration des salaires "Swissdec" permet d'optimiser les flux déclaratifs issus de la paie vers les différents interlocuteurs.

Assurance perte de gain maladie (APGM)

En lien avec les discussions avec les organisations représentatives du personnel et les diverses auditions menées pour une assurance perte de gain maladie externalisée, le projet a été suspendu en attendant le traitement, par la commission ad hoc sur le personnel, du projet de loi 12428 déposé par des députés "Pour garantir le traitement des membres du personnel du service public en cas de maladie ou d'accident".

Par ailleurs, les directions des ressources humaines départementales ont été garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration).

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

Les charges de personnel présentent un dépassement de 0.6 million couvert par plusieurs crédits supplémentaires approuvés par la commission des finances. Ces crédits sont destinés aux projets de l'office du personnel de l'Etat, aux mécanismes salariaux et aux demandes de rente-pont AVS, ainsi qu'aux transferts entre programmes.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges présentent un non dépensé de 0.3 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importants.

46 Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de 0.2 million, dus principalement à la redistribution de la taxe CO2 dont le facteur de redistribution est passé de 0.297‰ (valeur 2021) à 0.852‰ en 2022.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	29%	33%	29%	37%	2024
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis et apprenties de commerce et du technique	Efficacité	89%	90%	92%	90%	2024

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	93%	90%	94%	90%	2024
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.4%	<1%	0.4%	< 1%	2024
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	2	<15	N/D	< 15	2024
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	1'904	<15'000	N/D	< 15'000	2024
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'350	1'200	1'345	1'200	2024
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	7.0%	<5%	6.0%	< 5.4%	2026
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	72%	80%	70%	80%	2024

Commentaires

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	25'078'905	-1'364'169	-5.2%	26'443'074	25'197'584
30 Charges de personnel	23'139'609	-1'251'629	-5.1%	24'391'238	23'440'396
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'493'293	-68'095	-4.4%	1'561'388	1'335'247
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'274	1'026	4.4%	23'248	23'339
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	421'729	-45'471	-9.7%	467'200	398'601
REVENUS	399'119	119'430	42.7%	279'689	366'945
42 Taxes et redevances	361'758	138'242	61.8%	223'516	297'715
43 Revenus divers	37'361	-17'639	-32.1%	55'000	69'230
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'679'786	1'483'599	-5.7%	-26'163'385	-24'830'639
<i>Coût d'état-major</i>	-542'417	-542'417	-	0	-561'538
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'221'583	-10'221'583	-	0	-10'863'478
<i>Coûts répartis</i>	35'443'785	9'280'400	35.5%	26'163'385	36'255'655
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	141.85	-10.21	-6.71%	152.06	141.85
<i>ETP fixes</i>	136.85	-11.31	-7.63%	148.16	138.05
<i>ETP auxiliaires</i>	5.00	1.10	28.21%	3.90	3.80

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP),

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législation

La priorité de la législation consiste en la recherche de gains d'efficience au niveau de l'ensemble de la pyramide documentaire, ceci sans dégrader la qualité de l'information produite et notamment l'évaluation et l'anticipation des effets financiers des projets et décisions proposés au Conseil d'Etat.

Dans ce cadre, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et les directions financières départementales ont revu les processus crédits supplémentaires et projection des comptes afin de les simplifier et améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la DGFE a été marquée en 2022 par :

- le refus du budget 2022 par le Grand Conseil a nécessité l'établissement d'un budget selon la règle des douzièmes provisoires et la mise en place des procédures nécessaires au suivi des douzièmes. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a présenté de nombreux crédits supplémentaires en 2022 pour répondre aux besoins impératifs;
- la crise du COVID et le conflit ukrainien ont également exigé des crédits supplémentaires importants, que la DGFE a analysés et examinés;
- le support technique aux départements : aide à la rédaction de projets de loi favorisant la transition écologique, participation à différents groupes de travail (juste prix de l'énergie thermique, développement de nouvelles règles d'activation de charges, niveau des fonds propres des établissements publics autonomes, loi sur la gestion des déchets);
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de l'IN 174 concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil d'Etat et dépôt d'un projet de loi visant à restaurer l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP).

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a dû faire face, comme en 2020 et 2021, à des difficultés à obtenir certains produits dans les délais usuels et aux conditions habituelles. En matière de développement durable, le label "1+ pour tous" a été ajouté et valorisé dans les appels d'offres.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Le non dépensé de 1.3 million provient de vacances de postes constatées durant l'année ainsi que de transferts vers d'autres programmes (crédits supplémentaires neutres validés par la commission des finances).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges sont inférieures au budget de 0.1 million, principalement en raison de prestations de services et honoraires moins importants que prévus.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

42 - Taxes et redevances

Ces revenus sont supérieurs au budget de 0.1 million, essentiellement en raison de la hausse de remboursements de frais de poursuites en lien avec la gestion du contentieux de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre de lignes comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	24'726	23'000	24'441	23'000	2024
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	2.4	4	3.7	4	2024
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	24%	20%	27%	20%	2024
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations des clients internes en % du nombre de commandes	Qualité	4.4%	4%	4.4%	4%	2024
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	885	850	917	850	2024
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2024
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de fournitures de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de services de l'administration cantonale	Efficacité	50%	30%	46%	30%	2024
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	2.2%	+/-1.5%	-3.4%	+/- 1.5%	2024
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	11.2%	+/-4%	+30.2%	+/- 4%	2024
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits						

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Qualité	8	0	5	0	2024

Commentaires

Indicateur 4.1 : Cet indicateur concerne les réclamations adressées à la CCA par les bénéficiaires (services de l'Etat). La pénurie générale de certaines matières premières et composants occasionne des retards de livraison ainsi qu'une absence de fiabilité des dates de livraison et par conséquent des réclamations.

Indicateur 6.1 : Ce taux s'explique principalement par un amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG de 605 millions.

Indicateur 6.2 : Ce taux s'explique principalement par une confiscation pénale extraordinaire pour un montant de 61 millions et des revenus d'intérêts fiscaux présentant un écart au budget de +47 millions.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	445'613'852	22'823'642	5.4%	422'790'210	469'861'171
30 Charges de personnel	37'099'376	-30'722	-0.1%	37'130'098	36'291'093
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	161'354'810	21'735'683	15.6%	139'619'127	144'673'582
33 Amortissements du patrimoine administratif	230'710'491	1'064'597	0.5%	229'645'894	235'081'622
36 Charges de transfert	15'957'131	19'370	0.1%	15'937'761	53'222'922
39 Facturations internes	492'043	34'713	7.6%	457'330	591'951
REVENUS	44'159'915	566'356	1.3%	43'593'559	43'606'939
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	222'091	12'091	5.8%	210'000	219'421
42 Taxes et redevances	1'611'335	-87'651	-5.2%	1'698'986	1'720'857
43 Revenus divers	4'621'911	-353'654	-7.1%	4'975'565	5'516'639
44 Revenus financiers	21'780'126	-267'063	-1.2%	22'047'189	21'855'148
46 Revenus de transferts	15'702'641	1'373'492	9.6%	14'329'149	14'107'031
49 Facturations internes	221'811	-110'859	-33.3%	332'670	187'843
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-401'453'937	-22'257'286	5.9%	-379'196'651	-426'254'233
<i>Coût d'état-major</i>	-707'246	-707'246	-	0	-696'242
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'657'311	-12'657'311	-	0	-12'216'313
<i>Coûts répartis</i>	414'818'495	35'621'844	9.4%	379'196'651	439'166'788
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	278.22	-8.44	-2.94%	286.66	275.90
<i>ETP fixes</i>	270.64	-9.00	-3.22%	279.64	270.62
<i>ETP auxiliaires</i>	5.48	0.52	10.48%	4.96	3.13
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.10	0.04	1.94%	2.06	2.15

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2022, plusieurs relogements ont été effectués :

- le centre cantonal de biométrie (DSPS) a été relogé dans de nouveaux locaux plus vastes et mieux adaptés, à l'ARCenter à Vernier, pour répondre aux exigences fédérales ; des travaux d'aménagement ont été réalisés dans la partie administrative des locaux selon un concept de *smart office*;
- le secteur des évacuations du service des affaires mobilières de la Police (SAMP anciennement SCOTEGM - DSPS) a été relogé dans de nouveaux locaux aux Ports Francs, aménagés avec une salle de ventes provisoire et des espaces de stockage;
- la cellule COVID et le secteur des maladies transmissibles (DSPS) ont été transférés de la rue du Rhône 19 dans des locaux temporaires à la route de Meyrin 49;
- l'augmentation significative d'effectifs de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS - DCS) a nécessité des locaux supplémentaires à la rue de Lyon 93;
- les travaux de rénovation des bâtiments du site de la Pointe Nord du PAV, propriétés de la CPEG, se sont poursuivis selon le planning prévu. Ainsi, malgré la conjoncture difficile, les services de trois départements (DI, DCS et DIP), comptant près de 650 collaborateurs et collaboratrices, y seront relogés dès avril 2023. Les locaux de l'OCBA seront aménagés en *smart office*;
- la direction Praille Acacias Vernets (DPAV - DT) a déménagé à l'avenue de la Praille 50, dans des locaux mutualisés avec la Fondation des Terrains Industriels de Genève (FTI) et la Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV), afin de favoriser des synergies.

Rénovation et transformation des bâtiments

Tout comme l'année précédente, l'année 2022 a été très soutenue en termes de rénovations et de transformations de bâtiments avec près de 500 projets en cours de traitement.

La très forte sollicitation dont a fait l'objet le crédit de renouvellement 2020-2024 nécessite une gestion optimale en tenant compte de tous les investissements actuels et futurs. Une attention particulière est portée à l'enveloppe "rénovation" qui nécessite une priorisation importante afin de respecter le budget alloué.

Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures et des enveloppes des bâtiments, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.).

Concernant le projet de mise en conformité des embrasures, la montée en puissance a bel et bien eu lieu avec les premières réalisations durant cette année et un nombre important d'études en cours. D'autre part, la modification du périmètre d'intervention de la loi pour tenir compte des nouveaux objectifs de transition énergétique a fait l'objet du

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

projet de loi 13191 voté par le Grand Conseil le 27 janvier 2023.

Au chapitre des rénovations d'envergure, il faut relever que l'Ancienne Ecole de Médecine a été inaugurée et mise en exploitation. Le chantier des Archives d'Etat à l'Arsenal s'est déroulé dans le respect de la planification; celui d'Uni Bastions - phase aile Jura - a été mis en service en 2022 comme prévu et les travaux relatifs au bâtiment central ont pu démarrer en octobre pour les cinq années à venir. Le chantier de rénovation - surélévation du Collège Rousseau s'est poursuivi comme prévu. Enfin, les salles rénovées du Grand Conseil ont été inaugurées et mises en service début 2022.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Concernant l'Etat "propriétaire", les loyers des contrats soumis à l'indexation (DDP et baux) ont pu être augmentés sur la base de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le renchérissement annuel moyen a atteint +2,8% en 2022 par rapport à 2021. Ces chiffres ont été établis par l'office fédéral de la statistique (OFS).

Le montant des locations de l'Etat auprès de tiers a également subi cette indexation à la hausse.

Il est également à relever que, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'instruction publique et de son règlement d'application, la mise à disposition de locaux qui ne servent pas uniquement à l'enseignement primaire ordinaire, intégré spécialisé et au parascolaire n'incombe plus aux communes. Ainsi, de nouveaux contrats ont été conclus avec la Ville de Genève au 1^{er} janvier 2022 pour cinq écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) avec un état locatif global de plus d'un million de francs.

Plusieurs services de l'Etat ont aussi été relogés et de nouveaux baux ont pu être conclus à des tarifs compétitifs, notamment pour la direction des affaires internationales (déménagement de la rue du Vieux-Marché 4 à la rue de Varembe 1). Une renégociation des conditions de location pour les locaux de la rue du XXI-Décembre 6-8 a été conduite avec succès permettant de loger à un coût concurrentiel la consultation du secteur des Eaux-Vives (OMP-DIP), le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF) et la capitainerie (OCAN-DT).

En matière d'entretien courant, quelque 12'500 demandes d'intervention ont été traitées. Depuis 2020, un processus de contractualisation de l'entretien des bâtiments est en cours, ce qui explique une stabilisation du nombre d'interventions ponctuelles à un niveau inférieur de 15% à celui observé les années précédentes. Le nettoyage des ECPS transférés par la Ville de Genève a été pris en charge. D'autres biens immobiliers ont nécessité des interventions exceptionnelles, en particulier dans le cadre de la COVID-19, de l'aménagement d'abris PC pour les réfugiés d'Ukraine, du changement de pièces essentielles au fonctionnement du Centre Médical Universitaire (CMU) ou de dépannages d'envergure (chambres froides de l'Institut Universitaire de Médecine Légale - IUML).

Efficacité énergétique et transition écologique

L'année 2022 a marqué la finalisation de projets d'optimisation énergétique sur sept sites (CO Pinchat, Chêne 53, CO Aubépine, ECG J. Piaget, Collège de Saussure, CO Montbrillant et CO Budé) qui vont générer environ 1'100 MWh d'économie thermique annuelle.

Les bâtiments situés aux adresses Tir n°5 (salle de gymnastique) et Ansermet n°22 (service de la consommation et des affaires vétérinaires - SCAV) ont été raccordés au réseau CADéco Jonction.

La baisse du chauffage ainsi que l'arrêt de la distribution d'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments administratifs sont deux mesures mises en place dans le cadre du plan d'économie énergétique cantonal.

Dans le cadre du plan lumière, trois sites (collèges Voltaire et de Saussure, CO Marais) ont été rénovés avec des éclairages de type LED afin de réduire la consommation d'électricité et accroître le confort des élèves.

Trois nouvelles centrales photovoltaïques, d'une surface totale de 2'640 m² et représentant 651 kW ont été mises en service.

Le projet de loi 13210 ouvrant un crédit d'un milliard de francs a été déposé en novembre 2022 auprès du Grand Conseil afin de financer la transition écologique des bâtiments de l'Etat. Il permettra d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, l'abandon des installations fonctionnant aux énergies fossiles et le déploiement de mesures de développement durable.

Chantiers de construction d'importance

Le bâtiment pour les troupes de sauvetage à Epeisses a été mis en service. Les études se sont poursuivies pour

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

l'école secondaire II à Meyrin, la rénovation de bâtiments HUG à Loëx, ainsi que le cycle d'orientation et le centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) à Bernex. Le versement de subventions d'investissement a permis de rénover le bâtiment principal de la Maternité et des blocs opératoires (HUG), de rénover les bâtiments des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et de transformer en école de musique un bâtiment acheté à la RTS par la Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales.

D'importantes études ont été menées dans les domaines de la planification des établissements pénitentiaires, de la Police, des écoles de pédagogie spécialisées (ECPS), ainsi que pour la reconstruction du Centre Sécurité Rade (CSR) et la relocalisation de l'académie du Servette FC.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

Des outils de géolocalisation ont été déployés en 2022 sur l'ensemble de la flotte automobile administrative. Le personnel concerné a pu tester avec satisfaction la mutualisation de certains véhicules de l'Etat situés au parking David-Dufour.

Logistique départementale

Les services logistiques départementaux ont accompagné l'office cantonal des bâtiments dans un effort de rationalisation de l'usage des locaux. Ils ont aussi participé à la définition d'un plan de continuité des diverses prestations de l'administration cantonale pour faire face à d'éventuelles pénuries d'énergie.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé des actions dans les domaines de l'organisation du travail de l'office et de l'optimisation des processus :

- le déploiement du programme "Agilis" basé sur le management à la confiance et le travail flexible, mobile et numérique s'est poursuivi. Dans le cadre de la préparation du déménagement de l'OCBA, prévu en avril 2023 sur le site de la Pointe Nord du PAV, les travaux d'aménagement en *smart office* se sont poursuivis ainsi que l'accompagnement aux changements pour le personnel notamment par de multiples événements, conférences et communications et des formations sur mesure pour les responsables d'équipes;
- la structure de l'office a évolué via la création du "service renouvellement bâtiments" et permet ainsi d'améliorer la gestion opérationnelle du crédit de renouvellement; la réflexion organisationnelle s'est poursuivie pour la mise en œuvre de l'ambitieux projet de loi d'un milliard destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat, au niveau des processus de travail transversaux et de la structure nécessaire à l'absorption des nouveaux postes créés;
- le déploiement du "Plan Directeur Métier" a permis d'initier l'élaboration du "Plan directeur des systèmes d'informations et de communication de l'office" en partenariat avec l'OCSIN; le tri des archives a permis la destruction de plus de 100 mètres linéaires de documents et les dossiers papiers stockés dans les trois étages actuels de l'OCBA ont été réduits de plus de 50%, après tri et dématérialisation.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget.

En revanche, en raison des difficultés de recrutement et de la vacances de postes, les ETP sont inférieurs au budget (-8.44 ETP, dont -5.8 pour l'OCBA et -2.64 pour les logisitiques départementales).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement de 21 735 684 francs trouve principalement son origine dans la dotation complémentaire de 18 000 000 francs de la provision pour les frais de dépollution des terrains des Vernets dans le cadre du projet de construction de plus de 1 300 logements. En effet, suite à une demande d'analyses du service de géologie, sols et déchets (GESDEC - DT), des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ont été découvertes dans les sols. Leur prise en charge engendre des coûts supplémentaires importants.

Le solde de l'écart sous cette rubrique est couvert par un crédit supplémentaire ainsi que par le report budgétaire, tous deux accordés par la Commission des finances du Grand Conseil le 11 mai 2022.

Sur le plan de l'activité courante de l'OCBA, les éléments suivants peuvent être mis en avant:

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- **Energies:** Le budget lié aux énergies n'a pas été consommé en totalité (- 2 715 942 francs). Il convient de relever en premier lieu que, dans le cadre du contexte géopolitique, l'OCBA a constitué des stocks importants de mazout pour compenser une éventuelle pénurie de gaz. Cette variation de stock a un impact de - 3 579 040 francs sur les comptes. Sans cet ajustement, l'écart sur le mazout est de +2 126 370 francs. S'agissant des autres fluides, les actions d'optimisation énergétiques sur les bâtiments, les mesures de restrictions sur la consommation et les conditions climatiques favorables induisent un écart par rapport au budget de - 1 263 272 francs.
- **Etudes et mandats:** Les écarts constatés sur cette rubrique (+ 287 339 francs) concernent principalement les études de faisabilité des projets planifiés dans le PDI (+ 213 372 francs), les honoraires facturés par la Fondation des parkings et les régies (+ 413 457 francs), les prestations de surveillance/sécurité (+ 118 118 francs) ainsi que les coûts d'assurance (+ 110 950 francs). Ces dépassements sont partiellement compensés par un non-dépensé sur les charges de déménagement, notamment en lien avec la loi 12552 portant l'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève (- 532 691 francs) et sur les diagnostics amiante (- 236 227 francs). Des variations moins significatives sur d'autres natures de dépenses expliquent le solde de l'écart (+ 200 360 francs).
- **Entretien des terrains et bâtiments:** Hors provision liée aux frais de dépollution du site des Vernets, le budget alloué à cette rubrique a été dépassé de + 4 118 095 francs. Les coûts d'entretien et de dépollution des terrains, qui augmentent chaque année, dépassent le budget (+ 1 477 880 francs). Compte tenu de l'application de la loi sur le salaire minimum et de l'augmentation du nombre de contrats, les prestations de nettoyage dépassent le budget (+ 1 483 573 francs). De nouveaux contrats d'entretien du matériel incendie ont été conclus et génèrent un écart par rapport au budget (+ 918 748 francs). Le solde de l'écart se répartit entre diverses natures avec des variations positives et négatives moins significatives (+ 237 894 francs).
- **Loyers et charges:** le budget alloué aux locations de locaux est insuffisant et ne couvre pas les nouvelles locations, dont celles des écoles de pédagogie spécialisée (EPCS) pour le DIP, qui étaient mises à disposition gratuitement par la Ville de Genève jusqu'à fin 2021 et celles de locaux pour la cellule Covid (+ 1 402 472 francs).

D'autres écarts peuvent être relevés concernant notamment les indemnités versées dans le cadre des projets d'investissements ou l'entretien/réparation des véhicules et équipements (- 643 720 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse (+ 1 064 597 francs).

43 - Revenus divers

L'activation des charges de personnel est inférieure aux prévisions en 2022 (- 1 354 210 francs). Le ralentissement de l'activité sur le crédit de renouvellement pour rester dans l'enveloppe du crédit est une des raisons de cette baisse. Par ailleurs, les collaborateurs travaillent principalement sur des études de faisabilité dont les heures ne sont pas activables.

Cet écart est en partie compensée par des corrections comptables, des notes de crédit d'exercices antérieurs ainsi que des reprises/dissolutions de provisions (+ 1 000 547 francs).

44 - Revenus financiers

Les revenus des immeubles locatifs sont inférieurs au budget en raison de transferts d'actifs, de la reprise de baux par des entités subventionnées et des résiliations de baux (- 1 683 757 francs).

Les rentes de servitudes et les revenus des parkings sont plus élevés que prévu (respectivement + 908 633 francs et + 508 061 francs).

46 - Revenus de transferts

L'écart de revenus est essentiellement dû à des produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget (+ 1 373 492 francs).

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	93.8	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	103.8	141.9	99.1	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	14.7%	21.3%	13.4%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	12.4%	10.33%	11.5%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	89.3%	90%	92.5%	90%	2023

Commentaires

L'office cantonal des bâtiments poursuit le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'appliquer le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. A noter que la demande de trois infrastructures supplémentaires est en cours pour l'office médico-pédagogique afin d'y accueillir des écoles pédagogiques spécialisées (ECPS).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible provient de la méthode Stratus. Les expertises faites sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation. Le résultat 2022 est en-dessous de la cible mais progresse par rapport à 2021. A noter que d'importants investissements programmés impactant la vétusté amélioreront ce résultat, notamment au travers du projet de mise en conformité des embrasures, des crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations et du crédit de renouvellement 2020-2024. De plus, de nouveaux investissements en lien avec l'assainissement énergétique des bâtiments et impactant la vétusté, pourront être prochainement alloués suite au dépôt du projet de loi 13210 par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022 (PL ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 de francs destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève).

Indicateur 2.2 : L'objectif 2022 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2021 car les données 2022 ne seront disponibles que dans le courant 2023). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie n'est pas encore renouvelable. Si c'était le cas, le résultat atteindrait 20.7% au lieu de 14.7%. La progression du résultat est essentiellement à mettre au crédit des bonnes performances de la chaufferie à bois de Lullier et de diverses récupérations de chaleur. L'OCBA poursuivra les actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux assainissements de production de chaleur et aux optimisations énergétiques. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en lien avec le projet de loi 13210 déposé par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022 (PL ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 de francs destiné à la transition écologique des

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

bâtiments de l'Etat de Genève).

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2022 est largement atteint (mesure basée sur 2021 car les données 2022 ne seront disponibles que dans le courant 2023). La progression du résultat est issue des deux nouvelles centrales mises en services en 2020 qui ont déployé pleinement leurs effets en 2021 (caserne d'Aire-la-Ville et plage des Eaux-Vives) et de 6 centrales supplémentaires mises en service courant 2021 (CO Coudriers, HOFIN, collège de Staël, les pêcheurs à la plage des Eaux-Vives, pavillon CO Florence et pavillon CO Voirets). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2021 (SIG vitale soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. La cible en 2023 sera dépassée compte tenu d'autres nouvelles centrales photovoltaïques planifiées et d'autres installations programmées en contracting avec les SIG. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en lien avec le projet de loi 13210 déposé par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022 (PL ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 de francs destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève).

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'objectif est pratiquement atteint et est essentiellement dû aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser ce flux. Elles consistent à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.



B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	210'769'203	6'790'880	3.3%	203'978'323	200'937'251
30 Charges de personnel	111'628'620	3'201'779	3.0%	108'426'841	108'724'282
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	55'133'393	6'113'974	12.5%	49'019'419	48'557'652
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'991'618	-2'523'595	-5.4%	46'515'213	43'633'186
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	15'572	-1'278	-7.6%	16'850	22'132
REVENUS	15'670'154	234'870	1.5%	15'435'284	17'167'733
42 Taxes et redevances	3'695'383	664'935	21.9%	3'030'448	3'248'287
43 Revenus divers	11'149'486	-620'280	-5.3%	11'769'766	13'293'022
46 Revenus de transferts	823'925	188'855	29.7%	635'070	626'425
49 Facturations internes	1'359	1'359	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-195'099'049	-6'556'010	3.5%	-188'543'039	-183'769'517
<i>Coût d'état-major</i>	-2'082'201	-2'082'201	-	0	-2'069'055
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-26'003'055	-26'003'055	-	0	-26'309'385
<i>Coûts répartis</i>	223'184'305	34'641'266	18.4%	188'543'039	212'147'957
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	668.87	4.12	0.62%	664.75	655.55
<i>ETP fixes</i>	657.97	-4.62	-0.70%	662.59	644.64
<i>ETP auxiliaires</i>	10.10	8.94	770.69%	1.16	9.10
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	-0.20	-20.00%	1.00	1.80

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale à la population et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention de la population et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

En 2022, le programme B05 concerne notamment :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- Plus de 150 e-démarches (prestations en ligne);
- 1'315 applications;
- 463'200 comptes utilisateurs, dont 360 000 pour l'administration en ligne;

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

- Un réseau métropolitain constitué notamment de 465 km de fibre optique, 4'828 équipements réseau et 47'271 ports réseaux actifs, répartis sur 695 sites géographiques;
- 36'060 ordinateurs — dont 17'575 pour le secteur pédagogique et 7'402 imprimantes;
- 23'219 téléphones et 3 000 abonnements de téléphonie mobile;
- 6'062 serveurs informatiques;
- 28'852 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 115 millions de messages par an
- 13 000 T0 (teraoctets) de stockage brut.

En matière de sécurité:

- 158 milliards d'événements techniques ont été captés, puis analysés, permettant d'identifier 58'374 alertes de sécurité traitées par des systèmes automatiques ainsi que 214 incidents résolus par le personnel de l'OCSIN;
- 23'607 vulnérabilités, dont 1073 à risque élevé ou critique ont été traitées par les équipes de l'OCSIN;
- L'antivirus a également détecté de nouvelles menaces dont 4'769 se sont avérées malveillantes et réglées par l'OCSIN.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et numérique
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

La crise sanitaire a été un vecteur d'accélération de la politique numérique du canton de Genève. A elles seules, les e-démarches ont crû de 50% durant cette période, pour répondre dans l'urgence aux besoins de la population et des entreprises dans les domaines de la santé, de la cohésion sociale, de l'emploi, de l'économie et de l'instruction publique, pour ne citer que quelques exemples.

Répondant aux enjeux de transition numérique du canton, l'année 2022 a vu la mise en service de "Mon espace e-démarches", dans la perspective d'offrir aux personnes résidentes ou actives dans le canton un lieu numérique unique où suivre et conserver leurs démarches avec l'Etat. Afin de poursuivre sur cette lancée, un projet de loi d'investissement sur la cyberadministration est inscrit au plan décennal des investissements.

Sur un plan voisin, la transition numérique implique au sein de l'administration, d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement et la qualité de ses prestations. L'OCSIN a lancé une démarche d'amélioration continue visant à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des SIC de l'administration et a obtenu, en décembre 2022, la labellisation du Numérique responsable. Les indicateurs devront être suivis régulièrement afin de maintenir cette certification.

L'effort important consenti depuis 2020 afin de généraliser les outils nécessaires au travail à distance du personnel de l'administration cantonale en réponse à la crise sanitaire s'est poursuivi en 2022. Il permet également à l'OCSIN d'anticiper sur le long terme l'évolution de l'organisation du travail à l'Etat.

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Les SIC et les services numériques jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton. Chaque année, l'OCSIN conduit ainsi plus de 300 projets, en étroite collaboration avec les DOSI départementales.

Consécutivement aux récents crédits d'investissement en matière de numérique votés par le Grand Conseil, l'année 2022 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de la police avec un programme de vidéo-protection et de modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale; dans le domaine de la santé, l'OCSIN a rendu possible la gestion électronique des hospitalisations hors canton; dans le domaine de la population, il a soutenu la mise en place d'un centre cantonal de biométrie, facilitant ainsi les démarches des citoyens. L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ainsi que les directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) ont également initié une démarche visant la mise en œuvre de nouveaux modes de travail agiles, permettant ainsi une meilleure prise en compte des besoins métiers et d'optimiser leurs interactions dans la réalisation des projets.

La cybersécurité est un enjeu majeur. Des efforts ont été menés en permanence pour la sensibilisation du personnel de l'administration ainsi que pour améliorer le traitement des vulnérabilités et la lutte contre la fuite de données. Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN a été consacrée au bon fonctionnement et à l'exploitation de ses services numériques ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale.

Enfin, initiée en 2021, la démarche numérique responsable s'est poursuivie et a conduit en décembre 2022 à la labellisation du canton de Genève par l'Institut du Numérique Responsable.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 3 201 779 francs, dont 276 914 francs dans les DOSI départementales.

Ce dépassement est entièrement couvert par le crédit impératif et par le crédit supplémentaire en lien avec l'allocation "vie chère", tous deux accordés par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement le 2 mars et 30 novembre 2022.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement sous cette rubrique est entièrement couvert par le crédit impératif accordé par la Commission des finances du Grand Conseil le 2 mars 2022, ce crédit ayant été toutefois sous-utilisé à hauteur de 2 837 257 en raison, essentiellement, des votes tardifs par le Grand Conseil des PL13004 ("santé numérique") et PL12978 ("télétravail"), respectivement le 2 septembre 2022 et le 27 janvier 2023.

Plus précisément, le crédit impératif a été utilisé de la manière suivante:

- Mandats de location-service - LSE (+ 6 194 889 francs) en lien avec l'augmentation des projets d'investissements prévus dans le plan décennal des investissements (PDI)
- Achats de licences (+1 581 204 francs) en lien, notamment, avec la nouvelle politique des fournisseurs en matière de licences informatiques qui imposent désormais des locations en lieu et place de dépenses d'investissement.

Par ailleurs, la renégociation des coûts sur les licences Microsoft, le retrait des contrats de support pour l'éducation (EDU) et les volumes et incidents au niveau du Help desk moins importants que prévus ont généré une économie (- 1 813 683 francs).

33 - Amortissement du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été inférieures aux prévisions (- 2 523 595 francs).

42 - Taxes et redevances

Les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers (ex: HUG, Service intercommunal d'informatique, Ville de

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Genève, etc.) ont été sous-évaluées au budget (+ 434 818 francs).

Les indemnités de personnel, part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité), ont été supérieures au budget (+ 230 117 francs).

43 - Revenus divers

L'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, a été inférieure aux prévisions (- 1 000 039 francs)

Cet écart est partiellement compensé par une reprise de provision en lien avec la résolution d'un litige RH (+271'320 francs) ainsi que par la régularisation de transitoires (+108'440 francs).

46 - Revenus de transferts

Subventionnement par la Confédération de prestations informatiques diverses en augmentation (+ 188 855 francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	392'000	380'000	341'000	440'000	2025
1.2 Taux de satisfaction global des usagers et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2025
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	29%	28%	64%	32%	2025
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	>/=70%	71%	70%	2025
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	411	470	N/D	500	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. L'indicateur a continué de progresser légèrement plus vite que l'accroissement du volume maximum des comptes possibles dans le canton et continue de s'en rapprocher (courbe asymptotique), la cible à long-terme étant atteinte à 95%. Cet indicateur va donc peu évoluer dans les années à venir.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine aura lieu en 2025. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 1.3 : Il s'agit de la part des prestations qui peuvent être menées en ligne par les citoyens et entreprises. L'indicateur se base sur l'inventaire des prestations de l'administration publique suisse selon la norme eCH-0070 définie par la Confédération suisse et notre catalogue de prestations. Actuellement, 150 prestations en ligne (e-démarches) sont fournies à la population et aux entreprises sur un total de 542 prestations fournies par l'Etat. À noter que sur ces 542 prestations, 80 sont exclues car elles ne peuvent pas être dématérialisées.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

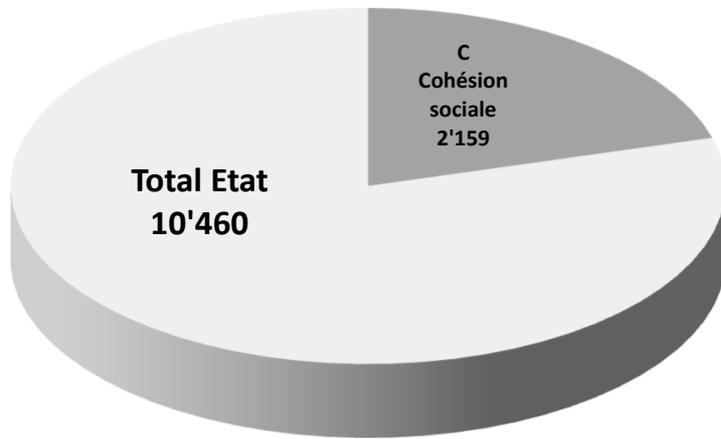
aux prestations délivrées par l'OCSIN au moyen d'enquêtes. L'enquête 2022 réalisée auprès de 10'361 personnes aura recueilli 3'239 réponses exprimant un taux de satisfaction de 72,5%, en augmentation de 2,5% par rapport à la dernière enquête de 2018. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). La croissance importante (+13%) des comptes utilisateurs couplée avec la faible croissance des coûts (+ 5%) explique la baisse de ce chiffre qui indique un gain d'efficacité pour l'OCSIN.

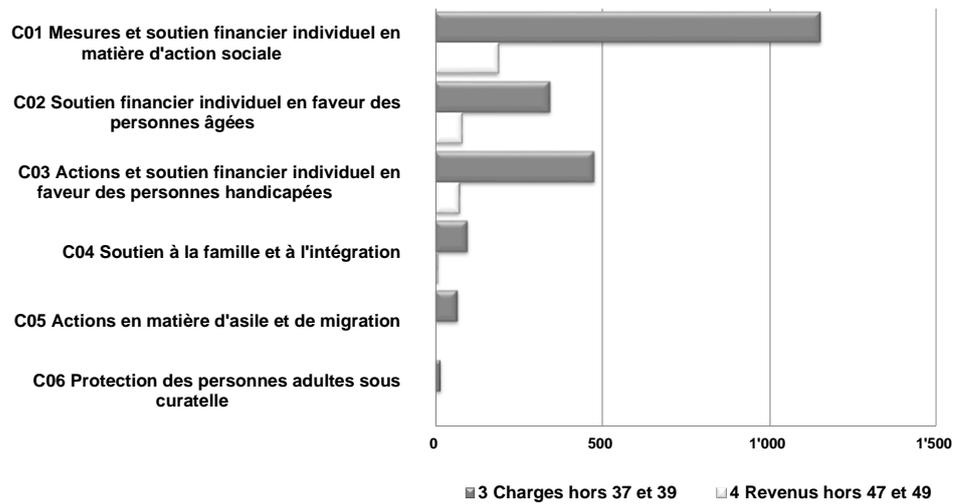


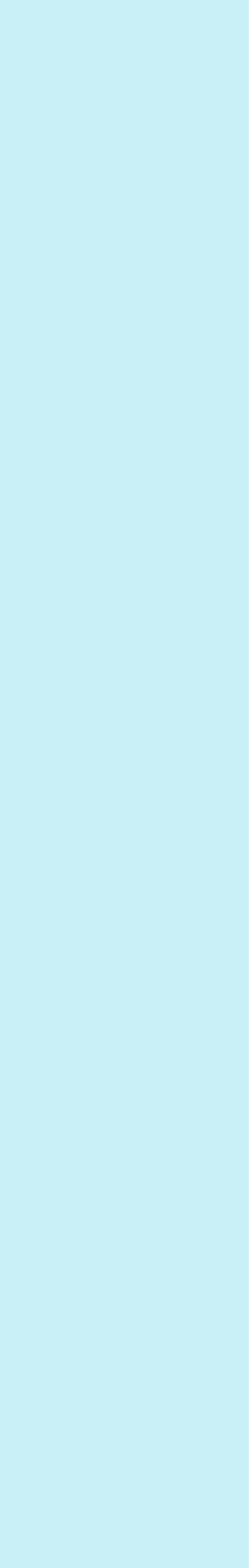
C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

En matière d'aide sociale, au terme de l'année 2022, l'Hospice général enregistre une hausse de 1,2% du nombre de dossiers financiers actifs par rapport à 2021. L'impact de la crise sanitaire tend à se résorber grâce entre autres à une conjoncture économique positive, notamment durant la première moitié de 2022. Les craintes de voir une augmentation des personnes bénéficiaires de l'assurance chômage recourir à l'aide sociale ne se sont pas réalisées. Le nombre moyen d'indépendants et indépendantes bénéficiaires de l'aide sociale a chuté de 57% en 2022, avec la fermeture de 137 dossiers. L'Hospice général termine ainsi l'année 2022 avec un montant non-dépensé de 44.6 millions de francs.

En matière d'insertion des jeunes adultes, le département de la cohésion sociale a conduit deux appels à projets, dotés d'une enveloppe de 1,3 million de francs au total. Sous la dénomination Objectif jeunes, cette action a vu éclore 26 projets destinés à la jeunesse du canton, entre insertion par la culture et le sport d'une part, et renforcement du vivre ensemble et lutte contre les inégalités territoriales d'autre part, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU).

En matière de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, le service des prestations complémentaires a poursuivi la mise en œuvre de la réforme fédérale des prestations complémentaires, qui implique notamment de prendre en compte le calcul le plus favorable pour le soutien financier aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, jusqu'à la fin de la période transitoire fin 2023. A ce titre, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 15'153 personnes à fin 2022 (14'961 personnes à fin 2021) et à 12'463 personnes à fin 2022 (12'398 personnes à fin 2021). Cela représente une dépense pour ces prestations de plus de 576.2 millions de francs (323.9 millions de francs pour les PC AVS et 252.3 millions de francs pour les PC AI).

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles exerçant une activité lucrative, les prestations complémentaires familiales bénéficiaient, à fin 2022, à 1'638 familles, représentant 5'868 personnes (1'676 familles à fin 2021). En l'absence de ce dispositif, une partie de ces familles serait contrainte de recourir à l'aide sociale. Les dépenses pour ces prestations s'élèvent en 2022 à plus de 14.6 millions de francs. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 41.4 millions de francs.

Au sujet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la priorité a été donnée à l'ouverture de places en réponse aux demandes en attente, dues à un ralentissement de créations de places suite aux mesures prises pendant la période COVID. Au total, 84 places ont ainsi été ouvertes.

De plus, des subventions à hauteur de 233 millions de francs ont été versées aux établissements pour personnes handicapées (EPH) et aux entités actives dans le domaine afin d'assurer une offre de qualité en matière d'accueil et d'inclusion de ces personnes. L'actualisation du plan stratégique cantonal du handicap a été validée par le Conseil d'Etat en janvier 2022, centré sur l'évolution de l'offre, en particulier la nécessité de développer les prestations à bas seuil ou plus flexibles. Des travaux relatifs aux actions nécessaires pour faire évoluer ce plan stratégique de sorte à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société sont en cours, comprenant la révision du cadre légal. Finalement, le concept cantonal de contrôle de la qualité des prestations a été validé par le Conseil d'Etat également au début 2022 permettant ainsi de définir les besoins pour sa mise en œuvre en 2023.

Dans le domaine de l'asile, l'année 2022 a été caractérisée par l'arrivée en Suisse de plus de 70'000 personnes en provenance d'Ukraine, auxquelles un permis S a été délivré, ainsi que de milliers de personnes originaires de divers pays ayant déposé une demande d'asile. Dans ce contexte, l'Hospice général a accueilli dans son dispositif 3'477 personnes supplémentaires, soit une augmentation de 77% par rapport à 2021. Les prestations nettes à charge du canton ont ainsi augmenté de 13.4 millions de francs par rapport à 2021 pour atteindre 45.6 millions de francs.

Ces dépenses ont été en partie compensées par les forfaits globaux et d'intégration versés par la Confédération, pour un montant total de 94.2 millions de francs. Par ailleurs, un crédit supplémentaire de 44 millions de francs a été accordé par la commission des finances en juin 2022, sur la base des projections des arrivées émises en juin 2022 et qui, au final, se sont révélées inférieures aux prévisions. L'Hospice général clos ainsi l'année 2022 avec un non-dépensé de 26 millions de francs.

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2022-2023 (PIC 2 bis) se sont élevés à 4,6 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 5.2 millions de francs.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	1'152'155'567	-60'836'134	-5.0%	1'212'991'701
30 Charges de personnel	8'064'122	-62'647	-0.8%	7'997'450
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'540'299	-964'921	-38.5%	613'179
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'142	-7'204	-21.6%	24'042
36 Charges de transfert	1'142'522'365	-59'793'402	-5.0%	1'202'315'767
39 Facturations internes	2'639	-7'961	-75.1%	702
REVENUS	190'457'378	3'868'162	2.1%	186'589'216
42 Taxes et redevances	89'198	77'073	635.7%	153'964
43 Revenus divers	1'294'998	1'294'678	404'586.9%	10'274'127
46 Revenus de transferts	189'073'183	2'496'412	1.3%	186'804'137
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-961'698'189	64'704'296	-6.3%	-1'026'402'485
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-440'882</i>	<i>35'691</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-426'848</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'231'312</i>	<i>1'447'831</i>	<i>-39.4%</i>	<i>-3'703'327</i>
COÛT COMPLET	-964'370'383	66'187'818	-6.4%	-1'030'558'201

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	61.26	-1.65	-2.62%	62.04
<i>ETP fixes</i>	<i>57.96</i>	<i>-1.54</i>	<i>-2.59%</i>	<i>57.74</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.60</i>	<i>-0.31</i>	<i>-10.65%</i>	<i>3.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.70</i>	<i>0.20</i>	<i>40.00%</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvable, la délivrance de subsides, ainsi que le soutien financier à la formation conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.06 Aide aux victimes
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Dans l'attente de l'adoption de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), l'Hospice général poursuit le projet pilote relatif à la forfaitisation de certains éléments composant le calcul de la prestation financière d'aide sociale et à la fixation de la prestation pour une durée de un à six mois, selon la situation de la personne concernée. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la dynamique d'accompagnement adapté à la situation de chaque personne, insufflée par l'Hospice général, et vise à renforcer la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires.

En matière d'insertion professionnelle, l'Hospice général a finalisé la création du service d'insertion professionnelle (SIP) qui intervient désormais pour les bénéficiaires de l'Action sociale et de l'Aide aux migrants en développant trois volets : le conseil et l'insertion, la gestion du développement de mesures, le contact avec les entreprises. Le SIP permettra en 2023 de poursuivre l'objectif prioritaire de l'Hospice général en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le projet pilote d'octroi d'une allocation de pré-formation démarré en 2020 se poursuivra jusqu'en 2023. En proposant de remplacer l'aide sociale par une bourse d'étude, en misant sur l'autonomie du jeune en formation, le DCS entend favoriser l'insertion durable des jeunes de 18 à 25 ans et réduire les risques d'une prise en charge sociale de longue durée.

Dans le but de simplifier le dépôt d'une demande de bourse et prêt d'études et réduire le délai d'instruction des demandes, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) poursuit le développement de ses outils informatiques. Les prochaines améliorations permettront de réduire l'utilisation du papier et de faciliter la communication avec l'administration.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la vie chère, une étude est en cours pour vérifier si une adaptation du montant de la bourse d'études est nécessaire.

S'agissant des subsides pour l'assurance-maladie, un projet de loi a été déposé en novembre 2022 avec comme objectif d'augmenter, pour l'année 2023, le montant destiné à la réduction des primes de certaines et certains assurés genevois en tant que mesure de soutien destinée à protéger leur pouvoir d'achat dans un contexte de fort renchérissement. Ce sont ainsi près de 137'000 personnes qui devraient bénéficier d'un subside supplémentaire en 2023.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de 1 million, principalement du fait que les dépréciations nettes de créances liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versés s'avèrent plus faible que prévu. Le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues et les montants à restituer sont en effet en baisse par rapport aux estimations.

En comparaison des comptes 2021, ces dépréciations nettes augmentent de 0.9 million aux comptes 2022.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transferts sont inférieures au budget de 59.8 millions, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général (HG)

Les prestations d'aides sociales versées par l'HG sont moins importantes que prévu de 44.6 millions. La bonne conjoncture économique 'post-crise sanitaire' et l'amélioration des conditions sur le marché du travail se traduisent par un effet favorable sur l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale, qui s'établit à -11% en dessous des estimations. Il convient de relever que le budget 2022 a été élaboré en 2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

En comparaison des comptes 2021, ces prestations affichent un léger recul de 1 million aux comptes 2022. En effet, la bonne conjoncture économique post COVID a influencé à la hausse la proportion de dossiers sortis suite à un retour à l'emploi (41% en 2022 contre 38% en 2021), dans le même temps le coût moyen par dossier a aussi légèrement

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

diminué.

Par ailleurs, afin de réduire les effets mécaniques de la crise sur l'évolution des dépenses sociales, les ressources allouées par l'HG à la formation et particulièrement à la reconversion professionnelle ont été renforcées à hauteur de 2 millions supplémentaires aux comptes 2022, avec pour but d'améliorer davantage l'employabilité et la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Subvention de fonctionnement de l'HG

Le financement des besoins de fonctionnement de l'HG a augmenté de 7.3 millions par rapport au budget, principalement afin de renforcer des équipes de terrain de 40 postes supplémentaires dans le domaine de l'action sociale. Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

Subsides d'assurance-maladie et couverture des créances insolvables des primes LAMal

Les prestations versées par le service de l'assurance-maladie (SAM) aux personnes physiques s'avèrent moins importantes que prévu de 16 millions. En effet, les subsides accordés aux bénéficiaires de l'HG sont inférieurs aux estimations du fait de l'évolution favorable des dossiers d'aide sociale. Il sied de relever que le budget 2022 a été élaboré en 2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

En ce qui concerne la couverture des créances des assureurs pour primes d'assurance-maladie impayées, le financement alloué s'avère moins important que prévu de 3.9 millions, essentiellement du fait des effets positifs de la mise en œuvre de la loi 12416. En effet, l'augmentation du montant des subsides accordés aux ménages à ressources modeste induite par cette loi contribue à diminuer les primes impayées.

En comparaison des comptes 2021, ces prestations ont augmenté de 13.2 millions aux comptes 2022. Cette hausse s'explique d'une part, par les effets induits de la crise sanitaire, ayant entraîné une hausse des personnes recevant un subside et d'autre part, par une augmentation du montant des subsides alloués suite à la mise en œuvre de la loi 12416 ainsi que par des changements de groupes de subsides.

Prestations de soutien à la formation du service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Les prestations accordées en 2022 sont moins importantes que prévu de 21.3 millions. L'entrée en vigueur en 2021 de la loi 12445, qui vise à mieux soutenir les personnes qui entreprennent une reconversion professionnelle, a eu une faible incidence financière dans ses premières années de mise en œuvre, ce qui explique une faible utilisation du budget alloué aux bourses d'études de 17.6 millions. Les remboursements des écolages de musique et les chèques formation accordés, ainsi que les pertes sur les prêts d'études consentis aux ménages s'avèrent également inférieurs aux estimations de 3.7 millions. Il convient de relever que le budget 2022 a été élaboré en 2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

En comparaison des comptes 2021, ces prestations ont diminué de 1.7 million aux comptes 2022, essentiellement en raison du recul des pertes enregistrées sur les prêts d'études consentis aux ménages.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 18.8 millions au niveau de ce programme.

Autres prestations du programme C01

Les autres prestations de ce programme sont inférieures au budget de 0.3 million. Cet écart s'explique d'abord par une utilisation moins importante que prévu des subventions allouées à l'indemnisation des victimes de violences au sens de la LAVI (-0.5 million) et du financement des remises de cotisations à l'AVS (-0.7 million). Ensuite, les subventions en faveur de Caritas et du Centre Social Protestant ont chacune augmenté de 0.2 million aux comptes 2022 afin de leur permettre de financer de nouvelles prestations de formation et de réinsertion professionnelle. Enfin, une nouvelle subvention de 0.6 million est accordée à la fondation Partage dans le cadre du développement de la politique de l'aide alimentaire cantonale.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

La provision constituée par le service d'assurance-maladie pour couvrir en 2022 les subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) a fait l'objet d'une reprise partielle d'un montant de 1.3 million.

En comparaison des comptes 2021, ces revenus ont diminué de 9 millions.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 2.5 millions, principalement en raison des restitutions des entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivées à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	36 mois	31 mois	32 mois	28 mois	2026
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	59 mois	55 mois	58 mois	60 mois	2026
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	362 dossiers	340 dossiers	349 dossiers	417 dossiers	2026
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	41%	41%	38%	45%	2022
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	30%	28%	29%	26.0%	2026
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	12.6%	12%	11.8%	11%	2022
1.7 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	32%	34%	28.3%	30%	2022
1.8 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 50 ans et plus	Efficacité	32.6%	31%	32.3%	29%	2022
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'043	F 3'786	F 3'971	F 4'100	2026
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	57 jours	50 jours	50 jours	35 jours	2025
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 25	F 19	F 24	F 19.0	2025
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	27 jours	30 jours	35 jours	60 jours	2025

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 11.2	F 12	F 11.4	F 15	2025
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 6.8	F 6	F 6.5	F 7	2025
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99.9%	99%	100%	99%	2025
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 251	F 275	F 250	F 300	2025
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	83 jours	70 jours	81 jours	55 jours	2025
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	91.9 %	90%	93%	90%	2025
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 27	F 22	F 25	F 22	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'année 2022 a été marquée par une baisse des dossiers sortis ayant une durée d'aide de moins d'un an et une hausse des dossiers sortis ayant une durée d'aide plus longue (hausse des dossiers sortis de plus de 5 ans pour motif de prise en charge SPC (âge AVS) ; hausse des dossiers sortis avec plus de 5 ans de durée d'aide, pour motif de retour à l'emploi ; baisse des sorties de dossiers de moins de 3 mois pour motif de retour à l'emploi, par rapport aux années précédentes).

Indicateur 1.2 : La durée d'aide des dossiers actifs à fin décembre 2022 a augmenté légèrement par rapport à 2021.

Indicateur 1.3 : L'année 2022 a été marquée par une hausse des sorties de l'aide sociale (+4% par rapport à 2021). La conjoncture économique favorable a permis à un plus grand nombre de bénéficiaires de sortir de l'aide sociale suite à un retour à l'emploi, notamment pour les tranches d'âge 40-49 ans et plus de 50 ans.

Indicateur 1.4 : La bonne conjoncture économique post COVID a influencé à la hausse la proportion de dossiers sortis suite à un retour à l'emploi (41% en 2022 contre 38% en 2021). Les hausses les plus marquées concernent les tranches d'âge 40-49 ans (+3%) et 50 ans plus (+1%).

Indicateur 1.5 : La proportion de dossiers réouverts est en hausse par rapport aux années 2020 et 2021 (28% et 29%).

Indicateur 1.6 : La proportion de dossiers de jeunes adultes a augmenté de près de 1% par rapport l'année 2021 (12.6% contre 11.8% à fin 2021). Depuis 2021, le nombre de jeunes adultes entrés à l'aide sociale a augmenté plus fortement que les autres catégories d'âge et a été moins impacté par la reprise économique.

Indicateur 1.7 : Après deux ans de suivi au service d'insertion professionnelle (SIP), les personnes ayant débuté leur parcours en 2020 ont un taux de sortie vers l'emploi de 32%, comparable aux cohortes 2018 et 2019. En absolu, le nombre de personnes ayant retrouvé un emploi est cependant moins élevé car moins de bénéficiaires ont commencé un suivi SIP en 2020 (659 personnes, contre 854 en 2019 et 746 en 2018).

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 1.8 : En proportion, le nombre de dossiers de plus de 50 ans est en légère hausse à fin décembre 2022 (+0.3% par rapport à fin 2021). La hausse des sortis de cette population (+5% par rapport à 2021) est contrebalancé par un nombre de nouveaux dossiers également à la hausse (+8% par rapport à 2021).

Indicateur 3.1 : La valeur de cet indicateur augmente aux comptes 2022. Le retard est avant tout dû au nombre toujours important de dossiers frontaliers à traiter.

Indicateur 3.2 : Valeur aux comptes 2022 (nature 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = 1'859'339 francs / Nombre de dossiers en 2022 = 74'152 dossiers \Leftrightarrow 1'859'339/74'152 = 25 francs/dossier

Indicateur 4.1 : Amélioration de la durée de traitement des dossiers en 2022.

Indicateur 4.2 : Valeur aux comptes 2022 (nature 30 et 31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (45% des charges d'exploitation directes) = 2'091'756 francs / Nombre de dossiers en 2022 = 186'615 dossiers \Leftrightarrow 2'091'756/186'615 = 11.2 francs/dossier

Indicateur 5.1 : Valeur aux comptes 2022 (natures 30 et 31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (15% des charges d'exploitation directes) = 697'252 francs / Nombre de dossiers en 2022 = 102'973 dossiers \Leftrightarrow 697'252/102'973 = 6.8 francs/dossier.

Indicateur 6.1 : Somme des réclamations et des recours qui ont donné lieu à un changement de décision (sans éléments nouveaux). Pour 2021/22, 6 réclamations et recours ont été acceptés, pour 7'830 décisions émises $((7830-6)/7830) = 99.92\%$

Indicateur 6.2 : Le calcul de cet indicateur prend en compte le nombre de dossiers reçus, le total des natures 30 et 31 (hors débiteurs douteux) et les forces de travail attribuées à l'activité. L'augmentation prévue des effectifs en 2023 devrait permettre de diminuer la durée de traitement (voir indicateur 6.3.) ce qui impliquera une augmentation du coût moyen par dossier.

Indicateur 6.3 : Le calcul est effectué en prenant en compte la date de réception de la demande, jusqu'au jour de la production de la décision. Cet indicateur reste supérieur au budget, mais est stable par rapport aux comptes 2021. Avec les ressources supplémentaires obtenues au budget 2023, le délai de traitement pourrait diminuer et atteindre à terme 55 jours.

Indicateur 7.1 : Proportion du nombre de dossiers traités dans un délai maximum de 10 jours, sachant que le délai externe (celui pris par l'administré pour compléter son dossier) n'est pas déduit de la durée.

Indicateur 7.2 : L'indicateur renseigne sur le coût moyen de l'administration pour traiter une demande de chèque annuel de formation (CAF). Le total des charges 30 et 31 (hors débiteurs douteux) est ventilé selon la clé de répartition 90% bourses et prêts, 10 % CAF. Ce montant est divisé par le nombre de demandes reçues pour l'année 2022.

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	344'966'683	-6'046'346	-1.7%	351'013'029	330'511'679
30 Charges de personnel	8'948'539	-141'835	-1.6%	9'090'374	8'626'304
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'444'166	-147'388	-3.2%	4'591'554	1'448'482
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'228	-1'441	-21.6%	6'669	4'808
34 Charges financières	2'110	2'110	-	-	4
36 Charges de transfert	330'709'232	899'300	0.3%	329'809'932	320'315'904
37 Subventions redistribuées	842'871	-6'657'129	-88.8%	7'500'000	98'744
39 Facturations internes	14'536	36	0.2%	14'500	17'433
REVENUS	82'462'034	821'610	1.0%	81'640'424	81'368'063
42 Taxes et redevances	75'459	43'811	138.4%	31'648	58'486
43 Revenus divers	94	-78'466	-99.9%	78'560	2'228'627
44 Revenus financiers	1	-8'213	-100.0%	8'214	0
46 Revenus de transferts	81'543'609	7'521'607	10.2%	74'022'002	78'982'207
47 Subventions à redistribuer	842'871	-6'657'129	-88.8%	7'500'000	98'744
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-262'504'648	6'867'957	-2.5%	-269'372'605	-249'143'616
<i>Coût d'état-major</i>	-489'235	27'183	-5.3%	-516'418	-460'412
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'236'795	-353'482	12.3%	-2'883'313	-2'528'523
COÛT COMPLET	-266'230'679	6'541'657	-2.4%	-272'772'336	-252'132'550

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	73.67	-1.49	-1.98%	75.16	72.92
<i>ETP fixes</i>	71.64	-0.84	-1.16%	72.48	71.18
<i>ETP auxiliaires</i>	2.03	-0.36	-15.06%	2.39	1.74
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-0.29	-100.00%	0.29	-

Descriptif du programme

Ce programme vise l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2022 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire.

Le service des prestations complémentaires (SPC) poursuit les efforts en lien avec la réforme des PC fédérales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Cette réforme implique de nouvelles activités dans le traitement des dossiers et exige la mise en place d'un double calcul des prestations afin de sélectionner le plus favorable pour le bénéficiaire durant une période transitoire de trois ans, soit jusqu'à fin 2023. Compte tenu de la complexité des éléments relevant de l'instruction d'un dossier et afin d'en faciliter la compréhension par les bénéficiaires et les partenaires, le SPC a mis notamment en place une foire aux questions (FàQ) sur le site internet de l'Etat de Genève.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.1 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes du SPC et leur pourvoiement, à la suite de départs à la retraite et de démissions intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'utilisation du financement alloué aux fournitures et matériel de bureau s'avère inférieure aux estimations budgétaires de 0.1 million.

En comparaison des comptes 2021, les charges de biens et services progressent de 3 millions en raison de la hausse des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires à l'AVS indûment versées.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Ces charges sont supérieures au budget de 0.9 million, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires à l'AVS

Les prestations complémentaires à l'AVS s'avèrent moins importantes que prévu au budget de 5 millions. Cet écart s'explique principalement par une progression moins forte qu'attendu du nombre de bénéficiaires en institutions (EMS). En effet, le retour dans les EMS des personnes en âge AVS, après la crise sanitaire, se fait progressivement. Il sied de relever que les prestations complémentaires versées aux personnes en institution sont 3 fois plus élevées que celles versées aux personnes à domicile, notamment à cause des prix de pension élevés.

En comparaison des comptes 2021, ces prestations sont en augmentation de 10.2 millions, notamment du fait du vieillissement de la population, de la baisse constante des revenus disponibles de cette catégorie de population et de l'augmentation des places dans les institutions.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 5.9 millions au niveau de ce programme.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de 7.5 millions, notamment en raison des éléments suivants:

- Les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales sont supérieures au budget de 4.9 millions. En comparaison des comptes 2021, cette participation fédérale progressent de 2.1 millions.
- Les remboursements des prestations complémentaires à l'AVS indûment versées des années antérieures sont supérieurs aux estimations de 2.6 millions. En comparaison des comptes 2021, ils augmentent de 0.4 million.

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	78.6%	60%	58%	85%	2025
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	99%	99%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficiencia	F 522	F 591	F 516	F 580	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le délai de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 21 jours en 2022 (17 jours pour les personnes en établissement et 21 jours pour les personnes à domicile), soit 986 dossiers traités à 30 jours / 1'255 dossiers au total. La baisse des dépôts de "nouvelle demande de prestation" de 13% par rapport à 2021 a permis au SPC de dépasser sa valeur cible et se rapprocher du seuil critique.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2022, le nombre de décisions émises par le service s'est élevé en 2022 à 28'677 et le nombre d'oppositions admises était de 253.

Indicateur 3.1 : Comptes 2022 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) pour la part AVS = 0.7 million / Nombre de dossiers AVS sous gestion pour 2022 = 12'859.



C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	476'410'334	3'363'118	0.7%	473'047'216	462'675'745
30 Charges de personnel	6'797'003	138'969	2.1%	6'658'034	6'347'606
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'991'016	398'796	15.4%	2'592'220	700'171
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'624	-8'438	-21.6%	39'062	28'163
34 Charges financières	-	-	-	-	1'574
36 Charges de transfert	466'582'419	2'833'769	0.6%	463'748'650	455'587'091
39 Facturations internes	9'273	23	0.2%	9'250	11'140
REVENUS	74'437'041	5'850'530	8.5%	68'586'511	72'035'344
42 Taxes et redevances	44'105	-776	-1.7%	44'881	120'848
43 Revenus divers	82	-52'292	-99.8%	52'374	1'318'538
44 Revenus financiers	-1	-5'477	-100.0%	5'476	-
46 Revenus de transferts	74'392'855	5'909'074	8.6%	68'483'781	70'595'957
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-401'973'294	2'487'411	-0.6%	-404'460'705	-390'640'401
<i>Coût d'état-major</i>	-371'606	12'366	-3.2%	-383'972	-338'791
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'629'580	-350'402	15.4%	-2'279'178	-2'336'506
COÛT COMPLET	-404'974'480	2'149'375	-0.5%	-407'123'855	-393'315'698

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	54.09	0.84	1.58%	53.25	51.65
<i>ETP fixes</i>	52.79	1.56	3.05%	51.23	50.54
<i>ETP auxiliaires</i>	1.30	-0.53	-28.96%	1.83	1.11
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-0.19	-100.00%	0.19	-

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

S'agissant de la politique du handicap, le DCS a poursuivi son soutien en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment par le biais d'une action renforcée des milieux institutionnels œuvrant dans ce domaine. À ce titre, le DCS participe de manière importante au financement des acteurs du domaine, notamment afin de contribuer à l'ouverture de nouvelles places d'accueil et au développement des activités de conseil et de loisirs. Ainsi en 2022, l'enveloppe dédiée a financé l'ouverture de 84 places dont 43 places reportées de 2021 (ouvertures différées en raison des mesures COVID) et 1 place anticipée, planifiée initialement en 2024. Soit l'ouverture de 40 nouvelles places sur les 65 nouvelles mises au budget.

Par ailleurs, 2022 marque le renouvellement des contrats de prestations pour une nouvelle période quadriennale couvrant les années 2022 à 2025 pour un montant versé de 233 millions aux établissements pour personnes handicapées (EPH) et aux entités actives dans le domaine dans le but d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'inclusion de ces personnes. Les objectifs poursuivis de ces nouveaux contrats sont notamment de renforcer les prestations en faveur de l'autonomisation des personnes en situation de handicap via un financement accru des prestations favorisant le maintien ou le retour à domicile, le soutien au développement des projets pilotes d'accueil mixte, d'urgence, de répit et le développement des prestations de conseil et de loisir. En parallèle, le concept cantonal de contrôle de la qualité des prestations dans le domaine du handicap a été validé par le Conseil d'Etat début 2022 ce qui a permis de définir les besoins pour sa mise en œuvre en 2023.

En outre, en lien avec le processus de renouvellement du plan stratégique du handicap, des premières mesures ont été développées pour mettre progressivement en œuvre la vision retenue en matière de politique cantonale du handicap, en particulier en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap en tenant compte de la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH) tant dans le domaine institutionnel que dans le domaine des loisirs.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes handicapées, le résultat des comptes 2022 tient compte de la progression de leur nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement pour personnes handicapées.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Le dépassement budgétaire des charges de personnel de 0.1 million s'explique principalement par le renforcement des effectifs de l'OAIS par un poste supplémentaire dans le domaine du handicap. Cette dotation supplémentaire s'inscrit dans la mise en place d'un dispositif de surveillance adéquat pour répondre aux enjeux liés à la qualité des prestations dans les institutions pour personnes en situation de handicap. Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont supérieures au budget de 0.4 million, principalement du fait que le besoin de dépréciations nettes de créances lié aux prestations complémentaires à l'AI indûment versées s'avère plus important que prévu.

En comparaison des comptes 2021, ces dépréciations nettes sont en augmentation de 2.3 millions aux comptes 2022.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de 2.8 millions, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires à l'AI

Les prestations complémentaires à l'AI accordées sont inférieures au budget 9.6 millions, car le nombre de bénéficiaires et le coût moyen des prestations s'avèrent moins importants qu'estimé au budget. Cette situation est en phase avec l'évolution des ouvertures de places dans les établissements accueillant des personnes handicapées. Il sied de relever que le budget 2022 a été élaboré en 2021 dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

En comparaison des comptes 2021, ces prestations diminuent de 1 million.

Subventions accordées aux établissements accueillant des personnes handicapées (EPH)

Ces subventions présentent un dépassement budgétaire de 2.6 millions, couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

L'évolution des subventions accordées aux EPH découle de l'annualisation de places ouvertes en 2021 et de l'ouverture de nouvelles places en 2022 pour faire face à l'augmentation de besoins dans le domaine du handicap. En effet, on constate une augmentation des demandes d'admission en établissement, mais aussi une hausse des coûts de prise en charge supportés par les EPH, du fait de l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap, notamment en raison du vieillissement des personnes handicapées, de l'exclusion sociale de ces personnes, de la hausse du nombre de personnes avec handicap psychique et de l'augmentation de la lourdeur des cas pris en charge (de plus en plus de cas complexes de handicap).

Subventions accordées aux autres entités actives dans le domaine du handicap

A la suite du refus par le Grand Conseil du projet de budget 2022, la commission des finances a voté le 2 mars 2022 des crédits supplémentaires d'un montant de 1.4 million afin de couvrir les besoins impératifs de la fondation Cap Loisirs (+0.3 million), de l'association Cérébral Genève (+0.2 million), d'Insieme Genève (+0.3 million), de Pro Infirmis (+0.2 million) et de l'association Drakar (+0.4 million).

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 8.3 millions au niveau de ce programme.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 5.9 millions. En comparaison des comptes 2021, ils augmentent de 3.8 millions. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les subventions fédérales destinées au financement partiel des prestations complémentaires à l'AI sont inférieures au budget de 1.6 million et aux comptes 2021 de 0.3 million.
- Les remboursements des prestations complémentaires indument versées des années antérieures sont supérieurs aux estimations de 4 millions et aux comptes 2021 de 2 millions, car la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, supérieurs à l'année précédente.
- Les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont inférieurs au budget de 0.4 million et aux comptes 2021 de 1 million.
- Les montants restitués par les entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivées à échéance sont supérieurs au budget de 3.9 millions et aux comptes 2021 de 3.2 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	80.2%	65%	69%	85%	2025
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98.9%	99%	99%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 542	F 593	F 516	F 580	2025
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites pour des dossiers déposés durant l'année en cours	Efficacité	33%	40%	33.1%	40%	2025
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen (part subventionnée) par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 383	F 383	F 381	F 390	2025
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	19.3%	18%	19.5%	20%	2025
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	85.5%	90%	88.7%	90%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : En 2022, 586 dossiers traités à 30 jours / 731 dossiers au total. Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 21 jours (17 jours pour les personnes en établissement et 21 jours pour les personnes à domicile). La baisse des dépôts de "nouvelle demande de prestation" de 13% par rapport à 2021 a permis au SPC d'atteindre sa cible et de se rapprocher du seuil critique de 85%.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2022, le nombre de décisions émises par le service s'élève à 21'219 et le nombre d'oppositions admises à 224.

Indicateur 3.1 : Montant 2022 pour la part AI = 0.5 million / Nombre de dossiers = 9'089 dossiers.

Indicateur 4.1 : Proportion de dossiers traités par la commission cantonale d'indication (CCI) et intégrés dans une institution la même année. La CCI oriente toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur se réfère au montant moyen de la subvention versée par place d'accueil et par jour pour le placement en résidence pour personnes handicapées. Un hébergement résidentiel peut soit consister en un Home (H), soit une structure offrant uniquement un lieu de vie, ou un Home avec occupation (HO), c'est à dire un lieu de vie offrant à la personne une activité de type atelier ou centre de jour.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur a pour objectif de mesurer le taux d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap. L'évolution des besoins de ces personnes (vieillesse, augmentation de la lourdeur des cas, augmentation des cas psychiques) a pour incidence d'augmenter le nombre de prises en charge en institution. Cet indicateur va donc potentiellement progresser à la hausse dans le futur.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	118'699'501	4'862'304	4.3%	113'837'197	115'025'312
30 Charges de personnel	5'893'839	-548'509	-8.5%	6'442'348	5'769'686
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'943'115	-1'522'259	-27.9%	5'465'374	5'015'914
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'390	-1'647	-20.5%	8'037	5'910
34 Charges financières	81'599	81'599	-	-	54'218
36 Charges de transfert	88'660'385	-9'559'903	-9.7%	98'220'288	91'625'753
37 Subventions redistribuées	19'901'338	16'401'338	468.6%	3'500'000	12'334'491
39 Facturations internes	212'833	11'683	5.8%	201'150	219'339
REVENUS	29'912'116	16'457'600	122.3%	13'454'516	15'934'843
42 Taxes et redevances	890'488	57'041	6.8%	833'447	1'180'715
43 Revenus divers	345	-355	-50.7%	700	108
44 Revenus financiers	25'399	25'399	-	0	38'822
46 Revenus de transferts	9'094'544	-25'825	-0.3%	9'120'369	2'380'706
47 Subventions à redistribuer	19'901'338	16'401'338	468.6%	3'500'000	12'334'491
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-88'787'385	11'595'296	-11.6%	-100'382'681	-99'090'469
<i>Coût d'état-major</i>	-322'228	40'980	-11.3%	-363'208	-307'946
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'957'613	236'168	-10.8%	-2'193'781	-1'399'766
COÛT COMPLET	-91'067'227	11'872'443	-11.5%	-102'939'670	-100'798'181

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	43.35	-5.71	-11.64%	49.06	43.53
<i>ETP fixes</i>	37.78	-2.48	-6.16%	40.26	38.18
<i>ETP auxiliaires</i>	2.48	-0.80	-24.39%	3.28	2.15
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.10	-2.43	-43.94%	5.53	3.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) II entré en vigueur en janvier 2018. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), le service des prestations complémentaires (SPC) et le bureau d'intégration des étrangers (BIE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 14.6 millions et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 41.4 millions.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) suit plus de 3'000 dossiers chaque année et verse des avances de pension dans 541 d'entre eux. En 2022, il s'est principalement agi de mettre en œuvre sur le plan légal, organisationnel et informatique, les nouvelles dispositions légales de l'Ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR), entrée en vigueur au 1er janvier 2022, en particulier les dispositions relatives aux annonces aux institutions de prévoyance ou de libre passage.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.5 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes du SPC et leur repourvoement à la suite de départs à la retraite et de démissions intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de 1.5 million et en baisse de 1.1 million par rapport aux comptes 2021. Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- L'utilisation du financement alloué au programme d'intégration cantonal (PIC) s'avère inférieure au budget de 1.1 million du fait du report de certains projets initialement prévus en 2022. En comparaison des comptes 2021, ces charges sont en baisses de 1.1 million.
- Les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sont inférieures aux estimations de 1.4 million. En comparaison des comptes 2021, ces charges diminuent de 0.4 million.
- Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales sont supérieures au budget de 1 million et en augmentation de 0.3 million par rapport aux comptes 2021.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 9.6 millions, principalement en raison des éléments suivants:

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales versées en 2022 sont inférieures aux estimations budgétaires de 6.6 millions. Cet écart s'explique par les effets positifs de la mise en œuvre de la loi 12416 relative aux subsides d'assurance-maladie. En effet, l'augmentation substantielle des montants des subsides d'assurance-maladie versés aux bénéficiaires de cette prestation a pour effet une réduction des prestations complémentaires familiales allouées à la couverture de primes LAMal. En comparaison des comptes 2021, ces prestations diminuent de 1.7 million.

Allocations familiales pour personnes non actives

Les allocations familiales pour personnes non actives versées en 2022 s'avèrent inférieures au budget de 2.6 millions, du fait des demandes moins importantes que prévu.

Prestations du Bureau d'Intégration des Etrangers (BIE)

Les dépenses relatives au programme d'intégration cantonal sont inférieures au budget de 2 millions, notamment du fait du report de certains projets initialement prévus en 2022. Ces charges sont en diminution de 1.8 million par rapport à 2021.

Subvention accordée à la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Cette subvention présente un dépassement budgétaire de 0.5 million, couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances. Ce financement supplémentaire s'explique essentiellement par l'augmentation importante des prestations visant les loisirs inclusifs pour des enfants de 4 à 12 ans à besoins éducatifs particuliers et suivis par l'enseignement spécialisé.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 1.3 million au niveau de ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.53%	61.3%	61.3%	61.6%	2025
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	100%	99%	100%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le SCARPA	Efficience	F 1'075	F 1'110	F 1'006	F 1'150	2025
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	92%	92%	94%	2025
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	99%	99%	99%	2025
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficienc	F 824	F 808	F 700	F 750	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Une hausse des encaissements et une légère diminution du montant des pensions facturées ont permis en 2022 une amélioration du taux de recouvrement.

Indicateur 2.1 : Il y a environ 370 décisions annuelles rendues, et aucun recours n'a été admis cette année par la Chambre administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1 : Coûts 2022 du service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = 3.4 millions / Nombre moyen de dossiers sous gestion en 2022 = 3'143 dossiers. L'augmentation du coût moyen par dossier en 2022 s'explique par l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAIR) qui a eu pour effet une diminution des dossiers sous gestion (art.16 permettant de mettre fin au mandat) et une augmentation des dépenses (notamment au niveau de la nature 313002 affranchissements).

Indicateur 4.1 : En 2022, 54 dossiers traités à plus de 30 jours sur un total de 587 dossiers traités. Cet indicateur est en légère diminution par rapport à 2021 et passe de 92% à 91%. Il faut toutefois noter que par rapport à 2021, le SPC a reçu cette année 25% de demandes de prestations en plus.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure le niveau de la qualité des décisions rendues par le service, considérant que chaque décision peut être contestée dans un délai de 30 jours suivant sa notification, par voie de l'opposition auprès du service des prestations complémentaires. En 2022, le nombre de décisions émises est de 7'915 (en hausse de 23% par rapport à 2021), pour un nombre d'oppositions admises de 78.

Indicateur 6.1 : Attribution de la part du coût total à la prestation PCFam en 2022 = 1.6 million / Nombre de dossiers sous gestion au 31.12.2022 = 1'949 dossiers.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	72'335'751	17'449'123	31.8%	54'886'628	50'049'464
30 Charges de personnel	198'532	3'952	2.0%	194'580	192'012
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	27'867	-13'298	-32.3%	41'165	36'199
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'228	-1'441	-21.6%	6'669	4'808
36 Charges de transfert	68'704'589	15'060'375	28.1%	53'644'214	49'521'527
37 Subventions redistribuées	3'399'534	2'399'534	240.0%	1'000'000	294'913
39 Facturations internes	-	-	-	-	4
REVENUS	3'399'534	2'084'534	158.5%	1'315'000	294'913
46 Revenus de transferts	-	-315'000	-100.0%	315'000	-
47 Subventions à redistribuer	3'399'534	2'399'534	240.0%	1'000'000	294'913
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'936'217	-15'364'589	28.7%	-53'571'628	-49'754'551
<i>Coût d'état-major</i>	-10'854	1'516	-12.3%	-12'370	-10'248
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-174'279	-19'692	12.7%	-154'587	-205'641
COÛT COMPLET	-69'121'350	-15'382'765	28.6%	-53'738'585	-49'970'440

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	1.23	0.02	1.65%	1.21	1.18
<i>ETP fixes</i>	1.23	0.08	6.96%	1.15	1.18
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.07	-100.00%	0.07	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Hospice général (HG).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Suite à l'éclatement de la crise ukrainienne en mars 2022, la Suisse a accueilli plus de 74'000 personnes en provenance d'Ukraine, auxquelles un permis S a été délivré. A cette catégorie de réfugiés et réfugiés se sont ajoutés plus de 24'000 requérantes et requérants d'asile de toutes origines. Pour le seul canton de Genève, cela représente un total de 5'400 personnes accueillies en 2022, ce qui a notamment impliqué de créer de nouvelles places

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

d'hébergement. Les projections des arrivées pour 2023 restent élevées et le niveau de pression sur les structures d'hébergement de l'Hospice général le sera tout autant.

L'accent doit par ailleurs être mis sur l'intégration de ces personnes, conformément au programme de l'Agenda intégration suisse (AIS), avec une inscription rapide aux cours de français et la mise en place d'activités diurnes, principalement pour les personnes logeant dans des hébergements collectifs souterrains.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Ces charges sont supérieures au budget de 15.1 millions, principalement en raison des éléments suivants :

Prestations d'aide aux migrants et subvention de fonctionnement de l'Hospice général (HG)

Les prestations d'aide aux migrants de l'HG sont en hausse de 12.5 millions par rapport au budget, essentiellement du fait à la prise en charge de 3'185 personnes au bénéfice d'un permis S. En effet, l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine implique un financement cantonal supplémentaire, notamment pour la mise en place d'un système d'hébergement adapté et le déploiement des prestations d'assistance (coûts liés à l'accueil, mise en place d'un accompagnement social adapté, mesures d'intégration, versement des prestations financières directes de subsistance et de santé). L'HG a ainsi dû multiplier par deux ses centres d'hébergement pour pouvoir assurer la prise en charge des permis S, passant de 13 hébergements collectif en 2021 à 25 hébergements collectif en 2022, soit une augmentation de +1'851 places.

Par ailleurs, les besoins de fonctionnement de l'HG ont également augmenté de 0.6 million par rapport au budget, principalement pour faire face à la hausse des prestations. Ces charges supplémentaires sont couvertes par des dépassements de crédits votés par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

Prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)

La subvention versée à la fondation officielle de la jeunesse (FOJ) est supérieure au budget de 2.2 millions, en raison de la hausse du nombre de RMNA prise en charge. En effet, 2 structures d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes par la FOJ pour pouvoir assurer la prise en charge de 24 RMNA supplémentaires, par rapport aux besoins identifiés au budget. Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties du dispositif de l'aide aux migrants (moyenne mensuelle)	Efficacité	200	95	114	90	2022
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général	Efficacité	72%	80%	79 %	75%	2022
2.2 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement individuel de l'Hospice général	Efficacité	84%	80%	75%	80%	2022
2.3 Hébergement des ex-ayant droits du dispositif de l'aide aux migrants (AMIG): nombre de sorties (permis B, C, suisses) du dispositif d'hébergement	Efficacité	552	400	600	500	2022

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Hébergement, évolution annuelle des places disponibles (hors PCI)	Efficacité	1'851	-100	-250	150	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficience	7'385	F 8'731	F 8'672	F 8'700	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les sorties du dispositif d'aide aux migrants (AMIG) sont relatives à la prestation hébergement de l'institution. A cet égard, les motifs de sortie vont être essentiellement la fin de bail Hg, les sorties de Suisse, les transferts à l'aide sociale, etc. 2'397 sorties en cumul annuel à fin décembre 2022 / 12 mois. Après une baisse du nombre de sorties en 2021 en lien avec la crise sanitaire, le nombre de sortie est en augmentation par rapport à la valeur cible. Il y a eu beaucoup de retour de permis S vers l'Ukraine. Hors permis S, cet indicateur se situe à 122, ce qui est largement au dessus de la valeur cible et en amélioration par rapport aux trois dernières années.

Indicateur 2.1 : A fin décembre, 2'926 personnes hébergées en collectif pour une capacité d'hébergement de 4'057 places (tous lieux). Le taux d'occupation est en baisse par rapport à 2021 (-7%), mais reste supérieur au seuil critique de 70%. Cela est dû en grande partie aux effets de la crise ukrainienne avec le renforcement du dispositif d'hébergement collectif courant 2022 (+12 centres d'hébergement en 2022), dont Palexpo. Hors hébergement collectif Ukraine et RMNA, le taux d'occupation des centres d'hébergement collectif est de 81%.

Indicateur 2.2 : A fin décembre, 2'323 personnes hébergées en individuel pour une capacité d'hébergement de 2'779 places. Le taux d'occupation des appartements individuels est en hausse par rapport à 2021 (+9%) dépassant le seuil critique de 75% et la valeur cible de 80%. Le parc d'hébergement individuel avait été optimisé à fin 2021, cependant l'HG a dû réaugmenter sa capacité afin de répondre aux enjeux d'hébergements des permis S.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur est en forte amélioration comparé au budget 2022 et dépasse la valeur cible de 500. L'objectif en 2023 est de renforcer les efforts pour trouver un logement durable aux ex-ayant droit AMIG.

Indicateur 2.4 : Le nombre de personnes dans le dispositif HG a fortement augmenté courant 2022, passant de 6'355 bénéficiaires à fin 2021 à 9'774 à fin 2022 (+3'419 bénéficiaires), principalement lié aux conséquences de la guerre en Ukraine. L'HG a multiplié par deux ses centres d'hébergement passant de 13 hébergements collectif en 2021 à 25 en 2022, soit une augmentation de +1'851 places.

Indicateur 3.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, à l'hébergement et à l'intégration des migrants. Hors impact de la crise Ukrainienne, le coût administratif est supérieur au budget 2022 de +3% (+211 F) et en baisse par rapport à 2021 (-1% / -90 F). En revanche, la prise en charge des permis S réduit le coût administratif par dossier de manière significative. Cette baisse est la conséquence mécanique de la hausse importante et soudaine des dossiers suivis rapportée à une masse salariale qui augmente dans des proportions moindre.



C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	18'591'212	1'106'711	6.3%	17'484'501	17'165'790
30 Charges de personnel	17'294'280	908'858	5.5%	16'385'422	15'724'428
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'072'203	254'859	31.2%	817'344	1'203'641
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'494	-411	-21.6%	1'905	1'374
36 Charges de transfert	217'419	-26'409	-10.8%	243'828	232'060
39 Facturations internes	5'815	-30'185	-83.8%	36'000	4'288
REVENUS	294'263	-387'609	-56.8%	681'872	1'081'407
42 Taxes et redevances	138'615	5'364	4.0%	133'251	115'148
43 Revenus divers	155'649	-392'972	-71.6%	548'621	966'259
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'296'948	-1'494'319	8.9%	-16'802'629	-16'084'383
<i>Coût d'état-major</i>	-945'514	24'675	-2.5%	-970'189	-839'260
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'756'075	-414'246	4.4%	-9'341'829	-8'319'106
COÛT COMPLET	-28'998'537	-1'883'890	6.9%	-27'114'647	-25'242'750

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	143.30	6.75	4.94%	136.55	127.94
<i>ETP fixes</i>	130.10	7.07	5.75%	123.03	117.54
<i>ETP auxiliaires</i>	12.40	-0.12	-0.96%	12.52	9.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	-0.20	-20.00%	1.00	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) et le service de protection de l'adulte (SPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

La réorganisation du service de protection de l'adulte (SPAd) s'est poursuivie en 2022, avec la mise en oeuvre de la nouvelle organisation matricielle du service, concrétisée par la création du service des pratiques professionnelles. Après deux années riches en nouveautés et changements, l'objectif principal durant l'exercice 2022 a été la consolidation de ce qui a déjà été mis en oeuvre; pour ce faire, le SPAd continue le travail de formalisation des

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

activités, pour que les collaboratrices et collaborateurs du SPAd puissent s'appuyer sur des documents de référence, affiner le dispositif de formation (initiale et continue) pour l'ensemble du personnel et renforcer l'accompagnement et le soutien nécessaire pour assurer une prise en charge adaptée et de qualité.

En parallèle, le DCS poursuit, en collaboration avec le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), le projet de réforme de la curatelle à Genève (RePAir - Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir) qui doit traiter des actions à mener, notamment, en amont du prononcé d'un mandat de curatelle par le TPAE. Il s'agit de questionner et cas échéant de redéfinir le rôle et les responsabilités des partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que la prise en charge des personnes sous curatelle par des curateurs privés ou par le SPAd.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 0.9 million, principalement en raison du renforcement des effectifs du SPAd de 6.8 postes supplémentaires pour pouvoir faire face à l'augmentation importante du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE). Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

La hausse des charges de biens et services de 0.3 million par rapport au budget s'explique par le financement des activités liées aux déclarations fiscales des personnes protégées dans le cadre de la gestion des mandats confiés par le TPAE. Ces activités sont prises en charge par la fondation PRO. Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

43 - Revenus divers

Le budget prévoit un montant de 0.4 million dans le but de refacturer une partie des prestations du SPAd aux personnes prises en charge. En l'absence d'une base légale, ces revenus de refacturation n'ont pas pu se concrétiser.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par le SPAD	Qualité	2.1%	4%	3.5%	3%	2025
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	72 dossiers	75 dossiers	80 dossiers	60 dossiers	2025
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	11 jours	1 mois	25 jours	10 jours	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le service de protection de l'adulte (SPad)	Efficience	F 4'927	F 4'200	F 4'656	F 4'600	2025

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nombre de réclamations reçues au niveau de la direction du SPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par le service.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur correspond au nombre de dossier actifs / nombre de titulaires de mandats (ETP) présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus). Au 31.12.2022, le SPAd compte 3'675 dossiers de curatelle actifs et en cours de clôture (contre 1'686 en 2010), ce qui, rapporté au nombre d'ETP, représente 72 dossiers par intervenant en protection de l'adulte (IPA). Selon la recommandation de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), la cible à atteindre est de 60 mandats par curateur.

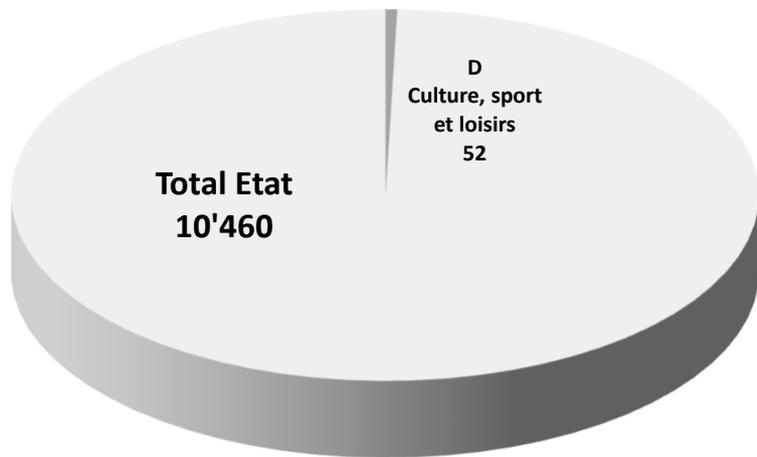
Indicateur 2.2 : Cet indicateur montre le délai entre le moment où la décision du TPAE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. Un dossier est considéré comme pris en charge le jour où le premier courrier (lettre de nomination) est envoyé. Depuis la création en 2021 de la cellule d'ouverture de dossier, la prise en charge des mandats est immédiate dès l'entrée en force du mandat du TPAE.

Indicateur 3.1 : Total des charges des natures 30 et 31 / Nombre de dossiers actifs et en cours de clôture. L'augmentation du coût moyen s'explique par la variation des effectifs du SPAd en 2022 (augmentation des charges), nécessaire pour faire face à l'augmentation constante des dossiers à prendre en charge ces prochaines années.

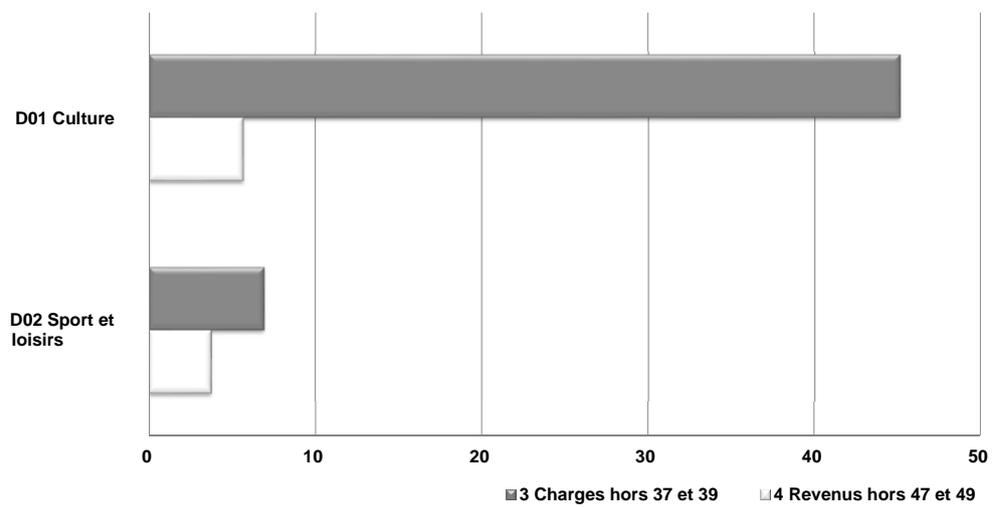


D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Culture

Dans le domaine de la culture, l'année 2022 a été marquée par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique et des lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Un document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles a fait l'objet d'un accord entre le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises.

En vertu de l'ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19, le gouvernement cantonal a poursuivi l'indemnisation des entreprises, actrices et acteurs de la culture jusqu'à fin juin 2022, et le soutien à des projets de transformation, sur toute l'année 2022.

Des soutiens à l'ensemble de la chaîne du livre ont été à nouveau octroyés, soit aux librairies, aux maisons d'édition, ainsi qu'aux auteurs et autrices. En outre, des nouveaux contrats de prestations renforçant tous les maillons de la chaîne du livre ont été établis avec huit maisons d'édition.

Le projet de musée de la bande dessinée et de l'illustration, porté conjointement avec la commune du Grand-Saconnex, a franchi plusieurs étapes, avec notamment la désignation d'un bureau d'architectes pour l'aménagement de la Villa Sarasin, où se situera le musée.

Concernant Porteous, projet mené avec la commune de Vernier, l'autorisation de construire a été obtenue en vue d'une première ouverture au public au cours de l'année 2023.

Au FCAC, des bourses de recherche ont été créées et une bourse de médiation numérique a abouti à la mise en ligne d'un chatbot sur des œuvres de la collection. En collaboration avec le département du territoire, six résidences ont été organisées pour un accompagnement artistique du tram Nations-Grand-Saconnex. Deux nouvelles enseignes artistiques lumineuses ont été inaugurées sur la plaine de Plainpalais. Enfin, six nouvelles œuvres vidéos ont été commandées dans le cadre de Mire, dans les gares du Léman Express.

Un plan d'action de prévention et de lutte contre le harcèlement dans le domaine culturel a par ailleurs été défini.

Sport et loisirs

Dans le domaine du sport, une nouvelle étape importante a débuté en octobre avec le lancement du concours d'architecture en vue de la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc. Les lauréats seront connus à l'automne 2023.

Une convention a été signée entre le canton, la Ville de Genève et le Servette FC, autorisant la mise à disposition du centre sportif de Vessy pour la première équipe du Servette FC, dès l'été 2024. Concernant Genève-Plage, les horaires et les prestations offertes ont été étendus, avec le prolongement des horaires en journée, ainsi que l'extension de la saison d'ouverture jusqu'à fin septembre.

Team Genève, programme cantonal de soutien au sport d'élite individuel, a fêté ses 10 ans et compte aujourd'hui 37 membres, représentant 22 disciplines. Le département de la cohésion sociale a poursuivi son soutien aux onze centres cantonaux de la relève sous contrat de prestations, permettant ainsi d'offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois.

Dans sa volonté de promouvoir l'activité physique et de prévenir toute forme de discrimination et de violence, le département a collaboré avec les organismes concernés pour des projets ciblés, notamment en matière d'intégration et de santé.

Le département de la cohésion sociale a organisé 150 cours du programme Jeunesse + Sport, impliquant 160 personnes expertes et près d'un millier de personnes formées. Plus de 2000 jeunes de 4 à 16 ans ont également participé à des activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales dans le cadre des activités du mercredi, prestation intitulée GE DECOUVRE le mercredi.

Enfin, organisée par l'Association genevoise des sports en partenariat avec le canton et la Ville de Genève, la première édition de la Fête du sport a eu lieu en septembre 2022, remportant un grand succès auprès des nombreux élèves des écoles genevoises, puis auprès du grand public. Elle est appelée à être reconduite en 2024.

D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	48'777'667	13'930'687	40.0%	34'846'980	64'891'947
30 Charges de personnel	2'886'351	479'162	19.9%	2'407'189	2'550'230
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'395'888	576'460	70.3%	819'428	1'149'212
33 Amortissements du patrimoine administratif	218'752	12'944	6.3%	205'808	164'352
34 Charges financières	-	-	-	-	3
36 Charges de transfert	40'618'446	9'213'391	29.3%	31'405'055	52'218'445
37 Subventions redistribuées	3'656'455	3'656'455	-	-	8'806'891
39 Facturations internes	1'775	-7'725	-81.3%	9'500	2'814
REVENUS	9'327'048	9'039'741	3'146.4%	287'307	11'279'333
42 Taxes et redevances	204'220	-25'800	-11.2%	230'020	213'986
43 Revenus divers	2'072'863	2'015'576	3'518.4%	57'287	1'230'587
44 Revenus financiers	-	-	-	-	44
46 Revenus de transferts	3'393'510	3'393'510	-	-	1'027'824
47 Subventions à redistribuer	3'656'455	3'656'455	-	-	8'806'891
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-39'450'619	-4'890'946	14.2%	-34'559'673	-53'612'614
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-157'803</i>	<i>16'024</i>	<i>-9.2%</i>	<i>-173'827</i>	<i>-136'113</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'656'580</i>	<i>56'856</i>	<i>-3.3%</i>	<i>-1'713'436</i>	<i>-1'835'985</i>
COÛT COMPLET	-41'265'002	-4'818'066	13.2%	-36'446'936	-55'584'713

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	20.21	6.51	47.52%	13.70	18.76
<i>ETP fixes</i>	<i>13.68</i>	<i>1.61</i>	<i>13.34%</i>	<i>12.07</i>	<i>12.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.70</i>	<i>5.70</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.82</i>	<i>-0.80</i>	<i>-49.38%</i>	<i>1.62</i>	<i>1.21</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Au niveau du programme D01 Culture, les projets prioritaires sont les suivants :

Nouvelle politique culturelle cantonale

Suite à l'initiative "*Pour une politique culturelle cohérente à Genève*" acceptée en 2019, l'article 216 de la Constitution genevoise confère de nouvelles responsabilités au canton en matière de politique culturelle.

Pour mettre en œuvre cette politique, un avant-projet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique et un projet de lignes directrices de la politique culturelle cantonale ont été mis en consultation avant d'être finalisés. Ces textes ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2022.

Le champ d'application de la nouvelle loi concerne désormais le canton et les communes, soit l'Etat au sens de la Constitution genevoise. Ce projet introduit de nouveaux mécanismes de cofinancement, avec des soutiens conjoints ou complémentaires du canton et des communes pour l'ensemble des actrices et acteurs de la culture.

En parallèle, le Conseil d'Etat a institué un comité de pilotage constitué de représentants du canton, de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises avec pour objectif de proposer une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. Ses travaux ont abouti à un document-cadre qui fait l'objet d'un accord signé le 8 décembre 2022 entre les parties impliquées.

Le projet de loi, les lignes directrices et le document-cadre constituent les pièces maîtresses de la future politique culturelle cantonale répondant aux enjeux culturels, sociétaux et économiques de l'époque. Un accord historique a ainsi pu être conclu, qui marque le retour du canton dans le soutien à la création et aux institutions et renforce son rôle de coordinateur de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire

Dispositif COVID-Culture

Dans la continuité du dispositif mis en place depuis 2020, le Conseil d'Etat a poursuivi l'indemnisation des entreprises, actrices et acteurs de la culture et ce jusqu'à la fin du mois de juin 2022, comme prévu par la dernière version de l'ordonnance fédérale COVID-culture. Au total, 163 indemnisations ont pu être versées pour un total d'environ 3.7 millions, dont la moitié est prise en charge par la Confédération.

Le soutien à des projets de transformation, permettant aux entreprises culturelles de s'adapter à la crise sanitaire, a quant à lui été maintenu sur toute l'année 2022. A ce jour, 240 entreprises ont été soutenues pour un montant total de 4 millions, dont la moitié est également financée par la Confédération.

Afin d'éviter une dégradation durable du paysage culturel et de maintenir une offre culturelle diversifiée à la population, le canton a également mis en place des mesures complémentaires aux mesures fédérales. Ainsi, 150 bourses de recherche ont pu être attribuées aux actrices et acteurs du domaine culturel à Genève, sur la base d'un budget de 1.5 million.

Projet de musée de la bande dessinée

Le projet de musée dédié à la bande dessinée et à toutes les pratiques du 9ème art, comme l'illustration, le dessin de presse, ou encore le film d'animation est porté conjointement avec la commune du Grand-Saconnex. En 2022, plusieurs étapes dans l'avancement du projet ont été franchies, avec la désignation d'un bureau d'architectes pour développer le projet d'aménagement de la Villa Sarasin, où se situera le musée.

Les autorités du Grand-Saconnex ont confirmé la participation de la commune au financement du projet architectural aux côtés du canton.

Culture émergente

Le département de la cohésion sociale a piloté des travaux menés avec plusieurs départements, la Ville de Vernier et l'association Porteous afin de réhabiliter le bâtiment Porteous et le transformer en un centre culturel. L'autorisation de construire a été obtenue pour qu'un premier espace s'ouvre au public au cours de l'année 2023.

D01 Culture (suite)

Soutien au domaine du livre

A l'issue d'un appel à projets, huit contrats de prestations avec des maisons d'édition genevoises ont été établis. Dans ce cadre, un atelier sur la transition durable dans le domaine de l'édition a permis de définir des objectifs spécifiques écoresponsables pour cette activité.

En parallèle, des soutiens ponctuels aux librairies, aux maisons d'édition et à leurs publications, des bourses d'écriture dans les domaines de la littérature, de l'illustration et de l'écriture numérique ainsi que des contributions à des projets de diffusion du livre ont été octroyés. Ces aides permettent de favoriser le dynamisme de la chaîne du livre à Genève et de préserver des métiers et pratiques qui font partie du patrimoine culturel.

Fonds cantonal d'art contemporain

Dans le cadre du projet *MIRE* (productions de vidéo dans les gares du Léman express), le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a accueilli cinq nouvelles œuvres produites spécifiquement et une œuvre de la collection du Fonds municipal d'art contemporain.

A noter qu'afin de réduire la consommation d'énergie, les horaires de diffusion ont été limités depuis le mois de septembre 2022 aux heures de pointe.

D'autres projets artistiques ont été portés par le FCAC. Ainsi, deux nouvelles enseignes artistiques ont été inaugurées sur la plaine de Plainpalais dans le cadre du projet *Neon Parallax*. Le pont-sculpture *Beautiful Bridge* de Lang et Baumann sur la commune de Bernex a été entièrement réalisé et sera inauguré en début d'année prochaine.

Par ailleurs, durant l'année 2022, pour répondre aux besoins formulés par le milieu de l'art contemporain, le FCAC a créé de nouvelles bourses de recherche qui permettent de soutenir six artistes par an.

Prévention et lutte contre le harcèlement dans le domaine culturel

Dans le cadre du renforcement de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité au sein des entités culturelles subventionnées, le canton s'est associé aux Villes de Genève et Meyrin pour faire réaliser un rapport sur le harcèlement sexuel au sein des entités subventionnées dans le domaine des arts de la scène.

Sur la base de cette analyse et des recommandations émises, les collectivités publiques citées plus haut ont élaboré en commun un plan d'action de prévention et de lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité dans le domaine culturel. La signature d'une charte est désormais demandée à toute entité sollicitant une subvention du canton dans le domaine de la culture, et une directive interne pour le département sera établie début 2023.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 0.5 million, principalement en raison du renforcement des effectifs de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) pour la mise en œuvre de l'IN 167 et des mesures de soutien financier dans le domaine de la culture, dans le cadre des ordonnances fédérales COVID-19 culture. Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges, qui sont allouées essentiellement au financement des mandats fiduciaires et de la gestion des demandes d'aides COVID-culture, sont supérieures au budget de 0.6 million. Ce dépassement s'explique principalement par la prolongation du soutien fédéral COVID-culture et par l'élargissement du périmètre des aides au soutien financier complémentaire du canton. Il est couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges présentent un dépassement budgétaire de 9.2 millions, couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances. Il s'explique principalement par les éléments suivants :

- La mise en œuvre des mesures fédérales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur

D01 Culture (suite)

les milieux culturels s'est poursuivie en 2022, avec le versement de 7.5 millions de soutien financier au secteur culturel. En effet, la Confédération a prolongé sa participation au financement de ces mesures jusqu'en juin 2022 pour les indemnités pour pertes financières et jusqu'à octobre 2022 pour les demandes de contributions à des projets de transformation. Cela a entraîné une augmentation du financement cantonal selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton.

- Au vu de l'importance des conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels et l'urgence d'apporter des soutiens complémentaires aux mesures fédérales, le canton a octroyé, pour un total de 1.7 million, des aides complémentaires sous la forme de bourses aux acteurs et actrices culturels-les, ainsi que des aides subsidiaires pour les entreprises culturelles qui n'entrent pas dans le périmètre d'application de l'ordonnance Covid-19 culture, de manière à empêcher une détérioration durable du paysage culturel genevois.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Il s'agit d'une dissolution de transitoires liés aux mesures de soutien financier aux milieux culturels, pour un montant de 2 millions.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 3.4 millions, principalement en raison des éléments suivants:

- La participation de la Ville de Genève (VdG) et de l'association des communes genevoises (ACG) au financement des indemnités versées aux milieux culturels respectivement de 2.5 millions et de 0.8 million. Elle s'inscrit dans le cadre des mesures visant à l'atténuer les conséquences économiques du COVID-19 dans le secteur de la culture.
- Les montants restitués par les entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivées à échéance sont supérieurs au budget de 0.2 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	44	45	45	45	2025
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	128	110	102	110	2025
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	118	100	108	100	2025
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	1'549	2'000	983	2'000	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre communes et le canton en matière de culture, le canton est seul interlocuteur pour les aides à l'édition. La cible fixée pour la période comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations. Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteurs genevois ou sur un sujet en lien avec Genève. En 2022, 44 maisons d'éditions ont été soutenues en maintenant une diversité éditoriale en bonne adéquation avec la demande, tout en évitant le saupoudrage.

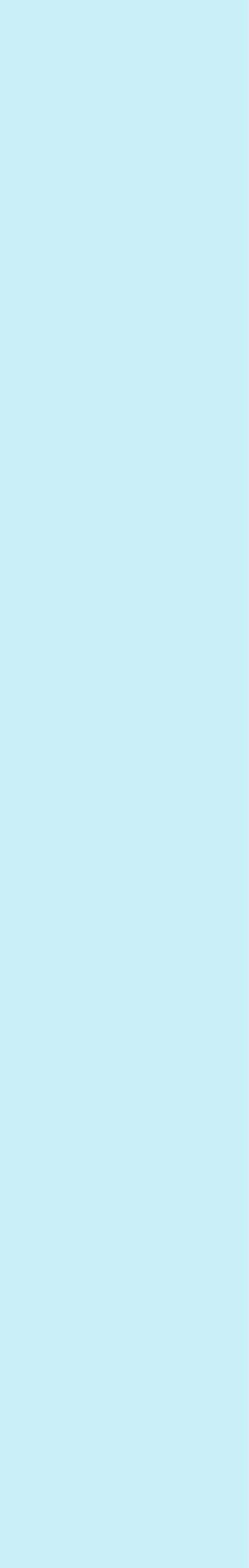
D01 Culture (suite)

Indicateur 2.1 : L'OCCS est attentif à la diffusion des oeuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé rendent nos artistes moins concurrentiels sur le marché international, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique et subsidiaire, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes et institutions genevoises. Avec la reprise des activités post-covid, 2022 a vu naître un nombre plus important de projets dont la mobilité avait été comprise en temps de pandémie. Les 128 projets soutenus cette année tiennent compte de la volonté du canton de soutenir des tournées et des événements de qualité.

Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, le canton devient le seul interlocuteur pour les aides ponctuelles à la diffusion.

Indicateur 3.1 : La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Les prêts dans les institutions muséales et dans les établissements publics ou privés sont un des moyens importants pour y répondre. En 2022, on constate une bonne reprise de la circulation des oeuvres après un léger ralentissement durant la pandémie.

Indicateur 4.1 : Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. La subvention accordée par le canton aux organismes accordant des réductions permet de couvrir le manque à gagner entre le prix d'un billet vendu au tarif de la carte 20 ans/ 20 francs et le plein tarif. L'organisme partenaire s'engage à accorder aux détenteurs de la carte une réduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à maximum 30% du tarif Jeune/étudiant/apprenti. En 2022, on note une nette reprise des ventes qui retrouvent leur niveau de 2019 après avoir été fortement impactées par la crise sanitaire.



D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	6'930'553	-241'212	-3.4%	7'171'765	6'858'174
30 Charges de personnel	1'976'563	14'288	0.7%	1'962'275	1'867'372
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	491'688	11'606	2.4%	480'082	433'491
33 Amortissements du patrimoine administratif	178'979	10'591	6.3%	168'388	134'470
36 Charges de transfert	4'283'322	-277'698	-6.1%	4'561'020	4'422'840
REVENUS	3'744'692	1'728'023	85.7%	2'016'669	2'770'093
42 Taxes et redevances	380'684	-32'514	-7.9%	413'198	333'609
43 Revenus divers	1'695'979	1'649'108	3'518.4%	46'871	1'006'844
44 Revenus financiers	-	-	-	-	36
46 Revenus de transferts	1'668'030	111'430	7.2%	1'556'600	1'429'604
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'185'861	1'969'235	-38.2%	-5'155'096	-4'088'081
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-108'063</i>	<i>15'589</i>	<i>-12.6%</i>	<i>-123'652</i>	<i>-99'667</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'650'855</i>	<i>39'823</i>	<i>-2.4%</i>	<i>-1'690'678</i>	<i>-1'791'955</i>
COÛT COMPLET	-4'944'779	2'024'647	-29.1%	-6'969'426	-5'979'704

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	11.84	0.63	5.62%	11.21	10.85
<i>ETP fixes</i>	<i>10.87</i>	<i>0.99</i>	<i>10.02%</i>	<i>9.88</i>	<i>9.86</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.98</i>	<i>-0.35</i>	<i>-26.32%</i>	<i>1.33</i>	<i>0.99</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Au niveau du programme D02 Sport et loisirs, l'année 2022 a été consacrée aux projets prioritaires suivants:

D02 Sport et loisirs (suite)

Infrastructures cantonales

Prévue pour la fin d'année 2028, la patinoire du Trèfle-Blanc comprendra deux surfaces de glace, dont l'une d'une capacité d'accueil de 8'500 places ainsi que 24'000m² de surfaces d'activités. En début d'année 2022, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude en vue de sa construction. Une nouvelle étape importante a débuté en octobre avec le lancement du concours d'architecture, dont les lauréats seront connus courant 2023.

Par ailleurs, en juin 2022, une convention a été signée entre le canton, la Ville de Genève et le Servette FC, qui autorise la mise à disposition du centre de sportif de Vessy pour la première équipe du Servette FC à partir de l'été 2024.

En 2022, les horaires et les prestations offertes à Genève-Plage ont été étendues. Un projet de loi pour les années 2023-2024 sera déposé durant le premier trimestre 2023, qui prévoit de continuer l'extension des horaires en journée, mais aussi l'extension de la saison d'ouverture jusqu'à fin septembre. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant l'utilisation de sa zone événementielle.

Soutien à l'élite individuelle et à la relève

Le soutien au sport d'élite individuel repose sur Team Genève, programme qui a fêté ses 10 ans cette année. Team Genève vise à offrir des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales.

Comptant huit athlètes au début, le programme en compte aujourd'hui 37 membres représentant 22 disciplines. Une croissance qui illustre le dynamisme du sport genevois et offre de magnifiques perspectives en vue des prochains Jeux olympiques à Paris (été 2024) et Milan / Cortina (hiver 2024).

Le soutien à la relève élite est aussi une compétence du canton, centrée sur le développement des centres cantonaux de la relève.

Ces onze centres sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

Jeunesse, sport et prévention cantonal de la culture

Dans le cadre du programme GE Découvre le mercredi, plus de 220 activités d'initiations et de découvertes ont été proposées à 3'200 jeunes et enfants de 4 à 16 ans, principalement dans les domaines de la culture et du sport. Largement répartie sur l'ensemble du territoire cantonal et encadrée par des personnes professionnelles certifiées dans leur domaine, cette prestation s'étoffe d'année en année grâce à une étroite collaboration entre les partenaires associatifs, institutionnels, culturels et sportifs.

L'activité physique est un facteur de santé publique dont la valeur n'est plus à prouver. Dans sa volonté de promouvoir l'activité physique et de prévenir toute forme de discrimination et de violence, le canton collabore avec les organismes concernés pour des projets spécifiques ciblés, notamment en matière d'intégration et de santé. Figurant parmi les mesures décidées lors des Etats généraux sur la violence dans le sport amateur, le poste de chargé de prévention dans les milieux sportifs a été créé en 2022. M. Jérôme Berthoud exercera cette fonction pour les deux prochaines années.

Pensé pour soutenir la pratique du sport chez les jeunes de 5 à 20 ans, le programme Jeunesse+Sport promeut les valeurs de plaisir, d'engagement et de compétence au travers de la formation des monitrices et moniteurs et expertes et experts J+S. En 2022, le DCS a organisé 150 cours impliquant 160 personnes expertes, et près d'un millier de personnes formées.

Organisée par l'Association genevoise des sports en partenariat avec le canton et la Ville de Genève, la première Fête du sport a proposé en septembre 2022 des activités gratuites, ouvertes et accessibles à toutes et tous, dans le parc des Bastions ainsi que sur la Treille et en Vieille-Ville de Genève. Cette première édition a remporté un grand succès, d'abord auprès de nombreux élèves des écoles genevoises, puis auprès du grand public. Elle est appelée à être reconduite en 2024.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

D02 Sport et loisirs (suite)

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 0.3 million. Cet écart s'explique d'une part, par la réduction du montant de l'aide financière accordée à l'association Genève-Plage pour tenir compte des recommandations de la Cour des Comptes et d'autre part, par la suspension du versement de l'aide financière prévue en faveur de la fondation des Evaux, le projet de pôle football ayant été reporté.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Il s'agit d'une dissolution de transitoires pour un montant de 1.6 million.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de 0.1 million, principalement en raison des montants restitués par les entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivées à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	1'336	1'450	987	1'500	2025
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	11	11	11	13	2025
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	37	25	32	25	2025
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	97.8%	90%	97%	95%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en oeuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. En 2022, la valeur cible au budget de cet indicateur est quasiment atteinte, seuls quelques cours ont du être annulés en début d'année en raison de la pandémie.

Indicateur 2.1 : Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le nombre de centres est lié au nombre de dossiers venant des disciplines sportives au 15 juin de chaque année, à leur qualité et au budget disponible.

En 2022, 11 centres de la relève ont été soutenus par le canton, à savoir:

- Hockey sur glace - Genève Futur Hockey
- Football - Genève Education Football
- Volleyball - Académie de Volleyball de Genève

D02 Sport et loisirs (suite)

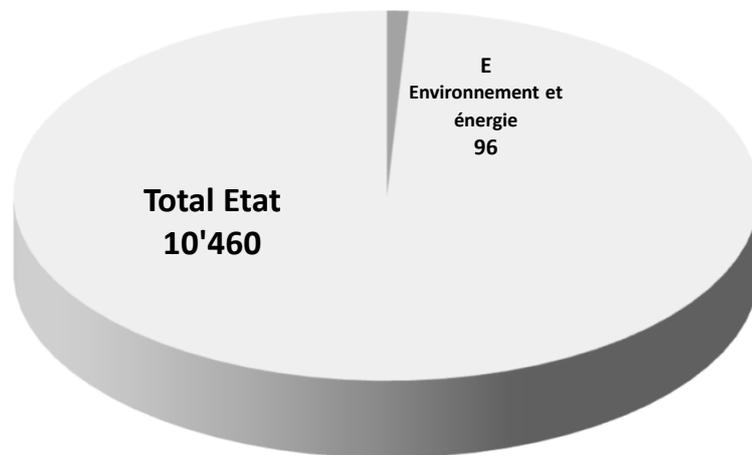
- Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois
- Handball - Team Talents Handball
- Triathlon - Triathlon Relève Genève
- Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève
- Tchoukball - Tchoukball Académie Genève
- Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève
- Basket - Genève Basketball Académie
- Escalade sportive - Centre Performance Escalade Sportive Genève

Indicateur 2.2 : Cet indicateur reflète le nombre d'athlètes dans le programme Team Genève ayant bénéficié d'un soutien personnel durant l'année. Le programme Team Genève regroupe les athlètes du canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paralympiques, Jeux olympiques de la jeunesse, Championnats du monde et Championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois. Durant l'année 2022, 37 athlètes étaient membres du programme Team Genève. Ce chiffre plus élevé qu'attendu démontre la bonne santé du sport d'élite dans le canton.

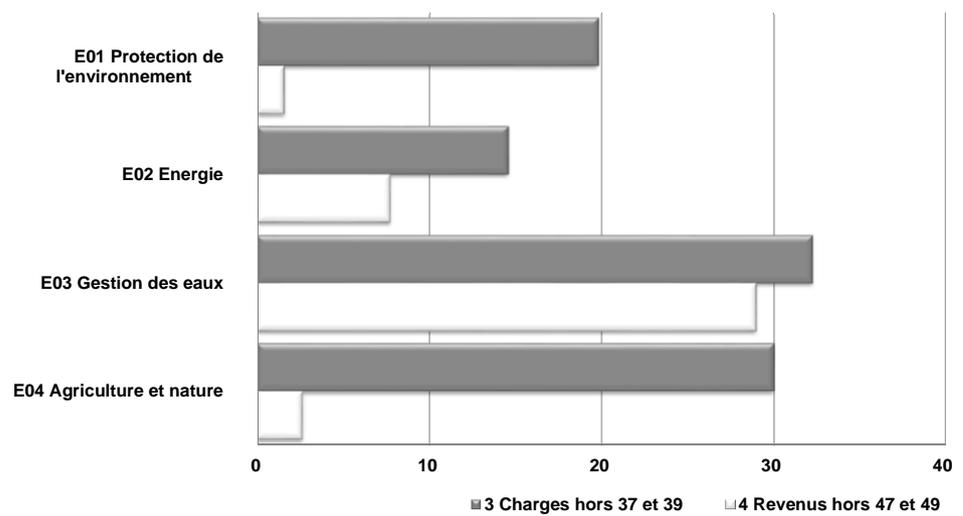
Indicateur 3.1 : Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible (nombre d'activités confirmées/nombre total d'activités proposées en début d'année scolaire). Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. L'OCCS a pour objectif de proposer des activités attrayantes pour les jeunes des catégories socio-économiques de la population les moins aisées, et organise annuellement près de 230 cours d'initiation pour les jeunes entre 4 et 16 ans dans les domaines suivants: culture, expression, environnement et sport. Ces activités ont lieu le mercredi durant l'année scolaire: GE DÉCOUVRE le mercredi. Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscrits est suffisant pour pouvoir lancer le cours: en 2022, 5 cours sur les 226 proposés ont du être annulés par manque d'inscrits.

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

En 2022, le Conseil d'Etat a orienté son programme sur l'urgence climatique et la transition écologique en mettant en place des mesures pour réduire les gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, il a poursuivi la mise en œuvre du plan climat cantonal 2030 en adoptant notamment la loi-cadre sur le climat accompagnée des premiers projets de lois d'investissement importants en faveur de la transition écologique. Avec la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement durable 2019-2023 le Conseil d'Etat a affirmé sa volonté de préserver les ressources locales et vitales à l'échelle transfrontalière. L'application du plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR) se poursuit tout comme les efforts en matière de gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier. L'amélioration de la gestion des déchets continue quant à elle avec la mise en œuvre du nouveau plan cantonal des déchets.

La lutte contre la pollution, qu'elle soit écologique ou sonore, a fait l'objet de nombreuses mesures afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du canton. La mise en œuvre du plan OPAIR 2018-2023 pour lutter contre les nuisances sonores a continué tout comme celle du plan de mesures des substances dangereuses dans l'environnement bâti 2018-2023 et la favorisation des constructions saines. La sécheresse dont a été victime la Suisse durant l'été 2022 a également poussé le Conseil d'Etat à accroître la surveillance pour lutter contre la pollution de l'eau et sensibiliser les citoyens à cette problématique. La poursuite des objectifs du plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023 s'est inscrite également dans cette volonté d'assurer une bonne qualité de vie aux citoyennes et citoyens.

Outre la problématique du risque de pénurie d'énergie auquel a dû se préparer le Conseil d'Etat en 2022, l'énergie représente un enjeu crucial dans la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a pris des mesures importantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la neutralité carbone. En adoptant un nouveau règlement sur l'énergie, le canton de Genève interdit le renouvellement ou l'installation de chauffages à mazout et abaisse l'indice de dépense de chaleurs, ce qui implique la rénovation de près de 46'000 bâtiments selon un planning détaillé.

Le canton a également poursuivi la mise en œuvre du programme GEothermie 2020 avec les SIG, ainsi que la promotion de la mobilité électrique pour atteindre l'objectif de 40% de véhicules électriques dans le parc automobile genevois d'ici 2030. En outre, le programme de déploiement des réseaux thermiques de chaleur et de froid a été renforcé par l'adoption massive en votation populaire en février 2022 de la modification constitutionnelle instaurant un monopole cantonal en faveur des Services Industriels de Genève pour la construction et l'exploitation des réseaux thermiques structurants. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à encourager la transition énergétique à Genève.

Enfin, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre du plan Biodiversité 2020-2023 ainsi que la sensibilisation de tous les acteurs à l'importance de la biodiversité et le besoin d'adaptation des formations professionnelles aux nouveaux enjeux écologiques. Il a encouragé la promotion de l'agriculture genevoise en valorisant ses produits auprès de la population avec la deuxième campagne « localement vôtre ». L'amélioration des structures agricoles existantes et le développement de nouvelles durables furent également au centre de ses préoccupations.



E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	19'783'253	-3'509	-0.0%	19'786'762	20'566'467
30 Charges de personnel	14'387'279	103'850	0.7%	14'283'429	14'235'674
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'430'274	-116'947	-2.6%	4'547'221	5'471'832
33 Amortissements du patrimoine administratif	647'406	26'119	4.2%	621'287	619'656
36 Charges de transfert	289'645	-15'830	-5.2%	305'475	222'507
39 Facturations internes	28'649	-701	-2.4%	29'350	16'797
REVENUS	1'591'690	-234'904	-12.9%	1'826'594	1'926'128
41 Patentes et concessions	618	618	-	-	-
42 Taxes et redevances	1'076'908	-228'242	-17.5%	1'305'150	912'245
43 Revenus divers	183'480	182'980	36'596.0%	500	71'151
46 Revenus de transferts	328'136	-192'808	-37.0%	520'944	942'732
49 Facturations internes	2'548	2'548	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'191'563	-231'395	1.3%	-17'960'168	-18'640'339
<i>Coût d'état-major</i>	-669'516	5'323	-0.8%	-674'839	-601'491
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'249'796	1'655'412	-33.7%	-4'905'208	-3'140'936
COÛT COMPLET	-22'110'874	1'429'341	-6.1%	-23'540'215	-22'382'766

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	87.75	-7.13	-7.51%	94.88	90.23
<i>ETP fixes</i>	82.95	-7.93	-8.73%	90.88	87.23
<i>ETP auxiliaires</i>	2.20	1.00	83.33%	1.20	0.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.60	-0.20	-7.14%	2.80	2.80

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de l'office cantonal de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Il anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études d'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Il applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale).
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la

E01 Protection de l'environnement (suite)

loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, le SCDD soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyennes et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par le service cantonal du développement durable (SCDD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Développement durable

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

Intégrer les enjeux environnementaux et favoriser l'aménagement de quartiers durables

Le nouveau règlement sur l'évaluation environnementale, adopté fin 2022, cadre de manière précise l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE), la notice de l'impact sur l'environnement (NIE) et le suivi environnemental en phase de chantier (SER). Grâce aux EES, les autorités ont ainsi disposé d'éléments clairs d'aide à la décision dans le développement d'infrastructures et de projets cantonaux d'importance tels que l'implantation du pôle football ou du Bioparc. Pour accompagner les autorités compétentes, praticiens et porteurs de projet, un guide genevois de l'EES a été publié.

La charte "Quartiers en transition" et son référentiel, publiés cette année et testés sur plusieurs quartiers, matérialisent les EES pour les phases de conception des quartiers en intégrant en amont les enjeux environnementaux. Il facilite ainsi les échanges entre les parties prenantes et les pesées d'intérêts.

Les décisions prises lors de l'établissement et la révision de plans, programmes et projets ont une incidence majeure sur leur empreinte carbone et leur contribution effective à l'atteinte des objectifs climatiques. En réponse à la fiche 4.4 du plan climat cantonal renforcé, un outil provisoire permettant d'établir un bilan carbone du volet mobilité d'une étude de planification territoriale (Plan guide d'Onex) a été développé en 2022. Cet outil, consolidé et complété par un volet bâtiments (construction et exploitation) sur le grand projet des Cherpines, sera finalisé en 2023. Il offrira ainsi au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux autorités compétentes une aide à la décision pour relever les défis de la neutralité carbone dans les quartiers.

Plusieurs actions du Plan de mesures cantonal 2018-2023 Substances dangereuses dans l'environnement bâti ont été mises en œuvre. Par exemple, l'observatoire romand de la qualité de l'air intérieur a été officiellement lancé en octobre 2022 et les travaux de mise en place d'une campagne d'information sur les bonnes pratiques en matière de construction saine, destinée en priorité aux professionnels de la construction, ont démarré.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Accroître la qualité de vie, protéger l'environnement et développer les ressources vitales et locales

Concernant la qualité de l'air, la mise en œuvre du *Plan des mesures OPair 2018-2023* s'est poursuivie en 2022 avec comme objectifs prioritaires la poursuite de la réduction des concentrations d'oxydes d'azote et la lutte contre les particules fines. En particulier, suite à la modification du règlement sur la protection de l'air acceptée fin 2021 par le Conseil d'Etat, le contrôle des chaudières à bois, de petite et grande puissance, a été renforcé. Les deux stations mobiles, déployées en 2021 pour répondre aux demandes croissantes de la population, notamment celles situées à proximité de gros émetteurs (routes à fort trafic et aéroport) ont permis de poursuivre en 2022 des campagnes de mesures ciblées de la qualité de l'air dans des conditions locales particulières. Elles ont terminé leurs premières campagnes à Bellevue, Genève et Carouge, et les rapports ont été publiés. Les stations sont actuellement positionnées à Plan-les-Ouates et au Grand Saconnex. La collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air s'est en outre poursuivie sous l'égide du programme *PACT'Air*.

La nouvelle loi sur la gestion des déchets a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2022, renforçant les 3 grands axes de la politique de gestion des déchets: diminuer les déchets à la source, mieux les trier et les éliminer localement. Sa mise en œuvre ainsi que celle du plan de gestion des déchets 2020 - 2025 doit permettre de réduire rapidement, drastiquement et durablement les déchets incinérables (environ 200'000 tonnes par an actuellement) en vue de la mise en service, en 2024, de la nouvelle usine Cheneviers IV, d'une capacité de 160'000 tonnes annuelles. A ce titre, un nouveau projet de règlement a été élaboré courant 2022 et mis en consultation auprès des acteurs du milieu en décembre 2022.

En parallèle, plusieurs activités se sont développées en 2022 à l'appui de cette nouvelle politique de gestion des déchets. Par exemple, en matière de réduction des déchets à la source et de préservation de la ressource non renouvelable qu'est le gravier, le plan d'actions *ECOMAT^{GE} - Valorisation des déchets minéraux de chantier*, fruit d'une démarche participative, a vu le jour et a abouti à la concrétisation d'une première action en partenariat avec la Fédération des associations des architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), FAI-formation, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC): une formation à l'attention des professionnels de la branche. Pour promouvoir la vaisselle réutilisable, la campagne de communication *Emportons malin* a été lancée et un guide à l'attention des communes publié. A noter également la promotion de l'économie circulaire, notamment via le projet "ZIBAY ECOPARC, à la découverte de l'écologie industrielle au Bois-de-Bay" qui a accueilli plus de 1500 visiteurs depuis son lancement. La campagne de sensibilisation sur la *P'tite poubelle verte* s'est également poursuivie en vue d'améliorer le tri des déchets de cuisine.

Pour mieux cibler sa lutte contre les nuisances sonores, le Conseil d'Etat a validé en 2021 une stratégie globale et transversale de lutte contre le bruit. Cette stratégie a été déclinée courant 2022 en un plan de mesures qui sera soumis à une large consultation en 2023. Ce plan intègre des mesures attendues et nécessaires, ciblant notamment la diminution du bruit routier via par exemple les radars bruit et des mesures innovantes et originales en lien avec les ambiances sonores.

La protection contre le rayonnement non ionisant revêt une importance significative avec l'évolution rapide des technologies de téléphonie mobile et le déploiement de la 5G. Suite à la mise à jour de l'ordonnance fédérale sur les rayonnements non ionisants ainsi que la publication de recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), le canton a pu renforcer la sécurité juridique dans sa gestion des antennes adaptatives, en particulier pour les modifications dites "mineures" des antennes de téléphonie mobile. Afin d'accompagner juridiquement les pratiques déjà en accord avec le droit fédéral, une modification du règlement genevois sur la protection contre le rayonnement non ionisant a été préparée et est en cours de consultation auprès de divers partenaires et acteurs du domaine.

Pour renforcer la protection des sols, les activités menées en 2022 ont visé à resserrer les liens avec les politiques publiques de l'eau, de l'urbanisme, de l'agriculture et de la nature. Les efforts se sont notamment concentrés sur le montage d'un projet axé sur les pratiques agricoles et visant à améliorer la qualité des sols et séquestrer du carbone (fiche 6.5 du plan climat cantonal). Ce projet, validé par la Confédération, sera déployé par les agriculteurs-trices genevois-es dès janvier 2023. Les échanges autour du triptyque eau-sols-arbres ont également permis d'améliorer la visibilité des enjeux des sols urbains lors des phases de planification et de construction.

L'aquifère transfrontalier du Genevois a fait l'objet de divers travaux pour sa gestion qualitative, avec notamment un pilote de traitement pour la pollution au perchlorate, quantitative, par exemple en cas de sécheresse, et financière.

Le Conseil d'Etat a démarré un processus d'élaboration du cadastre des munitions immergées dans le lac Léman, pour sa partie genevoise. Suite à des premières études juridiques et historiques ainsi qu'à des investigations, en collaboration notamment avec l'armée et les SIG le cadastre des munitions du lac a débuté fin 2022 sur le secteur pilote et se poursuivra de façon plus étendue, sous réserve de la mise à disposition du financement et des ressources.

Le projet de cartographie dynamique numérique des risques d'accidents majeurs industriels a été réalisé à 90%. La

E01 Protection de l'environnement (suite)

surveillance de la sécurité relative à la protection contre les accidents majeurs s'est concentrée cette année, en plus des entreprises, sur les routes cantonales. Des travaux d'assainissement ont été réalisés, d'autres sont en cours ou planifiés afin d'assurer la sécurité des personnes et protéger l'environnement genevois. Une coordination entre prévention des accidents majeurs et aménagement du territoire a été nécessaire pour de nombreux projets d'importance cantonale.

L'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E Environnement et énergie est entré en phase opérationnelle. Les contrôles effectués ont montré de très fréquentes atteintes à l'environnement. Ces premiers résultats et l'expérience qu'ils représentent a permis d'élaborer une stratégie de contrôle visant à couvrir les risques environnementaux principaux liés aux chantiers.

Poursuivre la transition écologique et protéger la population contre les effets des changements climatiques

Les efforts du programme GEothermies se sont concentrés en 2022 sur l'analyse des données issues de la campagne sismique 3D menée en 2021 sur une très grande partie du territoire genevois ainsi que sur les communes riveraines de France voisine. Les résultats sont prometteurs pour la connaissance du sous-sol genevois. Ils ont confirmé le potentiel géothermique du canton et son rôle majeur pour la transition écologique du territoire et plus spécifiquement l'atteinte des objectifs cantonaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Pour faciliter le développement d'une véritable stratégie pour une pleine utilisation des ressources du sous-sol et la transition du programme GEothermies d'une phase d'expérimentation à une phase d'industrialisation, un poste d'hydrogéologue a été publié.

Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030 doit augmenter de façon significative (40% du parc en 2030), en même temps qu'une réduction importante du nombre global de véhicules (40%). En application de la Convention d'objectifs avec les Services industriels de Genève (SIG) sur le déploiement d'une infrastructure publique de recharge, l'année 2022 a permis de mener les études de détail, en partenariat avec plusieurs communes et les SIG, pour aboutir à une vision territoriale cartographiée de ce développement des bornes de recharge. S'agissant des aides à la transition vers la mobilité électrique, prévues dans la Stratégie de l'électromobilité 2030, la subvention à l'achat de bornes s'est poursuivie avec près de 500 subventions distribuées en 2022.

En 2022, le déploiement des mesures du plan d'actions développement durable et du plan climat cantonal s'est poursuivi. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi-cadre sur le climat avec comme objectif de légitimer et renforcer la stratégie climatique portée par l'Etat. L'inscription des objectifs du plan climat dans une loi renforce ainsi l'action de l'Etat en la matière. La mise en oeuvre de projets pilotes visant à lutter contre les îlots de chaleur dans le cadre du programme Cool-City se sont poursuivis. L'accompagnement des entreprises, des communes et des établissements publics autonomes via des formations, la mise à disposition d'outils ou encore la coordination de plateformes qui leurs sont dédiées, s'est poursuivi en 2022.

Enfin, en matière de développement durable, la mise en oeuvre du plan d'actions 2019-2023 s'est poursuivie. Ce plan s'articule autour de trois thématiques prioritaires : la gouvernance, la collaboration avec les communes et les modes de production et de consommation. Il vise à atteindre les objectifs contenus dans le concept cantonal du développement durable 2030. L'organisation du Concours cantonal du développement durable a été reconduite avec succès en 2022.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart sur les ETP provient principalement des délais dans les recrutements.

Le dépassement de 103 850 francs est entièrement financé par les crédits supplémentaires impératifs octroyés par la commission des finances, en particulier pour l'annuité 2022.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart provient essentiellement de certains mandats prévus sur 2022 mais qui ont pris du retard et sont reportés sur 2023, pour des études en lien avec la géothermie, la pollution et la caractérisation des sols et sous-sols, des études dans le domaine des déchets et du recyclage, ainsi qu'avec la transition écologique.

42 - Taxes

Le budget des émoluments de l'office cantonal de l'environnement a été surestimé (-288 935 francs), en particulier pour l'assainissement des chaudières. En effet, depuis 2 ans, on constate un écart, principalement dû au fait que les

E01 Protection de l'environnement (suite)

administrés mettent aux normes ou changent leur chaudière sans attendre la décision du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Selon l'article 39 de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA), un prélèvement de 50 centimes est appliqué par m³ remblayé en gravière. Le montant de la redevance est variable d'une année à l'autre et difficilement prévisible car il dépend de plusieurs facteurs (activité de la construction, volume disponible en gravière, stratégie commerciale des exploitants, ...). En 2022, la redevance facturée a été inférieure au budget (-222 162 francs).

Ces baisses ont été partiellement compensées par le remboursement de la charge d'amortissement des espaces de récupération cantonal (ESREC) par le fond cantonal de gestion des déchets qui n'avait pas été comptabilisé dans les temps en 2021. Le rattrapage est effectif en 2022 (+264 394 francs).

43 - Revenus divers

Des reprises pour dépréciations de créances non prévues au budget ont été comptabilisées en 2022.

46 - Revenus de transfert

Les dédommagements de la Confédération pour les sites pollués ont été moins importants en 2022. L'activité est très fluctuante d'une année à l'autre et est peu prévisible (-95 000 francs).

Sauf nouveaux sites et ajustement de provision, le dédommagement de la Confédération pour l'assainissement des sites contaminés a déjà été comptabilisé d'avance selon les normes IPSAS. Le résultat annuel est de faible amplitude cette année (-103 956 francs).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre les projets d'assainissement du bruit routier dans l'attente de la validation de sa nouvelle stratégie sur les vitesses. Aucun projet d'assainissement n'a été présenté à la commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASSOB) en 2022.

Indicateur 3.1 : RAS

Indicateur 4.1 : Les objectifs de conformité ont été définis en 2014 dans le plan de mesures sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti, à savoir 90 % de conformité sur les chantiers soumis à autorisation et 75 % sur les chantiers non soumis. Les mesures prévues ont bien été mises en oeuvre et ont permis d'améliorer la gestion des substances dangereuses sur les chantiers. Certaines de ces mesures ont néanmoins également renforcé les exigences sur les chantiers. En effet, en 2021 avec la mise à jour des directives existantes -Amiante, polychlorobiphényles (PCB), plomb- et la création de directives sur deux nouvelles substances - Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et hexabromocyclododécane (HBCD) -, les exigences ont été globalement renforcées avec pour conséquence un nombre de chantier non conformes plus importants. De plus, il faut également relever que le SABRA cible les chantiers sur lesquels les contrôles sont réalisés. Par exemple, lorsqu'un problème récurrent est mis en évidence (ex.: gaines techniques non expertisées), une campagne de contrôle est mise en place pour corriger ce manquement. Cette approche de contrôles ciblés implique donc forcément un taux de conformité inférieur à une approche statistique où les contrôles seraient alors réalisés au hasard.

Indicateur 5.1 : La nouvelle politique de gestion des déchets a été traduite par l'adoption de la loi sur les déchets à l'unanimité du Grand Conseil moins deux voix. Le règlement sur les déchets a été rédigé en fin d'année et a été proposé aux différentes parties prenantes pour prise de position. Il devrait être soumis au Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2023. Cet indicateur est suivi depuis l'année 2000 et ne peut être calculé qu'à partir de mars de l'année n+1 pour l'année n, le temps d'obtenir les informations des divers intervenants (recycleurs, Cheneviers, Communes).

Indicateur 6.1 : RAS

E01 Protection de l'environnement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	101% 64% 73%	101% 85% 85%	90%/60%/67%	101% 85% 85%	2023
2. Réduire l'exposition de la population au bruit routier						
2.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	82%	93%	82%	100%	2024
3. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
3.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)	Efficacité	99%	100%	99%	100%	2023
4. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers						
4.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	65%	82%	58%	85%	2023
5. Diminuer la quantité de déchets incinérés par an et habitant						
5.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/A	52%	50,5%	60%	2024
6. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
6.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	35%	35%	58%	100%	

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone, dioxyde d'azote (NO2) et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'ozone, le NO2 et les PM10 sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission PRASSOB divisé par le nombre de km total à assainir. La cible de 100% à long terme a été fixée, elle aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral.

La réalisation concrète sur le terrain, est confiée à l'office du génie civil (OCGC).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est basé sur le contrôle qualité continu des installations de téléphonie mobile en fonction. Ce contrôle est imposé par la Confédération aux opérateurs, qui transmettent les données à l'autorité cantonale. L'indicateur permet de suivre la conformité des paramètres opérationnels des antennes par rapport au cadre autorisé selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de sites présentant un écart sur les paramètres physiques (tilt et puissance) pendant plus de 24h et le nombre total de sites de téléphonie mobile. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent être opérées conformément aux autorisations données.

Indicateur 4.1 : L'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), le plomb, les hydrocarbures aromatiques polycycliques

E01 Protection de l'environnement (suite)

(HAP) et le hexabromocyclododécane (HBCD) sont des substances qui n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger direct pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en termes de gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont précisées dans le plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures.

Indicateur 5.1 : Les 60 % de taux de recyclage en 2024 correspondent à la nouvelle capacité de l'usine des Cheneviers (160.000 t/an). Pour ce qui est des déchets urbains, il faut atteindre 170 kg/hab/an en 2024. Le taux de recyclage est calculé par le ratio de toutes les fractions de déchets urbains recyclables collectés par la quantité totale de déchets urbains. Cet indicateur est suivi depuis l'année 2000 et ne peut être calculé qu'à partir de mars de l'année n+1 pour l'année n, le temps d'obtenir les informations des divers intervenants (recycleurs, Cheneviers, Communes).

Indicateur 6.1 : 100 % des sites contaminés assainis en 2050, c'est l'objectif qu'a fixé la Confédération en 2000. Autrement dit, 100% des sites assainis en l'espace de deux générations.

Valeur cible LT / Année : 2050



E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	35'934'581	-520'753	-1.4%	36'455'334	31'963'242
30 Charges de personnel	4'320'739	-332'338	-7.1%	4'653'077	4'524'708
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'844'874	-93'192	-4.8%	1'938'066	1'639'523
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'925	792	1.5%	54'133	54'164
36 Charges de transfert	8'325'642	248'642	3.1%	8'077'000	7'916'763
37 Subventions redistribuées	21'387'188	-344'520	-1.6%	21'731'708	17'826'237
39 Facturations internes	1'212	-138	-10.2%	1'350	1'848
REVENUS	29'131'387	-704'092	-2.4%	29'835'479	25'187'988
42 Taxes et redevances	1'232'326	-179'888	-12.7%	1'412'214	1'168'354
43 Revenus divers	588'182	-193'578	-24.8%	781'760	242'750
44 Revenus financiers	5'920'192	10'395	0.2%	5'909'797	5'950'289
47 Subventions à redistribuer	21'387'188	-344'520	-1.6%	21'731'708	17'826'237
49 Facturations internes	3'500	3'500	-	-	358
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'803'194	-183'339	2.8%	-6'619'855	-6'775'255
<i>Coût d'état-major</i>	-201'067	21'014	-9.5%	-222'081	-191'180
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'379'877	-1'091'241	84.7%	-1'288'636	-1'911'909
COÛT COMPLET	-9'384'138	-1'253'566	15.4%	-8'130'572	-8'878'343

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	29.90	-1.68	-5.32%	31.58	29.03
<i>ETP fixes</i>	28.30	-2.08	-6.85%	30.38	28.03
<i>ETP auxiliaires</i>	1.60	0.40	33.33%	1.20	0.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.80

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Afin de répondre aux défis de l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a adopté le Plan directeur de l'énergie (PDE) et des énergies de réseaux (PDER) pour la période 2020-2030. Ce programme d'actions a commencé à engager résolument Genève dans la transition énergétique, avec pour ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie - notamment d'origine fossile - des individus, des entreprises et du patrimoine bâti existant, pour atteindre un niveau compatible avec la nécessaire préservation des ressources planétaires (société à 2000 W en 2050) et la protection du système climatique, ainsi que de valoriser les ressources renouvelables du territoire. Le canton se donne ainsi les moyens d'offrir à la population genevoise un avenir durable et une meilleure qualité de vie grâce à une remise en question des besoins par la sobriété énergétique, la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et le développement de nos énergies locales, durables et propres. Les effets du déploiement de cette stratégie contribueront par ailleurs à augmenter notre indépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité) tout en améliorant notre sécurité d'approvisionnement.

Conformément au programme de législature et à cette nouvelle stratégie, le Conseil d'Etat a donc renforcé les mesures en vue, notamment, de sortir progressivement du chauffage fossile pour les bâtiments, de diminuer les besoins de chaleur et de froid par une rénovation massive tant qualitative que quantitative du parc bâti existant et de déployer les infrastructures de réseau. Cela s'est traduit par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement d'application de loi sur l'énergie renforcé et du plébiscite populaire en faveur de l'établissement d'un monopole attribué aux SIG afin de réaliser ces infrastructures de réseau. Pour assurer la mise en mouvement de ce nouveau cadre institutionnel, il a poursuivi sa collaboration avec les SIG, ainsi qu'avec les autres acteurs de la scène énergétique genevoise, dont l'engagement est indispensable pour atteindre les objectifs de politique énergétique.

Prenant acte de l'évolution légèrement haussière de la consommation d'énergie primaire territoriale par habitant entre 2021 et 2022 (3360 watts/habitants contre 3390 watts/habitants), le Conseil d'Etat considère que ces efforts doivent être renforcés compte tenu des enjeux climatiques et géopolitiques. Cette légère hausse de la consommation d'énergie primaire s'explique peut être par les conséquences de la guerre en Ukraine et des commandes de mazout qui ont été faites en anticipation des risques de pénurie en approvisionnement en gaz.

Afin d'atténuer les risques globaux liés à la survenance d'une pénurie d'approvisionnement en énergie, le Conseil d'Etat a mis sur pied une "Task Force énergie" dès septembre 2022 afin de concevoir un plan d'action cantonal en matière d'économies d'énergie à court et moyen terme. Concrètement, le Conseil d'Etat, avec la participation des représentants de l'Association des communes genevoises (ACG), l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), l'ASLOCA Genève, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève (USPI), la Chambre genevoise immobilière (CGI) et l'Association genevoise des entreprises de chauffage et de ventilation (AGCV), a édicté des mesures touchant la température des locaux, le report du démarrage de la période de chauffe, la suppression de la mise à disposition d'eau chaude ainsi que l'extinction de l'éclairage nocturne intérieur et extérieur des bâtiments non résidentiels.

Autres projets d'importance stratégique

En 2022, fort du renforcement du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), l'OCEN a poursuivi la mise en œuvre des prestations régaliennes afin de faire évoluer les projets présentant un enjeu énergétique important et a maintenu les contrôles, en visant prioritairement la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. L'application des obligations légales découlant de la loi sur l'énergie a donc été poursuivie et a porté sur l'assainissement des installations fossiles, des éléments d'enveloppes des bâtiments, des audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants ainsi que des engagements des grands consommateurs et des entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique.

Parallèlement à la régulation, l'ambitieux programme d'encouragements a soutenu les projets énergétiques exemplaires, grâce aux budgets émanant de la taxe fédérale sur le CO₂, du canton et des SIG. En 2022, le canton a consacré ce programme d'encouragements financiers à la promotion de l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (recettes de la taxe sur le CO₂), au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur.

En 2022, l'OCEN et les SIG, par le biais de la plateforme GEnergie en partenariat avec les entreprises issues du tissu économique du canton, ont maintenu leurs efforts pour accélérer la transition énergétique du canton grâce à leur programme unifié de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique en intégrant des axes d'interventions innovants. Ceci s'est traduit par des prestations d'accompagnement des porteurs de projets

E02 Energie (suite)

d'assainissement immobilier, ainsi qu'au travers de plans d'actions relatifs à la sobriété énergétique, la formation des professionnels sous l'angle des compétences et de l'employabilité, la poursuite du développement de la chaleur renouvelable et de l'électricité renouvelable (en particulier les installations photovoltaïques).

L'OCEN s'est fixé un objectif à l'horizon 2030 de distribuer 1'150 GWh/an de chaleur et 150 GWh/an de froid avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 80 % et de 100 % d'ici à 2050. Afin d'atteindre cet objectif, le PDER déclare le déploiement de 250 km de réseaux structurants par les SIG en co-pilotage avec l'Etat.

La construction, par les SIG, du réseau thermique Genilac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, dans les Rues Basses, au sein du futur grand projet du PAV et sur le site des HUG à Cluse-Roseiraie, puis enfin de la zone à proximité de l'aéroport, s'est poursuivi. De nouvelles installations ont été raccordées à ce réseau à l'issue de cette première étape (parmi les 26 projets qui ont fait l'objet d'une requête en demande d'autorisation de raccordement et d'exploitation du réseau GeniLac), qui permettra d'économiser 9.5 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3'800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO2 de 4'200 tonnes par an, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 1'100 camions de 30 tonnes. Dans la continuité de 2021, Genilac s'est déployé à la Jonction, avec la pose de nouvelles conduites au quai du Seujet.

Le programme GEothermies, mené conjointement avec les SIG, a pour objectif de couvrir, à terme, environ 30% des besoins du canton en chaleur et en froid. Ces objectifs ont été revus à la hausse suite aux résultats très encourageants de la campagne de géophysique en 3 dimensions menée en 2021 qui a livré ces premières informations au deuxième semestre 2022. En effet, après plus de 9 mois de traitement des plus de 100 Tera octets de données collectées, les premiers résultats obtenus se sont avérés excellents, tant au niveau de la qualité des images que de leur contenu. Ces images captées entre 150 et 5000 mètres de profondeur permettent aujourd'hui de bénéficier d'une vision du sous-sol en 3D. Les projets de géothermie pourront ainsi être positionnés dans des secteurs où les débits devraient être très intéressants. En parallèle, les travaux de qualification de la ressource géothermique sur les nappes d'eau souterraines peu profondes, et l'établissement de scénarii de valorisation de cette dernière, se sont poursuivis et ont permis de préciser les périmètres d'intérêt et les modalités d'exploitation requises. Les nappes principales du domaine public présentent un très important potentiel dans les secteurs où les besoins de rafraîchissement et de chauffage sont élevés et annuellement relativement équilibrés. Les entités de l'Etat et de SIG concernées ont précisé les processus permettant de développer des projets mutualisés sur cette ressource afin d'en garantir un usage efficient et durable ; un « guichet géothermie » a notamment été mis sur pied pour répondre aux besoins.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les écarts sur les ETP et les francs proviennent principalement de postes restés vacants en 2022, en attente d'une réorganisation.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie dégagée s'explique principalement par le retard pris sur certains mandats.

36 - Charges de transfert

Un crédit supplémentaire impératif a été octroyé par la commission des finances le 2 mars 2022 couvrant intégralement le dépassement de 498 642 francs sur les subventions pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables et l'assainissement.

En revanche, aucune garantie de risque n'a dû être versée dans le cadre du fonds des privés institué par la loi L 2.40 alors qu'un montant de 250 000 francs figurait au budget.

42 - Taxes

Les autorisations énergétiques sont désormais traitées via l'outil AC-DEMAT et la facturation des émoluments y relatifs n'est donc plus gérée par l'office cantonal de l'énergie mais par l'office des autorisations de construire sur le programme G02 - Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers. De plus, l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie en septembre 2022 seulement n'a pas permis de comptabiliser des émoluments pris en compte lors de l'élaboration du projet de budget (-174 397 francs).

Les amendes comptabilisées ont également été moins importantes que ce qui était prévu au budget 2022 (-132 330 francs).

E02 Energie (suite)

La contribution financière de la Confédération pour les frais de gestion des contributions globales a en revanche été plus importante que prévue lors de l'élaboration du projet de budget (+84 492 francs).

43 - Revenus divers

Lors de l'élaboration du budget, l'office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen de connaître les dossiers de subventions qui vont être abandonnés. En 2022, les dossiers qui n'ont pas été réalisés ont porté sur des projets de faible importance financière se traduisant par des reprises de charges à payer inférieures.

37 / 47 - Subventions redistribuées

Il est toujours difficile lors de l'élaboration budgétaire de connaître exactement le montant que la Confédération va verser pour les subventions à redistribuer.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2022, chaque habitant du canton a consommé en moyenne 3'390 contre 3'360 en 2021 W/habitant. Le léger rebond s'explique par une hausse de la consommation d'énergie primaire dans les domaines de la mobilité, de la thermique et de l'électricité par habitant. Cet indicateur permet de suivre l'objectif d'atteindre la société à 2'000 watts par habitant en 2050 (en incluant les biens et services).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure la part d'énergie renouvelable et de récupération produite localement par rapport à l'énergie totale consommée dans le canton. Il permet de suivre les objectifs cantonaux de développement des énergies renouvelables locales. En 2022, cette part était de 14%, légèrement supérieure à 2021.

Indicateur 3.1 : En 2022, on constate une stagnation à haut niveau de la consommation par rapport à l'année précédente. Dans le domaine de la thermique, on constate une légère hausse (+1.5%) de la consommation par rapport à 2021. Ceci peut probablement s'expliquer par les premières mesures consistant à opérer des réserves de mazout dans le cadre de la sécurité d'approvisionnement énergétique lié à la guerre en Ukraine.

Indicateur 4.1 : En 2022, le parc immobilier genevois soumis à l'IDC atteignait 427 MJ/m2/an contre 425 MJ/m2/an en 2021 et 419 MJ/m2/an en 2020. On enregistre donc une légère hausse de l'IDC entre 2021 et 2022.

Indicateur 4.2 : En 2022, les émissions de CO2 dans le secteur des bâtiments passent à -26% (+2%) par rapport à l'année précédente. Ce léger rebond s'explique par les tendances relevées ci-dessus. Concrètement: il s'agit vraisemblablement des commandes de mazout qui ont été faites en anticipation des risques de pénurie en approvisionnement en gaz.

Indicateur 5.1 : En 2022, une première estimation table sur une distribution d'énergie par les réseaux thermiques aux bâtiments légèrement baissière (environ 600 GWh). Ce chiffre sera précisé et mis à jour lors de l'exercice d'élaboration du projet de budget 2024. A ce stade en effet, l'administration cantonale en charge de l'énergie ne dispose pas encore des données de tous les exploitants de réseaux thermiques.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de suivre la part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton. Dans l'attente des données des exploitants de réseaux thermiques, nous estimons que cette part doit atteindre environ 56%. Cette valeur sera mise à jour dès la production du projet de budget 2024 pour la politique E02 Energie.

Indicateur 6.1 à 6.6 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Atteindre la société à 2000 Watts						

E02 Energie (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Evolution de la consommation d'énergie primaire par habitant (Watts par habitants)	Efficacité	3'390 W/hab	3'360 W/hab		2'500 W/hab	2030
2. Augmenter l'autosuffisance du canton en valorisant les ressources renouvelables locales						
2.1 Part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique du canton en pourcent	Efficacité	14%	17%		25%	2030
3. Réduire les besoins en énergie						
3.1 Evolution de la consommation finale totale du canton (gigawatt-heure par an -GWh/an)	Efficacité	10'110 GWh	10'300 GWh		8'700 GWh	2030
4. Améliorer la performance énergétique et environnementale dans le parc des bâtiments existants						
4.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m2]	Efficacité	427 MJ/m2	410 MJ/m2	436	325 MJ/m2	2030
4.2 Evolution des émissions de CO2 du parc de bâtiments en pourcent par rapport à 1990	Efficacité	-26%	-33%		-60%	2030
5. Développer les réseaux thermiques						
5.1 Energie annuelle distribuée par les réseaux thermiques aux bâtiments gigawatt-heure (GWh)	Efficacité	600 GWh	560 GWh		1'150 GWh	2030
5.2 Part d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux	Efficacité	56%	54%		80%	2030
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficacité	23.3 min	< 10 min/an	10.1 min	< 10 min/an	2023
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficacité	96%	≥ 95% des interventions dans les 45'	96%	≥ 95% des interventions dans les 45'	2023
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficacité	2.45 min	< 5 min/an	3.5 min	< 5 min/an	2023
6.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	88%	≥ 80 %	85%	≥ 85 %	2024
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.7 o/oo	< 5 o/oo	0.8 o/oo	< 5 o/oo	2023
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99.5%	≥ 99 %	98.8%	≥ 99 %	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur représente la consommation annuelle d'énergie primaire par habitant du canton. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie finale hors biens et services importés. En 2020, chaque habitant a consommé en moyenne 3'610 W/habitant dont 2'360 W de fossile. Cet indicateur permet de suivre l'objectif d'atteindre la société à

E02 Energie (suite)

2000 watts par habitant en 2050 (en incluant les biens et services).

Correctif valeur PB22 : 3'260 W/hab
Valeur comparative C21 : 3'360 W/hab

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur mesure la part d'énergie renouvelable et de récupération produite localement par rapport à l'énergie totale consommée dans le canton. Il permet de suivre les objectifs cantonaux de développement des énergies renouvelables locales.

Valeur comparative C21 : 13%

Indicateur 3.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre la consommation cantonale d'énergie finale (tout type d'énergie confondu). Une observation par domaine permet de mesurer les efforts par secteur. En 2020, une réduction de 9% de la consommation a été observée par rapport à l'année précédente, contre seulement 1% en 2019. Dans le domaine de la thermique, la réduction de la consommation observée a été de l'ordre de 2% en 2020, soit une valeur identique en 2019.

Valeur comparative C21 : 10'101 GWh

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), pondérée par la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

Correctif valeur C2021 : 425 Mj/m²

Indicateur 4.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO₂ des bâtiments par rapport à 1990 (année de référence de la politique climatique). La cible de -60% pour 2030 découle de la motion de l'urgence climatique dont -33% est à atteindre grâce à la modification réglementaire. -22% sont déjà réalisées en 2018 et les -5% restant sont à atteindre avec des mesures de sobriété et d'encouragement.

Valeur comparative C21 : -28%

Indicateur 5.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet d'évaluer l'énergie distribuée par des réseaux thermiques du canton.

Valeur comparative C21 : 635 GWh

Indicateur 5.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre la part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton.

Valeur comparative C21 : 43%

Indicateur 6.1 : L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2^{ème} consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en oeuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par exemple).

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPS) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en %) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres

E02 Energie (suite)

peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.



E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	34'894'063	4'684'403	15.5%	30'209'660	30'142'888
30 Charges de personnel	13'230'993	311'446	2.4%	12'919'547	12'958'030
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'855'812	1'220'502	12.7%	9'635'310	10'306'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'435'492	242'671	5.8%	4'192'821	4'083'873
34 Charges financières	1'037'729	1'037'729	-	-	1'056
36 Charges de transfert	2'659'207	-725'125	-21.4%	3'384'332	2'740'094
37 Subventions redistribuées	2'613'991	2'613'991	-	-	-
39 Facturations internes	60'839	-16'811	-21.6%	77'650	53'194
REVENUS	31'589'218	736'431	2.4%	30'852'787	29'215'539
41 Patentes et concessions	15'337'558	-1'043'257	-6.4%	16'380'815	16'321'581
42 Taxes et redevances	10'742'052	-688'449	-6.0%	11'430'501	10'640'608
43 Revenus divers	69'410	-53'590	-43.6%	123'000	62'324
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'751'207	-92'264	-3.2%	2'843'471	2'116'027
47 Subventions à redistribuer	2'613'991	2'613'991	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'304'845	-3'947'972	-613.9%	643'127	-927'349
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-615'708</i>	<i>-3'534</i>	<i>0.6%</i>	<i>-612'174</i>	<i>-547'507</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'415'793</i>	<i>-77'105</i>	<i>3.3%</i>	<i>-2'338'688</i>	<i>-2'346'264</i>
COÛT COMPLET	-6'336'345	-4'028'610	174.6%	-2'307'735	-3'821'120

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	86.20	-1.03	-1.18%	87.23	86.38
<i>ETP fixes</i>	<i>84.20</i>	<i>-2.83</i>	<i>-3.25%</i>	<i>87.03</i>	<i>84.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.20</i>	<i>1.00</i>	<i>500.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>0.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les Services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal. D'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques - aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Ce programme s'articule autour des volets suivants :

- La planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- La surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- La protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;

E03 Gestion des eaux (suite)

- L'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- La mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- La revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- La définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- La gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- L'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- La gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- La mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- La sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- Le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- La contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

En ce qui concerne la renaturation des cours d'eau et la protection des biens et des personnes contre les crues, plusieurs travaux ont pu se dérouler comme prévu : ainsi, l'Aire a connu l'aboutissement de plus de 20 ans de renaturation avec la fin des travaux de la 4ème étape entre la frontière et le centre sportif de Certoux, et les réalisations nécessaires à la protection du site de Firmenich à La Plaine se sont poursuivies (la finition des berges débordera sur 2023). La Loi d'investissement pour la remise à ciel ouvert de la Drize dans le développement urbain du PAV a été adoptée par le Grand Conseil : ainsi, une première étape de travaux (prévision fin 2023 - début 2024) a déjà pu être déposée en demande d'autorisation de construire.

Pour ce qui touche au développement des accès au lac et à la gestion des infrastructures portuaires, plusieurs réalisations sont à noter : le Port de Choiseul a pu être entièrement dragué et réorganisé, et des travaux ont également lieu au niveau de la plage avec un agrandissement de la grève et une rampe PMR ; la Maison de la Pêche a pu être inaugurée au Port Noir ; une nouvelle étape sur le Quai de Cologny a permis de livrer des dalles de baignades et une nouvelle roselière est en préparation. Le projet d'aménagement du Vengeron bénéficie du budget nécessaire à sa réalisation suite au vote du crédit par le Grand Conseil ; la réalisation des travaux ne pourra commencer que lorsque la procédure judiciaire engendrée par le recours d'un riverain sera terminée. Il est à relever que pour la première fois depuis plus de 20 ans, l'année 2022 aura permis la réattribution d'une soixantaine de places d'amarrages.

A propos de l'assainissement des ouvrages hydro-électriques, il est à signaler que les SIG ont démarré les travaux concernant la passe à poissons du barrage du Seujet, mais que la décision concernant la modification des éclusées a dû être reportée vu l'envol conjoncturel des coûts de l'énergie, l'OFEV n'étant pas en mesure de payer cette mesure en anticipé. Le Conseil d'Etat a par ailleurs entériné la décision de ne pas renouveler les concessions hydroélectriques sur la Versoix.

E03 Gestion des eaux (suite)

Au niveau de la surveillance des cours d'eau et du lac, c'est l'Aire et la Drize qui ont été en 2022 l'objet du programme de monitoring par les mesures de terrain, en même temps que la synthèse pour le bassin-versant de la Versoix a été produite. Outre le perfectionnement permanent des diagnostics grâce à de nouvelles machines acquises en laboratoire, des capteurs passifs ont été installés en 2022 sur l'Aire, ainsi qu'une station spécifique de suivi des micropolluants sur la Seymaz pour compléter le réseau fédéral de surveillance NAWA constitué d'une trentaine de stations réparties sur 17 cantons.

Par ailleurs, trois cours d'eau ont fait l'objet d'une attention particulière en 2022 : le Nant d'Avril pour la mise en œuvre de sa charte, l'Aire à travers la gouvernance entre Etat et communes pour répondre aux doléances de la société civile, et enfin, le Rhône à travers la réflexion sur la constitution éventuelle d'un observatoire avec l'OCAN et l'HEPIA. La commission du Rhône a ouvert la discussion pour envisager la façon d'articuler à terme les demandes sociales concernant le fleuve avec les besoins d'en préserver les qualités naturelles et paysagères.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le domaine de la planification, le premier cycle d'élaboration des 6 schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) s'est achevé avec l'adoption par le Conseil d'Etat du SPAGE Champagne-La Lire. Avant de fixer le prochain cycle de révision des SPAGE, un plan stratégique chapeautant la politique publique de l'eau et les activités des principaux acteurs cantonaux de l'eau a été préparé en 2022 et sera livré au printemps 2023. Dans ce contexte, la coordination avec les collectivités françaises et vaudoises s'est poursuivie en vue de pouvoir croiser l'usages des ressources en eau potable et a été préparé d'une réflexion sur la gestion de crise engendrée par une saison 2022 particulièrement sèche.

La sécheresse de 2022 a contraint l'autorité de la pêche, outre la mise à ban de l'Allondon, à alimenter la Drize avec de l'eau du réseau pour la première fois de l'histoire ; il devient donc urgent de trouver des solutions les plus naturelles possibles au niveau transfrontalier tel qu'évoqué ci-dessus. Plusieurs questionnements sur l'arrosage à partir de l'eau potable ont suscité de nombreuses interrogations sur le territoire cantonal, et ont accéléré le développement d'une feuille de route pour l'irrigation agricole ; de nombreuses pistes permettant de s'affranchir du réseau ont été listées et le travail de coopération démarre ces prochains mois.

Financé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et piloté par l'OCEau, l'évaluation des besoins liés aux planifications techniques et financières des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes pour les dix prochaines années a pu être en grande partie établie et la synthèse est en passe d'être livrée au début 2023. Une série de contrôles de conformité des raccordements de biens-fonds privés sur les réseaux séparatifs d'assainissement, dont certaines en coordination avec l'inspectorat coordonné pour le contrôle environnemental des chantiers piloté par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) ; le taux de non-conformités n'étant pas négligeable, une sensibilisation devra être mise en place..

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Des crédits supplémentaires impératifs pour un total de 284 424 francs ont été octroyés par la commission des finances. Ils concernaient principalement l'annuité 2022 et le transfert d'un poste du programme E04.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Dans le cadre de la Renaturation Aire et Drize du secteur PAV (Etape 1 - Etoile/Boissonnas et étude d'ensemble), des reports de crédit pour un total de 943 998 francs ont été nécessaires afin de financer des pré-études nécessaires avant de commencer les travaux prévus dans loi L13167 pour la renaturation de l'Aire et de la Drize dans le quartier Praille-Acacias-Vernets. Des sondages et analyses dans les secteurs Pictet et Boissonnas ainsi que des études pour les volets « rivière » et « adduction/évacuation eau » ont été effectuées.

Dans le cadre du programme « Eau en ville » relatif à la mise en œuvre du Plan climat et de la transition écologique, des études pour un total de 265 408 francs, intégralement financées par un crédit supplémentaire impératif octroyé par la commission des finances le 2 mars 2022, ont été réalisées.

E03 Gestion des eaux (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart porte principalement sur les amortissements du crédit de renouvellement 2020-2024 du département du territoire (L12452) et de la plage des Eaux-Vives et de l'agrandissement du Port noir (L10533) qui ont été un peu sous-estimés lors de l'élaboration budgétaire.

34 - Charges financières

Pour des raisons comptables et suite à un travail de revue des actifs du département du territoire, un actif lié au dragage des ports qui n'avait plus lieu d'être a été supprimé et a généré ainsi une moins-value dans les comptes.

36 - Charges de transfert

Le budget des subventions concernant les contrats rivières n'a que peu été dépensé en raison d'un projet de taille (assainissement de la décharge de Divonne touchant la Versoix) qui n'a pas reçu les autorisations côté français (-779 327 francs).

41 - Patentes et concessions

Les redevances sur l'eau ont été plus élevées car la consommation en eau potable a été plus importante en raison d'une année sèche et chaude (+163 000 francs).

Pour cette même raison, les volumes turbinés dans les barrages ont été inférieurs, réduisant les revenus des redevances hydrauliques (-1 207 900 francs).

42 - Taxes

Les remboursements des SIG pour le traitement des eaux du réseau primaire ont été moins importants (-388 995 francs). Cela s'explique par les calculs de mouvements de postes et parce que le service de la planification de l'eau (SPDE) a moins eu besoin de faire appel à des mandataires. Ceci engendre une diminution des coûts refacturés aux SIG.

Il n'y a pas eu de revenus de la part des partenaires transfrontaliers dans le cadre des contrats rivières car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse (-290 000 francs).

46 - Revenus de transfert

Les SIG facture dorénavant directement les cantons de Vaud et Valais pour leur participation à l'entretien courant du barrage du Seujet ce qui explique en grande partie l'écart constaté.

37 / 47 - Subventions redistribuées

En vertu de l'art. 61a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), la Confédération (OFEV) a octroyé au canton de Genève un montant de 2 613 991 francs dans le cadre des mesures d'élimination des composés de traces organiques dans la station d'épuration de Vilette. Ce montant a été reversé à SIG.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2022, le secteur Aire-Drize analysé a subi de forts étiages, des assècs prolongés ainsi que des travaux de renaturation qui ont perturbé la faune aquatique.

Indicateur 2.1 : RAS

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a montré ses limites et ne peut plus progresser dans l'état actuel (tendance asymptotique). Il est en cours d'adaptation, et un nouvel indicateur sera être proposé pour mieux refléter les progrès effectifs réalisés dans la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Indicateur 4.1 : RAS

E03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	51%	55%	55 %	60%	2023
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	92.2%	93.5%	92%	94%	2023
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficacité	2.7%	2.6%	2.7 %	2%	2023
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	9'920 ml	8'000 ml	9'420 ml	10'000 ml	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Chaque année, ce sont des secteurs différents qui sont analysés. L'environnement de certains secteurs étant plus favorable que d'autres, la cible est adaptée en prenant en considération cette donnée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2023.

Indicateur 4.1 : La cible 2023 vise un total de 10'000 mètres de berges renaturées (100% de l'objectif) en fonction du programme 2019-2023.



E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	55'034'495	2'649'040	5.1%	52'385'455	55'386'355
30 Charges de personnel	13'191'882	917	0.0%	13'190'965	13'094'048
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'095'400	364'916	5.4%	6'730'484	6'305'710
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'552'979	219'007	9.4%	2'333'972	2'298'626
36 Charges de transfert	7'130'032	1'124'950	18.7%	6'005'082	9'075'980
37 Subventions redistribuées	24'825'510	1'049'128	4.4%	23'776'382	24'386'146
39 Facturations internes	238'692	-109'878	-31.5%	348'570	225'847
REVENUS	27'923'006	-253'468	-0.9%	28'176'474	27'112'337
42 Taxes et redevances	1'555'279	-1'455'264	-48.3%	3'010'543	1'364'713
43 Revenus divers	11'811	-113'489	-90.6%	125'300	33'955
44 Revenus financiers	-	-4'000	-100.0%	4'000	30'114
46 Revenus de transferts	1'073'467	322'018	42.9%	751'449	827'424
47 Subventions à redistribuer	24'825'510	1'049'128	4.4%	23'776'382	24'386'146
49 Facturations internes	456'939	-51'861	-10.2%	508'800	469'986
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'111'489	-2'902'508	12.0%	-24'208'981	-28'274'018
<i>Coût d'état-major</i>	-613'887	1'833	-0.3%	-615'720	-553'254
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'851'002	-389'576	7.1%	-5'461'426	-6'196'711
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-22'311	-22'311	-	-	-23'491
COÛT COMPLET	-33'598'690	-3'312'563	10.9%	-30'286'127	-35'047'475

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	89.70	-0.47	-0.52%	90.17	87.88
<i>ETP fixes</i>	87.50	-2.47	-2.75%	89.97	87.68
<i>ETP auxiliaires</i>	2.20	2.00	1'000.00%	0.20	0.20

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- La rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- La contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;
- L'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers

E04 Agriculture et nature (suite)

- agricoles;
- La valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- La réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- La conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- La garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité;
- Le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- La promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- L'accueil du public dans les sites naturels;
- La conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- La conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- La prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- La conservation qualitative et quantitative des forêts;
- La gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- La conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- La conservation et gestion du patrimoine arboré;
- La préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- L'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- La gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise. Ces objectifs sont réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. D'autre part, l'installation de jeunes agriculteurs, l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques (notamment l'irrigation) ainsi qu'une réflexion sur la modernisation des abattoirs ont été facilitées par le biais de soutien aux améliorations structurelles.

Pour faire suite à la validation de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) par le Conseil d'Etat en 2018, ce dernier a adopté le plan d'action en 2020. Ce Plan Biodiversité 2020-23 compile les actions à mener jusqu'à la fin de la législature en coordination avec les acteurs concernés. L'enjeu majeur est de conserver, voire restaurer, les services écosystémiques fournis par la nature et nécessaires à notre qualité de vie. Un premier bilan intermédiaire provisoire montre que la plupart des 117 actions ont pu démarrer et que plus d'un tiers sont même terminées. On note aussi que près de 80% des actions nouvelles ont pu démarrer et certaines sont également achevées. Au-delà de ce constat positif quant à la mise en oeuvre des fondamentaux permettant de maintenir, voire de redévelopper la Biodiversité du canton, on note également que plusieurs initiatives collatérales dans de nombreux secteurs moins traditionnels de la Biodiversité (urbanisme, mobilité, etc.) ont également pu être discutées, voire démarrées. La reconnaissance de l'infrastructure écologique dans les projets d'aménagement, ainsi que la concrétisation de mesures en faveur de la trame noire sont également des avancées majeures. Arrivant en fin de cycle pour ce premier

E04 Agriculture et nature (suite)

Plan Biodiversité, les réflexions sont en cours sur la forme à donner pour maintenir cet élan, identifier et combler les lacunes encore existantes.

La rédaction de la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine, accompagnée d'une refonte du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) et de ses directives d'application ont été menées à bien et mises en consultation en automne 2022. Ces documents offriront, à partir du printemps 2023 une vision prospective et opérationnelle permettant un renforcement de la protection des arbres et une augmentation de la canopée afin d'améliorer les multiples fonctions et services fournis par les arbres au profit des habitant-e-s, et en particulier la lutte contre les îlots de chaleur.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) maintient son objectif principal, visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur. Elle est utilisée comme indicateur de durabilité dans différents plans d'actions, un document proposant différents axes de développement en matière de développement durable a été réalisé et sera examiné par les instances de gouvernance de la marque. Une nouvelle animation pour les enfants, consacrée aux légumineuses a été développée. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise s'est poursuivie, notamment grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique. La croissance des organismes nuisibles réglementés étant préoccupante, elle nécessite une surveillance toujours plus accrue, dans un contexte de multiplication d'événements climatiques extraordinaires. Mentionnons l'apparition de la Flavescence dorée de la vigne à Genève en 2021 ou encore les risques encourus par les cultures de tomates face au "Virus du fruit rugueux brun de la tomate".

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) – au bénéfice d'un contrat de prestations 2021-2024 a assuré les activités de promotion des produits de l'agriculture genevoise. Au travers de la plateforme "Swiss Wine Tour" des activités œnotouristiques genevoises sont proposées. L'office collabore avec l'association MA-Terre, notamment pour des cours de sensibilisation à l'alimentation issue de la production locale. Les produits genevois ont notamment également été proposés à la dégustation lors de la "Journée transfrontalière" à Annemasse.

La mise en œuvre des mesures contraignantes ou incitatives de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires s'est poursuivie, conformément, d'une part au plan d'action de la Confédération et d'autre part au rapport cantonal. Un cadre fédéral plus contraignant est mis en place par l'initiative parlementaire 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" et de différentes ordonnances d'application entrant progressivement en vigueur.

De plus, afin de réduire encore la nécessité d'utiliser des produits phytosanitaires, une approche plus systémique a été mise en avant au travers de projets de "Biodiversité fonctionnelle", analysant notamment les milieux favorables aux insectes auxiliaires en vue de renforcer leur présence à proximité des cultures touchées par des ravageurs.

Afin de renforcer la cohérence des démarches entre la nature et l'agriculture, les réseaux agro-environnementaux (RAE), qui ont montré leurs effets positifs par différents monitorings, sont poursuivis, de même que le suivi des surfaces de promotion de la Biodiversité (SPB), notamment par la prospection de nouveaux types de surfaces, mieux adaptées aux conditions et spécificités de notre région, mais aussi par des pratiques agricoles favorisant leur qualité.

Par ailleurs, Genève participe également à un projet pilote de la Confédération sur l'agroforesterie.

Finalement, la transversalité entre thématiques agricoles et alimentaires a été développée par un soutien à la mise en place de fermes urbaines et par le développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation en collaboration avec tous les milieux concernés.

D'autre part, une aide de 800'000 francs a été octroyée aux éleveurs qui ont subi une sécheresse extrême en 2022.

Côté nature, la priorité a été de pérenniser les efforts consentis pour la restauration des milieux naturels et pour l'amélioration des habitats d'espèces protégées par la mise en place ou la pérennisation de mesures d'entretiens adéquates ou de suivi d'évolution des milieux. Les bonnes pratiques pour la Biodiversité ont également été promues et soutenues, en particulier auprès des services des espaces verts des communes.

Les mesures de suivi, de prévention et de régulation des animaux posant problèmes (par ex. dans le cas de dégâts aux cultures) restent une priorité afin de contenir au mieux la situation sur le terrain et les subventions versées pour les dégâts dus à la faune sauvage. Cependant, une augmentation des dégâts liés aux corbeaux freux et pigeons ramiers a été constatée en 2022. Les sangliers posent également des problèmes dans la région de la haute

E04 Agriculture et nature (suite)

Seymaz-Jussy et les cerfs du côté de Versoix.

Parallèlement à ces activités, une part des ressources destinées à l'origine à la mise en œuvre des mesures paysagères du projet d'agglomération, a été mise à disposition de la vision territoriale transfrontalière. Néanmoins, les mesures paysagères ont poursuivi leur progression avec un renforcement de la prise en compte de la question des îlots de chaleur. A cette fin des pépinières urbaines ont été installées dans le Parc des Franchises et le Parc Rigot. Ce domaine est aujourd'hui redevenu un espace ouvert de qualité aux portes du Palais des Nations et mis en relation avec la Cité internationale du Grand Morillon au travers de la promenade de la Paix.

En ce qui concerne les dangers naturels, les cartes des dangers géologiques ont été actualisées et la carte indicative des glissements spontanés (coulées de boue) a été réalisée. Elle servira de base pour la priorisation des secteurs à analyser plus finement dans le cadre de l'élaboration de la carte des dangers de ce nouveau phénomène dangereux et complètera ainsi les données de base nécessaires à la prévention des catastrophes naturelles.

La fourniture de la nouvelle batellerie au printemps 2022 a permis de mettre en œuvre une gestion plus écologique du lac, avec le compostage in situ des macrophytes encombrant les voies de navigation; végétaux qui étaient jusqu'à cette année amenés par camion jusqu'à l'usine des Cheneviers, pour être brûlés.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Des mandats supplémentaires en lien avec le plan biodiversité (+120 000 francs) et pour l'élaboration de la stratégie d'arborisation de Genève (+240 000 francs) ont été nécessaires. Le dépassement généré est intégralement financé par des crédits supplémentaires impératifs autorisés le 2 mars 2022 par la commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart concerne principalement les amortissements du crédit de renouvellement 2020-2024 du département du territoire (L12452) qui ont été un plus importants que prévu.

36 - Charges de transfert

Une aide exceptionnelle de 787 418 francs a été versée aux éleveurs touchés par la sécheresse qui a marqué l'année 2022, financée en partie par des subventions non dépensées et par un crédit supplémentaire de 480 000 francs octroyé par la commission des finances.

Le soutien aux producteurs locaux en vertu de la loi 12937 (soutien Covid-19) s'est poursuivi en 2022 pour un montant de 778 300 francs couvert par un crédit supplémentaire de 791 000 francs voté par la commission des finances.

Les demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune ont enfin nettement augmenté par rapport à l'année dernière (+126 167 francs par rapport au budget 2022). Une demande de crédit supplémentaire, basée sur des estimations à fin octobre 2022, estimant le dépassement à 115 000 francs a été octroyé par la commission des finances.

42 - Taxes

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière sont tributaires du rythme de construction sur les terrains agricoles déclassés en zone constructible et de la réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile. Elles sont très difficiles à estimer et des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (-1 589 244 francs).

43 - Revenus divers

Aucune activation de charges de personnel n'a été comptabilisée sur les projets d'investissement en 2022.

46 - Revenus de transfert

Le canton a reçu plus de subventions fédérales en 2022 pour ses prestations nature (+204 612 francs). Les subventions encaissées varient en fonctions de la réalisation des objectifs dans le cadre des conventions programmes RPT 2020-2024.

E04 Agriculture et nature (suite)

Un revenu supplémentaire résultant de la restitution par l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) d'une partie de l'indemnité octroyée en regard du bénéfice réalisé à l'échéance du contrat de prestations 2017-2020 a été encaissé (+89 808 francs).

37 / 47 - Subventions à redistribuer

Le canton a reçu plus de subventions fédérales à redistribuer pour ses prestations nature dans le cadre des conventions programmes RPT 2020-2024. Ces subventions redistribuées peuvent varier selon les années en fonction de la réalisation des objectifs fixés par des tiers.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La SAU a tendance à se réduire sous la pression de l'urbanisme notamment, mais on constate que cette pression est aujourd'hui moins importante que prévue grâce à l'obligation de densifier le bâti existant.

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution est stable et fluctue désormais en fonction des inscriptions et des retraits de certification. La demande de produits certifiés GRTA génère une diversification de la production (céréales soufflées, tofu, œufs, volaille, orge brassicole, etc.). Les retraits de certification sont dus, pour la plupart, à des cessations d'activités, décès ou encore parce que la totalité de la production de l'exploitation est commercialisée en vente directe à la ferme.

Indicateur 2.2 : La pandémie a induit passablement de réorganisation au sein de la branche de la restauration, durement touchée.

Indicateur 3.1 : La qualité des SPB continue d'augmenter, mais en raison de l'accroissement global des surfaces, le taux de l'indicateur diminue légèrement.

Indicateur 3.2 : A fin 2022, 103 actions (88%) sont entamées ou terminées.

Indicateur 3.3 : RAS

Indicateur 3.4 : RAS

Indicateur 3.5 : Le maximum possible est atteint. Certains sites ne nécessitant pas d'intervention, seule une veille est en place.

Indicateur 4.1 : La mise en œuvre des mesures a permis de réaliser l'objectif.

Indicateur 5.1 : L'objectif de progression a été revu à la baisse suite à des priorisations au niveau des investissements à effectuer et à un recentrage des constats en opportunité en regard des demandes d'autorisations de construire et des projets urbains portés par l'Office de l'urbanisme (OU).

Indicateur 5.2 : L'année 2022 a été consacrée à la finalisation du couvert à plaquette et sur le début de son exploitation, ainsi que sur des réflexions concernant l'évolution et la consolidation de la gouvernance de l'association; ce qui a réduit la capacité de cette dernière à offrir ses services à des nouveaux propriétaires de forêts.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	46.3%	46%	46.4%	46%	2025
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						

E04 Agriculture et nature (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	350	360	353	380	2023
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	412	430	430	450	2024
3. Mettre en oeuvre la stratégie biodiversité cantonale et le Plan Biodiversité, ainsi que promouvoir la biodiversité en agriculture.						
3.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	53.8%	56%	57.3%	58%	2023
3.2 Nombre de mesures du plan d'action en cours ou réalisées	Efficacité	103	70	80	117	2023
3.3 Surfaces de réservoir de biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	15%	15%	12%	17%	2030
3.4 Surface de réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	12%	12%	11%	13%	2030
3.5 Réserves naturelles : % de surfaces à haute valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2025
4. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
4.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	43%	43%	41%	48.5%	2030
5. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
5.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires notamment lors de demandes de construction à proximité de la forêt.	Efficacité	22.7	17%	22.7%	30%	2030
5.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	44%	45%	44%	76%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes de SAU.

Indicateur 2.1 : RAS

Indicateur 2.2 : Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. En identifiant clairement les produits locaux, ces restaurants sont de bons relais de sensibilisation pour le public.

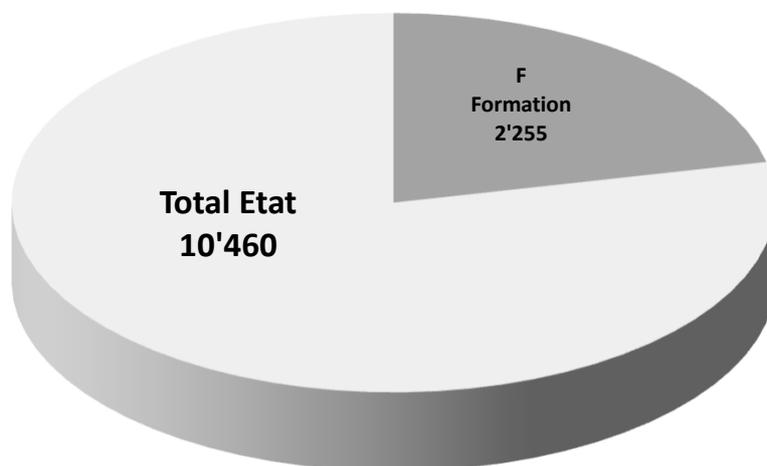
Indicateur 3.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. La proportion des surfaces de promotion de la biodiversité qui sont mises en réseau et qui atteignent les critères de qualité II permet d'apprécier le niveau de réalisation de cette prestation.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le nombre de mesures en cours ou achevées sur un total de 117 mesures proposées dans le plan d'action. Le Plan sera mis en oeuvre progressivement dès 2021 d'où les 35 actions pour la première année. Le plan devant se déployer d'ici la fin de la législature, à terme les 117 actions devront être, a minima, entamées.

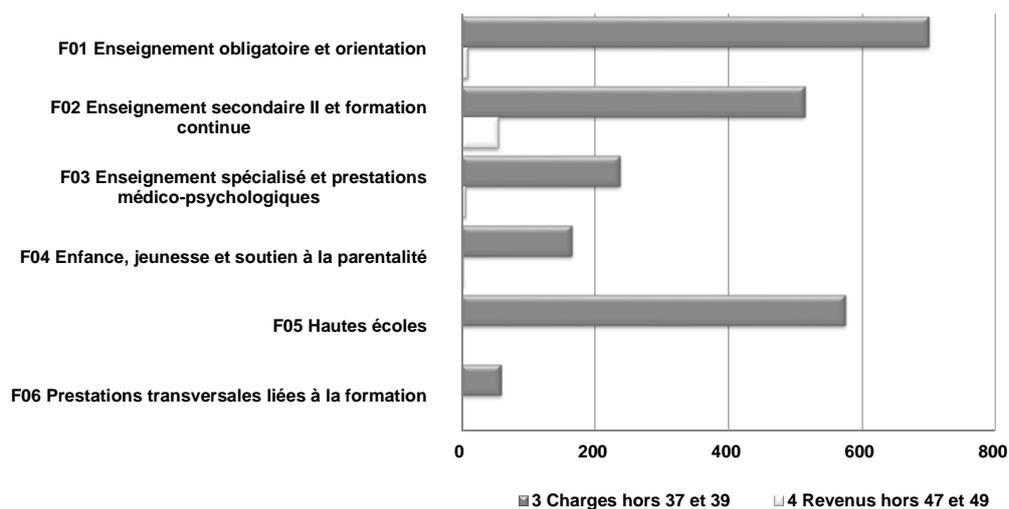
Indicateur 3.3 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surface considérée comme réservoir de biodiversité par

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





F Formation

Synthèse des priorités

Depuis plusieurs années, le système scolaire genevois fait face à une augmentation constante des effectifs qui touche en particulier l'enseignement obligatoire et l'enseignement spécialisé. Ceci représente un défi important pour maintenir un enseignement de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'acquisition d'un socle de compétences de base est une première étape incontournable pour la réussite d'une formation : tenir compte des fragilités dès le degré primaire a pour but d'agir le plus en amont possible et de prévenir l'échec scolaire. Dans cette perspective, l'école primaire est consolidée avec des équipes pluridisciplinaires en soutien au travail de première ligne du personnel enseignant. Ces compétences plurielles dans les établissements contribuent en outre à favoriser un climat scolaire propice à la qualité des apprentissages et au bien-être de toutes et tous.

Depuis la rentrée 2022, un projet d'innovation pédagogique est mis en œuvre : d'une part, pour mieux tenir compte de la diversité des profils des élèves du cycle élémentaire et du temps qui leur est nécessaire pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux (langage oral, compétences sociales, autonomie, etc.), en parallèle de l'acquisition de savoirs disciplinaires. Ce projet introduit des modifications dans les carnets scolaires du cycle élémentaire et, pour toute l'école primaire, l'année est découpée en 2 semestres (au lieu de 3 trimestres). Le premier objectif visé est celui de consacrer plus de temps en faveur de l'apprentissage et donc à l'enseignement et à l'évaluation formative. D'autre part, conformément au Plan d'études romand, il n'y aura plus de distinction entre le Français I et le Français II (5P à 8P), à l'instar de la pratique en vigueur dans les autres cantons romands. Ces innovations seront évaluées avant d'être éventuellement pérennisées, notamment par leur inscription dans le cadre légal par le parlement.

Inscrit dans la loi sur l'instruction publique, le principe d'une école la plus inclusive possible se traduit par la mise en place de dispositifs dans l'enseignement régulier pour accompagner la réussite de chaque élève quelles que soient ses potentialités ou ses difficultés. Afin que les enfants à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap suivent l'école régulière, la collaboration entre enseignements régulier et spécialisé est renforcée. Elle se concrétise par l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique ou éducatif de la part de l'enseignement spécialisé au sein des classes du régulier.

Un premier diplôme représente un bagage indispensable pour une insertion socio-professionnelle réussie. En 2021, on ne compte quasiment plus de décrocheurs de moins de 18 ans (0,2%, soit 31 jeunes). Ces résultats positifs sont le fruit des mesures mises en place à l'enseignement secondaire I et II pour assurer un suivi individualisé des élèves en difficulté scolaire ou en risque de décrochage, développer l'offre de formations pré-qualifiantes, avec près de 20 filières proposées et des stages d'immersion en entreprise, mais aussi renforcer CAP Formations. Alors que Genève était le canton suisse avec le plus bas taux de jeunes diplômés en 2015, notre canton se rapproche aujourd'hui de la moyenne suisse : selon l'OFS, en 2020, 87.9% des jeunes résidant à Genève possédaient à 25 ans un diplôme de niveau secondaire II, alors qu'ils n'étaient que 83.4% en 2015.

En parallèle, les actions se poursuivent en vue de valoriser la formation professionnelle, à travers notamment l'information et l'orientation professionnelle (IOSP), les événements d'envergure comme la Cité des métiers ou encore le dispositif Go-apprentissage, ainsi que pour augmenter l'offre de places d'apprentissage.

Le projet d'éducation au numérique, inscrit dans le programme de législature, a connu en 2022 de nombreux développements. La publication du nouveau Plan d'études romand en éducation numérique (PER-EdNum), en mars 2021, a ouvert une nouvelle phase d'activité. Introduite en 1^{ère} année du Collège et de l'Ecole de culture générale, la science informatique est progressivement intégrée dans les plans d'étude des différentes disciplines du secondaire II. Enfin, la prévention des risques (p.ex. protection des données privées, lutte contre les fake news, enjeux environnementaux, utilisation raisonnée des écrans, prévention du cyberharcèlement) fait partie intégrante de l'éducation au numérique.

Face aux exigences du marché du travail, il s'avère nécessaire de soutenir la formation des adultes dans la perspective d'améliorer l'employabilité de celles et ceux sans qualification initiale ou qui doivent se réorienter vers d'autres secteurs professionnels.

Pour répondre à de nouveaux enjeux de société tels que les changements de modèles familiaux et aux effets de la séparation parentale, la politique cantonale pour soutenir l'enfance et la jeunesse doit s'adapter. La protection de l'enfance et le soutien à la parentalité constituent dans ce cadre une mission prioritaire et sensible.

Les travaux initiés depuis 2020 dans le cadre du projet HARPEJ se poursuivent pour faire évoluer le dispositif de protection des mineurs afin de l'adapter aux besoins identifiés et visent une transformation des approches en matière de soutien à la séparation parentale ; l'amélioration de l'évaluation de l'enfant en danger ; l'adaptation de l'offre de protection dont les placements et les mesures ambulatoires de type assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ; la révision du fonctionnement et du rôle des intervenants du service de protection des mineurs.

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	700'768'031	16'504'379	2.4%	684'263'652	685'463'247
30 Charges de personnel	682'041'422	15'606'807	2.3%	666'434'615	668'890'459
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'381'646	652'899	4.2%	15'728'747	13'368'124
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'961'168	201'954	11.5%	1'759'214	1'939'798
36 Charges de transfert	299'996	6'550	2.2%	293'446	403'004
39 Facturations internes	83'799	36'169	75.9%	47'630	861'862
REVENUS	11'023'923	605'676	5.8%	10'418'247	8'387'351
42 Taxes et redevances	9'384'463	492'655	5.5%	8'891'808	6'177'268
43 Revenus divers	1'204'268	107'849	9.8%	1'096'419	1'705'767
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	435'192	5'192	1.2%	430'000	504'316
49 Facturations internes	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-689'744'108	-15'898'703	2.4%	-673'845'405	-677'075'896
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'361'745</i>	<i>539'519</i>	<i>-18.6%</i>	<i>-2'901'264</i>	<i>-2'331'851</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-83'605'218</i>	<i>3'373'539</i>	<i>-3.9%</i>	<i>-86'978'757</i>	<i>-87'193'227</i>
COÛT COMPLET	-775'711'072	-11'985'646	1.6%	-763'725'426	-766'600'973

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	4'594.59	65.83	1.45%	4'528.76	4'482.88
<i>ETP fixes</i>	<i>4'345.51</i>	<i>4.54</i>	<i>0.10%</i>	<i>4'340.97</i>	<i>4'245.34</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>248.28</i>	<i>60.49</i>	<i>32.21%</i>	<i>187.79</i>	<i>236.69</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.85</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire vise à favoriser chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.03 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

La hausse importante des effectifs entamée depuis plusieurs années se poursuit avec une hausse prévue de près de 780 nouveaux élèves (hors Ukraine) à la rentrée 2022 nécessitant de nouveaux engagements et moyens pour maintenir des conditions d'enseignement et d'apprentissage satisfaisantes. A la pression démographique s'ajoute cette année l'arrivée régulière de nouveaux élèves issus de la migration, en particulier en provenance d'Ukraine mais aussi d'autres pays. Ces élèves sont scolarisés dans des classes d'accueil à plein temps ou à temps partiel.

Dans une perspective d'inclusion, le soutien aux élèves les plus fragiles se poursuit en les accompagnant dans leurs apprentissages et dans les étapes importantes de transition. Dans cette perspective, les équipes enseignantes peuvent faire appel à des professionnels spécialisés (dans les domaines de l'enseignement spécialisé, de l'éducation, de la logopédie, etc.) pour bénéficier d'un soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives. Ces ressources au sein des établissements sont déployées progressivement.

Une partie des réflexions et travaux initiés dans le cadre du projet CO22, rejeté de justesse en votation populaire, se poursuivent avec comme objectif en particulier la question des élèves en grande difficulté scolaire ainsi que la formation continue du corps enseignant en lien avec la différenciation pédagogique et l'évaluation. De plus, un outil d'autodiagnostic du climat scolaire est testé dans quatre établissements du cycle d'orientation dans le cadre d'un projet pilote.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II. Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11^e en difficulté, a été renforcé. Destiné à encourager la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale, le dispositif GO-Apprentissage a été étendu à de nouveaux établissements.

Le développement de moyens d'enseignement se poursuit afin de disposer dans toutes les disciplines d'outils d'enseignement et d'évaluation adaptés aux objectifs d'apprentissage.

Suite à son adoption au niveau intercantonal, l'Éducation numérique, nouveau domaine du PER, complète les programmes depuis la rentrée 2021. Afin d'expérimenter les moyens d'enseignement genevois, une phase pilote est organisée au cycle élémentaire (1P-4P) et en 9^e année du cycle d'orientation. Le déploiement de l'éducation au numérique à toute l'école obligatoire, tel que le prévoit le PER, reste toutefois en l'attente de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 13011 introduisant les moyens pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage.

Dans le domaine des Langues, des moyens d'enseignement ont été introduits en 11^e année afin d'adapter l'enseignement du Latin.

Le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit avec de nouveaux moyens d'enseignement romands de Mathématiques en 5P-6P et la possibilité pour les élèves de 11^e Langues vivantes et communication (LC) de suivre le profil Sciences appliquées, avec l'introduction d'un moyen d'enseignement genevois visant à développer une culture générale scientifique, technique et numérique chez les élèves. L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée par un dispositif de formation pour le personnel enseignant.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel (+15.6 millions)

Le dépassement s'explique principalement par des charges non incluses dans le budget selon les douzièmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances ou le Conseil d'Etat (pour les provisions). Il s'agit des éléments suivants :

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 pour

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

financer les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire lors de la mise à la retraite et les réallocations internes pour un total de 9.3 millions;

- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 3.8 millions (70.7 ETP engagés au 31.12.2022) ;
- la constitution de provisions pour litiges envers le personnel pour 1.6 million (dont notamment 0.9 million pour actualiser la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique).

En outre, la variation des réserves de carrières du personnel enseignant du Cycle d'orientation est inférieure à celle prévue au budget, générant un dépassement de 1.3 million.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.7 million)

Le dépassement de 0.7 million s'explique par :

- les dépenses en lien avec les effectifs d'élèves et le déploiement de photocopieurs couleurs dans les écoles primaires. Ces dépenses sont couvertes par les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 (0.5 million);
- les dépenses liées à la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine (frais de transport et traduction) pour un montant de 0.1 million qui sont couvertes par un crédit supplémentaire ;

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.2 million)

Cet écart provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget (centralisé sur le programme B01 pour le crédit de renouvellement) et les comptes.

42 Taxes et redevances (+ 0.5 million)

Les remboursements des assurances sociales (essentiellement l'assurance maternité) ont été plus importants que prévu au budget, avec notamment un rattrapage concernant l'année 2021. Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

43 Revenus divers (+0.1 million)

L'excédent de revenus est essentiellement dû à la dissolution de provisions pour litiges envers le personnel suite à la fin de certaines procédures.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER). En 2022, la double réussite des élèves de 4P aux attentes fondamentales du PER dans les disciplines Français et Mathématiques est supérieure à l'année précédente sans pour autant atteindre la cible de 85% fixée au budget. En fin de 8P, la triple réussite aux tests des attentes fondamentales (TAF) montre un résultat en-dessous de la cible de 66% qui s'est affaibli depuis l'année passée. Ce résultat pourrait s'expliquer par le taux de réussite plus faible (53.7%) pour la partie relative à la production de l'écrit (Français II) en raison d'un nombre trop conséquent de questions par rapport au temps à disposition et par les effets de la crise sanitaire. En fin de 11ème, les TAF font ressortir des résultats en baisse par rapport à l'année passée et peuvent résulter de diverses causes (effet de la crise sanitaire, motivation des élèves à passer des évaluations qui ne sont pas certificatives, etc.). Par ailleurs, les différences restent marquées entre les différentes sections du CO, en particulier concernant les élèves scolairement plus fragiles en section communication et technologie (CT). Le projet CO22 avait pour but de renforcer les compétences de tous les élèves et en particulier des plus fragiles. Les travaux se poursuivent avec notamment comme objectif la question des élèves en grande difficulté scolaire.

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I. Le taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante par la suite est stable et conforme au budget. En 2022, un peu plus d'un élève sur dix change d'orientation après la première année au niveau secondaire II. Ce taux de réorientation est en légère augmentation depuis les années marquées par la crise sanitaire.

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles. L'accès aux parcours scientifiques fait objet de mesures de lutte contre les stéréotypes en favorisant l'égalité entre les filles et garçons. En 2022, la proportion des filles promues en 11ème en profil science du cycle d'orientation atteint presque la cible de 40%. Au collège, la cible

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

fixée est dépassée avec 23.6% des filles choisissent l'option spécifique physique et application des mathématiques.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire. De bonnes conditions d'enseignement ont pu être maintenues en 2022 malgré l'augmentation importante et imprévue du nombre d'élèves suite à la guerre en Ukraine. Les taux d'encadrement et le nombre d'élèves par classe sont globalement conformes aux cibles fixées.

Suite à un important travail réalisé avec les directions des établissements, le taux de classe ayant plus de 24 élèves à l'école primaire a pu être diminué de manière importante (passage de 1.7% en 2021 à 0.6% en 2022). En revanche, le taux de classes avec un dépassement des maxima règlementaires se maintient à 5.7% au CO (cible fixée 3%) et s'explique notamment par un nombre d'admissions en cours d'année exceptionnellement élevé (+160 admissions en classes régulières, hors accueil des élèves d'Ukraine).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	75.6%	85%	73.9%	90%	2026
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	47.4%	66%	72%	75%	2026
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	48.0%	62%	55.1%	65%	2026
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	1.0%	2%	0.3%	5%	2026
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	9.8%	22%	14%	25%	2026
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	66.2%	86%	75.4%	95%	2026
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	86.3%	80%	83.1%	81%	2026
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	86%	87%	86.7%	87%	2026
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	82%	83%	80.7%	82%	2026
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	85%	80%	85.7%	80%	2026
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	11%	11.3%	10.2%	10.5%	2026

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10 ^{ème}	Efficacité	40%	40%	42%	41%	2026
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11 ^{ème}	Efficacité	39%	40%	39%	40%	2026
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	23.6%	21.9%	21.5%	22.2%	2026
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficacité	16.0	16.1	16.1	16.2	2026
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficacité	10.7	10.6	10.67	10.6	2026
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficacité	19.7	19.5	19.6	19.2	2026
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficacité	20.04	20.5	20.0	20.0	2026
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficacité	19.35	19.4	19.35	19.4	2026
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficacité	12.0	12.5	11.86	12.5	2026
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficacité	16.8	16.5	16.65	16.5	2026
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficacité	22.45	22.5	22.5	22.5	2026
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	0.6%	1.5%	1.7%	1.5%	2026
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima règlementaires	Efficacité	5.7%	3%	5.7%	3.0%	2026

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6 : Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

Indicateur 1.7 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4 : Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 3.3 : Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP de personnel enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8 : Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8 : Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9 : Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10 : Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maxima réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	514'259'677	3'815'029	0.7%	510'444'648	514'853'889
30 Charges de personnel	453'679'459	6'591'328	1.5%	447'088'131	450'042'171
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	19'119'431	-238'080	-1.2%	19'357'511	17'788'257
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'145'815	381'084	10.1%	3'764'731	4'050'671
34 Charges financières	5	5	-	-	-
36 Charges de transfert	37'074'019	-3'093'256	-7.7%	40'167'275	42'694'164
39 Facturations internes	240'948	173'948	259.6%	67'000	278'625
REVENUS	56'891'104	3'298'029	6.2%	53'593'075	52'640'705
42 Taxes et redevances	5'905'727	-19'921	-0.3%	5'925'648	4'774'561
43 Revenus divers	2'475'822	1'521'481	159.4%	954'341	1'333'274
46 Revenus de transferts	48'239'845	1'570'359	3.4%	46'669'486	46'415'751
49 Facturations internes	269'710	226'110	518.6%	43'600	117'119
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-457'368'573	-517'000	0.1%	-456'851'573	-462'213'184
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'570'983</i>	<i>367'162</i>	<i>-18.9%</i>	<i>-1'938'145</i>	<i>-1'568'913</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-132'495'670</i>	<i>9'445'625</i>	<i>-6.7%</i>	<i>-141'941'295</i>	<i>-141'101'801</i>
COÛT COMPLET	-591'435'226	9'295'787	-1.5%	-600'731'013	-604'883'898

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	2'846.26	52.92	1.89%	2'793.34	2'800.16
<i>ETP fixes</i>	<i>2'739.65</i>	<i>-4.46</i>	<i>-0.16%</i>	<i>2'744.11</i>	<i>2'708.98</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>97.41</i>	<i>48.18</i>	<i>97.87%</i>	<i>49.23</i>	<i>79.93</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>9.20</i>	<i>9.20</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11.25</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprentis âgés dès 15 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de brigueur un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

La Confédération, les cantons et les partenaires de la formation se sont engagés dès 2006 à atteindre un taux de certification du secondaire II de 95%. S'inscrivant dans cette perspective, l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, introduite à la rentrée 2018, a permis de réduire le nombre de jeunes interrompant prématurément leur formation. Ainsi, le décrochage des personnes mineures n'existe quasiment plus et le taux de certification augmente.

Les efforts se poursuivent, à travers le renforcement du dispositif des Parcours individualisés (PI), dont l'objectif est de soutenir et d'accompagner les jeunes pour un maintien en formation ou une réorientation en vue de l'obtention d'une certification. Ainsi, par exemple, les stages dans les centres de formation professionnelle qui profitent au premier semestre aux élèves PI sont ouverts, au 2^{ème} semestre, à l'ensemble des élèves de l'ESII désirant se réorienter. Par ailleurs, en collaboration avec la Fédération romande des entreprises, une vingtaine de stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise sont proposés. Enfin, les élèves les plus fragiles bénéficient de prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion proposées par des dispositifs externes.

Le plan de soutien à l'apprentissage, cofinancé par la Confédération, s'est poursuivi en 2022 à travers les principales mesures suivantes : prospection et remobilisation des entreprises formatrices visant à augmenter le nombre de places d'apprentissage, accompagnement et aide au placement des jeunes en vue de l'entrée en formation, cours de soutien aux apprentis et apprenties dans les centres de formation professionnelle, augmentation de l'effort de formation à l'Etat, au sein des établissements autonomes et des institutions subventionnées, renforcement de la communication et développement du nouveau journal de la formation professionnelle à destination des parents d'élèves du CO. Un axe complémentaire s'est rajouté en mars 2022 visant à faciliter la transition des diplômés et diplômées sur le marché du travail, à travers un projet pilote sur deux ans.

En vue de l'année scolaire 2022-2023, 2'347 contrats d'apprentissage ont été signés, soit un nombre comparable à celui des deux dernières années. A noter que le nombre d'apprenties et d'apprentis employés à l'Etat, est passé de 215 en 2015 à 299 en 2022 (+39%).

Au niveau de l'enseignement, le nouveau plan d'études de l'Ecole de culture générale est mis en œuvre pour les élèves de 2^e année. L'introduction de l'informatique au Collège de Genève et à l'Ecole de culture générale poursuit

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

son déploiement avec notamment l'introduction de la culture numérique dans différentes disciplines. A l'ESII également, le plein déploiement de l'éducation au numérique reste dépendant de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 13011 sur les équipements informatiques scolaires.

La nouvelle ordonnance des formations commerciales, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, est en cours de déploiement. Mise en œuvre à la rentrée 2022 pour le domaine de la vente (commerce de détail), elle devrait être déployée en 2023 pour l'ensemble des autres formations commerciales.

Dans la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. Cette année, le dispositif Qualifications+ suit plus de 2000 adultes engagés dans ce processus. Plusieurs projets pilotes, en partenariat avec l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général, ont été mis en place pour favoriser l'obtention d'une qualification AFP ou CFC dans divers domaines (p.ex. assistant-e en soins et accompagnement, agent-e de propreté, employé-e de cuisine, employé-e en intendance). La coordination intercantonale s'est intensifiée et Genève fait figure de canton exemplaire dans la formation pour adultes. C'est le canton qui forme le plus d'adultes en Suisse, avec entre 700 et 800 AFP/CFC par année.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel (+6.6 millions)

Le dépassement s'explique principalement par des charges non incluses dans le budget selon les douzièmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire lors de la mise à la retraite et les réallocations internes pour un total de 4.6 millions ;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 1 million (17.7 ETP engagés au 31.12.2022) ;
- les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement secondaire II, pour 0.6 million.

Les autres variations s'expliquent par divers éléments qui se compensent, dont notamment les réserves de carrières du personnel enseignant qui diminuent moins vite que prévu au budget (dépassement de 2.5 millions) ou les frais de formation en baisse (-0.4 million).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.2 million)

Au global les charges de biens et services du programme F02 sont en ligne avec le budget selon les douzièmes provisoires, les montants non-dépensés sur certaines lignes (indemnités pour les expertes et experts aux examens d'apprentissage qui sont actuellement majoritairement salariés et comptabilisés en nature 30, et les camps et sorties scolaires à l'ESII) permettant de compenser les dépassements sur d'autres rubriques (charges de matières et marchandises, déménagements et honoraires de mandataires à l'ESII).

Les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 (0.6 million) n'ont été que partiellement utilisés en raison du décalage ou retard de certains projets en cours (réforme de l'ordonnance de formation du commerce et pour le numérique à l'école).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.4 million)

Cet écart provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget (centralisé sur le programme B01 pour le crédit de renouvellement) et les comptes.

36 Charges de transfert (-3.1 millions)

Fondation pour la formation professionnelle et continue (-3.2 millions)

La subvention extraordinaire à la FFPC n'a pas été versée en 2022 du fait d'excédents d'exercices antérieurs et en lien avec la réforme du système de financement de la fondation (remplacement de la cotisation des employeurs et du subventionnement de l'Etat par une contribution des employeurs calculée en % des salaires déterminants AVS, à

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

l'instar de ce que pratiquent les autres cantons romands). En outre, la subvention ordinaire accordée a été diminuée de 0.1 million tenant également compte des excédents d'exercices antérieurs.

Cours à divers organismes (-0.1 million)

Seuls les coûts des formations supérieures certifiantes fédérales hors canton qui ont débuté avant 2018 sont encore subventionnés par le canton de Genève. En 2021, l'ensemble des formations étaient terminées et les certifications délivrées, il n'y a ainsi aucune dépense sur l'exercice 2022.

43 Revenus divers (+1.5 million)

Le surplus de recettes s'explique principalement par la reprise de transitoires (charges à payer) en lien avec les mesures cantonales de soutien à l'apprentissage en 2021. Une partie de ces charges attendues n'a finalement pas été réalisée et a donc été dissoute en 2022 (+1.2 million).

Le solde s'explique par la dissolution de provisions pour litiges avec le personnel suite à la fin de certaines procédures et par divers revenus d'exploitation non réalisés.

46 Revenus de transferts (+1.6 million)

Restitutions de subventions LIAF (+1.6 million)

Restitution de 0.9 million par l'Association des répétiteurs Ajeta et de 1 million par le Centre de bilan Genève (CEBIG) au terme de la période contractuelle 2018-2021, soit un total de 1.9 million contre un budget de 0.3 million (écart de 1.6 million).

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+0.3 million)

Selon la décision rendue début novembre par le SEFRI, la subvention fédérale en faveur de la formation professionnelle se monte à 36.8 millions pour le canton de Genève, contre un montant de 36.5 millions inscrit au budget.

Participation des cantons aux frais d'écolage (-0.3 million)

Le nombre d'apprentis et d'étudiants non-genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écolage selon des accords tarifaires intercantonaux a été légèrement inférieur aux prévisions.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II. Le taux de première certification à l'issue du secondaire II progresse, passant de 83.4% en 2015 (plus bas taux de première certification en Suisse) à 87.9% en 2020, plaçant le canton de Genève à la deuxième position des cantons romands. Dans l'ensemble, les mesures mises en place dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans visant à réduire les décrochages scolaires continuent à montrer leurs effets avec un taux de sortie scolaire en-dessous de la cible de 3%. Les dispositifs s'adressant tout particulièrement à la population des jeunes en rupture scolaire (CAP Formations) ou des jeunes avec des faibles résultats scolaires à la sortie du CO n'atteignant pas les normes pour être admis dans une filière du secondaire II ne retrouvent toutefois pas encore les niveaux d'insertion scolaire d'avant la crise sanitaire.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle. En 2022, la cité-métiers.ch, l'expo 22 et SwissSkills 2022 ont permis de reprendre pleinement la promotion de la formation professionnelle et de renforcer l'information après les années marquées par la pandémie. L'objectif visé de 46% d'élèves en formation professionnelle n'a toutefois pas encore été atteint. Les incertitudes et les tensions économiques actuelles ont un impact fort sur le nombre de places d'apprentissage et le taux d'entrée directe en filière duale après le CO qui restent en deçà de leurs cibles.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires. Les différentes actions mises en place par le département (soutien scolaire, amélioration de l'orientation professionnelle, etc.) contribuent à la diminution constatée des durées des parcours scolaires. Ainsi, le taux d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique a augmenté ces dernières années pour presque atteindre 50% (2015: 43%).

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis. Le nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+ continue à progresser suite à la période marquée par la

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

crise sanitaire. Le nombre de certifications CFC et AFP pour adultes reste à un niveau élevé sans tout à fait atteindre la cible fixée pour 2022. Pour augmenter le taux de qualification des adultes, il s'avère important de diminuer le taux d'abandon durant la formation (10%-20%) et de réduire le taux d'échec (7-10%). Des mesures ciblées seront mises en place afin de mieux en connaître les raisons et d'y répondre de manière ciblée (information sur la procédure de qualification, suivi des adultes en formation, possibilité de cours de rattrapage, etc.).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	56%	72%	64%	70%	2026
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formations à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	78%	80%	79%	80%	2026
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	35%	41%	41.6%	45%	2026
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	52.3%	53%	53.7%	54.5%	2026
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	2.8%	3%	3.0%	3.0%	2026
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	42.2%	46%	42.8%	46%	2026
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	58.2%	58%	58.4%	61%	2026
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.8%	5%	3.8%	8%	2026
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'935	2'070	1'937	2'100	2026
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale proposé annuellement	Efficacité	2'532	2'700	2'333	2'700	2026
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	9.0%	10%	10%	9.0%	2026
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	84.2%	90%	88%	91%	2026
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	25.5%	24%	23.8%	24.8%	2026
3. Réduire la durée des parcours de formation pour obtenir une première certification						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficiency	14.1%	14.7%	13.6%	13.0%	2026
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficiency	6.3%	6.3%	6.8%	5.9%	2026

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3.0%	3.9%	3.6%	3.0%	2026
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	49.2%	43.5%	51.8%	45.5%	2026
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	69.4%	67%	72.5%	69%	2026
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	79.7%	78%	80.9%	81.5%	2026
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+	Efficacité	1'314	1'100	1'214	1'300	2026
4.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	745	800	768	1'000	2026

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.3 et 1.4 : Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par le pré-qualifiant ayant suivi une filière certifiante de l'ESII et passant au degré suivant l'année suivante.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

Indicateur 2.5 : Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7 : Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidates et candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenties et apprentis qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3 : Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6 : Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces deux indicateurs visent à suivre l'impact des actions mises en place pour augmenter la qualification des adultes.



F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	238'298'366	10'994'964	4.8%	227'303'402	222'955'809
30 Charges de personnel	147'071'433	9'477'462	6.9%	137'593'971	137'743'212
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'123'623	657'173	5.7%	11'466'450	12'777'371
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'363	40'036	14.1%	283'327	290'568
36 Charges de transfert	78'745'653	865'099	1.1%	77'880'554	71'991'477
39 Facturations internes	34'294	-44'806	-56.6%	79'100	153'181
REVENUS	7'506'592	12'490	0.2%	7'494'102	6'906'273
42 Taxes et redevances	2'705'466	663'160	32.5%	2'042'306	2'189'898
43 Revenus divers	4'801'126	-650'670	-11.9%	5'451'796	4'716'375
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-230'791'775	-10'982'475	5.0%	-219'809'300	-216'049'536
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-509'273</i>	<i>107'410</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-616'683</i>	<i>-480'193</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-23'050'108</i>	<i>2'376'399</i>	<i>-9.3%</i>	<i>-25'426'507</i>	<i>-23'110'884</i>
COÛT COMPLET	-254'351'155	-8'498'665	3.5%	-245'852'490	-239'640'614

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	1'092.03	91.12	9.10%	1'000.91	1'000.79
<i>ETP fixes</i>	<i>970.66</i>	<i>-7.25</i>	<i>-0.74%</i>	<i>977.91</i>	<i>895.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>121.37</i>	<i>98.37</i>	<i>427.70%</i>	<i>23.00</i>	<i>104.41</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Enseignement spécialisé et suivi éducatif dans une école ordinaire
- F03.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- F03.03 Prise en charge dans une structure résidentielle
- F03.04 Prestations thérapeutiques dans l'enseignement spécialisé

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

F03.05 Autres mesures individuelles de pédagogie spécialisée

F03.06 Traitements médico-psychologiques

F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Depuis plusieurs années, on observe une hausse des élèves avec des besoins éducatifs particuliers, impliquant à ce jour une croissance exponentielle des besoins individuels et collectifs de soutien aux élèves de l'enseignement régulier et spécialisé. Cette tendance s'est confirmée à la rentrée 2022. En outre, le nombre d'élèves en enseignement spécialisé accueillis à la rentrée est plus important que prévu avec près de 77 élèves supplémentaires (au 15 novembre 2022) dans l'enseignement public et subventionné.

Ces élèves peuvent bénéficier de mesures de soutien et programmes individualisés qui sont déployés au sein de l'enseignement régulier ou spécialisé. Cette croissance représente un défi pour garantir la formation des élèves, disposer du personnel qualifié, garantir un taux d'encadrement adéquat, de locaux adaptés aux besoins, ainsi que pour coordonner le dispositif déployé sur plus d'une centaine de sites. Face à ce constat, une réflexion large sur l'organisation des prestations réalisées par le département ou déléguées est menée.

Les différents types de soutien d'enseignement spécialisé délivrés par l'OMP pour les élèves de l'enseignement régulier concernent 439 élèves scolarisés aux niveaux primaire, secondaire I et II. A ces soutiens s'ajoutent ceux délivrés par d'autres partenaires subventionnés qui concernent 60 élèves. En outre, 23 élèves présentant des troubles du spectre autistique bénéficient du CIPA-inclusion et 134 élèves de 1P et 2P sont soutenus par une mesure d'éducation précoce spécialisée en école.

Le soutien des équipes enseignantes par des professionnels spécialisés s'est développé au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi F01), au bénéfice de l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.

On constate par ailleurs une augmentation du nombre d'enfants traités au sein des consultations médico-psychologiques. Par ailleurs, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 20,1% des élèves du CO et 11,8% des élèves du secondaire II.

Le manque de lieux de vie à Genève pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental, autisme et troubles du comportement, a conduit à la mise en œuvre d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter le placement ou l'hospitalisation. Cet accompagnement éducatif permet d'assister les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives et de retarder, voire éviter, un placement en foyer.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel (+9.5 millions)

Le dépassement s'explique principalement par des charges non incluses dans le budget selon les douzièmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances. Il s'agit des éléments suivants :

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du salaire lors de la mise à la retraite et les réallocations internes pour un total de 8.1 millions;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.7 million (11.3 ETP engagés au 31.12.2022) ;
- les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement spécialisé, pour 0.4 million.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.7 million)

Le dépassement est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses pour les transports d'élèves (+0.6 million) et pour les denrées alimentaires (+0.3 million), en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves accueillis dans les structures de l'office médico-pédagogique. Il est couvert par les crédits supplémentaires autorisés par la commission

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

des finances, soit 0.4 million en début d'année suite au refus du projet de budget 2022 (besoins impératifs), 0.3 million au titre des besoins complémentaires pour la rentrée 2022 de l'enseignement spécialisé et 0.1 million pour l'accueil des élèves Ukrainiens.

36 Charges de transfert (+0.9 million)

Crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F03 (+0.9 million)

Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux, les besoins impératifs et réallocations internes du programme F03 (absorber la hausse des effectifs d'élèves et ajuster les contrats de prestations).

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-3.3 millions)

En plus des réallocations internes évoquées ci-dessus dans le cadre des crédits supplémentaires liés aux douzièmes provisoires (-0.8 million concernant des places ouvertes et dont les montants ont été transférés dans les subventions des institutions concernées), un non-dépendu résiduel de 2.5 millions s'explique par le report d'ouvertures de places qui n'ont pas pu être réalisées en 2022. Les besoins dans le domaine de la pédagogie spécialisée sont déterminés par l'OMP et des discussions se poursuivent avec les organismes subventionnés pour l'ouverture de nouvelles places, notamment en fonction des locaux disponibles et de la capacité desdits organismes à augmenter et/ou diversifier leur offre.

Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (+3.3 millions)

Les subsides pour la formation scolaire spéciale ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 3.9 millions de francs en lien avec les prestations d'éducation précoce spécialisée (EPS) et de soutien pédagogique en classe ordinaire (SPES). Le dépassement est en partie compensé par les mesures individuelles de logopédie qui sont plus basses d'environ 0.9 million de francs par rapport au budget. Au final, les dépenses s'avèrent inférieures de 0.6 million de francs aux prévisions.

Mesures de soutien à domicile (-0.6 million)

Les mesures de soutien à domicile sont assurées par le secteur subventionné (Astural). Cette nouvelle prestation a été mise à disposition des usagers à partir d'août 2022, soit des dépenses de 5 mois uniquement sur l'année. À la fin 2022, cette prestation fonctionnait pour 20 familles soutenues sur un volume de 150 heures d'interventions hebdomadaires. Il est prévu de compléter la délivrance du soutien à domicile.

42 Taxes et redevances (+0.7 million)

Les remboursements des assurances sociales (essentiellement maternité et accident) ont été plus importants que prévu au budget, avec notamment un rattrapage concernant l'année 2021 (+0.9 million). Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

A l'inverse, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont été légèrement inférieures au montant prévu au budget (-0.3 million).

43 Revenus divers (-0.7 million)

Cette rubrique concerne les revenus issus des traitements dans les consultations de l'OMP, générés par les thérapeutes (médecins, psychologues, logopédistes et psychomotriciens). Les traitements sont facturés aux caisses d'assurance maladie obligatoire avec le système de facturation Tarmed pour les traitements de psychothérapie et aux parents pour les traitements de logopédie et de psychomotricité. Les facturations en 2022 sont en légère progression par rapport à l'année précédente (+0.1 million), mais n'atteignent toutefois pas encore l'objectif fixé au budget.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents. Le taux global de satisfaction des parents dont les enfants ont été accueillis pour des consultations progresse et dépasse même les attentes (taux de 90% pour une cible fixée à 85%).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

En revanche, le délai d'attente s'allonge en raison de l'augmentation continue de la demande et ce malgré le fait que davantage d'enfants aient pu être pris en charge.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. La proportion des élèves scolarisés dans des dispositifs inclusifs ou intégratifs continue à progresser. La part d'élèves présents dans les dispositifs inclusifs est plus élevée que ce qui était prévu lors de l'élaboration du budget (25.1% pour une cible fixée à 24%) et s'explique notamment par le développement des différentes mesures de soutien mises en place.

Parmi les élèves scolarisés dans une structure intégrative, environ 20% d'entre eux suivent des cours dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% du temps. Des taux d'intégration plus importants dans l'enseignement régulier restent plus compliqués, probablement en raison de l'augmentation des mesures de soutien qui tendent à réduire le nombre d'élèves scolarisés en enseignement spécialisé qui sont susceptibles d'en tirer profit.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	90%	85%	86.2%	86%	2026
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	61	48	53	46	2026
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure en site propre	Efficacité	43.3%	45%	44.4%	43.0%	2026
2.2 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure intégrative (dans un bâtiment de l'enseignement régulier)	Efficacité	31.6%	31%	30.8%	31.5%	2026
2.3 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un dispositif inclusif (dans une classe de l'enseignement régulier)	Efficacité	25.1%	24%	24.8%	25.5%	2026
2.4 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins / hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	19.3%	20%	20.2%	19.7%	2026
2.5 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	3.7%	5%	4.0%	3.8%	2026
2.6 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	2.1%	3.5%	1.7%	1.8%	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2 : Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

premiers rendez-vous saisies dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1. à 2.3 : Les dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap regroupent: (1) structures en site propre (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des structures spécialisées publics et subventionnées); (2) dispositifs intégratifs (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des bâtiments de l'enseignement régulier); et (3) dispositifs inclusifs (élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et qui bénéficient d'une mesure de soutien).

Le total du taux des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap scolarisés dans un bâtiment de l'enseignement régulier est égal à l'addition des indicateurs 2.2 et 2.3 (élèves en structures intégratives et en dispositifs inclusifs).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions visant à accroître l'inclusion dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Indicateurs 2.4 à 2.6 : Parmi les élèves en dispositifs intégratifs ou en site propre de l'enseignement spécialisé, il y a un certain nombre d'élèves qui suivent également des cours dans l'enseignement régulier. Ces taux d'intégration sont variables en fonction du nombre de périodes suivies, par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%). Les indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans les trois fourchettes divisé par le nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé.



F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	166'465'750	9'775'770	6.2%	156'689'980	164'302'332
30 Charges de personnel	62'117'994	2'064'347	3.4%	60'053'647	60'470'857
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'535'446	-251'790	-9.0%	2'787'236	2'666'914
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'384	47'751	17.3%	275'633	327'732
36 Charges de transfert	101'452'096	7'940'001	8.5%	93'512'095	97'708'274
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	3'076'529
39 Facturations internes	36'830	-24'540	-40.0%	61'370	52'026
REVENUS	3'477'486	-1'004'151	-22.4%	4'481'637	6'385'351
42 Taxes et redevances	1'040'056	-183'769	-15.0%	1'223'825	721'689
43 Revenus divers	2'125'531	-1'088'610	-33.9%	3'214'141	1'962'958
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
46 Revenus de transferts	271'155	271'155	-	-	582'941
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	3'076'529
49 Facturations internes	40'744	-2'256	-5.2%	43'000	41'234
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-162'988'264	-10'779'921	7.1%	-152'208'343	-157'916'981
<i>Coût d'état-major</i>	-215'100	49'643	-18.8%	-264'743	-210'810
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'928'326	291'557	-2.2%	-13'219'883	-13'715'096
COÛT COMPLET	-176'131'690	-10'438'721	6.3%	-165'692'969	-171'842'888

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	464.23	23.83	5.41%	440.40	445.58
<i>ETP fixes</i>	434.98	-1.10	-0.25%	436.08	419.23
<i>ETP auxiliaires</i>	28.25	23.93	553.94%	4.32	24.35
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	2.00

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité ;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants ;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat ;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Prévention, promotion et soins
- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Les prestations destinées aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, délivrées par le DIP, en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, ses prestataires délégués, les communes et les organismes publics et privés, visent à apporter une réponse adaptée aux nouveaux enjeux complexes de société comme le changement des modèles familiaux, les risques liés à différents facteurs de vulnérabilité des enfants et des jeunes, la prévention en matière de santé sexuelle et affective, ou encore le soutien à la parentalité.

Dans le domaine de la protection des mineurs, afin de continuer à lutter contre les hospitalisations sociales et d'offrir la réponse la mieux adaptée possible à l'âge des enfants, de nouvelles structures pour accueillir les parents avec des jeunes enfants sont développées, et, une prise en charge par des familles d'accueil notamment pour les fratries et les adolescents en difficulté. En outre, afin d'éviter les placements, les mesures ambulatoires sont renforcées avec notamment l'AEMO de crise. Cette prestation est stable depuis l'année passée, avec un peu plus de 300 mesures d'AEMO pour plus de 500 enfants suivis. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire des conflits entre les parents ont été développés ou renforcés.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le SSEJ doit répondre à l'augmentation du nombre d'enfants avec des maladies chroniques (p.ex. asthme, allergies) nécessitant un projet d'accompagnement médical individualisé. Afin de renforcer et d'étendre l'éducation sexuelle et affective, depuis la rentrée 2022, les maîtresses et maîtres spécialistes en santé sexuelle sont déployés dans les établissements scolaires, y compris dans l'enseignement spécialisé. Ce nouvel ancrage permet de favoriser leur contribution à des projets spécifiques en lien avec la prévention et la promotion de la santé au sein des écoles et auprès des élèves.

Le service dentaire scolaire (SDS), en charge notamment de la prévention des affections bucco-dentaires et des soins dentaires, est amené à répondre tant à l'augmentation de la population qu'au nombre croissant d'affections nécessitant une prise en charge.

Destinées à déterminer les besoins individuels des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers, les procédures d'évaluations standardisées nécessitent un pilotage et une coordination fine entre les différents acteurs impliqués ainsi qu'une régulation entre l'offre publique et l'offre privée subventionnée, pour répondre efficacement aux objectifs de développement et de formation définis.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel (+2.1 millions)

Le dépassement s'explique principalement par des charges non incluses dans le budget selon les douzièmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances. Il s'agit des éléments suivants :

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du salaire lors de la mise à la retraite et les réallocations internes pour un total de 1.7 million ;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.3 million (4.8 ETP engagés au 31.12.2022).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.3 million)

Les dépenses sont légèrement inférieures au budget, notamment concernant les honoraires de mandataires.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

36 Charges de transfert (+7.9 millions)

Crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F04 (+2.3 millions)

Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux, les besoins impératifs et les réallocations internes du programme F04 (pour l'éducation spécialisée et la lutte contre les hospitalisations sociales, ajuster les contrats de prestations et augmenter la subvention pour l'accueil préscolaire).

Diverses subventions aux institutions du programme F04 (+0.1 million)

Effet du crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances relatif à la couverture partielle de l'allocation unique de vie chère 2022.

Covid 19-Fondation officielle de la jeunesse (+1.7 million)

Un crédit supplémentaire de 1.7 million a été autorisé par la commission des finances en faveur de la Fondation officielle de la jeunesse. Il est destiné à couvrir les coûts exceptionnels induits par la crise sanitaire du printemps 2020 au premier semestre 2022 que la fondation n'a été en mesure d'absorber que partiellement.

Mesures éducatives et de placements (+3.8 millions)

Un crédit supplémentaire de 3.4 millions a été autorisé par la commission des finances pour couvrir les différents coûts liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre du dispositif d'accueil. Il s'agit notamment de l'hébergement en hôtel et foyer, l'accompagnement, les repas, les transports, la sécurité et les démarches auprès de l'office cantonale de la population et des migrations (OCPM). Les dépenses sont financées par cette rubrique de subvention alors qu'elle n'a été que partiellement dotée du budget nécessaire à leur prise en charge. Le dépassement supplémentaire de 0.4 million constaté sur cette rubrique de subvention s'explique notamment par l'augmentation des prises en charges renforcées (PCR) en raison de la situation tendue dans les institutions genevoises d'éducation spécialisée (taux d'occupation importants). Par ailleurs, les mineurs placés ont plus régulièrement des besoins multiples (social, éducatif, médical, psychologique, etc.). Pour ces jeunes, l'encadrement habituel dans les IGE s'avère parfois insuffisant, leur prise en charge peut nécessiter un accompagnement supplémentaire spécifique.

42 Taxes et redevances (-0.2 million)

Diminution des recettes en lien avec la baisse de la participation parentale pour les camps et sorties scolaires organisés par l'office de l'enfance et de la jeunesse suite au vote de la loi 12475 "Pour garantir la gratuité des sorties et camps scolaires à l'école obligatoire" (montant maximal de la participation parentale limité à 16 francs par jour depuis la rentrée 2022).

43 Revenus divers (-1.1 million)

Le niveau de la facturation du service dentaire scolaire en 2022 est en ligne avec les années précédentes (hors crise sanitaire) mais reste en deçà des objectifs de facturation.

46 Revenus de transfert (+0.3 million)

Restitution de subvention par l'Ecole protestante d'altitude sur le résultat de la période 2018-2021 (+0.2 million) et subvention fédérale reçue pour le programme Marcher Manger Malin du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (+0.1 million).

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II. Malgré l'amélioration du taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé par rapport à l'année passée, l'objectif visé n'est pas encore atteint. Cet écart s'explique notamment par le fait que la réforme des cours d'éducation à la santé, qui est engagée depuis l'année scolaire 2021-2022 et qui modifie le modèle d'organisation et le contenu des cours, n'a pas encore déployé tous ses effets notamment du fait de sa mise en œuvre progressive.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Les dépistages des troubles sensoriels de vue et ouïe prévus ont été réalisés conformément à l'objectif visé. Le taux de cas détectés est en augmentation constante ces dernières années, notamment auprès des populations les plus fragiles économiquement et socialement. Ces troubles non détectés ou non corrigés sont pourtant un handicap notoire dans la scolarité d'un élève.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats. Les délais des placements hors urgence sont conformes aux cibles. En revanche, les délais pour les placements d'urgence sont plus longs que souhaité en raison du retard pris dans l'ouverture de places prévues en 2022 (familles d'accueil avec hébergement professionnelles, d'urgence, foyer mère-enfant) et car les foyers sont saturés.

Concernant la mission de surveillance des lieux d'accueil de jour, 82% des lieux d'accueil de jour ont été surveillés en 2022. Ce taux constitue une moyenne entre le taux de visites des structures d'accueil de la petite enfance (89%) et des accueillantes familiales de jour (75%). Ce dernier est plus faible en raison de l'augmentation du nombre d'accueillantes à surveiller et par des vacances de poste.

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être. Le nombre de familles bénéficiant d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) continue à progresser (+25) bien qu'il reste inférieur aux attentes. La durée moyenne d'un dossier AEMO est de 344 jours en 2022 avec une tendance au prolongement par rapport à 2021 en raison de situations de plus en plus complexes et nécessitant des interventions plus intensives.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	88%	98%	87%	98%	2026
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	16%	13%	17%	14%	2026
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	98%	98%	98%	98%	2026
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire)	Efficacité	58%	56%	58%	54%	2026
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	50	50	80	50	2026
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	297	285	261	285	2026
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Efficacité	55	70	34	66	2026
2.4 Taux de placements hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la date de demande à la plateforme placements et l'orientation est supérieur à 1 mois	Qualité	29%	42%	30%	34%	2026

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	8%	5%	6%	5%	2026
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	82%	95%	83%	60%	2026
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	93%	100%	100%	2026
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	11%	11%	10%	2026
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert	Efficacité	402	427	378	450	2026
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'action éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	344	348	265	265	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2 : L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciens et techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage

Indicateur 1.3 : Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières et infirmiers du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par les médecins-dentistes et les assistantes et assistants dentaires, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par les médecins-dentistes.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices et éducateurs en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 2.1 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2 : L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4 : L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5 : L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6 : L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7 : L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMi. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8 : L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducatrices et éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en francs	en %		
CHARGES	574'954'395	4'276'835	0.7%	570'677'560	568'046'068
30 Charges de personnel	555'304	-3'506	-0.6%	558'810	544'613
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'697	5'697	-	-	1'022
36 Charges de transfert	574'393'394	4'274'644	0.7%	570'118'750	567'500'432
REVENUS	860'382	429'845	99.8%	430'537	469'706
42 Taxes et redevances	440	-122	-21.7%	562	433
43 Revenus divers	6	6	-	-	9
46 Revenus de transferts	859'936	429'961	100.0%	429'975	469'265
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-574'094'013	-3'846'990	0.7%	-570'247'023	-567'576'362
<i>Coût d'état-major</i>	-1'923	499	-20.6%	-2'422	-1'899
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-75'260'982	-461'867	0.6%	-74'799'115	-78'741'832
COÛT COMPLET	-649'356'918	-4'308'358	0.7%	-645'048'560	-646'320'092

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3.00	0.00	0.00%	3.00	2.90
<i>ETP fixes</i>	3.00	0.00	0.00%	3.00	2.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton et assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Durant les deux années marquées par la crise sanitaire, les trois hautes écoles du canton ont fait preuve de résilience, d'innovation et de dynamisme pour maintenir des conditions de formation satisfaisantes, soutenir les étudiants et chercheurs et développer de nouveaux projets académiques ou institutionnels. Depuis 2021, le monde académique a également fait face à l'exclusion des hautes écoles suisses du programme de recherche européen Horizon Europe (2021-2027). Afin d'atténuer les impacts sur la recherche et l'attractivité de la Suisse, les hautes écoles suisses comptent sur un soutien massif des collectivités publiques, sur la réactivation des réseaux académiques internationaux, mais également sur les collaborations interinstitutionnelles entre elles pour mutualiser les forces et les infrastructures de recherche.

A la rentrée 2022, l'Université de Genève comptait 18'261 étudiantes et étudiants, la HES-SO Genève 5'992 et l'IHEID 1'141.

L'Université de Genève a poursuivi la mise en œuvre de la convention conclue pour les années 2020-2023 avec comme objectifs principaux l'amélioration des conditions de formation pour répondre aux besoins des étudiants, le développement du numérique, la mise en œuvre des objectifs du développement durable des Nations Unies, le développement de la recherche et de l'innovation en collaboration avec le tissu économique et social et en lien avec les partenaires internationaux. Forte d'un deuxième lauréat de la médaille Fields de mathématiques, l'université entreprend par ailleurs de développer un nouveau projet de centre des sciences physiques et mathématiques.

La HES-SO Genève, composée de six écoles, poursuit son développement en lien avec les milieux professionnels et consolide sa stratégie fondée sur les principes du développement durable, de l'innovation et de la création. En complément de la convention d'objectifs qui la lie à la HES-SO, un contrat de prestations fixe les objectifs stratégiques cantonaux pour les années 2021 à 2024, visant notamment à stimuler la créativité autour de projets industriels innovants et à renforcer la capacité des formations en soins infirmiers.

L'IHEID a fait l'objet depuis sa création d'un soutien actif de l'Etat de Genève et de la Confédération, qui voient dans cette institution un appui académique essentiel pour le développement de la Genève internationale et la place de Genève et de la Suisse comme acteur international. Les priorités définies dans la nouvelle convention d'objectifs pour les années 2021 à 2024 visent à renforcer encore le rôle particulier que joue l'IHEID au sein de la Genève internationale, en cherchant notamment à stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain, à encourager un sentiment de responsabilité globale et à favoriser le respect de la diversité.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

36 Charges de transfert (+4.3 millions)

Crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F05 (+3.9 millions)

Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux et les besoins impératifs du programme F05 (tranche 2022 de la conventions d'objectifs 2020-2023 avec l'Université).

Diverses subventions aux institutions du programme F05 (+0.6 million)

Impact du crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances relatif à la couverture partielle de l'allocation unique de vie chère 2022.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité. Les trois hautes écoles de Genève répondent aux objectifs de formation sur le plan quantitatif par le nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et par le nombre de diplômés de formations continues. Sur le plan qualitatif, les taux de satisfaction sont particulièrement sensibles à la qualité de l'enseignement et au contexte de vie et d'études des étudiantes et des étudiants. En 2022, la satisfaction vis-à-vis de la qualité de l'enseignement est en augmentation à l'Université et reste stable à un niveau élevé à l'IHEID et la HES.

F05 Hautes écoles (suite)

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les taux de femmes parmi les nouvelles nominations et recrutements au sein du corps professoral sont en augmentation et correspondent globalement aux proportions visées. En 2022, le taux de femmes parmi les nouvelles nominations à la HES n'atteint pas le 50% visé en raison du faible nombre de recrutements annuels. La HES continue à conduire son plan d'action par l'intervention et la participation du service égalité des chances dans le cadre des recrutements et la campagne d'information pour attirer les étudiantes dans les domaines techniques.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche. Les fonds de recherche attribués aux hautes écoles genevoises correspondent, voire dépassent les montants de subsides prévus. La valeur au C2022 pour la HES n'est pas encore disponible (mars 2023).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'588(HE S)+ 4'791(UN I)+ 503(IHEI D)=6'882	1'461(HE S) +4'800(U NI) +320(IHE ID) =6'581	1'516 (HES)+4' 736 (UNI)+27 8 (IHEID)= 6'530	1'650 (HES) +4'900 (UNI) +340 (IHEID) =6'890	2026
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	772(HES) +1'861 (UNI) + 443(IHEI D) = 3'076	805(HES) +1'250(U NI) +300(IHE ID) =2'355	mi-mars (HES)+1' 439 (UNI)+ 392 (IHEID)= nd	810 (HES) +1'450 (UNI) +410 (IHEID) =2'670	2026
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	82%	>75%	69%	>80%	2026
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	84%	>80%	86%	>84%	2026
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	83%	80%	70%	80%	2026
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	87	90	87	93	2026
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	55%	30%	48.8%	50%	2026
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	80%	>40%	75%	>40%	2026
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	40%	50%	65%	50%	2026
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montant des subsides de recherche obtenus de manière compétitive (en millions)	Efficacité	157	100	112	113	2026

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID (en millions)	Efficacité	19,3	20	19.7	20	2026
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES (en millions)	Efficacité	11.9	11.7	mi-mars	13.9	2026

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5 : Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiantes et étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6 : Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination porte sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination porte sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	60'449'375	-107'496	-0.2%	60'556'871	59'772'948
30 Charges de personnel	17'715'488	-518'105	-2.8%	18'233'593	17'504'372
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'257'515	40'872	0.7%	6'216'643	6'018'690
33 Amortissements du patrimoine administratif	756'771	257'439	51.6%	499'332	775'033
36 Charges de transfert	35'696'134	91'751	0.3%	35'604'383	35'447'444
39 Facturations internes	23'466	20'546	703.6%	2'920	27'409
REVENUS	858'279	65'095	8.2%	793'184	606'089
42 Taxes et redevances	858'092	64'908	8.2%	793'184	478'442
43 Revenus divers	186	186	-	-	31'588
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	81'183
49 Facturations internes	-	-	-	-	14'877
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-59'591'096	172'591	-0.3%	-59'763'687	-59'166'859
<i>Coût d'état-major</i>	-61'344	19'564	-24.2%	-80'908	-61'023
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'310'155	-778'727	14.1%	-5'531'428	-6'322'292
COÛT COMPLET	-65'962'595	-586'572	0.9%	-65'376'023	-65'550'174

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	120.50	0.00	0.00%	120.50	119.29
<i>ETP fixes</i>	110.00	-8.60	-7.25%	118.60	115.52
<i>ETP auxiliaires</i>	8.90	6.99	365.97%	1.91	2.17
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.60	1.60	-	-	1.60

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté.

Le service-école-médias (SEM) couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation du personnel enseignant, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire (SMS) a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de l'enseignement privé (SEP) assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité et de la formation obligatoire (4-18 ans), ainsi que de la formation professionnelle et continue des adultes. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- F06.04 Recherche en éducation
- F06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.06 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.07 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Service écoles-médias

Le SEM apporte son expertise et son support pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de l'éducation par et au numérique.

Dans le domaine de la formation, le service a organisé un recyclage destiné aux futurs enseignants et enseignantes d'informatique au secondaire I. Il a également contribué à développer des moyens d'enseignement au primaire dans le champ des mathématiques avec des ressources numériques destinées aux élèves.

Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se poursuit. Conformément à sa mission et depuis 2017, le SEM intervient dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisation aux « cyberdangers ».

Sur le plan des infrastructures informatiques pour la pédagogie, l'amélioration de la gestion des annuaires s'est poursuivie en collaboration avec l'OCSIN. Depuis la rentrée 2022, les élèves peuvent se connecter aux équipements informatiques et aux applications en ligne avec un seul compte. De nouveaux services et plateformes en ligne sont aussi mis en place pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Service de médiation scolaire

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et l'école inclusive, le SMS accompagne les établissements scolaires à la mise en œuvre des projets et des actions visant d'une part, à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat scolaire pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves.

Cette année, les actions prioritaires ont porté en particulier sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements et la prise en charge des situations complexes afin de promouvoir le bien-vivre ensemble et améliorer le climat relationnel.

En outre, ses prestations de soutien et de médiation, développées depuis la rentrée 2021, se poursuivent pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'usagers du département qui font face à un conflit ou un problème de communication persistant avec une entité du DIP. En parallèle, le SMS assure une structure d'accueil

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

confidentielle, externe et indépendante au cadre de l'école et des services du département. Elle est destinée notamment aux élèves qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations de comportements incompatibles avec les devoirs de fonction ou d'atteintes à l'intégrité de la part de membres du personnel du DIP.

Service de l'enseignement privé

En 2021, le SEP a poursuivi sa mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Parmi ces activités, on peut relever : l'octroi de 7 nouvelles autorisations d'exploiter et une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à 17 écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de 4 autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2022 se monte à 181.

La réflexion sur le fond de la mission et sur l'organisation du service se poursuit, accompagnée d'une mise à jour des dispositions réglementaires; les résultats et la mise en œuvre progressive de ces travaux sont attendus pour le premier semestre 2023.

Service de la recherche en éducation

Le SRED a poursuivi l'analyse des parcours de formation des élèves dans leurs différentes dimensions (parcours complexes, transitions, interruptions de formation, ou encore impact de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans). Il a en outre conduit une étude ciblée sur la formation professionnelle, et plus particulièrement l'AFP.

Par ailleurs, il approfondit l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au CO ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES).

Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des mineurs sous protection, ainsi qu'aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité à travers des projets d'étude ad hoc. Il a également mené des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO, ainsi que sur la diversité et les discriminations.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED continue de participer aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO et aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Il a en outre débuté une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service développe les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le SESAC a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

Pour l'année 2022, on peut citer les projets prioritaires suivants:

- la poursuite de l'implémentation du nouveau dispositif sport-art-études visant à améliorer le soutien apporté aux élèves talentueux qui mènent un double parcours : à la rentrée 2022, 737 élèves suivent une formation scolaire ou professionnelle et une formation artistique ou sportive ;
- le pilotage du dispositif d'enseignement artistique délégué, avec la nouvelle phase d'accréditation, puis la négociation des contrats de prestations 2023-2027 avec les écoles nouvellement accréditées et en vue du dépôt du projet de loi de subventionnement ;
- la promotion du "livre à l'école" visant à encourager la lecture et la connaissance des métiers du livre au sein des établissements scolaires genevois ;
- le développement d'Ecole&Sport en multipliant les initiatives visant à encourager les élèves et apprenties et apprentis à la pratique du sport, et à former des spectateurs de manifestations sportives averties et respectueuses ;
- la mise en œuvre de la Feuille de route DIP 21 pour l'éducation en vue d'un développement durable ;
- l'organisation du lancement du Conseil de la jeunesse instauré par la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel (-0.5 million)

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Une partie des postes du SEM et du SRED n'ont pas été utilisés sur toute l'année en 2022 (engagements en cours d'année et postes en cours d'attribution).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (0.04 million)

Le dépassement est essentiellement lié à des dépenses plus importantes pour les sorties pédagogiques et les prestations culturelles du SESAC (notamment en lien avec le développement de projets type "orchestre en classe" à l'école primaire). Il est couvert par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 (besoins impératifs).

33 Amortissements du patrimoine administratif (0.3 million)

Cet écart provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget (centralisé sur le programme B01 pour le crédit de renouvellement) et les comptes.

36 Charges de transfert (+0.1 million)

Crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F06 (+0.1 million)

Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 concernent en particulier les mécanismes salariaux et des réallocations internes.

42 Taxes et redevances (+ 0.1 million)

Les remboursements des assurances sociales (maternité et invalidité) ont été plus importants que prévu au budget.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine. 25% des établissements de l'enseignement primaire sont équipés de façon à atteindre les objectifs MITIC du plan d'études. Afin d'augmenter ce taux, un projet de loi d'investissement (PL 13011) a été déposé au Grand Conseil regroupant les outils numériques nécessaires à la délivrance des plans d'études. Ce projet de loi n'ayant pas encore été voté, le taux d'établissement équipé n'a pas évolué depuis 2021.

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence. Le SMS mène ses interventions dans 99% des cas selon les délais prévus tout en respectant la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire. Depuis 2019, la procédure d'inspection planifie les inspections de chaque école privée selon trois cas de figure différents (1) tous les quatre ans pour les situations ordinaires, (2) tous les deux ans pour les situations difficiles ou en cas de recommandations, et (3) tous les ans durant la période probatoire pour les écoles autorisées depuis moins de trois ans. En 2022, le dispositif d'inspection a permis de réaliser la totalité des visites prévues selon le planning dédié.

Objectif 4: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation. Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 5: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport. La fréquentation des activités culturelles des élèves retrouve en 2022 le niveau précédant la crise sanitaire. Le taux d'élèves sport détenteurs d'une carte Swiss Olympic Talent Card a également augmenté à 62% sans toutefois entièrement atteindre sa cible. A noter que les impacts de la crise sanitaire se répercutent encore sur certaines pratiques sportives. Par ailleurs, dans certaines disciplines nouvellement reconnues par Swiss Olympic, certains talents ne disposent pas encore de cartes ce qui augmente le nombre d'élèves total tout en diminuant le pourcentage de cartes Swiss Olympic. La valeur reste cependant supérieure au taux minimum de 60% imposé par Swiss Olympic.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	25%	45%	25%	50%	2026
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	99%	85%	96%	95%	2026
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	100%	70%	88%	100%	2026
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	96%	90%	99%	90%	2026
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	100%	86%	100%	86%	2026
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						
5.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.9	>2	2.4	>2	2026
5.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO et SECII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.4	>1.5	1.3	>1.5	2026
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	62%	65%	61%	65%	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 2.1 : Les interventions du SMS portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1 : L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (y compris finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection (entre le 1er janvier et le 31 décembre) selon un calendrier différencié.

Indicateur 4.1 : Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Indicateur 4.2 : L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

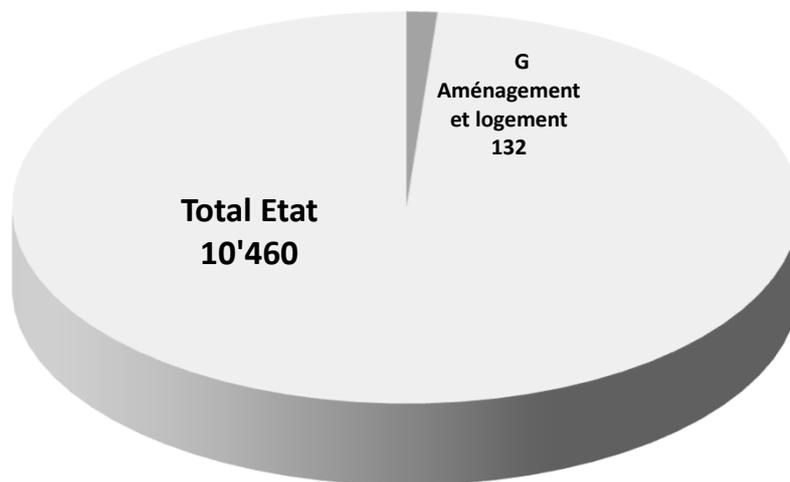
Indicateur 5.1 : L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 5.2 : L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties culturelles proposées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

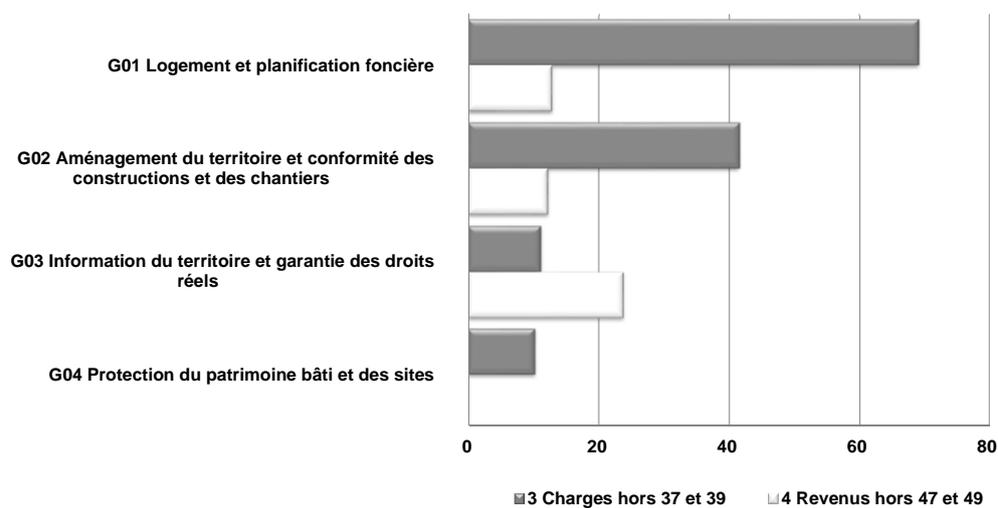
Indicateur 5.3 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Cart (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieur ou égal à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2022 sa politique de développement maîtrisé du territoire. Il a veillé à fournir des logements répondant aux besoins de la population genevoise, de toutes les catégories de demandeurs, notamment pour la classe moyenne qui recherche des logements accessibles. Suite à l'entrée en vigueur en 2021 des catégories de logement à construire en zone de développement, une attention particulière a été mise sur le respect des pourcentages requis de type de logements à construire dans le périmètre considéré et le contrôle de l'octroi d'éventuelles dérogations ou de compensations. En parallèle, le Conseil d'Etat a renforcé son action afin de répondre aux enjeux de la transition écologique, de mixité sociale, de qualité des quartiers, de leur desserte en transports publics, de l'utilisation rationnelle du sol et de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. Il a également poursuivi ses objectifs en matière de politique foncière.

Le Conseil d'Etat a lancé l'adaptation du projet de territoire à l'échelle du Grand Genève pour répondre aux nouveaux défis posés par la transition écologique et la qualité du cadre de vie. Il a fait réaliser les études de base nécessaires à la révision du plan directeur cantonal. A l'échelle des quartiers, le Conseil d'Etat a maintenu la planification des projets urbains (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), et notamment les projets prioritaires tels que Vernier-Meyrin- Aéroport, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines et les Grands-Esserts. Sur ce dernier secteur, un accord avec les référendaires a pu être trouvé ouvrant la voie à la réalisation par étapes de ce quartier. Aux Cherpines, la première étape du Rolliet se concrétise et le Conseil d'Etat a pu présenter ce projet devant la population. Le Conseil d'Etat a poursuivi les travaux relatifs aux mesures de projets d'agglomération, telle que la "voie-verte rive droite", celle de Bernex ainsi que celle de Versoix. D'importantes avancées ont été faites dans la réalisation du PAV ainsi que dans l'élaboration de la planification spéciale (PLQ). Une coordination renforcée s'est mise en place entre la DPAV, la FPAV et la FTI en matière de règlement des activités industrielles et de libération foncière. Les actions en vue de permettre le traitement et le partage des sujets en lien avec l'adaptation de la ville aux changements climatiques et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagements ont été poursuivis.

Le Conseil d'Etat a finalisé la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire. Il a poursuivi les travaux en vue du déploiement de la numérisation des données de la construction en parallèle de la poursuite des travaux en matière BIM (outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, il s'agit d'ouvrir la possibilité de déposer une maquette BIM pour les autorisations de construire). Il a modifié le règlement sur le registre foncier, première étape vers une dématérialisation complète du processus des inscriptions des ventes, constitutions des servitudes, gages immobiliers, annotations, mentions, observations et autres droits réels. Le Conseil d'Etat a maintenu son action en faveur de la protection du patrimoine bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine. Il a poursuivi son travail d'intégration du patrimoine comme composante majeure de l'aménagement du territoire. Il a déployé le plan d'action lié aux recommandations contenues dans le rapport n°159 de la cour des comptes. Il a renforcé son travail de connaissance, de sensibilisation, de formation et de diffusions dans un but de préservation du patrimoine et de cohésion sociale. Le recensement de quelques 46'000 bâtiments construits avant 1985 sur le territoire cantonal s'est poursuivi avec les communes de Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier et Troinex.



G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	69'015'659	-2'045'795	-2.9%	71'061'454	66'433'054
30 Charges de personnel	11'151'771	-234'494	-2.1%	11'386'265	11'074'428
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'023'178	-742'047	-26.8%	2'765'225	3'224'632
33 Amortissements du patrimoine administratif	532'252	-73'689	-12.2%	605'941	804'476
36 Charges de transfert	55'306'991	-950'532	-1.7%	56'257'523	51'326'301
39 Facturations internes	1'469	-45'031	-96.8%	46'500	3'218
REVENUS	12'853'784	1'695'506	15.2%	11'158'278	13'659'691
42 Taxes et redevances	10'357'736	1'119'458	12.1%	9'238'278	11'292'893
43 Revenus divers	117	117	-	-	180
46 Revenus de transferts	2'495'931	575'931	30.0%	1'920'000	2'366'618
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'161'875	3'741'301	-6.2%	-59'903'176	-52'773'362
<i>Coût d'état-major</i>	-518'950	15'958	-3.0%	-534'908	-467'921
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'182'598	1'844'425	-36.7%	-5'027'023	-4'149'885
COÛT COMPLET	-59'863'424	5'601'683	-8.6%	-65'465'107	-57'391'168

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	77.80	-3.50	-4.31%	81.30	78.30
<i>ETP fixes</i>	76.00	-2.50	-3.18%	78.50	75.30
<i>ETP auxiliaires</i>	1.80	-1.00	-35.71%	2.80	3.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01 Logement et planification foncière (suite)

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Le Conseil d'Etat a validé le premier rapport de politique foncière en date du 6 février 2019, qui a pour objectif d'établir les conditions foncières permettant d'informer les acteurs qui font la mutation urbaine dans les périmètres sis en zone agricole déclassée, en zone villa déclassée ou au sein du PAV, de décrire les règles entourant l'action foncière publique pour l'acquisition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures cantonaux et de proposer une stratégie foncière au service des objectifs de la loi pour la construction de LUP.

Plusieurs records ont été battus en terme de construction de logements. La construction de logements d'utilité publique, qui avait déjà connu un record en 2021 avec 825 nouvelles unités, voit en 2022 sa croissance se poursuivre. Cette production a permis à de nombreux ménages à revenus modestes de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins. Par ailleurs, ce sont plus de 3'600 nouveaux logements qui ont été mis sur le marché au cours des douze derniers mois, ce qui constitue une hausse de 34% en comparaison annuelle. Pourtant, ces chiffres réjouissants sont nuancés par le taux de vacance de logement qui a encore diminué, pour atteindre 0,37%, soit le deuxième taux le plus bas de Suisse.

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire.

Les catégories de logements à construire en zone de développement ont été au cœur d'un débat politique intense ces dernières années. La loi 12762, adoptée à une très large majorité le 28 août 2020, entérine un accord trouvé entre tous les partis gouvernementaux. Elle garantit non seulement la construction de plus de logements locatifs destinés à la classe moyenne, mais également un socle de logements destinés aux locataires les plus défavorisés de notre canton ainsi qu'un socle de logements PPE à prix contrôlés. En outre, elle permet plus de mixité sociale sur l'ensemble du territoire et répond aux besoins de logements des habitants de notre canton dans les années à venir. Sa mise en œuvre, débutée en 2021 et poursuivie en 2022, constitue un objectif prioritaire pour les années à venir dans le cadre de la politique du logement.

Autres projets d'importance stratégique

La durée de séjour pour pouvoir accéder à un logement subventionné a été augmentée, suite à l'acceptation d'un référendum le 13 février 2022. Il faut maintenant avoir résidé à Genève de manière continue durant 4 ans dans les 8 dernières années pour pouvoir prétendre à un tel logement. Cette nouvelle situation a nécessité la mise à jour des pratiques administratives concernées et la suppression d'environ 400 demandes dans la base de demandeurs de logements commune au Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (SFIDP) et à l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques d'avancer, tels que la Caserne des Vernets avec 140'000 m²/sbp, les voies vertes, le tram Grand-Saconnex et le tram St-Julien ou la remise à ciel ouvert de la Drize et a ainsi répondu aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques et notamment la formation, la mobilité et le logement.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

G01 Logement et planification foncière (suite)

L'écart en ETP et en francs se justifie par le délai de latence dans le recrutement des postes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart entre le budget et les chiffres 2022 provient principalement d'une économie réalisée sur les honoraires de mandataires (-394 360 francs) et d'une dotation pour dépréciation de créances moins importante que prévue (-301 267 francs). Ce poste, qui est majoritairement lié aux encaissements de surtaxes et trop-perçus, varie sensiblement d'une année à l'autre et rend son évaluation difficile au moment de l'élaboration budgétaire.

36 - Charges de transfert

L'écart des charges de transfert provient principalement d'une diminution des subventions HM (-1 385 174 francs) avant tout due à un retard sur le nombre de nouveaux logements HM planifiés. A cela s'ajoute un montant d'allocation aux logements plus faible que le budget (-462 328 francs) soit 2% en dessous du budget, principalement causé par une surestimation du montant moyen pour les allocations aux logements dans le secteur subventionné.

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 876 291 francs au niveau de ce programme.

42 - Taxes

Les surtaxes facturées ont été plus importantes en 2022 que budgétées (+1 399 206 francs). Cela s'explique principalement par un nombre de factures rétroactives plus important que planifié. La surtaxe moyenne a également été plus élevée.

Cet écart est partiellement compensé par une facturation d'émoluments plus faible que prévue (-252 816 francs), en particulier à la direction immobilière où on note un ralentissement du nombre de dossiers ayant reçu un accord de principe.

46 - Revenus de transfert

L'écart s'explique par des trop-perçus de prestations à la personne (allocations - subventions HM) plus importants (+347 243 francs) ainsi qu'un remboursement d'une subvention à la pierre non prévu (+228 288 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs de la prestation du programme qui vise à s'assurer que les personnes en quête d'un logement puisse trouver un logement approprié à des conditions favorables sont globalement en ligne avec leur cible 2022. Avec plus de 21 mille logements construits en neuf années, l'offre de logements s'est accrue dans des proportions souhaitées par le PdC 2030 (indicateur 1.1). Nous constatons cependant que le délais d'attente sur les listes de demandeurs de logements reste élevé même s'il diminue pour la première fois depuis de nombreuses années (indicateur 1.2). La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.3) est restée relativement faible et stable, et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1%, bien en dessous de son objectif fixé à 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.4) atteint sa cible puisqu'elle se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%.

Avec 78% de nouveaux logements construits en zone de développement en 2022, l'objectif de croissance de ces zones, à la base de la politique du logement, est, cette année, également atteint (indicateur 2.1).

L'utilisation du formulaire qualité, qui date du 2ème semestre 2018, est bien supérieure aux attentes puisque le taux de logements autorisés et déposés avec un tel formulaire se situe à 91% en 2022 (indicateur 3.1). Il en résulte un déplaçonnement de loyer pour 58% des logements autorisés.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 4.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois se hisse à 11.6% à la fin de l'année 2022. Cela représente une croissance de 0.05% par rapport à l'année dernière (+0.3% en 2021). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%. A cette fin, un objectif très ambitieux de croissance de 0.5% par année a été fixé pour cet indicateur, objectif qui est bien supérieur à la croissance constatée des dernières années (environ +0.2%). Le parc LUP, qui avait connu, en

G01 Logement et planification foncière (suite)

2020 et 2021 une croissance record compte, à fin 2022, 19'808 logements (+1.7%, +339 unités en 2022 et +4.4%, +824 unités en 2021). Nous constatons qu'avec plus de 90% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le Canton (indicateur 4.2).

Depuis 2018, un nombre important de droit de superficie (DDP) a été octroyé, avec 14 nouveaux actes signés, totalisant plus de 220'000 m2 de surface brute de plancher (sbp) remis en servitude pour du logement (indicateur 5.1). L'objectif annuel fixé pour cet indicateur est de 10'000 m2 spb, ce qui correspond environ à l'acquisition annuelle moyenne de terrain grâce au Fonds LUP, ces dernières années. A fin 2022, on constate que l'objectif a largement été dépassé, ce qui s'explique par les signatures d'actes dans le périmètre des Vernets en 2022, pour près de 140'000 m2, ainsi que par la signature de plusieurs autres dans le secteur du Léman Express, les années antérieures.

Concernant la mise en œuvre des PLQ, nous constatons un état d'avancement très élevé pour ceux qui ont été adoptés en 2017 (indicateur 5.2). Les PLQ adoptés en 2012, sont quant à eux, moins développés (indicateur 5.3). Il s'agit cependant majoritairement d'un retard de quelques mois car les chantiers des PLQ 29713 et 29742 seront terminés sous peu, ce qui ramènera l'indicateur à 75%.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits par année (depuis 2014)	Efficacité	21'164	18'000	17'363	20'000	2023
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Efficacité	665	550	740	365	2023
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.8%	≤ 1.5%	0.9%	≤ 1.5%	2023
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16al.1 let.d et 30 A LGL)	Efficacité	61.6%	≥ 60%	61.4%	≥ 60%	2023
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	78%	≥ 70%	78%	≥ 70%	2023
3. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	91%	50%	65.8%	66%	2023
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11.6%	≥ 12.7%	11.6%	≥ 13.2 %	2023

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	90.9%	≥ 70%	90.3%	≥ 70%	2023
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
5.1 m2 de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2018	Efficacité	222'114 m2	50'000 m2	71'538m2	60'000 m2	2023
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés, ou en cours de réalisation	Efficacité	85%	≥ 60%	93%	≥ 60%	2023
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans réalisés	Efficacité	61%	≥ 80%	92%	≥ 80%	2023

Commentaires

En début de législature, une réflexion approfondie a été entreprise par la direction de l'OCLPF et du département, afin de redéfinir les objectifs et indicateurs de la politique publique G01. Ces derniers ont été remaniés, en vue de mieux répondre aux besoins et préoccupations des citoyens. Dorénavant, le suivi de l'office se fera sur cinq axes majeurs qui prennent leurs sources dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 et les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

Indicateur 1.1 : Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logement pour la population genevoise. Afin de coïncider avec l'adoption du PDCn, ce premier indicateur prend en compte le nombre de logements construits depuis le début de la législature précédente (2014), avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année.

Indicateur 1.2 : La pénurie de logement qui sévit dans le Canton rend laborieuse la recherche d'un nouveau lieu d'habitation. Afin de pallier cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des FIDP, environ 800 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs de logement.

Indicateur 1.3 : L'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ≤ 1.5% la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Indicateur 1.4 : Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

Indicateur 2.1 : Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale. Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés.

Indicateur 3.1 : Suite au RD 1108 de 2015 l'OCLPF récompense désormais la qualité des logements construits dans ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018 les propriétaires peuvent se voir attribuer un dé plafonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la Commission d'Architecture et l'OCLPF afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un dé plafonnement. Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lesquels un formulaire de qualité a été déposé.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 4.1 : Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Ce rythme de croissance ne permettrait l'atteinte de 20% de LUP, fixé par le législateur, qu'à très long terme, soit environ 75 ans. Afin d'augmenter cette croissance, et ainsi se rapprocher plus rapidement de la cible des 20%, un objectif annuel 0.5% a été fixé.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Cet indicateur nous permet ainsi de visualiser la part du fonds consacré à développer activement l'offre globale de logement dans le Canton de Genève, et plus spécifiquement le nombre de logement d'utilité publique disponible.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m² sbp (surface brut de plancher) de l'Etat remis en droit de superficie (DDP) dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur démontre une mise en oeuvre dynamique de la stratégie foncière, tout en participant à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en oeuvre des PLQ après leurs adoptions et permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés, ou en cours de réalisation, après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL). On entend par "en cours de réalisation", un projet qui a obtenu, au moins, une autorisation de construire. En 2022 les PLQ analysés seront donc ceux adoptés en 2017. On notera qu'un retard dans un grand PLQ aura un fort impact sur la réalisation de cet indicateur, ce qui peut, d'une année à l'autre, provoquer une certaine hétérogénéité dans les résultats.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en oeuvre des PLQ après leurs adoptions permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puisse être envisagée. En 2022, les PLQ analysés seront donc ceux adoptés en 2012. On notera qu'un retard dans un grand PLQ aura un fort impact sur la réalisation de cet indicateur, ce qui peut, d'une année à l'autre, provoquer une certaine hétérogénéité dans les résultats.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	41'634'579	-345'646	-0.8%	41'980'225	41'278'687
30 Charges de personnel	28'226'328	-224'081	-0.8%	28'450'409	28'119'567
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'711'646	190'165	1.7%	11'521'481	11'720'921
33 Amortissements du patrimoine administratif	230'414	-274'370	-54.4%	504'784	220'472
36 Charges de transfert	1'269'935	-33'416	-2.6%	1'303'351	1'102'875
39 Facturations internes	196'256	-3'944	-2.0%	200'200	114'853
REVENUS	12'433'780	1'152'381	10.2%	11'281'399	12'087'208
42 Taxes et redevances	11'820'291	1'385'524	13.3%	10'434'767	11'385'545
43 Revenus divers	240'890	-279'110	-53.7%	520'000	312'076
44 Revenus financiers	82'460	82'460	-	-	78'381
46 Revenus de transferts	92'461	-101'451	-52.3%	193'912	92'461
49 Facturations internes	197'678	64'958	48.9%	132'720	218'745
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-29'200'799	1'498'027	-4.9%	-30'698'826	-29'191'480
Coût d'état-major	-1'313'519	15'264	-1.1%	-1'328'783	-1'188'118
Coût des prestations de moyens	-6'874'424	-541'556	8.6%	-6'332'868	-5'661'246
COÛT COMPLET	-37'388'742	971'735	-2.5%	-38'360'477	-36'040'844

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	178.00	-8.65	-4.63%	186.65	177.70
ETP fixes	166.00	-11.65	-6.56%	177.65	166.90
ETP auxiliaires	3.60	0.60	20.00%	3.00	2.70
ETP agents spécialisés	8.40	2.40	40.00%	6.00	8.10

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière concertée en assurant une utilisation rationnelle du sol qui favorise la construction de logements et le développement des activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de développer un cadre de vie attractif, dans un contexte de transition écologique, en préservant l'environnement naturel et bâti, et en tenant compte des enjeux de mobilité, de consommation des ressources et de protection de l'environnement. Le programme vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV), l'office des autorisations de construire (OAC) et la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat et les communes genevoises.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat aura poursuivi en 2022 son action prioritaire en faveur de la construction de logements au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à répondre aux enjeux de la transition écologique, à la mixité sociale, à la qualité des quartiers, à leur desserte en transports publics, à une utilisation rationnelle du sol et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise sera étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation.

La politique volontariste porte d'ailleurs ses fruits puisque les chiffres de la production de logements sont en progression avec plus de 3600 logements construits en 2022.

Office de l'urbanisme

Au titre des projets prioritaires, l'office de l'urbanisme (OU) dresse le bilan suivant pour 2022 :

A l'échelle du territoire

- Lancement de la démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT) en septembre 2022: Elle consiste à construire un projet de territoire qui soit compatible avec les objectifs de la transition écologique. Ce processus, largement concerté, pleinement coordonné avec la Direction du projet d'agglomération Grand Genève (DPA) et les territoires voisins, débouchera sur une vision territoriale à l'échelle du Grand Genève en 2024 et fondera la révision du Plan directeur cantonal, outil qui fixe les ambitions cantonales en matière de qualité de vie et de maîtrise du développement territorial,
- La démarche VTT est accompagnée d'études thématiques dont plusieurs ont été lancées en 2022 : l'étude "Dynamiques démographiques et capacités d'accueil", qui cherche à croiser les projections démographiques fournies par les offices statistiques avec les capacités d'accueil, telles qu'elles sont définies par les différentes planifications; la "Stratégie mobilité 2050", qui examine les différents leviers de décarbonation de la mobilité et définit les grandes infrastructures de transport nécessaires à l'échelle du Grand Genève. Une application du concept de "Ville du quart d'heure" au territoire du Grand Genève a également été menée, permettant de rendre compte de la distribution des équipements et services de proximité sur notre territoire et d'en évaluer les effets sur la mobilité,
- Réalisation des études sectorielles ou thématiques nécessaires à la mise en œuvre du plan directeur cantonal ainsi qu'à sa révision: à titre d'exemples, l'OU a piloté ou participé en 2022 à la mise à jour majeure de l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA), à un mandat d'étude pour l'élaboration d'une image directrice du Vallon de l'Aire, ou à la mise en place d'un observatoire du commerce genevois,
- Tout au long de l'année 2022, la direction de la planification cantonale (DPC) a accompagné les communes dans la réalisation et la mise à jour de leurs stratégies intercommunales, de leurs plans directeurs communaux (PDCom) et de leurs stratégies de densification de la zone 5, ainsi que des plans d'affectation d'initiative communale.

A l'échelle des quartiers

- L'élaboration d'une charte d'objectifs « Quartiers en transitions » associée à un référentiel genevois des quartiers, outil d'aide à la conception de projet autour des ambitions de qualité et de durabilité, et déclinaison de ce référentiel sur des quartiers pilotes, innovants et exemplaires (Boucle des Palettes à Lancy, Marronniers au Grand-Saconnex, Pont-Céard à Versoix,...),
- Le renforcement de la coordination entre urbanisation et transports, notamment par la poursuite des actions prévues par les conventions signées avec les communes notamment pour les Grands Esserts à Veyrier et le grand projet Bernex, le canton s'engageant à ce que les premiers habitants emménagent de manière concomitante avec la mise en service des infrastructures de transports publics,
- Le conventionnement en 2022 des mesures servicielles du Rolliet aux Cherpines permet de concrétiser des modalités d'accompagnement innovantes,
- La poursuite des projets urbains (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), et notamment les grands projets prioritaires, Vernier-Meyrin-Aéroport, aux Grands Esserts, à Bernex, au Grand-Saconnex, à Châtelaine, à ZIMEYSAVER et aux Cherpines, où après l'autorisation de l'école du Rolliet, les 1^{ères} autorisations de construire des pièces de logements sont en cours d'instruction en lien avec la livraison prochaine du tram, la construction de la première étape des Communaux d'Ambilly s'achève, notamment avec la construction d'un groupe scolaire,

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

- L'accompagnement des acteurs lors de la conception de projets dans les plans localisés de quartiers (PLQ) en force. L'analyse des PLQ menée par l'OU, en coordination avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office du patrimoine et des sites (OPS), permet désormais d'orienter les constructeurs vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux et d'espace public,
- La coordination de la mise en œuvre de secteurs complexes, notamment à Châtelaine ou à l'Etang,
- L'expérimentation : l'OU a favorisé et soutenu des projets d'urbanisme test partenariaux, avec notamment le lancement de procédures d'études-tests sur les secteurs de Perly, de Chapelle-Gui, du Jardin des Nations ou de Versoix. Ces études permettent d'innover sur les morphologies urbaines, tandis que l'urbanisme tactique offre l'opportunité de processus participatifs et, grâce à des interventions légères et temporaires, d'offrir des réponses rapides à des situations urbaines problématiques. Il permet d'expérimenter des concepts novateurs et de préfigurer des solutions qui pourront le cas échéant être pérennisées. L'office cherche à développer ce savoir-faire auprès de ses collaborateurs notamment par le biais de cas concrets. Le projet pilote « Onex, Micro-territoires » ou les "proto-projets" du Jardin des Nations, conduits en 2022, sont des exemples récents de la pratique dans ce domaine,
- La poursuite du développement des écoParcs industriels en collaboration avec la Fondation des terrains industriels (FTI),
- Le pôle « transition écologique » en interne à l'office de l'urbanisme aura poursuivi ses actions pour permettre le traitement et le partage des sujets en lien avec l'adaptation de la ville, aux changements climatiques et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagements (expertise, diffusion d'information, montée en compétence des collaborateurs et collaboratrices, nouvelles actions,...).

A l'échelle des espaces publics

- La réalisation des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat autour des interfaces des stations du Léman Express (coordination d'ensemble, des interfaces de Pont Rouge et Chêne Bourg) s'est poursuivie au fur et à mesure de la livraison de la programmation urbaine. Ceux de Lancy-Bachet sont mis en service et seront complétés par les aménagements de Cité de Pesay et de Trèfle d'Or en 2023 (mise en service finale des espaces publics et des aménités),
- La voie-verte d'agglomération (VVA) rive droite est en phase d'instruction de ses deux premières autorisations de construire et la section de la VVA située à Carouge le long de l'Arve est en travaux depuis novembre 2022,
- La phase d'avant-projet de la voie-verte (VV) Genève Sécheron Versoix a été validée, ainsi que le montage opérationnel pour les prochaines étapes. La VV Bernex Bâtie a, quant à elle, démarré la phase d'avant-projet,
- Suite à la validation du PL du financement du projet d'adaptation climatique et de réduction de l'îlot de chaleur du CO de Sécheron, les études de projet se sont poursuivies dans l'objectif du dépôt d'une autorisation de construire.

En matière de participation citoyenne

L'année 2022 s'est déclinée autour des points suivants :

- Le développement des processus de concertation dans l'ensemble des démarches de projet d'aménagement du territoire et de projets urbains. L'implication citoyenne par le biais de démarches de concertation contribue à augmenter la qualité des projets et d'accélérer la transition écologique,
- Le renforcement du "3DD espace de concertation" comme pôle de ressources en matière de concertation citoyenne. Il aura confirmé son rôle de laboratoire des possibles, ouvert aux acteurs et aux citoyens qui s'inscrivent dans des démarches de coopération et de concertation, notamment au service d'une transition écologique du territoire,
- La poursuite du développement d'Explore qui vise à soutenir l'implication citoyenne dans les démarches d'aménagement du territoire et de transition écologique,
- L'expérimentation de nouvelle forme de concertation et capitalisation des pratiques et savoir-faire,
- La co-organisation de la quinzaine de l'urbanisme avec les partenaires de l'association du Pavillon Sicli. Cet événement professionnel vise à promouvoir les démarches et projets en cours de développement et faire évoluer les pratiques professionnelles dans le domaine de l'urbanisme. La quinzaine de l'urbanisme concourt ainsi à l'animation des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme pour traiter collectivement des enjeux du territoire. La quinzaine contribue enfin à l'affirmation du Pavillon Sicli comme lieu de référence sur l'urbanisme et l'architecture.

Direction Praille Acacias Vernet

Pour le projet Praille Acacias Vernets, l'année 2022 a été marquée par de fortes avancées dans la mise en œuvre du projet (opérationnalisation) et dans l'élaboration de la planification spéciale. Il faut notamment citer :

- La finalisation des démarches de concertation portant sur Espaces Rivières, Acacias, Pointe Nord et Grosselin, dont certaines seront poursuivies en 2023. La concertation et les analyses environnementales réalisées sur la Pointe Nord en 2022 ont conduit à adapter le programme et à engager une mise à jour de l'image directrice (2023). Pour la

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

- Porte Sud l'année 2022 a été consacrée à l'élaboration d'une démarche de projet partagée entre partenaires en vue d'un mandat d'étude parallèle (MEP) à engager en 2023. L'image directrice du quartier Grosselin a été mise à jour en 2022, en dialogue avec la commission d'urbanisme, repoussant à 2024 l'horizon d'adoption d'un premier PLQ,
- L'accélération de la phase opérationnelle (immobilier et espaces publics) et de la planification sur le secteur de l'Etoile, en lien étroit avec la FPAV, la ville de Carouge et les opérateurs, et le démarrage du chantier de la première opération de l'Etoile (campus Pictet, rivière). Les infrastructures ont été regroupées dans une image directrice d'ensemble. Des zooms sectorisés ont en effet été nécessaires, en particulier sur le tunnel d'accès aux sous-sols, infrastructure déterminante pour le quartier,
 - La poursuite du chantier de Quais Vernets (1'355 logements, un groupe scolaire, une crèche), accompagné d'études d'avant-projet sur les abords du quartier (Rue F. Dussaud, rue Wilsdorf et Voie Verte) portées par la Ville de Genève. Le périmètre de l'AVP sur la rue F Dussaud a été réduit au bénéfice d'un MEP portant sur le parvis de la patinoire. Le PLQ Acacias 1 a fait l'objet d'un préavis favorable du CM de Genève, un référendum a cependant repoussé l'horizon d'adoption de 2022 à 2023,
 - La finalisation des études préliminaires sur la route des Jeunes, complétées par des études de faisabilité sur le secteur Etoile où se situeront les premières interventions. Le dimensionnement des mesures d'accompagnement à la réduction du trafic a été engagé avec les communes,
 - Dans le secteur Praille, Grand Parc, NPJ, la planification temporelle des démarches de libération foncière et des études de projet réalisée en 2022 a poussé à réorganiser le calendrier de chaque projet du secteur, pour s'assurer d'une bonne synchronisation de l'ensemble. Les négociations foncières et immobilières se poursuivent en 2023, repoussant le lancement d'études de projet sur le Grand Parc. L'accent a donc été mis sur le secteur de la Praille (étude de faisabilité logistique) et de Point Rouge 2 (étude de capacité), reportant sur 2023 le lancement d'une modification de zone partielle du secteur ferroviaire. L'élaboration d'une image directrice pour le secteur Praille Ouest a été engagée fin 2022 sous le pilotage de la FTI,
 - Ces avancées ont été accompagnées par un travail sur plusieurs thématiques clé du projet urbain : la programmation des quartiers et des équipements publics, la réduction de l'empreinte carbone du projet urbain ainsi que la mutation du réseau de mobilité pour anticiper les changements de pratiques et favoriser la mobilité douce.

Enfin, l'ensemble de ces actions se sont inscrites dans un contexte de structuration de l'opérateur urbain formé par la collaboration renforcée entre la DPAV et la FPAV. Un important travail de structuration de l'opérateur et d'organisation des instances de projet a permis d'optimiser la conduite de secteurs comme l'Etoile, Praille - Grand Parc ou encore Praille Ouest, en lien étroit avec les opérateurs et les partenaires en place.

Office des autorisations de construire

Dans un contexte d'activité historiquement élevée, l'Office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi durant l'année 2022 ses efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes. Suite à l'ouverture au public d'AC-démat, un important travail d'ajustement et de développement a été fourni durant l'année 2022 pour répondre aux exigences et aux besoins des utilisateurs tant internes qu'externes. En outre, les travaux visant à l'élaboration de la partie post-autorisation de l'outil AC-démat ont permis de déposer en octobre 2022 un projet de loi pour son financement auprès du Grand Conseil, celui-ci sera traité début 2023.

Par ailleurs, la refonte complète du système d'information de l'OAC couvrant l'ensemble de ses missions, a été progressivement mise à disposition des services de l'Etat en parallèle de la poursuite des travaux en matière de Building Information Modeling (BIM).

Compte tenu du grand dynamisme de l'activité et du nombre de projets en cours, la campagne d'information visant le rappel des règles applicables par la direction des autorisations de construire auprès des préavisateurs, afin d'améliorer la qualité des décisions émises par l'administration et le respect des délais légaux, a été reportée à 2023.

Concernant la révision et l'adaptation de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) aux exigences actuelles, notamment en matière de qualité urbaine et architecturale, l'OAC a poursuivi les travaux menés avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) et l'Association genevoise d'architectes (AGA), en attribuant un mandat externe en vue d'une analyse et des études de cas, afin de soumettre une nouvelle version de la loi et de son règlement.

Sur le plan organisationnel, l'OAC a réalisé dans le cadre de la transition numérique un travail conséquent pour établir un nouveau concept de renseignement et d'accueil au public. Cette réforme de son front office et la refonte des activités administratives y relatives permettront à court terme d'améliorer sensiblement la qualité des services auprès des administrés.

En matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire, la direction de l'inspectorat de la construction (DIC) a poursuivi le déploiement de ses activités de surveillance mis en place en 2019,

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

notamment en matière de prévention et de sécurité incendie au sens de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (F 4 05).

En outre, après avoir continué de développer des processus transversaux et des directives communes avec ses partenaires étatiques, notamment en matière de gestion des infractions, la DIC a établi une procédure simplifiée pour la mise en service des échafaudages visant, d'une part, un gain d'efficacité en matière de contrôle de l'Etat et, d'autre part, une plus grande agilité dans la gestion des plannings pour les maîtres d'œuvre.

Enfin, la DIC, après avoir finalisé la nouvelle version du règlement des chantiers, avec la collaboration intensive des partenaires sociaux, la SUVA et l'OCIRT, l'a mise officiellement en consultation auprès des différentes associations professionnelles et des départements concernés en octobre 2022, les observations rendues en décembre sont actuellement analysées en vue de déposer la version consolidée au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais.

Direction du projet d'agglomération Grand Genève

Pour l'année 2022, la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA) aura articulé ses activités autour des axes suivants:

- L'organisation de l'édition 2022 des Assises européennes de la transition énergétique, les 1er, 2 et 3 février. Il s'agit d'un événement qui a rassemblé à Palexpo les acteurs européens à la pointe sur le domaine de la transition énergétique autour de différents moments d'échanges et de partage d'expérience,
- La poursuite de la démarche Grand Genève en transition, à travers notamment le développement du Projet PACTE,
- Le Programme d'actions concerté pour la transition écologique qui donnera lieu à l'élaboration d'une charte politique partenariale dont la signature est prévue début 2023, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions engageant l'ensemble des partenaires du Grand Genève en complémentarité et en articulation avec le plan climat cantonal renforcé,
- L'engagement de la refonte de la Vision territoriale transfrontalière du territoire, en étroite collaboration avec la direction du Plan directeur cantonal et la démarche "Territoire, la suite", l'Office cantonal des transports (OCT) et les offices en charge de l'environnement pour la partie genevoise et les partenaires français et vaudois de l'agglomération. L'élaboration de cette nouvelle vision territoriale se traduira par une démarche visant à associer les territoires de l'agglomération à travers une série d'ateliers, communs avec le Plan directeur cantonal, et en étroite coordination avec les autres politiques publiques, notamment en matière d'environnement et de mobilité. Une démarche de concertation grand public accompagnera la démarche tout au long de son élaboration,
- La poursuite du pilotage du programme d'agglomération composé de près de 300 mesures des Projets d'agglomération 1, 2 et 3 en matière d'environnement, d'urbanisation et de mobilité, mises en œuvre par les offices cantonaux (notamment Office cantonal du génie civil (OCGC), l'OCT, l'OU, la DPAV et l'OCAN), les communes genevoises et les intercommunalités françaises. Ce pilotage intègre également le contrôle financier relatif aux fonds fédéraux (environ 640 millions de francs) et la bonne gestion des financements cantonaux sous responsabilité de la Direction (environ 1,1 milliard de francs),
- Le suivi de l'avancement des mesures déposées aux Projets d'agglomération de quatrième génération, pour assurer leur réalisation dans les temps (avant 2027), en particulier les mesures majeures concernant les espaces publics de Cornavin (pilotage Ville de Genève), les voies vertes de Bernex et de Versoix (pilotage Office de l'urbanisme) et les projets de trams Terreaux du temple (pilotage OCT), phase 2 du tram d'Annemasse (pilotage Annemasse agglomération) et tram transfrontalier de Ferney (pilotage OCT et Terrinov). Suite aux très bons résultats dans l'évaluation du PA4 (la plupart des mesures retenues pour un cofinancement fédéral qui s'élève au total à 121 MF pour le Grand Genève), la loi cantonale de financement a été validée par le Conseil d'Etat au dernier trimestre 2022.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les économies sur les ETP et les francs proviennent essentiellement de la réorganisation à l'office des autorisations de construire ou du délai de latence dans les recrutements.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

A l'office des autorisations de construire, la dotation pour dépréciation de créances reste importante en 2022

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

(+413 513 francs par rapport au budget).

Cette charge est en partie compensée par une économie réalisée sur les dépenses liées aux mandats 2022 (-254 706 francs), correspondant notamment à certains décalages dans le temps sur les projets et prestations de mandataires prévus en 2022.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart sur les amortissements concerne principalement les dépenses du projet d'agglomération (H 1 70) qui ont été inférieures aux estimations.

42 - Taxes

La hausse des dépôts d'autorisation de construire constatée ces dernières années ainsi que le nombre important d'autorisations délivrées durant l'exercice 2022 sont les principales raisons de l'écart constaté sur les émoluments de l'office des autorisations de construire (+714 988 francs).

La consolidation sur les dernières années de la direction de l'inspecteurat de la construction se traduit par une augmentation de la prise en charge des dossiers et de ce fait des amendes infligées (+685 990 francs). De plus, la volumétrie des infractions traitées est également accentuée par la pratique plus récente permettant de sanctionner plusieurs responsables pour une même infraction.

43 - Revenus divers

L'activation des frais de personnel dans le cadre des lois d'investissements est moins élevée qu'estimée en raison d'un décalage dans les ouvertures de projets (voies vertes) et la fin de certains chantiers tel que la place à la sortie de la gare de Carouge-Bachet.

44 - Revenus financiers

Des intérêts en lien avec un prêt rémunéré dans le cadre de la réalisation d'impenses à la gare de Chêne-Bourg nécessaires à la réalisation de logements de même que pour prêt dans le cadre de la réalisation de l'enfouissement des lignes à très haute tension le long de la façade sud de l'aéroport ont été facturés.

46 - Revenus de transfert

Les produits différés sur les subventions d'investissement reçues dans le cadre du projet d'agglomération (H 1 70) ont été un peu surévalués lors de l'élaboration budgétaire.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La production de PLQ a continué à être relativement modeste en 2022 avec l'adoption de 4 PLQ. Cela s'explique en partie par le requestionnement de certaines opportunités et le rallongement des processus de validation (meilleure prise en compte des enjeux climatiques, ainsi que renforcement des oppositions). 3 PLQ ont également fait l'objet d'une enquête publique en 2022 pour environ 250'000 m² de SBP logements, dont le PLQ Acacias 1 au PAV (220'000 m² de SBP logements).

Indicateur 1.2 : 2 PDZI ont été adoptés en 2022, libérant ainsi un peu plus de 75'000 m² de SBP activités. A noter aussi la mise en enquête publique du PDZI des Rouettes à Bernex pour environ 60'000 m² de SBP activités ainsi que celle du PLQ Acacias 1 au PAV (67'000 m² de SBP activités).

Indicateurs 2.1 et 3.1 : RAS

Indicateur 3.2 : Outre les séances de concertation, systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, des événements comme la Quinzaine de l'urbanisme ou Explore ont permis de toucher un large public. Plusieurs séances publiques de concertation liées à la démarche VTT et aux projets urbains ont également eu lieu en 2022.

Indicateurs 4.1 à 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : Le nombre de dossiers d'autorisation de construire déposés à l'OAC ne fait qu'augmenter depuis plusieurs années (+31% entre 2018 et 2021), impactant toute la chaîne des préavis. La croissance constatée se poursuit. Les mesures correctrices qui pourront être prises par l'octroi de ressources complémentaires au budget

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

2023 permettront de faire face à cette tendance.

Indicateur 7.1 à 7.3 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser le potentiel à bâtir selon le PDCN 2030						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations	Efficacité	510'000 m2	≥ 1'000'000 m2	420'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2024
1.2 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les LQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	275'000 m2	≥ 550'000 m2	185'000 m2	≥ 1'000'000 m2	2024
2. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
2.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	136%	≥ 120%	123%	≥ 120%	2023
3. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
3.1 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de personnes touchées par la concertation en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	17'000	16'000	8'000	10'000	2023
4. Gérer les surfaces d'asselement						
4.1 SDA récupérées en hectares en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	35 hectares	48 hectares	29.8 hectares	60 hectares	2023
5. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	≥ 98%	2023
6. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
6.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	41%	61%	50%	≥ 80%	2023
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	91%	95%	84%	100%	2030

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	15%	25%	7%	100%	2030
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	4%	7%	3%	100%	2030

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrête du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 1.2 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 2.1 : L'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption.

Indicateur 3.1 : L'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 3.2 : L'indicateur mesure l'efficacité du processus de concertation lié aux PLQ (et autres projets urbains) en cours. Il s'agit de comptabiliser à la fin de chaque année le nombre de personnes consultées dans le cadre de séances de concertation en lien avec les projets urbains présentés à la population. L'objectif à la fin de la législature était d'atteindre 10'000 personnes concertées (Cible LT). Les séances de concertation étant désormais systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, ce chiffre a sensiblement évolué à la hausse.

Indicateur 4.1 : L'indicateur mesure la capacité à garantir la préservation des meilleures terres arables, conformément aux exigences de la Confédération et à récupérer des surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit de compter à la fin de chaque année le nombre d'hectares regagnés en SDA par le biais essentiellement de la remise en état de terrains occupés par des constructions ou installations en infraction (ou illicites) ainsi que par le reclassement en zone agricole de zones à bâtir existantes mais inconstructibles ou inadaptés à la construction. La valeur-cible à long terme a été fixé à 60 hectares. Il s'agit d'une version optimale de regain de SDA, la mise en œuvre dépendra des moyens à disposition. Il n'a pas été défini d'objectif précis par an, néanmoins cet indicateur fera l'objet d'un suivi annuel par la cellule interdépartementale du monitoring de l'espace rural. L'indicateur est le nombre d'hectares de SDA récupérées cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019.

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : La mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA faisait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.

Indicateurs 7.1 à 7.3 : Ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	11'170'060	-216'485	-1.9%	11'386'545	11'000'171
30 Charges de personnel	9'753'932	27'725	0.3%	9'726'207	9'469'654
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	335'496	-157'041	-31.9%	492'537	372'924
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'071'608	-89'573	-7.7%	1'161'181	1'153'410
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	9'024	2'404	36.3%	6'620	4'184
REVENUS	23'830'108	6'335'021	36.2%	17'495'087	25'262'303
42 Taxes et redevances	23'207'082	6'261'722	37.0%	16'945'360	24'739'623
43 Revenus divers	1'408	1'408	-	-	2'553
46 Revenus de transferts	567'273	70'546	14.2%	496'727	502'189
49 Facturations internes	54'345	1'345	2.5%	53'000	17'938
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'660'048	6'551'506	107.3%	6'108'542	14'262'131
<i>Coût d'état-major</i>	-453'902	-1'779	0.4%	-452'123	-400'115
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'575'229	693'929	-16.3%	-4'269'158	-2'817'582
COÛT COMPLET	8'630'917	7'243'656	522.2%	1'387'261	11'044'434

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	68.20	-1.25	-1.80%	69.45	66.10
<i>ETP fixes</i>	68.20	-0.10	-0.15%	68.30	66.10
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.15	-100.00%	1.15	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- Assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'immobilier, à l'environnement, aux transports, à la santé, à la sécurité et à l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- Fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le SITG. Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- Conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- Donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- Conserver les pièces justificatives;
- Assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (Smart City) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La direction de l'information du territoire (DIT) a poursuivi en 2022 son investissement dans l'accompagnement de la mise en place de la méthode BIM (Building Information Modeling) à l'Etat de Genève. Outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, il s'agissait d'ouvrir la possibilité de déposer une maquette BIM pour les demandes d'autorisation de construire.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) est un des piliers numériques fonciers de l'administration genevoise. Son évolution s'est poursuivie et se poursuivra, ledit cadastre devant devenir l'organe officiel de publication comme le préconise la stratégie fédérale en la matière. La DIT a ainsi pour charge de suivre cette évolution, de l'industrialisation de la production et de sa mise à jour jusqu'au renfort du caractère officiel du référentiel des données RDPPF comme source de vérité utilisable dans divers processus administratifs, comme par exemple les demandes d'autorisation de construire.

La DIT a également poursuivi l'implémentation de nouveaux référentiels pour le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL).

En 2021, la DIT avait formalisé la démarche smart Geneva dont le but est de promouvoir et d'encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable. En 2022, il s'est agi notamment de développer et d'accompagner des projets de Smart City au service du territoire dans le cadre de la démarche de transition écologique que mène le Conseil d'Etat ainsi que le suivi du Plan climat cantonal.

Finalement, la DIT a initié la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale 2022-2030, qui consiste à mettre à disposition des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables à tous les utilisateurs tant publics que privés, de façon simple et ouverte, en temps réel et en réseau. Cette stratégie, ainsi que le plan de mesures qui l'accompagne, a été adoptée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 17 août 2022.

L'office du registre foncier (ORF) a poursuivi en 2022 son objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

L'adaptation de son système d'information aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données s'est poursuivie en 2022. Plus particulièrement, dans le domaine des droits réels, soit des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, dont l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse doivent être garanties en tout temps, de nouvelles versions intercantionales et standardisées de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations et évolutions continues ont été intégrées. Mis en production pour les affaires déposées à compter du 1er janvier 2019, la numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans Capitastra par les personnes autorisées, est terminée pour les années 2017 à 2022.

La mise en œuvre du projet fédéral eGris, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier a vu le 1^{er} octobre 2022 la mise à disposition dudit portail et les réquisitions électroniques seront introduites d'ici au 1^{er} trimestre 2023.

L'ORF aura procédé enfin, comme chaque année désormais, au transfert des données tant à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme, qu'à l'office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier. La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Des projets à la direction de l'information du territoire ont pris du retard et n'ont pas pu être lancés cette année.

42 - Taxes

En 2022, l'office du registre foncier a facturé 6 374 000 francs d'émoluments supplémentaires par rapport au montant inscrit au budget. Cette hausse importante des émoluments s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la hausse importante des dépôts ces dernières années (+20 % entre 2018 et 2022), en lien direct avec la hausse des dépôts d'autorisations de construire (+93% entre 2013 et 2022). C'est le cas par exemple pour des grands projets auxquels s'ajoutent de nombreux dossiers de division-réunion et constitution de PPE (Les Vergers, les Communaux d'Ambilly, la Chapelle-les-Sciers, l'Etang, les Arases, Adret-Pont-Rouge, etc.). A cela est venu s'ajouter une hausse des validations (+24 % entre 2018 et 2022). De plus, la forte augmentation des prix des transactions immobilières a eu une répercussion directe sur les ventes enregistrées.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateurs 1.1 à 2.2 : RAS

Indicateur 3.1 : Le résultat de l'indicateur ci-avant s'explique notamment par la hausse générale des dossiers déposés, des inscriptions en lien avec les dossiers d'autorisation de construction et les planifications des grands projets. La situation devrait s'améliorer grâce aux ressources complémentaires obtenues au budget 2023.

Indicateurs 3.2 à 4.2 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	67%	100%	84%	100%	2023
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	88%	100%	98%	100%	2023
2. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
2.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	1025	990	1009	1'040	2023
2.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	350'000 appels/jour	350'000 appels/jour	365'000 appels/jour	350'000 appels/jour	2023
3. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
3.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	138 jours	≤ 104 jours	145 jours	≤ 74 jours	2023

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.1 jour	≤ 2 jours	0,6 jours	≤ 2 jours	2023
4.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers).

Indicateur 2.1 : Même si l'augmentation du nombre de géo données dans le SITG n'est pas un but en soi, cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires. Une légère augmentation est constatée et prévue, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti et sain.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géo données en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géo services va générer un nombre certain nombre d'appels aux cartes en ligne. On constate une augmentation régulière de la fréquentation de ces prestations du SITG.

Indicateur 3.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 3.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 4.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et, depuis 2016, de renseignements et la date de la réponse.

Indicateur 4.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	10'272'271	394'596	4.0%	9'877'675	9'569'119
30 Charges de personnel	5'984'542	316'181	5.6%	5'668'361	5'683'909
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'923'497	83'323	4.5%	1'840'174	1'579'829
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'785	456	10.5%	4'329	4'329
36 Charges de transfert	2'349'575	9'764	0.4%	2'339'811	2'287'370
39 Facturations internes	9'873	-15'127	-60.5%	25'000	13'683
REVENUS	29'915	-281'364	-90.4%	311'279	39'615
42 Taxes et redevances	24'918	-7'806	-23.9%	32'724	36'534
43 Revenus divers	4'997	-273'558	-98.2%	278'555	3'082
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'242'357	-675'961	7.1%	-9'566'396	-9'529'503
<i>Coût d'état-major</i>	-278'492	1'045	-0.4%	-279'537	-240'159
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-767'032	542'042	-41.4%	-1'309'074	-1'187'294
COÛT COMPLET	-11'287'881	-132'874	1.2%	-11'155'007	-10'956'956

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	37.50	0.35	0.94%	37.15	35.60
<i>ETP fixes</i>	36.70	-0.30	-0.81%	37.00	34.20
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	0.65	433.33%	0.15	0.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance du patrimoine
- G04.02 Protection du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

Intégrer la protection du patrimoine comme une composante majeure de l'aménagement du territoire et préserver les qualités de notre héritage en matière de monuments et sites historiques contribuent à valoriser le cadre de vie et de l'environnement naturel et bâti de notre canton.

Connaître et partager le patrimoine

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a poursuivi le recensement architectural du canton suivant son rythme de croisière et a atteint cette année 82,3% de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023.

Il a conduit parallèlement près de 80 études et expertises, et mené une quarantaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. S'ajoute la publication sur le SITG de 2025 nouvelles fiches de recensement. Enfin, la préparation de deux ouvrages majeurs est en cours, en partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse : l'une consacrée à l'architecture de l'Ancien Régime, à paraître fin 2023, et l'autre portant sur la ceinture Fazyste, prévue pour fin 2024.

	2019	2020	2021	2022
Bâtiments recensés (RAC)	5'166	3'871	4'187	4'125

Le droit d'inventaire, une publication de l'IMAH a mis en lumière les découvertes faites dans le cadre du recensement.

L'office du patrimoine et des sites est partenaire des journées européennes des métiers d'art, organisées au pavillon Sici et qui ont rencontré un succès inédit avec plus de 3'500 visiteurs.

Grace à des Journées européennes du patrimoine (JEP) renouvelées, la sensibilisation a été particulièrement à l'honneur les 10 et 11 septembre 2022. Investissant l'espace public et proposant expériences et activités diversifiées, les JEP ont encouragé près de 14'000 visiteurs enthousiastes à découvrir le patrimoine sous l'angle des lieux de loisirs du canton, doublant ainsi la fréquentation moyenne de la manifestation.

Le service d'archéologie a renforcé son action et sa visibilité. Plusieurs collaborations avec l'Université de Genève ont été mises en place (regroupement de collections, chantiers pratiques proposés aux étudiants). Le monitoring des sites palafittiques classés au Patrimoine de l'humanité a rencontré un large écho médiatique.

L'office du patrimoine et sites (OPS) a soutenu et accompagné l'office fédéral de la culture dans la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Au final, les analyses de 21 sites genevois appartenant à 16 communes ont été actualisées ou réalisées, et seront toutes disponibles sur le Géoportail de la Confédération au printemps 2023.

Cette connaissance permet de mieux intégrer le patrimoine dans les projets d'aménagement et de développer avec l'office de l'urbanisme une culture du bâti partagée, en privilégiant le dialogue et une approche qualitative et pour proposer un outil de cartographie commun et collaboratif.

Dans le même esprit de collaboration, l'OPS est aujourd'hui pilote d'un groupe de travail interdépartemental qui travaille à la revalorisation de bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève. Ces réflexions visent à mettre sur pied des projets de restauration et de réhabilitation des objets emblématiques de notre canton.

Protéger le patrimoine

Un nouveau « guide pour les installations solaires à Genève » a été publié en novembre 2022 en étroite collaboration avec l'office cantonal de l'énergie. Ce travail a permis en parallèle d'accompagner les réflexions du Grand Conseil aboutissant à l'adoption de la loi L 13086 qui simplifie les procédures administratives pour la pose de panneaux solaires.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

76 bâtiments ont été mis sous protection en 2022, par les mesures suivantes :

	Bâtiments classés	Inscrits à l'inventaire	Maintenus dans un plan d'affectation	Total
Objets mis sous protection	1	35	40	76

Ces démarches se déroulent dans un contexte de progression constante des préavis délivrés par le service des monuments et des sites (SMS).

	2020	2021	2022
Préavis délivrés par le SMS	3'090	3'600	3'971

Enfin, le SMS est chargé de présenter les dossiers à la commission des monuments, de la nature et des sites, lorsqu'ils ressortent de sa compétence. Ce travail consiste en l'analyse préalable du dossier, sa présentation en séance de commission, la rédaction d'un projet de préavis puis son suivi pendant le chantier.

	2020	2021	2022
Préavis délivrés par la CMNS	700	714	725

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Le dépassement de 316 181 francs est financé majoritairement par les crédits supplémentaires impératifs octroyés par la commission des finances pour le transfert de 0.5 ETP du programme G02 ainsi que pour les charges de personnel transversales (annuité notamment) pour un total de 205 239 francs. Les soldes pour heures supplémentaires et vacances non prises ont engendrés des charges supplémentaires pour 51 819 francs. L'écart s'explique également par un remplacement de congé maternité financé par l'assurance maternité.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement de 83 323 francs par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires provient essentiellement des Journées Européennes du patrimoine (JEP) où le nombre de visiteurs a été multiplié par 4 par rapport à 2021 et par 2 par rapport à la moyenne des éditions précédentes. Ce dépassement est intégralement couvert par les reports budgétaires octroyés par la commission des finances.

43 - Revenus divers

Les montants budgétés correspondent à des reprises de subventions octroyées mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou enfin annulés par le propriétaire. Ces cas sont particulièrement imprévisibles et ont été minimes en 2022.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : A titre informatif, de 2015 à 2022, 37'874 bâtiments ont été recensés, soit 34 communes examinées.

Indicateur 2.1 : Comme prévu, le ralentissement constaté en 2021 était lié au confinement d'une partie de l'année 2020, alors qu'en 2021 et surtout en 2022, l'activité a pu se dérouler de manière plus sereine, entraînant un nombre plus important d'objets protégés durant l'année 2022.

Indicateur 3.1 : les journées européennes du patrimoine ainsi que les journées des métiers d'art ont connu un franc

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

succès, tandis que les publications et les conférences organisées par l'office du patrimoine et des sites ont rencontré un très large public.

Indicateur 4.1 : Les subventions versées ont produit leurs effets et encouragé les propriétaires à investir massivement dans la restauration de leur patrimoine

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
1.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	82%	77%	73%	100%	2025
2. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
2.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	76	≥ 70	20	≥ 70	2025
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	283'000	≥ 100'000	114'000	≥ 300'000	2025
4. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
4.1 Montants annuels dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	14.2 MF	12.5MF	13,8 MF	12.5 MF	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

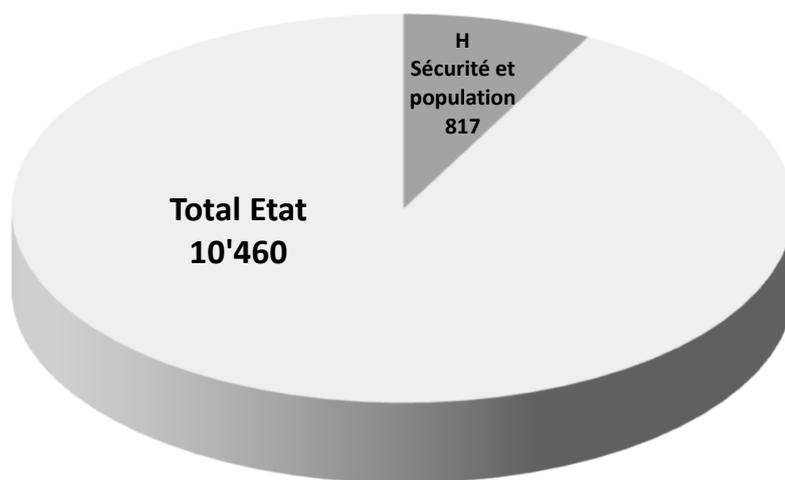
Indicateur 2.1 : Les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications (papier et électronique) éditées et distribuées.

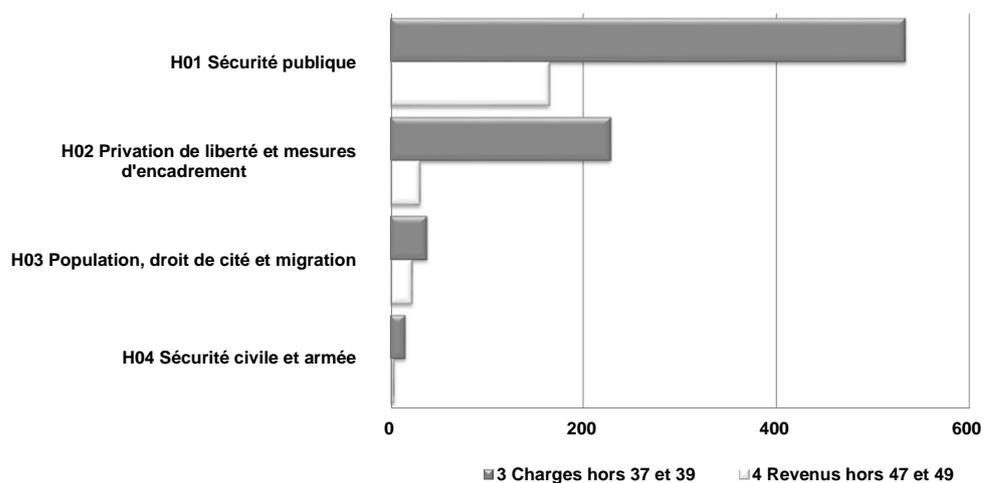
Indicateur 4.1 : Cet indicateur précise, par exercice l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiments pour cela il indique les montants, exprimés en francs, investis par des privés dans la restauration d'objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Police

La cinquième édition de la **Politique criminelle commune** (PCC 2021-2023) constitue un axe structurant des priorités de la police, ainsi que de sa collaboration avec plusieurs offices de l'administration cantonale et d'autres partenaires. Cette édition voit l'apparition d'un nouvel axe, *Prévention et détection*, dont le but est de développer une stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions, s'adressant tant aux responsables des entités concernées des secteurs public et privé qu'aux auteurs et victimes potentiels, mise en œuvre par la police ou par ses partenaires, notamment dans les domaines des violences domestiques, de la corruption, des fraudes et de la cybercriminalité.

Les réflexions suite au **bilan de la réorganisation de la police et de la loi sur la police** (LPol, du 9 septembre 2014) ont trouvé un épilogue lors de la session du Grand Conseil du 3 novembre 2022. Le législatif a voté une série d'amendements à la LPol, promulguée le 24 décembre 2022, dont les premières réformes entreront en vigueur le 1^{er} juin 2023. Les amendements suppriment la direction des opérations, les quatre services opérationnels uniformés issus de l'organisation du 1^{er} mai 2016, dont les missions sont intégrées au sein du corps de la gendarmerie. La police judiciaire constitue le deuxième corps opérationnel. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a apporté des modifications au règlement sur l'organisation de la police (ROPol), entré en vigueur le 24 décembre 2022. Ce règlement crée la fonction de commandant adjoint, afin de suppléer la commandante, de mettre en œuvre les priorités de la politique criminelle commune définies par le Procureur public et le Conseil d'Etat, de diriger les services transversaux tels que le service des commissaires, le service de renseignement et la centrale d'alarme, ainsi que de mettre en place les réponses sécuritaires adaptées aux défis quotidiens et aux grands événements. Le règlement fait l'objet d'un recours. La question du retour de la formation des policiers dans le canton de Genève, voulue par la nouvelle LPol au 1^{er} janvier 2025, sera réexaminée par le Conseil d'Etat dans le courant 2023, sur la base du rapport de la Cour des comptes, qui évalue la qualité de la formation actuelle, en fonction des exigences fédérales, et son adéquation avec les besoins sécuritaires, ainsi que les travaux en cours sur le plan intercantonal en vue d'une mutualisation des compétences dans ce domaine.

Le projet de LIPol (**loi sur l'information de police**) constitue une refonte complète de la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs, du 29 septembre 1977 (F 1 25). Cette dernière n'est plus adaptée aux technologies de l'information employées par la police, ainsi qu'aux exigences en matière de protection des données. L'avant-projet a fait l'objet d'une consultation au sein de l'administration cantonale. L'objectif est de déposer le PL au Grand Conseil au deuxième semestre 2023.

Reprise de la fourrière cantonale des véhicules par la police. Le transfert sur le plan opérationnel est intervenu le 1^{er} août 2021. Sur le plan formel, budgétaire et comptable, cela a été le cas au 1^{er} janvier 2022. Un certain nombre de processus et d'outils ont été revus. Il s'agit de poursuivre la consolidation de ce secteur.

Suivi du projet d'assainissement de la Caisse de prévoyance (CP) des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires. L'objectif est de garantir une couverture suffisante afin d'assurer les prestations, en tenant compte de la surévaluation du taux technique. En l'absence d'un accord entre partenaires sociaux en 2022, le plan d'assainissement unilatéral préparé par la Caisse à titre provisionnel a été mis en œuvre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, incluant des mesures transitoires pour 2023. Trois projets de loi sont maintenant déposés au Grand Conseil (PL13211 : plan d'assainissement des syndicats; PL13212 : projet du Conseil d'Etat pour le financement du nouveau plan de la CP; PL13068 : affiliation des ex-agents de la police de la sécurité internationale portant sur le libre choix de l'affiliation en matière de prévoyance).

Plusieurs **projets d'investissements informatiques** seront portés à la discussion dans le cadre du programme décennal d'investissements (PDI) en vue de priorisation. Il s'agit notamment de la vidéosurveillance dans les locaux de police.

Pour rappel, la loi sur la police (LPol) fixe la durée de conservation des images à 100 jours, ce qui a des conséquences financières importantes. Les autres projets concernent l'évolution des moyens pour la lutte contre la cybercriminalité, en lien avec l'axe 2 de la PCC, et finalement, l'évolution de l'application du service des contraventions, notamment pour l'intégration des QR-Codes et diverses interfaces dans le cadre de l'axe 6 traitant de l'effectivité des sanctions pénales.

Le 25 novembre 2022, le Grand Conseil a voté la loi d'investissement (de 3,5 mios de francs) pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS), appelé à remplacer l'outil COPP pour la gestion du personnel.

Le projet de loi 13226 pour le renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE; crédit sollicité de 8,18 mios de francs), qui équipe à la fois le 117 et le 144, a été renvoyé en commission des travaux le 15 décembre 2022.

Détention

En 2022, une nouvelle orientation a été donnée au domaine pénitentiaire par le Conseil d'Etat, à travers un projet de loi sur la planification pénitentiaire (PL 13141), la Stratégie pénitentiaire 2022 – 2032 et le Plan directeur des infrastructures pénitentiaires. La construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires est indispensable, pour que tous les régimes de détention bénéficient d'infrastructures adaptées, dotées des places de détention et des locaux communs nécessaires.

Le déploiement du Concept de réinsertion et de désistance s'est poursuivi en 2022, afin d'assurer une continuité de prise en charge tout au long du parcours carcéral, notamment par le développement d'ateliers permettant aux personnes détenues d'acquérir des compétences professionnelles.

Enfin, la refonte de la gouvernance ou du fonctionnement de plusieurs établissements ou services s'est également poursuivi en 2022, afin d'optimiser la prise en charge des personnes sous main de justice.

Population, droit de cité et migration

En 2022, 24 511 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, dont 472 ont été attribuées au canton de Genève. A celles-ci s'ajoutent les demandes de protection (permis S) présentées par les personnes qui ont fui la guerre en Ukraine. Quelque 75 000 demandes ont été déposées en Suisse. Conformément à la clé de répartition qui tient compte de l'effectif de la population des cantons, 4 232 bénéficiaires de la protection provisoire ont été attribués à Genève. L'OCPM a assuré la prise des données biométriques nécessaires à la délivrance des permis correspondants. Par ailleurs, les travaux de construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales.

Le canton a également poursuivi l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. Le projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG) est ainsi inscrit à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil; celui relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) a été finalisé par le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et les autorités judiciaires concernées.

Le 29 mars 2022, l'OCPM a ouvert un Centre cantonal de biométrie (CCB), dans le but d'augmenter sa capacité d'émission des documents d'identité suisses et des titres de séjour pour étrangers et de réduire le délai pour les prises de rendez-vous. Rattaché à l'OCPM, le CCB, dont la création et l'équipement ont fait l'objet d'un crédit d'investissement de 1 715 000 francs (L 12 633) voté par le Grand Conseil le 26 juin 2020, avait accueilli, à fin décembre 2022, plus de 110 000 administrés suisses et étrangers, s'approchant de sa pleine capacité fixée à 700 personnes par jour.

Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, la première cérémonie de prestation de serment des nouveaux naturalisés en présentiel depuis le début de la pandémie de Covid-19 a eu lieu le 6 décembre 2022. Une dizaine de cérémonies analogues ont été planifiées en 2023.

L'OCPM a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. L'office a notamment finalisé le développement de son offre de e-démarches. Il a ainsi mis à disposition des usagers, dès le 1^{er} septembre 2022, un formulaire "intelligent" qui permet de prendre en charge toutes les premières demandes de permis de séjour ou d'établissement pour ressortissants étrangers et les annonces d'arrivées pour citoyens suisses.

Protection de la population et affaires militaires

Après deux ans de pandémie, l'année a été marquée par de nouveaux engagements. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a nécessité de déployer un centre d'accueil pour héberger les nombreux Ukrainiens fuyant leur pays. Par ailleurs, les tensions en Ukraine, auxquelles s'ajoutent une situation tendue dans les centrales nucléaires françaises, ont induit des conséquences sur l'approvisionnement énergétique. Dans ce cadre, l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires a été fortement sollicité, tout particulièrement pour anticiper et se préparer à d'éventuelles mesures de contingentement et de délestage d'électricité.

S'agissant des sapeurs-pompiers, les travaux préparatoires en vue du transfert de l'organisation de l'instruction au Groupement SIS se sont poursuivis selon la planification définie afin d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, tenant compte des conclusions d'un audit de la Cour des comptes, le canton entend poursuivre la réforme de la protection civile. L'enjeu consiste à faire évoluer son organisation et optimiser les moyens d'intervention afin de faire face aux risques actuels plus nombreux et plus complexes comme nous l'ont rappelé l'expérience de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, les enjeux d'approvisionnement ou encore les tensions sur le marché de l'énergie et les risques de pénuries.

Durant l'année, l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires a mené les travaux préparatoires utiles au déménagement de son centre cantonal d'instruction feu et protection civile (CIFP) sur le centre d'instruction des troupes de sauvetage (CITS). Le CIFP quittera définitivement Bernex en 2023 pour intégrer le site d'Epeisses.

Le centre d'instruction des troupes de sauvetage se verra ainsi renforcé dans son statut de pôle de compétences en matière de sauvetage, ouvrant de nombreuses perspectives de synergies en termes de collaboration dans la formation et l'intervention.

Sans confrontation à de nouveaux imprévus, la mise en pleine exploitation du site est prévue à l'horizon mars/avril 2023.



H01 Sécurité publique

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	538'506'264	170'355'723	46.3%	368'150'541	375'894'579
30 Charges de personnel	319'905'121	768'394	0.2%	319'136'727	321'966'852
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	205'197'502	168'017'378	451.9%	37'180'124	38'856'870
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'132'866	638'331	11.6%	5'494'535	5'853'753
34 Charges financières	375'982	242'059	180.7%	133'923	192'172
36 Charges de transfert	2'188'780	317'548	17.0%	1'871'232	4'596'693
37 Subventions redistribuées	206'750	206'750	-	-	225'654
39 Facturations internes	4'499'263	165'263	3.8%	4'334'000	4'202'585
REVENUS	165'934'798	23'539'112	16.5%	142'395'686	154'932'831
42 Taxes et redevances	102'709'915	12'919'683	14.4%	89'790'232	91'589'833
43 Revenus divers	5'082'075	3'335'000	190.9%	1'747'075	12'425'793
44 Revenus financiers	-	-	-	-	4'160
46 Revenus de transferts	57'308'570	7'136'291	14.2%	50'172'279	49'833'943
47 Subventions à redistribuer	206'750	206'750	-	-	225'654
49 Facturations internes	627'487	-58'613	-8.5%	686'100	853'448
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-372'571'466	-146'816'611	65.0%	-225'754'855	-220'961'748
<i>Coût d'état-major</i>	-3'001'162	83'768	-2.7%	-3'084'930	-2'877'207
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-68'684'150	-432'190	0.6%	-68'251'960	-64'136'480
COÛT COMPLET	-444'256'778	-147'165'033	49.5%	-297'091'745	-287'975'435

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	2'117.50	-26.20	-1.22%	2'143.70	2'167.75
<i>ETP fixes</i>	2'101.20	-39.40	-1.84%	2'140.60	2'138.65
<i>ETP auxiliaires</i>	12.00	10.00	500.00%	2.00	24.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.30	3.20	290.91%	1.10	4.30

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre public et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA (ORganisation des secours en cas de CATastrophe et de situation exceptionnelle). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Mise en œuvre la politique criminelle commune 2021-2023 (PCC)

La 5^{ème} édition de la PCC, signée entre le Conseil d'Etat et le Procureur général, engage fortement la police et requiert la contribution active de nombreux offices répartis dans les différents départements de l'administration cantonale. Durant l'année 2022, l'accent a été mis sur la lutte contre la cybercriminalité, en lien notamment avec la nouvelle brigade des cyber-enquêtes (BCE), créée le 1^{er} septembre 2021, sur le renforcement de la collaboration et des outils de suivi, notamment entre le service des contraventions (SDC) et l'office cantonal de la détention (OCD), en particulier le service de l'application des peines et mesures (SAPEM), visant à améliorer l'effectivité de la sanction pénale.

Le nouvel axe 7, *Prévention et détection*, porte notamment sur la détection précoce et la prévention de la corruption et des fraudes. Dans ce cadre, l'objectif consiste à responsabiliser les niveaux les plus élevés de la hiérarchie au sein de l'Etat. Il y a lieu de s'inspirer des travaux conduits par la Confédération, dont ceux du Groupe de travail interdépartemental *Lutte contre la corruption* (GTID), auquel le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) participe pleinement. Le projet pilote MENFIS (pour risque lié à la MENace interne, aux Fuites d'Information et Sabotage numérique) de l'OCSIN s'inscrit dans une démarche similaire. 2023 doit permettre de consolider et de fédérer les différentes approches et de renforcer la cohérence du dispositif cantonal.

Il s'agit également d'intégrer la gestion cantonale de la menace dans cet axe de prévention et de détection. En novembre 2017, la Confédération, les cantons et les communes ont adopté un plan d'action national proposant des mesures pour répondre aux problématiques liées à la sécurité publique et surmonter les défis actuels et futurs. La mesure 14 de ce plan vise la gestion de la menace sur le plan institutionnel afin d'identifier suffisamment tôt le potentiel de danger que peuvent présenter des personnes ou des groupes. La prévention des situations de conflit, de tension et l'accompagnement multidisciplinaire est incontournable afin d'anticiper et d'apporter une réponse sociale, éducative ou psychologique pour éviter que la police et la justice ne doivent intervenir après la commission d'un délit ou d'un crime. Les travaux se sont poursuivis et déboucheront au premier trimestre 2023 sur des propositions concrètes de mise en œuvre, impliquant sans doute une adaptation législative.

Mise en œuvre des recommandations du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2020 dans une approche partagée de sécurité de proximité

Un projet concret porte sur la réalisation partagée entre la police cantonale et les polices municipales d'un outil commun pour recenser les incivilités, d'un tableau de bord et d'une cartographie, aux fins d'aide à la décision pour améliorer la prise en charge des incivilités, dont le DLS 2020 a démontré une nouvelle fois l'impact sur le sentiment d'insécurité et sur la qualité de vie dans les quartiers.

Le projet s'inscrit dans le suivi des recommandations du DLS 2020, plus spécifiquement de la recommandation n° 9, énoncée ainsi : *Renforcer la prise en charge des incivilités et se doter de tableaux de bord*. Cette recommandation est en lien avec l'axe 6 de la 5^{ème} édition de la politique criminelle commune (PCC), intitulé *Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police*.

Les travaux menés en 2022 n'ont pas permis de déboucher sur une première version du tableau de bord en production, pour des raisons à la fois techniques et de discussions sur le périmètre entre la police cantonale et les polices municipales.

H01 Sécurité publique (suite)

Mutualisation des ressources informationnelles entre la police cantonale et les polices municipales

Cette mutualisation est en cours avec le déploiement de la mise à jour majeure du progiciel de la police (myABI). Depuis le 1^{er} mars 2022, les polices municipales travaillent avec le journal des événements de myABI. Le processus de rapport de contravention a été mis en service, tant pour la police cantonale que pour les polices municipales, le 27 septembre 2022. Le projet de guichet unique, partagé entre le Service des contraventions et les communes, pour la gestion des amendes d'ordre et des contraventions est en phase pilote. La nécessité de se doter d'un cadre conventionnel entre l'Etat et les communes, afin d'assurer une bonne gouvernance de la mutualisation des ressources, est confirmée, ceci dans le but de disposer des ressources adéquates et assurer un pilotage efficace. Les travaux ont toutefois été suspendus en 2022 à la demande de l'Association des Communes genevoises (ACG) dans l'attente des résultats liés aux deux projets susmentionnés.

Déploiement effectif du Concept général de formation 2020 (CGF)

La première volée d'aspirants policiers a passé l'examen de compétence opérationnelle (ECO) en juillet 2021 et a entamé en septembre la deuxième année, dite de stages pratiques dans le corps de police qui a mené les policiers en formation au brevet fédéral de policier en été 2022. Principale nouveauté, les candidats ont dû réaliser un portfolio, support pour les examens du brevet. Cette nouvelle approche de formation a nécessité la mise en place d'une organisation adaptée pour accompagner les futurs policiers. Le dispositif mis en place a donné satisfaction tant pour les policiers en formation que pour la hiérarchie des services.

Relève (partielle) de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF, ex-Corps des Gardes-frontière, CGFR), à l'aéroport

Le canton de Genève bénéficie d'une convention avec l'Administration Fédérale des Douanes pour le contrôle aux frontières à l'aéroport de Genève, aux termes de laquelle la prestation est financée et opérée par l'OFDF. Le projet national d'uniformisation des contrôles pour les frontières extérieures (reFRONT) envisage deux modèles de gouvernance, soit l'harmonisation (la responsabilité de la gestion des frontières reste en mains des cantons, à leurs coûts), soit l'uniformisation (la responsabilité de la gestion des frontières revient à la Confédération avec la possibilité de déléguer ces contrôles et de les financer). La police genevoise soutient cette deuxième variante. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a décidé de reporter en 2024 la première étape de la relève partielle, à hauteur de 26 équivalents temps plein (ETP), si la variante harmonisation devait être déployée.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme H01 connaît une hausse des charges de +170.4 millions par rapport au budget selon les douzièmes provisoires, alors que les revenus lui sont supérieurs de +23.5 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.8 million s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-0.6 million) ;
- un nombre d'heures supplémentaires payées inférieur au budget de -0.4 million et la constatation d'une reprise d'une charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non-prises supérieure engendrant une baisse des charges de -1.4 million ;
- des charges sociales inférieures au budget (-1.4 million), notamment en raison de contributions à la caisse de pension inférieures au budget en raison de la vacance de postes constatée ;
- les allocations présentant un dépassement de +0.7 million principalement en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère plus élevé que prévu au budget pour +0.8 million;
- les prestations de l'employeur relative au Pont Police présentant un dépassement de +5.4 millions, entièrement compensé par un crédit supplémentaire technique validé par le Conseil d'Etat le 4 mai 2022. Ce dépassement découle du mode de construction du budget 2022 selon les douzièmes provisoires qui a retenu au niveau des charges effectives les montants prévus au budget 2021, alors qu'il est tenu compte des montants envisagés au PB 2022 pour les montants relatifs aux utilisations de provisions, ce qui a créé le déséquilibre susmentionné.
- des autres charges de personnel inférieures au budget de -1.5 millions en raison d'un nombre d'aspirants formés inférieur à celui prévu au budget.

Ces excédents de charges sont plus que couverts par les crédits supplémentaires obtenus pour les postes dits

H01 Sécurité publique (suite)

impératifs (+ 0.2 million), les effets induits des postes 2021 (+0.3 million), les mécanismes salariaux 2022 (+2.8 millions), la réintroduction du doublement du dernier salaire (+0.2 million), l'allocation unique de vie chère (+0.7 million) et la correction de l'impact du mode de construction du budget selon les douzièmes provisoires en relation avec le Pont Police (+5.5 millions), soit un total de 10.6 millions de francs.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement global de +168 millions qui trouve son origine dans des causes divergentes.

Ainsi, les natures suivantes présentent des dépenses supérieures au budget :

- Les autres charges d'exploitation indiquent un dépassement de +163.3 millions en raison principalement des provisions constituées pour recapitaliser la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) prévues dans le projet de loi 13212 et les différents amendements qui lui ont été apportés lors du travail parlementaire en Commission des finances. L'impact global de ces mesures se montera à 200 millions pour l'Etat, dont 162.8 millions concernant le programme H01. Le solde s'explique par des indemnités versées en lien avec la tenue du sommet USA-Russie et de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC.
- Les opérations relatives aux réévaluations de créances connaissent globalement un dépassement de +4.8 millions. Celui découle du besoin de constituer des provisions afin de tenir compte du risque de non recouvrement des créances. Il doit également être mis en parallèle avec l'augmentation des revenus constatée en nature 42.
- Par ailleurs, des frais excédentaires ont été constatés en lien avec le rattachement de la fourrière (0.2 million) et pour des frais de traductions et d'interprétariat (0.1 million) et des frais de logistiques en lien avec la tenue de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (+1.5 million).

Ces dépassements sont quelque peu compensés par des économies découlant :

- de frais de renvois moindres à la brigade des renvois (BRE) pour - 0.4 million;
- de frais bancaires inférieurs au budget au service des contraventions pour - 0.2 million;
- d'un moindre recours à des mandataires (avocats, assistance judiciaire, divers mandats police) pour - 0.3 million;
- de primes d'assurance patrimoine RC inférieures suite à la conclusion d'un nouveau contrat pour - 0.3 million.

Il convient de signaler que la Confédération a pris en charge une partie des dépenses encourues en 2022 lors de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Nous relevons également le fait que la Confédération a reconnu le caractère exceptionnel du sommet USA-Russie qui s'est tenu en juin 2021 et qu'à ce titre, elle a participé à la couverture des frais de sécurité qu'elle a retenu à hauteur de 80%.

Le dépassement global de cette rubrique est partiellement couvert par les crédits supplémentaires obtenus pour les sujets impératifs (+0.1 million), les besoins en matière de constitution de provision pour faire face au risque de non recouvrement des créances (+3.3 millions) et la constitution de provision pour recapitaliser la CP (+162.8 millions).

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +0.3 million, en raison des dédommagements payés aux autres cantons pour les policiers dépêchés en renfort d'une part, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'OMC. Une demande de dépassement de crédit de 0.85 million a été déposée pour couvrir cet excédent de charge. Cette demande s'est avérée finalement trop importante au vu des renforts auxquels le canton a dû recourir sur les 6 derniers mois de l'année.

Tout comme pour la nature 31, il convient de relever que la Confédération a pris en charge une partie des dépenses encourues en 2022 lors de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC.

Subventions redistribuées (37)

Cette rubrique enregistre à hauteur de 0.2 million les versements effectués en faveur des communes afin de leur reverser les montants pris en charge par la Confédération pour la mise à disposition de leurs agents de police municipale à l'occasion du sommet USA-Russie de juin 2021 et de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Un revenu identique est comptabilisé sous la nature "Subventions à redistribuer" (47). Selon la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), cette rubrique n'est pas soumise aux demandes en autorisations de crédits supplémentaires.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +12.9 millions par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

H01 Sécurité publique (suite)

- Une augmentation des taxes d'utilisation et prestations de service de +0.4 million découlant des montants reçus de la part de l'aéroport ;
- Hausse des remboursements, découlant principalement des assurances sociales, de +0.9 million;
- Hausse des amendes de +11.6 millions. Cette hausse concerne les amendes d'ordre (AO) et ordonnances pénales (OP) liées aux radars (Polrout) pour +10.4 millions et +1.2 million pour les AO/OP liées au SDC. Il convient de signaler que l'augmentation liée aux radars découle de l'utilisation d'en moyenne 39 radars au lieu des 30 habituels. Par ailleurs, le taux de dénonciation sur la base duquel le budget était construit (entre 0.25%-0.35%) est dépassé puisqu'un taux de 0.61% est constaté en 2022.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +3.3 millions par rapport au budget principalement en raison de reprises effectuées d'une part, sur la provision constituée pour tenir compte des engagements résultant du Pont Police (+1,3 million) et d'autre part de la baisse des risques liés aux litiges envers le personnel (+1.8 million). Enfin, un litige envers un fournisseur a connu une issue favorable (+0.2 million).

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent +7.1 millions par rapport au budget, en raison principalement des dédommagements reçus de la Confédération pour le sommet USA-Russie pour près de 4 millions, puis pour la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (2.9 millions). Enfin, les dédommagements reçus de la part des autres cantons pour les renforts mis à leur disposition sont supérieurs de 0.2 million.

Subventions à redistribuer (47)

Cette rubrique présente des revenus supérieurs au budget à hauteur de 0.2 million. Ce montant correspond au versement effectué par la Confédération en faveur des communes afin de les dédommager pour la mise à disposition de leurs agents de police municipale à l'occasion du sommet USA-Russie de juin 2021 et de la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Les charges se rapportant à ces indemnités sont enregistrées sous la nature "Subventions à redistribuer" (37).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Le taux d'infraction est de 1‰ supérieur à la valeur cible. Malgré la proximité de la valeur cible, l'objectif n'est pas pleinement atteint, compte tenu du volume des infractions considérées.

Indicateur 1.2 : Le taux d'infraction est de 1‰ supérieur à la valeur cible, qui peut néanmoins être considérée comme atteinte. La valeur pour C21 (15.7 ‰) a été calculée sur une valeur cible de 30 ‰ au PB21 ce qui était un excellent score, suite à une forte baisse des vols, notamment des cambriolages et malgré une augmentation des escroqueries. Dès 2022, l'indicateur a changé, d'une part pour s'adapter à ceux utilisés par l'Office fédéral de la statistique permettant ainsi une comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Cet indicateur fait aujourd'hui référence à l'ensemble des infractions contre le patrimoine et non plus à une sélection (vol par effraction ou introduction clandestine, vol à la tire, vol à l'astuce, vol à l'arraché, effraction de véhicules, vol dans ou sur un véhicule et vol de véhicules motorisés). De ce fait, les brigandages ont été inclus dans cet indicateur et ne font plus partie de l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.3 : La valeur cible est presque atteinte. S'agissant d'un nouvel indicateur, nous n'avons pas de recul pour mesurer une éventuelle évolution.

Indicateur 1.4 : Ce taux a diminué régulièrement pour atteindre 0.47% en 2020. Depuis, il est reparti à la hausse.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Les taux d'élucidation dépassant la valeur cible de 1%, celle-ci peut être considérée comme atteinte.

Indicateur 3.1 : Le problème du taux de documentation des réquisitions demeure, ce qui rend l'indicateur inopérant. L'application Mobile Responder qui devait contribuer à améliorer le taux de documents, n'a pas produit à ce jour les effets escomptés. La valeur pour C2021 étant de 49%, elle reste néanmoins stable pour 2022.

Indicateur 3.2 : La mise en production de myABI dans les services de back office et les nombreux tests qui ont dû être menés en amont ont eu un effet négatif sur le temps de traitement.

Indicateur 3.3 : Compte tenu de la valeur cible élevée, l'objectif est considéré comme atteint.

H01 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle pour 1000 habitants	Efficacité	5	4	5.2	4	2023
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	62	61	15.7	61	2023
1.3 Taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool	Efficacité	15%	13%		12.8%	2023
1.4 Taux de véhicules en infraction "radars"	Efficacité	0.58%	0.39%		0.35%	2023
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle	Efficacité	90%	89%	86%	89%	2023
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	16%	15%	9.8%	17%	2023
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	47%	65%	49%	67%	2023
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	73%	85%	77%	85%	2023
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	83%	85%	85%	85%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à toutes les infractions au patrimoine, à savoir vol par effraction ou introduction clandestine, vol à la tire, vol à l'astuce, vol à l'arraché, effraction de véhicules, vol dans ou sur un véhicule et vol de véhicules motorisés.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les accidents de la circulation (avec dommages matériels et avec dommages corporels) dont la cause principale est l'alcool par rapport au total des accidents.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur le nombre de véhicules en infractions relevées par des radars automatiques (fixes, mobiles et signaux lumineux) par rapport au total des véhicules contrôlés.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction. Le catalogue des infractions est identique à ceux des indicateurs 1.1 et 1.2.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et

H01 Sécurité publique (suite)

jours fériés compris.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.



H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	228'698'924	50'729'984	28.5%	177'968'940	170'136'948
30 Charges de personnel	131'509'187	1'065'016	0.8%	130'444'171	127'601'119
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	81'744'284	54'518'300	200.2%	27'225'984	25'898'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	933'165	-1'429'418	-60.5%	2'362'583	955'850
34 Charges financières	9'768	1'244	14.6%	8'524	15'329
36 Charges de transfert	14'047'671	-3'401'507	-19.5%	17'449'178	15'200'252
39 Facturations internes	454'849	-23'651	-4.9%	478'500	465'786
REVENUS	31'766'888	1'822'180	6.1%	29'944'708	38'728'134
42 Taxes et redevances	10'720'019	-744'403	-6.5%	11'464'422	9'835'474
43 Revenus divers	555'844	386'192	227.6%	169'652	9'851'340
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1
46 Revenus de transferts	20'136'371	2'260'237	12.6%	17'876'134	18'678'916
49 Facturations internes	354'655	-79'845	-18.4%	434'500	362'404
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-196'932'036	-48'907'804	33.0%	-148'024'232	-131'408'814
<i>Coût d'état-major</i>	-1'233'742	65'987	-5.1%	-1'299'729	-1'140'288
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-41'546'417	-4'661'319	12.6%	-36'885'098	-34'970'910
COÛT COMPLET	-239'712'194	-53'503'135	28.7%	-186'209'059	-167'520'012

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	983.45	10.65	1.09%	972.80	935.65
<i>ETP fixes</i>	957.95	-2.75	-0.29%	960.70	913.65
<i>ETP auxiliaires</i>	24.50	12.40	102.48%	12.10	21.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.02 Application des peines et mesures
- H02.03 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Réalisation du programme de législature

Le projet de construction de l'établissement "Les Dardelles" a été refusé par le Grand Conseil en automne 2020, mettant ainsi un terme à la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012. En parallèle, l'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon a continué à se dégrader, notamment en raison d'une situation de surpopulation permanente, et nécessite d'importants travaux de rénovation. Une nouvelle orientation a ainsi été donnée au domaine pénitentiaire, à travers la planification pénitentiaire, adoptée le 15 juin 2022 par le Conseil d'Etat et qui se décline en trois documents.

Le premier document est un projet de loi sur la planification pénitentiaire (PL 13141), qui devra permettre la rénovation d'infrastructures existantes ou la construction de nouveaux bâtiments et de mettre ainsi fin aussitôt que possible à la surpopulation et à des conditions de détention indignes d'un Etat de droit.

Le deuxième document est la Stratégie pénitentiaire 2022-2032, qui prévoit de moderniser la prise en charge des personnes détenues, en procédant aux investissements financiers et humains nécessaires, sur la base des besoins actuels, notamment par :

- la construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires, pour que tous les régimes de détention bénéficient d'infrastructures adaptées, dotées des places de détention et des locaux communs nécessaires ;
- le déploiement complet du Concept de réinsertion et de désistance de l'OCD, dans tous les établissements pénitentiaires existants et à venir ;
- l'augmentation du nombre de personnes exécutant leur peine sous une forme alternative (travail d'intérêt général, surveillance électronique et semi-détention) ;
- l'optimisation des suivis réalisés en dehors des établissements pénitentiaires, après l'incarcération ou en lieu et place de celle-ci ;
- l'amélioration du fonctionnement des autres prestations à l'attention des personnes détenues ou suivies.

Le troisième document, enfin, est le Plan directeur des infrastructures pénitentiaires, qui vise à implanter de nouveaux établissements sur trois sites actuellement occupés par l'OCD : le site de Pufflinge (actuels prison de Champ-Dollon et établissement de Curabilis), le site des Charmilles (actuel établissement de Villars) et le site de Satigny (actuels établissements de la Clairière et de Frambois), en utilisant ces parcelles au maximum, tout en évitant une densité trop élevée. A noter que l'ensemble des besoins en places de détention ne peut pas être satisfait, compte tenu des nombreuses contraintes.

S'agissant du volet relatif à la mise en œuvre du Concept de réinsertion et de désistance, il s'est poursuivi en 2022 avec notamment la mise en place de formations "certifiantes" professionnelles pour les personnes détenues dans des ateliers accrédités par les faïtières professionnelles (7 formations professionnelles certifiantes déployées dans un total de 17 ateliers en 2022). En outre, l'utilisation du nouvel outil d'évaluation permettant de mieux cerner les besoins spécifiques des personnes détenues doit encore être généralisée dans tous les établissements et être étendue à tous les professionnels de l'OCD encadrant les personnes détenues. D'autres prises en charge spécifiques ont continué à être déployées, telles l'accompagnement des parents détenus, des familles et des enfants par la fondation Relais Enfants Parents Romand (REPR) pour laquelle le Conseil d'Etat a proposé un projet de loi, adopté le 7 avril 2022 par le Grand Conseil, prévoyant une aide financière de 0.4 million pour les années 2022 à 2025. Pour les personnes détenues étrangères qui doivent quitter la Suisse, l'OCD offre la possibilité de créer un projet professionnel

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

ou de formation dans le pays de retour, avec l'appui de relais sur place (programme Restart). Ce projet, en partenariat avec le Service social international et la Croix-Rouge genevoise, doit encore être étendu et pérennisé.

Autres projets d'importance stratégique

Une réforme organisationnelle est en cours à la prison de Champ-Dollon. En effet, en 2022, d'importants changements ont été réalisés, afin de corriger certains effets négatifs constatés après la mise en œuvre du projet Ambition en 2021. L'OCD a en outre continué à déployer la nouvelle gouvernance de l'office, qui inclut un rapprochement du service de l'application des peines et mesures (SAPEM) et du service de probation et d'insertion (SPI).

Les changements profonds induits dans la politique pénitentiaire s'accompagnent également d'un projet visant à la promotion des femmes, largement sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire. Les travaux de mise en œuvre du rapport de l'université de Lausanne et la HES - Valais ont continué en 2022.

Le projet d'économie circulaire sur le site pénitentiaire rive gauche, porté par trois départements (DSPA, DT, DI), vise à implémenter les principes de l'économie circulaire dans les établissements pénitentiaires tout en créant du lien avec les collectivités publiques concernées.

En 2022, l'OCD a poursuivi l'internalisation du convoyage des détenus, qui aboutira au doublement de l'effectif de la brigade de sécurité et des audiences (BSA). La nouvelle structure de ce service, élaborée en 2022, permettra de faire face aux nouveaux défis de ce service.

Vu la vétusté du système d'information actuel de l'OCD, une refonte du système ou une évolution vers un nouvel outil est nécessaire et des travaux exploratoires en ce sens ont eu lieu en 2022.

Enfin, d'importants travaux législatifs et réglementaires sont en cours, en particulier la nouvelle loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement, dont l'avant-projet a été envoyé en consultation externe en 2022.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme H02 connaît une hausse des charges de +50.7 millions et une hausse des revenus de +1.8 million, par rapport au budget selon les douzièmes provisoires.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +1.1 million par rapport au budget selon les douzièmes et s'explique principalement par :

- un surplus de dépenses salariales du personnel administratif de +2.1 millions, dépassement couvert par les crédits supplémentaires obtenus pour couvrir les annuités et les coûts induits des postes 2021, ainsi que la réintroduction du montant correspondant au doublement du dernier salaire des personnes partant à la retraite après plus de 10 ans d'activité (refus du PL 12578) ;
- des charges salariales du personnel pénitentiaire inférieures au budget de -1.4 million découlant de turnover et des difficultés de recrutement du personnel de détention ;
- des charges salariales des apprentis et des stagiaires inférieures au budget (-0.1 million) ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +1.3 million et la constatation d'une variation des charges à payer au titre des heures supplémentaires et vacances non prises de -3 millions. Cette variation importante s'explique par le fait que des heures supplémentaires équivalant à 2.1 millions ont été payées en déductions des compteurs 2022. Par ailleurs, la reprise des compteurs de jours de vacances non pris de 2021 était erronée pour près de 3 000 jours. La correction en 2022 de cette erreur génère une reprise de près de 0.9 million.
- la dotation à la provision pour litige RH pour un montant de +1.4 million, dont 0.3 million en lien avec des affaires ordinaires en lien avec la gestion du personnel, et 1.1 million en lien avec la suppression des postes mis à disposition de la Fondation Ateliers Feux-Verts ;
- les allocations présentant un dépassement de +0.7 million en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère plus élevé que prévu au budget pour +0.3 million, d'allocations pour les inconvénients du service et l'horaire de nuit plus élevées pour +0.7 million, alors que les autres indemnités soumises aux charges sociales présentent un non-dépensé de -0.3 million ;
- les cotisations patronales en lien avec le traitement présentant un non dépensé de -0.1 million ;

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- les prestations de l'employeur présentant un dépassement de +0.3 million, entièrement compensé par un crédit supplémentaire technique validé par le Conseil d'Etat le 4 mai 2022.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de cette rubrique présentent un dépassement de +54.5 millions par rapport au budget qui sont principalement liés aux éléments suivants :

- Les charges de matières et de marchandises présentent un non dépensé de -0.6 million en raison d'une population carcérale plus faible que prévu au budget et de la fermeture des cuisines de Champ-Dollon en janvier, dont les repas ont été remplacés par des repas commandés aux HUG et payés par les prestations de services et honoraires.
- Un non dépensé de -0.2 million en lien avec les autres machines et matériel d'équipement des ateliers et l'achat centralisé d'uniformes.
- Les prestations de service et honoraires présentent un non dépensé de -2.6 millions, principalement en raison du désengagement de Securitas suite à la reprise du convoyage des détenus par la BSA (-1.6 million). Cette rubrique enregistre par ailleurs un non-dépensé de près de 1 million correspondant à la baisse des placements en institutions à charge du SAPEM et de pécules non-versés compte tenu de la non-ouverture des 27 places prévues à La Brenaz pour lutter contre la surpopulation de Champ-Dollon. Le budget 2022 selon les douzièmes provisoires, basé sur le budget 2021, ne tient pas compte de cet effet.
- Les charges d'entretien de biens meubles présentent un non dépensé de -0.1 million en raison du caractère aléatoire de la survenue des pannes ou des mises à niveau.
- Un non dépensé lié au dédommagement en faveur du personnel de -0.1 million, rubrique liée aux cycles de formation des agents et ASPIII.
- Autres charges d'exploitation (+58.1 millions) correspondant d'une part, au montant provisionné (37.2 millions) en relation avec le projet de loi 13212 amendé permettant la recapitalisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP), et d'autre part, par la couverture du financement des prestations de libre passage versées au personnel de la détention ayant choisi de s'affilier à la CP en lieu et place de la CPEG, comme la loi 13049 leur en offrait la possibilité (+20.9 millions).

Le dépassement en lien avec la constitution des provisions pour la recapitalisation de la CP a fait l'objet d'une demande d'autorisation de crédit supplémentaire auprès du Conseil d'Etat, alors que le versement des prestations de libre passage pour le personnel ayant choisi de s'affilier à la CP a fait l'objet d'une demande auprès la Commission des finances.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -3.4 millions lié principalement aux :

- dédommagements aux collectivités publiques qui présentent un non dépensé de -3.7 millions en raison de la baisse des placements de détenus mineurs genevois dans des établissements extra-cantonaux (Les Léchaïres) et de la baisse des peines au concours payées par le SAPEM ;
- subventions à des collectivités publiques et à des tiers présentant un dépassement de +0.3 million, en raison de l'augmentation de la subvention versée à Relais Enfants Parents Romands (REPR). Un crédit supplémentaire impératif de +0.3 million a été voté à cet effet par la Commission des finances.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -0.7 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires en raison de :

- remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+2.2 millions) ;
- produits d'amendes inférieurs au budget de -2.6 millions suite à la baisse du nombre de dossiers transférés du SDC au SAPEM et à la baisse de l'encaissement moyen ;
- recettes sur vente de -0.1 million découlant de la baisse des ventes d'épiceries (liées au taux d'occupation) et à la baisse des ventes à la cafétéria de Champ-Dollon ;
- baisse dans les mêmes proportions des taxes d'utilisation (lié aux taux d'occupation) de -0.1 million ;
- enfin, baisse des revenus liés aux frais de pension de -0.1 million.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +0.4 million en raison des reprises de provisions suivantes :

- provision pour litige RH (+0.2 million) ;

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- provision pour la rente Pont Police (-0.1 million) ;
- provision pour un litige avec un mandataire externe (+0.1 million) ;
- provision pour la responsabilité civile de l'Etat en lien avec les conditions de détention illicite (+0.1 million).

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +2.3 millions. Cet écart s'explique par les dédommagements reçus des collectivités publiques en raison des placements extra-cantonaux à Champ-Dollon et à la Brenaz plus élevés qu'attendus (+2.1 millions) et la 13^{ème} facture pour 2021 relative à la Clairière (+0.2 millions).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Le taux est plutôt stable sur l'année écoulée même si l'on constate une diminution sur la seconde partie de 2022 (min 46.2% en mai et max 53.1% en décembre).

Indicateur 2.1 : La cible est respectée. Le taux est stable autour de 90% avec un minimum à 88.7% en janvier 2022. Un stress test au 31.12.2022 montre que si l'on devait prendre en considération tous les PES même ceux dont la limite de 6 mois pour la validation n'a pas été atteinte, le taux serait de 72.46% (vs 77,27% au 31 décembre 2021).

Indicateurs 3.1 à 3.3 : Les valeurs mesurées sont légèrement supérieures à la cible pour les établissements concernés mais sont en phase avec la réalité.

Indicateur 4.1 : Le taux de prescription est stable sur l'année, oscillant entre 0,76 et 0,95%. Comme l'an dernier, la moitié des cas recensés (49%) concerne des dossiers reçus par le SAPEM pour des procédures dont l'échéance pour la prescription est inférieure à 4 mois.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	53.1%	≤ 55%	48.7%	≤ 55%	2023
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES)	Efficacité	90.48%	≥ 80%	89.5%	≥ 80%	2023
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Champ-Dollon	Efficience	0.58	0.44	0.58	0.45	2023
3.2 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Brenaz	Efficience	0.68	0.65	0.64	0.65	2023
3.3 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Curabilis	Efficience	1.01	0.90	0.97	0.90	2023
4. Eviter l'inexécution des sanctions pénales (prescription des affaires reçues du SDC par le SAPEM)						
4.1 Taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC et attribuable au SAPEM	Efficacité	0.87%	≤ 1.0%	0.89%	≤ 1%	2023

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Les normes concordataires stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3 : Ces indicateurs représentent le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affecté aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de suivre l'efficacité des processus opérationnels du SAPEM dévolus à la gestion et au suivi des affaires reçues du SDC.

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	38'593'646	2'355'226	6.5%	36'238'420	34'966'908
30 Charges de personnel	30'211'944	1'442'632	5.0%	28'769'312	28'794'209
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'319'636	441'675	23.5%	1'877'961	1'639'301
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'295	2'236	9.7%	23'059	28'138
34 Charges financières	-	-	-	-	-1
36 Charges de transfert	6'003'731	468'643	8.5%	5'535'088	4'469'360
39 Facturations internes	33'039	39	0.1%	33'000	35'901
REVENUS	23'227'864	-258'379	-1.1%	23'486'243	18'912'010
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	65
42 Taxes et redevances	22'484'883	407'997	1.8%	22'076'886	18'059'955
43 Revenus divers	3'392	3'392	-	-	134'211
46 Revenus de transferts	739'209	-667'248	-47.4%	1'406'457	716'734
49 Facturations internes	380	-2'520	-86.9%	2'900	1'045
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'365'782	-2'613'605	20.5%	-12'752'177	-16'054'898
<i>Coût d'état-major</i>	-283'431	-887	0.3%	-282'544	-257'315
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'359'958	-162'943	2.3%	-7'197'015	-5'869'872
COÛT COMPLET	-23'009'170	-2'777'434	13.7%	-20'231'736	-22'182'084

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	252.50	5.60	2.27%	246.90	242.80
<i>ETP fixes</i>	209.00	-7.60	-3.51%	216.60	207.60
<i>ETP auxiliaires</i>	38.50	15.20	65.24%	23.30	27.40
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	-2.00	-28.57%	7.00	7.80

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

A l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjours et établissement
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Passeports
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Réalisation du programme de législation

En 2022, pour la deuxième année consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse progresse en raison de la levée, presque totale, des restrictions de déplacement liées à la pandémie de Covid-19 et des conflits persistants au Proche-Orient, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain. Au total, 24 511 demandes ont été déposées en Suisse (14 928 demandes en 2021), dont 472 ont été attribuées au canton de Genève (369 attribuées en 2021). Les personnes ayant été attribuées au canton de Genève proviennent principalement de Turquie (116), d'Afghanistan (84), d'Erythrée (84) et de Syrie (38).

Aux demandes d'asile s'ajoutent, en 2022, les demandes de protection (permis S) présentées par les personnes en provenance d'Ukraine qui ont fui ce pays en raison de la guerre. Environ 75 000 demandes sont concernées à l'échelon de la Suisse. Selon la clé de répartition qui tient compte de l'effectif de la population des cantons, 4 232 demandes ont été attribuées à Genève.

Toujours dans le domaine de l'asile, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. En septembre 2022, ces autorités ont signé une convention tripartite relative à l'exploitation du CFA. Pour ce faire, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre.

Durant l'exercice sous revue, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec l'examen des cas individuels sensibles, l'audition des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits des étrangers, la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et des mineurs non accompagnés (MNA), reconnus en tant que tels par une procédure cantonale dédiée, ainsi que la poursuite des formations et/ou activités lucratives par certains requérants d'asile déboutés dont le renvoi n'est pas possible à brève échéance par la contrainte.

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A ce titre, le projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG) a été examiné par la commission des droits politiques du Grand Conseil et transmis à ce dernier; celui relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) a été finalisé par le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et les autorités judiciaires concernées.

En 2022, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport d'activité du canton en matière de lutte et de prévention de la traite humaine pour la période 2019-2021.

Enfin, concernant les décisions de renvoi rendues et les expulsions judiciaires exécutées, il sied de relever que les chiffres totaux de l'année 2022 (555) sont en légère baisse par rapport à ceux de l'exercice 2021 (591).

Autres projets d'importance stratégique

En 2022, l'OCPM a mis en exploitation un Centre cantonal de biométrie (CCB), ouvert au public depuis le 29 mars, dans le double but d'augmenter sensiblement sa capacité d'émission des documents d'identité suisses, des titres de séjour pour étrangers, des autorisations frontalières, ainsi que des documents de voyage pour étrangers et de réduire le délai pour les prises de rendez-vous des administrés.

Situé en Ville de Vernier et rattaché administrativement à l'OCPM, le CCB, dont la création et l'équipement ont fait l'objet d'un crédit d'investissement de 1 715 000 francs (L 12633) voté par le Grand Conseil le 26 juin 2020, est entièrement dédié à la saisie des données biométriques nécessaires à la délivrance des documents évoqués plus haut. Equipé de 9 cabines biométriques (remplacées par 11 nouvelles cabines dès la fin janvier 2023) et de 16 guichets, ce nouveau centre pourra accueillir jusqu'à 700 personnes par jour. Les horaires et les jours d'ouverture, incluant un samedi matin par mois, ont été pensés pour répondre aux besoins et aux contraintes des usagers.

Afin de limiter le temps d'attente, le CCB reçoit sur rendez-vous uniquement (prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone). Par ailleurs, les citoyens suisses qui ne souhaitent commander qu'une carte d'identité conservent la possibilité d'effectuer leurs démarches directement auprès de leur commune de domicile.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

A fin décembre 2022, le CCB avait accueilli quelque 110 000 administrés suisses et étrangers. Avec 600 à 650 rendez-vous quotidiens honorés, le centre était proche d'atteindre son objectif de fonctionnement à pleine capacité. Cette montée en puissance progressive a eu un impact favorable sur les délais moyens de prise de rendez-vous. Le délai d'obtention d'un rendez-vous pour le renouvellement d'un passeport suisse était ainsi de 2 semaines à fin 2022. Ce même délai était de 5 semaines à la fin de l'année pour les titres de séjour étrangers.

Au surplus, la partie "back-office" du CCB étant aménagée en "smart office", le centre est organisé selon un concept novateur, qui s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie du Conseil d'Etat en matière de ressources humaines, intitulée "travailler autrement".

Prévue initialement pour le 1^{er} juillet 2021, l'émission des permis N (requérants d'asile) et des permis F (personnes admises à titre provisoire) a été repoussée en 2023. La Confédération a désormais fixé au 1^{er} octobre 2023 l'échéance au-delà de laquelle plus aucun permis N ou F ne pourra être délivré sous format papier.

Le 31 octobre 2022, une nouvelle série de passeports suisses au design entièrement revu et actualisée au niveau de ses éléments de sécurité a été mise en circulation. Répondant aux mêmes standards de qualité, la nouvelle carte d'identité suisse sera disponible à partir du 3 mars 2023.

Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, la première cérémonie de prestation de serment des nouveaux naturalisés en présentiel depuis le début de la pandémie de Covid-19 a eu lieu le 6 décembre 2022. Une dizaine de cérémonies analogues ont été planifiées en 2023. La tendance à la baisse du nombre de demandes de naturalisation, constatée en 2021 (2297), s'est quelque peu réduite en 2022 (2237). Ce nombre est toutefois resté légèrement supérieur à celui d'avant la pandémie.

Par ailleurs, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (Loi sur le droit de cité genevois) est toujours à l'ordre du jour des sessions du Grand Conseil. Le nouveau règlement cantonal d'application, dont le texte a été finalisé, devrait entrer en vigueur en même temps que la loi, avant la fin de la législature.

Dans le domaine de l'état civil, les modifications du Code civil concernant le changement de sexe inscrit dans le registre de l'état civil et le mariage pour tous sont entrées en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} juillet 2022. Une formation relative à ces deux réformes a été dispensée aux officiers de l'état civil genevois par le service état civil, naturalisations et légalisations de l'OCPM.

Pour sa part, le service étrangers de l'office a dû traiter en 2022 un grand nombre de dossiers portant sur l'octroi d'un permis C ordinaire, devenus incomplets et nécessitant des compléments d'instruction, en raison d'une nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral concluant à la nécessité pour les ressortissants des pays ayant conclu un accord d'établissement avec la Suisse d'attester également de connaissances linguistiques suffisantes. Le service concerné a toutefois su modifier en urgence ses procédures et rattraper à court terme le retard supplémentaire engendré par la nouvelle exigence posée pour les requêtes considérées.

Les personnes qui ont fui l'Ukraine ont fait l'objet d'une prise de leurs données biométriques nécessaires à la délivrance en leur faveur d'un permis S sous forme de carte de crédit. Dans cette perspective, le service protection, asile et retour de l'office a ainsi accueilli quelque 4000 personnes.

En 2022, l'OCPM a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. L'office a notamment pu finaliser le développement de son offre de e-démarches.

C'est ainsi que la dernière prestation en ligne développée dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions pour l'optimisation des prestations de l'OCPM votée en 2017 a été déployée en avril 2022. Le formulaire "intelligent", mis à disposition des usagers dès le 1^{er} septembre 2022, permet de prendre en charge toutes les premières demandes de permis de séjour ou d'établissement pour ressortissants étrangers et les annonces d'arrivées pour citoyens suisses. Tenant compte de la nature de la demande, comme du statut du bénéficiaire, le formulaire s'adapte en ciblant les informations demandées et les pièces à joindre et en déterminant l'émolument correspondant à chaque situation.

A fin décembre 2022, cette prestation avait été utilisée pour plus de 3 300 demandes. Développée après les demandes d'attestations (2018), les annonces de changement d'adresse (2019), les demandes de permis frontaliers et les demandes de visas (2020) et les annonces de départ (2021), cette nouvelle prestation marque un tournant dans la vision métier de l'OCPM qui passe ainsi d'une logique de processus fondés sur des dossiers familiaux à une gestion de demandes de prestations individuelles, inaugurant ainsi l'ère d'une administration en phase avec les standards actuels dans le domaine.

Le dernier grand projet couvert par la loi évoquée plus haut ayant été réalisé, son bouclage va pouvoir être

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

effectué en 2023. Pour rappel, l'objectif principal des nouvelles procédures mises en place à l'OCPM est d'accélérer la délivrance de toutes les prestations offertes, aussi bien à la population suisse qu'aux ressortissants étrangers.

En complément aux prestations par e-démarches, un système de prise de rendez-vous (pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) sera instauré courant 2023. Il est également prévu que l'OCPM ouvre une antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, à l'exemple des "primo arrivants".

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme H03 connaît une hausse des charges de +2.4 millions et une baisse des revenus de -0.3 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures de +1.4 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- La création de 8 nouveaux postes pour le centre cantonal de biométrie (+0.6 million) et d'un poste de juriste pour le traitement des questions d'état-civil et de naturalisation (+0.1 million) ;
- Les effets induits des postes obtenus en 2021 (+0.1 million);
- Mécanismes salariaux 2022 (+0.3 million);
- Allocation unique de vie chère (+0.2 million).

Ces charges supplémentaires sont presque intégralement compensées par les crédits supplémentaires obtenus (+1.3 millions). L'écart de +0.1 million entre le budget évolué et les comptes 2022 s'explique par un montant d'allocation unique de vie chère supérieur de 0.05 million à celui estimé par l'OPE dans la demande de crédit supplémentaire et des indemnités de 0.05 million accordées au personnel pour les ouvertures du centre cantonal de biométrie les samedis.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.4 million en raison principalement :

- du renchérissement des coûts de production des titres de séjour au format carte de crédit (+0.3 million);
- du mandat accordé dans un premier temps à Caritas, puis au Service social international pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés en tant que personnes de confiance lors des auditions menées par l'OCPM (+0.1 million).

Ce dépassement de +0.4 million est entièrement couvert par les crédits supplémentaires accordés (+0.5 million).

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un excédent de dépenses de +0.5 million. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- l'obtention d'un crédit supplémentaire impératif pour le financement du service d'aide aux victimes de la traite humaine (+0.1 million);
- Un dépassement de +0.3 million découle de l'augmentation du nombre de nuitées en détention administrative et de renvois effectués ;
- une augmentation de la redevance d'utilisation du logiciel SYMIC mis à disposition du canton par la Confédération (+0.1 million).

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +0.4 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires. Cet écart se ventile à hauteur de :

- +0.3 million à la direction générale suite au rattachement au service de gestion des données d'un certain nombre de prestations qui étaient auparavant facturées par les services ci-dessous (notamment les demandes d'attestations

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

- et les annonces de changement d'adresse) ;
- +1.4 million en lien avec les émoluments perçus par le service des étrangers (il y a eu une augmentation sensible du nombre de dossiers traités en 2022; les permis C pour ressortissants de l'UE sont émis sous forme de carte de crédit depuis novembre 2021 et ont tous été délivrés sous cette forme en 2022, ce qui a généré une augmentation de l'émolument et une hausse des revenus; avec le Brexit, les citoyens du Royaume-Uni sont devenus des ressortissants d'Etats tiers qui doivent ainsi s'acquitter de taxes plus importantes en lien avec la production de leur titre de séjour) ;
 - -0.4 million pour le centre cantonal de biométrie (la facturation des émoluments liés à l'émission des titres de séjour pour étrangers sous forme de carte de crédit prévue initialement au centre cantonal de biométrie ouvert à fin mars 2022 est restée de la compétence du service étrangers) ;
 - -0.4 million pour le service de l'état-civil, des naturalisations et des légalisations (le secteur des légalisations a reçu moins de demandes de légalisation que prévu; les besoins des usagers ayant été moindres, suite à la pandémie de Covid-19 et en raison de la situation géopolitique mondiale) ;
 - -0.8 million pour le service des naturalisations en raison des nouvelles exigences introduites par le droit fédéral en matière d'intégration ;
 - +0.3 million perçus en lien avec des remboursements des assurances sociales.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -0.7 million par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la diminution de la refacturation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais de détention administrative liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi). Cette diminution s'explique par le fait que la proportion de détenus administratifs dépendant de la loi sur l'asile (pour lesquels un subventionnement fédéral est prévu par la loi) par rapport aux détenus administratifs relevant de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (qui ne prévoit pas de subventions fédérales) est plus faible qu'auparavant.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : La mise en service du Centre cantonal de biométrie a permis d'atteindre l'objectif.

Indicateur 1.2 : Les restrictions imposées par la situation sanitaire ainsi que plusieurs absences de longue durée ont impacté la durée de la procédure, qui a continué à augmenter, de 17 mois fin 2021 à 20 mois fin 2022. Plusieurs mesures organisationnelles ont ainsi été prises au début 2022 pour juguler l'augmentation de la durée de la procédure (augmentation de 25 % du quota de dossiers à rendre quotidiennement, engagement d'une auxiliaire à plein temps et d'un auxiliaire à mi-temps, etc.). Cela étant, la complexification des tâches ainsi que l'impossibilité, prévue par la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse, de procéder simultanément aux demandes de préavis communal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, requerra une révision à la hausse de l'objectif.

Indicateur 1.3 : Fin avril 2022, les premières demandes d'autorisation ont été mises en œuvre avec une adaptation des procédures. La priorisation des e-démarches apporte une réponse à la problématique de la complétude des demandes reçues, en parallèle l'OCPM a finalisé le passage en traitement numérique des dernières tranches de dossiers encore au format papier. De plus, les processus ont été en partie revus et permettent un traitement plus direct de certaines catégories de demandes.

Indicateur 1.4 : Depuis la mise en œuvre du plan pandémie, les guichets ont mis en place un système d'accueil sur rendez-vous qui permet depuis lors de gérer à satisfaction le flux d'usagers. De plus, un nouveau système de gestion en ligne des rendez-vous (guichet et téléphone) est en cours d'implémentation.

Indicateur 1.5 : La mise en place de l'accueil sur rendez-vous, impliquant le fait que les collaborateurs peuvent désormais préparer les dossiers en amont et délivrer des prestations pré-analysées, a permis de réduire considérablement le temps d'attente au guichet.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	2 sem.	</= 2 sem.	5 sem.	</= 2 sem.	2023
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	20 mois	</= 18 mois	17 mois	</= 18 mois	2023
1.3 Délai moyen entre la réception d'une nouvelle demande (tous types confondus) au service étranger et la finalisation de son traitement	Efficacité	151 jours	</= 180 jours	179 jours	</=90 jours	2023
1.4 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	13 min.	</= 75 min.	10	</= 15 min.	2023
1.5 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	4 min.	</= 12 min.	6	</= 15 min.	2023

Commentaires

Indicateur 1.4 : Suite aux exigences sanitaires liées au Covid-19, la réception des usagers s'effectue depuis mi-2020 par rendez-vous uniquement.

H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	16'495'752	-504'118	-3.0%	16'999'870	16'296'804
30 Charges de personnel	11'921'392	-171'903	-1.4%	12'093'295	11'904'396
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'131'907	-201'296	-6.0%	3'333'203	2'502'880
33 Amortissements du patrimoine administratif	314'587	42'421	15.6%	272'166	286'732
36 Charges de transfert	881'891	-95'265	-9.7%	977'156	997'438
37 Subventions redistribuées	196'502	-34'498	-14.9%	231'000	548'324
39 Facturations internes	49'473	-43'577	-46.8%	93'050	57'034
REVENUS	5'909'034	-35'950	-0.6%	5'944'984	7'665'409
41 Patentes et concessions	38'100	2'500	7.0%	35'600	33'100
42 Taxes et redevances	839'063	394'970	88.9%	444'093	382'175
43 Revenus divers	635'193	85'193	15.5%	550'000	2'426'850
44 Revenus financiers	2'536	-12'464	-83.1%	15'000	18'813
46 Revenus de transferts	2'850'944	-139'347	-4.7%	2'990'291	3'224'538
47 Subventions à redistribuer	196'502	-34'498	-14.9%	231'000	548'324
49 Facturations internes	1'346'698	-332'302	-19.8%	1'679'000	1'031'609
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'586'718	468'168	-4.2%	-11'054'886	-8'631'395
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-111'840</i>	<i>4'694</i>	<i>-4.0%</i>	<i>-116'534</i>	<i>-106'382</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'227'530</i>	<i>729'030</i>	<i>-10.5%</i>	<i>-6'956'560</i>	<i>-6'835'907</i>
COÛT COMPLET	-16'926'088	1'201'892	-6.6%	-18'127'980	-15'573'684

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	93.50	-3.10	-3.21%	96.60	91.80
<i>ETP fixes</i>	<i>90.00</i>	<i>-5.00</i>	<i>-5.26%</i>	<i>95.00</i>	<i>91.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.50</i>	<i>1.90</i>	<i>118.75%</i>	<i>1.60</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de vérifier leur organisation et leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la

H04 Sécurité civile et armée (suite)

contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Réalisation du programme de législation

Pour mémoire, la libération définitive par l'armée de la caserne des Vernets, en vue du lancement du projet Praille Acacias Vernets (PAV), est conditionnée à la réalisation de différents ouvrages pour relocaliser les activités militaires.

Les travaux se poursuivent avec la réalisation du nouveau bâtiment sur le centre d'instruction des troupes de sauvetage (CITS) d'Epeisses. Suite à des retards imputables entre autres à des imprévus liés à la nature du sol de même qu'à la fermeture des chantiers en raison de l'épidémie de Covid-19, il a fallu compter sur un délai supplémentaire. Selon le planning général révisé, la mise en exploitation du bâtiment est prévue d'ici la fin mars 2023. Son inauguration officielle est prévue en avril 2023.

Il est également à noter qu'un crédit supplémentaire a été alloué le 8 avril 2022 par le Grand Conseil, pour couvrir un renchérissement lié aux imprévus ci-dessus. Cette décision était attendue avec intérêt dans la perspective de la finalisation du projet.

Autres projets d'importance stratégique

Outre les impacts du conflit en Ukraine et l'accueil des réfugiés ukrainiens, le risque de pénurie d'énergie a mobilisé, sur demande du Conseil d'Etat, l'état-major de l'Etat-Major cantonal de conduite (EM EMCC) et un grand nombre de cellules du dispositif ORCA-GE. Dans ce cadre, le Collège gouvernemental a exprimé la nécessité de préparer toutes mesures utiles à la mise en œuvre de futures décisions de la Confédération ou du Canton concernant un contingentement ou un délestage de l'approvisionnement électrique. Confirmant ainsi son rôle de plateforme de coordination multidisciplinaire et transversale, l'EM EMCC a mis sur pied et organisé des groupes de travail, conduit de nombreuses séances et œuvré à la mise en place des mesures nécessaires en cas de déclenchement d'un contingentement de gaz et/ou d'électricité ou d'un délestage d'électricité sur le plan national. En parallèle, la thématique du Covid-19 a encore fait l'objet d'un suivi attentif.

Suite aux travaux préparatoires menés en 2022, le transfert de l'organisation de l'instruction au Groupement SIS a été initié le 1^{er} janvier 2023. Parallèlement, la formation à distance prend son essor. Les applications informatiques pour la gestion des inscriptions et le suivi administratif des participants aux cours sont en cours d'évaluation. Un travail et des réflexions sont entrepris sur le volet sapeurs-pompiers volontaires et leur organisation. L'élaboration du nouveau règlement a suivi son cours. La prochaine étape consistera à la mise en consultation auprès des partenaires.

Après deux ans de pandémie et d'un important engagement dans ce cadre, en étroite collaboration avec la logistique, la protection civile a été fortement mise à contribution, notamment dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens à Palexpo ou encore de la Conférence ministérielle de l'OMC. Les recommandations de la Cour des comptes publiées en fin d'année confirment la nécessité de réformer le dispositif afin d'en optimiser son efficacité.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme H04 présente des charges inférieures de -0.5 million au budget selon les douzièmes provisoires, alors que le niveau des revenus a été atteint.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -0.2 million pour les charges de personnel s'explique principalement par la vacance de postes constatée cette année.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -0.2 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires qui s'explique principalement par :

- un écart de -0.2 million sur les charges de matières et de marchandises s'expliquant par les pièces de rechanges et maintenance des véhicules;
- des achats de machines et appareils ne pouvant être portés à l'actif ainsi que des vêtements inférieurs au budget de -0.1 million;
- un dépassement de +0.1 million en lien avec l'octroi d'un mandat à un tiers pour contrôler les plans d'abris de protection;
- des frais d'entretien de mobilier, d'équipements et de véhicules plus faibles (-0.1 million);
- des frais de location supérieurs au budget (+0.1 million) en raison de la location de 7 groupes électrogènes pour assurer l'approvisionnement en essences des véhicules feux-bleus au Centre Logistique Civil et Militaire (CLCM) d'Aire-la-Ville.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -0.1 million. Cet écart découle principalement de l'exécution par les astreints à la protection civile d'un nombre de jours de service inférieur à celui prévu au budget.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Les comptes relatifs à cette rubrique présentent un excédent de revenus de +0.4 million. Celui-ci s'explique par la facturation de la formation des sapeurs-pompiers au groupement SIS.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +0.1 million par rapport au budget. Cet écart découle de la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie perçue en vertu l'article 455 LCP et par une reprise de provision pour dépréciation de créances.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Les comptes 2022 présentent des revenus inférieurs de -0.1 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires.

Cet écart s'explique par une facturation des jours de formation des astreints à la protection civile aux communes moins importante que prévue (-0.2 million) et par l'obtention du financement fédéral des jours de protection civile effectués dans le cadre de la lutte contre le Covid (+0.1 million).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2022, 40 des 42 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ont été inspectées. En revanche aucune organisations PCi (sur 11) n'a pu l'être. L'écart à la cible découle de l'engagement de la PCi dans le cadre des mesures de soutien aux réfugiés ukrainiens, qui a entraîné une suspension des contrôles, pour des questions de disponibilité RH.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2022, les 42 fiches (sur 42) pour les SPV sont effectives mais ne sont pas finalisées. L'écart à la cible découle de l'engagement de la PCi dans le cadre des mesures de soutien aux réfugiés ukrainiens, qui a également sollicité des ressources administratives.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	75%	>= 95%	78%	>= 95%	2023
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	79%	>= 95%	79%	>= 95%	2023
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100%	>= 95%	100%	>= 95%	2023
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	92.9%	>= 85%	95.1%	>= 85%	2023
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

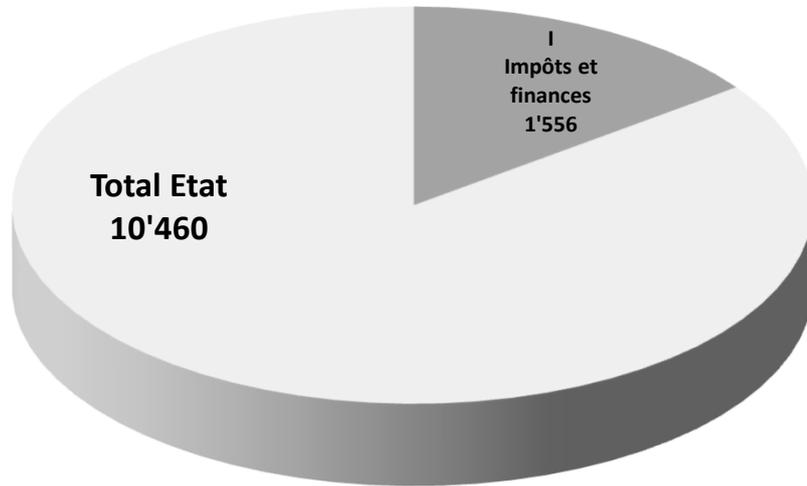
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base de questionnaires de bénéficiaires et de contrôles de la Confédération, le degré de satisfaction des bénéficiaires des prestations logistiques.

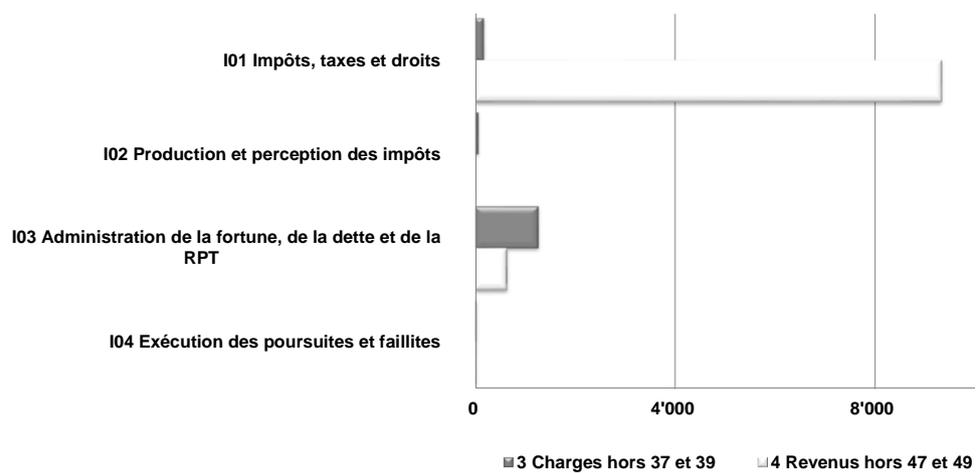
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Depuis 2021, cette politique publique inclut le programme I04 Exécution des poursuites et faillites. Elle se singularise par le fait que deux des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs et à la péréquation financière intercantonale (RPT).

Le programme I01 "Impôts, taxes et droits" présente un résultat positif historique qui excède de plus d'un milliard et demi de francs le montant prévu au budget. Cet excédent découle essentiellement de recettes fiscales et de revenus de transferts exceptionnels.

Une part considérable de ce surplus concerne les impôts cantonaux sur le bénéfice des personnes morales et sur le revenu des personnes physiques. Pour les premières, les déclarations fiscales concernant l'année 2021 ont, pour la première fois, servi de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2022 et les bénéficiaires qui en ressortent sont bien plus élevés que ceux qui avaient été prévus auparavant. D'autre part, les hypothèses de croissance retenues pour l'estimation 2022 sont également plus importantes que celles qui avaient été anticipées lors de la préparation du budget. Ces hypothèses sont déterminées sur la base d'une enquête réalisée, deux fois par an, auprès des entreprises parmi les plus importantes du canton. Les plus fortes croissances sont annoncées par les entreprises du commerce international, de l'horlogerie et de la finance. En ce qui concerne les personnes physiques, il s'agit en grande part de la très forte croissance des revenus en 2021, qui alimentent les correctifs d'estimation et servent de base à l'estimation de l'impôt sur le revenu 2022. Par ailleurs, l'administration fiscale a également pris connaissance de l'existence de revenus exceptionnels pour l'année 2022.

Finalement, les impôts liés à l'immobilier, et plus particulièrement les droits d'enregistrement, ainsi que l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, contribuent également à ce résultat historique sous l'effet de plusieurs transactions et plus-values très importantes. L'impôt sur les successions et donations s'est également révélé plus important qu'anticipé.

En 2022, le débat autour de la fiscalité internationale des entreprises s'est poursuivi. Le canton a participé activement, tant au niveau politique que technique, aux travaux en cours au niveau suisse concernant le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), développé par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et le G20, pour répondre aux défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie. La prochaine étape importante sera la votation fédérale sur la modification constitutionnelle en juin 2023.

En 2022, l'administration fiscale a mené des actions visant à sensibiliser les contribuables de 18 à 25 ans à respecter leurs obligations fiscales. Cet axe de communication concourt à la démarche plus générale qui vise à accompagner le contribuable vers les prestations en ligne.

La recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), en application de la loi 12228 entrée en vigueur le 1er janvier 2020, est chiffrée à 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subsidiés par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Etat a effectué des apports à la CPEG à hauteur de 1.5 milliard depuis 2020, dont 0.1 milliard en 2022. Fin décembre 2022, l'engagement de prévoyance de l'Etat auprès de la CPEG s'élève donc à 3.7 milliards.

La dette financière de l'Etat (somme des emprunts hors engagements de prévoyance) à fin 2022 s'élève à 11.5 milliards, en baisse de 0.9 milliard par rapport à fin 2021. Le montant des intérêts passifs de la dette financière s'élève à 126.2 millions (+4.0 millions par rapport au budget 2022 mais -1.7 million par rapport aux comptes 2021). Ces écarts s'expliquent d'une part par le resserrement de la politique monétaire menée par la BNS (effets négatifs) et d'autre part par un besoin de financement très réduit (effets positifs).

S'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale diminue de 39 millions de francs pour le canton de Genève en 2022 par rapport aux comptes 2021. Le montant net à charge du canton s'élève à 150.5 millions, soit 303 francs par habitant.



I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	179'892'418	91'842'418	104.3%	88'050'000	107'783'781
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	179'892'418	91'842'418	104.3%	88'050'000	107'783'781
REVENUS	9'331'178'133	1'773'356'813	23.5%	7'557'821'320	7'943'778'485
40 Revenus fiscaux	8'428'924'471	1'561'783'151	22.7%	6'867'141'320	7'088'445'533
42 Taxes et redevances	57'707'131	7'357'131	14.6%	50'350'000	56'069'621
43 Revenus divers	4'663'492	4'663'492	-	-	16'472'514
46 Revenus de transferts	839'883'038	199'553'038	31.2%	640'330'000	782'790'817
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'151'285'714	1'681'514'394	22.5%	7'469'771'320	7'835'994'703
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	0	-	0	-
COÛT COMPLET	9'151'285'714	1'681'514'394	22.5%	7'469'771'320	7'835'994'703

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DI :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DEE :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Pour le DSPS :

- l'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature et projets prioritaires

En ce qui concerne la fiscalité internationale des entreprises, le canton a participé activement, tant au niveau politique que technique, aux travaux en cours au niveau suisse relatifs au projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), développé par L'OCDE et le G20. La prochaine étape importante sera la votation fédérale sur la modification constitutionnelle en juin 2023.

Au niveau cantonal, le train de projets de lois du Conseil d'Etat (PL 12773 et PL 12774) sur la réforme de la fiscalité immobilière a été refusé par le Grand Conseil. Pour le remplacer, les députés ont adopté la loi 13030. Celle-ci reprend notamment le principe du droit actuel qui prévoit que l'évaluation fiscale de ces immeubles doit être faite dans le cadre d'une évaluation générale semblable à celle réalisée en 1964. En outre, elle prévoit une baisse linéaire du barème de l'impôt sur la fortune, une réduction de l'impôt immobilier complémentaire et une hausse du taux de l'impôt sur les gains immobiliers. Suite à l'aboutissement d'un référendum, la population se prononcera en 2023 sur cette loi.

Enfin, le Grand Conseil a adopté la loi 13012 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques. Le texte supprime la limite d'âge pour l'octroi d'une déduction pour charge de famille d'un enfant majeur qui est en apprentissage ou poursuit des études. Actuellement, la déduction peut être demandée seulement si l'enfant majeur n'a pas atteint l'âge de 25 ans à la fin de la période fiscale concernée. La modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 s'élèvent à 9.331 milliards de francs, ils dépassent le budget de 1.773 milliard (+23.5%).

Les revenus fiscaux (+1.562 milliard; +22.7%), composés des impôts cantonaux, ainsi que les revenus de transferts (+200 millions; +31.2%), composés principalement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, présentent une augmentation importante et sont à l'origine de ce résultat inhabituel par son ampleur.

Les taxes, dont les revenus de perception pour les communes représentent la quasi-totalité, dépassent le budget de 7 millions (+14.6%).

La reprise de la provision pour dépréciation de créances existantes, qui n'est pas budgétée, atteint +5 millions.

Enfin, le montant des charges est largement supérieur aux prévisions budgétaires (+92 millions; +104.3%). Cette hausse inhabituelle s'explique essentiellement par une augmentation de la provision liée à des dossiers importants concernant les personnes physiques.

Au total, le programme I01 génère un excédent notable de 1'682 millions (+22.5%) par rapport au budget 2022.

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques dépassent le budget d'un montant exceptionnel de 744 millions (+15.2%). Cette augmentation provient en premier lieu des revenus fiscaux et se monte à 681 millions de plus qu'au budget (14.9%).

L'impôt sur le revenu, sans les compensations aux communes françaises et les amendes, s'établit à 634 millions au-dessus du budget (+16.8%). Cette progression découle en grande partie d'une augmentation exceptionnelle et inattendue des revenus des contribuables en 2021. Celle-ci génère des correctifs d'estimation importants concernant cette année fiscale. Par ailleurs, étant donné que les estimations pour l'année 2022 se basent sur les informations de l'année précédente, l'accroissement de l'impôt courant sur le revenu 2021 a également un effet direct sur l'impôt sur

101 Impôts, taxes et droits (suite)

le revenu 2022. Finalement, l'impôt sur le revenu est également alimenté par une poignée de contribuables dont les revenus atteignent des montants exceptionnels en 2022.

101.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales contribuent de manière très importante (+837 millions; +48.9%) à l'excédent du programme 101. Tant les revenus fiscaux (+672 millions; +49.0%) que les revenus de transferts (+163 millions; +49.7%) affichent des dépassements considérables.

Cette augmentation est en premier lieu attribuable aux résultats d'une enquête réalisée deux fois par an, auprès de plus de 100 entreprises. Cette enquête a été réalisée pour la dernière fois en janvier 2023 et les appréciations émises par les entreprises sur leur situation sont radicalement différentes de celles recueillies lors de l'élaboration du budget au mois de septembre 2021. A l'époque, les entreprises anticipaient une progression modérée des bénéfices en 2021. L'essentiel des déclarations fiscales concernant l'année 2021 étant désormais parvenues à l'administration, il est à présent possible d'observer que les participants à l'enquête n'avaient pas anticipé l'évolution économique et que les revenus ont fortement progressé durant cette année fiscale.

Par ailleurs, la dernière enquête de janvier 2023 révèle qu'un grand nombre de personnes morales interrogées anticipent une évolution particulièrement importante pour l'année fiscale 2022. Ces évaluations optimistes provenant essentiellement des secteurs piliers de l'économie genevoise (commerce international, horlogerie, finance), l'enquête laisse anticiper une croissance importante de l'impôt sur le bénéfice. Néanmoins, les résultats de l'enquête montrent également que cette croissance proviendrait d'un nombre limité d'entreprises, particulièrement importantes pour le canton. Par ailleurs, il convient de relever que dans le contexte de l'élaboration du budget 2022 en automne 2021, l'évolution du contexte géopolitique en Europe n'était pas prévisible.

A noter que le déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) est pris en compte. L'imputation s'établit à 50% en 2022 et progressera à 75% en 2023, avant de devenir totale en 2024.

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un excédent très important par rapport au budget (+193 millions; +23.4%). Cet écart revient en particulier aux impôts immobiliers (c'est-à-dire l'essentiel des droits d'enregistrement, l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) et les impôts fonciers) qui dépassent le budget de 131 millions, soit un excédent de 22.3%. Ceci s'explique, de manière générale, par l'augmentation récente du nombre de transactions immobilières, en particulier celles présentant une assiette importante. Par ailleurs, l'IBGI a profité d'une transaction d'une valeur exceptionnelle en 2022.

Les droits de succession et donations présentent également une hausse de 78 millions par rapport au budget. Ces impôts ont présenté une augmentation significative relativement aux années précédentes qu'il n'était pas possible d'anticiper vu le caractère aléatoire des événements qui conduisent à une succession ou une donation.

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme ne sont pas très éloignés des montants inscrits dans le budget (-1 million; -0.6%). Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

101 Impôts, taxes et droits	Comptes 2022	Variations C22-12èmes 2022		Douzièmes prov. 2022
		en fr.	en %	
CHARGES	179'892'418	91'842'418	104.3%	88'050'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179'892'418	91'842'418	104.3%	88'050'000
REVENUS	9'331'178'133	1'773'356'813	23.5%	7'557'821'320
40 Revenus fiscaux	8'428'924'471	1'561'783'151	22.7%	6'867'141'320
42 Taxes	57'707'131	7'357'131	14.6%	50'350'000
43 Revenus divers	4'663'492	4'663'492	-	-
46 Revenus de transferts	839'883'038	199'553'038	31.2%	640'330'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'151'285'714	1'681'514'394	22.5%	7'469'771'320

101.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2022	Variations C22-12èmes 2022		Douzièmes prov. 2022
		en fr.	en %	
CHARGES	159'526'486	85'771'156	116.3%	73'755'330
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	159'526'486	85'771'156	116.3%	73'755'330
REVENUS	5'636'712'030	744'220'710	15.2%	4'892'491'320
40 Revenus fiscaux	5'266'127'934	681'336'614	14.9%	4'584'791'320
42 Taxes	42'876'167	5'376'167	14.3%	37'500'000
43 Revenus divers	4'537'111	4'537'111	-	-
46 Revenus de transferts	323'170'817	52'970'817	19.6%	270'200'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'477'185'544	658'449'554	13.7%	4'818'735'990

101.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2022	Variations C22-12èmes 2022		Douzièmes prov. 2022
		en fr.	en %	
CHARGES	19'211'406	5'892'771	44.2%	13'318'635
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'211'406	5'892'771	44.2%	13'318'635
REVENUS	2'549'505'731	837'105'731	48.9%	1'712'400'000
40 Revenus fiscaux	2'044'822'228	672'422'228	49.0%	1'372'400'000
42 Taxes	14'292'056	1'792'056	14.3%	12'500'000
43 Revenus divers	126'381	126'381	-	-
46 Revenus de transferts	490'265'067	162'765'067	49.7%	327'500'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'530'294'325	831'212'960	48.9%	1'699'081'365

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2022	Variations C22-12èmes 2022		Douzièmes prov. 2022
		en fr.	en %	
CHARGES	754'093	421'783	126.9%	332'310
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	754'093	421'783	126.9%	332'310
REVENUS	1'015'142'443	192'762'443	23.4%	822'380'000
40 Revenus fiscaux	990'271'846	208'621'846	26.7%	781'650'000
46 Revenus de transferts	24'870'597	-15'859'403	-38.9%	40'730'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'014'388'350	192'340'660	23.4%	822'047'690

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2022	Variations C22-12èmes 2022		Douzièmes prov. 2022
		en fr.	en %	
CHARGES	400'434	-243'291	-37.8%	643'725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	400'434	-243'291	-37.8%	643'725
REVENUS	129'817'928	-732'072	-0.6%	130'550'000
40 Revenus fiscaux	127'702'463	-597'537	-0.5%	128'300'000
42 Taxes	538'908	188'908	54.0%	350'000
46 Revenus de transferts	1'576'557	-323'443	-17.0%	1'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	129'417'495	-488'780	-0.4%	129'906'275

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	81'883'241	-1'713'148	-2.0%	83'596'389	80'769'121
30 Charges de personnel	71'124'379	-488'041	-0.7%	71'612'420	69'423'283
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'188'255	-563'116	-11.9%	4'751'371	4'800'864
33 Amortissements du patrimoine administratif	137'505	5'907	4.5%	131'598	135'468
39 Facturations internes	6'433'103	-667'897	-9.4%	7'101'000	6'409'505
REVENUS	15'447'233	-773'021	-4.8%	16'220'254	14'935'740
42 Taxes et redevances	15'446'492	-773'762	-4.8%	16'220'254	14'899'948
43 Revenus divers	741	741	-	-	35'792
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'436'008	940'127	-1.4%	-67'376'135	-65'833'381
Coût d'état-major	-1'606'666	78'892	-4.7%	-1'685'558	-1'631'763
Coût des prestations de moyens	-22'854'395	6'349'378	-21.7%	-29'203'773	-24'906'975
COÛT COMPLET	-90'897'068	7'368'398	-7.5%	-98'265'466	-92'372'119

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	538.00	-25.34	-4.50%	563.34	528.55
ETP fixes	536.20	-22.64	-4.05%	558.84	528.55
ETP auxiliaires	1.80	-2.70	-60.00%	4.50	-

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

L'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi en 2022 ses actions de sensibilisation aux démarches fiscales. Elle a co-organisé avec plusieurs villes et communes partenaires une série de journées d'accompagnement à l'utilisation des démarches administratives sur internet. Depuis 2018, la part des contribuables disposant d'un compte en ligne a doublé pour atteindre 40% en 2022. Par ailleurs, une campagne diffusée principalement sur les réseaux sociaux intitulée "Mes impôts? Je gère!" sensibilise les jeunes de 18 à 25 ans au respect de leurs obligations fiscales.

En 2022, l'administration constate une augmentation de 5.5% de nombre de dossiers, toutes catégories confondues.

I02 Production et perception des impôts (suite)

La réforme de l'impôt à la source et l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure (TOU) a impacté les services de taxation et de l'impôt à la source. Une déclaration d'impôt a été adressée pour la première fois à plus de 12'150 contribuables. Ce changement a suscité des questions auxquelles l'administration a dû répondre notamment aux guichets. Par rapport à 2021, leur fréquentation a augmenté de 20%.

Cette situation a également impacté certains indicateurs de l'administration fiscale, à savoir le ratio du nombre de taxations des personnes physiques produites pour l'année fiscale 2021, ainsi que le nombre de dossiers en attente depuis plus de 180 jours. Malgré la stabilité de la productivité des taxateurs, 82% des dossiers de 2021 ont été taxés en 2022 soit 3 points en dessous de l'objectif. La cible du nombre de dossiers de plus de 180 jours a également été dépassée de plus de 2'300 unités. Les écarts constatés entre les cibles et les résultats restent toutefois faibles et doivent être redressés au cours du 1er trimestre 2023.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget en 2022 de 0.5 million, en raison des postes vacants.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de 0.6 million, soit un écart de 12%. La maîtrise des dépenses de fournitures et petits matériels se poursuit. Par ailleurs, il est constaté une baisse des frais bancaires, des frais de poursuites et des frais d'affranchissement.

39 - Facturations internes

Les facturations internes de frais de l'office des poursuites et du pouvoir judiciaire à l'AFC varient fortement en fonction des activités.

42 - Taxes et redevances

Ces revenus sont inférieurs au budget de 0.8 million. Cet écart est dû principalement à la prise en compte, dans le budget 2022, de la totalité des effets de l'augmentation du tarif des émoluments en 2022. Dans les faits, le déploiement de ses effets est étalé sur plusieurs exercices.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.4%	98%	98.3%	98%	2024
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	172	180	175	180	2024
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	352	180	207	180	2024
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	220	180	160	180	2024
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	177	180	195	180	2024
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	82%	85%	89%	85%	2024
4. Optimiser la productivité du personnel						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs et taxatrices)	Efficience	2'510	2'700	2'598	2'700	2024
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	505'557	410'000	478'034	440'000	2024
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	34%	35%	33.4%	35%	2024
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	12'358	10'000	10'503	10'000	2024

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1 : Le ratio 2022 du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est calculé sur l'année fiscale N-4, soit 2018. Cet indicateur est stable.

Indicateur 2.1 à 2.4 : Le processus visant à optimiser la perception de l'impôt impayé a atteint en 2022 sa cible. Le délai moyen pondéré entre la facture d'impôt et la réquisition de poursuite s'établit à 177 jours, toutes catégories d'impôts concernées. Si les cibles concernant les relances sur l'impôt à la source et les personnes morales ont été dépassées, elles concernent moins de 1'000 dossiers sur un total de dossiers de plus de 13'000.

Indicateur 3.1 : Le ratio du nombre de taxations produites de l'année fiscale 2021 concernant les personnes physiques est inférieur de 3 points de sa cible de 85%. Ce résultat est une conséquence de la réforme de l'impôt à la source expliquée ci-dessus.

Indicateur 5.1 : Le nombre de formulaires remplis en ligne a connu une augmentation modérée de 6% en 2022, après une forte hausse de 30% en 2020 et de 24% en 2021. Cette stagnation peut s'expliquer par des prestations en ligne qui sont déjà utilisées par une grande partie de la population, comme spécifiquement le dépôt des déclarations en ligne. Par ailleurs, la réforme de l'impôt à la source a également modifié le recours à certaines prestations en ligne. Ainsi, les dépôts de listes récapitulatives des employeurs ont fortement augmenté en 2022, ce qui remplace un certain nombre de décomptes de paiement.

Indicateur 6.1 : Le taux de retour des déclarations des personnes physiques s'est amélioré par rapport à 2021. Au 31 mars 2022, ce taux de retour est de 34%.

Indicateur 7.1 : Le nombre de déclarations fiscales non traitées après 180 jours est de 12'358, à l'exclusion des dossiers bloqués pour cause de procédure au contrôle. Ce chiffre dépasse la cible fixée à 10'000 dossiers, mais devrait être résorbé au cours du 1^{er} trimestre de 2023.



I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	1'268'033'451	651'194'043	105.6%	616'839'408
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	41'000'000	41'000'000	-	0
34 Charges financières	196'786'297	5'620'554	2.9%	199'200'851
36 Charges de transfert	308'002'166	0	0.0%	325'709'266
38 Charges extraordinaires	722'244'988	604'573'489	513.8%	202'921'090
REVENUS	644'804'202	62'974'992	10.8%	581'829'210
41 Patentes et concessions	244'717'975	-544'025	-0.2%	243'860'081
42 Taxes et redevances	13'360'551	1'360'551	11.3%	10'143'399
43 Revenus divers	15'493'428	-101'237	-0.6%	41'489'372
44 Revenus financiers	213'744'435	62'259'702	41.1%	153'064'755
46 Revenus de transferts	157'487'812	0	0.0%	136'180'646
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-623'229'249	-588'219'051	1'680.1%	-35'010'198
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	0	-	-
COÛT COMPLET	-623'229'249	-588'219'051	1'680.1%	-143'092'954

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Douzièmes en % prov. 2022	Compte 2021
--	-------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 103.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- 103.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- 103.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- 103.04 Intérêts fiscaux
- 103.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- 103.06 RPT
- 103.08 Recapitalisation des institutions de prévoyance

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature

Compte tenu de la taille de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) (75'000 assurés) et de la garantie de l'Etat, la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le canton de Genève.

La recapitalisation de la CEPG en application de la loi 12228, entrée en vigueur le 1er janvier 2020, a permis de régler le défaut structurel de la sous-capitalisation de la caisse. Cette recapitalisation est de 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard à la charge des employeurs affiliés à la CEPG non-subsidiés par l'Etat. L'Etat a versé à la CEPG 1.0 milliard en 2020, au titre d'apports initiaux, et le solde fait l'objet d'un prêt de la CEPG à l'Etat qui sera remboursé sur une durée maximale de 40 ans.

En 2022, le prêt conclu entre l'Etat de Genève et la CEPG a été remboursé à hauteur de 0.1 milliard. Au 31 décembre 2022, le solde du prêt de la CEPG à l'Etat s'élève à 3.7 milliards.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté en 2022 un projet de loi prévoyant un apport financier à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP), afin de renforcer la sécurité financière de la CP, de reconstituer une réserve de fluctuation de valeur, d'intégrer l'incertitude relative à l'évolution des rendements et des taux, et d'atténuer les baisses de prestations pour les assurés proches de la retraite inhérente à la baisse des prestations nécessaire à l'équilibre structurel de la caisse.

Autres programmes d'importance stratégique / Autres projets opérationnels

Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêt fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

Le niveau général des taux d'intérêt a fortement évolué en 2022, passant entièrement en territoire positif suite au changement de politique monétaire de la BNS (qui a pour but principal de combattre l'inflation et assurer la stabilité des prix).

Le canton a remboursé tous les emprunts à long terme arrivant à échéance en 2022 et n'a réalisé aucun nouvel emprunt à long terme du fait d'un besoin de financement très réduit.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoire

1. Intérêts et frais financiers de la dette

Le montant des intérêts de la dette représente 126.2 millions (nature 34), soit 4 millions de plus qu'au budget, mais 1.7 million de moins par rapport aux comptes 2021. Ce dépassement, qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire approuvé par la commission des finances, s'explique principalement par la fin des intérêts négatifs due au changement de politique monétaire de la BNS intervenu durant l'année 2022.

Le taux moyen de la dette pour 2022 s'élève à 1.05%, légèrement au-delà de l'objectif annuel de 1.00%, essentiellement en raison de l'évolution générale des taux d'intérêt.

2. Variations de valeur des patrimoines financiers et administratifs

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Les charges financières (nature 34, hors intérêts de la dette) se montent à 3.5 millions en raison :

- des pertes de change non réalisées (2.7 millions) et réalisées (0.1 million) issues principalement des variations des taux de change et qui ne peuvent pas être budgétisées;
- de moins-values liées à des cessions d'actifs suite à des démolitions de bâtiments (0.6 million).

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) s'élèvent à 15.6 millions (+13.3 millions par rapport au budget) en raison des éléments suivants :

- les montants budgétés sont principalement composés par les produits des ventes de terrains de l'Etat réalisés en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours par la direction des opérations foncières. Leur estimation est difficile à programmer lors de l'établissement du budget (+0.6 million en 2022);
- des gains de change réalisés s'expliquent principalement par les variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétisées (2.6 millions);
- une reprise de la dépréciation du prêt à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour 6.2 millions;
- une plus-value sur la vente par l'Etat de Genève des bâtiments du site de la Grande Boissière (+4 millions).

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

La part au bénéfice de la Banque nationale Suisse (BNS) (nature 41) reçue en 2022 s'élève à 234 millions (conformément à ce qui avait été budgétisé), correspondant à la distribution maximale de 6 milliards prévue par la convention signée par la BNS et le Département fédéral des finances (DFF). Le règlement sur l'établissement des états financiers prévoit que la part aux bénéfices de la BNS est comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons.

Les patentes et concessions (nature 41) sont inférieures au budget de 0.5 million en raison des éléments suivants :

- la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc est plus importante que budgétisée (+0.3 million);
- le budget pour la redevance pour l'utilisation du domaine public par les SIG était surestimé. En réalité, la redevance est en hausse de 3% par rapport aux comptes 2021 en raison de la hausse de 3% des tarifs de l'acheminement électrique (écart de -0.8 million par rapport au budget).

Par ailleurs, les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget de 0.6 million pour les raisons suivantes :

- 0.2 million de revenus supplémentaires liés à la gestion de la caisse des consignations;
- les revenus provenant des successions en déshérence sont supérieurs aux prévisions budgétaires de 0.4 million.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 2.4 millions en raison des éléments principaux suivants :

- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour l'année 2022 sont supérieurs au budget de 2.4 millions;
- les dividendes reçus d'entreprises publiques de droit privé sont supérieurs au budget de 0.3 million;

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- les revenus des intérêts sur les prêts sont supérieurs au budget de 0.3 million;
- les revenus des intérêts des comptes bancaires sont inférieurs au budget de 0.1 million.
- baisse de 0.5 million sur les loyers des terrains et de droits de superficie, ainsi que sur la rémunération du capital de dotation des TPG.

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts sur créances (nature 34) résultant de revenus fiscaux sont inférieures au budget 2022 de 0.8 million. Cet écart s'explique par un budget calculé sur la base des comptes 2020.

Les revenus d'intérêts (nature 44) présentent un écart de 47 millions avec le budget établi à 101 millions, écart qui s'explique principalement par un dossier exceptionnel.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42 et 43) sont inférieurs de 0.5 million au budget principalement en raison des recouvrements de créances impayées moins importants que prévus (-0.7 million), partiellement compensés par des revenus des actifs de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE (+0.2 million).

Concernant le contentieux géré par l'administration fiscale cantonale, les recettes constatées, suite au retour à meilleure fortune des débiteurs, sont supérieures au budget de 1.2 million (nature 42).

6. RPT

L'année 2022 est la troisième et dernière année de transition prévue dans le cadre réforme de la péréquation financière de 2020.

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources (nature 36) pour un montant de 303.7 millions ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur (nature 36) pour un montant de 4.3 millions. Il perçoit au titre de la compensation des charges (nature 46) 157.5 millions. La participation nette 2021 du canton de Genève s'élève ainsi à 150.5 millions, en diminution de 39 millions en comparaison aux comptes 2021.

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

7. Recapitalisation des institutions de prévoyance

Une charge non-budgétée de 41 millions (nature 31) a été comptabilisée dans le cadre du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation.

Par ailleurs, la charge d'intérêt (nature 34) de la recapitalisation de la CPEG est inférieure au budget de 1.1 million, en raison d'un remboursement extraordinaire en nature du prêt simultané de 64 millions réalisé en novembre 2021.

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38), relative à la recapitalisation de la CPEG, est supérieur au budget de 604.6 millions, le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge, en 2022, une part supplémentaire du coût de cette recapitalisation, de manière à ce que le solde de la réserve budgétaire corresponde à celui de la dette envers la CPEG (3'677 millions).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.05%	≤ 1.0%	1.0%	≤ 0.95%	2024
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	5.3%	≤ 30%	7.0%	≤ 30%	2024
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	12.6%	≤ 25%	11.1%	≤ 25%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux d'intérêt moyen annuel pour l'année 2022 est légèrement au-delà de l'objectif budgétaire en raison de la hausse du niveau général des taux d'intérêt.



104 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	32'591'448	-876'810	-2.6%	33'468'258	31'982'567
30 Charges de personnel	28'077'348	70'258	0.3%	28'007'090	27'578'164
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'325'087	-954'604	-18.1%	5'279'691	4'262'320
33 Amortissements du patrimoine administratif	134'626	15'149	12.7%	119'477	120'224
34 Charges financières	628	628	-	-	1'745
39 Facturations internes	53'760	-8'240	-13.3%	62'000	20'114
REVENUS	34'182'952	-5'484'542	-13.8%	39'667'494	34'093'180
42 Taxes et redevances	24'088'555	-5'749'139	-19.3%	29'837'694	24'867'584
43 Revenus divers	1'059'397	1'058'397	105'839.7%	1'000	154'081
44 Revenus financiers	22	22	-	-	4
49 Facturations internes	9'034'978	-793'822	-8.1%	9'828'800	9'071'510
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'591'503	-4'607'733	-74.3%	6'199'236	2'110'613
<i>Coût d'état-major</i>	-634'254	32'213	-4.8%	-666'467	-648'212
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-16'947'369	3'357'626	-16.5%	-20'304'995	-18'570'758
COÛT COMPLET	-15'990'119	-1'217'893	8.2%	-14'772'226	-17'108'357

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	228.60	-6.30	-2.68%	234.90	225.75
<i>ETP fixes</i>	222.00	-12.20	-5.21%	234.20	218.75
<i>ETP auxiliaires</i>	6.60	5.90	842.86%	0.70	7.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 104.01 Exécution des poursuites
- 104.02 Exécution des faillites

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature

L'office cantonal des poursuites (OCP) a entamé l'adaptation de son système d'information OPUS aux évolutions

104 Exécution des poursuites et faillites (suite)

technologiques intervenues depuis son lancement en 2016. La première étape comporte des mises à jour techniques visant à contrer l'obsolescence, ainsi que la prise en compte des modifications récentes du droit cantonal, en particulier la contribution des communes au processus de notification des poursuites.

Le système d'information dédié à la gestion des faillites par l'office cantonal des faillites (OCF), basé sur une technologie commune à plusieurs cantons qui ont adopté la même application que Genève, bénéficie des synergies issues de la collaboration intercantonale. Une nouvelle fonctionnalité est en préparation pour faciliter l'intégration des courriers électroniques et de leurs pièces jointes dans le dossier numérique d'une faillite, ce qui constituera une première à l'Etat de Genève.

Autres projets opérationnels d'importance stratégique

Le Grand Conseil a adopté la révision de la loi cantonale d'application de la LP (Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite), qui autorise le rapprochement de l'OCP et de l'OCF sous une direction unique, soit la Direction générale des poursuites et des faillites.

La nouvelle loi introduit aussi une mise en conformité avec le droit fédéral à partir de 2023, s'agissant de l'assistance des communes dans le processus de notification des actes de poursuite.

L'OCP a poursuivi son projet participatif visant à la qualité de vie au travail "bien vivre à l'OCP", ainsi que le développement de la communication interne.

L'OCF a renforcé la participation et l'implication des cadres de proximité dans la direction de l'office.

L'OCF et l'OCP ont assuré un niveau de qualité très satisfaisant qui s'est traduit, cette année encore, par une diminution du nombre de plaintes admises par l'autorité de surveillance.

Ils ont poursuivi leurs actions de sensibilisation (programme cantonal de lutte contre le surendettement) mais aussi de répression des infractions en matière de poursuite et de faillite (dénonciation des agissements délictueux aux autorités pénales).

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Le très léger dépassement est couvert par les crédits supplémentaires approuvés par la commission des finances pour les mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non-dépendu d'un million s'explique principalement par les effets suivants:

A l'OCP, le retour du volume pré-COVID des réquisitions de poursuites n'ayant pas eu lieu en 2022, les frais de poursuites (-0.3 million) restent inférieurs au budget. De plus, la dotation pour créances douteuses est moins élevée que le budget de -0.1 million du fait d'une amélioration de la gestion du recouvrement. Finalement, un non dépendu sur les honoraires de mandataires (-0.1 million) complète l'explication de la baisse.

A l'OCF, le budget non consommé de -0.3 million provient principalement de la rubrique "pertes sur créances", qui est influencée par le nombre de faillites donnant lieu à des liquidations à fonds perdus. Cet écart peut donc varier d'une année à l'autre en fonction du volume des faillites, notamment au vu du nombre de faillites assez peu élevé en 2022.

42 - Taxes et redevances

Concernant l'OCP, l'écart de -5.4 millions par rapport au budget s'explique principalement par un volume de réquisitions de poursuite n'ayant pas retrouvé le niveau pré-COVID, sur lequel le budget est basé. De plus, la diminution des émoluments de l'OCP étant directement corrélée à celle du nombre de réquisitions de poursuites traitées (passant de 242'327 en 2021 à 233'749 en 2022), une baisse de 4% est constatée entre les deux années.

Pour l'OCF, l'écart de -0.3 million s'explique en partie par le nombre de faillites assez peu élevé, en comparaison des années antérieures à la pandémie. Les émoluments générés par le traitement des faillites varient chaque année en fonction du volume des dossiers et de leur degré de complexité.

104 Exécution des poursuites et faillites (suite)

43 - Revenus divers

La hausse des revenus divers est due à la comptabilisation en revenus d'anciens montants consignés à l'OCP.

49 - Facturations internes

Le montant sur cette nature varie en fonction du nombre de poursuites déposées par les services de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	4.4	10	3.7	10	2024
2. Optimiser le traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaboratrice et collaborateur	Efficience	1'305	1'500	1'360	1'500	2024
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 % des clientes et clients servis en moins de 30 minutes	Efficacité	98%	95%	98%	90%	2024
3.2 % des clientes et clients servis en moins de 20 minutes	Efficacité	89%	85%	87%	80%	2024
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OCF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤ 1	2024
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	41.4	46	40	46	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet objectif de célérité, fixé par l'autorité de surveillance à 10 jours, est respecté depuis plusieurs années, grâce à l'efficacité des transmissions électroniques e-LP, conjuguée à la récente baisse des nouvelles réquisitions de poursuite enregistrées à l'OCP.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur d'efficience se calcule d'après le nombre de réquisitions de poursuite traitées, en tenant compte de la moyenne annuelle du personnel fixe et auxiliaire de l'OCP. En 2022, le nombre des réquisitions de poursuite s'est avéré inférieur au volume observé avant la pandémie, de sorte que le niveau de l'indicateur est resté en dessous de la cible.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Grâce aux mesures organisationnelles mises en place et au report durable de certaines prestations des guichets physiques vers les guichets de l'administration en ligne (succès des e-démarches depuis la pandémie), ces indicateurs de service se sont très nettement améliorés.

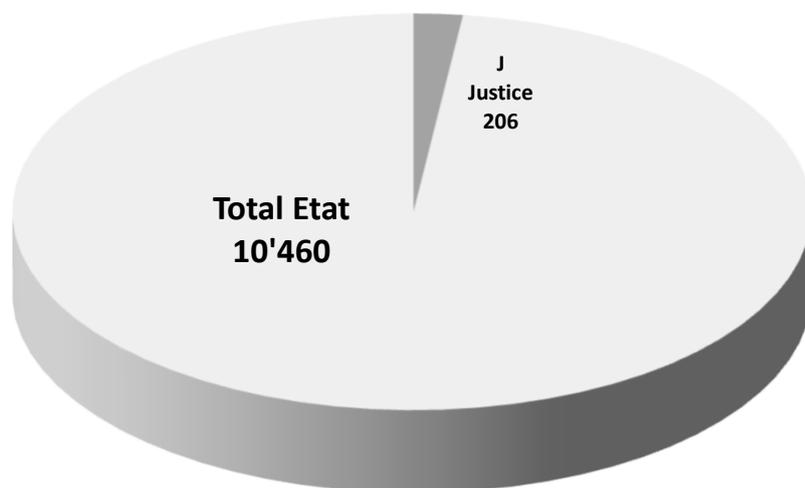
Indicateur 3.3 : Le taux des attestations internet traitées dans les 2 jours, estimé sur la base de l'ancienneté des demandes en attente de traitement, est constamment proche de 100 %. Dès 2023, cet indicateur sera remplacé par la mesure du délai moyen d'émission d'un extrait du registre des poursuites (traitement en back office des demandes électroniques ou par courrier), sans tenir compte des extraits délivrés au guichet.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est lié au nombre de faillites à traiter par l'office en 2022, qui n'a pas affiché l'augmentation redoutée suite à la pandémie.

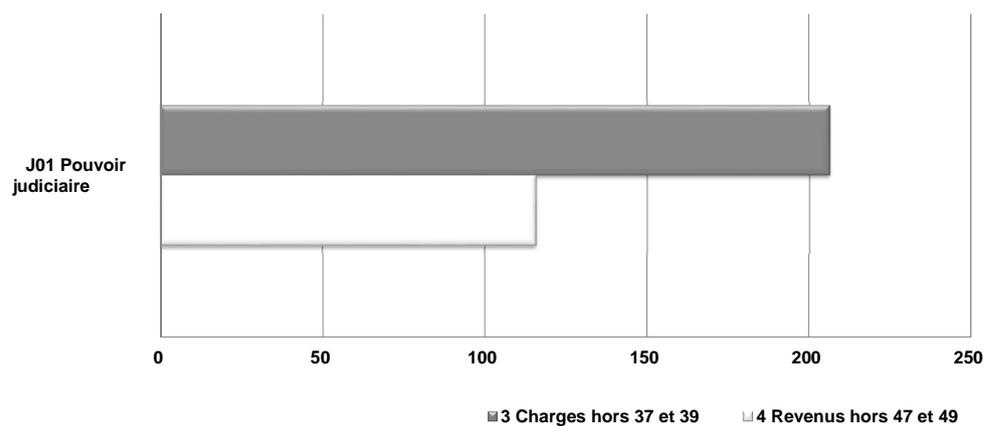


J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice comptable 2022 a été influencé par l'absence de budget voté par le Grand Conseil. Il s'achève avec 207 millions de francs de charges de fonctionnement, avec un écart relativement faible au regard de l'enveloppe correspondant aux douzièmes provisoires. Les revenus dépassent quant à eux largement le montant budgété à concurrence de 60 millions de francs.

Le faible écart sur les charges s'explique par l'octroi d'un crédit supplémentaire de 3.6 millions de francs par la commission des finances par un disponible de 3 millions de francs sur les charges de biens et services, principalement dû des pertes sur débiteurs moins importantes que cela n'avait été estimé.

S'agissant des revenus, l'écart provient d'une confiscation pénale extraordinaire, étant entendu que ces revenus sont aléatoires et donc peu prévisibles.

Le taux de couverture des charges de fonctionnement a exceptionnellement atteint 56%.



J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	206'833'973	-11'677	-0.0%	206'845'650	205'065'512
30 Charges de personnel	145'945'036	3'221'204	2.3%	142'723'832	142'711'659
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	58'027'658	-2'913'117	-4.8%	60'940'775	59'148'781
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'281'333	-205'710	-8.3%	2'487'043	2'390'499
34 Charges financières	1	-4'999	-100.0%	5'000	3
39 Facturations internes	579'946	-109'054	-15.8%	689'000	814'570
REVENUS	116'646'020	59'634'768	104.6%	57'011'252	58'765'612
42 Taxes et redevances	43'654'999	-1'373'503	-3.1%	45'028'502	43'321'881
43 Revenus divers	72'132'044	61'092'044	553.4%	11'040'000	14'754'250
44 Revenus financiers	0	0	-	-	915
49 Facturations internes	858'977	-83'773	-8.9%	942'750	688'566
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-90'187'953	59'646'445	-39.8%	-149'834'398	-146'299'899
<i>Coût d'état-major</i>	-	0	-	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-30'849'502	1'951'803	-6.0%	-32'801'305	-31'399'684
COÛT COMPLET	-121'037'455	61'598'248	-33.7%	-182'635'703	-177'699'584

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	826.95	31.20	3.92%	795.75	822.05
<i>ETP fixes</i>	776.55	3.80	0.49%	772.75	763.15
<i>ETP auxiliaires</i>	49.50	27.50	125.00%	22.00	57.90
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.90	-0.10	-10.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

La mission du troisième Pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à toutes et tous également, aux pauvres comme aux riches, aux faibles comme aux puissantes et puissants, aux étrangères et étrangers comme aux habitantes et aux habitants du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public tranchent quant à elles les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers; elles ont ainsi un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal; elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; elles convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels; elles ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par les magistrats et magistrats titulaires ou non titulaires du Pouvoir judiciaire, assistés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

L'exercice 2022 aura été influencé par l'absence de budget voté et, partant, l'application du régime des douzièmes provisoires. Le crédit supplémentaire voté au printemps 2022 par la commission des finances aura permis de couvrir en partie le renforcement des juridictions pénales de jugement et de compenser l'enveloppe structurellement insuffisante des charges directement en lien avec l'instruction des procédures judiciaires.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2022 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 30 : écart positif de 3.2 millions - dépassement**

L'écart provient pour l'essentiel de l'engagement de ressources supplémentaires en renforcement des juridictions pénales de jugement, conformément à la loi 13085. Il a été couvert par le crédit supplémentaire de 3.6 millions voté par la commission des finances.

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de 3 millions - écart d'estimation**

L'écart s'explique principalement par un disponible sur les provisions pour débiteurs douteux.

- **Sur la rubrique 42 : écart négatif de 1.4 million - écart d'estimation**

Les revenus ordinaires, en particulier les émoluments prononcés par les tribunaux civils et administratifs, n'ont pas atteint le niveau budgété.

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de 61 millions - écart d'estimation**

L'écart provient principalement d'une confiscation pénale extraordinaire, ces revenus étant aléatoires et donc peu prévisibles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	96%	100%	101%	100%	
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	98%	100%	104%	100%	

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	100%	100%	106%	100%	
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficienc	2.49	2.1	2.38	2.3	
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficienc	2.14	2.1	2.08	2.1	
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	87%	85%	87%	88%	
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JJP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%	90%	91%	90%	
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	80%	80%	81%	81%	
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	12.8%	10.5%	13.1%	13%	

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile.

Indicateur 1.3 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public.

Indicateur 1.4 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats et magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats et magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

Indicateur 2.1 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble

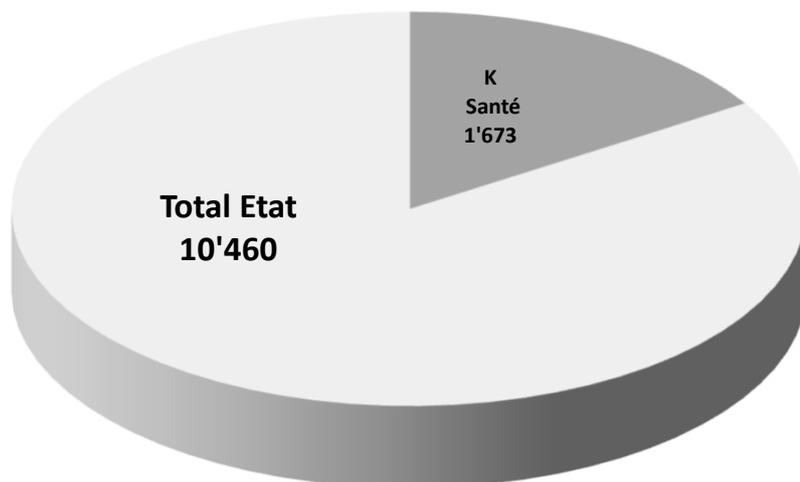
J01 Pouvoir judiciaire (suite)

des procédures de droit public sorties.

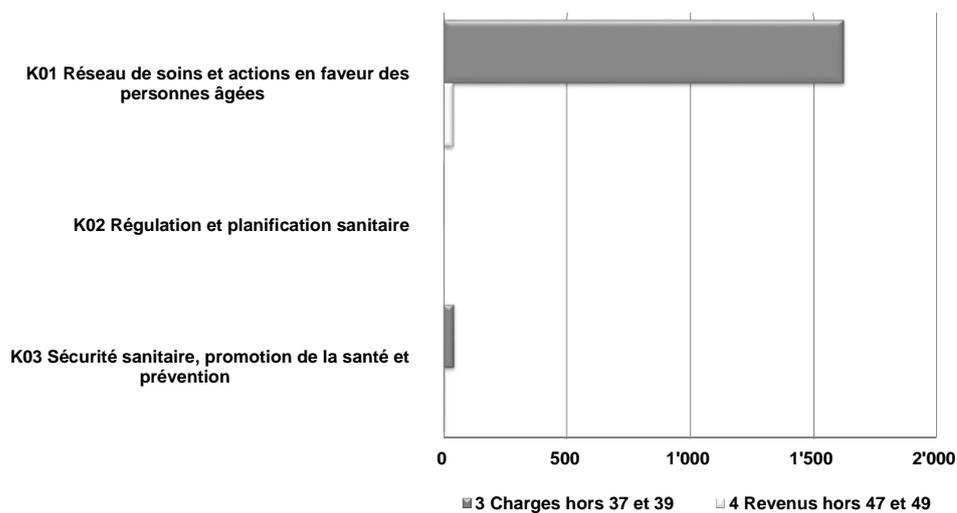
Indicateur 2.4 : La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





K SANTE

Synthèse des priorités

L'année 2022 a encore été fortement marquée par l'épidémie de Covid-19. Pour la Direction générale de la santé (DGS), il s'est agi de gérer la décrue des besoins en enquête d'entourage des cas positifs et en gestion communautaire de l'épidémie (plans de protection, stratégie de tests, vaccination, information, etc.). Depuis le mois d'avril 2022, la Suisse a quitté la « situation particulière » selon la loi fédérale sur les épidémies. La cellule Covid-19 a ainsi diminué progressivement ses activités et a été dissoute en décembre 2022 après avoir effectué un gros travail de documentation des événements et de bilan. A noter que l'activité de vaccination a encore dû être entièrement coordonnée par la DGS, le vaccin n'étant pas accessible aux professionnels de santé en dehors du circuit particulier mis en place pour l'épidémie.

Du côté des institutions de soins, l'épidémie a également encore fortement impacté leurs activités, notamment aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et au sein de l'Institution de maintien à domicile (Imad). Au sein des HUG, les hospitalisations Covid-19 ont été encore extrêmement nombreuses en 2022 et l'institution a dû par ailleurs affronter une épidémie de bronchiolite et de grippe qui a d'autant plus surchargé les équipes. Au sein de l'Imad, l'année a été marquée par une adaptation constante aux degrés de crise Covid-19 ainsi que par des épisodes répétés de canicule durant lesquels le plan d'action spécifique auprès des personnes fragiles a été déployé. A noter que les difficultés de recrutement ont marqué l'Imad en 2022.

En marge de la gestion de la fin de cette pandémie, les projets de politique publique de santé ont été poursuivis selon les axes stratégiques de la législature 2018-2023 : adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficacité dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, maîtriser les coûts de la santé dans les limites de la loi fédérale, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies et repenser le partage des responsabilités entre les acteurs publics et privés. Ces lignes directrices ont guidé en 2022 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes de la politique K (réseau de soins et action en faveur des personnes âgées, régulation et planification sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

L'année 2022 a marqué une étape importante pour la santé numérique à Genève avec le déploiement pour la Romandie du dossier électronique du patient CARA en remplacement de MonDossierMédical. Un important projet de loi d'investissement transversal sur la santé numérique a également été adopté.

Selon la planification sanitaire 2020 à 2023 et selon les contrats avec les institutions, les prestations attendues par l'Etat pour couvrir les besoins de la population ont augmenté en 2022. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des urgences sont particulièrement concernés. Une attention soutenue a été apportée aux structures intermédiaires, qui ont été renforcées en 2022 par plusieurs ouvertures de nouvelles structures (unités d'accueil temporaire de répit, unités d'accueil temporaire médicalisées, immeubles avec encadrement pour personnes âgées). De nouveaux lits d'EMS ont également ouvert en 2022.

La recherche de l'efficacité et de la maîtrise des coûts par l'innovation et la qualité au sein du réseau de soins continue de faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Le programme COGERIA (détection des personnes âgées fragiles et anticipation des besoins médicaux non-planifiés), a bénéficié d'une nouvelle étape de déploiement. Des projets pilotes importants pour améliorer la coordination des professionnels de la santé ont été poursuivis : maison de santé, plan de soins partagé pour les patients complexes et plan de médication partagé.

Au niveau des professionnels de la santé, la mise en œuvre de la Loi sur la santé modifiée a permis d'élaborer de nouveaux concepts de délégation d'acte qui seront validés et déployés en 2023.

La mise en œuvre de la « clause du besoin » pour les professions médicales a été lancée selon le cadre fédéral. Enfin le canton participe activement au projet « Reformier » de planification de la formation médicale post graduée à l'échelle romande.

La réponse du canton aux besoins en soins à domicile a été renforcée pour suivre l'évolution forte de la demande dans ce domaine, ce qui constitue un défi autant qu'un succès de la politique de maintien à domicile. Plusieurs plans d'action cantonaux sont en cours : le plan d'action en faveur des proches aidants, le programme cantonal Alzheimer ainsi que celui en faveur de soins palliatifs. Dans le domaine des EMS, les contrats de prestations ont été prolongés de deux ans pour préparer la sortie du financement obligatoire selon la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal, RS 832.10) du périmètre d'application de la Loi cantonale sur les indemnités et aides financières (LIAF – D1 11).

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2022 la démarche de renouvellement des priorités des actions de promotion-prévention. Le plan d'actions 2024-2027 a été élaboré grâce à de nombreux groupes de travail transversaux et une commission d'experts externes.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il a renforcé ses capacités de contrôle pour répondre aux normes fédérales. Un focus particulier a été mis sur le commerce en ligne, sur les compléments alimentaires, sur les établissements industriels de production de denrées alimentaires ainsi que sur les fabricants et importateurs de cosmétiques pour lesquels de nouvelles exigences légales sont entrées en vigueur en 2021. Il a enfin également poursuivi son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à l'eau potable.

Au niveau vétérinaire, la protection des animaux a été renforcée, la Loi sur les chiens (LChiens – M 3.45) a été adaptée, un exercice de lutte contre les épizooties a été organisé et le contrôle des expérimentations animales a été priorisé.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	1'622'020'417	121'284'650	8.1%	1'500'735'767	1'573'423'826
30 Charges de personnel	3'686'294	-6'764	-0.2%	3'693'058	3'657'860
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'065'890	-435'588	-9.7%	4'501'478	4'036'270
33 Amortissements du patrimoine administratif	195'125	-15'438	-7.3%	210'563	209'871
36 Charges de transfert	1'614'073'107	121'742'438	8.2%	1'492'330'669	1'565'517'050
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	-	-	-	-	2'776
REVENUS	40'593'305	4'994'775	14.0%	35'598'530	41'066'481
42 Taxes et redevances	516'079	-1'688'301	-76.6%	2'204'380	545'136
43 Revenus divers	21'251'335	1'040'895	5.2%	20'210'440	26'078'340
44 Revenus financiers	579'887	579'887	-	-	-
46 Revenus de transferts	18'246'004	5'062'294	38.4%	13'183'710	14'443'004
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'581'427'112	-116'289'874	7.9%	-1'465'137'238	-1'532'357'346
Coût d'état-major	-34'583	2'661	-7.1%	-37'244	-32'688
Coût des prestations de moyens	-28'531'017	-12'812	0.0%	-28'518'205	-33'311'002
COÛT COMPLET	-1'609'992'711	-116'300'024	7.8%	-1'493'692'687	-1'565'701'036

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	21.24	-1.48	-6.51%	22.72	21.93
ETP fixes	20.24	-0.69	-3.30%	20.93	20.93
ETP auxiliaires	-	-0.79	-100.00%	0.79	-
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

K01.03 Prestations hospitalières

K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Dispositif COGERIA et Maisons de santé

COGERIA a poursuivi son extension dans les quartiers de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. En 2023, l'équipe emménagera dans des locaux aux Eaux-Vives. Les indicateurs du volet social sont identifiés. Une campagne de communication a été lancée au printemps 2022 pour promouvoir le dispositif. Les supports de communication et le site Internet ont été actualisés. La phase préparatoire de l'étude médico-économique est terminée. Le concept cantonal pour les maisons de santé a été mis en application et un second pilote va débuter en 2023 à Meinier.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

En 2022, près de 140 millions de subvention directe ont été versés aux 54 EMS. Le canton dénombre 4 095 lits de long-séjour et 26 lits de court-séjour. Les EMS ont réalisé 1.45 million de journées, soit un taux d'occupation moyen de 95.3%. L'écart du prix de pension à la charge des pensionnaires est de 68 francs entre le prix le plus bas (198 francs) et le prix le plus haut (266 francs). Le prix de pension moyen s'élève à 231 francs.

Le contrat de prestations 2018-2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2023. Un projet de loi modifiant la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) pour la rendre conforme au droit fédéral, en particulier au financement résiduel LAMal, a été élaboré avec les faïtières. La loi modifiant la LGEPA relative à la sous-traitance et l'externalisation de prestations socio-hôtelières dans les EMS a été adoptée par le Grand Conseil le 25 février 2022.

Enfin, le flux des placements en EMS depuis les HUG ou le domicile a fait l'objet d'un groupe de travail. Les réflexions permettront d'améliorer les institutionnalisations dès 2024.

Renforcer les soins et le maintien à domicile

Le traitement du financement résiduel des soins à domicile à charge du canton s'est poursuivi. Le renouvellement des contrats de prestations 2024-2027 (HUG, institution genevoise de maintien à domicile (Imad) a débuté. Les projets d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à l'horizon 2027 couvriront largement les besoins. En 2022, le nombre de logements s'élevait à 1 747. Le Jardin de Graman (14 logements à Puplinge) exploité par l'Imad a ouvert en octobre 2022, avec des synergies avec le futur IEPA Frémis (40 logements) prévu en 2024. Les IEPA Campanules (164 logements) à Vernier, et Meyrin 14 (32 logements) ouvriront en 2023. Les documents types liés à l'exploitation d'IEPA ont été finalisés et entreront en vigueur en 2023. L'ouverture du foyer de jour John Jacques, intégré à l'IEPA Campanules, a été préparée en vue d'une exploitation par Pro Senectute dès avril 2023. Le canton totalisera ainsi 12 foyers.

Programme cantonal soins palliatifs

La quatrième journée mondiale des soins palliatifs du 12 octobre 2022 s'est tenue sur le thème « Les soins palliatifs à travers les âges pour tous et toutes ». Dès 2023, des formations seront accessibles et un label qualité pour les organisations de soins à domicile (OASD) sera créé.

Proche aidance

Lors de la 9^e journée intercantonale des proches aidants du 30 octobre 2022, le jet d'eau a été illuminé et neuf événements ont été organisés. La ligne Proch'info gère désormais les demandes de relève à domicile avec un applicatif informatique sécurisé. Une sensibilisation au bénévolat dispensée par la Croix-Rouge genevoise est proposée aux associations partenaires.

Plan Alzheimer

L'année 2022 a permis de finaliser le programme de formation sur les démences avec des modules développés en

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

collaboration avec l'Imad, les HUG et la Fegems. Ce programme sera à disposition des centres de formation des partenaires du réseau de soins et concerne près de 3 000 personnes du domaine médico-social.

Hôpitaux Universitaires de Genève

En 2022, les HUG ont accueilli plus de 240 000 patientes et patients, représentant plus de 62 000 hospitalisations, environ 190 000 urgences (dont environ 35 000 urgences pédiatriques) et quelque 1,2 million de consultations en ambulatoire. Ces chiffres témoignent d'une reprise de l'activité comparativement à 2021, toutefois en dessous des taux enregistrés avant la pandémie de Covid-19.

Épidémies, Ukraine et énergie

Les HUG ont fait face en 2022 à la plus importante des trois années de Covid-19 avec 4 550 patients et patientes hospitalisées (sur plus de 10 000 depuis le début de la pandémie - 2 350 en 2021 et 3 451 en 2020). S'y sont ajoutées la variole du singe et une épidémie vigoureuse de bronchiolites pédiatriques entre septembre et décembre. Sans oublier les conséquences pour l'institution du conflit armé en Ukraine qui a représenté quelque 19 000 consultations ambulatoires et hospitalisations dispensées à plus de 3 000 réfugiés et réfugiées de Genève. Enfin, conséquence de la situation géopolitique mondiale, l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie et les menaces sur leur approvisionnement ont mis l'hôpital sur le qui-vive.

Évolution de l'activité stationnaire

Hormis les périodes d'épidémies marquées et de suspension d'activité, l'activité stationnaire a été élevée, en particulier lors du dernier trimestre. En zone aiguë, les cas ont été de plus en plus lourds et le cost-weight moyen (degré de sévérité moyen des cas) est supérieur de 2% au budget.

En ce qui concerne le Covid-19, l'enjeu de l'année 2022 a été de mettre en place un dispositif extrêmement adaptable pour optimiser les affectations de ressources au gré de l'intensité des vagues successives. En 2022, l'hôpital a dû faire face à plusieurs pics épidémiques, atteignant 536 patients fin janvier, 439 fin avril, 309 début juillet, 270 fin octobre et 436 fin décembre.

Évolution de l'activité ambulatoire

En 2022, l'activité ambulatoire des HUG, moins touchée par les impacts du Covid, a poursuivi sa croissance. Tous les départements observent une reprise. Les plus grosses progressions ont eu lieu dans le Département de la femme de l'enfant et l'adolescent avec plus de 13 000 prises en charge (+6%) ainsi que dans le Département de médecine (+5%) et le Département de chirurgie (+8%).

Résultat de l'exercice

Au niveau financier, les conséquences des crises susmentionnées sur l'équilibre des comptes sont importantes. Grâce au soutien important du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, un crédit complémentaire de 95 millions, soit 4.6% du budget, a été adopté par la Commission des finances du Grand Conseil en décembre 2022, permettant ainsi aux HUG de présenter des comptes à l'équilibre.

Recettes

Les recettes d'activités connaissent une perte de 49 millions dans le secteur de l'activité stationnaire, principalement du fait des suspensions d'activité durant les vagues pandémiques, montant partiellement compensé par un gain de 18 millions dans l'activité ambulatoire. Le dernier trimestre a connu heureusement une reprise encourageante.

Charges

Les charges de personnel ont été plus importantes que prévu de 26 millions, malgré la réduction du dispositif Covid au cours de l'année, notamment quelque 400 équivalents temps plein, et des recrutements inférieurs aux prévisions. Les renforts, les taux d'absence élevés et les annonces de Plend supérieures aux attentes ont pesé sur les charges de personnel.

Les charges d'exploitation ont également été impactées négativement par la conjoncture avec un excédent de 46 millions par rapport au budget dont 33 sont liés aux surcoûts d'énergie (26.7 millions) et à l'inflation (6 millions).

Constructions hospitalières

La validation en août 2022 par le Conseil d'état du schéma directeur immobilier (planification 2020-2040 de la

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

construction et de la rénovation des bâtiments hospitaliers) a marqué une étape significative dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques auxquels les projets de rénovation et de construction devront répondre.

Les premiers projets du schéma directeur immobilier sont déjà en cours de réalisation :

- Le projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU) a vu une grande partie des nouvelles surfaces mises à disposition en 2022. Malgré deux zones de chantiers simultanés, tout est fait pour assurer de bonnes conditions d'accueil et de prises en charge des patientes et des patients. Le chantier prendra fin en 2023.
- La construction de la Maison de l'Enfant et de l'Adolescent (MEA) est en cours d'achèvement et la mise en service programmée en été 2023.

En même temps, de gros projets de travaux ont démarré en 2022 :

- La construction du Centre de chirurgie ambulatoire de Beau-Séjour 22-24 ainsi que du Service d'ophtalmologie a démarré en été 2022, après un chantier remarquable de démolition et de travaux spéciaux pour adosser le bâtiment à la colline de Champel.
- Le projet de rénovation de l'ex-site du bloc opératoire d'urgence et de création de salles modernes hybrides pour les activités cardiovasculaires et neurochirurgicales se poursuit avec une perspective confirmée d'ouverture en 2024.

Les futurs grands projets ont également fortement progressé :

- Le concours d'architecture du futur hôpital des enfants a été remporté par le bureau Architecture studio. Les études démarreront en 2023, le démarrage du chantier est planifié pour 2026 et la livraison en 2030.
- Un groupe de travail, conjoint avec l'Etat a été constitué en 2022 pour réfléchir à l'évolution de la psychiatrie et élaborer un *master plan* du site de Belle-Idée sur 20 ans.

Enfin, les travaux de rénovation et d'entretien, la loi L12464 (crédit renouvellement et subvention 2020-2024) ainsi que la loi L13001 (crédit complémentaire au crédit de renouvellement 2020-2024) permettent de planifier et de réaliser environ 150 projets pour un budget global de 102 millions répartis entre 2020 et 2024. À fin 2022, 91 millions ont été affectés à ces projets, 45 millions utilisés et 11 restent encore à attribuer.

Parc d'équipements

Pendant cette troisième année de la loi L12464, les HUG ont poursuivi le remplacement et la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 14.3 millions.

Cette année, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de loi spécifique pour le renouvellement des Equipements Médico Techniques Lourds (EMTL) des HUG pour un montant de 21.6 millions comprenant des équipements de radiologie, de médecine nucléaire et de robots chirurgicaux.

Recherche

Le Centre de recherche clinique (CRC) soutient les chercheurs cliniciens dans la conception, la mise en place, la réalisation et l'analyse de leurs études cliniques. En 2022, il a participé à plus de 350 études innovantes. Les 142 groupes de recherche de médecine clinique de la Faculté de médecine sont composés de médecins des HUG et de l'UNIGE. Le nombre de publications réalisées au 15 décembre 2022 se monte à 1 632.

Institution genevoise de maintien à domicile (Imad)

L'année 2022 a été une nouvelle fois à haut risque pour les personnes fragiles. D'abord avec une cinquième vague Covid-19 aussi contagieuse qu'éprouvante en début d'année, puis avec un été caniculaire sans précédent, qui a nécessité d'activer le plan canicule de l'Imad à cinq reprises.

Jusqu'à fin août 2022, les niveaux de gestion de crise (degrés 1 à 4) ont dû être continuellement ajustés en fonction de l'évolution sanitaire de Covid-19, de manière à faire évoluer l'organisation quotidienne des équipes de terrain en fonction des directives cantonales et des ressources, parfois limitées à cause des nombreuses contagions. Les plans de protection externes et internes ont sans cesse été revus en fonction de la situation sanitaire. Les dispositifs Covid-19 visant à soulager les structures hospitalières (dépistage, soins, réadaptation) sont restés activables toute l'année, avec une sollicitation constante de Vaccimad, le dispositif cantonal de vaccination à domicile mis sur pied par l'Imad à la demande de la direction générale de la santé (DGS). Quelque 3 760 doses « booster » ont été administrées en 2022. Au total, plus de 10 000 personnes, hors vaccination, ont été prises en charge par l'Imad dans la lutte contre le virus. Par ailleurs, l'institution s'est également attachée à modéliser des plans de continuité

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

énergétique, compte tenu de l'évolution de la situation en la matière.

Soutenir, soigner, former

Les missions confiées à l'Imad par l'Etat de Genève dans le cadre de la politique de maintien à domicile se déclinent sur trois fronts : soutenir, soigner, former. Les équipes de terrain, qui représentent 90% du personnel, sont constituées de professionnels de la santé qualifiés et formés aux spécificités de la prise en soin domiciliaire. Elles accompagnent annuellement plus de 19 000 personnes de tous âges, malades ou fragiles, 365 jours/an et 24h/24. Le plus souvent, l'Imad prend en charge les situations dites complexes, médicalement et/ou socialement, qui nécessitent une expertise dans la prise en charge et la coordination entre les différents acteurs du réseau santé-social.

La mission de soutien, qui inclut la prévention et la promotion de la santé auprès de la patientèle et de la population, vise à éviter, lorsque cela est possible, les séjours en milieu hospitalier ou à en limiter la durée. Elle tend également par ses actions à retarder l'entrée en institution et, par effet collatéral, permet de soulager la charge physique et mentale des proches aidants.

La mission consistant à « former » les professionnels est un autre rôle cardinal de l'institution. Le centre de compétences et gestion des carrières (CCGC) de l'Imad développe et met en œuvre des dispositifs de formation qui répondent aux trois axes de la politique de formation institutionnelle : l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, la formation en continu des équipes et le besoin de relève dans les métiers de la santé et des soins à domicile pour contribuer à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé et développer de nouvelles pratiques professionnelles.

Dans le cadre des plans cantonaux genevois soins palliatifs et Alzheimer, l'Imad a piloté en 2022 des projets de formation, sur mandats de la DGS et en partenariat avec les HUG. L'institution ouvre par ailleurs une trentaine de places d'apprentissage chaque année, contribuant ainsi en nombre au besoin de relève des assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC) dans le canton. Pour la rentrée 2022-2023, 63 apprentis participent à la relève au sein de l'institution, tous métiers et niveaux confondus. L'institution soutient également activement la formation du niveau tertiaire, et en particulier la filière de bachelor en soins infirmiers, en ouvrant plus de 60 places de stage pour les étudiants de cette filière.

Itinéraires cliniques : reprise des projets

Les projets visant au développement de la qualité des prestations, qui avaient été freinés ou stoppés par la crise sanitaire, ont pu être à nouveau priorisés dès septembre 2022. Plusieurs d'entre eux, financés par le Fonds Réseau, ont repris leur cycle de vie, par exemple : l'accompagnement à domicile des personnes souffrant d'un cancer par l'équipe interprofessionnelle spécialisée en oncologie (EISO) de l'Imad ; l'itinéraire clinique de réadaptation pour diminuer les impacts de nombreuses pathologies, notamment les maladies aiguës ou chroniques ; le projet « Fast track » conçu pour limiter la durée des séjours hospitaliers ou les réhospitalisations après une intervention chirurgicale.

Partenaire du réseau de santé

En tant que partenaire du réseau de santé et membre de la commission de coordination du réseau de soins, l'Imad a activement participé en 2022 au développement des collaborations interprofessionnelles, interinstitutionnelles et intracommunautaires autour du lieu de vie des patients. L'institution a lancé le projet Vieillir en santé (VieSa), un projet de recherche sur le vieillissement en santé dans le canton de Genève, pour lequel elle a obtenu des financements privés multiples.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme K01 présente un dépassement de budget de +121.3 millions au niveau des charges et de +5 millions au niveau des revenus.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de biens et services (31) - Ecart d'estimation

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -0.4 million par rapport au budget et s'explique principalement par la diminution du recours à des prestations de mandats à des tiers en lien avec le projet COGERIA.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un surplus de +121.7 millions par rapport au budget.

Cet écart se répartit de la manière suivante :

Péréquation financière et compensation de charges (+6.6 millions)

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2022 à hauteur d'une baisse de charges de 41.7 millions. En l'absence d'une base légale, cette participation est finalement décalée en 2023. Il en résulte un dépassement de crédits de 6.6 millions au niveau de ce programme.

Subventions versées à des collectivités publiques et à des tiers (+17.7 millions)

Ce dépassement résulte principalement des éléments suivants :

- L'enveloppe pour les nouvelles places en EMS présente un dépassement de +1.6 million découlant des ouvertures de places 2022 et des adaptations des minutes de soins. Ce dépassement est entièrement couvert par le crédit supplémentaire impératif obtenu à cette fin.
- Les subventions versées aux EMS excèdent le budget selon les douzièmes provisoires de +2.5 millions. Ceci résulte de l'octroi des mécanismes salariaux 2022, dont le financement est entièrement couvert par les crédits supplémentaires obtenus à cette fin ainsi que par le crédit supplémentaire obtenu pour le financement du complément à verser au titre de l'allocation unique de vie chère.
- La subvention "Sous-couverture MIG" aux HUG, destinée à financer la sous-couverture des tarifs médicaux et les impacts de la politique salariale de l'Etat de Genève, présente un dépassement de +19.3 millions. Ce dépassement résulte de la prise en compte des mécanismes salariaux 2022 ainsi que des effets de l'inflation sur les coûts des fournitures médicales. Il est couvert par les crédits supplémentaires accordés pour les mécanismes salariaux et le complément d'allocation unique de vie chère, ainsi qu'à hauteur de 6 millions, par le crédit supplémentaire voté en faveur des HUG en fin d'année par la Commission des finances ;
- La subvention en faveur des HUG destinée au financement des missions d'intérêt général (MIG) présente un dépassement de +2.2 millions. Ce dépassement découle de l'octroi des mécanismes salariaux 2022, d'un complément pour l'allocation unique de vie chère et du financement de l'accroissement des capacités d'accueil des urgences et de la réadaptation des moyens de la centrale 144. Ces dépassements sont entièrement couverts par les crédits supplémentaires accordés ;
- La subvention des HUG dédiée à la recherche et à l'enseignement excède de +1.6 million le budget selon les douzièmes provisoires. Cet écart résulte de l'octroi des mécanismes salariaux 2022 et est entièrement couvert par les crédits supplémentaires accordés.
- La subvention versée à l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad) au titre des missions d'intérêt général (MIG) et de la formation excède le budget selon les douzièmes provisoires de +4.2 millions. Ce dépassement découle de l'octroi des mécanismes salariaux 2022 ainsi que de l'augmentation des prestations de nutrition servies par l'Imad et des frais de déménagement de son siège. Ces dépassements sont entièrement couverts par les crédits supplémentaires accordés;
- L'existence d'une ligne budgétaire de 1.7 million en lien avec les hospitalisations en secteur privé ne présentant aucune dépense, car celles-ci sont toutes comptabilisées sur la ligne dédiée aux prestations stationnaires hospitalières (-1.7 million) ;
- L'existence d'un non-dépensé de -1.2 million relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) en raison de retard dans la concrétisation de la planification;
- L'existence au budget 2022 selon les douzièmes provisoires de lignes destinées à la constitution de provisions destinées au financement des moyens et des appareils (LIMA) par des organisations de soins à domicile (OSAD) publiques ou privées qu'il n'a pas été nécessaire de constituer (-9.9 millions);
- De l'existence d'un non-dépensé de -0.8 million concernant les "Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile", en raison du retard dans la concrétisation de la planification.

Amortissements des subventions d'investissement (-1.9 million)

Cet écart par rapport au budget s'explique par une baisse des investissements sujets aux amortissements en lien avec les HUG (-1.7 million) et l'Imad (-0.2 million).

Autres charges de transfert (+99.2 millions)

L'écart sur ce type de charge découle d'une part des différences liées aux nouveaux modes de financement,

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

respectivement des prestations hospitalières stationnaires et de soins à domicile et, d'autre part, de charges exceptionnelles relatives aux crises sanitaire (Covid-19) et énergétique. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Le financement cantonal relatif aux prestations stationnaires hospitalières présente un dépassement de +10.5 millions, dont 8.5 millions ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire, voté par la Commission des finances le 8 février 2023. Ce dépassement s'explique par l'augmentation de la consommation faite par la population genevoise de ces prestations suite à la pandémie Covid-19, que cela soit pour des prestations intra-cantoniales ou extra-cantoniales, par l'accroissement du financement des séjours de frontaliers affiliés à la LAMal et des personnes à l'assurance invalidité ainsi que pour la participation cantonale à l'institution commune LAMal.
- L'octroi aux HUG de crédits supplémentaires de +93.6 millions qui se ventilent à hauteur de +66.6 millions pour l'indemnisation des pertes subies en lien avec le Covid-19 (pertes en lien avec le manque d'activité dans les secteurs des soins aigus et en réadaptation et personnel supplémentaire pour faire face à l'accueil des malades et le remplacement du personnel absent) et +27 millions liés aux surcoûts énergies.
- L'indemnisation des foyers de jour pour +0.2 million en raison de la baisse des capacités d'accueil de ces structures. Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire voté à cet effet.
- L'indemnisation de l'Imad à hauteur de +1.5 million pour le financement du dispositif Covid-19 prévu en 2022, dépassement entièrement couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances à cet effet.
- Le non dépensé en lien avec les prestations de soins à domicile qui s'élève à -6.7 millions.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés de -1.7 million sur cette rubrique se rapportent principalement aux montants moins importants que prévu au budget selon les douzièmes provisoires d'actions récursoires obtenus de la part de Sinistres Suisse SA.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +1 million constaté sur cette rubrique découle principalement d'une reprise de provision en lien avec les soins à domicile (+0.5 million), d'un versement plus important concernant la part des tarifs assureurs pour la prise en charge des investissements HUG (+0.7 million) et par des contributions des patients au programme COGERIA inférieures aux prévisions (-0.1 million).

Revenus financiers (44) - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus constaté de +0.6 million découle de la rétrocession par les HUG de montants récupérés auprès de fournisseurs et qui avaient auparavant fait l'objet de d'investissement au titre du patrimoine administratif.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +5.1 millions constaté sur cette rubrique découle principalement des éléments suivants :

- La constatation de remboursements à recevoir de la part des cliniques privées au titre de prestations hospitalières stationnaires 2021 (+5.2 millions) ;
- Les restitutions de subventions suite à l'échéance de contrats de prestations LIAF (+0.1 million) ;
- La diminution des revenus perçus en lien avec l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis (-0.2 million).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : Le nombre de personnes prises en charge par Imad en 2022 dépasse la cible à hauteur de 4.8% mais est en diminution de -1.2% par rapport aux comptes 2021, notamment en lien avec la fin de crise pandémique. Le nombre de personnes de plus de 80 ans pris en charge par Imad croît de +3.1% et celles de plus de 90 ans est stable. La tranche des moins de 65 ans décroît exceptionnellement de -10.6% en lien avec l'arrêt du dépistage Covid (retour à la valeur 2020). Les patients bénéficiant de plus de 40 heures de soins par mois (244 au total) ont augmenté de +6.6%.

Indicateur 1.3 : Le nombre d'heures de prestations facturables à la LAMal a augmenté de 18'108 heures par rapport à 2021 (+2.5%). 74% des heures totales sont réalisées pour les patients suivis 6 ou 7 jours sur 7, soit un accroissement de 4.2% par rapport à 2021. Les heures prestées le week-end représentent 17.8% du volume d'heures de soins en accroissement de 5.5%. Il est rappelé que le chiffre retenu ne prend pas en compte les heures consacrées à la coordination en lien avec des soins ni les déplacements non facturables.

Indicateur 1.4 : La cible n'a pas été atteinte en 2022. Comme pour les deux années précédentes, le début d'année

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

2022 a été marqué par une vague Covid qui a impacté le taux d'occupation des UATR (mesures restrictives avec des tests obligatoires avant entrée). La patientèle fidélisée est en « reconstruction » depuis 2022 et la cinétique du taux d'occupation permet d'espérer un retour à l'objectif visé.

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Les délais d'attente et les temps de passage aux urgences doivent être interprétés dans le cadre du chantier de rénovation et de réorganisation du plateau des urgences adultes (ouverture en 2023) et de la pandémie du Covid-19 en début d'année. La baisse du taux de prise en charge dans la cible des urgences 2 et 3 par rapport à 2020 et 2021 est liée à la forte reprise de l'activité aux urgences.

Indicateur 2.4 : L'indicateur revient dans la cible en 2022 malgré les vagues pandémiques. A l'exception du début d'année, grâce au socle Covid, les interventions chirurgicales n'ont pas dû être annulées à répétition comme en 2020 et 2021. En 2021, cet indicateur était relevé "non significatif" dans le contexte de l'impact de la pandémie sur la programmation opératoire.

Indicateur 3.1 : La valeur 2022, calculée selon la méthode ReKole (R), ne sera disponible qu'au 1^{er} semestre 2023. La valeur pour les données de la CAE de l'année 2021 est de 79.4%. Ce dernier taux de couverture (2021) est en progression après une forte dégradation de 2020, mais reste en-dessous du niveau pré-Covid.

Indicateur 4.1 : La durée moyenne de séjour des cas inliers en zone de soins aigus est stable en 2022. La valeur 2022 est provisoire et ne sera disponible qu'en novembre 2023. La source de la cible qui fait référence aux valeurs des autres hôpitaux universitaires est la même et sera disponible dans le même délai.

Indicateur 4.2 : Après une forte chute du nombre de patients en attente de placement en 2020 et 2021 causée par la pandémie Covid (hausse du taux de mortalité et facilité de placement accordée par l'Etat), ils repartent à la hausse en 2022. L'unité Arve fermée début 2022 sera rouverte début 2023 (+28 lits) pour faire face à ces augmentations.

Indicateur 4.3 : La forte diminution des délais constatée lors de la pandémie Covid s'est poursuivie en 2022. L'année 2022 a bénéficié du nombre encore important de lits disponibles dans les structures EMS. Néanmoins, les structures HUG s'engorgent maintenant à nouveau et les délais se rallongent dès fin 2022.

Indicateur 4.4 : A fin décembre, nous notons qu'une cinquantaine de patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique. Ce nombre reste toutefois stable par rapport à 2021.

Indicateur 5.1 : La valeur 2022 ne sera disponible qu'au 1^{er} semestre 2023. Le taux de couverture s'est amélioré en 2021 par rapport à 2020 mais reste à un niveau très dégradé en raison de la hausse du coût des prises en charges résultant des dépenses importantes engagées, en équipement et en personnel supplémentaire, pour augmenter la capacité d'absorption lors des vagues pandémiques, combinée à la baisse du nombre de cas.

Indicateur 5.2 : Selon les résultats reçus de Swissnoso, la prévalence globale était de 7.9% aux HUG, en hausse par rapport à 2021 (6.7%) et proche de la valeur des hôpitaux universitaires suisses (7.9%).

Indicateur 5.3 : Le taux d'escarres nosocomiales reste en-dessus de la cible malgré les mesures de détections et de soins préventifs pris. Cette dégradation est expliquée par une patientèle de plus en plus lourde, avec des co-morbidités en hausse (de 6.5 diagnostics codés en moyenne par patient en 2019 à 8.3 en 2022).

Indicateur 5.4 : La valeur 2022 sera connue en avril 2023.

Indicateurs 5.5 et 5.6 : Les résultats de l'enquête de satisfaction Picker, conduite mensuellement depuis 2020, montrent que la satisfaction globale des patients reste élevée, constante et supérieure à la cible de 95%. Le taux de recommandation reste stable et s'établit à 77.4%. Il est supérieur à l'objectif fixé de 75%.

Indicateur 6.1 : Le taux d'absence a fortement été impacté par la cinquième vague Covid début 2022. Il reste élevé en 2022 et reflète les séquelles de la pandémie sur un personnel durement touché. La lutte contre l'absentéisme est une priorité pour les HUG, elle est au centre de la stratégie RH qui est en cours de déploiement.

Indicateur 7.1 : Ce chiffre est tiré de la comptabilité analytique 2021, laquelle contient les impacts de la crise sanitaire, notamment en termes de taux d'occupation qui ont une influence forte sur le coût moyen par jour et par lit, les charges des EMS étant quasiment fixes.

Indicateur 7.2 : Une explication possible de cette diminution peut être, qu'en 2021, plusieurs familles aient renoncé ou repoussé le placement en EMS de leurs proches, compte tenu des contraintes découlant des plans de protections imposées dès le début de la crise sanitaire.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 7.4 : Le secteur EMS n'a pas eu à traiter de plaintes au sens juridique du terme. Des doléances sont traitées et les cas sont généralement résolus après la première réponse transmise par le secteur. Le secteur EMS reçoit également des courriers anonymes. Ces derniers sont pris en compte pour orienter les audits du SAI.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	82.8 ans	85 ans	83 ans	85 ans	2023
1.2 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'342	18'000	18'556	17'500	2023
1.3 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	730'251 h.	730'000 h.	712'143 h.	700'000 h.	2023
1.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	70.1%	80%	72.3%	80%	2024
1.5 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.10 ans	3.15 ans	3.1 ans	3.15 ans	2023
2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	97.4%	95%	96.3%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	71.9%	80%	81.2%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	86.7%	75%	91.8%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7 semaines	7 semaines	Non significatif	7 semaines	2023
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	NA	85%	NA	85%	2023
4. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	5.7 jours	5.6 jours	5.9 jours	6.2 jours	2023
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	150	150	116	130	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	54.8 jours	90 jours	72.8 jours	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	49	0	50	0	2023
5. Assurer la qualité des prestations (HUG)						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)	Efficacité	NA	85%	NA	94%	2023
5.2 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	7.9%	< 10%	6.7%	<10%	2023
5.3 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	7.2%	< 5.2%	7.1%	<5.2%	2023

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
5.4 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	NA	< 5%	NA	<5%	2023
5.5 Taux de satisfaction des patients	Qualité	96.6%	> 95%	96.7%	> 95%	2023
5.6 Taux de recommandation	Qualité	77.4%	> 75%	78.3%	> 75%	2023
6. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	10.1%	7%	9%	6%	2023
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	300.2	300	280	325	2023
7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	425 F	390 F	415 F	390 F	2023
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	11.80%	14%	11.6%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	95%	98%	2023
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	< 10	1	<10	2023
8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	96%	98%	96%	98%	2023

Commentaires

Indicateurs 2.1 à 2.3 : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie, de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations.

Indicateur 2.4 : Nombre de semaines entre la date de la première consultation et la date d'intervention. Le délai moyen est influencé par des facteurs indépendants de la disponibilité des blocs, entre autre la volonté du patient, la nécessité d'examen supplémentaires ou le nombre d'interventions en lien avec la nouvelle liste hospitalière.

Indicateur 3.1 : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal adaptée à l'ambulatorio hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85%.

Indicateur 4.1 : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) Inliers est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journée d'hospitalisations inappropriées.

Indicateur 4.4 : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'ont aucune raison de séjourner à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Le manque de couverture est dû, d'une part, à la structure tarifaire SwissDRG qui reste non aboutie et ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires et, d'autre part, à un tarif trop bas qui ne contient pas les parts d'investissements engagées.

Indicateur 5.5 : Cet indicateur permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction des patients en vue de recommander ou non l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur fait partie de la politique de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé (moyenne de +20/an).

Indicateur 7.2 : Ce taux correspond au pourcentage de personnes de plus de 65 ans qui résident en EMS par

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

rapport à la population totale des personnes du même âge.

Indicateur 7.4 : Il s'agit de l'ensemble des plaintes ne relevant pas du domaine médical, lesquelles sont traitées par le service du médecin cantonal. Ces plaintes peuvent émaner des résidents, des proches, de la famille, etc.



K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	4'913'142	64'661	1.3%	4'848'481	4'934'092
30 Charges de personnel	4'314'513	83'175	2.0%	4'231'338	4'366'273
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	564'581	11'179	2.0%	553'402	527'658
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'403	-15'438	-62.1%	24'841	9'149
36 Charges de transfert	24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'536
39 Facturations internes	109	-2'791	-96.2%	2'900	6'476
REVENUS	1'400'013	-427'090	-23.4%	1'827'103	1'338'073
41 Patentes et concessions	17'375	16'775	2'795.8%	600	18'750
42 Taxes et redevances	1'355'793	-128'250	-8.6%	1'484'043	1'221'705
43 Revenus divers	26'464	-315'996	-92.3%	342'460	1'574
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	95'464
49 Facturations internes	380	380	-	-	580
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'513'130	-491'751	16.3%	-3'021'379	-3'596'019
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-40'476</i>	<i>-54</i>	<i>0.1%</i>	<i>-40'422</i>	<i>-39'019</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'257'805</i>	<i>12'218</i>	<i>-0.5%</i>	<i>-2'270'023</i>	<i>-1'668'610</i>
COÛT COMPLET	-5'811'411	-479'587	9.0%	-5'331'824	-5'303'647

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	28.34	0.12	0.43%	28.22	29.43
<i>ETP fixes</i>	<i>27.44</i>	<i>0.01</i>	<i>0.04%</i>	<i>27.43</i>	<i>27.73</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.90</i>	<i>0.11</i>	<i>13.92%</i>	<i>0.79</i>	<i>1.70</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment : la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé (DGS).

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Poursuite du déploiement du dossier électronique du patient CARA

En 2022, le déploiement du dossier électronique du patient (DEP) a pu se poursuivre dans le canton de Genève, notamment par la mise en place d'une équipe mobile d'inscription à la disposition des citoyens et des institutions. Il reste encore des efforts importants de communication et d'accompagnement au changement à effectuer auprès des professionnels de santé. Le canton de Genève est toutefois celui dans lequel le plus de dossiers ont été ouverts depuis le lancement du DEP.

Financement hospitalier et liste hospitalière

L'appel d'offres mené fin 2021 pour les prestations de réadaptation stationnaire a donné lieu, après analyse des dossiers, à l'inscription de quatre établissements de réadaptation sur la liste hospitalière du canton à partir du 1^{er} janvier 2022. Les établissements sélectionnés sont les Hôpitaux universitaires de Genève, la clinique du Grand-Salève, la clinique de Maisonneuve et la clinique des Hauts d'Anières. Les deux derniers établissements cités font leur première entrée sur cette liste, pour des prestations de réadaptation gériatrique et musculo-squelettique.

Il faut également noter l'inscription, depuis le 1^{er} janvier 2022, de la clinique de la Plaine, pour des prestations de soins aigus en urologie, en orthopédie et en gynécologie.

En matière de gestion de la facturation, le nouveau système d'information mis en place à la direction générale de la santé permet depuis 2022 une gestion entièrement dématérialisée des paiements.

Prime moyenne genevoise en hausse, mais réserves des assureurs en baisse

Après un recul des primes en 2022 lié à la pandémie de Covid-19, la prime moyenne genevoise pour l'assurance obligatoire des soins progressera à nouveau en 2023 de +4,6 % pour les adultes. Le montant des réserves des assureurs était en légère baisse au 1^{er} janvier 2022 par rapport au 1^{er} janvier 2021, notamment en raison de mauvais résultats des placements sur les marchés financiers. Le total des réserves des assureurs-maladie disponibles en Suisse au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 12 079.9 millions (11 687.8 millions pour les assureurs exerçant une activité à Genève). Le manque de transparence des assureurs est toujours à regretter, tant concernant le calcul des primes que l'évolution des réserves. Malheureusement, l'Office fédéral de la santé publique ne soutient pas les démarches cantonales visant à améliorer cette situation.

Démarrage du programme santé numérique

Un projet de loi d'investissement de près de 15 millions, déposé conjointement par la direction générale de la santé, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique, l'Imad et les Hôpitaux universitaires de Genève, a été adopté en 2022. Le programme santé numérique, qui en résulte, a pour but de répondre à des enjeux forts en matière de santé numérique, et de proposer une stratégie globale en coordonnant les investissements publics et en clarifiant leur financement. Le développement des outils numériques dans la santé peut contribuer à l'amélioration de l'efficacité du réseau de soins, à garantir la qualité des soins et la sécurité des patients, et à freiner l'augmentation des coûts de la santé.

Autorisation d'exploiter des institutions de santé, autorisations d'exercer des professions et des activités médicales et admissions à facturer

En 2022, 2 130 autorisations ont été délivrées, dont 721 pour les médecins, 775 admissions à facturer ont été délivrées aux fournisseurs de prestations éligibles, 24 autorisations d'exploiter des institutions de santé ont été

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

délivrées pour des créations ou des changements et 72 demandes d'admissions à facturer ont été octroyées à des personnes morales.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les cantons sont responsables de l'admission des fournisseurs de prestations à facturer à la charge des assurances-maladies obligatoires, par le biais d'un arrêté, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. Ainsi 847 admissions à facturer ont été délivrées en 2022.

Le canton de Genève applique les dispositions transitoires de l'Ordonnance fédérale du 23 juin 2021 sur la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires (RS 832.107), aussi appelée clause du besoin, depuis le 1^{er} octobre 2022. Un recensement des taux d'activité en équivalent plein temps de tous les médecins admis à facturer à la charge des assurances-obligatoires des soins a été effectué au printemps 2022 et sera renouvelé tous les ans. Le canton de Genève a décidé d'appliquer la clause du besoin car la densité médicale y est nettement supérieure au reste de la Suisse avec le coût moyen par assuré pour la médecine de ville le plus élevé du pays.

Surveillance des professionnels et institutions de santé

Quelque 440 plaintes ont été adressées aux services de l'Etat dans le domaine sanitaire, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Cinq amendes ont été infligées, deux pour publicité non conforme, une pour exercice sans droit de pratiquer, une pour une importation illégale de médicaments, et une pour refus de remise d'un dossier au patient. Une interdiction de pratiquer une profession de la santé a été prononcée, à titre provisoire.

La stratégie pour la législature 2018-2023 vise à renforcer les contrôles sur les pratiques professionnelles. L'implantation du programme informatique fédéral substitution on-line au 1^{er} janvier 2020 permet un meilleur contrôle des traitements pharmacologiques par agoniste opioïde (TAO) lors d'une dépendance aux opiacés. Quelque 1 281 autorisations de traitement de substitution ont été délivrées en 2022.

Le développement des concepts de délégation, conformément à la modification de la Loi sur la santé entrée en vigueur en juin 2021, est en cours de validation auprès des différents partenaires, sous coordination de la DGS.

Le Groupe Risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) a procédé à quelque 321 inspections (tous domaines confondus) qui ont été réalisées sur l'année. Le concept de surveillance a été déployé pour le domaine du handicap.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme K02 connaît une hausse des charges de +0.1 million tandis que les revenus sont inférieurs de -0.4 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.1 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires. Il s'agit d'un surplus de dépenses découlant de la création d'un poste supplémentaire 2022 en lien avec l'aide sanitaire urgente, de l'octroi des mécanismes salariaux 2022 et du complément d'allocation unique de vie chère. Ce dépassement est couvert par les crédits supplémentaires votés.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -0.1 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires en raison :

- D'émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires inférieurs au budget (-0.2 million). Ceci est dû à un allègement des exigences des autorisations de pratiquer et une diminution importante de création des institutions de soins.
- De remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+0.1 million).

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Les revenus divers de ce programme sont inférieurs au budget de -0.3 million en raison du changement de pratique intervenu dans la comptabilisation des remboursements d'hospitalisations hors canton qui sont désormais toutes déduites des montants payés à ce titre dans l'exercice.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 2.1 : La délivrance des autorisations de pratiquer est passée en cours d'année de 15 jours à 6 semaines afin de répondre aux nouvelles contraintes liées aux modifications de la LAMal impliquant désormais la délivrance d'un double document (autorisation de pratique et admission à facturer), qui justifie cette moyenne en-dessous de la cible. Les indicateurs ont été adaptés dès le budget 2023.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	NA	95%	98%	95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 6 semaines	Qualité	75%	95%	95%	95%	2023
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	8%	20%	2023
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le passage au nouveau système d'information pour la gestion électronique des factures et des garanties de paiement ne permet plus le calcul de l'indicateur sous cette forme. Une solution est en cours d'élaboration (changement de l'indicateur ou développement supplémentaire).

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	49'831'473	20'530'587	70.1%	29'300'886	66'444'618
30 Charges de personnel	27'292'745	12'868'693	89.2%	14'424'052	33'604'023
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'554'793	4'901'802	184.8%	2'652'991	14'018'176
33 Amortissements du patrimoine administratif	426'373	6'447	1.5%	419'926	404'650
36 Charges de transfert	11'212'849	-500'268	-4.3%	11'713'117	10'852'316
37 Subventions redistribuées	3'278'660	3'278'660	-	-	7'496'807
39 Facturations internes	66'054	-24'746	-27.3%	90'800	68'647
REVENUS	10'342'356	3'679'960	55.2%	6'662'396	15'437'771
40 Revenus fiscaux	97'284	-2'716	-2.7%	100'000	105'120
41 Patentes et concessions	4'327	-3'273	-43.1%	7'600	950
42 Taxes et redevances	4'780'185	439'601	10.1%	4'340'584	3'676'893
43 Revenus divers	844'692	405'342	92.3%	439'350	256'609
46 Revenus de transferts	1'283'316	-474'546	-27.0%	1'757'862	2'657'542
47 Subventions à redistribuer	3'278'660	3'278'660	-	-	7'496'807
49 Facturations internes	53'893	36'893	217.0%	17'000	1'243'851
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-39'489'117	-16'850'627	74.4%	-22'638'490	-51'006'847
<i>Coût d'état-major</i>	-256'045	37'054	-12.6%	-293'099	-300'297
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'246'047	-1'231'172	24.6%	-5'014'875	-4'424'632
COÛT COMPLET	-45'991'208	-18'044'744	64.6%	-27'946'464	-55'731'776

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	153.72	55.37	56.30%	98.35	278.99
<i>ETP fixes</i>	95.12	-0.37	-0.39%	95.49	93.99
<i>ETP auxiliaires</i>	57.80	55.74	2'705.83%	2.06	184.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	0.00	0.00%	0.80	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

K03.04 Aide sanitaire d'urgence

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

En 2022, la mise en œuvre du plan cantonal d'action de promotion de la santé et de prévention 2019/2023 a suivi son cours. La quasi-totalité des actions a été initiée et la majorité d'entre elles sont toujours en cours de réalisation. Le contexte pandémique n'étant plus autant présent en 2022, les associations ont pu déployer leur actions PSP avec moins de contraintes.

Les travaux de révision du prochain plan ont débuté en 2022 et se poursuivront jusqu'à la fin 2023. Ils ont permis de fortifier les liens avec les membres du réseau via l'organisation d'un forum, ainsi que de penser les actions de PSP futures ensemble. La commission d'experts scientifiques, les experts du terrain et la participation de la population ont permis de compléter les réflexions autour des différents axes listés dans le concept PSP 2030.

L'outil Specchio a été mis en place. Les données descriptives et corrélées de cette étude apporteront à la direction générale de la santé un aperçu des tendances en matière de santé ressentie par la population du canton. Les recommandations qui émaneront des résultats auront pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de santé publique.

Maladies transmissibles (SMT)

La pandémie de Covid-19, qui a nécessité une augmentation massive des effectifs auxiliaires au niveau cantonal, a rapidement mis en évidence le besoin indispensable d'une structure fixe permettant de répondre aux exigences fédérales et aux obligations cantonales dans le domaine des maladies transmissibles. Un nouveau secteur a vu le jour à la direction générale de la santé (DGS), le secteur des maladies transmissibles (SMT), chargé de définir, de mettre en œuvre et de développer la stratégie de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies transmissibles dans le canton de Genève.

Crise Covid-19

Dans le domaine de la gestion de la crise Covid-19 à la DGS, l'année 2022 a été marquée par un tournant majeur. Après un pic d'activités lié au paysage épidémiologique à l'hiver 2021-2022, le Conseil fédéral a mis fin à la situation particulière au 31 mars 2022. Il s'agissait d'un changement de paradigme majeur et le premier jalon du chemin vers la normalisation après des mois d'une situation inédite et hors-norme. Après plus de deux ans d'intense charge de travail, le deuxième semestre 2022 a été dédié à la sortie de crise avec accompagnement des nombreux partenaires.

Un important travail de capitalisation a été mené, qui a pris la forme d'un rapport d'activité. Ce dernier documente les activités mises en place, en analyse les points forts et les points faibles, tout en donnant des conseils pour la gestion de crises à venir ou l'amélioration de processus courants.

Depuis le printemps 2022, les mesures qui ont rythmé le quotidien de la population – mises en place dans un contexte d'incertitude extrême marqué par l'anxiété – ont été levées les unes après les autres. Isolements, mises en quarantaine, imposition du port du masque, certificats, plans de protection : ces outils qui ont permis de gérer la circulation du virus ont fait leur temps. La DGS a mené et suivi cette transition sur le terrain durant l'année écoulée. Après 29 mois d'une activité hors du commun, le dispositif d'exception a fermé fin décembre 2022.

Vaccination Covid-19

Le service de la pharmacienne cantonale de la DGS (SPHC) a continué à piloter la campagne de vaccination contre le Covid-19. La coordination des acteurs et des structures impliqués ainsi que la mise en place d'une équipe mobile de vaccination a permis de réaliser plus de 1 028 041 vaccinations contre le Covid-19 (sur les deux années 2021 et 2022). Quelque 8 centres de vaccination, 53 pharmacies et 15 cabinets médicaux ont été autorisés à vacciner contre le Covid-19.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Aide sanitaire urgente (ASU)

La mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport n°167 de la Cour des comptes suite à l'audit de conformité et de gestion du 144 a rythmé l'année. Ainsi, la planification quadriennale des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée pour la période 2019-2023 a été rendue. Le groupe de suivi de la convention entre le DSPS et les HUG s'est réuni, initiant l'écriture de la prochaine convention. La Commission consultative de l'aide sanitaire urgente s'est réunie cinq fois. Le renouvellement des logiciels d'aide à l'engagement a fait l'objet d'un projet de loi tandis que la création d'un dossier patient extrahospitalier numérique est en cours.

Par ailleurs, les travaux reliés à la motion 2760 « Pour une organisation efficiente des urgences sanitaires ambulatoires et l'ancrage du Réseau Urgences Genève (RUG) dans la législation genevoise » ont commencé. L'objectif est de renforcer la réponse aux urgences non vitales en améliorant l'information et l'orientation en amont, en officialisant le RUG et en concrétisant les gardes médicales dans le canton.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La Commission de surveillance a pour principale mission d'instruire les cas de violation de la loi sur la santé par les professionnels de la santé et les institutions de santé dans les cas où l'infraction a été commise dans le cadre de soins prodigués à une personne déterminée par un professionnel de la santé ou une institution de santé.

Cette autorité a reçu en 2022 un peu moins de plaintes et de dénonciations qu'en 2021. Son activité n'en a pas moins été soutenue, au vue du nombre de procédures en cours auprès des sous-commissions et des procédures de recours d'une part, et, d'autre part, du nombre de décisions en attente d'être rédigées (entre 50 et 90).

Sécurité sanitaire

Le service de la pharmacienne cantonale (SPHC) assure par ailleurs la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 254 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 130 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER) a examiné, au 1er décembre 2022, 338 nouveaux protocoles de recherche, dont 53 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 285 protocoles se déroulant dans le canton, 15 ont été refusés, tandis que 9 ont reçu un avis de non-entrée en matière. La CCER a réalisé 10 inspections destinées à contrôler des projets de recherche en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires de la DGS (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires et des objets usuels en réalisant plus de 3 800 inspections dans plus de 2 700 établissements publics différents. En 2022, en sus des mesures immédiates prises en cas de non-conformités, le SCAV a imposé le suivi de plus de 63 cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines. Une formation de base en hygiène alimentaire, désormais obligatoire à Genève pour les responsables d'entreprises manipulant des denrées alimentaires sensibles, a été imposée à 58 responsables.

De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, près de 8 000 produits ont été analysés lors de près de 100 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16%.

En ce qui concerne le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 550 échantillons d'eaux de baignade et mené plus de 250 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées particulièrement dans les eaux des jets d'eau ludiques car ces installations sont rarement conçues pour respecter les exigences légales en la matière, surtout pendant les périodes de canicule et de forte affluence.

Au niveau vétérinaire, l'année 2022 a été marquée par un nombre important d'annonces d'importations illégales, stable par rapport à 2021 avec près de 200 animaux domestiques importés illégalement. En marge de ces importations illégales, le service a été confronté au défi d'accueillir près de 200 animaux domestiques appartenant à des personnes réfugiées de la guerre en Ukraine, pays classé à risque de rage. En ce qui concerne la lutte contre les épizooties, le SCAV se prépare à devoir affronter une alerte liée à la peste porcine africaine et a participé, à cette occasion, avec succès à un exercice au niveau cantonal avec l'Etat-Major cantonal de conduite, dans le cadre du dispositif ORCA.

Affaires canines

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces d'agressions canines transmises au service continue d'être élevé et avoisine 490 en 2022. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police est de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes.

Assurer la protection des animaux

En 2022, le service a traité environ 205 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont environ 179 pour des animaux de compagnie. Ces annonces ont conduit le service à prononcer 33 mesures (interdictions de détention, séquestres provisoires et séquestres définitifs) et 41 poursuites pénales. Par ailleurs, 42 exploitations détenant des animaux de rente (~25 % de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles officiels par un organisme accrédité mandaté par le SCAV. Enfin, concernant le domaine de l'expérimentation animale, le service a traité 249 demandes d'autorisation, tout type confondu, et a effectué 41 contrôles afin d'assurer que les exigences relatives à la protection des animaux soient respectées dans les laboratoires et les animaleries.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme K03 présente des charges supérieures de +20.5 millions et des revenus supérieurs de +3.7 millions par rapport au budget selon les douzièmes provisoires.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté pour les charges de personnel +12.9 millions s'explique principalement par :

- un surplus de dépenses salariales de +10.4 millions, entièrement compensé par les crédits supplémentaires obtenus pour maintenir la cellule de suivi Covid-19 mise en place à la direction générale de la santé (+16.1 millions), ainsi que pour la mise en place dans le canton de Genève de la campagne de vaccination du 2^{ème} rappel (4^{ème} dose) d'un vaccin ARNm (+1.4 million) ;
- les allocations présentant un dépassement de +0.2 million en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère plus élevé que prévu au budget pour +0.1 million (qui est d'ailleurs presque entièrement couvert par le crédit supplémentaire obtenu à cet effet), et d'indemnités versées au personnel œuvrant au sein de la cellule Covid pour +0.1 million;
- les cotisations patronales présentant un surplus de +2.3 millions en lien avec le personnel engagé dans la cellule Covid.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de cette rubrique présentent un dépassement de +4.9 millions par rapport au budget selon les douzièmes provisoires qui s'explique principalement par :

- les charges de matières et de marchandises qui présentent un dépassement de +1.3 million en raison d'une consommation des masques et de vaccins. Ces charges ne faisaient pas partie du budget selon les douzièmes provisoires, car elles revêtaient un caractère exceptionnel au budget 2021. Ce montant est toutefois très largement compensé par le crédit supplémentaire Covid-19 obtenu pour la consommation des masques (+4.5 millions).
- les prestations de service et honoraires lesquelles présentent un dépassement de +3.4 millions qui s'explique par les dépenses réalisées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 : ce dépassement est couvert par les crédits supplémentaires obtenus.
- l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles indiquent un dépassement de +0.1 million s'expliquant par le recalibrage des équipements du SCAV. Ce dépassement est couvert par les crédits supplémentaires impératifs validés le 4 février 2022.
- les réévaluations sur créances, lesquelles mentionnent un surplus de +0.1 million découlant d'une augmentation des pertes sur débiteurs du SCAV.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -0.5 million par rapport au budget selon les douzièmes provisoires ce qui s'explique principalement par :

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- les dépenses inférieures aux enveloppes disponibles en lien avec les programmes intercantonaux (-0.3 million) ;
- les dépenses en lien avec les actions de prévention au titre de la dîme de l'alcool (-0.2 million) ;
- les dépenses en lien avec les actions de promotion de la santé (-0.3 million) ;
- les dépenses en lien avec la prise en charge des personnes dépendantes à la substance crack (+0.2 million), dépassement entièrement compensé par le crédit supplémentaire obtenu à cet effet ;
- l'augmentation des subventions pour lutter contre les inégalités de la santé (+0.1 million) ;
- l'aide financière complémentaire (+0.1 million) versée en faveur du Centre thérapeutique - Traumatismes Aggressions Sexuelles (CTAS), dépassement également couvert par le crédit supplémentaire accordé.

Subventions redistribuées (37)

Cette rubrique enregistre à hauteur +3.3 millions les montants versés en faveur des entreprises privées afin de leur redistribuer les montants pris en charge par la Confédération pour la vaccination contre le Covid-19 et les tests de masse. Un revenu identique est comptabilisé sous la nature "Subventions à redistribuer" (47). Selon la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), cette rubrique n'est pas soumise aux demandes en autorisation de crédits supplémentaires.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Les revenus constatés sur cette rubrique sont supérieurs au budget selon les douzièmes provisoires de +0.4 million. Cet écart s'explique principalement par :

- une hausse des remboursements des assurances sociales et de salaires (+0.5 million) ;
- une baisse des amendes du SCAV (-0.2 million) ;
- des revenus supplémentaires provenant sur la base de l'art. 18 de la convention intercantonale des jeux (+0.1million).

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique présentent un surplus de +0.4 million, d'une part en raison d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (-0.3 million) et d'autre part, de revenus plus élevés que prévu (+0.7 million) au sein du Service du pharmacien cantonal principalement en lien avec une reprise de provision concernant le stock de matériel de protection Covid-19.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

L'écart de -0.5 million constaté sur cette rubrique découle principalement des revenus en provenance de la Confédération non perçus pour la dîme de l'alcool.

Subventions à redistribuer (47)

Cette rubrique présente des revenus à hauteur de +3.3 millions. Ce montant correspond au versement effectué par la Confédération en faveur des entreprises privées afin de les dédommager des dépenses qu'elles ont supportées pour la vaccination et les tests de masse Covid-19. Les charges se rapportant à ces indemnités sont enregistrées sous la nature "Subventions redistribuées" (37).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : Le taux d'annonce couvre 96% sur la période de janvier à juin 2022. Malheureusement la différence est liée à un retard de déclaration au deuxième semestre.

Indicateur 4.1 : L'année 2022 compte un cas de non-conformité sur les 25 véhicules inspectés.

Indicateur 5.1 : L'engagement d'une inspectrice auxiliaire (0.7 ETP) du 01.01 au 31.12 a considérablement augmenté le nombre d'inspections.

Indicateur 5.2 : L'absence maladie longue durée d'un ETP n'a pas permis d'effectuer le nombre prévu des inspections par ETP.

Indicateur 5.3 : L'absence maladie longue durée d'un ETP n'a pas permis d'effectuer la totalité des inspections prévues.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 6.1 : Plusieurs absences maladie longues durées n'ont pas permis d'effectuer la totalité des inspections prévues. Malgré tout, un total de 3 918 inspections ont eu lieu en 2022.

Indicateur 6.3 : Le manque d'inspecteurs pour les prélèvements a réduit le nombre d'échantillons.

Indicateur 6.4 : 238 inspections ont été réalisées sur les 228 établissements enregistrés.

Indicateur 7.1 : 95 évaluations ont été effectuées sur les 108 prévues, dû à l'absence longue durée d'une des deux éducatrices canines. La priorisation a été mise sur les annonces de morsures.

Indicateur 7.2 : 493 annonces ont été traitées sur 500 reçues sachant que les annonces non traitées ont été reçues fin décembre. L'augmentation continue des annonces de morsures est à noter.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	94%	95%	2023
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	89%	95%	85%	95%	2023
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	61	< 60	48	<90	2023
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	15	< 55	34	<80	2023
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	96%	100%	85%	100%	2023
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	NA	100%	NA	100%	2023
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	254	160	100	160	2023
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	71	85	37	85	2023
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	130	180	126	180	2023
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	82%	95%	84%	95%	2024

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	415	400	343	400	2024
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8009	8500	8037	8'500	2024
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	100%	93%	100%	2024
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	88%	95%	90%	95%	2024
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	99%	100%	99%	100%	2024
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	85%	80%	97%	80%	2023
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	99%	90%	100%	90%	2023

Commentaires

Indicateur 4.2 : Aucune inspection n'a pu être assurée sur site en 2022, une reprise est prévue pour 2023.

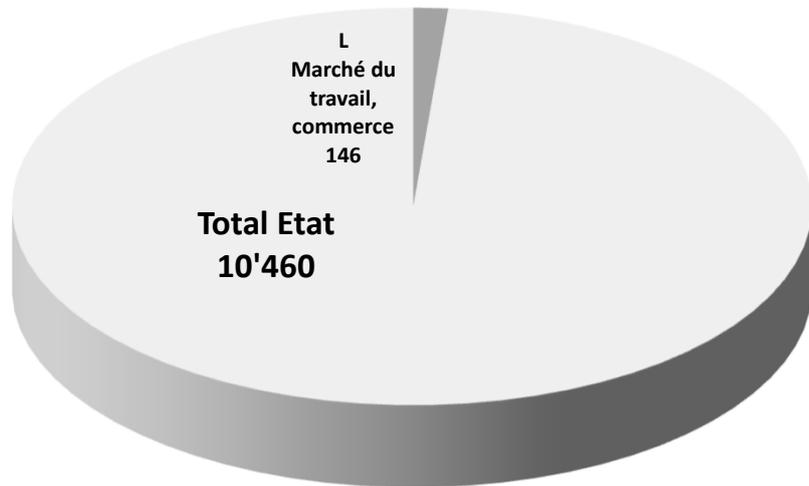
Indicateurs 5.1 et 5.3 : La valeur cible a été déterminée en fonction d'une analyse des risques par type d'établissement et des ressources disponibles. Le délai entre les inspections est comparable à ce qu'il se passe dans les autres cantons.

Indicateur 7.1 : Il s'agit de chiens listés mais également de chiens à comportements agressifs.

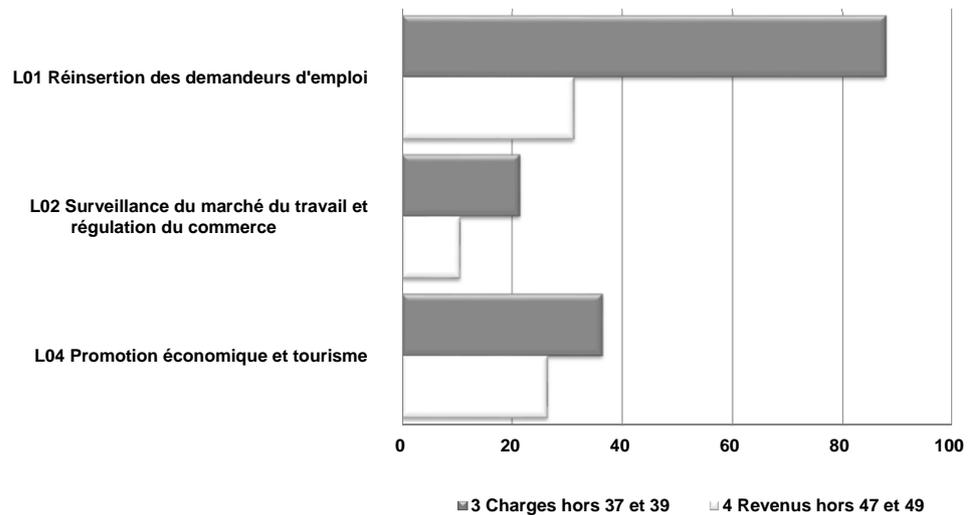


L Economie et emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





L Economie et emploi

Synthèse des priorités

La politique L regroupe trois domaines essentiels au fonctionnement de l'économie genevoise : l'emploi, les relations du travail et la promotion économique.

En 2022, un ambitieux programme de 13 mesures a été élaboré pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité, renforcer leurs modèles d'affaires et préserver des emplois de qualité.

Une des mesures phares - le diagnostic-action - a permis à 42 entreprises d'identifier des mesures concrètes et pragmatiques à mettre en œuvre afin de s'inscrire - ou de renforcer leur ancrage - dans la transition. Ce processus a mis en lumière plus de 400 recommandations susceptibles d'accroître leur efficacité et leur résilience, tout en réduisant leur impact écologique.

En parallèle, un programme d'accompagnement à la responsabilité numérique des entreprises a été déployé. Les entrepreneuses et entrepreneurs de notre canton ont ainsi été invités à suivre un MOOC (formation en ligne de 45 minutes), une journée de formation continue à la HEG de Genève ou encore à accéder à une plateforme d'auto-évaluation (Observatoire du numérique) pour mesurer le niveau de maturité numérique de leur entreprise.

La pandémie COVID-19, la guerre en Ukraine ou encore l'urgence climatique ont mis en évidence la nécessité de renforcer les filières locales et l'économie circulaire, afin de mieux résister aux crises. Ainsi, 8 projets et études innovants ont été soutenus dans ce domaine dans le but d'identifier les filières prioritaires. La tenue des salons et congrès ayant été rendue difficile, voire impossible, durant la pandémie, une étude sur la *phygitalisation* des événements (tenue hybride d'événements en présentiel et à distance) a été conduite, en vue de renforcer la notoriété et la compétitivité du canton et garantir son excellence en la matière.

Les commerçantes et commerçants de notre canton ont aussi été au centre des préoccupations du département. Un *Observatoire du Commerce* a été lancé à l'automne 2022; il constitue un véritable outil de veille économique regroupant toutes les données utiles à l'implantation des commerces sur le territoire. En parallèle, une campagne digitale destinée à la promotion du commerce local a été déployée sur les réseaux sociaux, avec un grand succès.

En novembre 2022, le Conseil d'Etat a validé le rapport assorti de 28 recommandations de la *Task Force Employabilité*. L'Etat a un rôle-clé à jouer car il doit offrir les conditions cadres qui assureront la cohérence entre l'ensemble des acteurs permettant ainsi à chacun de trouver un emploi de qualité répondant à ses compétences.

2022 a aussi été une année de reprise touristique durant laquelle la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie en positionnant Genève comme destination de loisirs et en réorientant son activité de promotion sur la Suisse et l'Europe.

La finance durable est un sujet central qui s'inscrit pleinement dans le programme cantonal de la transition économique, fondamentale pour faire face à l'urgence climatique. Comme pour les éditions 2019 et 2021, l'édition 2022 du sommet et de la semaine Building Bridges a rencontré un vif succès grâce à la présence d'institutions financières, d'organisations internationales, du monde académique et d'organismes locaux publics et privés sur le territoire genevois, permettant le développement d'actions pour renforcer et accélérer le positionnement de Genève comme plateforme locale, nationale et internationale de la finance de demain.

Enfin, le dispositif d'aides financières pour les "cas de rigueur", visant à soutenir les entreprises particulièrement touchées par la pandémie, a versé environ 85 millions de francs aux entreprises genevoises qui ont continué à connaître des difficultés entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Au cours de l'année 2022, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a poursuivi sa transformation digitale. Les tâches administratives à faible valeur ajoutée ont été automatisées autant que possible afin d'alléger la charge de travail du personnel.

Les ressources ainsi dégagées ont été investies ou réallouées dans le conseil et le placement actifs de demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) difficiles à réinsérer. Pour les DE sans accès à Internet ou ne disposant pas des connaissances nécessaires dans ce domaine, un service de guichet est maintenu et un accompagnement uniquement en présentiel leur est proposé. Pour favoriser l'employabilité en luttant contre la fracture numérique, l'OCE a créé l'espace NoLimit pour accompagner les personnes en manque de connaissances. Parallèlement, l'OCE a mis en place le programme Digitalizers pour développer les compétences transversales et spécifiques liés à la transformation digitale des métiers du tertiaire.

Le "Bonus employabilité" est une nouvelle prestation au bénéfice des personnes inscrites à OCE, dont le Conseil d'Etat a validé la mise en place dès le 1^{er} juillet 2021. Le "Bonus employabilité" augmente la participation financière fédérale des allocations d'initiation au travail (AIT) et intervient lorsqu'une entreprise privée genevoise recrute une candidate ou un candidat de l'OCE alors que cette personne nécessite un plan de formation. En 2022, pour son premier exercice complet, le "Bonus employabilité" a d'ores et déjà fait ses preuves en augmentant de manière significative le nombre de mesures AIT, de sorte que le Conseil d'Etat en a décidé la prolongation jusqu'au 30 juin 2025.

Dans le domaine du marché du travail, les efforts déployés se sont poursuivis en 2022 pour appliquer, de manière rigoureuse et proactive, l'ensemble du dispositif légal lié au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail ainsi qu'à la lutte contre le travail au noir.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	87'892'901	-7'533'901	-7.9%	95'426'802	85'520'153
30 Charges de personnel	34'110'027	-6'194'759	-15.4%	40'304'786	35'947'446
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	980'859	-977'654	-49.9%	1'958'513	804'031
33 Amortissements du patrimoine administratif	60'157	-1	-0.0%	60'158	63'327
36 Charges de transfert	52'740'011	-359'334	-0.7%	53'099'345	48'696'709
39 Facturations internes	1'848	-2'152	-53.8%	4'000	8'641
REVENUS	31'217'125	-5'681'012	-15.4%	36'898'137	31'800'784
42 Taxes et redevances	1'007'276	-246'764	-19.7%	1'254'040	952'388
43 Revenus divers	1'004'626	944'886	1'581.7%	59'740	95'835
46 Revenus de transferts	29'205'224	-6'379'133	-17.9%	35'584'357	30'752'560
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'675'776	1'852'889	-3.2%	-58'528'665	-53'719'369
<i>Coût d'état-major</i>	-1'412'948	475'439	-25.2%	-1'888'387	-1'471'732
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'337'063	2'255'296	-26.2%	-8'592'359	-6'938'832
COÛT COMPLET	-64'425'788	4'583'623	-6.6%	-69'009'411	-62'129'934

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	237.65	-68.05	-22.26%	305.70	256.40
<i>ETP fixes</i>	213.15	-48.45	-18.52%	261.60	214.90
<i>ETP auxiliaires</i>	24.50	-19.60	-44.44%	44.10	41.50

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime fédéral

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Au cours de l'année 2022, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a poursuivi sa transformation digitale. Les tâches administratives à faible valeur ajoutée ont été automatisées autant que possible afin d'alléger la charge de travail du personnel. Les ressources ainsi dégagées par l'automatisation et la numérisation ont été investies ou réallouées dans le conseil et le placement actifs de demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) difficiles à réinsérer. Pour les DE sans accès à Internet ou ne disposant pas des connaissances nécessaires dans ce domaine, un service de guichet est maintenu et un accompagnement uniquement en présentiel leur est proposé.

Service des mesures pour l'emploi (SMPE)

Favoriser l'employabilité en luttant contre la fracture numérique

Dans une société qui évolue vers toujours plus de technologie, une partie de la population se trouve délaissée, voire abandonnée parce qu'elle n'a, jusqu'à présent, pas encore pris le "virage du numérique". Pour ces personnes, les perspectives professionnelles se restreignent et les démarches de recherches d'emploi deviennent un vrai casse-tête.

C'est pour cela que le Département de l'économie et de l'emploi (DEE), par l'intermédiaire de l'OCE, a créé un espace pour accompagner chaque individu en manque de connaissances. NoLimIT est né pour rendre accessible le numérique à chacun, favoriser l'autonomie, gagner en confiance et permettre de faire face à tous les petits défis du quotidien. En accès libre, NoLimIT propose des ateliers courts et stimulants qui répondent directement à des questions concrètes, des tutoriels à utiliser sur place ou depuis chez soi pour faciliter l'ancrage des connaissances, un support personnalisé ainsi que des ordinateurs à disposition pour toutes celles et ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel.

Parallèlement, l'OCE a mis en place un programme, nommé Digitalizers, visant à développer les compétences transversales et spécifiques liées à la transformation digitale des métiers du tertiaire. Il s'agit d'un stage immersif au sein d'une Startup de type EduTech au cœur de la culture digitale. Nouvelles méthodes de travail (intelligence collective, Design Thinking, gestion de projet agile, gouvernance distribuée, etc.) et outils technologiques actuels sont au programme pour agir tant sur les compétences humaines, techniques que digitales.

Encourager le développement de l'administration en ligne

Afin de renforcer ses canaux de communication et de fournir des services plus rapides, le DEE, plus particulièrement l'OCE, a ouvert sa plateforme d'information sur les mesures du marché du travail (MMT) aux prestataires de formation partenaires. Ils ont ainsi la possibilité d'être informés sur les actualités des MMT et de gérer l'information concernant leurs propres mesures. L'ouverture au public est prévue pour 2023.

Office régional de placement (ORP)

Services digitaux

Le formulaire de préinscription en ligne, développé durant la pandémie, permet aujourd'hui à plus de 90% des DE de s'inscrire à distance. Ce nouvel outil a permis d'améliorer les prestations de l'ORP et de mieux gérer les ressources en personnel.

En parallèle, les autres services digitaux mis en place à l'attention des DE, disponibles sur le site www.job-room.ch sont totalement opérationnels et répondent aux attentes des concernés. A ce jour, 80% des DE utilisent ces prestations en ligne.

Collaboration inter-institutionnelle (CII)

A l'initiative de l'ORP, l'outil Sharepoint a été déployé afin de faciliter l'échange d'informations entre l'OCE, l'assurance-invalidité (AI) et l'Hospice général (HG), offrant ainsi un suivi approprié des bénéficiaires. Par ailleurs, la collaboration avec les communes genevoises a été renforcée.

Service employeurs (SE)

Obligation d'annonce

Depuis le 1er juillet 2018, les postes à pourvoir dans les professions où le taux de chômage au niveau fédéral atteint 8% ou plus (5% depuis le 1er janvier 2020) doivent être annoncés au service public de l'emploi. La mise en place de l'obligation d'annonce au niveau fédéral s'est accompagnée du lancement de la plateforme travail.swiss, portail de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi, au profit des DE, des entreprises ainsi que des agences de placement. Depuis lors, le développement du site et de son portail Job-Room n'a cessé de progresser, devenant ainsi

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

un espace incontournable d'information et de partage pour toutes les parties prenantes.

Service d'aide au retour à l'emploi (SARE)

"Bonus employabilité"

Le "Bonus employabilité" est une nouvelle prestation au bénéfice des personnes inscrites à OCE, dont le Conseil d'Etat a validé la mise en place dès le 1^{er} juillet 2021. Le "Bonus employabilité" augmente la participation financière fédérale des allocations d'initiation au travail (AIT). Il intervient lorsqu'une entreprise privée genevoise recrute une candidate ou un candidat de l'OCE alors que cette personne nécessite un plan de formation. Le "Bonus employabilité" favorise ainsi un recrutement gagnant-gagnant qui renforce de manière durable l'employabilité des candidates et candidats OCE, tout en indemnisant les investissements en matière de formation des entreprises locales qui les engagent.

En 2022, pour son premier exercice complet, le "Bonus employabilité" a d'ores et déjà fait ses preuves en augmentant de manière significative le nombre de mesures AIT, de sorte que le Conseil d'Etat en a décidé la prolongation jusqu'au 30 juin 2025.

Communication

La digitalisation s'est également développée de manière prononcée pour la communication de l'OCE. L'ensemble de ses actions de communication ont été réalisées par le biais des plateformes et supports digitaux qui lui sont propres : les écrans installés dans ses locaux, le site ge.ch, l'utilisation de newsletters emailing à destination des DE ou encore la page LinkedIn. Cette dernière atteint désormais près de 22'000 abonnés, soit une augmentation de 4'000 par rapport à fin 2021.

Afin d'améliorer la collaboration et le partage des informations entre ses collaborateurs, l'OCE s'est doté d'une solution de réseau social d'entreprise appelée "Connect OCE". Ce nouvel outil de communication est en passe de remplir ses deux objectifs principaux, à savoir améliorer la communication à l'interne et renforcer la culture du feed-back au sein des équipes.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -7 533 901 francs et -5 681 012 francs.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -1 913 645 francs pour les charges et +819 382 francs pour les revenus. Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement -5 620 256 francs pour les charges et de -6 500 394 francs pour les revenus.

Malgré une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi durant l'année 2021 en raison de la COVID-19, l'OCE a pu absorber cet impact.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -6 194 759 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -954 042 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique par la vacance de postes au cours de cette année.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -5 240 717 francs par rapport au budget de référence. Cet écart découle :

- Des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération afin de couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois dont le budget avait été élaboré sur la base d'un taux de chômage plus élevé que celui constaté en 2022 ;
- De la vacance de postes au cours de cette année.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -977 654 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -596 951 francs par rapport au budget en raison d'indemnités de procédure et de dommages (-591 335 francs) moins importantes que prévues. Cet élément a d'ores et déjà été adapté pour le budget 2023.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -380 703 francs. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -359 334 francs. Cet écart ne concerne que la partie cantonale et s'explique de la manière suivante :

- Participation cantonale à la LACI (+2 844 233 francs) ;
- Allocations de retour en emploi (ARE) (-3 295 418 francs) ;
- Emplois de solidarité (EDS) (-1 359 724 francs) ;
- Programme cantonal d'emploi et formation (PCEF) (-160 000 francs) ;
- Frais de formation cantonaux (-114 446 francs) ;
- Bonus employabilité mis place au cours de l'année 2021 (+1 720 000 francs) ;
- Aide complémentaire RHT-COVID (loi 12989 votée le 11 novembre 2021) (+ 6 021 francs).

Le recours à l'ARE a été moins important que prévu, car les employeurs et les chômeurs ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT).

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -246 764 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les taxes et redevances relatives à la partie cantonale sont inférieures de -110 827 francs par rapport au budget en raison de remboursements moindres, notamment pour les frais liés à l'activité de la gestion des PCM.

Part fédérale

L'écart de -135 937 francs pour la part fédérale provient de remboursements des assurances moins élevés que prévus.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à +944 886 francs et concerne principalement la part cantonale, à savoir pour +933 323 francs la reprise sur la provision constituée en 2021 pour le financement des prestations RHT selon la loi 12989 du 11 novembre 2021.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -6 379 133 francs par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Part cantonale

Un différentiel de -22 896 francs en raison de demandes de restitutions relatives aux ARE inférieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -6 356 237 francs au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi, qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget, ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : L'augmentation du nombre moyen de jours d'indemnités s'explique par les mesures prises par le Conseil fédéral concernant le prolongement des indemnités, suite à la crise sanitaire, par l'article 17 "Mesures dans le domaine de l'assurance-chômage" de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19).

Indicateur 2.1 : La reprise économique en 2022 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre de DE une sortie définitive et plus rapide du chômage et par conséquent à réduire le nombre des entrées au chômage de longue durée dans une proportion plus élevée que celle attendue.

Indicateur 3.1 : La reprise économique en 2022 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre que prévu de DE une sortie définitive du chômage avant leur arrivée en fin de droits.

Indicateur 4.1 : La reprise économique en 2022 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre rencontrée dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre de DE à se réintégrer plus durablement sur le marché du travail et par conséquent à réduire dans une proportion plus élevée que prévu le nombre des réinscriptions.

Indicateur 5.1 : L'augmentation constante du taux de rotation des postes (11,34 % en 2020, 13,22 % en 2021 et 16,58 % en 2022) est notamment en corrélation avec le taux de retour sur le marché ordinaire (indicateur 5.2).

Indicateur 5.2 : Le taux de retour sur le marché ordinaire a passé de 3,55 % en 2020 à 8,36 % en 2022. Pour l'année 2022, c'est 61 personnes en EdS qui ont retrouvé un emploi sur le marché ordinaire.

indicateur 6.1 : La hausse des ARE en 2022 par rapport aux exercices 2021 et 2020 est due à un effet de reprise des demandes suite aux années impactées par les vagues de pandémie.

Indicateur 6.2 : Ce relevé est le dernier disponible. A savoir celui relatifs aux inscriptions intervenues en 2021, 12 mois après le dernier versement de la participation ARE au salaire en 2020.

Indicateur 7.1 : La durée moyenne passe de 15 jours en 2020 à 13,47 jours en 2022. Cette baisse est due à la fois au recul du nombre de demandeurs d'emploi et à l'amélioration organisationnelle de l'OCE durant cette période.

Indicateur 8.1 : Le nombre de dossiers s'élève à 126 en 2019 avant la pandémie, à 144 en 2020, puis 149 en 2021 pour redescendre à 140 en 2022. Il reste, pour 2022, inférieur à l'objectif définitif de 145 à long terme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	238.87	185	196.59	190	2024
2. Éviter le chômage de longue durée						

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	31.93 %	35 %	35.95 %	30 %	2024
3. Éviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	25.65 %	30.6 %	26.45 %	30 %	2024
4. Éviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	42.95 %	44 %	43.7 %	40 %	2024
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	16.58 %	12 %	13.22 %	20 %	2024
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	8.36 %	4 %	6,54 %	7 %	2024
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	12.5 %	15 %	13.5 %	15 %	2024
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	157	150	102	160	2024
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	18.7 %	20 %	30.7 %	20 %	2024
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Efficacité	13.47 jours	15 jours	14.83 jours	15 jours	2024
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	140	145	149	145	2024

Commentaires

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 7 et 8 : Ces indicateurs sont fédéraux et ont été alignés sur les indicateurs du Seco.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation correspond au taux de postes faisant l'objet d'une repourvue et de l'engagement d'un nouvel emploi de solidarité.

Indicateur 5.2 : Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires réinscrits au chômage et/ou touchant l'aide sociale financière une année après l'échéance de l'allocation de retour en emploi.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	21'472'048	-526'812	-2.4%	21'998'860	21'217'688
30 Charges de personnel	19'909'235	-547'179	-2.7%	20'456'414	19'548'311
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	908'132	234'059	34.7%	674'073	927'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	64'792	-38	-0.1%	64'830	53'744
36 Charges de transfert	582'518	-185'325	-24.1%	767'843	666'190
39 Facturations internes	7'371	-28'329	-79.4%	35'700	22'169
REVENUS	10'619'375	-2'296'693	-17.8%	12'916'068	10'960'157
42 Taxes et redevances	8'001'273	-2'604'345	-24.6%	10'605'618	8'580'848
43 Revenus divers	249'949	199'949	399.9%	50'000	210'189
46 Revenus de transferts	2'365'900	105'900	4.7%	2'260'000	2'163'544
49 Facturations internes	2'253	1'803	400.7%	450	5'577
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'852'673	-1'769'881	19.5%	-9'082'792	-10'257'530
<i>Coût d'état-major</i>	-824'705	120'361	-12.7%	-945'066	-800'332
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'273'760	619'351	-9.0%	-6'893'111	-5'416'004
COÛT COMPLET	-17'951'138	-1'030'169	6.1%	-16'920'969	-16'473'866

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	137.20	0.15	0.11%	137.05	136.30
<i>ETP fixes</i>	124.60	-8.70	-6.53%	133.30	128.50
<i>ETP auxiliaires</i>	12.60	8.85	236.00%	3.75	7.80

Descriptif du programme

Description du programme

Ce programme a pour objectif la promotion et le maintien de la paix sociale, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la régulation du marché du travail, l'octroi d'autorisations de travail, la lutte contre le travail au noir, la régulation du commerce ainsi que la tenue du registre du commerce (RC) et du répertoire des entreprises genevoises (REG).

Il porte, en particulier, sur la mise en œuvre des réglementations fédérale et cantonale dans les domaines suivants :

- Prévention des atteintes physiques et psychiques, des accidents et maladies associés au travail;
- Application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes;
- Ediction et contrôle des conditions minimales de travail et prestations sociales en usage;
- Contrôle du salaire minimum genevois et des salaires minima fixés dans des contrats-types de travail (CTT);
- Organisation de la coordination cantonale en matière de lutte contre le travail au noir et contrôle du respect du dispositif par les entreprises actives à Genève;
- Délivrance d'autorisations dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, du divertissement, de la vente d'alcool et des produits assimilés au tabac, des jeux d'argent et du transport professionnel de personnes et contrôle du respect des conditions d'autorisation;
- Contrôle des commerces;
- Enregistrement et publication des informations juridiquement pertinentes sur des entreprises et autres entités

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

inscrites au RC;

- Collecte, mise à jour et publication des données relatives aux entreprises et établissements actifs dans le canton de Genève;
- Mise à disposition et transmission d'informations concernant les domaines de compétence de l'OCIRT et soutien au partenariat social.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 Régulation du commerce

L02.02 Régulation du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Inspection du travail (IT)

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'IT, de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'IT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

En 2022, les contrôles effectués par l'IT auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE ont été de 1'281 pour un total de travailleurs contrôlés de 13'246. Les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers ont été de 180 pour un total de travailleurs contrôlés de 397.

Le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Dans un premier temps, la possibilité de contrôler son respect était toutefois limitée en raison de plusieurs procédures de recours. Le dispositif de contrôle du salaire minimum n'a ainsi pu entrer pleinement en vigueur qu'en 2022, après le rejet de l'ensemble des recours. Le nombre de contrôle initiés en 2022 a été de 114 pour un nombre d'infractions constatées de 54.

En matière de santé et sécurité au travail, 831 contrôles ont été effectués en 2022. L'IT mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

Le 30 mai 2022, le Tribunal fédéral a confirmé la décision prise le 29 octobre 2019 par la PCTN qualifiant la société néerlandaise Uber B.V. d'entreprise de transport et partant d'employeur. Après plusieurs mois de négociations tripartites en vue de trouver une solution globale pour le passé, les assemblées syndicales des chauffeurs ont refusé la proposition formulée par Uber B.V. La PCTN a dès lors analysé, en détail, les engagements irrévocables pris par Uber B.V. pour régler le passé. Cet examen a conclu à ce que, moyennant la mise en œuvre des engagements pris par Uber B.V., une situation conforme au droit était rétablie pour le passé.

En matière de contrôles, la PCTN a effectué en 2022 :

- 1'395 contrôles selon la LRDBHD (restauration, hôtellerie et divertissement) ayant aboutis à 32 mesures de fermeture immédiates, 74 constats d'infractions graves et 479 avertissements ;

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

- 893 contrôles selon la LTGVEAT (alcool et tabac) ayant aboutis à 76 mesures de cessation de la vente, 33 constats d'infractions graves et 409 avertissements ;
- 352 contrôles selon la HOM (heures d'ouverture des magasins) ayant aboutis à 25 constats d'infractions graves et 156 avertissements ;
- 1'174 contrôles selon la LIF (interdiction de fumée) ayant aboutis à 12 constats d'infractions graves et 156 avertissements ;
- 475 contrôles selon la OIP (indication des prix) ayant aboutis à 19 constats d'infractions graves et 173 avertissements.

En matière de travail au noir, 371 enquêtes ont été finalisées en 2022, dont 103 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. La PCTN a rendu 66 décisions d'exclusion de marchés publics et/ou d'aides financières.

En outre, le groupe de pilotage créé en 2021 à l'initiative du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), qui implique les différents services de l'OCIRT, ainsi que les partenaires sociaux, a poursuivi son travail en 2022. Ce groupe a pour but d'identifier les affaires particulièrement graves et d'optimiser le traitement des procédures concernant ces dernières. Il s'agit notamment, dans ces cas-là, de déterminer la stratégie à adopter pour garantir une efficacité maximale, par exemple, en coordonnant le dépôt des dénonciations pénales émanant de divers acteurs auprès du Ministère public.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 2'794 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs : 95.5% des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

La PCTN a par ailleurs délivré 2'834 autorisations pour les établissements publics en vertu de la LRDBHD, dont 2'118 pour des cafés-restaurants, et 571 autorisations pour des animations musicales.

En outre, 65 sanctions ont été prononcées pour des nuisances sonores.

Main d'œuvre-étrangère (MOE)

La MOE a examiné 2'905 demandes en 2022, un chiffre proche de celui de 2019.

Elle a octroyé 465 permis B et 203 à des ressortissants d'Etats tiers. Ce nombre est resté globalement plus faible que pour les années 2018-2019 en raison des difficultés liées à la crise sanitaire et aux événements en Ukraine (incertitudes économiques, sanctions, restrictions concernant les voyages avec la Chine).

En raison du Brexit, la MOE traite depuis le 1^{er} janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 120 permis B et 30 permis L ont été octroyés en 2022.

La MOE a également octroyé 508 autorisations 120 jours.

Par ailleurs, 105 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations.

La MOE a aussi traité 237 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger, et 24 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Registre du commerce (RC)

En 2022, le nombre de dossiers traités s'est élevé à 23'754 avec 4'362 inscriptions nouvelles, 16'747 modifications et 2'645 radiations.

Le nombre total d'entreprises inscrites est toujours en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Environ 50'000 entreprises sont ainsi inscrites au RC, dont 36 % sous forme de société anonyme, 31 % sous forme de société à responsabilité limitée et 20 % en tant qu'entreprise individuelle.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme L02 connaît une baisse des charges de -526 812 francs et des revenus de -2 296 693 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -547 179 francs par rapport au budget, principalement en raison d'un non dépensé sur les jetons de présence relatifs à l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et aux autres commissions officielles.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +234 059 francs qui s'explique par des dotations aux provisions pour débiteurs douteux plus importantes que prévues initialement.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un non dépensé de -185 325 francs dû à une diminution de la part des émoluments du Registre du commerce restitué à la Confédération compte tenu du passage du taux de 15 % à 10 %.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus baisse de -2 604 345 francs. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants:

- Suspension, pour 2022, de la taxe annuelle LRDBHD, et des émoluments y relatifs, facturés par la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (-3 123 540 francs).
- Compte tenu de la suspension en 2022 de la taxe d'usage accru du domaine public pour les taxis, absence de refacturation au fonds LTVTC des salaires des personnes de la PCTN affectées à l'application de cette loi (-500 000 francs).

Ces éléments sont notamment compensés par une augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce (+845 740 francs).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers présentent un excédent de +199 949 francs dû essentiellement aux restitutions de l'IFAGE pour les inscriptions aux examens en matière de LRDBHD et LTVTC.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +105 900 francs concernant les dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'enquête de satisfaction par M.I.S.Trend SA, pour le compte des Chambres de Commerce de Suisse latine, n'a pas été reconduite cette année. Ce fut déjà le cas pour les années 2019 à 2021. Cet indicateur est remplacé dès 2023.

Indicateurs 2.1 : La non atteinte de l'objectif en 2022 est due d'une part, à la mobilisation des ressources sur un dossier particulièrement complexe et médiatique et, d'autre part, à l'alourdissement du travail relatif aux contrôles (augmentation de la judiciarisation des procédures et entrée en vigueur d'une nouvelle pratique de sanctions des infractions au sein de l'inspectorat rendue notamment nécessaire par l'introduction du salaire cantonal minimum).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce (RC)	Qualité	N/A	85 %	N/A	N/A	

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	371	300	259	300	2024
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1753	2'000	1'750	2'000	2024
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	831	851	689	850	2024
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	83.5 %	80 %	82.6 %	75 %	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC). Il est mesuré par l'enquête "Compétitivité des administrations cantonales" faite tous les deux ans par M.I.S.Trend SA pour le compte des Chambres de Commerce de Suisse latine. Cette enquête n'étant plus réalisée, cet indicateur est supprimé dès 2023

Indicateur 1.2 : Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir de la PCTN, afin de détecter les violations des dispositions légales en matière de déclaration aux assurances sociales et aux impôts, ou de constater l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du service de l'inspection du travail en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la MOE pour examen. La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).



L04 Promotion économique et tourisme

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	36'432'162	18'916'318	108.0%	17'515'844	590'570'096
30 Charges de personnel	4'618'317	1'026'525	28.6%	3'591'792	4'577'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'983'992	2'206'386	283.7%	777'606	24'015'979
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'050	166	0.2%	107'884	108'089
36 Charges de transfert	28'721'215	15'682'653	120.3%	13'038'562	561'868'090
39 Facturations internes	589	589	-	-	257
REVENUS	26'432'406	21'138'518	399.3%	5'293'888	463'746'331
42 Taxes et redevances	18'926	-2'962	-13.5%	21'888	33'359
43 Revenus divers	9'778'205	9'506'205	3'494.9%	272'000	11'426'952
44 Revenus financiers	5'770'000	770'000	15.4%	5'000'000	5'897'512
46 Revenus de transferts	10'865'276	10'865'276	-	0	446'388'507
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'999'756	2'222'200	-18.2%	-12'221'956	-126'823'766
<i>Coût d'état-major</i>	-191'306	17'728	-8.5%	-209'034	-187'416
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-797'779	420'541	-34.5%	-1'218'320	-1'279'607
COÛT COMPLET	-10'988'841	2'660'469	-19.5%	-13'649'310	-128'290'789

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	30.50	10.00	48.78%	20.50	29.40
<i>ETP fixes</i>	16.60	0.00	0.00%	16.60	15.50
<i>ETP auxiliaires</i>	11.00	10.00	1'000.00%	1.00	10.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.90	0.00	0.00%	2.90	3.90

Descriptif du programme

Ce programme a pour objectif de contribuer à un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée, circulaire et solidaire, c'est-à-dire durable. Il s'agit de favoriser la promotion de l'économie locale et l'émergence d'un écosystème vertueux, également à l'échelle régionale (endogène) et internationale (exogène).

Ce programme doit permettre à l'économie genevoise de maintenir son dynamisme et sa compétitivité dans la phase d'adaptation aux enjeux environnementaux et aux enjeux économiques et sociaux qui en découlent, afin d'en réduire les risques et d'en faire une source d'opportunités. Il a également pour vocation de traiter les défis liés à l'emploi et à l'employabilité, ainsi qu'à la transformation numérique de notre économie et de notre société.

Par ailleurs, ce programme comporte également le développement de nouvelles propositions touristiques, responsables et durables, le renforcement d'offres innovantes pour les salons et congrès ainsi que l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, Ports Francs et Fondation des terrains industriels (FTI)) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et les entités concernées.

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L04.01 Promotion économique et tourisme
- L04.02 Développement des zones industrielles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

En 2022, la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a piloté un ambitieux programme de 13 mesures pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité, renforcer leurs modèles d'affaires et préserver des emplois de qualité.

Une des mesures phares - le diagnostic-action - a permis à 42 entreprises d'identifier des mesures concrètes et pragmatiques à mettre en œuvre afin de s'inscrire - ou de renforcer leur ancrage - dans la transition. Ce processus a mis en lumière plus de 400 recommandations susceptibles d'accroître leur efficacité et leur résilience, tout en réduisant leur impact écologique.

En parallèle, un programme d'accompagnement à la responsabilité numérique des entreprises a été déployé. Les entrepreneuses et entrepreneurs de notre canton ont ainsi été invités à suivre un MOOC (formation en ligne de 45 minutes), une journée de formation continue à la HEG de Genève ou encore à accéder à une plateforme d'auto-évaluation (Observatoire du numérique) pour mesurer le niveau de maturité numérique de leur entreprise. Ces programmes ayant rencontré un franc succès, ils se poursuivront en 2023.

La pandémie COVID-19, la guerre en Ukraine ou encore l'urgence climatique ont mis en évidence la nécessité de renforcer les filières locales et l'économie circulaire, afin de mieux résister aux crises. La DG DERI a soutenu 8 projets et études innovants dans ce domaine dans le but d'identifier les filières prioritaires. La tenue des salons et congrès ayant été rendue difficile, voire impossible, durant la pandémie, une étude sur la *phygitalisation* des événements (tenue hybride d'événements en présentiel et à distance) a été conduite, en vue de renforcer la notoriété et la compétitivité du canton et garantir son excellence en la matière.

Les commerçantes et commerçants de notre canton ont aussi été au centre des préoccupations du département. Un *Observatoire du Commerce* a été lancé à l'automne 2022; il constitue un véritable outil de veille économique regroupant toutes les données utiles à l'implantation des commerces sur le territoire. En parallèle, une campagne digitale destinée à la promotion du commerce local a été déployée sur les réseaux sociaux (Campagne Cekelenô), qui a rencontré un vrai succès (plus de 400'000 vues sur les RS à fin décembre 2022). Et, enfin, les prix du commerce de l'économie genevoise ont été remis à la mi-décembre, récompensant 7 enseignes genevoises, pour leur professionnalisme, dynamisme et engagement en faveur de la durabilité.

En novembre 2022, le Conseil d'Etat a validé le rapport assorti de 28 recommandations de la *Task Force Employabilité*. Les travaux de cette taskforce ont montré que de nombreux acteurs sont prêts à relever le défi de l'employabilité, et le relèvent déjà. Des moyens financiers sont également disponibles, mais dispersés. Il faut donc mobiliser les acteurs et les ressources. Pour ce faire, l'Etat a un rôle-clé à jouer. Il doit offrir les conditions cadres qui assureront cette cohérence, permettant ainsi à chacun de trouver un emploi de qualité répondant à ses compétences.

Par ailleurs, un groupe de travail, composé des délégués économiques communaux et de représentants de la DG DERI, a été créé dans l'objectif d'améliorer les collaborations à l'échelle du territoire. Il s'agit de développer des collaborations ciblées et de mener ensemble, au niveau le plus proche des entreprises, des actions favorisant le maintien et le développement de notre tissu économique, dans un esprit de promotion de l'économie locale.

2022 a aussi été une année de reprise touristique durant laquelle la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie en positionnant Genève comme destination de loisirs et en réorientant son activité de promotion sur la Suisse et l'Europe. A cet effet, la fondation a lancé une campagne de promotion multi-vecteurs (affichage, presse, campagne digitale, vidéos internet) et déployé sa stratégie numérique en développant une application easy check-in pour faciliter la venue des visiteurs, améliorer leur expérience genevoise et numériser la Geneva transport card.

La finance durable, d'impact et régénérative est un sujet central, qui s'inscrit pleinement dans le programme cantonal de la transition économique, fondamentale pour faire face à l'urgence climatique. Comme pour les éditions 2019 et 2021, l'édition 2022 du sommet et de la semaine Building Bridges a rencontré un vif succès grâce à la présence

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

d'institutions financières, d'organisations internationales, du monde académique et d'organismes locaux publics et privés sur le territoire genevois, permettant le développement d'actions pour renforcer et accélérer le positionnement de Genève comme plateforme locale, nationale et internationale de la finance de demain.

Enfin, le dispositif d'aides financières pour les « cas de rigueur », visant à soutenir les entreprises particulièrement touchées par la pandémie, a versé environ 85 millions de francs aux entreprises genevoises qui ont continué à connaître des difficultés entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

Le programme L04 connaît une augmentation des charges de +18 877 803 francs et des revenus de +11 676 863 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures de +1 026 525 francs par rapport au budget en lien avec des engagements d'auxiliaires validés par la Commission des finances par les crédits supplémentaires suivants :

- Recours à des auxiliaires pour le traitement des dossiers relatifs aux mesures de soutien et aux dispositifs temporaires en lien avec la crise sanitaire initiés en 2021 mais continuant sur l'exercice 2022 (crédit supplémentaire de 550 000 francs pour 5 ETP d'auxiliaires validé le 15 décembre 2021) ;
- Recours à des auxiliaires pour le traitement des dossiers dans le cadre de la loi 13089 - Loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2022 (loi cas de rigueur 2022) (crédit supplémentaire de 586 000 francs pour 8 auxiliaires validé le 11 mai 2022) ;
- Programme relatif à la transition de l'économie vers la durabilité avec les axes de l'accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires des PME, l'accompagnement des acteurs économiques dans la mise en oeuvre de leur responsabilité numérique (RNE), la phygitalisation, le panorama des labels, la place de marché numérique et la promotion de l'économie locale de proximité (crédit supplémentaire de 330 000 francs pour 3 ETP d'auxiliaires validé le 2 mars 2022) ;

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et service présentent un dépassement de +2 206 386 francs dû au financement du programme relatif à la transition économique des entreprises et aux frais liés à la gestion des dossiers des entreprises pour les aides en matière de cas de rigueur. Cet excédent de charge a été autorisé par les crédits supplémentaires suivant accordés par la Commission des finances :

- Recours à des mandataires externes pour le traitement des dossiers relatifs aux mesures de soutien et aux dispositifs temporaires en lien avec la crise sanitaire initiés en 2021 mais continuant sur l'exercice 2022 (crédit supplémentaire de 500 000 francs validé le 15 décembre 2021) ;
- Recours à des mandataires externes pour l'analyse financière de la situation économique des entreprises et au traitement du contentieux dans le cadre de la loi 13089 - Loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2022 (loi cas de rigueur 2022) (crédit supplémentaire de 600 000 francs validé le 11 mai 2022) ;
- Programme relatif à la transition de l'économie vers la durabilité avec les axes de l'accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires des PME, l'accompagnement des acteurs économiques dans la mise en oeuvre de leur responsabilité numérique (RNE), la phygitalisation, le panorama des labels, la place de marché numérique et la promotion de l'économie locale de proximité (crédits supplémentaires totaux de 2 090 000 francs validés le 2 mars 2022) ;

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un dépassement de +15 682 653 francs dû aux aides cas de rigueur pour les entreprises et à la subvention en faveur de la Fondation Genève Tourisme et Congrès (FGTC). Ces dépenses ont été validées par la Commission des finances par les crédits supplémentaires suivants :

- Indemnité à la Fondation Genève tourisme et Congrès en vertu de la loi 12837 - loi accordant une indemnité extraordinaire à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2021 et 2022 dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) (crédit supplémentaire de 2 200 000 francs validé le 15

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

décembre 2021) ;

- Indemnisation des entreprises pour les cas de rigueur en vertu de la loi 13089 - Loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2022 (loi cas de rigueur 2022) (crédit supplémentaire de 123 568 781 francs validé le 11 mai 2022).

En contrepartie, les aides aux entreprises pour cas de rigueur sont couvertes en grande partie par la contribution de la Confédération (nature 46).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart de +9 506 205 francs est dû principalement à la reprise sur la provision constituée en 2021 relative aux aides cas de rigueur pour les entreprises.

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de + 770 000 francs est dû à la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui a été plus élevée que prévu.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs de +10 865 276 francs et correspondent principalement à la participation de la Confédération pour le financement des aides cas de rigueur pour les entreprises.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La non atteinte de l'objectif est due à l'arrêt de la participation de la DG DERI dans les formations OTP Newstart qui dorénavant sont assurées uniquement par la Fondetec.

Indicateur 3.1 : Pour l'année 2022, le chiffre de 2'191 (1'618 en présentiel et 573 en ligne) concerne le nombre d'inscrits et non pas le nombre effectif de participants (il faut considérer un taux d'environ 30% de no-show). De plus, certains événements font l'objet d'un enregistrement avec replay mis à disposition en ligne. Les vues de ces replays ne sont pas comptabilisées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
1.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	28	40	15	30	2024
2. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	25	20	22	20	2023
2.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa	Efficacité	249	150	206	150	2023
3. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
3.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	2191	900	439	900	2024
4. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Taux d'occupation	Efficacité	98,2 %	97 %	98.49 %	97 %	2024
5. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	41 %	40 %	20 %	50 %	2024
6. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
6.1 Retombées économiques directes et indirectes (en millions de francs)	Efficacité	355	350	71	350	2023
7. Développer les infrastructures en zone industrielle						
7.1 millions de francs / an investis dans des infrastructures (études, autorisation, réalisations)	Efficacité	3.5	8.26	5.2	6.50	2024
8. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
8.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	21	18	13	25	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur représente le nombre d'actions de formation liées à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensées lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrite au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève. Il représente le nombre d'emplois projetés à 3 ans à compter de la date d'implantation de l'entreprise étrangère dans le canton.

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de participants à des conférences et événements (co-) organisés par la DGDERI, destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés le Forum économie numérique, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners, les Tables rondes Etat-Philantropie et le Prix du commerce.

Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francis SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 5.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 6.1 : cet indicateur permet de mesurer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services, etc.).

Indicateur 7.1 : La viabilisation de nouveaux terrains permettra d'installer de nouvelles entreprises et de reloger certaines et notamment une partie des entreprises sises au PAV. Sur la période de la convention d'objectifs, la planification des équipements prévoit une dépense moyenne annuelle de 7,6 millions de francs. Toutefois, il est à rappeler que d'importantes fluctuations des valeurs peuvent être constatées, d'une année à l'autre. L'objectif "long terme" représente ainsi la moyenne des investissements sur l'ensemble de la législature, l'objectif annuel pouvant varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la temporalité des projets. Cas échéant, ces fluctuations seraient dues

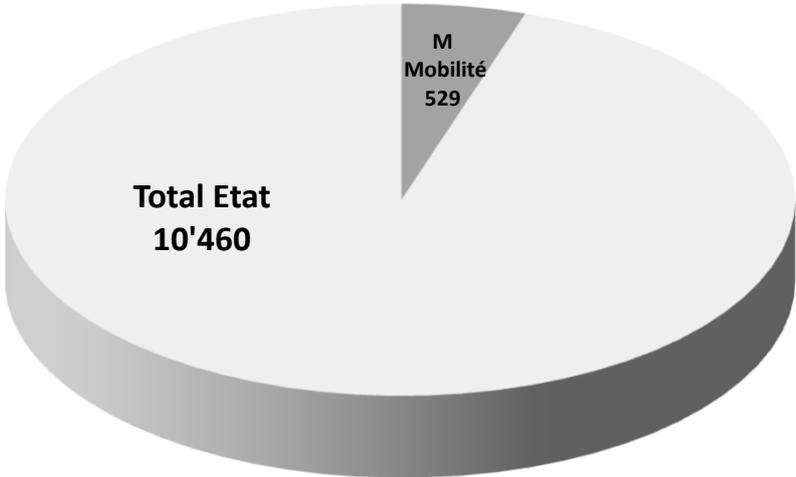
L04 Promotion économique et tourisme (suite)

à une réalité opérationnelle : toute réalisation d'une infrastructure (chiffrage élevé) est précédée d'une phase d'étude (chiffrage de moindre importance). De plus, un projet de route se décline, à minima en deux phases. Une phase études, une phase réalisation. S'il est relativement aisé de garantir des échéances dans une planification pour les phases 1, il est presque impossible de garantir celles des phases 2 (recours, oppositions etc). Pour tenir compte de ces incertitudes, une marge de 20% a été appliquée pour définir toutes les valeurs.

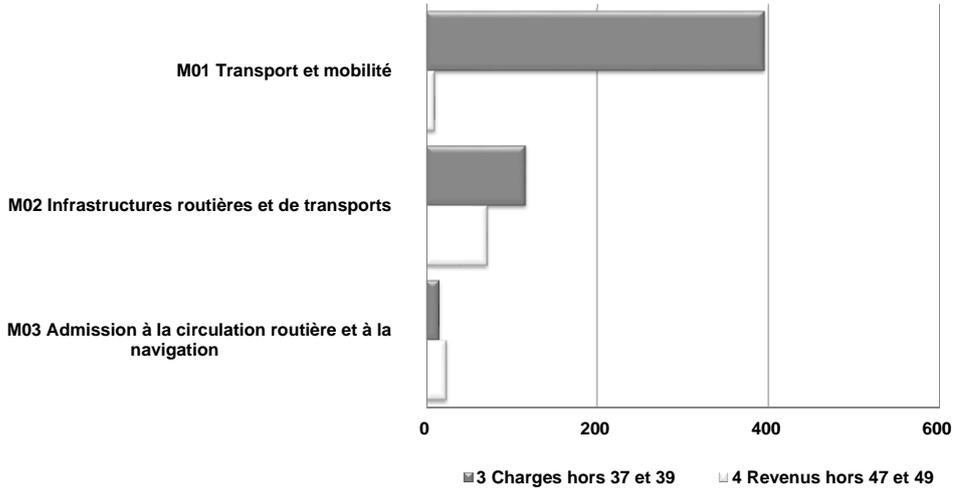
Indicateur 8.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment celle des plus vulnérables ;
- préserver des nuisances l'environnement et les secteurs habités ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur.

Face aux enjeux de la transition écologique, le Conseil d'Etat a présenté son plan climat cantonal renforcé le 2 juin 2021. A l'horizon 2030, celui-ci prévoit une réduction de 40 % des déplacements individuels motorisés, rendant indispensable un report modal massif vers les transports collectifs et la mobilité douce, et l'atteinte d'un seuil de 40 % de véhicules électriques.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a adopté durant l'été 2022 son plan décennal des investissements (PDI) qui fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissement pour ces dix prochaines années (période 2023-2032). Dans le domaine de la mobilité, les investissements prévus sont de l'ordre de 3.4 milliards de francs.

En outre, la vision du Conseil d'Etat s'est également concrétisée par l'adoption de quatre projets de loi (PL) structurants, visant à électrifier à 100 % d'ici à 2030 la flotte de véhicules (PL 13059) des Transports publics genevois (TPG), à étudier la réalisation de 100 km de nouveaux axes forts cyclables (PL 13061), à planifier la seconde étape de notre desserte ferroviaire d'agglomération (PL 13176), ainsi qu'à concevoir les futures lignes de tram de ceinture (PL 13192). Les trois premiers projets de loi ont d'ores et déjà été adoptés par le législatif genevois.

Enfin, et dans un contexte encore marqué par les incertitudes de la crise sanitaire COVID-19, les Offices cantonaux des transports (OCT), du génie civil (OCGC) et des véhicules (OCV) ont fait preuve, en 2022, d'agilité et de résilience pour mettre en œuvre les projets prioritaires de mobilité.

Un retour à la normale contrasté dans les transports collectifs

Malgré la reprise progressive de la fréquentation déjà observée durant l'année 2021, la mobilité continue de subir les effets de la pandémie en 2022, tant sur le plan financier que sur celui de l'organisation des déplacements. La situation diffère toutefois selon les principaux opérateurs.

Concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), après trois années d'exploitation, le succès du réseau Léman Express (LEX) s'est renforcé. La fréquentation a ainsi atteint quotidiennement plus de 60'000 passagers en semaine. Le succès est également au rendez-vous sur les volets touristiques et loisirs, avec une fréquentation certains week-ends à 27 '000 voyageurs par jour, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2021.

Concernant le réseau TPG, malgré un regain observé sur le premier semestre 2022, la fréquentation a plafonné dès l'été aux alentours de 95 % par rapport au niveau de 2019, sans compter quelques soubresauts liés à des pics de COVID-19 entraînant des baisses ponctuelles de fréquentation. De plus, les TPG ont été confrontés tout au long de l'année à des difficultés de planification des moyens de conduite.

Cela les a contraints, à partir de l'été, à réduire l'offre déployée par rapport au niveau des prestations contractualisées avec le Canton. La situation s'est améliorée à la fin de l'exercice 2022.

Développement des infrastructures et concrétisation des projets d'agglomération

Dans le domaine ferroviaire, le projet d'extension souterraine de la gare Cornavin a été marqué en juin 2022 par l'officialisation, par l'Office fédéral des transports (OFT), de mettre en œuvre la solution dite 1bis comprenant un tunnel à double voie entre le centre-ville et le secteur du pont de l'Écu. Cette décision garantit une réserve de capacité pour le futur projet de la nouvelle diamétrale ferroviaire, dont la L 13176 a été votée par le Grand Conseil en janvier 2023.

Dans le domaine des transports collectifs, les projets d'infrastructures ont avancé de façon intensive durant l'année 2022, avec notamment les travaux du tronçon Palettes–Ziplo et les études du tronçon Ziplo–Perly du tram Saint-Julien, ou encore le déroulement des enquêtes publiques de l'extension de la ligne de tram des Nations vers le Grand-Saconnex et du bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Genève–Vernier–Zimeysa. De même, les études et procédures liées aux projets du BHNS Veyrier–Carouge et desservant le secteur des Grands-Esserts se sont poursuivies.

A noter que les études concernant le réaménagement tramway dans le secteur Terreaux-du-Temple sont quasiment achevées avec pour objectif le dépôt du dossier d'autorisation à l'été 2023. De même, l'autorisation de construire pour le développement de l'axe Frontenex des Eaux-Vives au quartier de Belle-Terre a été délivrée en octobre 2022 et le début du chantier est prévu pour l'automne 2023.

Dans le domaine routier, les travaux de génie civil de la route des Nations ont laissé la place à l'installation des équipements d'exploitation et de sécurité (EES). Les travaux de requalification de la route de Lausanne à Bellevue ont débuté en janvier 2022. Les études du boulevard des Abarois, du barreau de Montfleury et du quai de Cologny ont continué, tout comme les études et les travaux des autres mesures des projets d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération.

Les résultats du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) reçus en juin 2022 par la Confédération sont très positifs pour le Canton et le Grand Genève. Les mesures les plus importantes ont été retenues pour un cofinancement fédéral pour la période 2024-2028 à hauteur de 141 millions pour l'ensemble du Grand Genève. Le Conseil d'Etat a adopté en septembre 2022 le PL pour concrétiser les mesures genevoises du PA4, lequel est en suspens devant la commission des travaux du Grand Conseil.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU), relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, sont en cours tout en intégrant les enjeux liés à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier–Canada et du barreau de Montfleury, ainsi qu'aux dessertes de l'Aéroport international de Genève (AIG).

Mise en œuvre de la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Les actions dans le cadre du déploiement de la LMCE se sont poursuivies, avec le réaménagement de l'axe Nations–Charmilles, qui représente une étape majeure dans la mise en œuvre de la ceinture urbaine destinée à canaliser le trafic du transport individuel motorisé (TIM) transitant actuellement par le centre de Genève. Les études ont également bien avancé sur le secteur Casaï–Pailly–Meyrin. Le Grand Conseil a de plus voté en début 2022 le crédit d'étude (PL 12814) concernant le projet de réaménagement dans le secteur du pont de Lancy.

Dans le domaine de la mobilité douce, l'année 2022 a vu la réalisation de bandes cyclables sur l'avenue Pictet-de-Rochemont, la rue François-Versonnex et la rue de la Scie. Ces aménagements ont permis de sécuriser l'accès au U cyclable depuis la gare des Eaux-Vives. Par ailleurs, les aménagements temporaires en lien avec le COVID-19 ont été pérennisés, notamment sur la rue de Chantepoulet. Une amélioration de ces aménagements a été planifiée avec la Ville de Genève, garantissant des déplacements continus et sécurisés au centre-ville entre les gares du LEX et les deux rives du Lac. Des projets complémentaires comme ceux de l'avenue du Mail et de l'avenue de Champel sont en cours de procédure d'autorisation de construire.

Par ailleurs, le Grand Conseil a voté en novembre 2022 un crédit de 20 millions de francs (L13061) pour le développement d'axes forts vélos d'intérêt cantonal en complément des voies vertes. Ce crédit permettra de réaliser les études nécessaires au développement de quelque 100 kilomètres d'axes rapides et sécurisés pour les cyclistes, encourageant ainsi l'utilisation du vélo.

La Centrale de régulation du trafic (CRT) s'est vue doter d'outils supplémentaires pour améliorer la gestion du trafic en situations perturbées avec le déploiement de panneaux d'informations variables (PIV) sur le réseau des routes cantonales ainsi que l'augmentation des caméras de surveillance du trafic et la rénovation des enregistreurs vidéos.

Concernant la gestion de la mobilité pendulaire, la démarche dans le secteur du Chablais regroupant les collectivités suisses et françaises a fait l'objet d'un essai de modification des horaires d'ouverture des douanes de Cara et de la Renfile. Conformément aux engagements de la lettre d'intention signée en janvier 2018, des feux de régulation réduisant graduellement le trafic de 50 % ont été mis en place entre août 2021 et décembre 2022 aux douanes de Soral II, Sézegnin et Chancy II. Cette mesure vient en complément des alternatives déjà à disposition des automobilistes, ainsi qu'une voie dédiée aux bus, aux covoitureurs et à la mobilité douce depuis le printemps 2022. La lettre arrivant à terme fin 2022, les parties prenantes de la lettre d'intention ont acté le prolongement du dispositif jusqu'en juin 2023.

Sécurité routière

Au chapitre de la sécurité routière, il convient de rappeler que l'Etat doit assurer l'admission à la circulation routière et à la navigation des conducteurs et navigateurs genevois ainsi que la conformité de tous les véhicules immatriculés "GE", bateaux compris.

La priorité a été portée sur la diminution des délais des contrôles périodiques concernant les véhicules tout en ne sacrifiant pas les délais pour le passage d'un examen de conduite. En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité des exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par la pandémie COVID-19 qui a perduré jusqu'en 2022 et la très forte augmentation des demandes de prestations routières et navales, notamment en demandes de permis de conduire toutes catégories confondues, doivent être résorbées le plus rapidement possible, pour revenir à la situation stable vécue avant les mesures sanitaires.

L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations en ligne, s'est poursuivie afin que l'accessibilité aux prestations soit facilitée tout en limitant la nécessité de déplacements des usagers.



M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	395'506'327	19'969'562	5.3%	375'536'765	388'083'392
30 Charges de personnel	14'922'529	-46'085	-0.3%	14'968'614	14'673'521
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'086'059	408'710	7.2%	5'677'349	6'049'144
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'871'769	-249'218	-3.1%	8'120'987	7'149'266
34 Charges financières	2'596'351	-1'116'149	-30.1%	3'712'500	2'649'047
36 Charges de transfert	361'996'021	21'521'297	6.3%	340'474'724	355'630'058
38 Charges extraordinaires	1'968'933	-595'058	-23.2%	2'563'991	1'916'237
39 Facturations internes	64'666	46'066	247.7%	18'600	16'120
REVENUS	10'846'648	947'524	9.6%	9'899'124	9'051'409
42 Taxes et redevances	102'010	31'702	45.1%	70'308	86'586
43 Revenus divers	3'748'203	1'250'654	50.1%	2'497'549	2'814'188
44 Revenus financiers	6'429'000	-378'000	-5.6%	6'807'000	5'626'569
46 Revenus de transferts	566'035	41'768	8.0%	524'267	524'067
49 Facturations internes	1'400	1'400	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-384'659'679	-19'022'038	5.2%	-365'637'641	-379'031'983
<i>Coût d'état-major</i>	-257'847	49'887	-16.2%	-307'734	-258'389
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'581'971	-122'213	2.7%	-4'459'758	-4'637'355
COÛT COMPLET	-389'499'497	-19'094'364	5.2%	-370'405'133	-383'927'727

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	96.10	0.30	0.31%	95.80	94.40
<i>ETP fixes</i>	87.90	-4.90	-5.28%	92.80	88.80
<i>ETP auxiliaires</i>	1.30	1.30	-	-	0.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	6.90	3.90	130.00%	3.00	5.10

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des diverses usagères et divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privés (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Mouettes Genevoises SA, opérateurs bus du GLCT, groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législation 2019-2023, les objectifs se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030, de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21) et de la loi H 1 50 sur les infrastructures de transports collectifs, dont la révision a été approuvée le 25 juin 2020.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit parallèlement aux réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de mobilité douce pour répondre à la demande en déplacements des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. En outre, elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

De plus, en réponse aux objectifs transversaux du Plan climat cantonal renforcé visant notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050, les études pour la stratégie de mobilité multimodale 2050 ont été lancées en 2022 dans le cadre de la démarche de refonte de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève, menée dans un cadre partenarial impliquant les acteurs français, genevois et vaudois de l'agglomération.

Le Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019, prévoit, quant à lui, sur cette période de mettre à disposition de la population une offre supplémentaire de 20 % par rapport à 2019.

Cette croissance d'offre a été engagée de manière importante avec la restructuration du réseau TPG en accompagnement du Léman Express (LEX). Elle s'est poursuivie en juillet 2021 avec le prolongement de la ligne 14 à Bernex-Vailly. Les prochains développements majeurs concernent le déploiement en deux étapes de l'extension de la ligne de tram 15, jusqu'à la Ziplo (dont la mise en service est planifiée en décembre 2023) puis jusqu'à Saint-Julien, ainsi que la mise en place de lignes trolley/électriques desservant l'axe Frontenex-Belle-Terre et le secteur Pinchat-Grands-Esserts, mesures inscrites au Projet d'agglomération du Grand Genève.

Le PATC 2020-2024 est par ailleurs le premier qui s'inscrit réellement dans un objectif de transition énergétique. En effet, d'ici à cinq ans, 50 % des kilomètres parcourus en transports collectifs le seront sous propulsion électrique, avec l'objectif d'atteindre les 100 % d'ici à 2030.

Les études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le Canton dans le cadre des lois H 1 60 et 11912 se sont poursuivis en 2022, avec les études de l'extension souterraine de la gare de Cornavin (phase de projet et dossier d'autorisation).

En préparation de la prochaine consultation de la Confédération sur l'étape d'aménagement 2040 du réseau ferroviaire, les études exploratoires sur les futurs développements du nœud genevois ont abouti à un dépôt en 2022 d'un projet de loi concernant le développement d'une nouvelle diamétrale.

Enfin, dans le cadre de la révision de la loi H 1 50 et de la loi 12554, plusieurs projets majeurs d'infrastructures de transports collectifs, approuvés par le Grand Conseil en juin 2020, ont vu leurs études se poursuivre en 2022 avec le

M01 Transport et mobilité (suite)

lancement de procédures d'autorisation. Il s'agit de l'extension du réseau tramway jusqu'au Grand-Saconnex-Ferney, et du BHNS Genève-Vernier-Zimeysa, mesures cofinancées par la Confédération dans le cadre du Projet d'agglomération du Grand Genève. Concernant la modification des infrastructures tramway dans le secteur Cornavin-Terreaux-du-Temple, le dossier sera déposé à Berne à l'été 2023.

Autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, particulièrement environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) avance à satisfaction tout en étant étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire, ainsi que celles concernant la réalisation de deux nouvelles jonctions autoroutières. La première, localisée dans le secteur de Vernier-Canada et couplée à un nouveau barreau routier, permettra de relier la Zimeysa par le plateau de Montfleury. La seconde jonction, dite de l'aéropostale, située au plus près de l'aéroport, permettra d'améliorer les connexions avec le réseau routier principal.

Le stationnement représente également un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacements. Ainsi, après la mise en œuvre courant 2021 de la nouvelle politique de stationnement pour les parkings de l'Etat visant à supprimer les places pendulaires au profit des habitants et des visiteurs, l'année 2022 a vu le plan d'actions stationnement 2020-2025 se concrétiser, adopté par le Conseil d'Etat au début de l'été. Un vote au Grand Conseil est prévu pour le début 2023.

La révision du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) a fait l'objet d'une consultation à l'été 2022. Il s'agit d'inscrire les nouveaux projets de logements et d'activités dans une perspective plus durable de la gestion de l'accessibilité, en réduisant les places de stationnement voitures et motos dans les nouvelles constructions et en développant davantage le nombre de places à réaliser pour les cycles. Une adoption par le Conseil d'Etat est prévue durant le premier trimestre 2023.

Fin 2021, un parc relais P+R provisoire de 160 places sur le site de Trèfle-Blanc a été inauguré en lien avec l'interface de Lancy-Bachet. Au vu de son succès, une augmentation de 90 places sera effective au début 2023.

Le Conseil d'Etat ayant adopté en juin 2021 un règlement portant sur les plans de mobilité en application de la LMCE (RPMob - H1 21.03), le 30 avril 2022 la loi sur la mobilité (H 1 20) a été modifiée pour mettre en avant l'exemplarité de l'Etat (article 8a). Pour mémoire, les institutions de droit public disposent d'une feuille de route CO₂ portant sur les plans de mobilité, couvrant la période 2021-2023.

Un label pour promouvoir les plans de mobilité a été introduit en septembre 2022. Par ailleurs, la poursuite de la promotion du covoiturage est aussi un projet d'importance stratégique avec la participation du Canton au programme Interreg V covoiturage Léman 2014-2020, aux côtés du canton de Vaud et des partenaires français, dont le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) transport, qui assure le rôle de chef de file. A ce titre, des secteurs prioritaires comme Bardonnex et Thônex-Vallard sont toujours d'actualité pour mettre en œuvre des voies dédiées, tout comme la nécessité de développer une coopération avec les milieux privés dans le cadre des plans de mobilité d'entreprise, dont le covoiturage est l'un de ses volets.

Le 24 novembre 2022, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a retenu la candidature de Genève pour poursuivre les études de faisabilité sur la tarification de la mobilité au cours de l'année 2023, dont l'objectif est d'évaluer les conditions de mise en œuvre d'un péage urbain à Genève intégrant des tarifs modulables notamment pour les transports collectifs.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 46 085 francs, malgré l'octroi par la commission des finances de 5 ETP supplémentaires dans le cadre des crédits impératifs votés le 2 mars 2022. Le non dépensé s'explique en raison des difficultés de trouver les bons profils sur le marché de l'emploi, de la vacance de certains postes en cours d'année et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sur cette rubrique résulte en grande partie des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (+ 420 251 francs) relatifs à la coordination des actions stratégiques et à la mise en œuvre de LMCE (étude prospective Genève 2050,

M01 Transport et mobilité (suite)

recensement cantonal du stationnement sur la voie publique, études préliminaires en faveur de la mobilité douce: passerelle du pont de Vessy et route de Vireloup).

A noter que le dépassement sous cette rubrique est entièrement couvert par un crédit impératif et un report de crédit, tous deux accordés par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement les 2 mars et 11 mai 2022.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse par rapport au budget (- 249 218 francs).

34 - Charges financières

Les charges d'intérêts liées à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) sont inférieures au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 1 116 149 francs).

36 - Charges de transfert

L'augmentation de la subvention TPG de 24 270 540 francs s'explique d'une part par le crédit impératif de 8 938 540 francs accordé par la Commission des finances du Grand Conseil en date du 2 mars 2022 afin de permettre aux TPG de mettre en place l'offre 2022, conformément au rapport d'étape adopté par le Conseil d'Etat en juillet 2021 et d'autre part par le crédit supplémentaire de 28 300 000 francs accordé par la Commission des finances le 8 juin 2022 utilisé à hauteur de 15 332 000 francs afin de permettre aux TPG de faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire.

Ces ressources supplémentaires ont été partiellement compensées par les réductions suivantes:

- La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison du report à 2024 du financement supplémentaire des deux lignes de bus 62 et 63 (- 1 299 511 francs);
- La prise en charge de la totalité de la perte de recette due à la COVID-2019 par les CFF a réduit la part du Canton à zéro (- 1 270 000 francs);
- L'effet COVID a été moindre que prévu pour les Transports publics de la région lyonnaise (- 26 374 francs)

A relever que la part du canton de Genève au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a été réévalué à la hausse par l'office fédéral des transports (OFT), s'en est ensuivi une augmentation globale de la contribution cantonale (+ 272 650 francs).

38 - Charges extraordinaires

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) est inférieure au budget (- 595 058 francs).

42 - Taxes et redevances

Remboursements plus importants que prévu, en provenance notamment de l'assurance maternité fédérale (+ 50 917 francs), tempérés par une diminution des émoluments perçus (- 19 215 francs).

43 - Revenus divers

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions (- 409 834 francs), en raison du retard et des difficultés rencontrées dans le cadre des recrutements.

Dissolution de provisions, notamment celle pour les CFF - trafic régional (Effets COVID), les CFF ayant pris en charge le montant provisionné (+ 1 660 331 francs)

44 - Revenus financiers

Ecart sur la participation au bénéfice de la Fondation des parkings en lien avec la nouvelle politique de stationnement des parkings de l'Etat (- 289 317 francs).

Les locations de canalisations sont inférieures aux prévisions (-88 683 francs).

M01 Transport et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	N/D	+11.6%		+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h13	5h30	5h28	5h30	2023
3. Actions en faveur de la mobilité douce						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+4.5km	+9km	+30.8km	+50km	2023
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	Pas de campagne en 2022	+1'000 vélos	-6100 vélos	+5'000 vélos	2023
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	67%	81%	61%	88%	2023
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	N/D	55%		83%	2023
6. Communication avec les usagers et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application	Efficacité	92%	90%		92%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est inscrit dans le contrat de prestations 2020-2024 des Transports publics genevois (TPG). Il mesure la progression de l'offre par rapport à 2019. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Ce résultat pour 2022 sera disponible d'ici la fin du premier trimestre 2023. Il sera vraisemblablement pénalisé par les effets de la crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceintures en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic correspond à un état "non fluide". Pour 2022, la densité du trafic a été mesurée à 5h13 de saturation du trafic par jour. Ce résultat est meilleur que prévu et peut s'expliquer par un volume de trafic toujours en dessous de son niveau avant COVID durant la première partie de l'année ainsi que par la réalisation progressive des mesures de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). A ce stade, il est encore trop tôt pour modifier la cible à long terme établie.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). Pour 2022, la tendance de réalisation des aménagements n'a pas pu être maintenue en raison notamment de retard de planification. Toutefois, l'objectif à long terme de +50km d'aménagements d'ici 2023 tel que défini au plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (PAMD) a été atteint en 2021.

Indicateur 3.2 : La croissance du trafic vélo est un indicateur mesuré tous les deux ans. Il n'y a pas eu de comptage en 2022. Le dernier comptage a été effectué en 2021 et le suivant aura lieu en 2023. La cible générale est de + 1000 vélos par année, soit +5000 vélos sur la période (base de référence 2019 pour la cible à long terme).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des parkings). Malgré une progression de 6% du taux

M01 Transport et mobilité (suite)

d'occupation par rapport au résultat 2021, l'objectif 2022 n'est pas atteint. L'occupation des P+R a toutefois connu une forte progression durant le 2e semestre 2022 ce qui confirme la tendance de reprise progressive du trafic. De plus, la diminution du taux d'occupation au P+R de l'Etoile est compensée par une augmentation de l'occupation par des visiteurs (sans abonnements) pour rejoindre le secteur PAV. Enfin la baisse constatée sur le parking de Sous-Moulin peut s'expliquer par le report de certains usagers vers les trains suite à la mise en service du LEX.

Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur renseigne sur l'avancement de la réalisation des mesures de mise en oeuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Le résultat pour 2022 sera disponible d'ici la fin du premier trimestre 2023.

Indicateur 6.1 : En 2022, 92% des utilisateurs ont été satisfaits de la prise en charge de leurs demandes et questions au travers de l'application "GE-Transport à votre service".

M02 Infrastructures routières et de transports

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	119'566'730	3'307'870	2.8%	116'258'860	119'675'899
30 Charges de personnel	20'963'584	193'974	0.9%	20'769'610	20'408'669
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'277'811	3'072	0.0%	11'274'739	11'440'946
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'376'020	509'195	1.1%	45'866'825	47'441'226
36 Charges de transfert	38'658'716	333'030	0.9%	38'325'686	37'874'333
37 Subventions redistribuées	2'252'805	2'252'805	-	-	2'448'157
39 Facturations internes	37'794	15'794	71.8%	22'000	62'569
REVENUS	75'348'684	20'007'652	36.2%	55'341'032	57'486'992
42 Taxes et redevances	14'851'073	-53'631	-0.4%	14'904'704	14'294'411
43 Revenus divers	2'680'921	-474'005	-15.0%	3'154'926	2'606'636
44 Revenus financiers	16'875'083	16'875'083	-	0	-
46 Revenus de transferts	37'724'490	1'058'338	2.9%	36'666'152	37'129'904
47 Subventions à redistribuer	2'252'805	2'252'805	-	-	2'448'157
49 Facturations internes	964'313	349'063	56.7%	615'250	1'007'883
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-44'218'046	16'699'782	-27.4%	-60'917'828	-62'188'907
<i>Coût d'état-major</i>	-362'231	59'400	-14.1%	-421'631	-359'381
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'115'061	-122'828	2.5%	-4'992'233	-5'479'572
<i>Coûts répartis</i>	22'311	22'311	-	-	23'491
COÛT COMPLET	-49'673'027	16'658'665	-25.1%	-66'331'692	-68'004'369

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	169.60	4.80	2.91%	164.80	164.80
<i>ETP fixes</i>	161.60	-2.20	-1.34%	163.80	161.30
<i>ETP auxiliaires</i>	4.30	4.30	-	-	2.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.70	2.70	270.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds
- M02.04 Infrastructure aéroportuaire

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les actions menées en 2022 par l'Office cantonal du génie civil (OCGC) sont les suivantes :

- travaux de la route des Nations et installation des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) ;
- poursuite des travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-Ziplo) et des campagnes de mise en conformité des arrêts TPG en référence à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ;
- accompagnement des études de nouvelles lignes de tram et BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- assainissement d'urgence sur le pont de Peney ;
- avancement des études dans la zone du pôle d'échange multimodal P47-P49, notamment PS Pavillon, route des Batailleux, voie des Traz ;
- poursuite des études du boulevard des Abarois, du barreau de Montfleury et de la requalification du quai de Coligny ;
- démarrage des travaux de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue ;
- réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité douce sur la route de Peney et démarrage des travaux sur la route de Jussy ;
- suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'OCGC s'est consacré en 2022 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- accompagnement des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux projets d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers ;
- poursuite de l'élaboration de la stratégie d'éclairage public (Optimalux), visant à l'extinction des luminaires du réseau routier cantonal, exceptés les passages piétons et zones sensibles, afin de préserver la biodiversité et les impacts sur la faune et l'humain, dont la mise en œuvre est programmée dès 2023.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 193 974 francs et de 4.8 ETP.

Ce dépassement est couvert par les crédits impératifs et supplémentaire en lien avec l'allocation "vie chère" accordés par la commission des finances du Grand Conseil, respectivement le 2 mars et 30 novembre 2022.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- +521 429 francs en raison à la hausse des indemnités liées au CEVA et de frais d'avocat relatif au projet d'investissement de la requalification de la route de Suisse;
- -283 866 francs en raison de la diminution des achats de sel; de vêtements, machines, véhicules et divers matériels;
- -205 234 francs, écart dû à la baisse de consommation d'eau et d'électricité, et à la gestion de moins de déchets que prévus sur le domaine public cantonal.

33 - Amortissement du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget (+509 195 francs).

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

36 - Charges de transfert

La participation à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal de la Ville de Genève a été augmentée, conformément à la Convention signée entre les parties, en fonction du calcul du renchérissement sur la base de l'indice suisse des prix de la construction (+ 435 000 francs).

Les amortissements des subventions d'investissement ont été sur-estimées au budget (- 101 017 francs).

37 - Subventions redistribuées

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique (+2 252 805 francs). Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 - Taxes et redevances

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été moins important que prévu car variable en fonction des demandes (-113 352 francs).

Augmentation du revenu issu de la vente de véhicules aux enchères (+ 68 823 francs).

Diminution de la refacturation des prestations du service de maintenance des routes cantonales (SMRC) lors d'accidents et des prestations du service atelier et garage (SAG) pour la réparation des véhicules de l'Université (- 25 211 francs).

43 - Revenus divers

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement qui ont pris du retard (- 474 011 francs).

44 - Revenus financiers

Plus-value en faveur de l'Etat suite à un remaniement parcellaire entre l'Etat de Genève et les CFF au niveau de la halte de Chambésy (cession: +1 427 365 francs).

Suite à la reprise de l'activité aéroportuaire en 2022, l'Etat de Genève bénéficie à nouveau d'une part au résultat de l'Aéroport international de Genève (+15.4 millions). Vu la nécessité pour l'aéroport de refinancer la dette contractée au début de la pandémie COVID-19 dans un contexte de crises (sanitaire, énergétique et de guerre en Ukraine), la part de bénéfice revenant à l'Etat a été exceptionnellement abaissée de 50% à 25%.

46 - Revenus de transfert

Révision à la hausse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (+451 620 francs) et hausse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (+852 266 francs).

Les prestations dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales désormais prises en charge directement par SIERA ont entraîné une baisse de la refacturation de ces prestations inscrites au budget (- 274 051 francs).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération et des communes (+ 28 503 francs).

47 - Subventions à redistribuer

Voir explications sous nature 37.

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	80%	80%		85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	4.1	3.8		3.8	2023
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	100%	80%	84%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	96%	80%	95%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	144	110	136	143	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisation de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Ces difficultés expliquent notamment le report de l'obtention de l'autorisation de construire dans le cadre du 2ème tronçon du Tram Genève Saint-Julien ou encore la révision des planifications pour les projets du barreau de Montfleury et du quartier de l'Etang.

Indicateur 2.1 : L'indicateur CCI (clean city index) évalue le niveau de propreté des routes cantonales à 4.1 sur 5 pour l'année 2022. L'objectif de 3.8 est donc atteint et indique que la sécurité des infrastructures était assurée sur l'intégralité du réseau. Pour mémoire, la note 0 indique que la route présente des risques pour les usagères et les usagers. La note de 5 indique que l'entretien est trop coûteux avec une empreinte environnementale négative. La valeur cible pour cet indicateur est établie à 3.8 (propre).

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée auprès des autorités communales. Les résultats sont toujours positifs et les mesures améliorant la qualité des prestations de l'office sont appréciées notamment pour l'entretien des axes piétons et cyclables.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	16'219'563	-590'146	-3.5%	16'809'709	17'010'069
30 Charges de personnel	13'718'948	-263'046	-1.9%	13'981'994	13'757'678
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'449'836	-331'476	-11.9%	2'781'312	3'202'483
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'161	3'758	10.6%	35'403	35'909
39 Facturations internes	11'619	619	5.6%	11'000	13'999
REVENUS	24'707'833	-2'654'803	-9.7%	27'362'636	25'926'025
42 Taxes et redevances	24'010'920	-2'639'216	-9.9%	26'650'136	25'270'848
43 Revenus divers	143	143	-	-	225
46 Revenus de transferts	673'370	-36'630	-5.2%	710'000	654'702
49 Facturations internes	23'400	20'900	836.0%	2'500	250
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'488'270	-2'064'657	-19.6%	10'552'927	8'915'956
<i>Coût d'état-major</i>	-237'050	36'819	-13.4%	-273'869	-242'262
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'947'363	213'058	-4.1%	-5'160'421	-7'369'568
COÛT COMPLET	3'303'856	-1'814'781	-35.5%	5'118'637	1'304'125

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	115.83	1.62	1.42%	114.21	112.53
<i>ETP fixes</i>	111.03	-3.18	-2.78%	114.21	108.53
<i>ETP auxiliaires</i>	4.80	4.80	-	-	4.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Réalisation du programme de législature

Pour ce qui concerne l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'office cantonal des véhicules (OCV). Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24/24 et d'éviter à la population les déplacements

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et à l'attente des citoyens.

L'OCV, grâce à l'octroi de ressources humaines supplémentaires, limitées dans le temps, a pu en 2022 engager et former des experts de la circulation afin d'éviter l'augmentation du retard pour les voitures de tourisme et amorcer une diminution du retard pour les motocycles.

Justification des écarts par rapport au budget 2022 selon les douzièmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 263 046 francs, malgré l'octroi par la commission des finances de 5.5 ETP supplémentaires (289 657 francs) dans le cadre des crédits impératifs votés le 2 mars 2022. Le non dépensé s'explique en raison des difficultés de recrutement, de la vacance de certains postes en cours d'année et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sous cette rubrique trouve principalement son origine dans la dotation à la provision pour débiteurs, celle-ci étant dépendante de l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: - 267 365 francs).

A noter également une diminution des dépenses de fournitures de bureau et des imprimés (- 93 288 francs) et une augmentation des autres dépenses, notamment, en matière de prestations de services et de loyers (+ 29 177 francs).

42 - Taxes et redevances

Baisse notable des émoluments relatifs aux contrôles techniques des véhicules, aux permis de conduire et aux décisions de retrait de permis de circulation (- 2 598 541 francs).

46 - Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de 36 630 francs en raison des indemnités sur la vente, en diminution, des vignettes et la redevance poids lourds (RPL).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	16	15	14	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	7	9	9	7	2024
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	22	23	20	60	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (voitures de tourisme: groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. L'augmentation des demandes pour les prestations concernant les permis de conduire et la formation nécessaire pour les nouveaux experts engagés ont eu une influence négative sur cet objectif.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. En 2022, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (motocycles: groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. L'objectif a été dépassé, une priorité a été effectuée en 2022 sur les véhicules facilement modifiables devenant non conformes sur les nuisances environnementales et sonores que sont les deux roues motorisés.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. En 2022, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. En 2022, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposée à la population. En 2022, deux nouvelles prestations ont été réalisées, soit la commande du duplicata de permis de conduire et la commande de la plaque rouge pour porte-vélo, les deux avec paiement en ligne.





4. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et par programme





Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>16.880,35 ETP</i>		<i>-216,86 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>17.097,22 ETP</i>	<i>16.605,36 ETP</i>
3 Charges	10.556.938.127,78		1.187.973.712	12,7	9.368.964.416	10.123.589.937,78
4 Revenus		11.283.815.817,51	2.007.969.369	21,6	9.275.846.449	10.172.694.337,48
Couverture en F	726.877.689,73		819.995.656	-792,8	-93.117.967	49.104.399,70
Couverture en %	6,89%			-792,8	-0,99%	0,49%
30 Charges de personnel	2.684.696.661,37		47.409.724	1,8	2.637.286.938	2.643.601.911,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959.861.878,57		380.388.871	65,6	579.473.008	622.399.899,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	357.848.195,00		-2.506.528	-0,7	360.354.723	361.472.047,08
34 Charges financières	201.562.815,40		5.866.401	3,0	195.696.414	202.728.796,30
36 Charges de transfert	5.531.373.898,40		128.518.185	2,4	5.402.855.713	5.995.519.257,47
37 Subventions redistribuées	82.861.603,85		25.122.514	43,5	57.739.090	77.692.891,99
38 Charges extraordinaires	724.213.921,44		603.978.431	502,3	120.235.490	204.837.326,70
39 Facturations internes	14.519.153,75		-803.886	-5,2	15.323.040	15.337.807,36
40 Revenus fiscaux		8.429.021.754,84	1.561.780.435	22,7	6.867.241.320	7.088.550.652,78
41 Patentes et concessions		260.338.044,10	-1.558.571	-0,6	261.896.615	260.453.947,96
42 Taxes et redevances		437.567.512,61	14.419.492	3,4	423.148.021	411.314.547,79
43 Revenus divers		173.592.729,41	86.996.219	100,5	86.596.510	188.327.354,66
44 Revenus financiers		271.674.586,79	79.946.261	41,7	191.728.326	192.949.341,95
46 Revenus de transferts		1.614.240.432,16	242.066.905	17,6	1.372.173.527	1.938.067.792,99
47 Subventions à redistribuer		82.861.603,85	25.122.514	43,5	57.739.090	77.692.891,99
49 Facturations internes		14.519.153,75	-803.886	-5,2	15.323.040	15.337.807,36



Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	183,30 ETP		-9,25 ETP	-4,8%	192,55 ETP	183,50 ETP
3 Charges	83.903.010,37		-1.736.692	-2,0	85.639.702	78.297.475,35
4 Revenus		2.372.457,69	591.316	33,2	1.781.142	1.920.123,18
Couverture en F	-81.530.552,68		2.328.007		-83.858.560	-76.377.352,17
Couverture en %	-97,17%			-0,8	-97,92%	-97,55%
30 Charges de personnel	45.807.058,04		-2.038.650	-4,3	47.845.708	44.306.979,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.236.218,65		-4.400.790	-34,8	12.637.009	10.159.684,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	183.456,79		-150.877	-45,1	334.334	199.526,86
34 Charges financières	647.386,20		91	0,0	647.295	587.951,00
36 Charges de transfert	28.993.060,25		4.893.704	20,3	24.099.356	23.021.728,35
39 Facturations internes	35.830,44		-40.170	-52,9	76.000	21.605,17
42 Taxes et redevances		1.327.494,66	-29.350	-2,2	1.356.845	1.104.033,87
43 Revenus divers		942.694,17	605.917	179,9	336.777	699.376,09
44 Revenus financiers		39.459,25	39.439	NS	20	
46 Revenus de transferts		61.104,00	-26.396	-30,2	87.500	113.727,93
49 Facturations internes		1.705,61	1.706	ND		2.985,29



A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	183,30 ETP		-9,25 ETP	-4,8%	192,55 ETP	183,50 ETP
3 Charges	83.903.010,37		-1.736.692	-2,0	85.639.702	78.297.475,35
4 Revenus		2.372.457,69	591.316	33,2	1.781.142	1.920.123,18
Couverture en F	-81.530.552,68		2.328.007		-83.858.560	-76.377.352,17
Couverture en %	-97,17%			-0,8	-97,92%	-97,55%
A01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	22,90 ETP		-1,40 ETP	-5,8%	24,30 ETP	22,20 ETP
3 Charges	11.875.642,93		-1.284.544	-9,8	13.160.187	12.047.657,59
4 Revenus		94.298,38	37.016	64,6	57.282	51.912,74
Couverture en F	-11.781.344,55		1.321.560		-13.102.905	-11.995.744,85
Couverture en %	-99,21%			-0,4	-99,56%	-99,57%
30 Charges de personnel	8.547.513,55		-817.257	-8,7	9.364.771	8.675.490,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.998.309,68		-320.213	-9,6	3.318.523	3.025.783,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	149.819,70		-147.073	-49,5	296.893	166.383,69
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
42 Taxes et redevances		25.323,45	9.118	56,3	16.205	9.265,35
43 Revenus divers		29.515,68	-11.561	-28,1	41.077	42.125,69
44 Revenus financiers		39.459,25	39.459	ND		
49 Facturations internes				ND		521,70
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	67,00 ETP		-4,10 ETP	-5,8%	71,10 ETP	66,70 ETP
3 Charges	18.722.991,98		-963.829	-4,9	19.686.821	16.919.640,03
4 Revenus		1.006.508,78	315.493	45,7	691.016	704.190,30
Couverture en F	-17.716.483,20		1.279.322		-18.995.805	-16.215.449,73
Couverture en %	-94,62%			-1,9	-96,49%	-95,84%
30 Charges de personnel	15.492.806,21		374.814	2,5	15.117.992	13.799.220,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.719.019,33		-988.358	-36,5	2.707.377	1.736.104,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,95		0	0,0	8.536	8.535,90
34 Charges financières	602.261,20		91	0,0	602.170	543.565,00
36 Charges de transfert	866.663,25		-308.083	-26,2	1.174.746	811.846,73
39 Facturations internes	33.706,04		-42.294	-55,6	76.000	20.368,27
42 Taxes et redevances		455.569,36	-210.427	-31,6	665.996	417.972,52
43 Revenus divers		549.233,81	524.234	NS	25.000	283.754,19
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		1.705,61	1.706	ND		2.463,59
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	14,70 ETP		-0,60 ETP	-3,9%	15,30 ETP	13,70 ETP
3 Charges	5.174.509,79		-3.607.096	-41,1	8.781.606	7.395.080,23
4 Revenus		213.055,03	172.352	423,4	40.703	155.030,67
Couverture en F	-4.961.454,76		3.779.448		-8.740.903	-7.240.049,56
Couverture en %	-95,88%			-3,7	-99,54%	-97,90%
30 Charges de personnel	2.752.655,56		-977.950	-26,2	3.730.606	3.079.867,09
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.410.039,18		-2.600.961	-51,9	5.011.000	4.315.213,14
36 Charges de transfert	10.000,00		-30.000	-75,0	40.000	0,00
39 Facturations internes	1.815,05		1.815	ND		
42 Taxes et redevances		26.326,65	23.224	748,4	3.103	1.643,45
43 Revenus divers		186.728,38	149.128	396,6	37.600	153.387,22
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, ÉGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE						
<i>Postes fixes</i>	75,70 ETP		-3,15 ETP	-4,0%	78,85 ETP	77,90 ETP
3 Charges	42.691.432,12		4.646.784	12,2	38.044.648	36.939.985,43
4 Revenus		921.621,09	-15.009	-1,6	936.630	911.188,66
Couverture en F	-41.769.811,03		-4.661.793		-37.108.018	-36.028.796,77
Couverture en %	-97,84%			0,3	-97,54%	-97,53%
30 Charges de personnel	13.879.215,43		-207.296	-1,5	14.086.511	14.039.068,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	871.440,75		-378.023	-30,3	1.249.464	865.736,05

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, ÉGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE						
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.069,59		7	0,2	4.063	4.062,85
36 Charges de transfert	27.936.397,00		5.231.787	23,0	22.704.610	22.029.881,62
39 Facturations internes	309,35		309	ND		1.236,90
42 Taxes et redevances		708.353,10	92.323	15,0	616.030	577.426,60
43 Revenus divers		152.163,99	-80.936	-34,7	233.100	220.034,13
46 Revenus de transferts		61.104,00	-26.396	-30,2	87.500	113.727,93
A06 - COUR DES COMPTES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	5.438.433,55		-528.006	-8,8	5.966.440	4.995.112,07
4 Revenus		136.974,41	81.463	146,8	55.511	97.800,81
Couverture en F	-5.301.459,14		609.470		-5.910.929	-4.897.311,26
Couverture en %	-97,48%			-1,6	-99,07%	-98,04%
30 Charges de personnel	5.134.867,29		-410.961	-7,4	5.545.828	4.713.333,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	237.409,71		-113.235	-32,3	350.645	216.847,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	21.031,55		-3.810	-15,3	24.842	20.544,42
34 Charges financières	45.125,00		0	0,0	45.125	44.386,00
42 Taxes et redevances		111.922,10	56.411	101,6	55.511	97.725,95
43 Revenus divers		25.052,31	25.052	ND		74,86

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.336,79 ETP</i>		<i>-13,07 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>1.349,86 ETP</i>	<i>1.324,14 ETP</i>
3 Charges	755.849.411,44		27.472.386	3,8	728.377.025	767.305.432,89
4 Revenus		66.803.728,87	1.578.160	2,4	65.225.569	65.528.030,80
Couverture en F	-689.045.682,57		-25.894.227		-663.151.456	-701.777.402,09
Couverture en %	-91,16%			0,1	-91,05%	-91,46%
30 Charges de personnel	241.171.211,36		2.446.503	1,0	238.724.708	235.343.000,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	222.377.180,70		27.371.226	14,0	195.005.955	198.482.164,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	275.041.309,00		-2.646.633	-1,0	277.687.942	279.035.892,73
34 Charges financières	24.959,90		1.531	6,5	23.429	24.845,00
36 Charges de transfert	15.957.131,24		19.370	0,1	15.937.761	53.222.922,31
37 Subventions redistribuées	300.000,00		300.000	ND		150.000,00
39 Facturations internes	977.619,24		-19.611	-2,0	997.230	1.046.608,41
41 Patentes et concessions		222.091,05	12.091	5,8	210.000	219.421,00
42 Taxes et redevances		8.851.270,22	193.316	2,2	8.657.954	8.318.906,08
43 Revenus divers		16.512.647,50	-287.683	-1,7	16.800.331	18.890.096,90
44 Revenus financiers		22.131.113,43	-287.282	-1,3	22.418.395	22.163.927,26
46 Revenus de transferts		18.563.436,85	1.757.218	10,5	16.806.219	15.597.836,80
47 Subventions à redistribuer		300.000,00	300.000	ND		150.000,00
49 Facturations internes		223.169,82	-109.500	-32,9	332.670	187.842,76



B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	1.336,79 ETP		-13,07 ETP	-1,0%	1.349,86 ETP	1.324,14 ETP
3 Charges	755.849.411,44		27.472.386	3,8	728.377.025	767.305.432,89
4 Revenus		66.803.728,87	1.578.160	2,4	65.225.569	65.528.030,80
Couverture en F	-689.045.682,57		-25.894.227		-663.151.456	-701.777.402,09
Couverture en %	-91,16%			0,1	-91,05%	-91,46%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	134,47 ETP		-2,18 ETP	-1,6%	136,65 ETP	131,64 ETP
3 Charges	31.823.072,16		-1.134.514	-3,4	32.957.586	29.981.470,51
4 Revenus		2.123.745,41	394.138	22,8	1.729.607	1.226.560,97
Couverture en F	-29.699.326,75		1.528.652		-31.227.979	-28.754.909,54
Couverture en %	-93,33%			-1,5	-94,75%	-95,91%
30 Charges de personnel	28.390.163,52		-96.033	-0,3	28.486.197	27.047.177,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.801.945,25		-136.893	-4,7	2.938.838	2.479.177,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	286.539,69		-1.191.161	-80,6	1.477.701	271.690,90
37 Subventions redistribuées	300.000,00		300.000	ND		150.000,00
39 Facturations internes	44.423,70		-10.426	-19,0	54.850	33.424,20
42 Taxes et redevances		773.401,55	-586.172	-43,1	1.359.574	759.729,84
43 Revenus divers		699.356,88	699.357	ND		8.051,92
44 Revenus financiers		350.986,98	-19.046	-5,1	370.033	308.779,21
47 Subventions à redistribuer		300.000,00	300.000	ND		150.000,00
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	136,86 ETP		14,04 ETP	11,4%	122,82 ETP	139,19 ETP
3 Charges	42.564.379,11		356.546	0,8	42.207.833	41.327.955,96
4 Revenus		4.450.795,52	263.366	6,3	4.187.430	3.159.852,63
Couverture en F	-38.113.583,59		-93.181		-38.020.403	-38.168.103,33
Couverture en %	-89,54%			-0,6	-90,08%	-92,35%
30 Charges de personnel	40.913.442,07		623.107	1,5	40.290.335	39.840.050,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.593.739,66		-273.443	-14,6	1.867.183	1.436.505,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	28.385,53		2.500	9,7	25.886	26.054,76
34 Charges financières	24.959,90		1.531	6,5	23.429	24.845,00
39 Facturations internes	3.851,95		2.852	285,2	1.000	500,00
42 Taxes et redevances		2.409.392,25	63.962	2,7	2.345.430	2.292.317,42
43 Revenus divers		4.532,34	4.532	ND		3.154,36
46 Revenus de transferts		2.036.870,93	194.871	10,6	1.842.000	864.380,85
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	136,85 ETP		-11,31 ETP	-7,6%	148,16 ETP	138,05 ETP
3 Charges	25.078.905,10		-1.364.168	-5,2	26.443.074	25.197.584,29
4 Revenus		399.119,24	119.430	42,7	279.689	366.945,02
Couverture en F	-24.679.785,87		1.483.599		-26.163.385	-24.830.639,27
Couverture en %	-98,41%			-0,5	-98,94%	-98,54%
30 Charges de personnel	23.139.609,12		-1.251.628	-5,1	24.391.238	23.440.396,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.493.292,68		-68.095	-4,4	1.561.388	1.335.247,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	24.274,28		1.026	4,4	23.248	23.339,12
39 Facturations internes	421.729,03		-45.471	-9,7	467.200	398.601,36
42 Taxes et redevances		361.757,94	138.242	61,8	223.516	297.715,47
43 Revenus divers		37.361,30	-17.639	-32,1	55.000	69.229,55
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
<i>Postes fixes</i>	270,64 ETP		-9,00 ETP	-3,2%	279,64 ETP	270,62 ETP
3 Charges	445.613.852,27		22.823.642	5,4	422.790.210	469.861.171,35
4 Revenus		44.159.914,92	566.356	1,3	43.593.559	43.606.938,74
Couverture en F	-401.453.937,35		-22.257.287		-379.196.651	-426.254.232,60
Couverture en %	-90,09%			0,4	-89,69%	-90,72%
30 Charges de personnel	37.099.376,43		-30.721	-0,1	37.130.098	36.291.093,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	161.354.810,18		21.735.684	15,6	139.619.127	144.673.581,79

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
33 Amortissements du patrimoine administratif	230.710.491,40		1.064.597	0,5	229.645.894	235.081.622,41
36 Charges de transfert	15.957.131,24		19.370	0,1	15.937.761	53.222.922,31
39 Facturations internes	492.043,03		34.713	7,6	457.330	591.951,35
41 Patentes et concessions		222.091,05	12.091	5,8	210.000	219.421,00
42 Taxes et redevances		1.611.335,40	-87.651	-5,2	1.698.986	1.720.856,73
43 Revenus divers		4.621.910,63	-353.654	-7,1	4.975.565	5.516.639,34
44 Revenus financiers		21.780.126,45	-267.063	-1,2	22.047.189	21.855.148,05
46 Revenus de transferts		15.702.640,83	1.373.492	9,6	14.329.149	14.107.030,86
49 Facturations internes		221.810,56	-110.859	-33,3	332.670	187.842,76
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
<i>Postes fixes</i>	<i>657,97 ETP</i>		<i>-4,62 ETP</i>	<i>-0,7%</i>	<i>662,59 ETP</i>	<i>644,64 ETP</i>
3 Charges	210.769.202,79		6.790.880	3,3	203.978.323	200.937.250,79
4 Revenus		15.670.153,78	234.870	1,5	15.435.284	17.167.733,44
Couverture en F	-195.099.049,01		-6.556.010		-188.543.039	-183.769.517,35
Couverture en %	-92,57%			0,1	-92,43%	-91,46%
30 Charges de personnel	111.628.620,23		3.201.779	3,0	108.426.841	108.724.281,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55.133.392,93		6.113.974	12,5	49.019.419	48.557.652,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	43.991.618,10		-2.523.595	-5,4	46.515.213	43.633.185,54
39 Facturations internes	15.571,53		-1.278	-7,6	16.850	22.131,50
42 Taxes et redevances		3.695.383,08	664.935	21,9	3.030.448	3.248.286,62
43 Revenus divers		11.149.486,35	-620.280	-5,3	11.769.766	13.293.021,73
46 Revenus de transferts		823.925,09	188.855	29,7	635.070	626.425,09
49 Facturations internes		1.359,26	1.359	ND		

Récapitulation C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>351,50 ETP</i>		<i>3,85 ETP</i>	<i>1,1%</i>	<i>347,65 ETP</i>	<i>336,35 ETP</i>
3 Charges	2.183.159.047,89		-40.101.223	-1,8	2.223.260.271	2.106.895.373,15
4 Revenus		380.962.366,53	28.694.827	8,1	352.267.540	367.946.798,30
Couverture en F	-1.802.196.681,36		68.796.050		-1.870.992.731	-1.738.948.574,85
Couverture en %	-82,55%			-1,9	-84,16%	-82,54%
30 Charges de personnel	47.196.315,40		298.788	0,6	46.897.527	44.657.486,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.018.666,56		-1.994.210	-12,5	16.012.877	9.017.585,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	75.106,81		-20.582	-21,5	95.689	69.105,26
34 Charges financières	83.709,44		83.709	ND		55.795,80
36 Charges de transfert	2.097.396.408,59		-50.586.269	-2,4	2.147.982.678	2.040.114.345,96
37 Subventions redistribuées	24.143.743,88		12.143.744	101,2	12.000.000	12.728.148,00
39 Facturations internes	245.097,21		-26.403	-9,7	271.500	252.905,55
42 Taxes et redevances		1.237.864,64	182.513	17,3	1.055.352	1.629.161,91
43 Revenus divers		1.451.168,10	770.593	113,2	680.575	14.787.658,84
44 Revenus financiers		25.399,08	11.709	85,5	13.690	38.822,36
46 Revenus de transferts		354.104.190,83	15.586.268	4,6	338.517.923	338.763.007,19
47 Subventions à redistribuer		24.143.743,88	12.143.744	101,2	12.000.000	12.728.148,00



C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	351,50 ETP		3,85 ETP	1,1%	347,65 ETP	336,35 ETP
3 Charges	2.183.159.047,89		-40.101.223	-1,8	2.223.260.271	2.106.895.373,15
4 Revenus		380.962.366,53	28.694.827	8,1	352.267.540	367.946.798,30
Couverture en F	-1.802.196.681,36		68.796.050		-1.870.992.731	-1.738.948.574,85
Couverture en %	-82,55%			-1,9	-84,16%	-82,54%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	57,96 ETP		-1,55 ETP	-2,6%	59,50 ETP	57,74 ETP
3 Charges	1.152.155.567,17		-60.836.134	-5,0	1.212.991.701	1.131.467.383,22
4 Revenus		190.457.378,39	3.868.162	2,1	186.589.216	197.232.227,73
Couverture en F	-961.698.188,77		64.704.296		-1.026.402.485	-934.235.155,48
Couverture en %	-83,47%			-1,4	-84,62%	-82,57%
30 Charges de personnel	8.064.122,17		-62.647	-0,8	8.126.769	7.997.450,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.540.298,58		-964.921	-38,5	2.505.220	613.178,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	26.142,08		-7.204	-21,6	33.346	24.041,54
36 Charges de transfert	1.142.522.364,95		-59.793.402	-5,0	1.202.315.767	1.122.832.010,81
39 Facturations internes	2.639,40		-7.961	-75,1	10.600	701,78
42 Taxes et redevances		89.197,74	77.072	635,6	12.125	153.964,15
43 Revenus divers		1.294.998,11	1.294.678	NS	320	10.274.126,96
46 Revenus de transferts		189.073.182,54	2.496.412	1,3	186.576.771	186.804.136,62
C02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	71,64 ETP		-0,84 ETP	-1,2%	72,48 ETP	71,18 ETP
3 Charges	344.966.682,86		-6.046.346	-1,7	351.013.029	330.511.678,87
4 Revenus		82.462.034,42	821.610	1,0	81.640.424	81.368.063,22
Couverture en F	-262.504.648,44		6.867.956		-269.372.605	-249.143.615,65
Couverture en %	-76,10%			-0,8	-76,74%	-75,38%
30 Charges de personnel	8.948.538,86		-141.835	-1,6	9.090.374	8.626.303,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.444.166,20		-147.388	-3,2	4.591.554	1.448.482,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.228,42		-1.441	-21,6	6.669	4.808,31
34 Charges financières	2.110,00		2.110	ND		4,00
36 Charges de transfert	330.709.231,89		899.300	0,3	329.809.932	320.315.903,99
37 Subventions redistribuées	842.871,39		-6.657.129	-88,8	7.500.000	98.744,00
39 Facturations internes	14.536,10		36	0,2	14.500	17.432,53
42 Taxes et redevances		75.459,07	43.811	138,4	31.648	58.485,54
43 Revenus divers		94,05	-78.466	-99,9	78.560	2.228.626,58
44 Revenus financiers		1,00	-8.213	-100,0	8.214	0,00
46 Revenus de transferts		81.543.608,91	7.521.607	10,2	74.022.002	78.982.207,10
47 Subventions à redistribuer		842.871,39	-6.657.129	-88,8	7.500.000	98.744,00
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	52,79 ETP		1,56 ETP	3,0%	51,23 ETP	50,54 ETP
3 Charges	476.410.334,25		3.363.118	0,7	473.047.216	462.675.745,03
4 Revenus		74.437.040,71	5.850.529	8,5	68.586.511	72.035.343,81
Couverture en F	-401.973.293,53		2.487.411		-404.460.705	-390.640.401,22
Couverture en %	-84,38%			-1,3	-85,50%	-84,43%
30 Charges de personnel	6.797.002,97		138.969	2,1	6.658.034	6.347.605,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.991.016,15		398.796	15,4	2.592.220	700.170,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	30.623,58		-8.439	-21,6	39.062	28.162,94
34 Charges financières				ND		1.574,00
36 Charges de transfert	466.582.418,52		2.833.769	0,6	463.748.650	455.587.090,88
39 Facturations internes	9.273,03		23	0,2	9.250	11.140,42
42 Taxes et redevances		44.104,56	-776	-1,7	44.881	120.848,46
43 Revenus divers		82,01	-52.292	-99,8	52.374	1.318.538,33
44 Revenus financiers		-1,00	-5.477	-100,0	5.476	
46 Revenus de transferts		74.392.855,15	5.909.074	8,6	68.483.781	70.595.957,02
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
<i>Postes fixes</i>	37,78 ETP		-2,48 ETP	-6,2%	40,26 ETP	38,18 ETP
3 Charges	118.699.500,84		4.862.304	4,3	113.837.197	115.025.311,91

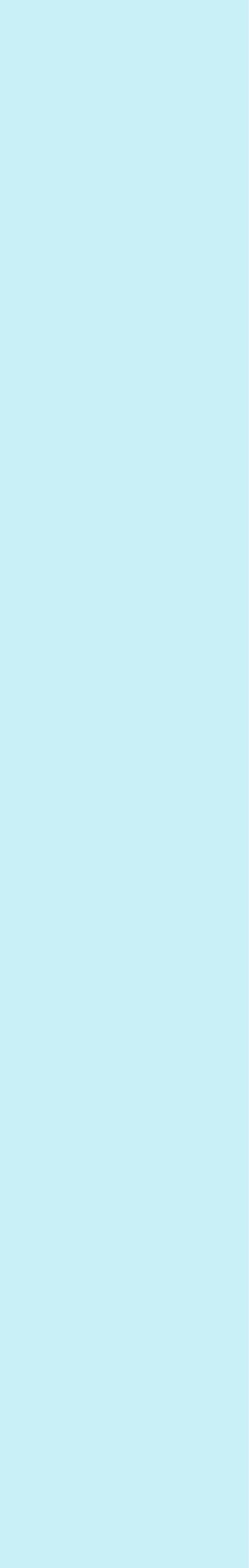
C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
4 Revenus		29.912.115,52	16.457.599	122,3	13.454.516	15.934.843,07
Couverture en F	-88.787.385,32		11.595.295		-100.382.681	-99.090.468,84
Couverture en %	-74,80%			-15,2	-88,18%	-86,15%
30 Charges de personnel	5.893.839,01		-548.509	-8,5	6.442.348	5.769.686,12
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.943.114,91		-1.522.259	-27,9	5.465.374	5.015.914,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.390,49		-1.646	-20,5	8.037	5.910,37
34 Charges financières	81.599,44		81.599	ND		54.217,80
36 Charges de transfert	88.660.385,24		-9.559.903	-9,7	98.220.288	91.625.752,89
37 Subventions redistribuées	19.901.338,49		16.401.338	468,6	3.500.000	12.334.491,00
39 Facturations internes	212.833,25		11.683	5,8	201.150	219.339,28
42 Taxes et redevances		890.488,38	57.041	6,8	833.447	1.180.715,31
43 Revenus divers		345,34	-355	-50,7	700	107,95
44 Revenus financiers		25.399,08	25.399		0	38.822,36
46 Revenus de transferts		9.094.544,23	-25.825	-0,3	9.120.369	2.380.706,45
47 Subventions à redistribuer		19.901.338,49	16.401.338	468,6	3.500.000	12.334.491,00
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>1,23 ETP</i>		<i>0,09 ETP</i>	<i>7,5%</i>	<i>1,14 ETP</i>	<i>1,18 ETP</i>
3 Charges	72.335.750,98		17.449.123	31,8	54.886.628	50.049.463,72
4 Revenus		3.399.534,00	2.084.534	158,5	1.315.000	294.913,00
Couverture en F	-68.936.216,98		-15.364.589		-53.571.628	-49.754.550,72
Couverture en %	-95,30%			-2,4	-97,60%	-99,41%
30 Charges de personnel	198.531,99		3.952	2,0	194.580	192.012,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27.867,36		-13.298	-32,3	41.165	36.198,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.228,42		-1.441	-21,6	6.669	4.808,31
36 Charges de transfert	68.704.589,21		15.060.376	28,1	53.644.214	49.521.527,26
37 Subventions redistribuées	3.399.534,00		2.399.534	240,0	1.000.000	294.913,00
39 Facturations internes				ND		3,77
46 Revenus de transferts			-315.000	-100,0	315.000	
47 Subventions à redistribuer		3.399.534,00	2.399.534	240,0	1.000.000	294.913,00
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>130,10 ETP</i>		<i>7,07 ETP</i>	<i>5,8%</i>	<i>123,03 ETP</i>	<i>117,54 ETP</i>
3 Charges	18.591.211,80		1.106.711	6,3	17.484.501	17.165.790,41
4 Revenus		294.263,49	-387.609	-56,8	681.872	1.081.407,47
Couverture en F	-18.296.948,31		-1.494.320		-16.802.629	-16.084.382,94
Couverture en %	-98,42%			2,4	-96,10%	-93,70%
30 Charges de personnel	17.294.280,39		908.858	5,5	16.385.422	15.724.427,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.072.203,36		254.859	31,2	817.344	1.203.640,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.493,83		-412	-21,6	1.905	1.373,80
36 Charges de transfert	217.418,78		-26.410	-10,8	243.828	232.060,13
39 Facturations internes	5.815,43		-30.185	-83,8	36.000	4.287,78
42 Taxes et redevances		138.614,90	5.364	4,0	133.251	115.148,45
43 Revenus divers		155.648,59	-392.972	-71,6	548.621	966.259,02

Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>24,55 ETP</i>		<i>2,60 ETP</i>	<i>11,8%</i>	<i>21,95 ETP</i>	<i>21,90 ETP</i>
3 Charges	55.708.219,60		13.689.475	32,6	42.018.745	71.750.120,80
4 Revenus		13.071.740,08	10.767.764	467,4	2.303.976	14.049.425,44
Couverture en F	-42.636.479,52		-2.921.711		-39.714.769	-57.700.695,36
Couverture en %	-76,54%			-19,0	-94,52%	-80,42%
30 Charges de personnel	4.862.913,57		493.450	11,3	4.369.464	4.417.602,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.887.576,75		588.067	45,3	1.299.510	1.582.703,31
33 Amortissements du patrimoine administratif	397.731,69		23.536	6,3	374.196	298.822,65
34 Charges financières				ND		2,58
36 Charges de transfert	44.901.767,75		8.935.693	24,8	35.966.075	56.641.284,85
37 Subventions redistribuées	3.656.454,92		3.656.455	ND		8.806.891,48
39 Facturations internes	1.774,92		-7.725	-81,3	9.500	2.813,69
42 Taxes et redevances		584.903,24	-58.315	-9,1	643.218	547.594,81
43 Revenus divers		3.768.841,92	3.664.684	NS	104.158	2.237.430,95
44 Revenus financiers				ND		80,39
46 Revenus de transferts		5.061.540,00	3.504.940	225,2	1.556.600	2.457.427,81
47 Subventions à redistribuer		3.656.454,92	3.656.455	ND		8.806.891,48



D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>24,55 ETP</i>		<i>2,60 ETP</i>	<i>11,8%</i>	<i>21,95 ETP</i>	<i>21,90 ETP</i>
3 Charges	55.708.219,60		13.689.475	32,6	42.018.745	71.750.120,80
4 Revenus		13.071.740,08	10.767.764	467,4	2.303.976	14.049.425,44
Couverture en F	-42.636.479,52		-2.921.711		-39.714.769	-57.700.695,36
Couverture en %	-76,54%			-19,0	-94,52%	-80,42%
D01 - CULTURE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,68 ETP</i>		<i>1,61 ETP</i>	<i>13,3%</i>	<i>12,07 ETP</i>	<i>12,05 ETP</i>
3 Charges	48.777.667,05		13.930.687	40,0	34.846.980	64.891.946,80
4 Revenus		9.327.048,06	9.039.741	NS	287.307	11.279.332,69
Couverture en F	-39.450.618,99		-4.890.946		-34.559.673	-53.612.614,11
Couverture en %	-80,88%			-18,4	-99,18%	-82,62%
30 Charges de personnel	2.886.350,67		479.162	19,9	2.407.189	2.550.230,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.395.888,31		576.461	70,3	819.428	1.149.212,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	218.752,43		12.945	6,3	205.808	164.352,46
34 Charges financières				ND		2,58
36 Charges de transfert	40.618.445,80		9.213.391	29,3	31.405.055	52.218.444,50
37 Subventions redistribuées	3.656.454,92		3.656.455	ND		8.806.891,48
39 Facturations internes	1.774,92		-7.725	-81,3	9.500	2.813,69
42 Taxes et redevances		204.219,74	-25.800	-11,2	230.020	213.986,16
43 Revenus divers		2.072.863,06	2.015.576	NS	57.287	1.230.587,02
44 Revenus financiers				ND		44,21
46 Revenus de transferts		3.393.510,35	3.393.510	ND		1.027.823,81
47 Subventions à redistribuer		3.656.454,92	3.656.455	ND		8.806.891,48
D02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>10,87 ETP</i>		<i>0,99 ETP</i>	<i>10,0%</i>	<i>9,88 ETP</i>	<i>9,86 ETP</i>
3 Charges	6.930.552,55		-241.213	-3,4	7.171.765	6.858.174,00
4 Revenus		3.744.692,02	1.728.023	85,7	2.016.669	2.770.092,75
Couverture en F	-3.185.860,53		1.969.236		-5.155.096	-4.088.081,25
Couverture en %	-45,97%			-36,0	-71,88%	-59,61%
30 Charges de personnel	1.976.562,90		14.288	0,7	1.962.275	1.867.372,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	491.688,44		11.606	2,4	480.082	433.491,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	178.979,26		10.591	6,3	168.388	134.470,19
36 Charges de transfert	4.283.321,95		-277.698	-6,1	4.561.020	4.422.840,35
42 Taxes et redevances		380.683,50	-32.515	-7,9	413.198	333.608,65
43 Revenus divers		1.695.978,86	1.649.108	NS	46.871	1.006.843,93
44 Revenus financiers				ND		36,18
46 Revenus de transferts		1.668.029,65	111.430	7,2	1.556.600	1.429.604,00



Récapitulation E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>282,95 ETP</i>		<i>-15,30 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>298,25 ETP</i>	<i>287,30 ETP</i>
3 Charges	145.646.391,02		6.809.181	4,9	138.837.210	138.058.952,85
4 Revenus		90.235.300,63	-456.032	-0,5	90.691.333	83.441.992,41
Couverture en F	-55.411.090,39		-7.265.213		-48.145.877	-54.616.960,44
Couverture en %	-38,04%			9,7	-34,68%	-39,56%
30 Charges de personnel	45.130.892,80		83.876	0,2	45.047.017	44.812.459,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.226.360,48		1.375.279	6,0	22.851.081	23.723.706,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.690.802,77		488.590	6,8	7.202.213	7.056.318,86
34 Charges financières	1.037.728,99		1.037.729	ND		1.055,71
36 Charges de transfert	18.404.526,32		632.637	3,6	17.771.889	19.955.343,19
37 Subventions redistribuées	48.826.688,63		3.318.599	7,3	45.508.090	42.212.382,56
39 Facturations internes	329.391,03		-127.529	-27,9	456.920	297.686,08
41 Patentes et concessions		15.338.175,91	-1.042.639	-6,4	16.380.815	16.321.581,04
42 Taxes et redevances		14.606.565,15	-2.551.842	-14,9	17.158.407	14.085.920,50
43 Revenus divers		852.882,77	-177.677	-17,2	1.030.560	410.179,13
44 Revenus financiers		5.995.191,51	6.395	0,1	5.988.797	6.055.403,00
46 Revenus de transferts		4.152.809,81	36.946	0,9	4.115.864	3.886.182,63
47 Subventions à redistribuer		48.826.688,63	3.318.599	7,3	45.508.090	42.212.382,56
49 Facturations internes		462.986,85	-45.813	-9,0	508.800	470.343,55



E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

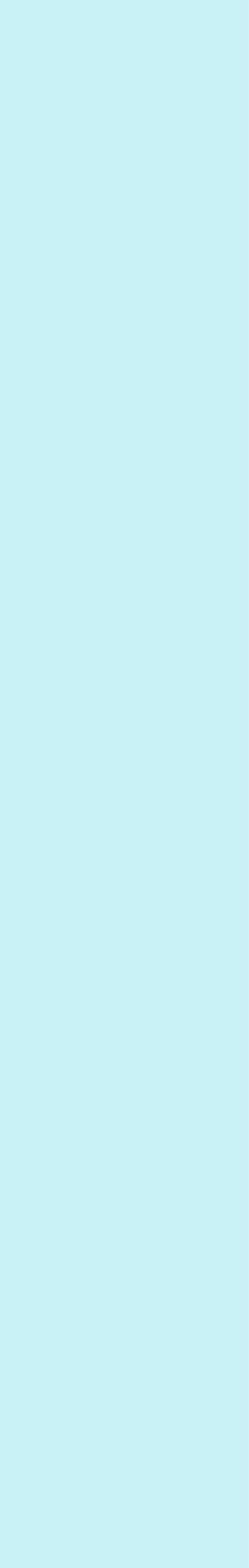
RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>282,95 ETP</i>		<i>-15,30 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>298,25 ETP</i>	<i>287,30 ETP</i>
3 Charges	145.646.391,02		6.809.181	4,9	138.837.210	138.058.952,85
4 Revenus		90.235.300,63	-456.032	-0,5	90.691.333	83.441.992,41
Couverture en F	-55.411.090,39		-7.265.213		-48.145.877	-54.616.960,44
Couverture en %	-38,04%			9,7	-34,68%	-39,56%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>82,95 ETP</i>		<i>-7,93 ETP</i>	<i>-8,7%</i>	<i>90,88 ETP</i>	<i>87,23 ETP</i>
3 Charges	19.783.252,63		-3.509	0,0	19.786.762	20.566.466,93
4 Revenus		1.591.689,81	-234.904	-12,9	1.826.594	1.926.128,18
Couverture en F	-18.191.562,83		-231.395		-17.960.168	-18.640.338,75
Couverture en %	-91,95%			1,3	-90,77%	-90,63%
30 Charges de personnel	14.387.278,73		103.850	0,7	14.283.429	14.235.674,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.430.273,84		-116.947	-2,6	4.547.221	5.471.832,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	647.406,26		26.119	4,2	621.287	619.655,86
36 Charges de transfert	289.645,24		-15.830	-5,2	305.475	222.507,20
39 Facturations internes	28.648,56		-701	-2,4	29.350	16.797,30
41 Patentes et concessions		618,23	618	ND		
42 Taxes et redevances		1.076.908,22	-228.242	-17,5	1.305.150	912.245,44
43 Revenus divers		183.479,91	182.980	NS	500	71.150,65
46 Revenus de transferts		328.135,95	-192.808	-37,0	520.944	942.732,09
49 Facturations internes		2.547,50	2.548	ND		
E02 - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>28,30 ETP</i>		<i>-2,08 ETP</i>	<i>-6,8%</i>	<i>30,38 ETP</i>	<i>28,03 ETP</i>
3 Charges	35.934.580,74		-520.753	-1,4	36.455.334	31.963.242,45
4 Revenus		29.131.386,94	-704.092	-2,4	29.835.479	25.187.987,90
Couverture en F	-6.803.193,81		-183.339		-6.619.855	-6.775.254,55
Couverture en %	-18,93%			4,3	-18,16%	-21,20%
30 Charges de personnel	4.320.739,14		-332.338	-7,1	4.653.077	4.524.707,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.844.874,33		-93.192	-4,8	1.938.066	1.639.523,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	54.925,37		792	1,5	54.133	54.163,88
36 Charges de transfert	8.325.642,15		248.642	3,1	8.077.000	7.916.762,50
37 Subventions redistribuées	21.387.188,00		-344.520	-1,6	21.731.708	17.826.237,00
39 Facturations internes	1.211,75		-138	-10,2	1.350	1.848,08
42 Taxes et redevances		1.232.325,57	-179.888	-12,7	1.412.214	1.168.354,16
43 Revenus divers		588.181,86	-193.578	-24,8	781.760	242.749,74
44 Revenus financiers		5.920.191,51	10.395	0,2	5.909.797	5.950.289,00
47 Subventions à redistribuer		21.387.188,00	-344.520	-1,6	21.731.708	17.826.237,00
49 Facturations internes		3.500,00	3.500	ND		358,00
E03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>84,20 ETP</i>		<i>-2,83 ETP</i>	<i>-3,2%</i>	<i>87,03 ETP</i>	<i>84,38 ETP</i>
3 Charges	34.894.062,91		4.684.403	15,5	30.209.660	30.142.888,16
4 Revenus		31.589.217,92	736.431	2,4	30.852.787	29.215.539,41
Couverture en F	-3.304.844,99		-3.947.972		643.127	-927.348,75
Couverture en %	-9,47%			-544,9	2,13%	-3,08%
30 Charges de personnel	13.230.992,67		311.446	2,4	12.919.547	12.958.029,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.855.812,28		1.220.502	12,7	9.635.310	10.306.641,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.435.492,32		242.671	5,8	4.192.821	4.083.873,11
34 Charges financières	1.037.728,99		1.037.729	ND		1.055,71
36 Charges de transfert	2.659.206,62		-725.125	-21,4	3.384.332	2.740.093,70
37 Subventions redistribuées	2.613.991,00		2.613.991	ND		
39 Facturations internes	60.839,03		-16.811	-21,6	77.650	53.194,12
41 Patentes et concessions		15.337.557,68	-1.043.257	-6,4	16.380.815	16.321.581,04
42 Taxes et redevances		10.742.051,91	-688.449	-6,0	11.430.501	10.640.608,04
43 Revenus divers		69.410,35	-53.590	-43,6	123.000	62.323,62
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.751.206,98	-92.264	-3,2	2.843.471	2.116.026,71

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E03 - GESTION DES EAUX						
47 Subventions à redistribuer		2.613.991,00	2.613.991	ND		
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
<i>Postes fixes</i>	<i>87,50 ETP</i>		<i>-2,47 ETP</i>	<i>-2,7%</i>	<i>89,97 ETP</i>	<i>87,68 ETP</i>
3 Charges	55.034.494,74		2.649.040	5,1	52.385.455	55.386.355,31
4 Revenus		27.923.005,97	-253.468	-0,9	28.176.474	27.112.336,92
Couverture en F	-27.111.488,77		-2.902.508		-24.208.981	-28.274.018,39
Couverture en %	-49,26%			6,6	-46,21%	-51,05%
30 Charges de personnel	13.191.882,26		918	0,0	13.190.965	13.094.047,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.095.400,03		364.916	5,4	6.730.484	6.305.709,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.552.978,81		219.007	9,4	2.333.972	2.298.626,02
36 Charges de transfert	7.130.032,31		1.124.950	18,7	6.005.082	9.075.979,79
37 Subventions redistribuées	24.825.509,63		1.049.128	4,4	23.776.382	24.386.145,56
39 Facturations internes	238.691,70		-109.878	-31,5	348.570	225.846,57
42 Taxes et redevances		1.555.279,44	-1.455.263	-48,3	3.010.543	1.364.712,85
43 Revenus divers		11.810,67	-113.489	-90,6	125.300	33.955,13
44 Revenus financiers			-4.000	-100,0	4.000	30.114,00
46 Revenus de transferts		1.073.466,88	322.018	42,9	751.449	827.423,83
47 Subventions à redistribuer		24.825.509,63	1.049.128	4,4	23.776.382	24.386.145,56
49 Facturations internes		456.939,35	-51.861	-10,2	508.800	469.985,55

Récapitulation F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>8.603,79 ETP</i>		<i>-16,88 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>8.620,67 ETP</i>	<i>8.387,35 ETP</i>
3 Charges	2.255.195.595,12		45.259.482	2,0	2.209.936.113	2.215.394.292,44
4 Revenus		80.617.766,17	3.406.984	4,4	77.210.782	75.395.475,29
Couverture en F	-2.174.577.828,95		-41.852.498		-2.132.725.331	-2.139.998.817,15
Couverture en %	-96,43%			-0,1	-96,51%	-96,60%
30 Charges de personnel	1.363.181.100,06		33.218.334	2,5	1.329.962.766	1.335.195.684,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56.423.358,54		866.771	1,6	55.556.587	52.620.378,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.510.501,16		928.265	14,1	6.582.237	7.383.801,94
34 Charges financières	5,30		5	ND		
36 Charges de transfert	827.661.292,33		10.084.789	1,2	817.576.503	815.744.795,86
37 Subventions redistribuées				ND		3.076.529,00
39 Facturations internes	419.337,74		161.318	62,5	258.020	1.373.102,96
42 Taxes et redevances		19.894.244,64	1.016.912	5,4	18.877.333	14.342.291,13
43 Revenus divers		10.606.939,37	-109.758	-1,0	10.716.697	9.749.969,85
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	
46 Revenus de transferts		49.806.128,61	2.276.668	4,8	47.529.461	48.053.455,33
47 Subventions à redistribuer				ND		3.076.529,00
49 Facturations internes		310.453,55	223.854	258,5	86.600	173.229,98



F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	8.603,79 ETP		-16,88 ETP	-0,2%	8.620,67 ETP	8.387,35 ETP
3 Charges	2.255.195.595,12		45.259.482	2,0	2.209.936.113	2.215.394.292,44
4 Revenus		80.617.766,17	3.406.984	4,4	77.210.782	75.395.475,29
Couverture en F	-2.174.577.828,95		-41.852.498		-2.132.725.331	-2.139.998.817,15
Couverture en %	-96,43%			-0,1	-96,51%	-96,60%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.345,51 ETP		4,54 ETP	0,1%	4.340,97 ETP	4.245,34 ETP
3 Charges	700.768.030,96		16.504.379	2,4	684.263.652	685.463.246,68
4 Revenus		11.023.922,81	605.676	5,8	10.418.247	8.387.351,05
Couverture en F	-689.744.108,16		-15.898.703		-673.845.405	-677.075.895,63
Couverture en %	-98,43%			-0,1	-98,48%	-98,78%
30 Charges de personnel	682.041.422,26		15.606.808	2,3	666.434.615	668.890.458,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.381.645,70		652.899	4,2	15.728.747	13.368.123,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.961.167,88		201.954	11,5	1.759.214	1.939.797,52
36 Charges de transfert	299.996,00		6.550	2,2	293.446	403.004,35
39 Facturations internes	83.799,12		36.169	75,9	47.630	861.862,12
42 Taxes et redevances		9.384.462,98	492.655	5,5	8.891.808	6.177.268,16
43 Revenus divers		1.204.267,83	107.849	9,8	1.096.419	1.705.766,89
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		435.192,00	5.192	1,2	430.000	504.316,00
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.739,65 ETP		-4,46 ETP	-0,2%	2.744,11 ETP	2.708,98 ETP
3 Charges	514.259.677,33		3.815.030	0,7	510.444.648	514.853.888,80
4 Revenus		56.891.104,27	3.298.029	6,2	53.593.075	52.640.704,96
Couverture en F	-457.368.573,06		-517.000		-456.851.573	-462.213.183,84
Couverture en %	-88,94%			-0,6	-89,50%	-89,78%
30 Charges de personnel	453.679.458,89		6.591.328	1,5	447.088.131	450.042.171,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.119.431,21		-238.080	-1,2	19.357.511	17.788.257,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.145.814,81		381.084	10,1	3.764.731	4.050.671,31
34 Charges financières	5,30		5	ND		
36 Charges de transfert	37.074.019,08		-3.093.256	-7,7	40.167.275	42.694.163,58
39 Facturations internes	240.948,05		173.948	259,6	67.000	278.625,34
42 Taxes et redevances		5.905.727,48	-19.921	-0,3	5.925.648	4.774.561,41
43 Revenus divers		2.475.821,91	1.521.481	159,4	954.341	1.333.273,58
46 Revenus de transferts		48.239.845,33	1.570.359	3,4	46.669.486	46.415.750,99
49 Facturations internes		269.709,55	226.110	518,6	43.600	117.118,98
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
<i>Postes fixes</i>	970,65 ETP		-7,25 ETP	-0,7%	977,91 ETP	895,38 ETP
3 Charges	238.298.366,37		10.994.964	4,8	227.303.402	222.955.808,77
4 Revenus		7.506.591,83	12.490	0,2	7.494.102	6.906.272,77
Couverture en F	-230.791.774,54		-10.982.475		-219.809.300	-216.049.536,00
Couverture en %	-96,85%			0,2	-96,70%	-96,90%
30 Charges de personnel	147.071.432,91		9.477.462	6,9	137.593.971	137.743.212,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.123.623,40		657.173	5,7	11.466.450	12.777.370,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	323.362,56		40.036	14,1	283.327	290.567,52
36 Charges de transfert	78.745.653,35		865.099	1,1	77.880.554	71.991.477,29
39 Facturations internes	34.294,15		-44.806	-56,6	79.100	153.180,72
42 Taxes et redevances		2.705.465,55	663.160	32,5	2.042.306	2.189.898,24
43 Revenus divers		4.801.126,28	-650.670	-11,9	5.451.796	4.716.374,53
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	434,98 ETP		-1,10 ETP	-0,3%	436,08 ETP	419,23 ETP
3 Charges	166.465.750,49		9.775.770	6,2	156.689.980	164.302.332,47
4 Revenus		3.477.486,49	-1.004.151	-22,4	4.481.637	6.385.351,07
Couverture en F	-162.988.264,00		-10.779.921		-152.208.343	-157.916.981,40
Couverture en %	-97,91%			0,8	-97,14%	-96,11%
30 Charges de personnel	62.117.993,72		2.064.347	3,4	60.053.647	60.470.856,52

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.535.445,75		-251.790	-9,0	2.787.236	2.666.914,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	323.384,45		47.751	17,3	275.633	327.732,33
36 Charges de transfert	101.452.096,12		7.940.001	8,5	93.512.095	97.708.274,46
37 Subventions redistribuées				ND		3.076.529,00
39 Facturations internes	36.830,44		-24.540	-40,0	61.370	52.025,84
42 Taxes et redevances		1.040.056,10	-183.769	-15,0	1.223.825	721.689,21
43 Revenus divers		2.125.531,40	-1.088.610	-33,9	3.214.141	1.962.958,06
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
46 Revenus de transferts		271.155,00	271.155	ND		582.940,80
47 Subventions à redistribuer				ND		3.076.529,00
49 Facturations internes		40.744,00	-2.256	-5,2	43.000	41.234,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>2,90 ETP</i>
3 Charges	574.954.395,34		4.276.835	0,7	570.677.560	568.046.067,82
4 Revenus		860.382,15	429.845	99,8	430.537	469.706,10
Couverture en F	-574.094.013,19		-3.846.990		-570.247.023	-567.576.361,72
Couverture en %	-99,85%			-0,1	-99,92%	-99,92%
30 Charges de personnel	555.303,96		-3.506	-0,6	558.810	544.613,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.697,20		5.697	ND		1.022,30
36 Charges de transfert	574.393.394,18		4.274.644	0,7	570.118.750	567.500.432,28
42 Taxes et redevances		440,05	-122	-21,7	562	432,55
43 Revenus divers		5,82	6	ND		8,81
46 Revenus de transferts		859.936,28	429.961	100,0	429.975	469.264,74
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>109,99 ETP</i>		<i>-8,60 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>118,60 ETP</i>	<i>115,52 ETP</i>
3 Charges	60.449.374,63		-107.496	-0,2	60.556.871	59.772.947,89
4 Revenus		858.278,62	65.095	8,2	793.184	606.089,34
Couverture en F	-59.591.096,01		172.591		-59.763.687	-59.166.858,55
Couverture en %	-98,58%			-0,1	-98,69%	-98,99%
30 Charges de personnel	17.715.488,32		-518.105	-2,8	18.233.593	17.504.371,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.257.515,28		40.872	0,7	6.216.643	6.018.690,02
33 Amortissements du patrimoine administratif	756.771,46		257.440	51,6	499.332	775.033,26
36 Charges de transfert	35.696.133,60		91.751	0,3	35.604.383	35.447.443,90
39 Facturations internes	23.465,98		20.546	703,6	2.920	27.408,95
42 Taxes et redevances		858.092,49	64.909	8,2	793.184	478.441,56
43 Revenus divers		186,13	186	ND		31.587,98
46 Revenus de transferts				ND		81.182,80
49 Facturations internes				ND		14.877,00

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	346,90 ETP		-14,55 ETP	-4,0%	361,45 ETP	342,50 ETP
3 Charges	132.092.569,82		-2.213.329	-1,6	134.305.899	128.281.031,25
4 Revenus		49.147.587,00	8.901.544	22,1	40.246.043	51.048.817,17
Couverture en F	-82.944.982,82		11.114.873		-94.059.856	-77.232.214,08
Couverture en %	-62,79%			-10,3	-70,03%	-60,21%
30 Charges de personnel	55.116.572,07		-114.670	-0,2	55.231.242	54.347.556,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.993.817,12		-625.600	-3,8	16.619.417	16.898.305,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.839.058,81		-437.176	-19,2	2.276.235	2.182.686,00
36 Charges de transfert	58.926.500,65		-974.184	-1,6	59.900.685	54.716.545,80
39 Facturations internes	216.621,17		-61.699	-22,2	278.320	135.937,60
42 Taxes et redevances		45.410.027,01	8.758.898	23,9	36.651.129	47.454.595,33
43 Revenus divers		247.411,98	-551.143	-69,0	798.555	317.891,31
44 Revenus financiers		82.460,07	82.460	ND		78.380,58
46 Revenus de transferts		3.155.664,74	545.026	20,9	2.610.639	2.961.267,45
49 Facturations internes		252.023,20	66.303	35,7	185.720	236.682,50



G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	346,90 ETP		-14,55 ETP	-4,0%	361,45 ETP	342,50 ETP
3 Charges	132.092.569,82		-2.213.329	-1,6	134.305.899	128.281.031,25
4 Revenus		49.147.587,00	8.901.544	22,1	40.246.043	51.048.817,17
Couverture en F	-82.944.982,82		11.114.873		-94.059.856	-77.232.214,08
Couverture en %	-62,79%			-10,3	-70,03%	-60,21%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	76,00 ETP		-2,50 ETP	-3,2%	78,50 ETP	75,30 ETP
3 Charges	69.015.659,40		-2.045.795	-2,9	71.061.454	66.433.053,70
4 Revenus		12.853.784,38	1.695.506	15,2	11.158.278	13.659.691,45
Couverture en F	-56.161.875,02		3.741.301		-59.903.176	-52.773.362,25
Couverture en %	-81,38%			-3,5	-84,30%	-79,44%
30 Charges de personnel	11.151.770,65		-234.494	-2,1	11.386.265	11.074.427,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.023.177,72		-742.047	-26,8	2.765.225	3.224.631,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	532.251,87		-73.689	-12,2	605.941	804.475,80
36 Charges de transfert	55.306.990,56		-950.532	-1,7	56.257.523	51.326.300,71
39 Facturations internes	1.468,60		-45.031	-96,8	46.500	3.217,80
42 Taxes et redevances		10.357.736,45	1.119.458	12,1	9.238.278	11.292.893,48
43 Revenus divers		116,63	117	ND		180,22
46 Revenus de transferts		2.495.931,30	575.931	30,0	1.920.000	2.366.617,75
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	166,00 ETP		-11,65 ETP	-6,6%	177,65 ETP	166,90 ETP
3 Charges	41.634.579,08		-345.646	-0,8	41.980.225	41.278.687,45
4 Revenus		12.433.779,98	1.152.381	10,2	11.281.399	12.087.207,69
Couverture en F	-29.200.799,10		1.498.027		-30.698.826	-29.191.479,76
Couverture en %	-70,14%			-4,1	-73,13%	-70,72%
30 Charges de personnel	28.226.328,16		-224.081	-0,8	28.450.409	28.119.566,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.711.645,79		190.165	1,7	11.521.481	11.720.921,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	230.414,28		-274.370	-54,4	504.784	220.471,72
36 Charges de transfert	1.269.935,09		-33.416	-2,6	1.303.351	1.102.875,09
39 Facturations internes	196.255,76		-3.944	-2,0	200.200	114.852,85
42 Taxes et redevances		11.820.290,76	1.385.524	13,3	10.434.767	11.385.545,38
43 Revenus divers		240.890,38	-279.110	-53,7	520.000	312.076,16
44 Revenus financiers		82.460,07	82.460	ND		78.380,58
46 Revenus de transferts		92.460,57	-101.451	-52,3	193.912	92.460,57
49 Facturations internes		197.678,20	64.958	48,9	132.720	218.745,00
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	68,20 ETP		-0,10 ETP	-0,1%	68,30 ETP	66,10 ETP
3 Charges	11.170.059,92		-216.485	-1,9	11.386.545	11.000.171,48
4 Revenus		23.830.107,74	6.335.021	36,2	17.495.087	25.262.302,55
Couverture en F	12.660.047,82		6.551.506		6.108.542	14.262.131,07
Couverture en %	113,34%			111,3	53,65%	129,65%
30 Charges de personnel	9.753.931,54		27.725	0,3	9.726.207	9.469.654,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	335.496,15		-157.041	-31,9	492.537	372.923,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.071.607,92		-89.573	-7,7	1.161.181	1.153.409,79
39 Facturations internes	9.024,31		2.404	36,3	6.620	4.184,15
42 Taxes et redevances		23.207.081,60	6.261.722	37,0	16.945.360	24.739.622,62
43 Revenus divers		1.408,27	1.408	ND		2.553,30
46 Revenus de transferts		567.272,87	70.546	14,2	496.727	502.189,13
49 Facturations internes		54.345,00	1.345	2,5	53.000	17.937,50
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
<i>Postes fixes</i>	36,70 ETP		-0,30 ETP	-0,8%	37,00 ETP	34,20 ETP
3 Charges	10.272.271,42		394.596	4,0	9.877.675	9.569.118,62
4 Revenus		29.914,90	-281.364	-90,4	311.279	39.615,48
Couverture en F	-10.242.356,52		-675.961		-9.566.396	-9.529.503,14
Couverture en %	-99,71%			3,0	-96,85%	-99,59%
30 Charges de personnel	5.984.541,72		316.181	5,6	5.668.361	5.683.908,55

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.923.497,46		83.323	4,5	1.840.174	1.579.828,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.784,74		456	10,5	4.329	4.328,69
36 Charges de transfert	2.349.575,00		9.764	0,4	2.339.811	2.287.370,00
39 Facturations internes	9.872,50		-15.128	-60,5	25.000	13.682,80
42 Taxes et redevances		24.918,20	-7.806	-23,9	32.724	36.533,85
43 Revenus divers		4.996,70	-273.558	-98,2	278.555	3.081,63

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>3.358,15 ETP</i>		<i>-54,75 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>3.412,90 ETP</i>	<i>3.351,70 ETP</i>
3 Charges	822.294.585,82		222.936.815	37,2	599.357.771	597.295.238,91
4 Revenus		226.838.584,54	25.066.964	12,4	201.771.621	220.238.383,61
Couverture en F	-595.456.001,28		-197.869.851		-397.586.150	-377.056.855,30
Couverture en %	-72,41%			9,2	-66,34%	-63,13%
30 Charges de personnel	493.547.644,08		3.104.139	0,6	490.443.505	490.266.576,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	292.393.329,91		222.776.058	320,0	69.617.272	68.897.663,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.405.913,12		-746.430	-9,2	8.152.343	7.124.472,89
34 Charges financières	385.749,53		243.303	170,8	142.447	207.500,18
36 Charges de transfert	23.122.073,43		-2.710.581	-10,5	25.832.654	25.263.743,18
37 Subventions redistribuées	403.251,55		172.252	74,6	231.000	773.977,70
39 Facturations internes	5.036.624,20		98.074	2,0	4.938.550	4.761.305,24
41 Patentes et concessions		38.100,00	2.500	7,0	35.600	33.165,00
42 Taxes et redevances		136.753.879,22	12.978.246	10,5	123.775.633	119.867.437,10
43 Revenus divers		6.276.504,26	3.809.777	154,4	2.466.727	24.838.193,83
44 Revenus financiers		2.535,75	-12.464	-83,1	15.000	22.973,30
46 Revenus de transferts		81.035.093,71	8.589.933	11,9	72.445.161	72.454.130,57
47 Subventions à redistribuer		403.251,55	172.252	74,6	231.000	773.977,70
49 Facturations internes		2.329.220,05	-473.280	-16,9	2.802.500	2.248.506,11



H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.358,15 ETP		-54,75 ETP	-1,6%	3.412,90 ETP	3.351,70 ETP
3 Charges	822.294.585,82		222.936.815	37,2	599.357.771	597.295.238,91
4 Revenus		226.838.584,54	25.066.964	12,4	201.771.621	220.238.383,61
Couverture en F	-595.456.001,28		-197.869.851		-397.586.150	-377.056.855,30
Couverture en %	-72,41%			9,2	-66,34%	-63,13%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.101,20 ETP		-39,40 ETP	-1,8%	2.140,60 ETP	2.138,65 ETP
3 Charges	538.506.263,79		170.355.723	46,3	368.150.541	375.894.578,78
4 Revenus		165.934.798,12	23.539.112	16,5	142.395.686	154.932.830,77
Couverture en F	-372.571.465,67		-146.816.611		-225.754.855	-220.961.748,01
Couverture en %	-69,19%			12,8	-61,32%	-58,78%
30 Charges de personnel	319.905.121,21		768.394	0,2	319.136.727	321.966.851,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	205.197.502,20		168.017.378	451,9	37.180.124	38.856.869,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.132.865,83		638.331	11,6	5.494.535	5.853.752,82
34 Charges financières	375.981,63		242.059	180,7	133.923	192.172,00
36 Charges de transfert	2.188.780,15		317.548	17,0	1.871.232	4.596.693,49
37 Subventions redistribuées	206.750,00		206.750	ND		225.653,75
39 Facturations internes	4.499.262,77		165.263	3,8	4.334.000	4.202.585,22
42 Taxes et redevances		102.709.915,27	12.919.683	14,4	89.790.232	91.589.833,15
43 Revenus divers		5.082.074,97	3.335.000	190,9	1.747.075	12.425.792,90
44 Revenus financiers				ND		4.160,00
46 Revenus de transferts		57.308.570,38	7.136.291	14,2	50.172.279	49.833.943,22
47 Subventions à redistribuer		206.750,00	206.750	ND		225.653,75
49 Facturations internes		627.487,50	-58.613	-8,5	686.100	853.447,75
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	957,95 ETP		-2,75 ETP	-0,3%	960,70 ETP	913,65 ETP
3 Charges	228.698.924,16		50.729.984	28,5	177.968.940	170.136.948,49
4 Revenus		31.766.888,36	1.822.180	6,1	29.944.708	38.728.134,15
Couverture en F	-196.932.035,80		-48.907.804		-148.024.232	-131.408.814,34
Couverture en %	-86,11%			3,5	-83,17%	-77,24%
30 Charges de personnel	131.509.187,01		1.065.016	0,8	130.444.171	127.601.119,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81.744.284,09		54.518.300	200,2	27.225.984	25.898.612,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	933.165,08		-1.429.418	-60,5	2.362.583	955.849,71
34 Charges financières	9.767,90		1.244	14,6	8.524	15.329,00
36 Charges de transfert	14.047.670,87		-3.401.507	-19,5	17.449.178	15.200.252,09
39 Facturations internes	454.849,21		-23.651	-4,9	478.500	465.785,71
42 Taxes et redevances		10.720.018,65	-744.403	-6,5	11.464.422	9.835.473,66
43 Revenus divers		555.844,48	386.192	227,6	169.652	9.851.339,84
44 Revenus financiers				ND		0,55
46 Revenus de transferts		20.136.370,58	2.260.237	12,6	17.876.134	18.678.915,70
49 Facturations internes		354.654,65	-79.845	-18,4	434.500	362.404,40
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	209,00 ETP		-7,60 ETP	-3,5%	216,60 ETP	207,60 ETP
3 Charges	38.593.645,68		2.355.226	6,5	36.238.420	34.966.907,69
4 Revenus		23.227.864,03	-258.379	-1,1	23.486.243	18.912.010,15
Couverture en F	-15.365.781,65		-2.613.605		-12.752.177	-16.054.897,54
Couverture en %	-39,81%			13,1	-35,19%	-45,91%
30 Charges de personnel	30.211.944,28		1.442.632	5,0	28.769.312	28.794.208,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.319.636,14		441.675	23,5	1.877.961	1.639.301,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	25.294,96		2.236	9,7	23.059	28.138,03
34 Charges financières				ND		-0,82
36 Charges de transfert	6.003.731,35		468.643	8,5	5.535.088	4.469.359,65
39 Facturations internes	33.038,95		39	0,1	33.000	35.900,64
41 Patentes et concessions				ND		65,00
42 Taxes et redevances		22.484.882,72	407.997	1,8	22.076.886	18.059.954,96
43 Revenus divers		3.392,26	3.392	ND		134.211,14

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
46 Revenus de transferts		739.209,05	-667.248	-47,4	1.406.457	716.734,05
49 Facturations internes		380,00	-2.520	-86,9	2.900	1.045,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,00 ETP</i>		<i>-5,00 ETP</i>	<i>-5,3%</i>	<i>95,00 ETP</i>	<i>91,80 ETP</i>
3 Charges	16.495.752,19		-504.118	-3,0	16.999.870	16.296.803,95
4 Revenus		5.909.034,03	-35.950	-0,6	5.944.984	7.665.408,54
Couverture en F	-10.586.718,16		468.168		-11.054.886	-8.631.395,41
Couverture en %	-64,18%			-1,3	-65,03%	-52,96%
30 Charges de personnel	11.921.391,58		-171.903	-1,4	12.093.295	11.904.395,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.131.907,48		-201.296	-6,0	3.333.203	2.502.880,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	314.587,25		42.421	15,6	272.166	286.732,33
36 Charges de transfert	881.891,06		-95.265	-9,7	977.156	997.437,95
37 Subventions redistribuées	196.501,55		-34.498	-14,9	231.000	548.323,95
39 Facturations internes	49.473,27		-43.577	-46,8	93.050	57.033,67
41 Patentes et concessions		38.100,00	2.500	7,0	35.600	33.100,00
42 Taxes et redevances		839.062,58	394.970	88,9	444.093	382.175,33
43 Revenus divers		635.192,55	85.193	15,5	550.000	2.426.849,95
44 Revenus financiers		2.535,75	-12.464	-83,1	15.000	18.812,75
46 Revenus de transferts		2.850.943,70	-139.347	-4,7	2.990.291	3.224.537,60
47 Subventions à redistribuer		196.501,55	-34.498	-14,9	231.000	548.323,95
49 Facturations internes		1.346.697,90	-332.302	-19,8	1.679.000	1.031.608,96

Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	<i>758,20 ETP</i>		<i>-34,84 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>793,04 ETP</i>	<i>747,30 ETP</i>
3 Charges	1.562.400.558,78		740.446.504	90,1	821.954.055	948.366.675,55
4 Revenus		10.025.612.519,47	1.830.074.241	22,3	8.195.538.278	8.577.545.657,19
Couverture en F	8.463.211.960,69		1.089.627.738		7.373.584.223	7.629.178.981,64
Couverture en %	541,68%			-39,6	897,08%	804,45%
30 Charges de personnel	99.201.726,57		-417.783	-0,4	99.619.510	97.001.446,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229.405.759,79		131.324.698	133,9	98.081.062	116.846.965,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	272.130,71		21.056	8,4	251.075	255.692,61
34 Charges financières	196.786.924,34		5.621.181	2,9	191.165.743	199.202.595,76
36 Charges de transfert	308.002.166,00		0	0,0	308.002.166	325.709.266,00
38 Charges extraordinaires	722.244.988,44		604.573.489	513,8	117.671.499	202.921.089,70
39 Facturations internes	6.486.862,93		-676.137	-9,4	7.163.000	6.429.619,07
40 Revenus fiscaux		8.428.924.471,33	1.561.783.151	22,7	6.867.141.320	7.088.445.532,70
41 Patentes et concessions		244.717.975,14	-544.025	-0,2	245.262.000	243.860.080,92
42 Taxes et redevances		110.602.729,39	2.194.781	2,0	108.407.948	105.980.552,30
43 Revenus divers		21.217.058,15	5.621.393	36,0	15.595.665	58.151.759,30
44 Revenus financiers		213.744.457,11	62.259.724	41,1	151.484.733	153.064.758,96
46 Revenus de transferts		997.370.850,12	199.553.038	25,0	797.817.812	918.971.462,60
49 Facturations internes		9.034.978,23	-793.822	-8,1	9.828.800	9.071.510,41



I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	758,20 ETP		-34,84 ETP	-4,4%	793,04 ETP	747,30 ETP
3 Charges	1.562.400.558,78		740.446.504	90,1	821.954.055	948.366.675,55
4 Revenus		10.025.612.519,47	1.830.074.241	22,3	8.195.538.278	8.577.545.657,19
Couverture en F	8.463.211.960,69		1.089.627.738		7.373.584.223	7.629.178.981,64
Couverture en %	541,68%			-39,6	897,08%	804,45%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	179.892.418,40		91.842.418	104,3	88.050.000	107.783.781,41
4 Revenus		9.331.178.132,70	1.773.356.813	23,5	7.557.821.320	7.943.778.484,65
Couverture en F	9.151.285.714,30		1.681.514.394		7.469.771.320	7.835.994.703,24
Couverture en %	5.087,09%			-40,0	8.483,56%	7.270,11%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179.892.418,40		91.842.418	104,3	88.050.000	107.783.781,41
40 Revenus fiscaux		8.428.924.471,33	1.561.783.151	22,7	6.867.141.320	7.088.445.532,70
42 Taxes et redevances		57.707.131,25	7.357.131	14,6	50.350.000	56.069.621,35
43 Revenus divers		4.663.492,00	4.663.492	ND		16.472.514,00
46 Revenus de transferts		839.883.038,12	199.553.038	31,2	640.330.000	782.790.816,60
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	536,20 ETP		-22,64 ETP	-4,1%	558,84 ETP	528,55 ETP
3 Charges	81.883.240,94		-1.713.148	-2,0	83.596.389	80.769.120,81
4 Revenus		15.447.233,30	-773.021	-4,8	16.220.254	14.935.739,62
Couverture en F	-66.436.007,64		940.127		-67.376.135	-65.833.381,19
Couverture en %	-81,14%			0,7	-80,60%	-81,51%
30 Charges de personnel	71.124.378,74		-488.041	-0,7	71.612.420	69.423.283,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.188.254,70		-563.116	-11,9	4.751.371	4.800.864,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	137.504,54		5.907	4,5	131.598	135.468,15
39 Facturations internes	6.433.102,96		-667.897	-9,4	7.101.000	6.409.505,08
42 Taxes et redevances		15.446.492,14	-773.762	-4,8	16.220.254	14.899.948,06
43 Revenus divers		741,16	741	ND		35.791,56
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	1.268.033.451,24		651.194.043	105,6	616.839.408	727.831.206,77
4 Revenus		644.804.201,78	62.974.992	10,8	581.829.210	584.738.253,17
Couverture en F	-623.229.249,46		-588.219.051	NS	-35.010.198	-143.092.953,60
Couverture en %	-49,15%			766,0	-5,68%	-19,66%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41.000.000,00		41.000.000	ND		0,00
34 Charges financières	196.786.296,80		5.620.554	2,9	191.165.743	199.200.851,07
36 Charges de transfert	308.002.166,00		0	0,0	308.002.166	325.709.266,00
38 Charges extraordinaires	722.244.988,44		604.573.489	513,8	117.671.499	202.921.089,70
41 Patentes et concessions		244.717.975,14	-544.025	-0,2	245.262.000	243.860.080,92
42 Taxes et redevances		13.360.551,48	1.360.551	11,3	12.000.000	10.143.398,62
43 Revenus divers		15.493.427,79	-101.237	-0,6	15.594.665	41.489.372,43
44 Revenus financiers		213.744.435,37	62.259.702	41,1	151.484.733	153.064.755,20
46 Revenus de transferts		157.487.812,00	0	0,0	157.487.812	136.180.646,00
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	222,00 ETP		-12,20 ETP	-5,2%	234,20 ETP	218,75 ETP
3 Charges	32.591.448,20		-876.810	-2,6	33.468.258	31.982.566,56
4 Revenus		34.182.951,69	-5.484.542	-13,8	39.667.494	34.093.179,75
Couverture en F	1.591.503,49		-4.607.733		6.199.236	2.110.613,19
Couverture en %	4,88%			-73,6	18,52%	6,60%
30 Charges de personnel	28.077.347,83		70.258	0,3	28.007.090	27.578.163,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.325.086,69		-954.604	-18,1	5.279.691	4.262.319,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	134.626,17		15.149	12,7	119.477	120.224,46
34 Charges financières	627,54		628	ND		1.744,69
39 Facturations internes	53.759,97		-8.240	-13,3	62.000	20.113,99
42 Taxes et redevances		24.088.554,52	-5.749.139	-19,3	29.837.694	24.867.584,27
43 Revenus divers		1.059.397,20	1.058.397	NS	1.000	154.081,31
44 Revenus financiers		21,74	22	ND		3,76

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
49 Facturations internes		9.034.978,23	-793.822	-8,1	9.828.800	9.071.510,41

Récapitulation J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	776,55 ETP		3,80 ETP	0,5%	772,75 ETP	763,15 ETP
3 Charges	206.833.973,29		-11.677	0,0	206.845.650	205.065.511,65
4 Revenus		116.646.020,46	59.634.768	104,6	57.011.252	58.765.612,33
Couverture en F	-90.187.952,83		59.646.445		-149.834.398	-146.299.899,32
Couverture en %	-43,60%			-39,8	-72,44%	-71,34%
30 Charges de personnel	145.945.035,89		3.221.204	2,3	142.723.832	142.711.658,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58.027.657,95		-2.913.117	-4,8	60.940.775	59.148.780,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.281.332,95		-205.710	-8,3	2.487.043	2.390.498,87
34 Charges financières	0,70		-4.999	-100,0	5.000	3,27
39 Facturations internes	579.945,80		-109.054	-15,8	689.000	814.569,82
42 Taxes et redevances		43.654.999,20	-1.373.503	-3,1	45.028.502	43.321.880,63
43 Revenus divers		72.132.043,67	61.092.044	553,4	11.040.000	14.754.250,17
44 Revenus financiers		0,14	0	ND		915,43
49 Facturations internes		858.977,45	-83.773	-8,9	942.750	688.566,10



J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	776,55 ETP		3,80 ETP	0,5%	772,75 ETP	763,15 ETP
3 Charges	206.833.973,29		-11.677	0,0	206.845.650	205.065.511,65
4 Revenus		116.646.020,46	59.634.768	104,6	57.011.252	58.765.612,33
Couverture en F	-90.187.952,83		59.646.445		-149.834.398	-146.299.899,32
Couverture en %	-43,60%			-39,8	-72,44%	-71,34%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	776,55 ETP		3,80 ETP	0,5%	772,75 ETP	763,15 ETP
3 Charges	206.833.973,29		-11.677	0,0	206.845.650	205.065.511,65
4 Revenus		116.646.020,46	59.634.768	104,6	57.011.252	58.765.612,33
Couverture en F	-90.187.952,83		59.646.445		-149.834.398	-146.299.899,32
Couverture en %	-43,60%			-39,8	-72,44%	-71,34%
30 Charges de personnel	145.945.035,89		3.221.204	2,3	142.723.832	142.711.658,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58.027.657,95		-2.913.117	-4,8	60.940.775	59.148.780,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.281.332,95		-205.710	-8,3	2.487.043	2.390.498,87
34 Charges financières	0,70		-4.999	-100,0	5.000	3,27
39 Facturations internes	579.945,80		-109.054	-15,8	689.000	814.569,82
42 Taxes et redevances		43.654.999,20	-1.373.503	-3,1	45.028.502	43.321.880,63
43 Revenus divers		72.132.043,67	61.092.044	553,4	11.040.000	14.754.250,17
44 Revenus financiers		0,14	0	ND		915,43
49 Facturations internes		858.977,45	-83.773	-8,9	942.750	688.566,10



Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>142,80 ETP</i>		<i>-1,05 ETP</i>	<i>-0,7%</i>	<i>143,85 ETP</i>	<i>142,65 ETP</i>
3 Charges	1.676.765.031,92		141.879.897	9,2	1.534.885.135	1.644.802.536,02
4 Revenus		52.335.673,69	8.247.646	18,7	44.088.028	57.842.324,65
Couverture en F	-1.624.429.358,23		-133.632.252		-1.490.797.107	-1.586.960.211,37
Couverture en %	-96,88%			-0,3	-97,13%	-96,48%
30 Charges de personnel	35.293.551,98		12.945.103	57,9	22.348.449	41.628.154,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.185.263,83		4.477.393	58,1	7.707.871	18.582.104,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	630.902,17		-24.427	-3,7	655.329	623.668,94
36 Charges de transfert	1.625.310.491,65		121.230.706	8,1	1.504.079.786	1.576.393.902,06
37 Subventions redistribuées	3.278.659,65		3.278.660	ND		7.496.806,50
39 Facturations internes	66.162,64		-27.537	-29,4	93.700	77.899,56
40 Revenus fiscaux		97.283,51	-2.716	-2,7	100.000	105.120,08
41 Patentes et concessions		21.702,00	13.502	164,7	8.200	19.700,00
42 Taxes et redevances		6.652.056,88	-1.376.949	-17,1	8.029.006	5.443.734,14
43 Revenus divers		22.122.491,51	1.130.242	5,4	20.992.250	26.336.523,03
44 Revenus financiers		579.887,34	579.887	ND		
46 Revenus de transferts		19.529.319,80	4.587.748	30,7	14.941.572	17.196.009,97
47 Subventions à redistribuer		3.278.659,65	3.278.660	ND		7.496.806,50
49 Facturations internes		54.273,00	37.273	219,3	17.000	1.244.430,93



K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	142,80 ETP		-1,05 ETP	-0,7%	143,85 ETP	142,65 ETP
3 Charges	1.676.765.031,92		141.879.897	9,2	1.534.885.135	1.644.802.536,02
4 Revenus		52.335.673,69	8.247.646	18,7	44.088.028	57.842.324,65
Couverture en F	-1.624.429.358,23		-133.632.252		-1.490.797.107	-1.586.960.211,37
Couverture en %	-96,88%			-0,3	-97,13%	-96,48%
K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	20,24 ETP		-0,69 ETP	-3,3%	20,93 ETP	20,93 ETP
3 Charges	1.622.020.416,70		121.284.649	8,1	1.500.735.767	1.573.423.826,33
4 Revenus		40.593.305,13	4.994.775	14,0	35.598.530	41.066.480,60
Couverture en F	-1.581.427.111,57		-116.289.874		-1.465.137.238	-1.532.357.345,74
Couverture en %	-97,50%			-0,1	-97,63%	-97,39%
30 Charges de personnel	3.686.294,13		-6.764	-0,2	3.693.058	3.657.859,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.065.890,30		-435.588	-9,7	4.501.478	4.036.269,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	195.125,48		-15.437	-7,3	210.563	209.870,58
36 Charges de transfert	1.614.073.106,80		121.742.438	8,2	1.492.330.669	1.565.517.050,41
39 Facturations internes				ND		2.776,07
42 Taxes et redevances		516.078,99	-1.688.301	-76,6	2.204.380	545.136,47
43 Revenus divers		21.251.335,09	1.040.895	5,2	20.210.440	26.078.340,09
44 Revenus financiers		579.887,34	579.887	ND		
46 Revenus de transferts		18.246.003,71	5.062.294	38,4	13.183.710	14.443.004,03
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	27,44 ETP		0,01 ETP	0,0%	27,43 ETP	27,73 ETP
3 Charges	4.913.142,17		64.661	1,3	4.848.481	4.934.091,64
4 Revenus		1.400.012,64	-427.090	-23,4	1.827.103	1.338.073,06
Couverture en F	-3.513.129,53		-491.751		-3.021.379	-3.596.018,58
Couverture en %	-71,50%			14,7	-62,32%	-72,88%
30 Charges de personnel	4.314.512,94		83.175	2,0	4.231.338	4.366.272,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	564.580,80		11.178	2,0	553.402	527.658,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.403,44		-15.437	-62,1	24.841	9.148,54
36 Charges de transfert	24.536,00		-11.464	-31,8	36.000	24.536,00
39 Facturations internes	109,00		-2.791	-96,2	2.900	6.476,07
41 Patentes et concessions		17.375,00	16.775	NS	600	18.750,00
42 Taxes et redevances		1.355.793,29	-128.249	-8,6	1.484.043	1.221.704,94
43 Revenus divers		26.464,05	-315.996	-92,3	342.460	1.573,97
46 Revenus de transferts				ND		95.463,85
49 Facturations internes		380,30	380	ND		580,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	95,12 ETP		-0,37 ETP	-0,4%	95,49 ETP	93,99 ETP
3 Charges	49.831.473,04		20.530.587	70,1	29.300.886	66.444.618,04
4 Revenus		10.342.355,92	3.679.960	55,2	6.662.396	15.437.770,99
Couverture en F	-39.489.117,12		-16.850.627		-22.638.490	-51.006.847,05
Couverture en %	-79,25%			2,6	-77,26%	-76,77%
30 Charges de personnel	27.292.744,91		12.868.693	89,2	14.424.052	33.604.022,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.554.792,74		4.901.802	184,8	2.652.991	14.018.175,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	426.373,25		6.447	1,5	419.926	404.649,82
36 Charges de transfert	11.212.848,85		-500.268	-4,3	11.713.117	10.852.315,65
37 Subventions redistribuées	3.278.659,65		3.278.660	ND		7.496.806,50
39 Facturations internes	66.053,64		-24.746	-27,3	90.800	68.647,41
40 Revenus fiscaux		97.283,51	-2.716	-2,7	100.000	105.120,08
41 Patentes et concessions		4.327,00	-3.273	-43,1	7.600	950,00
42 Taxes et redevances		4.780.184,60	439.601	10,1	4.340.584	3.676.892,73
43 Revenus divers		844.692,36	405.342	92,3	439.350	256.608,96
46 Revenus de transferts		1.283.316,09	-474.546	-27,0	1.757.862	2.657.542,09
47 Subventions à redistribuer		3.278.659,65	3.278.660	ND		7.496.806,50
49 Facturations internes		53.892,70	36.893	217,0	17.000	1.243.850,63



Récapitulation

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>354,35 ETP</i>		<i>-57,15 ETP</i>	<i>-13,9%</i>	<i>411,50 ETP</i>	<i>358,90 ETP</i>
3 Charges	145.797.111,95		10.855.606	8,0	134.941.506	697.307.937,30
4 Revenus		68.268.906,94	13.160.814	23,9	55.108.093	506.507.271,76
Couverture en F	-77.528.205,01		2.305.208		-79.833.413	-190.800.665,54
Couverture en %	-53,18%			-10,1	-59,16%	-27,36%
30 Charges de personnel	58.637.578,61		-5.715.413	-8,9	64.352.992	60.073.437,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.872.982,49		1.462.790	42,9	3.410.192	25.747.284,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	232.999,68		128	0,1	232.872	225.159,80
36 Charges de transfert	82.043.743,25		15.137.993	22,6	66.905.750	611.230.988,88
39 Facturations internes	9.807,92		-29.892	-75,3	39.700	31.066,26
42 Taxes et redevances		9.027.475,27	-2.854.071	-24,0	11.881.546	9.566.595,07
43 Revenus divers		11.032.779,39	10.651.039	NS	381.740	11.732.976,34
44 Revenus financiers		5.770.000,00	770.000	15,4	5.000.000	5.897.512,09
46 Revenus de transferts		42.436.398,88	4.592.042	12,1	37.844.357	479.304.611,51
49 Facturations internes		2.253,40	1.803	400,8	450	5.576,75



L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	354,35 ETP		-57,15 ETP	-13,9%	411,50 ETP	358,90 ETP
3 Charges	145.797.111,95		10.855.606	8,0	134.941.506	697.307.937,30
4 Revenus		68.268.906,94	13.160.814	23,9	55.108.093	506.507.271,76
Couverture en F	-77.528.205,01		2.305.208		-79.833.413	-190.800.665,54
Couverture en %	-53,18%			-10,1	-59,16%	-27,36%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	213,15 ETP		-48,45 ETP	-18,5%	261,60 ETP	214,90 ETP
3 Charges	87.892.901,48		-7.533.901	-7,9	95.426.802	85.520.153,06
4 Revenus		31.217.125,38	-5.681.012	-15,4	36.898.137	31.800.783,77
Couverture en F	-56.675.776,10		1.852.889		-58.528.665	-53.719.369,29
Couverture en %	-64,48%			5,1	-61,33%	-62,81%
30 Charges de personnel	34.110.026,99		-6.194.759	-15,4	40.304.786	35.947.445,51
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	980.858,69		-977.654	-49,9	1.958.513	804.031,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	60.157,38		-1	0,0	60.158	63.326,69
36 Charges de transfert	52.740.010,78		-359.334	-0,7	53.099.345	48.696.708,79
39 Facturations internes	1.847,64		-2.152	-53,8	4.000	8.640,65
42 Taxes et redevances		1.007.276,18	-246.764	-19,7	1.254.040	952.388,33
43 Revenus divers		1.004.625,53	944.886	NS	59.740	95.835,13
46 Revenus de transferts		29.205.223,67	-6.379.133	-17,9	35.584.357	30.752.560,31
L02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	124,60 ETP		-8,70 ETP	-6,5%	133,30 ETP	128,50 ETP
3 Charges	21.472.048,04		-526.812	-2,4	21.998.860	21.217.687,86
4 Revenus		10.619.375,14	-2.296.693	-17,8	12.916.068	10.960.157,41
Couverture en F	-10.852.672,90		-1.769.881		-9.082.792	-10.257.530,45
Couverture en %	-50,54%			22,4	-41,29%	-48,34%
30 Charges de personnel	19.909.234,80		-547.179	-2,7	20.456.414	19.548.311,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	908.131,96		234.059	34,7	674.073	927.273,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	64.792,38		-38	-0,1	64.830	53.744,13
36 Charges de transfert	582.517,52		-185.325	-24,1	767.843	666.190,12
39 Facturations internes	7.371,38		-28.329	-79,4	35.700	22.168,66
42 Taxes et redevances		8.001.272,72	-2.604.345	-24,6	10.605.618	8.580.847,54
43 Revenus divers		249.949,32	199.949	399,9	50.000	210.189,12
46 Revenus de transferts		2.365.899,70	105.900	4,7	2.260.000	2.163.544,00
49 Facturations internes		2.253,40	1.803	400,8	450	5.576,75
L04 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME.						
<i>Postes fixes</i>	16,60 ETP		0,00 ETP	0,0%	16,60 ETP	15,50 ETP
3 Charges	36.432.162,43		18.916.318	108,0	17.515.844	590.570.096,38
4 Revenus		26.432.406,42	21.138.518	399,3	5.293.888	463.746.330,58
Couverture en F	-9.999.756,01		2.222.200		-12.221.956	-126.823.765,80
Couverture en %	-27,45%			-60,7	-69,78%	-21,47%
30 Charges de personnel	4.618.316,82		1.026.525	28,6	3.591.792	4.577.681,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.983.991,84		2.206.386	283,7	777.606	24.015.979,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.049,92		166	0,2	107.884	108.088,98
36 Charges de transfert	28.721.214,95		15.682.653	120,3	13.038.562	561.868.089,97
39 Facturations internes	588,90		589	ND		256,95
42 Taxes et redevances		18.926,37	-2.962	-13,5	21.888	33.359,20
43 Revenus divers		9.778.204,54	9.506.205	NS	272.000	11.426.952,09
44 Revenus financiers		5.770.000,00	770.000	15,4	5.000.000	5.897.512,09
46 Revenus de transferts		10.865.275,51	10.865.276		0	446.388.507,20



Récapitulation M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>360,53 ETP</i>		<i>-10,28 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>370,81 ETP</i>	<i>358,63 ETP</i>
3 Charges	531.292.620,76		22.687.287	4,5	508.605.334	524.769.359,62
4 Revenus		110.903.165,44	18.300.373	19,8	92.602.792	92.464.425,35
Couverture en F	-420.389.455,32		-4.386.913		-416.002.542	-432.304.934,27
Couverture en %	-79,13%			-3,3	-81,79%	-82,38%
30 Charges de personnel	49.605.060,94		-115.157	-0,2	49.720.218	48.839.867,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.813.705,80		80.306	0,4	19.733.400	20.692.572,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	54.286.949,34		263.734	0,5	54.023.215	54.626.399,67
34 Charges financières	2.596.351,00		-1.116.149	-30,1	3.712.500	2.649.047,00
36 Charges de transfert	400.654.736,94		21.854.327	5,8	378.800.410	393.504.391,03
37 Subventions redistribuées	2.252.805,22		2.252.805	ND		2.448.156,75
38 Charges extraordinaires	1.968.933,00		-595.058	-23,2	2.563.991	1.916.237,00
39 Facturations internes	114.078,52		62.479	121,1	51.600	92.687,95
42 Taxes et redevances		38.964.003,09	-2.661.145	-6,4	41.625.148	39.651.844,92
43 Revenus divers		6.429.266,62	776.792	13,7	5.652.475	5.421.048,92
44 Revenus financiers		23.304.083,11	16.497.083	242,4	6.807.000	5.626.568,58
46 Revenus de transferts		38.963.894,81	1.063.476	2,8	37.900.419	38.308.673,20
47 Subventions à redistribuer		2.252.805,22	2.252.805	ND		2.448.156,75
49 Facturations internes		989.112,59	371.363	60,1	617.750	1.008.132,98



M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2022		VARIATION C-B 2022		BUDGET 2022	COMPTE 2021
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	360,53 ETP		-10,28 ETP	-2,8%	370,81 ETP	358,63 ETP
3 Charges	531.292.620,76		22.687.287	4,5	508.605.334	524.769.359,62
4 Revenus		110.903.165,44	18.300.373	19,8	92.602.792	92.464.425,35
Couverture en F	-420.389.455,32		-4.386.913		-416.002.542	-432.304.934,27
Couverture en %	-79,13%			-3,3	-81,79%	-82,38%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	87,90 ETP		-4,90 ETP	-5,3%	92,80 ETP	88,80 ETP
3 Charges	395.506.327,44		19.969.562	5,3	375.536.765	388.083.391,67
4 Revenus		10.846.648,36	947.524	9,6	9.899.124	9.051.409,15
Couverture en F	-384.659.679,08		-19.022.038		-365.637.641	-379.031.982,52
Couverture en %	-97,26%			-0,1	-97,36%	-97,67%
30 Charges de personnel	14.922.529,39		-46.085	-0,3	14.968.614	14.673.520,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.086.058,55		408.710	7,2	5.677.349	6.049.143,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.871.768,51		-249.218	-3,1	8.120.987	7.149.265,53
34 Charges financières	2.596.351,00		-1.116.149	-30,1	3.712.500	2.649.047,00
36 Charges de transfert	361.996.020,91		21.521.297	6,3	340.474.724	355.630.057,69
38 Charges extraordinaires	1.968.933,00		-595.058	-23,2	2.563.991	1.916.237,00
39 Facturations internes	64.666,08		46.066	247,7	18.600	16.119,66
42 Taxes et redevances		102.010,49	31.702	45,1	70.308	86.586,29
43 Revenus divers		3.748.202,85	1.250.654	50,1	2.497.549	2.814.187,62
44 Revenus financiers		6.429.000,11	-378.000	-5,6	6.807.000	5.626.568,58
46 Revenus de transferts		566.034,91	41.768	8,0	524.267	524.066,66
49 Facturations internes		1.400,00	1.400	ND		
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS						
<i>Postes fixes</i>	161,60 ETP		-2,20 ETP	-1,3%	163,80 ETP	161,30 ETP
3 Charges	119.566.730,16		3.307.870	2,8	116.258.860	119.675.899,13
4 Revenus		75.348.683,81	20.007.652	36,2	55.341.032	57.486.991,64
Couverture en F	-44.218.046,35		16.699.782		-60.917.828	-62.188.907,49
Couverture en %	-36,98%			-29,4	-52,40%	-51,96%
30 Charges de personnel	20.963.583,71		193.974	0,9	20.769.610	20.408.668,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.277.811,34		3.072	0,0	11.274.739	11.440.945,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	46.376.020,11		509.195	1,1	45.866.825	47.441.225,51
36 Charges de transfert	38.658.716,03		333.030	0,9	38.325.686	37.874.333,34
37 Subventions redistribuées	2.252.805,22		2.252.805	ND		2.448.156,75
39 Facturations internes	37.793,75		15.794	71,8	22.000	62.569,11
42 Taxes et redevances		14.851.072,76	-53.631	-0,4	14.904.704	14.294.411,06
43 Revenus divers		2.680.920,59	-474.005	-15,0	3.154.926	2.606.636,36
44 Revenus financiers		16.875.083,00	16.875.083		0	
46 Revenus de transferts		37.724.489,65	1.058.338	2,9	36.666.152	37.129.904,49
47 Subventions à redistribuer		2.252.805,22	2.252.805	ND		2.448.156,75
49 Facturations internes		964.312,59	349.063	56,7	615.250	1.007.882,98
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	111,03 ETP		-3,18 ETP	-2,8%	114,21 ETP	108,53 ETP
3 Charges	16.219.563,16		-590.146	-3,5	16.809.709	17.010.068,82
4 Revenus		24.707.833,27	-2.654.803	-9,7	27.362.636	25.926.024,56
Couverture en F	8.488.270,11		-2.064.657		10.552.927	8.915.955,74
Couverture en %	52,33%			-16,6	62,78%	52,42%
30 Charges de personnel	13.718.947,84		-263.046	-1,9	13.981.994	13.757.678,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.449.835,91		-331.476	-11,9	2.781.312	3.202.482,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	39.160,72		3.758	10,6	35.403	35.908,63
39 Facturations internes	11.618,69		619	5,6	11.000	13.999,18
42 Taxes et redevances		24.010.919,84	-2.639.216	-9,9	26.650.136	25.270.847,57
43 Revenus divers		143,18	143	ND		224,94
46 Revenus de transferts		673.370,25	-36.630	-5,2	710.000	654.702,05
49 Facturations internes		23.400,00	20.900	836,0	2.500	250,00





**5. Arborescence
politique publique
- programme**





Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L04 Promotion économique et tourisme

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation





Annexes







A1. Liste des programmes par département





Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec DF+DCS)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances et ressources humaines

- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec CHA+DCS)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Sécurité, population et santé

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée
- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

05 Territoire

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Infrastructures

- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique
- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

07 Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L04 Promotion économique et tourisme

08 Cohésion sociale

- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec CHA+DF)
- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

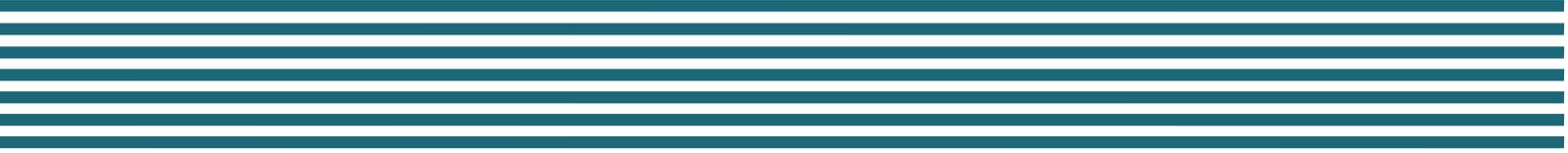
12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire





A2. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique





Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2022

Nature	Libellés	Compte 2022	Écart par rapport au		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
			Douzièmes prov. 2022			
30	Charges de personnel	2'684'696'661	47'409'724	1.8%	2'637'286'938	2'643'601'911
3000	Salaires des autorités et juges	37'666'180	356'040	1.0%	37'310'140	37'394'796
3001	Paiements aux autorités et juges	11'578'832	-1'177'421	-9.2%	12'756'253	11'294'950
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'200'837'331	9'130'185	0.8%	1'191'707'146	1'189'854'463
3020	Salaires des enseignants	836'854'924	23'515'961	2.9%	813'338'963	821'507'249
3030	Travailleurs temporaires	640'258	150'977	30.9%	489'281	478'370
3049	Autres indemnités	73'932'314	7'672'690	11.6%	66'259'624	68'681'447
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	141'517'606	810'917	0.6%	140'706'689	139'614'015
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	295'518'019	2'386'838	0.8%	293'131'180	291'654'748
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'919'971	-76'037	-1.9%	3'996'008	4'117'656
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	51'186'157	-895'961	-1.7%	52'082'118	51'706'432
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	47'454	32'454	216.4%	15'000	48'507
3059	Autres cotisations patronales	1'133'908	920'406	431.3%	213'402	370'183
3060	Pensions	4'137'332	786'636	23.5%	3'350'696	1'788'849
3064	Rentes transitoires	9'470'371	6'947'839	275.4%	2'522'532	7'721'252
3069	Autres prestations de l'employeur	81'514	-196'139	-70.6%	277'653	530'453
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'306'158	-3'379'272	-26.6%	12'685'430	10'005'573
3091	Recrutement du personnel	475'240	85'172	21.8%	390'068	523'631
3099	Autres charges de personnel	6'393'194			6'054'754	6'309'338
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959'861'879	380'388'871	65.6%	579'473'008	622'399'900
3100	Matériel de bureau	13'100'785	-1'815'562	-12.2%	14'916'347	12'115'881
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'314'201	50'973	0.6%	8'263'228	8'522'740
3102	Imprimés, publications	2'392'270	-258'275	-9.7%	2'650'545	2'379'470
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'372'608	69'853	5.4%	1'302'755	1'396'552
3104	Matériel didactique	3'613'818	500'229	16.1%	3'113'589	3'347'471
3105	Denrées alimentaires	7'170'201	-135'637	-1.9%	7'305'838	6'724'128
3106	Matériel médical	2'963'050	1'588'168	115.5%	1'374'882	5'677'255
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'387'285	-175'431	-6.8%	2'562'716	2'578'830
3110	Meubles et appareils de bureau	367'512	-111'997	-23.4%	479'509	293'834
3111	Machines, appareils et véhicules	635'042	92'285	17.0%	542'757	463'743
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'209'155	-168'564	-5.0%	3'377'719	3'017'802
3113	Matériel informatique	605'549	252'706	71.6%	352'843	569'866
3115	Bétail	-	-	-	-	1'000
3116	Appareils médicaux	22'113	-16'842	-43.2%	38'955	22'869
3118	Immobilisations incorporelles	361'924	-54'513	-13.1%	416'437	353'800
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'082'041	-318'314	-22.7%	1'400'355	1'073'070
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'567'338	-2'873'582	-10.9%	26'440'920	23'535'937
3130	Prestations de services de tiers	93'576'199	-643'959	-0.7%	94'220'158	95'348'397
3131	Planifications et projections de tiers	7'912'841	1'178'931	17.5%	6'733'910	7'878'515
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	64'106'793	4'090'204	6.8%	60'016'589	59'275'574
3133	Charges d'utilisations informatiques	478'527	49'102	11.4%	429'425	487'054
3134	Primes d'assurances choses	3'966'627	-455'280	-10.3%	4'421'907	4'463'626
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'983'095	-1'251'517	-10.2%	12'234'612	11'752'847
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	-	-	-	-	2'067
3137	Impôts et taxes	403'097	-78'817	-16.4%	481'914	341'640
3138	Cours, examens et conseils	73'861	-45'239	-38.0%	119'100	56'268
3139	Examens de fin d'apprentissage	177	-1'523	-89.6%	1'700	155
3140	Entretien des terrains	27'894'940	19'427'278	229.4%	8'467'662	9'791'326
3141	Entretien des routes	3'197'027	140'527	4.6%	3'056'500	3'943'905
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'421'379	-518'028	-8.7%	5'939'407	5'224'833
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'622'531	-50'469	-3.0%	1'673'000	1'237'987
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'895'553	2'668'507	5.8%	46'227'046	51'212'440
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	730	-270	-27.0%	1'000	764
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	429'228	-95'161	-18.1%	524'389	401'732
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'932'061	359'151	10.1%	3'572'910	3'939'665
3153	Entretien informatique (matériel)	3'550'803	169'489	5.0%	3'381'314	2'904'244
3156	Entretien des appareils médicaux	63'987	2'811	4.6%	61'176	67'233
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'469'713	-2'383'840	-10.9%	21'853'553	19'317'482
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'476'296	624'423	33.7%	1'851'873	2'341'438
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	49'739'543	1'208'128	2.5%	48'531'415	48'637'403
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'044'660	-140'488	-2.3%	6'185'148	5'503'871
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	5'097'235	1'917'796	60.3%	3'179'439	3'249'063
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'128'109	-906'065	-15.0%	6'034'174	5'308'180
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'880'129	27'657	1.0%	2'852'472	805'299
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	811'320	-100.0%	-811'320	-
3180	Réévaluations sur créances	95'674'621	84'011'743	720.3%	11'662'878	46'248'574
3181	Pertes sur créance effectives	134'412'696	9'352'940	7.5%	125'059'756	126'294'644
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'625'460	686'954	35.4%	1'938'506	2'094'773
3192	Indemnisation de droits	134'802	133'802	13380.2%	1'000	88'388
3199	Autres charges d'exploitation	288'504'269	263'473'269	1052.6%	25'031'000	32'105'997
33	Amortissements du patrimoine administratif	357'848'195	-2'506'528	-0.7%	360'354'723	361'472'047
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	328'073'207	-1'559'822	-0.5%	329'633'029	329'797'949
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	29'774'988	-946'706	-3.1%	30'721'694	31'674'098
34	Charges financières	201'562'815	5'866'401	3.0%	195'696'414	202'728'796
3400	Intérêts passifs des engagements courants	7'029	-47'971	-87.2%	55'000	2'710
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	124'371'848	4'326'848	3.6%	120'045'000	126'378'803
3409	Autres intérêts passifs	67'540'871	-2'137'372	-3.1%	69'678'243	71'218'626
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	1'735	1'735		-	269'721
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles (PF)	1'995'210	1'995'210		-	404'809
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	2'824'577	2'824'577		-	355'053
3420	Acquisition et administration de capital	1'782'641	-317'359	-15.1%	2'100'000	1'497'292
3430	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	91	91		-	-
3499	Autres charges financières	3'038'814	-779'357	-20.4%	3'818'171	2'601'783

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2022

Nature	Libellés	Compte 2022	Écart par rapport au		Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
			Douzièmes prov. 2022			
36	Charges de transfert	5'531'373'898	128'518'185	2.4%	5'402'855'713	5'995'519'257
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'346'691	-247'309	-6.9%	3'594'000	2'486'738
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	92'897	-149'953	-61.7%	242'850	174'611
3610	Dédommagements à la Confédération	12'684'210	406'913	3.3%	12'277'297	9'152'530
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'973'338	-2'923'594	-4.4%	66'896'932	64'361'062
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	22'402'484	405'744	1.8%	21'996'740	21'729'582
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'522'024	-40'854	-0.9%	4'562'878	4'911'061
3621	RPT aux cantons et concordats	308'002'166	-	0.0%	308'002'166	325'709'266
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	41'700'000	-142.6%	-29'246'047	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	106'884'648	-172'056	-0.2%	107'056'704	105'250'299
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	938'187	-237'088	-20.2%	1'175'275	744'817
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	17'513'000	2'984'000	20.5%	14'529'000	15'083'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'697'898'423	48'924'437	3.0%	1'648'973'986	1'638'472'478
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	7'083'451	-5'536'983	-43.9%	12'620'434	5'617'878
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	490'004'907	-2'649'773	-0.5%	492'654'680	479'345'892
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'887'442'030	-95'379'997	-4.8%	1'982'822'027	1'839'202'118
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	22'137'014	5'114'014	30.0%	17'023'000	16'443'505
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'988'769	-1'921'185	-39.1%	4'909'954	4'810'190
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	133'928'714	-2'316'179	-1.7%	136'244'893	134'451'740
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	792'975	792'975	-	-	571'865
3690	Autres charges de transfert	736'277'997	139'759'053	23.4%	596'518'944	1'314'544'850
3699	Redistributions	6'020	6'020	-	-	1'824
38	Charges extraordinaires	724'213'921	603'978'431	502.3%	120'235'490	204'837'327
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	724'213'921	603'978'431	502.3%	120'235'490	204'837'327
	Totaux intermédiaires	10'459'557'370	1'163'655'085	12.5%	9'295'902'286	10'030'559'238
37	Subventions redistribuées	82'861'604	25'122'514	43.5%	57'739'090	77'692'892
3700	Subventions redistribuées à la Confédération	2'613'991	2'613'991	-	-	-
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	224'697	184'197	454.8%	40'500	76'905
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	3'173'806	2'311'306	268.0%	862'500	6'310'912
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	18'661'765	15'161'765	433.2%	3'500'000	10'104'675
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	25'655'789	2'911'789	12.8%	22'744'000	30'102'207
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	10'301'496	8'941'114	657.3%	1'360'382	13'173'212
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	22'230'059	-7'001'649	-24.0%	29'231'708	17'924'981
39	Facturations internes	14'519'154	-803'886	-5.2%	15'323'040	15'337'807
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	190'148	-27'152	-12.5%	217'300	1'356'471
3910	Prestations de service facturées en interne	14'328'195	-777'545	-5.1%	15'105'740	13'981'336
3990	Autres facturations internes	811	811	-	-	-
	Totaux généraux	10'556'938'128	1'187'973'712	12.7%	9'368'964'416	10'123'589'938

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2022

Nature	Libellés	Compte 2022	Écart par rapport au Douzièmes prov. 2022	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021	
40	Revenus fiscaux	8'429'021'755	1'561'780'435	22.7%	6'867'241'320	7'088'550'653
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'918'559'272	227'859'272	8.5%	2'690'700'000	2'510'114'762
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	983'660'036	-51'939'964	-5.0%	1'035'600'000	971'730'318
4002	Impôts à la source, personnes physiques	1'270'231'255	448'039'935	54.5%	822'191'320	763'858'935
4008	Impôts des personnes	7'405'561	205'561	2.9%	7'200'000	7'291'379
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	93'677'372	57'377'372	158.1%	36'300'000	31'791'803
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	18'125'594'486	650'259'486	55.9%	1'162'300'000	1'415'744'273
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	214'822'398	17'522'398	8.9%	197'300'000	263'098'105
4019	Autres impôts directs, personnes morales	17'440'345	4'640'345	36.3%	12'800'000	5'349'999
4021	Impôts fonciers	276'821'066	5'421'066	2.0%	271'400'000	285'720'862
4022	Impôts sur les gains en capital	130'849'490	54'849'490	72.2%	76'000'000	194'575'832
4023	Droits de mutation et timbre	309'748'522	70'748'522	29.6%	239'000'000	327'765'177
4024	Impôts sur les successions et les donations	263'784'009	77'784'009	41.8%	186'000'000	187'317'471
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	9'068'759	-181'241	-2.0%	9'250'000	3'545'982
4030	Taxes routières	117'634'737	34'737	0.0%	117'600'000	116'693'465
4031	Impôts sur les bateaux	2'504'705	204'705	8.9%	2'300'000	2'510'061
4033	Impôts sur les chiens	254'744	-1'045'256	-80.4%	1'300'000	1'442'231
41	Patentes et concessions	260'338'044	-1'558'571	-0.6%	261'896'615	260'453'948
4100	Patentes	319'156	-50'444	-13.6%	369'600	314'391
4110	Part au bénéfice net de la BNS	233'954'972	-45'028	0.0%	234'000'000	234'070'025
4120	Concessions	26'063'916	-1'463'099	-5.3%	27'527'015	26'069'532
42	Taxes et redevances	437'567'513	14'419'492	3.4%	423'148'021	411'314'548
4210	Emoluments pour actes administratifs	152'125'942	-9'848'207	-6.1%	161'974'149	149'332'069
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'036'875	-75'633	-27.1%	2'794'508	1'455'116
4221	Paiement pour prestations particulières	38'417	-61'583	-61.6%	100'000	87'084
4230	Frais d'écolage	96'479	-103'521	-51.8%	200'000	176'958
4231	Taxes de cours	514'344	339'344	193.9%	175'000	120'943
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'602'594	7'499'323	8.7%	86'103'271	90'501'337
4250	Ventes	5'309'409	-366'837	-6.5%	5'676'246	5'343'342
4260	Remboursements et participations de tiers	74'406'762	5'210'866	7.5%	69'195'896	65'481'810
4270	Amendes	84'967'240	11'154'004	15.1%	73'813'236	76'666'505
4290	Autres taxes	24'469'450	1'353'735	5.9%	23'115'715	22'149'383
43	Revenus divers	173'592'729	86'996'219	100.5%	86'596'510	188'327'355
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'768'760	-1'880'755	-21.7%	8'649'515	6'650'621
4301	Actifs saisis	70'573'423	60'144'523	57.6%	10'428'900	11'006'620
4309	Autres revenus d'exploitation	30'070'306	4'882'816	19.4%	25'187'490	30'903'960
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'455'383	-2'658'093	-23.9%	11'113'475	9'897'434
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'544'102	-965'664	-7.7%	12'509'766	11'786'576
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	9'070	9'070	-	-	23'760
4329	Autres variations de stocks	22'612	-17'388	-43.5%	40'000	59'450
4390	Autres revenus	46'149'075	27'481'711	147.2%	18'667'364	117'998'933
44	Revenus financiers	271'674'587	79'946'261	41.7%	191'728'326	192'949'342
4400	Intérêts des liquidités	-206'673	-160'363	346.3%	-46'310	-248'919
4401	Intérêts des créances et comptes courants	147'574'570	46'571'726	46.1%	101'002'844	103'846'731
4402	Intérêts des placements financiers	2'796'708	396'708	16.5%	2'400'000	2'742'661
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	25'399	24'326	2267.1%	1'073	39'738
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	2'409'336	2'409'336	-	-	238'979
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles PF	8'920'404	6'560'257	278.0%	2'360'147	1'123'717
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	171'649	171'649	-	-	135'943
4420	Dividendes	3'581'478	575'033	19.1%	3'006'445	2'991'231
4442	Réévaluations de participations PF	6'151'130	6'151'130	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	357'246	-65'487	-15.5%	422'733	398'445
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. Publiques voir 446)	34'360	-9'094	-20.9%	43'454	43'905
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	48'978'711	17'511'102	55.6%	31'467'609	31'024'357
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation de droit privé	1'616'913	315'890	24.3%	1'301'023	1'654'076
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	48'253'144	-551'164	-1.1%	48'804'308	48'092'225
4471	Paiement pour appartements de service du PA	594'651	134'651	29.3%	460'000	563'042
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	353'835	-61'165	-14.7%	415'000	273'471
4479	Autres revenus, biens-fonds PA	61'726	-28'274	-31.4%	90'000	29'740
46	Revenus de transferts	1'614'240'432	242'066'905	17.6%	1'372'173'527	1'938'067'793
4600	Parts aux revenus de la Confédération	867'651'269	200'378'363	30.0%	667'272'906	809'806'836
4610	Dédommagements de la Confédération	50'743'890	5'660'530	12.6%	45'083'360	44'476'888
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	37'322'757	1'897'696	5.4%	35'425'061	33'958'844
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'366'452	-232'908	-1.7%	13'599'360	13'390'942
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	32'668'904	-6'135'453	-15.8%	38'804'357	34'054'842
4620	RPT de la Confédération	157'487'812	-	0.0%	157'487'812	136'180'646
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	377'050'164	16'316'456	4.5%	360'733'708	802'629'092
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	-	-	-	0
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	250'140
4634	Subventions des entreprises publiques	416'850	-1'104'150	-72.6%	1'521'000	1'111'431
4638	Subventions provenant de l'étranger	41'768	41'768	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'546'745	-34'953	-0.2%	22'581'698	22'156'948
4690	Autres revenus de transferts	43'303'634	250'17'686	136.8%	18'285'948	27'897'156
4699	Redistributions	1'861'871	261'871	16.4%	1'600'000	625'712
	Totaux intermédiaires	11'186'435'060	1'983'650'741	21.6%	9'202'784'319	10'079'663'638
47	Subventions à redistribuer	82'861'604	25'122'514	43.5%	57'739'090	77'692'892
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	79'112'992	21'373'902	37.0%	57'739'090	77'247'979
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	2'999'534	2'999'534	-	-	294'913
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	700'000	700'000	-	-	150'000
4707	Subventions à redistribuer des ménages privés	49'078	49'078	-	-	-
49	Facturations internes	14'519'154	-803'886	-5.2%	15'323'040	15'337'807
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	536'913	-27'887	-4.9%	564'800	1'746'106
4910	Prestations de services	13'982'241	-775'999	-5.3%	14'758'240	13'591'702
	Totaux généraux	11'283'815'818	2'007'969'369	21.6%	9'275'846'449	10'172'694'337

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement Compte 2022

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs
30	Charges de personnel	2'684'696'661	45'807'058	241'171'211	47'196'315	4'862'914
3000	Salaires des autorités et juges	37'666'180	2'818'959	-	-	-
3001	Palements aux autorités et juges	11'578'832	4'688'495	41'728	58'118	46'035
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'200'837'331	26'601'305	182'750'707	37'927'391	3'848'474
3020	Salaires des enseignants	836'854'924	-1'444	238'710	-	281
3030	Travailleurs temporaires	640'258	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	73'932'314	326'353	1'086'443	362'025	20'415
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	141'517'606	2'116'049	12'092'452	2'513'990	259'320
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	295'518'019	3'831'160	25'937'599	5'259'003	470'272
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'919'971	56'860	359'657	94'727	7'893
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	51'186'157	769'490	4'374'551	908'743	93'874
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	47'454	23'707	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	1'133'808	27'108	123'823	45'981	1'238
3060	Pensions	4'137'332	4'064'536	72'796	-	-
3064	Rentes transitoires	9'470'371	-	9'551'885	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	81'514	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'306'158	92'341	3'466'199	210	30
3091	Recrutement du personnel	475'240	307	125'635	-	-
3099	Autres charges de personnel	6'393'194	391'832	949'026	26'128	115'083
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959'861'879	8'236'219	222'377'181	14'018'667	1'887'577
3100	Matériel de bureau	13'100'785	271'619	435'200	86'657	3'679
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'314'201	7'078	2'189'297	4'146	790
3102	Imprimés, publications	2'392'270	971'543	546'616	58'025	16'128
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'372'608	55'091	99'431	5'594	5'869
3104	Matériel didactique	3'613'818	46	33	16	462
3105	Denrées alimentaires	7'170'201	221	1'676	-	-
3106	Matériel médical	2'963'050	603	15'882	432	287
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'387'285	10'267	29'145	2'165	134
3110	Meubles et appareils de bureau	367'512	10'674	18'445	1'205	2'437
3111	Machines, appareils et véhicules	635'042	566	91'374	-84	1'593
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'209'155	5'838	2'386	-	-
3113	Matériel informatique	605'549	9'757	265'791	13'292	913
3116	Appareils médicaux	22'113	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	361'924	36'245	187'767	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'082'041	12'616	366'693	1'285	-
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'567'338	-	21'024'256	-	79'455
3130	Prestations de services de tiers	93'576'199	3'292'055	17'198'698	1'313'001	283'562
3131	Planifications et projections de tiers	7'912'841	-	1'341'826	-	-
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	64'106'793	1'189'926	19'497'680	1'763'913	1'199'862
3133	Charges d'utilisations informatiques	478'527	833	364'591	300	-
3134	Primes d'assurances choses	3'966'627	-	3'561'081	1'383	9'339
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'983'095	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	403'097	1'025	113'288	160	219
3138	Cours, examens et conseils	73'861	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	177	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	27'894'940	-	25'101'442	-	-
3141	Entretien des routes	3'197'027	-	38'788	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'421'379	-	-	-	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'622'531	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'895'553	-	47'918'322	-	2'966
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	730	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	429'228	3'514	18'570	1'295	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'932'061	7'920	668'364	10'655	-
3153	Entretien informatique (matériel)	3'550'803	12'606	3'481'335	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	63'987	279	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'469'713	11'247	19'008'644	-	969
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'476'296	3'360	1'646'765	-	-
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	49'739'543	31'456	49'332'257	10'000	35'522
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'044'660	62'125	1'768'610	70'331	3'815
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	5'097'235	4'699	4'781'608	-	-
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'128'109	427'757	389'342	39'276	25'564
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'880'129	-	175	-	197'146
3180	Réévaluations sur créances	95'674'621	1'500	149'258	1'336'721	12'231
3181	Pertes sur créance effectives	134'412'696	12	112'350	9'100'414	4'635
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'625'460	-	5'179	198'483	-
3192	Indemnisation de droits	134'802	-	116'052	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	288'504'269	1'793'739	488'964	-	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	357'848'195	183'457	275'041'309	75'107	397'732
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	328'073'207	146'566	248'524'096	68'222	397'732
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	29'774'988	36'891	26'517'213	6'885	-
34	Charges financières	201'562'815	647'386	24'960	83'709	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	7'029	-	578	2'109	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	124'371'848	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	67'540'871	-	953	81'599	-
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	1'735	-	-	1	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles (PF)	1'995'210	-	-	-	-
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	2'824'577	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'782'641	-	-	-	-
3430	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	91	91	-	-	-

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2022**

E Environnement et énergie	F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
45'130'893	1'363'181'100	55'116'572	493'547'644	99'201'727	145'945'036	35'293'552	58'637'579	49'605'061	30
-	-	-	-	-	34'847'221	-	-	-	3000
236'399	12'346	373'048	61'248	3'789	4'989'216	190'467	866'698	11'245	3001
35'948'054	250'027'207	44'040'666	348'649'819	79'758'843	77'140'338	28'237'743	46'352'880	39'553'904	3010
-	836'617'030	-	-0	-	-	346	-	-	3020
-	599'934	-	180	-	-	-	-	40'144	3030
298'595	21'815'094	192'981	46'897'152	798'334	1'004'174	270'346	271'694	588'706	3049
2'382'952	72'933'843	2'942'542	25'847'301	5'267'771	7'528'630	1'889'884	3'102'479	2'640'395	3050
5'110'959	150'135'180	6'310'716	54'945'028	11'107'491	16'478'534	3'884'393	6'522'653	5'525'031	3052
65'654	1'852'547	82'223	807'142	163'734	204'520	61'657	92'907	70'450	3053
860'903	26'355'141	1'065'462	9'345'797	1'905'208	2'748'094	681'589	1'121'816	955'490	3054
-	-	-	23'747	-	-	-	-	-	3056
46'507	420'832	36'159	81'280	111'046	138'833	11'351	53'378	36'273	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-	-0	-	-81'514	-	-	-	3064
-	-	-	-	-	81'514	-	-	-	3069
4'072	1'480'924	5'509	3'715'241	5'435	342'464	10'189	181'567	1'978	3090
1'900	137'960	-	111'384	-	97'752	302	-	-	3091
174'898	793'061	67'269	3'062'326	80'075	425'259	55'285	71'507	181'445	3099
24'226'360	56'423'359	15'993'817	292'393'330	229'405'760	58'027'658	12'185'264	4'872'982	19'813'706	31
39'628	10'083'388	64'014	1'491'062	115'296	368'281	25'072	67'506	49'382	3100
695'249	762'823	2'777	2'996'971	2'955	7'039	382'152	13'722	1'249'203	3101
39'191	414'698	76'985	99'548	55'934	48'673	40'018	13'874	11'037	3102
39'801	587'161	27'930	39'216	11'710	477'669	8'092	9'592	5'452	3103
174	3'550'209	-	62'543	287	49	-	-	-	3104
6'298	2'898'702	-	4'257'181	3'344	-	-	-	2'779	3105
1'306	661'653	446	116'516	-	4'023	2'156'976	1'191	3'735	3106
175'605	484'079	522	1'335'552	-	-	4'090	5'646	340'080	3109
1'938	220'661	2'407	51'583	308	48'582	819	5'543	2'910	3110
12'235	251'746	180	176'746	4'896	12'272	3'409	2'029	78'082	3111
76'022	53'979	704	3'032'189	59	0	11'158	3'921	32'900	3112
8'463	205'311	8'387	57'085	14'706	7'699	4'240	5'923	3'982	3113
50	1'584	-	-	-	-	20'479	-	-	3116
-	95'428	-	7'320	396	23'344	-	11'426	-	3118
51'093	122'468	805	416'277	1'315	28'833	15'359	117	65'181	3119
118'464	-1'564	5'255	13'991	-	-	-	-	2'327'481	3120
1'815'924	18'959'469	3'646'685	15'557'333	7'382'343	18'159'243	3'528'478	448'859	1'990'548	3130
607'343	-	5'963'672	-	-	-	-	-	-	3131
11'267'982	8'708'542	3'593'488	1'401'822	381'153	1'984'721	5'572'332	3'494'270	4'051'103	3132
51'892	5'918	-	5'005	-	108	2'233	-	47'646	3133
6'226	108'241	-	220'963	31'740	2'667	-	2'015	22'971	3134
-	-	-	10'983'095	-	-	-	-	-	3135
14'732	22'270	-14'920	58'202	-	12'347	-	925	194'848	3137
3'450	6'791	78	25'143	-	-	15'500	-	22'900	3138
78	99	-	-	-	-	-	-	-	3139
1'940'097	1'317	-	147'782	-	-	-	-	704'303	3140
-	-	-	-	-	-	-	-	3'158'239	3141
5'421'379	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
7'539	-	-	-	-	-	-	-	1'614'991	3143
909'767	1'312	-	26'516	-	-	-	-	36'670	3144
-	-	-	714	-	-	-	-	16	3149
937	288'655	432	12'359	83'536	3'609	8	14'902	1'410	3150
181'634	436'951	172	1'880'034	12'739	2'021	104'984	13'143	613'444	3151
75	301	-	52'924	-	1'548	-0	2'014	-	3153
-	63'708	-	-	-	-	-	-	-	3156
61'932	232'569	5'915	47'249	-	31'980	1'023	10'802	57'382	3158
51'895	194'935	-	454'197	-	52'130	1'454	-	71'559	3159
18'254	170'067	25	72'639	8'070	500	5'808	28'650	26'295	3160
60'967	2'506'018	58'493	1'101'383	51'996	237'514	19'719	40'548	63'139	3161
18'840	248'175	-	43'820	-	92	-	-	-	3169
270'802	1'048'556	135'918	2'124'707	87'691	30'273	108'980	69'067	370'176	3170
568	2'681'195	-	-	-	-	-	-	1'045	3171
223'128	218'694	1'162'155	3'139'569	89'182'383	-915'179	26'902	280'720	856'540	3180
3'381	27'601	1'250'092	19'303'662	90'972'905	13'154'757	133'778	311'013	38'096	3181
22'016	456	-	678'525	-	-	2'200	9'665	1'708'936	3190
-	-	-	18'750	-	-	-	-	-	3192
4	99'194	1'200	220'883'159	41'000'000	24'242'863	-	5'900	-10'754	3199
7'690'803	7'510'501	1'839'059	7'405'913	272'131	2'281'333	630'902	233'000	54'286'949	33
7'442'445	7'449'191	770'774	7'389'859	272'108	464'404	628'801	232'061	54'286'949	3300
248'358	61'310	1'068'284	16'054	23	1'816'929	2'102	939	-	3320
1'037'729	5	-	385'750	196'786'924	1	-	-	2'596'351	34
-	-	-	1'244	3'098	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	124'371'848	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	64'861'967	-	-	-	2'596'351	3409
-	-	-	-	1'734	-	-	-	-	3410
1'037'729	-	-	242'059	715'422	-	-	-	-	3411
-	5	-	-	2'824'571	1	-	-	-	3419
-	-	-	-	1'782'641	-	-	-	-	3420
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3430

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2022**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs
3499	Autres charges financières	3'038'814	647'295	23'429	-	-
36	Charges de transfert	5'531'373'898	28'993'060	15'957'131	2'097'396'409	44'901'768
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'346'691	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	92'897	-	-	-	-
3610	Dédommagements à la Confédération	12'684'210	-	-	-	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'973'338	-	-	-	12'112
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	22'402'484	210'000	-	-	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'522'024	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	308'002'166	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	106'884'648	-	-	196'844	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	938'187	-	-	676'005	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	17'513'000	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'697'898'423	1'192'849	-	203'877'498	1'507'353
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	7'083'451	180'000	-	-	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	490'004'907	5'039'068	-	150'252'716	25'999'453
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'887'442'030	-	-	1'731'958'978	611'400
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	22'137'014	21'931'031	-	205'983	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'988'769	-	-	2'988'769	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	133'928'714	-	15'957'131	6'747'508	160'000
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	792'975	-	-	-	-
3690	Autres charges de transfert	736'277'997	190'112	-	492'108	9'150'000
3699	Redistributions	6'020	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	724'213'921	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	724'213'921	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'459'557'370	83'867'180	754'571'792	2'158'770'207	52'049'990
37	Subventions redistribuées	82'861'604	-	300'000	24'143'744	3'656'455
3700	Subventions redistribuées à la Confédération	2'613'991	-	-	-	-
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	224'697	-	-	-	-
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	3'173'806	-	-	-	-
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	18'661'765	-	-	18'616'765	-
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	25'655'789	-	-	145'919	-
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	10'301'496	-	300'000	4'538'189	3'656'455
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	22'230'059	-	-	842'871	-
39	Facturations internes	14'519'154	35'830	977'619	245'097	1'775
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	190'148	33'318	25'063	-	1'110
3910	Prestations de service facturées en interne	14'328'195	2'512	951'745	245'097	665
3990	Autres facturations internes	811	-	811	-	-
	Totaux généraux	10'556'938'128	83'903'010	755'849'411	2'183'159'048	55'708'220

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2022**

E Environnement et énergie	F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
-	-	-	142'447	2'225'643	-	-	-	-	3499
18'404'526	827'661'292	58'926'501	23'122'073	308'002'166	-	1'625'310'492	82'043'743	400'654'737	36
-	-	-	2'984'007	-	-	-	362'684	-	3600
92'897	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
77'453	-	-	1'252'707	-	-	6'400	-	11'347'650	3610
-	44'955'744	-	17'175'268	-	-	539'086	1'291'128	-	3611
2'317	-	141'500	-	-	-	64'620	-	21'984'047	3612
-	4'522'024	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	308'002'166	-	-	-	-	3621
-	4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
85'633	106'390'420	-	-	-	-	211'751	-	-	3631
116'125	-	-	146'057	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	17'513'000	-	3633
133'943	435'412'670	-	185'478	-	-	725'930'690	6'000'000	323'657'942	3634
4'850'447	-	-	-	-	-	2'053'004	-	-	3635
1'099'730	138'186'757	812'639	882'601	-	-	150'804'294	5'758'275	11'169'374	3636
-	67'241'308	52'409'354	-	-	-	-	35'220'990	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
2'737'380	23'850'506	3'382'243	495'956	-	-	63'394'468	63'423	17'140'098	3660
-	634'360	-	-	-	-	158'615	-	-	3661
9'208'601	1'725'000	2'180'764	-	-	-	682'147'564	15'828'222	15'355'626	3690
-	-	-	-	-	-	-	6'020	-	3699
-	-	-	-	722'244'988	-	-	-	1'968'933	38
-	-	-	-	722'244'988	-	-	-	1'968'933	3894
96'490'311	2'254'776'257	131'875'949	816'854'710	1'555'913'696	206'254'027	1'673'420'210	145'787'304	528'925'737	
48'826'689	-	-	403'252	-	-	3'278'660	-	2'252'805	37
2'613'991	-	-	-	-	-	-	-	-	3700
224'697	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
517'750	-	-	403'252	-	-	-	-	2'252'805	3702
45'000	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
22'231'211	-	-	-	-	-	3'278'660	-	-	3705
1'806'853	-	-	-	-	-	-	-	-	3706
21'387'188	-	-	-	-	-	-	-	-	3707
329'391	419'338	216'621	5'036'624	6'486'863	579'946	66'163	9'808	114'079	39
18'118	40'317	30'440	27'302	-	2'509	448	1'839	9'683	3900
311'273	379'021	186'182	5'009'322	6'486'863	577'436	65'715	7'969	104'395	3910
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3990
145'646'391	2'255'195'595	132'092'570	822'294'586	1'562'400'559	206'833'973	1'676'765'032	145'797'112	531'292'621	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2022**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
40	Revenus fiscaux	8'429'021'755	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'918'559'272	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	983'660'036	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	1'270'231'255	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'405'561	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	93'677'372	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'812'559'486	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	214'822'398	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	17'440'345	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	276'821'066	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	130'849'490	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	309'748'522	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	263'784'009	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	9'068'759	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	117'634'737	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'504'705	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	254'744	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	260'338'044	-	222'091	-	-	15'338'176
4100	Patentes	319'156	-	-	-	-	277'777
4110	Part au bénéfice net de la BNS	233'954'972	-	-	-	-	-
4120	Concessions	26'063'916	-	222'091	-	-	15'060'399
42	Taxes et redevances	437'567'513	1'327'495	8'851'270	1'237'865	584'903	14'606'565
4210	Emoluments pour actes administratifs	152'125'942	103'310	525'058	2'408	-	982'573
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'036'875	-	143'820	-	355'754	-
4221	Paiement pour prestations particulières	38'417	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	96'479	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	514'344	-	-	-	210'959	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'602'594	602'656	4'538'370	-	-	3'976'358
4250	Ventes	5'309'409	143'284	478'407	-	-	289'859
4260	Remboursements et participations de tiers	74'406'762	478'242	3'147'608	644'871	18'183	8'915'786
4270	Amendes	84'967'240	-	17'750	-	-	23'214
4290	Autres taxes	24'469'450	2	257	590'586	7	418'775
43	Revenus divers	173'592'729	942'694	16'512'648	1'451'168	3'768'842	852'883
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'768'760	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	70'573'423	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	30'070'306	262'328	1'189'870	786	3'652'713	26'188
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'455'383	-	3'433'290	-	-	67'095
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'544'102	-	10'769'727	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	9'070	-	-	-	-	9'070
4329	Autres variations de stocks	22'612	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	46'149'075	680'366	1'119'761	1'450'382	116'128	750'530
44	Revenus financiers	271'674'587	39'459	22'131'113	25'399	-	5'995'192
4400	Intérêts des liquidités	-206'673	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	147'574'570	-	-	-	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	2'796'708	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	25'399	-	-	25'399	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	2'409'336	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles PF	8'920'404	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	171'649	-	-	-	-	-
4420	Dividendes	3'581'478	-	-	-	-	-
4442	Réévaluations de participations PF	6'151'130	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	357'246	-	-	-	-	86'546
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. Publiques voir 446)	34'360	-	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	48'978'711	-	-	-	-	5'500'000
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation de droit privé	1'616'913	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	48'253'144	-	21'162'897	-	-	408'646
4471	Paiement pour appartements de service du PA	594'651	-	594'651	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	353'835	39'459	311'840	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	61'726	-	61'726	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'614'240'432	61'104	18'563'437	354'104'191	5'061'540	4'152'810
4600	Parts aux revenus de la Confédération	867'651'269	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	50'743'890	-	510'000	-	-	52'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	37'322'757	-	-	1'286'661	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'366'452	-	-	-	-	1'233
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	32'668'904	-	3'630'784	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	157'487'812	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'207'502	1'308'000	-
4630	Subventions de la Confédération	377'050'164	-	1'434'013	320'000'180	201'703	3'579'789
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	416'850	-	175'000	-	-	-
4638	Subventions provenant de l'étranger	41'768	-	-	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'546'745	-	10'951'769	-	-	429'397
4690	Autres revenus de transferts	43'303'634	61'104	-	28'609'848	3'551'837	90'392
4699	Redistributions	1'861'871	-	1'861'871	-	-	-
	Totaux intermédiaires	11'186'435'060	2'370'752	66'280'559	356'818'623	9'415'285	40'945'625
47	Subventions à redistribuer	82'861'604	-	300'000	24'143'744	3'656'455	48'826'689
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	79'112'992	-	-	20'695'132	3'656'455	48'826'689
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	2'999'534	-	-	2'999'534	-	-
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	700'000	-	300'000	400'000	-	-
4707	Subventions à redistribuer des ménages privés	49'078	-	-	49'078	-	-
49	Facturations internes	14'519'154	1'706	223'170	-	-	462'987
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	536'913	-	-	-	-	453'669
4910	Prestations de services	13'982'241	1'706	223'170	-	-	9'318
	Totaux généraux	11'283'815'818	2'372'458	66'803'729	380'962'367	13'071'740	90'235'301

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2022**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Z Politique Publique Poubelle	Nature
-	-	-	8'428'924'471	-	97'284	-	-	-	40
-	-	-	2'918'559'272	-	-	-	-	-	4000
-	-	-	983'660'036	-	-	-	-	-	4001
-	-	-	1'270'231'255	-	-	-	-	-	4002
-	-	-	7'405'561	-	-	-	-	-	4008
-	-	-	93'677'372	-	-	-	-	-	4009
-	-	-	1'812'559'486	-	-	-	-	-	4010
-	-	-	214'822'398	-	-	-	-	-	4011
-	-	-	17'440'345	-	-	-	-	-	4019
-	-	-	276'821'066	-	-	-	-	-	4021
-	-	-	130'849'490	-	-	-	-	-	4022
-	-	-	309'748'522	-	-	-	-	-	4023
-	-	-	263'784'009	-	-	-	-	-	4024
-	-	-	9'068'759	-	-	-	-	-	4025
-	-	-	117'634'737	-	-	-	-	-	4030
-	-	-	2'504'705	-	-	-	-	-	4031
-	-	-	157'461	-	97'284	-	-	-	4033
-	-	38'100	244'717'975	-	21'702	-	-	-	41
-	-	-	37'052	-	4'327	-	-	-	4100
-	-	-	233'954'972	-	-	-	-	-	4110
-	-	38'100	10'725'951	-	17'375	-	-	-	4120
19'894'245	45'410'027	136'753'879	110'602'729	43'654'999	6'652'057	9'027'475	38'964'003	-	42
133'342	33'805'943	40'345'519	28'027'628	14'437'159	3'339'012	7'255'347	23'168'644	-	4210
1'164'350	-	372'950	-	-	-	-	-	-	4220
30'602	7'816	-	-	-	-	-	-	-	4221
96'479	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
8'240	-	293'345	-	1'800	-	-	-	-	4231
711'243	2'450	10'917'148	57'707'131	-	134'634	14'573	14'998'030	-	4240
1'856'054	-1'133	1'852'625	1'322	402'849	99'853	-	186'288	-	4250
15'893'478	212'167	15'432'118	11'506'097	14'337'165	2'182'962	1'027'419	610'666	-	4260
450	1'792'990	67'540'173	-	14'476'025	398'796	717'467	375	-	4270
8	9'589'795	1	13'360'551	-	496'799	12'669	-	-	4290
10'606'939	247'412	6'276'504	21'217'058	72'132'044	22'122'492	11'032'779	6'429'267	-	43
6'768'760	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	4	-	70'459'498	113'921	-	-	-	4301
1'340'441	59'212	613'505	1'618'908	1'571	20'948'654	355'611	518	-	4309
-	187'320	-	-	-	-740	-	4'768'418	-	4310
-	-	-	-	774'375	-	-	-	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4320
22'612	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
2'475'127	880	5'662'995	19'598'150	896'600	1'060'657	10'677'168	1'660'331	-	4390
-	82'460	2'536	213'744'457	0	579'887	5'770'000	23'304'083	-	44
-	-	-	-206'673	-	-	-	-	-	4400
-	-	-	147'574'570	-	-	-	-	-	4401
-	34'953	-	2'761'755	-	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	-	2'409'336	-	-	-	-	-	4410
-	-	-	6'913'151	-	579'887	-	1'427'365	-	4411
-	-	-	171'649	0	-	-	-	-	4419
-	-	-	3'581'478	-	-	-	-	-	4420
-	-	-	6'151'130	-	-	-	-	-	4442
-	47'507	-	223'194	-	-	-	-	-	4450
-	-	-	34'360	-	-	-	-	-	4452
-	-	-	16'550'310	-	-	5'770'000	21'158'401	-	4461
-	-	-	1'616'913	-	-	-	-	-	4463
-	-	-	25'963'283	-	-	-	718'317	-	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	2'536	-	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4479
49'806'129	3'155'665	81'035'094	997'370'850	-	19'529'320	42'436'399	38'963'895	-	46
-	-	-	839'883'038	-	1'279'301	-	26'488'930	-	4600
-	-	45'045'896	-	-	-	2'338'906	2'797'089	-	4610
6'575'990	-	20'483'837	-	-	8'976'268	-	-	-	4611
-	-	13'365'220	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	29'038'120	-	-	4613
-	-	-	157'487'812	-	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	4'012'815	-	-	-	4622
39'946'531	73'100	1'299'636	-	-	-	10'515'211	-	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	250'000	-	4632
241'850	-	-	-	-	-	-	-	-	4634
-	-	-	-	-	-	-	41'768	-	4638
442'309	586'633	750'529	-	-	-	-	9'386'108	-	4660
2'599'449	2'495'931	89'976	-	-	5'260'936	544'162	-	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4699
80'307'313	48'895'564	224'106'113	10'016'577'541	115'787'043	49'002'741	68'266'654	107'661'248	-	47
-	-	403'252	-	-	3'278'660	-	2'252'805	-	4700
-	-	403'252	-	-	3'278'660	-	2'252'805	-	4704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4707
310'454	252'023	2'329'220	9'034'978	858'977	54'273	2'253	989'113	-	49
52'027	-	14'721	-	-	16'496	-	-	-	4900
258'426	252'023	2'314'499	9'034'978	858'977	37'778	2'253	989'113	-	4910
80'617'766	49'147'587	226'838'585	10'025'612'519	116'646'020	52'335'674	68'268'907	110'903'165	-	





A3. Effectifs par politique publique





**Evolution du nombre de postes par politique publique (2021 à 2022)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

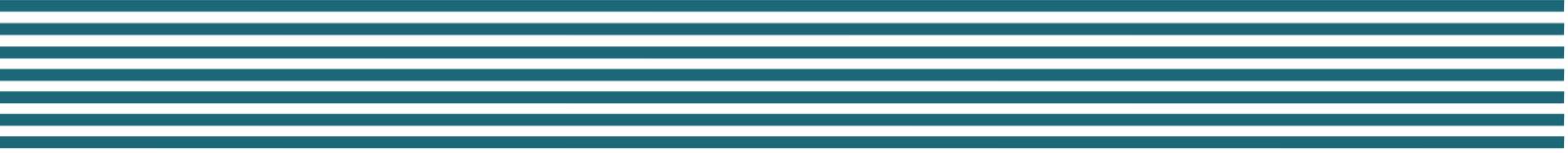
ENTITES ETAT	Budget 2021	12èmes provisoires 2022	12èmes provisoires 2022 avec crédits suppl. adoptés le 2 mars	Consommés au 31 décembre 2022	Ecart consommation au 31 décembre 2022 vs 12èmes provisoires 2022	
					en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	216.3	216.3	218.2	210.0	-6.3	-2.9%
B Etats-majors et prestations transversales	1'377.0	1'377.0	1'407.2	1'382.2	5.2	0.4%
C Cohésion sociale	378.2	378.2	390.2	376.9	-1.2	-0.3%
D Culture, sport et loisirs	24.9	24.9	26.7	32.1	7.2	28.7%
E Environnement et énergie	303.8	303.8	307.3	293.6	-10.3	-3.4%
F Formation	8'857.1	8'886.9	8'962.3	9'120.6	233.7	2.6%
G Aménagement et logement	374.6	374.6	376.6	361.5	-13.1	-3.5%
H Sécurité et population	3'460.0	3'460.0	3'517.0	3'447.0	-13.0	-0.4%
I Impôts et finances	798.2	798.2	797.7	766.6	-31.6	-4.0%
J Justice	795.7	795.7	811.1	827.0	31.2	3.9%
K Santé	339.9	149.3	151.4	203.3	54.0	36.2%
L Economie et emploi	473.3	463.3	461.0	405.4	-57.9	-12.5%
M Mobilité	374.8	374.8	388.0	381.5	6.7	1.8%
Total entités état	17'773.8	17'603.0	17'814.7	17'807.4	204.5	1.2%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2021	Budget 2022	Consommés au 31 décembre 2022	Ecart consommation au 31 décembre 2022 vs budget 2022		
				en nombre de postes	en % du budget	
A Autorités et gouvernance (FIPOI)	63.4		62.0	62.3	0.3	0.5%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'712.2		1'770.6	1'863.7	93.2	5.3%
E Environnement et énergie (SIG)	1'600.0		1'609.0	1'619.0	10.0	0.6%
F Formation (Université)	3'144.4		3'166.3	2'756.5	-409.8	-12.9%
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	50.5		57.4	55.3	-2.1	-3.7%
K Santé (HUG & IMAD)	13'343.8		13'101.3	12'987.4	-113.9	-0.9%
L Economie et emploi (FTI, Paalexpo, Ports Francs)	248.7		244.8	249.9	5.2	2.1%
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des parkings)	3'307.8		3'303.9	3'299.7	-4.3	-0.1%
Total entités contrôlées	23'470.7		23'315.2	22'893.8	-421.4	-1.8%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2021	Budget 2022	Consommés au 31 décembre 2022	Ecart consommation au 31 décembre 2022 vs budget 2022		
				en nombre de postes	en % du budget	
F Formation (HES)	1'063.9		1'105.8	1'094.2	-11.6	-1.1%
K Santé (EMS)	4'008.7		4'114.5	4'047.2	-67.3	-1.6%
Total autres subventionnées	5'072.6		5'220.3	5'141.4	-78.9	-1.5%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.





A4. Subventions accordées





SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2021 A 2022 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 3690 Autres charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					636'663	-308'083	-32.6%	944'746	581'847
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			30'000	-120'000	-80.0%	150'000	-
cha	Conseil d'Etat subventions diverses		af			10'000	-40'000	-80.0%	50'000	-
cha	Téléphérique du Salève		ns			278'887	-21'113	-7.0%	300'000	300'435
cha	Interreg V		ns			190'112	-59'888	-24.0%	250'000	250'000
cha	Protocole subventions diverses +		ns			127'664	-67'082	-34.4%	194'746	314'12
	A03 Exercice des droits politiques					10'000	-30'000	-75.0%	40'000	-
cha	Promotion citoyenne +		af			10'000	-10'000	-50.0%	20'000	-
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			-	-20'000	-100.0%	20'000	-
	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					27'706'397	5'231'787	23.3%	22'474'610	21'799'882
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	PL 13126 2025		1'192'849	10'412	0.9%	1'182'437	1'182'437
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 12572 2023		581'592	-		581'592	581'592
df	Fédération genevoise de coopération		af	L 12754 2024		3'000'000	-		3'000'000	3'000'000
df	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 12845 2024		1'018'739	-		1'018'739	1'018'739
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12627 2023		599'541	-		599'541	599'541
df	F-information - filigrane		af	L 12568 2023		555'000	-		555'000	555'000
df	Viol secours		af	L 12846 2024		387'051	-		387'051	387'051
df	SOS femmes		af	L 12835 2024		351'450	-		351'450	351'450
df	Association Vires		af	L 12841 2024		297'000	-		297'000	297'000
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse +		af			204'000	-		204'000	204'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			209'884	9'884	4.9%	200'000	309'999
df	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)		af			100'000	-		100'000	100'000
df	Geneva Cities HUB		af			50'310	-		50'310	50'310
df	Association Violence que faire		af			39'248	-552	-1.4%	39'800	39'248
df	Association Face-à-Face		af			-	-100'000	-100.0%	100'000	-
df	Comité International Croix-Rouge ¹⁾		ns			10'500'000	6'000'000	133.3%	4'500'000	4'500'000
df	Aide aux pays en voie de développement ^(LRT) +		ns			5'940'160	-109'840	-1.8%	6'050'000	6'013'301
df	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'416'073	-131'927	-8.5%	1'548'000	1'415'045
df	Médecins sans Frontières		ns			1'000'000	-		1'000'000	1'000'000
df	Genève internationale subventions diverses +		ns			188'701	104'011	122.8%	84'690	34'692
df	Location auprès de tiers pour ONG		ns			74'799	-150'201	-66.8%	225'000	160'476
df	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
df	Contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'137'171'968	-76'904'963	-6.3%	1'214'076'931	1'116'089'477
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	oui	ind	L 12414 2022		85'977'649	7'294'423	9.3%	78'683'226	78'683'226
dcs	Association Argos	oui	ind	L 12817 2024		2'821'137	15'845	0.6%	2'805'292	2'805'292
dcs	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 12822 2024		1'415'725	11'206	0.8%	1'404'519	1'404'519
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 12842 2024		836'882	200'000	31.4%	636'882	636'882
dcs	Caritas Genève		af	L 12842 2024		738'232	200'000	37.2%	538'232	538'232
dcs	Fondation Partage		af	PL 13240 2025		550'000	550'000		-	-
dcs	Fondation Phénix		af	L 12818 2024		356'372	-		356'372	356'372
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 12816 2024		236'939	-		236'939	236'939
dcs	Le Refuge - Dialogai		af	L 12849 2024		200'000	-		200'000	200'000
dcs	Première Ligne		af	L 12848 2024		182'000	-		182'000	182'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			871'844	-35'129	-3.9%	906'973	837'673
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	184'447
dcs	Scène Active		af			146'000	-		146'000	146'000
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
dcs	Association 6 Logis		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dcs	Covid-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836) ²⁾		ns			-	-		-	-38'065
dcs	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (lois 12821 et 12939) ²⁾		ns			-	-		-	1'400'000
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			560'949'207	-15'990'800	-2.8%	576'940'007	552'893'070
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			363'256'357	-44'583'643	-10.9%	407'840'000	364'235'901
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			51'202'886	-3'931'714	-7.1%	55'134'600	46'070'733
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			33'737'474	-8'435'226	-20.0%	42'172'700	32'162'354
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			13'247'471	-9'116'729	-40.8%	22'364'200	14'422'989
dcs	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle		pp			11'410'000	-		11'410'000	9'410'000
dcs	Chèques formation		pp			4'358'583	-1'141'417	-20.8%	5'500'000	4'652'082
dcs	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			1'427'325	-715'675	-33.4%	2'143'000	1'692'577
dcs	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
dcs	Remboursement des écolages de musique		pp			825'909	-683'992	-45.3%	1'509'900	867'764
dcs	LAVI indemnités		pp			633'218	-542'113	-46.1%	1'175'331	502'179
	C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					330'236'906	-4'992'940	-1.5%	335'229'846	319'911'974
dcs	Association AVIVO		af			49'000	-		49'000	49'000
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			252'366'828	-7043'172	-2.7%	259'410'000	244'629'694
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			69'184'478	582'478	0.8%	68'602'000	66'751'493
dcs	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			6'494'433	1'285'587	24.7%	5'208'846	6'402'520
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			2'142'168	182'168	9.3%	1'960'000	2'079'266
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					463'815'940	-5'647'598	-1.2%	469'463'538	453'221'213
dcs	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 13136	2025	73'804'605	5'095'178	7.4%	68'709'427	68'709'427
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	25'505'541	883'593	3.6%	24'621'948	24'565'762
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 13136	2025	21'101'993	799'512	3.9%	20'302'481	20'302'481
dcs	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	20'895'659	393'070	1.9%	20'502'589	20'502'589
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 13136	2025	19'307'552	326'248	1.7%	18'981'304	18'981'304
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 13136	2025	3'237'621	-6'775'899	-67.7%	10'013'520	3'853'009
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	12'948'036	836'548	6.9%	12'111'488	12'111'488
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 13136	2025	7'790'683	76'184	1.0%	7'714'499	7'599'499
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 13136	2025	6'209'579	-54'438	-0.9%	6'264'017	5'832'787
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 13136	2025	5'770'555	731'737	14.5%	5'038'818	4'847'818
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 13136	2025	4'596'387	40'715	0.9%	4'555'672	4'555'672
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 13136	2025	2'251'198	47'621	2.2%	2'203'577	2'203'577
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	L 13136	2025	917'891	132'509	16.9%	785'382	785'382
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 13136	2025	682'455	20'311	3.1%	662'144	662'144
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 13136	2025	509'321	4'082	0.8%	505'239	505'239
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 13136	2025	288'136	4'615	1.6%	283'521	283'521
dcs	Fondation Cap loisirs		af	L 13136	2025	1'264'726	300'000	31.1%	964'726	964'726
dcs	Pro Infirmis		af	L 13136	2025	512'389	223'000	77.1%	289'389	289'389
dcs	Insieme Genève		af	L 13136	2025	495'346	320'000	182.5%	175'346	175'346
dcs	Association Dracar		af	L 13136	2025	350'000	350'000		-	-
dcs	Association Cérébral Genève		af	L 13136	2025	317'171	240'000	311.0%	77'171	77'171
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	197'749
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	120'579
dcs	Association Réshange		af			120'000	-		120'000	120'000
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	115'207
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	95'645
dcs	Anytas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		ns			492'108	-		492'108	492'108
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	196'844
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			166'501'002	-8'698'200	-5.0%	175'199'202	167'256'419
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			81'827'252	-1'631'248	-2.0%	83'458'500	82'200'913
dcs	Abonnements TPG - AI		pp			2'422'790	95'691	4.1%	2'327'099	2'398'288
dcs	Prestations d'aide sociale - AI		pp			2'747'864	591'574	27.4%	2'156'290	1'997'074
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					88'120'585	-10'929'842	-11.0%	99'050'427	91'164'118
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 12887 2022		24'074'770	460'067	1.9%	23'614'703	23'614'703
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 13037 2025		373'507	-		373'507	373'507
dcs	Camarada		af	L 13037 2025		287'100	-		287'100	287'100
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			2'218'269	-1'888'100	-46.0%	4'106'369	4'104'334
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			676'005	-178'995	-20.9%	855'000	618'741
dcs	BIE autres subventions		ns			176'956	-3'044	-1.7%	180'000	178'459
dcs	BIE cours de français		ns			138'580	-31'420	-18.5%	170'000	140'415
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	98'620
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			41'422'744	-2'577'256	-5.9%	44'000'000	41'331'766
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			14'679'241	-6'195'759	-29.7%	20'875'000	16'771'491
dcs	Aides sociales FAM		pp			2'755'436	-392'011	-12.5%	3'147'447	2'435'328
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			376'676	-123'324	-24.7%	500'000	368'354
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					68'232'264	15'021'450	28.2%	53'210'814	49'117'597
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 12414 2022		16'084'519	579'309	3.7%	15'505'210	15'505'210
dcs	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	oui	ind	L 13126 2025		4'218'886	2'205'560	109.5%	2'013'326	-
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 12820 2024		826'106	-		826'106	826'106
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 12819 2024		207'900	-		207'900	207'900
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			205'983	-294'017	-58.8%	500'000	354'683
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile ³⁾		pp			45'596'304	12'530'598	37.9%	33'065'706	32'160'997
dcs	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Prestations RMNA		pp			1'029'865	-		1'029'865	-
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					82'469	-37'531	-31.3%	120'000	116'651
dcs	Appui social - SPAd		pp			82'469	-37'531	-31.3%	120'000	116'651

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	D01 Culture					33'156'996	9'213'391	38.5%	23'943'605	44'676'995
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12985 2024		9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)		af	L 13002 2024		4'759'000	150'000	3.3%	4'609'000	4'609'000
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 12626 2023		1'394'375	-		1'394'375	1'394'375
dcs	Fondation Bodmer (LRT)		af	L 12626 2023		915'000	-		915'000	915'000
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LRT)		af	L 12626 2023		869'375	-		869'375	869'375
dcs	Concours de Genève (LRT)		af	L 12872 2024		674'030	-		674'030	674'030
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature (LRT)		af	L 12886 2024		466'500	-		466'500	466'500
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		af			2'321'395	63'701	2.8%	2'257'694	2'170'555
dcs	Soutien au livre et à l'écrit (LRT) +		af			861'010	-8'690	-1.0%	869'700	821'432
dcs	Tarifs jeunes (LRT)		af			595'380	-40'920	-6.4%	636'300	634'765
dcs	Fondation pour l'Ecrit (LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			197'900	-100	-0.1%	198'000	198'000
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève (LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Musée international de la Réforme (MIR)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - culture		af			-	-64'000	-100.0%	64'000	63'585
dcs	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751, 12990 et 13128) ²⁾		ns			9'150'000	9'150'000		-	20'909'757
dcs	Bourses et résidences		ns			220'000	-20'000	-8.3%	240'000	217'900
dcs	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			155'400	-16'600	-9.7%	172'000	155'090
	D02 Sport et loisirs					4'111'210	-233'384	-5.3%	4'444'594	4'407'090
dcs	Stade de Genève		af	PL 13201 2025		1'090'000	-		1'090'000	1'090'000
dcs	Genève Futur Hockey LRT		af	L 13051 2025		900'000	-		900'000	900'000
dcs	Genève-Plage		af	PL à venir		521'000	-220'000	-29.7%	741'000	741'000
dcs	Soutien à la relève sportive + LRT		af			1'263'000	-1'298	-0.1%	1'264'298	1'263'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			181'210	-86	0.0%	181'296	178'090
dcs	Elite individuelle LRT		af			112'000	-6'000	-5.1%	118'000	115'000
dcs	Elite individuelle - canton		af			44'000	-6'000	-12.0%	50'000	20'000
dcs	Fondation des Evaux		af			-	-100'000	-100.0%	100'000	100'000
	E01 Protection de l'environnement					195'000	135'000	225.0%	60'000	46'500
dt	2050Today		af			100'000	100'000		-	-
dt	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif +		af			50'000	50'000		-	-
dt	Subventions associations diverses +		af			5'000	-15'000	-75.0%	20'000	6'500
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					8'325'642	248'642	3.1%	8'077'000	7'829'455
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			8'325'642	498'642	6.4%	7'827'000	7'829'455
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	E03 Gestion des eaux					418'883	-722'578	-63.3%	1'141'461	501'753
dt	Education à la nature +		af			122'020	112'020	1120.2%	10'000	10'000
dt	Barrage du seuil (SIG)		ns			133'943	-54'307	-28.8%	188'250	174'733
dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			103'535	-965	-0.9%	104'500	106'638
dt	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			9'384	-779'327	-98.8%	788'711	160'381
	E04 Agriculture et nature					6'554'954	1'125'719	20.7%	5'429'235	8'539'918
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 12765 2024		1'834'000	-		1'834'000	1'834'000
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre)		af	L 12765 2024		300'000	-		300'000	300'000
dt	Vulgarisation AgriVulg		af	L 12765 2024		278'000	-		278'000	278'000
dt	Fondation Neptune		af	L 12528 2022		265'786	-		265'786	265'786
dt	Faune		af			528'558	-1'442	-0.3%	530'000	477'730
dt	Vulgarisation divers +		af			207'150	-		207'150	207'150
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af			99'999	-1	0.0%	100'000	91'500
dt	Forêt : subventions diverses +		af			78'000	-		78'000	78'000
dt	Viticulture +		af			34'650	-		34'650	34'650
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			29'999	-1	0.0%	30'000	4'532
dt	Promotion de l'agriculture +		af			10'574	-9'950	-48.5%	20'524	10'524
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			1'106'761	361'761	48.6%	745'000	324'067
dt	Dégâts dus à la faune		ns			426'167	126'167	42.1%	300'000	224'063
dt	Contributions pour des prestations écologiques		ns			348'362	-1'638	-0.5%	350'000	328'582
dt	Améliorations structurelles		ns			227'164	-22'836	-9.1%	250'000	340'852
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			32'959	-62'041	-65.3%	95'000	8'856
dt	Fonds forestier communes		ns			11'125	-		11'125	11'125
dt	Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF (loi 12937) ²⁾		ns			778'300	778'300		-	2'909'000
dt	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823) ²⁾		ns			-42'600	-42'600		-	811'500
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					25'390'775	-3'105'622	-10.9%	28'496'397	30'890'870
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 12599 2023		2'350'000	-		2'350'000	2'350'000
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 13045 2025		878'401	-		878'401	878'401
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 13045 2025		100'000	-836'000	-89.3%	936'000	936'000
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 13045 2025		1'518'004	-50'000	-3.2%	1'568'004	1'568'004
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 13045 2025		980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes +		af			437'010	-87'292	-16.6%	524'302	398'151
dip	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	150'000
dip	Association Reliance		af			113'000	-		113'000	113'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
dip	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	30'000
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			8'561'000	836'000	10.8%	7'725'000	7'725'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'568'294	89'884	1.6%	5'478'410	5'679'795
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			639'420	86'609	15.7%	552'811	576'089
dip	Subvention ordinaire à la FFPC		ns			3'931'885	-145'790	-3.6%	4'077'675	4'077'675
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			-	-3'006'559	-100.0%	3'006'559	3'006'559
dip	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020 et 2715-2021) ²⁾		ns			-	-		-	2'300'000
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			47'526	7'526	18.8%	40'000	35'961
dip	Appui social ESII		pp			20'000	-		20'000	20'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					78'745'653	865'099	1.1%	77'880'554	71'991'477
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	16'980'316	135'607	0.8%	16'844'709	16'844'709
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	8'541'872	413'501	5.1%	8'128'371	8'128'371
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	5'774'164	363'950	6.7%	5'410'214	5'410'214
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	5'508'398	-257'162	-4.5%	5'765'560	5'765'560
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 13126	2025	3'334'888	297'838	9.8%	3'037'050	3'037'050
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 13126	2025	2'159'117	155'846	7.8%	2'003'271	2'003'271
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	1'255'495	367'615	41.4%	887'880	887'880
dip	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 13126	2025	665'425	-3'332'170	-83.4%	3'997'595	739'632
dip	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée ⁴⁾		pp			33'955'467	3'340'431	10.9%	30'615'036	28'963'376
dip	Mesures de soutien à domicile		pp			266'025	-563'975	-67.9%	830'000	-
dip	Frais de placements OMP		pp			235'100	-29'769	-11.2%	264'868	177'651
dip	Appui social mineurs OMP		pp			69'387	-26'613	-27.7%	96'000	33'763
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					96'774'593	7'940'001	8.9%	88'834'592	93'030'771
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 13126	2025	38'420'389	1'202'479	3.2%	37'217'910	37'217'910
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 13126	2025	8'838'290	202'843	2.3%	8'635'447	8'635'447
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126	2025	6'581'592	169'172	2.6%	6'412'420	6'412'420
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 13126	2025	2'547'964	579'981	29.5%	1'967'983	1'967'983
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126	2025	1'801'945	20'482	1.1%	1'781'463	1'781'463
dip	Fondation 022 Familles		af	L 12830	2024	454'430	-		454'430	454'430
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12830	2024	331'182	-		331'182	331'182
dip	Ecole des parents		af	L 12830	2024	319'904	-		319'904	319'904
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 13069	2024	377'000	-		377'000	377'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 13069	2024	310'700	-		310'700	310'700
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 13069	2024	198'000	-		198'000	198'000
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af	L 13069	2024	105'510	-		105'510	105'510
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 13069	2024	105'109	-		105'109	105'109
dip	Colonies de vacances - divers +		af			497'843	15'830	3.3%	482'013	435'617
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	157'764
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	143'629
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
dip	Soutien à l'enfance +		af			76'954	-		76'954	76'954
dip	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			1'520'000	200'000	15.2%	1'320'000	1'320'000
dip	Covid-19 Fondation officielle de la jeunesse ²⁾		ns			1'725'000	1'725'000		-	-
dip	Mesures éducatives et de placements		pp			32'175'799	3'824'214	13.5%	28'351'585	32'594'160
	F05 Hautes écoles					512'366'354	4'483'128	0.9%	507'883'226	507'385'226
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12608	2023	364'954'405	3'775'505	1.0%	361'178'900	361'178'900
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12867	2024	26'585'991	707'623	2.7%	25'878'368	25'878'368
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12829	2024	15'036'918	-		15'036'918	15'036'918
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			105'751'000	-		105'751'000	104'278'000
dip	Covid-19 Indemnité Université de Genève ²⁾		ns			-	-		-	975'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	F06 Prestations transversales liées à la formation					35'631'134	91'751	0.3%	35'539'383	35'382'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 12405	2022	13'763'780	28'534	0.2%	13'735'246	13'735'246
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 12405	2022	11'443'272	24'954	0.2%	11'418'318	11'418'318
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 12405	2022	4'338'493	13'676	0.3%	4'324'817	4'324'817
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM	oui	ind	L 12405	2022	1'264'336	-		1'264'336	1'264'336
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical	oui	ind	L 12405	2022	723'069	-		723'069	723'069
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly	oui	ind	L 12405	2022	709'830	-		709'830	709'830
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève	oui	ind	L 12405	2022	597'741	-		597'741	597'741
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève	oui	ind	L 12405	2022	552'266	-		552'266	552'266
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi	oui	ind	L 12405	2022	462'579	-		462'579	462'579
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise	oui	ind	L 12405	2022	362'120	-		362'120	362'120
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			214'929	81'442	61.0%	133'487	133'487
dip	Confédération des écoles de musique		af			195'000	-		195'000	195'000
dip	Vivre Ensemble +		af			185'570	-8'490	-4.4%	194'060	184'805
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			179'253	-		179'253	173'000
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			-	-20'370	-100.0%	20'370	11'000
dip	Subvention à la restauration collective		pp			199'255	-20'745	-9.4%	220'000	213'854
dip	Fonds animation jeunesse		pp			272'750	-7'250	-2.6%	280'000	154'085
	G01 Logement et planification foncière					52'729'297	-1'954'146	-3.6%	54'683'443	49'100'930
dt	Cité Universitaire		ind	L 12596	2023	319'943	-		319'943	319'943
dt	Subvention au logement social		pp			52'409'354	-1'954'146	-3.6%	54'363'500	48'780'987
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					323'885	-14'593	-4.3%	338'478	333'885
dt	Projets régionaux et transfrontaliers		af			265'667	-4'593	-1.7%	270'260	265'667
dt	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
dt	OU Subventions diverses +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	10'000
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'349'575	9'764	0.4%	2'339'811	2'287'370
dt	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
dt	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'049	-		31'049	31'049
dt	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	30'000
dt	Subventions associations diverses +		af			5'000	-15'000	-75.0%	20'000	-
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'175'764	24'764	1.2%	2'151'000	2'118'559
	H01 Sécurité publique					256'839	-2'581	-1.0%	259'420	238'569
dsps	Association Rhizome		af			164'000	-951	-0.6%	164'951	164'000
dsps	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dsps	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
dsps	Subventions diverses DSPS +		af			18'270	-1'630	-8.2%	19'900	-
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					485'122	266'568	122.0%	218'554	211'075
dsps	Association REPR		af	L 12967	2025	435'554	267'000	158.4%	168'554	168'554
dsps	Aumônerie de la prison +		af			49'568	-432	-0.9%	50'000	42'521
	H03 Population, droit de cité et migration					86'240	86'240		-	-
dsps	Centre social protestant - Service d'aide aux victimes de traite des êtres humains		af			86'240	86'240		-	-

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	H04 Sécurité civile et armée					385'935	-87'765	-18.5%	473'700	501'482
dsps	PC instruction communes		af			96'040	-23'110	-19.4%	119'150	31'800
dsps	PC matériel communes		af			50'017	-39'983	-44.4%	90'000	29'942
dsps	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
dsps	PC divers +		af			4'400	-		4'400	4'400
dsps	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			-	-4'000	-100.0%	4'000	1'000
dsps	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	1'000
dsps	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dsps	Jeunes sapeurs-pompiers		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dsps	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
dsps	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			-	-500	-100.0%	500	500
dsps	Rétribution des chefs de musique		ns			120'842	-11'158	-8.5%	132'000	120'870
dsps	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	55'000
dsps	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			9'636	-5'364	-35.8%	15'000	14'200
dsps	Covid-19 PC instruction communes ²⁾		ns			-	-		-	192'770
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					1'549'980'937	116'974'232	8.2%	1'433'006'705	1'537'692'852
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	oui	ind	L 12722 2023		223'314'640	19'332'561	9.5%	203'982'079	203'982'079
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 12722 2023		202'818'887	1'625'865	0.8%	201'193'022	201'193'022
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 12722 2023		191'787'582	2'204'767	1.2%	189'582'815	189'582'815
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - surcoûts énergies	non	ind	L 12722 2023		27'000'000	27'000'000		-	-
dsps	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	oui	ind	L 12992 2023		87'515'411	4'223'140	5.1%	83'292'271	83'292'271
dsps	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	PL 13083 2023		8'409'399	189'330	2.3%	8'220'069	8'185'772
dsps	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	oui	ind	PL 13083 2023		7'473'162	230'788	3.2%	7'242'374	7'242'374
dsps	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	PL 13083 2023		7'007'595	187'112	2.7%	6'820'483	6'820'483
dsps	EMS - Val Fleury	oui	ind	PL 13083 2023		6'609'567	-694'568	-9.5%	7'304'135	6'837'914
dsps	EMS - Le Prieuré	oui	ind	PL 13083 2023		4'468'651	117'901	2.7%	4'350'750	4'350'750
dsps	EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	PL 13083 2023		4'368'374	-80'486	-1.8%	4'448'860	4'227'902
dsps	EMS - Butini	oui	ind	PL 13083 2023		4'348'274	109'578	2.6%	4'238'696	4'238'696
dsps	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	PL 13083 2023		4'010'651	119'311	3.1%	3'891'340	3'891'340
dsps	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places +	oui	ind	PL 13083 2023		3'701'042	1'624'402	78.2%	2'076'640	3'002'566
dsps	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	PL 13083 2023		3'497'232	78'038	2.3%	3'419'194	3'419'194
dsps	EMS - Les Charmettes	oui	ind	PL 13083 2023		3'216'740	96'971	3.1%	3'119'769	3'119'769
dsps	EMS - Châtelaine	oui	ind	PL 13083 2023		3'008'802	87'987	3.0%	2'920'815	2'920'815
dsps	EMS - La Terrassière	oui	ind	PL 13083 2023		2'923'502	92'507	3.3%	2'830'995	2'830'995
dsps	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	PL 13083 2023		2'836'808	101'648	3.7%	2'735'160	2'735'160
dsps	EMS - Notre Dame	oui	ind	PL 13083 2023		2'820'493	57'828	2.1%	2'762'665	2'762'665
dsps	EMS - La Plaine	oui	ind	PL 13083 2023		2'656'773	77'394	3.0%	2'579'379	2'579'379
dsps	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	PL 13083 2023		2'646'255	67'301	2.6%	2'578'954	2'578'954
dsps	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	PL 13083 2023		2'634'401	75'278	2.9%	2'559'123	2'559'123
dsps	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	PL 13083 2023		2'606'318	68'148	2.7%	2'538'170	2'442'019
dsps	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	PL 13083 2023		2'464'349	59'164	2.5%	2'405'185	2'405'185
dsps	EMS - Mouilles	oui	ind	PL 13083 2023		2'362'064	60'990	2.7%	2'301'074	2'301'074
dsps	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	PL 13083 2023		2'343'351	24'266	1.0%	2'319'085	2'319'085
dsps	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	PL 13083 2023		2'339'721	63'417	2.8%	2'276'304	2'276'304
dsps	EMS - De la Rive	oui	ind	PL 13083 2023		2'290'325	59'039	2.6%	2'231'286	2'231'286
dsps	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	PL 13083 2023		2'274'716	52'460	2.4%	2'222'256	2'222'256
dsps	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	PL 13083 2023		2'178'694	55'590	2.6%	2'123'104	2'123'104
dsps	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	PL 13083 2023		2'174'498	55'768	2.6%	2'118'730	2'118'730
dsps	EMS - Les Bruyères	oui	ind	PL 13083 2023		2'161'848	61'249	2.9%	2'100'599	2'100'599
dsps	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	PL 13083 2023		2'156'725	56'086	2.7%	2'100'639	2'100'639
dsps	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	PL 13083 2023		2'141'895	58'384	2.8%	2'083'511	2'083'511
dsps	EMS - Les Pervenches	oui	ind	PL 13083 2023		2'113'856	59'194	2.9%	2'054'662	2'054'662

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisoires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
dsps	EMS - La Provvidenza	oui	ind	PL 13083	2023	2'008'582	45'190	2.3%	1'963'392	1'963'392
dsps	EMS - Les Pins	oui	ind	PL 13083	2023	1'989'372	50'842	2.6%	1'938'530	1'938'530
dsps	EMS - Plantamour	oui	ind	PL 13083	2023	1'958'561	43'015	2.2%	1'915'546	1'915'546
dsps	EMS - Stella	oui	ind	PL 13083	2023	1'925'249	50'776	2.7%	1'874'473	1'874'473
dsps	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	PL 13083	2023	1'901'126	41'829	2.2%	1'859'297	1'859'297
dsps	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	PL 13083	2023	1'869'545	57'517	3.2%	1'812'028	1'812'028
dsps	EMS - Drize	oui	ind	PL 13083	2023	1'864'267	60'570	3.4%	1'803'697	1'803'697
dsps	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	PL 13083	2023	1'860'667	49'586	2.7%	1'811'081	1'811'081
dsps	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	PL 13083	2023	1'839'105	51'745	2.9%	1'787'360	1'787'360
dsps	EMS - Villa Mona	oui	ind	PL 13083	2023	1'807'627	43'961	2.5%	1'763'666	1'763'666
dsps	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	PL 13083	2023	1'766'776	47'153	2.7%	1'719'623	1'719'623
dsps	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	PL 13083	2023	1'758'294	46'297	2.7%	1'711'997	1'711'997
dsps	EMS - Résidence Jura	oui	ind	PL 13083	2023	1'747'782	43'483	2.6%	1'704'299	1'704'299
dsps	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	PL 13083	2023	1'662'897	42'541	2.6%	1'620'356	1'620'356
dsps	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	PL 13083	2023	1'628'345	44'336	2.8%	1'584'009	1'584'009
dsps	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	PL 13083	2023	1'582'762	36'622	2.4%	1'546'140	1'546'140
dsps	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	PL 13083	2023	1'378'188	43'097	3.2%	1'335'091	1'335'091
dsps	EMS - Le Léman	oui	ind	PL 13083	2023	1'121'707	26'804	2.4%	1'094'903	1'094'903
dsps	EMS - Les Mimosas	oui	ind	PL 13083	2023	1'109'637	26'490	2.4%	1'083'147	1'083'147
dsps	EMS - Villa Mandement	oui	ind	PL 13083	2023	1'055'797	23'729	2.3%	1'032'068	1'032'068
dsps	EMS - La Méridienne	oui	ind	PL 13083	2023	971'371	29'765	3.2%	941'606	941'606
dsps	Unités d'accueil temporaire (UAT) +		af	PL 13083	2023	2'053'004	-31'959	-1.5%	2'084'963	1'550'566
dsps	Quartier de l'Adret	oui	ind	L 12617	2023	1'799'050	16'272	0.9%	1'782'778	1'782'778
dsps	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 12617	2023	1'267'586	9'828	0.8%	1'257'758	1'257'758
dsps	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind	L 12617	2023	954'992	-1'182'801	-55.3%	2'137'793	651'134
dsps	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 12617	2023	859'339	7'111	0.8%	852'228	852'228
dsps	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 12617	2023	854'936	6'109	0.7%	848'827	848'827
dsps	Foyer de jour de Vessy	oui	ind	L 12617	2023	835'187	-64'813	-7.2%	900'000	840'000
dsps	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 12617	2023	763'752	6'002	0.8%	757'750	757'750
dsps	Foyer de jour Maison de Saconnay	oui	ind	L 12617	2023	756'319	5'638	0.8%	750'681	750'681
dsps	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 12617	2023	741'825	6'803	0.9%	735'022	735'022
dsps	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 12617	2023	724'575	7'262	1.0%	717'313	717'313
dsps	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 12617	2023	711'059	5'591	0.8%	705'468	705'468
dsps	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 12617	2023	697'889	5'693	0.8%	692'196	692'196
dsps	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 12617	2023	692'985	6'086	0.9%	686'899	686'899
dsps	IEPA Clair Val	oui	ind	L 12617	2023	1'878	-	-	-	-
dsps	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 12617	2023	-	-803'408	-100.0%	803'408	-
dsps	Le Chaperon rouge		af	L 12617	2023	1'101'500	-	-	1'101'500	1'101'500
dsps	Coopérative de soins infirmiers		af	L 12617	2023	695'000	-	-	695'000	695'000
dsps	Sages-Femmes à domicile		af	L 12617	2023	576'580	-	-	576'580	576'580
dsps	Services Alzheimer GE		af	L 12617	2023	407'500	-	-	407'500	407'500
dsps	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 13057	2025	370'887	-6'213	-1.6%	377'100	370'887
dsps	Programmes d'efficacité du réseau de soins +		af			708'802	-21'214	-2.9%	730'016	704'024
dsps	Soins palliatifs		af			180'000	-	-	180'000	113'680
dsps	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			110'000	-1'093	-1.0%	111'093	90'000
dsps	Proches aidants		af			99'650	-32'893	-24.8%	132'543	99'650
dsps	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-	-	48'515	48'515
dsps	Fondation IRIS		af			-	-40'000	-100.0%	40'000	-
dsps	Prestations stationnaires hospitalières		ns			460'824'113	10'487'175	2.3%	450'336'938	444'282'282
dsps	Soins à domicile	oui	ns			125'902'723	-6'680'464	-5.0%	132'583'187	123'876'100
dsps	Effet LIMA EMS		ns			3'305'769	-69'231	-2.1%	3'375'000	4'433'211
dsps	Observatoire de la santé		ns			24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'536
dsps	OSAD - Provision LIMA		ns			-	-9'886'500	-100.0%	9'886'500	167'158

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
dsps	Hospitalisations UATm		ns			-	-1'749'647	-100.0%	1'749'647	-
dsps	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes ²⁾		ns			66'600'000	66'600'000		-	126'200'000
dsps	Covid-19 Indemnisation IMAD Pertes ²⁾		ns			1'536'275	1'536'275		-	5'801'174
dsps	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes ²⁾		ns			200'000	200'000		-	420'000
dsps	Covid-19 EMS ²⁾		ns			84'453	84'453		-	417'635
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'536
dsps	Observatoire de la santé		ns			24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'536
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					11'141'829	-494'288	-4.2%	11'636'117	10'778'371
dsps	Première ligne		af	L 12848 2024		2'694'990	199'000	8.0%	2'495'990	2'495'990
dsps	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12847 2024		1'441'867	-		1'441'867	1'441'867
dsps	Groupe sida - Genève		af	L 12849 2024		1'330'122	-		1'330'122	1'330'122
dsps	Dialogai		af	L 12849 2024		689'518	-		689'518	689'518
dsps	Boulevards		af	L 12849 2024		184'990	-		184'990	184'990
dsps	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12849 2024		148'494	-		148'494	148'494
dsps	Carrefour Addictions - dime de l'alcool		af	L 12865 2024		925'316	-		925'316	925'316
dsps	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12865 2024		317'276	-48'510	-13.3%	365'786	268'704
dsps	Carrefour Addictions		af	L 12865 2024		345'171	-		345'171	345'171
dsps	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12865 2024		153'634	-		153'634	153'634
dsps	Appartenances - Genève		af	L 13135 2023		288'720	-		288'720	198'000
dsps	Action de promotion de la santé +		af			836'900	-289'598	-25.7%	1'126'498	1'003'630
dsps	Santé mentale +		af			512'946	74'326	16.9%	438'620	392'800
dsps	Fonds drogue DSPTS +		af			296'272	-716	-0.2%	296'988	80'090
dsps	Inégalité de santé +		af			218'000	113'000	107.6%	105'000	94'000
dsps	Activité physique et alimentaire +		af			197'262	44'054	28.8%	153'208	143'062
dsps	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000
dsps	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			97'300	-201'180	-67.4%	298'480	153'000
dsps	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	89'172
dsps	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	-		30'000	30'000
dsps	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			-	-62'994	-100.0%	62'994	62'994
dsps	ISOPHT		ns			77'893	37'057	90.7%	40'836	37'650
dsps	Interassociation de sauvetage		ns			45'571	-429	-0.9%	46'000	45'372
dsps	Programmes intercantonaux K03 +		ns			26'947	-282'486	-91.3%	309'432	22'853
dsps	Observatoire de la santé		ns			12'268	104	0.9%	12'164	12'268
dsps	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200
dsps	Fondation sécurité des patients		ns			-	-65'617	-100.0%	65'617	32'151
dsps	Académie chiropratique		ns			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
dsps	Covid-19 Accueil des SDF (loi fédérale 818.101) ²⁾		ns			-	-		-	216'323
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					52'733'990	-365'355	-0.7%	53'099'345	48'694'885
dee	Participation Cantonale LACI		ns			17'513'000	2'984'000	20.5%	14'529'000	15'083'000
dee	Covid-19 Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989) ²⁾		ns			-0	-0		-	1'064'598
dee	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			34'210'757	-3'209'588	-8.6%	37'420'345	31'517'498
dee	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'010'233	-139'767	-12.2%	1'150'000	1'029'789
	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce					198'200	-		198'200	198'200
dee	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		af			198'200	-		198'200	198'200

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022	VARIATION C2022 / 12èmes 2022		12èmes provisaires 2022	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES					4'966'179'656	92'805'606	1.9%	4'873'374'050	5'414'704'836
	L04 Promotion économique et tourisme					27'388'297	15'791'912	136.2%	11'596'385	560'463'863
dee	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 12496	2023	6'000'000	-		6'000'000	6'000'000
dee	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 12496	2023	1'382'910	-		1'382'910	1'382'910
dee	Covid-19 Fondation pour le tourisme ²⁾		ind	L 12837 12935	2022	2'200'000	2'200'000		-	4'400'000
dee	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 12645	2023	3'591'150	-		3'591'150	3'591'150
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			232'775	-18'225	-7.3%	251'000	250'580
dee	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			213'500	-18'085	-7.8%	231'585	231'500
dee	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			139'740	-		139'740	139'740
dee	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029, 13072) ²⁾		ns			13'295'747	13'295'747		-	543'126'853
dee	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) ²⁾		ns			332'475	332'475		-	1'179'475
dee	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826) ²⁾		ns			-	-		-	161'655
	M01 Transports et mobilité					350'182'942	21'263'655	6.5%	328'919'287	347'265'915
di	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 12546	2024	253'372'600	8'938'540	3.7%	244'434'060	244'052'795
di	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 12545	2024	2'900'885	-		2'900'885	2'900'885
di	Indemnités CTI Unireso		ind			45'165'342	-		45'165'342	44'286'259
di	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			24'230'000	-		24'230'000	22'907'054
di	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			600'000	-		600'000	600'000
di	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 12230	2024	2'016'000	-		2'016'000	2'016'000
di	GLCT : Lignes transfrontalières		af			6'200'489	-1'299'511	-17.3%	7'500'000	7'266'649
di	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			290'000	-		290'000	224'273
di	Transports collectifs - subventions diverses +		af			52'000	-51'000	-49.5%	103'000	52'000
di	Covid-19 Indemnité TPG ²⁾		ns			15'332'000	15'332'000		-	22'070'000
di	Covid-19 Indemnités aux TPN pour le trafic régional ²⁾		ns			23'626	-26'374	-52.7%	50'000	-
di	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux ²⁾		ns			-	-1'270'000	-100.0%	1'270'000	-
di	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN ²⁾		ns			-	-360'000	-100.0%	360'000	890'000

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

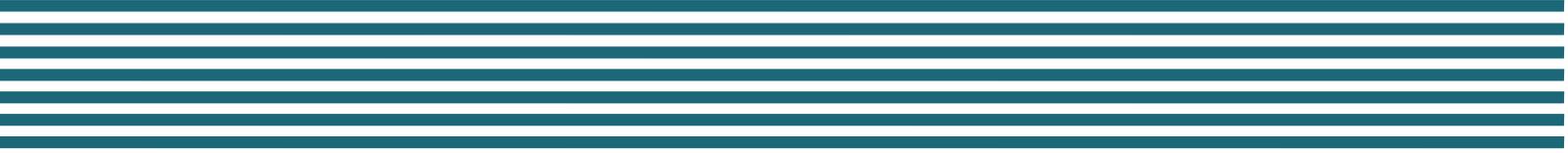
¹⁾ Des crédits supplémentaires totalisant 6 millions de francs ont été accordés le 16.03.2022 et le 30.03.2022 par la commission des finances au CICR pour son action humanitaire en faveur de la population ukrainienne.

²⁾ Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans le Tome 1 sous la partie *Notes relatives aux états financiers individuels* au point 3.11 *Subventions et charges de transfert*.

³⁾ Un crédit supplémentaire de 44 millions de francs a été accordé le 22.06.22 par la commission des finances pour la prise en charge des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine.

⁴⁾ Un crédit supplémentaire de 172 744 de francs a été accordé le 15.06.22 par la commission des finances pour la prise en charge des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine.





A5. Subventions lignes générique





SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	A02 Conseil d'Etat	
cha	Protocole subventions diverses	127'664
	World Cancer Congress / UICC 2022 (réception)	16'000
	First Global Challenge Congress 2022 (réception)	11'730
	European Epilepsy Congress / EEC (réception)	8'000
	International Congress of Clinical Neurophysiology / ICCN (réception)	8'000
	Salon international EPHJ (réception)	7'500
	General Meet of the Association for European Paediatric & Congenital Cardiology / AEPC 2022 (réception)	7'200
	Assises Européennes de la Transition Energétique (réception)	6'870
	Immuno-Oncology Congress / ESMO 2022 (réception)	6'000
	European Association for Osseointegration / EAO 2022 (réception)	5'931
	Congrès Geneva Health Forum (réception)	4'847
	Journées suisses d'histoire (réception)	4'000
	Global Infrastructure Conference / FIDIC 2022 (réception)	4'000
	International Congress of Ecology / INTECOL (réception)	3'800
	World Dental Parliament / FDI 2022 (réception)	3'500
	Congrès annuel Swiss Cancer Center Lemman / SCCL 2022 (réception)	3'100
	General Assembly of the International Academy of Ceramic / AIC 2022 (réception)	3'000
	International Society of Geriatric Oncology Annual Conference / SIOG 2022 (réception)	2'800
	Exposition Open House (réception)	2'500
	Geneva WealthTech Forum 2022 (réception)	2'000
	International Congress in Glaucoma Surgery / ICGS 2022 (réception)	2'000
	Les Assises de la transformation digitale en Afrique / ATDA 2022 (réception)	2'000
	Forum d'Affaires Franco-Suisse / FAFS (réception)	1'900
	50 ^{ème} anniversaire Fédération genevoise des Clubs d'Aînés et Associations de Séniors/FGCAS	1'781
	Lean Healthcare Transformation Summit Europe	1'526
	Congrès WHF Summit 2022 (réception)	1'500
	Alliance pour la promotion de la santé / A4HP (réception)	1'500
	Fédération internationale des Associations de Transitaires & Assimilés / FIATA (réception)	1'350
	World Investment Conference / WAIPA (réception)	1'000
	Symposium du Centre des maladies virales émergentes (réception)	1'000
	Globethics.net International Conference 2022 (réception)	800
	Climate Show - Salon international du Climat (réception)	269
	Master Class on Adolescent and young adult in Geneva / EAACI	260
	A03 Exercice des droits politiques	
cha	Promotion citoyenne	10'000
	Parlement des jeunes genevois / PJG	10'000
	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse	204'000
	Club suisse de la presse	102'000
	Fondation pour l'innovation et la diversité dans l'information (FIDI)	102'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	209'884
	We can dance it	30'000
	Association Foyer arabelle - projet SES (service externe de soutien)	25'000
	Association les créatives	20'000
	Association Epicène	19'500
	Association Decadree	18'140
	Association Le deuxième observatoire	10'000
	CCIG Chambre de commerce d'industrie et des services de Genève	10'000
	Fondation impactia	10'000
	Association Swissengineering Genève	8'975
	Association Découvrir	8'000
	Réseau femmes	7'809
	Association pour la promotion des droits humains (APDH)	7'000
	HETS - Haute Ecole de Travail Social Genève - projet transvis	6'000
	Asile lgbt	5'000
	Association cinéma des trois mondes	5'000
	Everybody's perfect	5'000
	Groupe santé Genève	4'460
	Association Métissages en images	4'000
	Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers - ODAE	3'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	Fed. genevoise des associations lgbt	2'500
	Université de Genève - Institut d'études genre	2'000
	Alliance française de Genève	1'500
	Associations Belles-pages	1'500
	Empowerment lab	-4'500
df	Aide aux pays en voie de développement	5'940'160
	Association pour la prévention de la torture - APT	180'000
	Commission internationale de juristes	180'000
	Fondation biovision	180'000
	GARDP foundation	180'000
	Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales	180'000
	The hepatitis fund	169'000
	2nd chance	150'000
	Appel de geneve - République démocratique Congo	150'000
	Association les amis de sentinelles (LADS)	150'000
	CERAH Genève - centre enseignement & recherche action humanitaire de geneve	150'000
	Drugs for neglected diseases - DNDI	150'000
	Handicap international - association nationale suisse	150'000
	Henry Dunant centre for humanitarian dialogue	150'000
	ICAN campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires	150'000
	Médecins du monde suisse	150'000
	Swisscontact	150'000
	Centre pour les droits civils et politiques (CCPR)	145'000
	Sasa alianza suisse	141'015
	Association suisse des amis de soeur emmanuelle	140'000
	Fondation suisse de déminage	125'000
	HUG	121'005
	Fondation privée des Hopitaux Universitaires de Genève	120'000
	Université de Genève	120'000
	Association krousar thmey	100'000
	Centre europe - tiers monde - CETIM	100'000
	UPR info	100'000
	World heart federation	100'000
	Défense des enfants international - DEI - section suisse	90'000
	Université de Genève - faculté de médecine	80'000
	WWF section suisse	75'000
	Fondation du DOCIP - centre de documentation de recherche et d'information des peuples autochtones	72'000
	Association one action	70'000
	CODAP - Centre conseils & appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme	70'000
	The new humanitarian	70'000
	APSEE - peu-la au Tibet	60'000
	Association Terre des hommes suisse	60'000
	Association vivere	60'000
	Conseil international des agences bénévoles	60'000
	Fondation Vivamos mejor	60'000
	Help code switzerland	60'000
	Helvetas swiss intercooperation	60'000
	HUG - projet pneumoscope - prof. A. Gervaix	60'000
	JRR association	60'000
	OXFAM international advocacy, association, Geneva	60'000
	Save the children suisse	60'000
	Service international pour les droits de l'homme	60'000
	The climate action accelerator	60'000
	Association fxb international	50'000
	Le siege de Genève de l'institut du Caire	50'000
	Fondation Martin Ennals	45'000
	IAS - association ingenieurs & architectes solidaires	45'000
	Association Yemen 30	40'000
	Dev.tv / development television agency / association à but non-lucratif	40'000
	Fondation Kofi Annan	40'000
	Goutte d'eau switzerland	40'000
	Mercy hands europe (mhe)	40'000
	Aqua alimenta	30'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	Association aide et action suisse	30'000
	Association solafrica	30'000
	Green flower foundation	30'000
	Peace brigades international suisse - PBI	30'000
	Theatre spirale	30'000
	Université de Genève - faculté de médecine	30'000
	Fondation de l'école internationale de Genève	25'000
	Association Africa 21	20'000
	Association keiser initiative for Uganda	20'000
	FIFDH - Festival international du film sur les droits humains	20'000
	Global policy reporting association	20'000
	Handicap international - association nationale suisse	20'000
	Association km207 Guatemala-Suisse	16'000
	Association ecohumanita	7'690
	Geneva cities hub - gch	3'450
df	Genève internationale subventions diverses	188'701
	Fdt pour l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement - IHEID	54'361
	Fondation du musée international de la réforme	50'000
	Fdt pour l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement - IHEID	36'076
	Diplofoundation	17'608
	Impact hub geneva SA	12'590
	Fondation Kofi Annan	10'000
	Club diplomatique GE	5'000
	Just innovate	3'066
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles	871'844
	PCLS Caritas	150'000
	PCLS Centre social protestant	110'000
	OSEO Genève (appel à projets 2022)	90'000
	Cohésion sociale en milieu urbain (Projets PCSMU)	75'000
	Fondation Mater - Refettorio	60'000
	Yojoa (appel à projets 2022)	58'100
	CAPAS	40'000
	Europe-Charmilles (appel à projets 2022)	30'000
	Autonomia	30'000
	Observatoire du sport populaire (appel à projets 2022)	29'000
	Un Brin Créatif	25'000
	Découvrir	20'000
	Insertion Genève	20'000
	CAPAS - projet laverie	20'000
	Le Raccard	20'000
	ASSUAS	20'000
	Le laboratoire	16'000
	Jeunes parents	10'000
	EPICENE	10'000
	LAVI	10'000
	Info Entraide Suisse	7'244
	Thespi - FORGe	5'000
	FéGAPH	5'000
	Société genevoise d'utilité publique	5'000
	Nebul'airs	3'000
	Totem	2'500
	Dettes Conseils suisse	1'000
	D01 Culture	
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'321'395
	Compagnie Gilles Jobin	120'000
	La Ribot	120'000
	Compagnie Greffe	110'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	100'000
	Association MadMoiselle MCH	90'000
	Compagnie Alakran	90'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	LAPS	85'000
	Association ++1 (anciennement Ioannis Mandafounis)	80'000
	Compagnie Berrettini (melk prod)	80'000
	Gli Angeli	80'000
	STT	80'000
	CORODIS	74'500
	Cie 7273	60'000
	Centre d'Art Contemporain	45'000
	Orchestre Tout Puissant	40'000
	Association Phasma	31'500
	Cie Bleu en Haut Bleu en Bas	23'500
	Fondation GIFF	20'000
	Saint-Gervais	20'000
	Du Rythme de Vie	19'000
	Lacroix & Eigenmann	18'000
	Les Disques Bongo Joe	18'000
	Orchestre de Chambre de Genève	18'000
	Ensemble Vortex	16'000
	Border Forensics	15'000
	Fondation ImpactIA	15'000
	Geneva Camerata	15'000
	L'Orchestre de Chambre de Genève	15'000
	Association Boîte à Mazik	14'550
	Association l'Eclair	12'000
	Lemanic Modern Ensemble	12'000
	Tutu Production	12'000
	Apparatus	11'700
	Madame Elisa LARVEGO	11'000
	FCMA	10'880
	3615 Dakota	10'000
	Association Artos	10'000
	Association FATUM	10'000
	Association Feu Pâle	10'000
	Association IF	10'000
	Association Impure Wilhelmina	10'000
	Association pour le Quatuor Terpsycordes	10'000
	Cie l'Hydre Folle	10'000
	OTPM D	10'000
	Schweizer Jugend-Sinfonie-Orchester	10'000
	Traghetto Nuovo	10'000
	Colporteurs	9'085
	Cie Beaver Dam	8'500
	Les Fondateurs	8'500
	Studio d'Action Théâtrale	8'500
	Association IMO	8'000
	Association WOMB	8'000
	CAPTAIN	8'000
	Collectif du Pif	8'000
	Everybody's Perfect	8'000
	Le Collectif BPM	8'000
	Delphine REIST c/o Picto	8'000
	Woman's Move	8'000
	Association Amami	7'500
	Geneva Brass Quintet	7'500
	Association Victor	7'000
	Fondation pour les Arts Visuels	7'000
	Kassogtha	7'000
	Konnekt	7'000
	SZKMD Production	7'000
	Association Monotomy	6'500
	Fondation SAPA	6'500
	Association AMA	6'000
	Association AMAMI	6'000
	Nicolas Field	6'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	Sémaphore	6'000
	Professionnels du spectacle Suisse	6'000
	Passedanse	6'000
	Société des Arts de Genève	5'800
	Association Ab Joy	5'200
	Animatou Association et Festival	5'000
	Association Dansehabile	5'000
	Association Insubordinations	5'000
	Association Louis Matute	5'000
	Association Rucksack Gogolplex	5'000
	Association Solal	5'000
	Centre d'édition contemporaine	5'000
	Compagnie Kardiak	5'000
	Fondation FIFDH	5'000
	Fondation L'Abri	5'000
	Le Manoir de la Ville de Martigny	5'000
	Les Amis de Jack	5'000
	Luc Mattenberger	5'000
	Quatuor Terpsycordes	5'000
	Roadmovie	5'000
	SAM-HESTER	5'000
	Théâtre du Loup	5'000
	FBI Prod	5'000
	Association la Tête dans le Sac	4'500
	Bleu Café	4'500
	Scarlett's	4'500
	Association Automate	4'000
	Association Yata Dans	4'000
	Compagnie APSARA	4'000
	Fondation Les Urbaines	3'800
	Marie-Eve Knoerle	3'500
	Chris Cadillac	3'200
	Association Scarlett's	3'000
	Compagnie Confiture	3'000
	Compagnie Sturmfrei	3'000
	Noé Tavelli	3'000
	Château Rouge - Jazz on the Water 2	3'000
	Association Textures	2'800
	Cie Chris Cadillac	2'800
	Perceuse Production Scènes	2'700
	Lacroix & Eigenmann	2'600
	Association Cie Diadé	2'500
	Association East Sister	2'500
	Le Grütli	2'500
	Jacques Demierre	2'500
	Schweizer Jugendchor	2'400
	Old Masters	2'300
	Association des Marmots	2'000
	Association eeeeh!	2'000
	Association Focale	2'000
	Association Souffle d'ici et d'ailleurs	2'000
	Cabaret Voltaire	2'000
	Cie Nigave	2'000
	Escudero Records Association	2'000
	Jerlyn Heinzen	2'000
	Kunst Halle Sankt Gallen	2'000
	Le Bestiaire à Pampilles	2'000
	Association 18	1'800
	Association Losange	1'780
	Association Notilus	1'500
	Association Vocal Iroko	1'500
	Christophe Sturzenegger	1'500
	The Spot	1'500
	Studio Q90	1'250
	Soutien à la diffusion et au rayonnement RT	222'750

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	861'010
	Librairie du Boulevard	10'000
	Librairie Papiers Gras	7'000
	Association Cumulus Forever	7'000
	Weiter Schreiben Schweiz	7'000
	Librairie La Dispersion	6'000
	Librairie Albatros	6'000
	Le Courrier	6'000
	Association Le Social en lecture	3'500
	Festival SLURP!!	3'000
	Librairie Galerie Atmosphère	3'000
	Bibliomedia Suisse	1'000
	Soutien au livre et à l'écrit RT	801'510
dcs	Fonds de soutien à l'édition	197'900
	Georg Editeur	20'000
	art&fiction	19'400
	Slatkine Reprints SA	16'200
	Editions Antipodes	11'000
	Institut Ferdinand Hodler	10'000
	Helvetiq Sàrl	9'000
	Association Photography Geneva	8'000
	Bernard Campiche Editeur	8'000
	Société d'histoire et d'archéologie	8'000
	Open House	7'000
	Till Schaap Edition	7'000
	Association Makaline	6'000
	Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA)	6'000
	Les Presses du Réel	6'000
	Hélice Hélas Editeur	5'800
	Association Matières Productions	5'000
	Editions ça et là	5'000
	Les Amis de BHMS	5'000
	Editions d'en bas	4'000
	Editions Encre Fraîche	4'000
	Edizioni Galleria Periferia	4'000
	Editions de l'Hébe SA	3'500
	Association KMD Kunsthalle Marcel	3'000
	Association L'Ours Blanc	3'000
	Cadrat Editions	3'000
	Der gesunde Menschenversand GmbH	3'000
	Miami books	3'000
	Service de Presse Suisse (SPS)	3'000
	Association Collection Portraits	2'000
	D02 Sport et loisirs	
dcs	Soutien à la relève sportive	1'263'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Genève Education Football	146'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	86'000
	Genève Escalade	55'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	47'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	26'000
	Team Talents Handball (TTH)	20'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	17'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	14'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	12'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert Ville de Genève	240'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert ACG Fonds Intercommunal	450'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	181'210
	Fondation Trajets	20'000
	Association Tchili Easy Learning	20'000
	Rookie Slash	20'000
	FEE	19'999
	Fondation Cap Loisirs	19'998
	Hospice général activités seniors	19'500
	FLAG21	15'000
	Association Fragile	12'230
	Equi-page	10'000
	Interstices	8'000
	Mes Bottes de Sept Lieues	7'703
	CTT UGS-Chênois	4'480
	Fondation SGIPA	4'300

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	E01 Protection de l'environnement	
dt	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif	50'000
	Association Alternatiba Léman	40'000
	Association Genève Débat	5'000
	Association Salon du Vélo de Genève	2'500
	Association du Sablier de Cassandre	2'500
dt	Subventions associations diverses	5'000
	Fondation Pacifique	5'000
	E03 Gestion des eaux	
dt	Education à la nature	122'020
	Convention programme avec La libellule	44'960
	Convention programme avec Pro Natura	48'660
	Convention programme avec l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL)	23'400
	Association Cobalt	5'000
	E04 Agriculture et nature	
dt	Vulgarisation divers	207'150
	Association des maraîchers du Genevois	152'000
	Union fruitière lémanique	25'650
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	21'900
	Groupement technique horticole de Genève	7'600
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité)	99'999
	Association Pic-Vert ; action plantations 2021-2022 (convention RPT)	47'874
	Association Genève Cultive	20'000
	Semences de Pays - Serres de Belle-Idée	20'000
	Ecole Hugo-de-Senger	10'000
	Gindre Pierre (convention RPT)	2'125
dt	Forêt : subventions diverses	78'000
	Forêt Genève - Association genevoise des propriétaires forestiers	78'000
dt	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
dt	Promotion de l'agriculture	10'574
	Société coopérative PROGANA	5'000
	Association des amis du centre historique de l'agriculture et du musée romand de la machine agricole	3'000
	Moulin de Chiblins	2'574
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
dip	Subventions pour cours à divers organismes	437'010
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	110'000
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
dip	Colonies de vacances - divers	497'843
	Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	145'000
	Colonie de La Foully	53'829
	Colonie de Plainpalais	49'179
	Genève-Loisirs	33'711
	Association La Gavotte	27'533
	Colonie de vacances de St-Gervais	22'555
	Diverses aides à la formation des moniteurs	21'334
	Colonie Arc-en-Ciel	18'919
	Réfugiés Ukraine (Centre protestant de vacances)	16'165
	Colonie La Joie de Vivre	15'794
	Camp de La Cordée	13'156
	Colonie Caecilia	11'304
	Colonie Sainte-Croix	11'281

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	Colonie La Ruche	8'987
	Colonie Saint-François	8'697
	Contact-Jeunes	7'853
	Association La Bulle d'Air	6'738
	Musijeunes	6'202
	Insieme Genève	5'634
	Agriviva	4'900
	Participation extraits spéciaux de casiers judiciaires	3'800
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'577
	Association Cerebral Genève	1'695
dip	Soutien à l'enfance	76'954
	Association Espace A	67'348
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
dip	Subventions ponctuelles DIP	214'929
	Fondation GIFF	35'000
	Association Kayu Intégration	33'791
	Association Vacances Nouvelles	20'000
	Association Les Amis de l'Orgue du Collège Claparède	20'000
	Association Les Sentiers des Arts	20'000
	Association Scène active	20'000
	Association Ecoles des Mamans Palettes/Bachet	18'334
	L'Ecole des Mamans Pâquis-Centre	15'804
	Association Le Refuge de Darwyn	15'000
	Association Escapade Familiale	10'000
	CICAD - Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation	7'000
dip	Vivre Ensemble	185'570
	Association Pro Philo	20'000
	Association + Dense	20'000
	Association Swisengineering Genève	17'950
	Association Espace musical créatif et pédagogique	15'000
	Théâtre Spirale	15'000
	Compagnie de l'Estuaire	14'000
	Fabio Lo Verso Consulting	12'100
	Collectif Microsilons	11'000
	Fondation Bioparc Genève Pierre Challandes	11'000
	Genève Débat	10'000
	Association Sycomore	9'000
	Association des Amis des Editions Zoe	8'900
	Compagnie de Cirque meyrinoise Le Salto de l'Escagot	8'400
	Compagnie A L'Emporter	8'000
	Graine de Carotte	4'500
	Association Achives contestataires	720
dip	Contribution à la promotion de la paix	179'253
	Fondation Eduki	80'000
	Association Rivages	19'000
	Association OPNA	18'000
	Fondation Visions du Réel	15'000
	Association Elargis tes horizons	15'000
	Association suisse des amis du Dr. J. Korczak	13'000
	SIA-Société suisse des ingénieurs et des architectes	8'913
	Association Development Television Agency	7'000
	Association Le Deuxième Observatoire	3'340
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	
dt	Subventions associations diverses +	5'000
	Aide Patrimoine Suisse /publication Alerte	5'000
	H01 Sécurité publique	
dsps	Subventions diverses dsps	18'270
	Course de l'escalade	18'270

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	
dsps	Aumônerie de la prison	49'568
	Plateforme interreligieuse	38'000
	Association des visiteuses et visiteurs aux personnes en détention	11'568
	H04 Sécurité civile et armée	
dsps	PC divers	4'400
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	REDOG - société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Société suisse de spéléologie spéléo-secours suisse commission des secours sss-sgh	1'000
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	
dsps	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	3'701'042
	Maison de retraite du Petit-Saconnex - adaptation des minutes de soins	540'243
	RPSA - Résidences medico-sociales- adaptation des minutes de soins	419'986
	EMS foyer Saint-Paul - adaptation des minutes de soins	411'214
	Résidence mandement - adaptation des minutes de soins	388'980
	Maison de Vessy - adaptation des minutes de soins	386'392
	Foyer du vallon - EMS - AGEES aveugles ou malvoyants - adaptation des minutes de soins	342'070
	EMS la terrassière - adaptation des minutes de soins	335'752
	Fondation Sissi pour l'exploitation de l'EMS happy days - adaptation des minutes de soins	251'987
	Association de l'ems résidence de drive - adaptation des minutes de soins	223'771
	Habitats et accompagnements des générations seniors - HAVES - adaptation des minutes de soins	162'402
	EMS la Méridienne - nouveaux lits	104'832
	Villa Mona Hanna - adaptation des minutes de soins	102'637
	FAHPA - Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées résidence fort barreau - adaptation des minutes de soins	30'776
dsps	Unités d'accueil temporaire (UAT)	2'053'004
	Maison de Vessy	461'862
	EMS la chatelaine	323'880
	Espace de vie SA - EMS Saint-Loup	307'372
	Maison de retraite du Petit-Saconnex / le jardin des îles	227'801
	Villa Mona Hanna	156'624
	Résidence de Bon Séjour	141'613
	EMS foyer Saint-Paul	129'324
	Les Charmettes	88'951
	Val Fleuri, lieu de vie (EMS)	76'900
	Fondation Sissi pour l'exploitation de l'EMS Happy Days	59'505
	Résidence la Louvière	48'441
	EMS la Provvidenza	22'758
	FAHPA - Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées résidence fort barreau	5'579
	Eynard Fatio	2'395
dsps	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	954'992
	Villa Mona Hanna	407'009
	Imad les jardins de Graman	306'829
	Imad animation au sein des IEPA	127'204
	Résidence mandement	113'950
dsps	Programmes d'efficience du réseau de soins	708'802
	Association Pro Senectute geneve	195'018
	Fondation la maison de Tara	150'000
	Association le salon de Sylvia	150'000
	Ligue genevoise contre le rhumatisme	120'000
	Association Agathe	42'000
	Association service ergothérapie ambulatoire	40'000
	Groupe genevois des médecins pratiquant les soins palliatifs (GGPSP)	11'784
dsps	Actions ponctuelles d'aide à domicile	110'000
	Réseau des pédiatres genevois	60'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	50'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

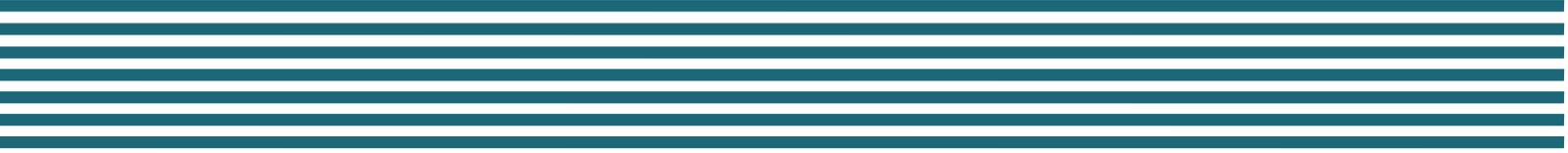
dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
dsps	Action prévention du jeu - Loro	317'276
	Carrefour addictions	178'245
	GREA - groupement romand d'études des addictions	99'031
	NOETIC - création d'outils pour la prévention du jeu	40'000
dsps	Action de promotion de la santé	836'900
	Association Minds	195'000
	Association Savoir patient	195'000
	Association pour la promotion des droits humains (APDH)	100'000
	Association Pro Senectute geneve	100'000
	Association Je cours pour ma forme	55'000
	Swiss emergency responders association - SERA	50'000
	Croix-Rouge genevoise projet seniors d'ici et d'ailleurs	40'000
	Editions médecine & hygiène	22'700
	Université populaire albanaise - information santé au quotidien	20'000
	Université de Genève	20'000
	Mouvement des aînés du canton de Genève	19'200
	Mouvement populaire des familles	15'000
	Organisation suisse des patients	5'000
dsps	Santé mentale	512'946
	CTAS	150'000
	Association Stop suicide	82'500
	Association des conseillers accompagnants	70'000
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui - projet retrouve sa voix/e	60'000
	HUG - soutien à la parentalité	50'500
	Association Trajectoires	50'000
	Association des étudiant.e.x.s en psychologie	23'128
	Cre'a vie	12'000
	Association Novacarta	7'500
	Fondation pour la recherche en périnatalité	7'318
dsps	Fonds drogue DSPS	296'272
	Association Première ligne - hébergement de stabilisation	109'500
	Service de santé de la jeunesse	78'434
	Association Première ligne - nuit blanche online	35'000
	Commune de Vernier	28'000
	HUG	25'338
	Association la Barje	20'000
dsps	Inégalité de santé +	218'000
	Entraide protestante suisse - EPER	35'000
	Sysana	40'000
	Association Lestime	10'000
	Association Lire et écrire	9'000
	Association Aspasia	40'000
	Association Agents de santé - projet ateliers activités physiques	74'000
	Université populaire albanaise - projet information seniors	10'000
dsps	Activité physique et alimentaire	197'262
	Pr vélo Genève	28'062
	Diabète Genève	65'000
	Caritas-Genève - projet cuisine et santé	30'000
	FRC fédération romande des consommateurs	4'200
	Swiss food academy	70'000
dsps	Dime de l'alcool : actions de préventions	97'300
	Editions médecine & hygiène société coopérative - campagne tabac 20-34 ans	39'300
	GREA - groupement romand d'études des addictions	33'000
	Addiction suisse	25'000
dsps	Programmes intercantonaux K03 +	26'947
	Institut Central des Hôpitaux valaisans	26'947

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2022

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES	25'181'977
	L04 Promotion économique et tourisme	
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	232'775
	Geneva Internet Platform	60'000
	Fondation du Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Sustainable Finance	50'000
	Prix du commerce	25'000
	Autres soutiens économiques	17'175
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	Salon EPHJ	15'000
dee	Action en faveur de l'économie genevoise	213'500
	Fondation EPFL Innovation Park - trust Valley	100'000
	Building Bridge	30'000
	Association des métiers d'Art	30'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à Genève	15'000
	Autres événements et rencontres économiques	13'500
	Prix de l'économie	10'000
	Luxury Innovation Summit de Genève	10'000
	Association GAIN	5'000
	M01 Transports et mobilité	
di	Transports collectifs - subventions diverses	52'000
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO Pedibus)	30'000
	Suisse Mobile	22'000

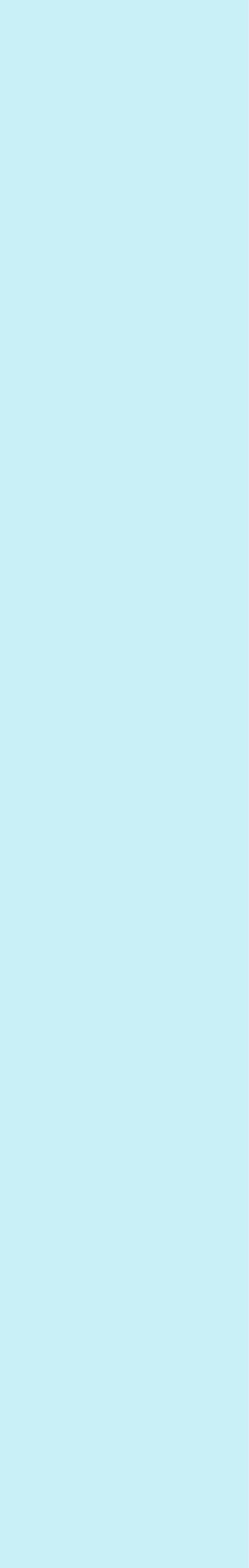




A6. Subventions non-monétaires



Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.



SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2022 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

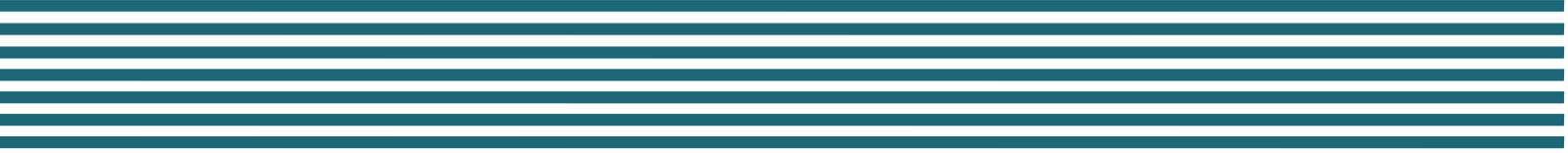
dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022
TOTAL PROGRAMMES					122'088'470
A02 Conseil d'Etat					255'864
cha	Compagnie de 1602 - locaux	af			162'444
cha	Fondation Zoubov in memoriam	af			93'420
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					1'497'499
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 12572	2023	252'199
df	Médecins sans Frontières - terrains	af			52'932
df	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			32'292
df	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'160'076
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'322'388
dcs	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 12817	2024	242'300
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 12842	2024	229'776
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 12842	2024	119'508
dcs	Association Carrefour-rue - locaux et terrains	af			216'636
dcs	Fondation Partage - locaux	af			197'592
dcs	Communauté d'Emmaüs - terrains	af			106'680
dcs	Association Colis du cœur - locaux	af			82'704
dcs	Collectif d'association pour l'urgence sociale (CausE) - locaux et terrains	af			51'720
dcs	Association Toit pour Tous - locaux et terrains	af			43'284
dcs	Hébergement d'urgence - FASS - terrains	af			23'532
dcs	Association Femmes à bord - locaux et terrains	af			4'956
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			3'700
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'295'352
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 13136	2025	355'400
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 13136	2025	303'700
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 13136	2025	165'000
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 13136	2025	197'052
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 13136	2025	164'100
dcs	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 13136	2025	69'900
dcs	Association Cérébral Genève - terrains	af	L 13136	2025	40'200
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					2'364
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) - terrains	af			2'364
C05 Actions en matière d'asile et de migration					108'080
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 12820	2024	96'800
dcs	AGORA - locaux et terrains	af			11'280
D01 Culture					742'382
dcs	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af	L 12985	2024	149'148
dcs	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 12886	2024	43'548
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			427'860
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			53'076
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			40'968
dcs	Association Porteous - locaux et terrains	af			19'092
dcs	MadMoiselle MCH - locaux et terrains	af			8'690
D02 Sport et loisirs					1'482'228
dcs	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	L 13070	2022	867'888
dcs	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	PL 13201	2025	606'516
dcs	Société spéléologique genevoise - terrains	af			7'824
E04 Agriculture et nature					2'260'935
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 12765	2024	71'832
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 12765	2024	46'220
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af	L 12765	2024	44'916
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 12528	2022	19'980
dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 12528	2022	10'311
dt	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af	L 12528	2022	12'000
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 12528	2022	2'200
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			2'053'476
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					9'516
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 13045	2025	9'516
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'249'992
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	944'424
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	113'328
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR) - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2022 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2022
F05 Hautes écoles					71'100'722
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12608	2023	61'256'234
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12608	2023	780'000
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 12867	2024	8'980'260
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 12829	2024	84'228
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'649'809
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 12405	2022	1'419'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 12405	2022	726'216
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 12405	2022	315'864
dip	Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles - terrains	ind	L 12405	2022	94'212
dip	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
dip	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			30'685
dip	Association Communes-école	af			26'733
G01 Logement et planification foncière					639'486
dt	Cité Universitaire - terrains	ind	L 12596	2023	477'636
dt	Fondation FRUI - terrains	ns			161'850
H01 Sécurité publique					22'824
dsps	Association Rhizome - locaux et terrains	af			22'824
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					2'137'570
dsps	Fondation des ateliers feux verts - Mise à disposition de personnel	af			2'009'902
dsps	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	af			127'668
H04 Sécurité civile et armée					196'608
dsps	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			33'888
dsps	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			10'008
dsps	Société militaire des carabiniers genevois - locaux	af			7'752
dsps	Landwehr - locaux et terrains	ns			144'960
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					34'300'195
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 12722	2023	33'574'819
dsps	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 12992	2023	350'148
dsps	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	PL 13083		186'144
dsps	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ind	PL 13083		121'884
dsps	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	PL 13083		67'200
M01 Transport et mobilité					814'656
di	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12546	2024	439'344
di	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230	2024	87'216
di	Fondation des parkings - terrains	ns			240'144
di	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			47'952

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.



A7. Répartition des tâches canton - communes





Répartition des tâches canton - communes

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Coligny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. Aux comptes 2022, par rapport au projet de budget 2022 (le budget 2022 n'ayant pas été voté), les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2022.

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tranches de mesures pour les C2022

Détail par programme et par ligne

Départ.	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
cha	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	20'000	-
Départ.	Subventions du programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
df	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	230'000	-
Départ.	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'207'500
Départ.	Subventions du programme D01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom)		2'500'000
dcs	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs	Concours de Genève		380'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement		222'750
dcs	Soutien au livre au livre et à l'écrit		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
dcs	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
dcs	Théâtre du Loup	350'000	
dcs	Cinéma du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs	Festival Tous Ecrans	185'000	
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCC)	760'000	
dcs	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
dcs	Festival Antigal, Fanfareduloup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	7'461'450	-
Départ.	Subvention du programme D02 Sport et loisirs	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Soutien à la relève sportive et élite individuelle		808'000
dcs	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462260	-	1'308'000
Départ.	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	4'677'503	-
Départ.	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	65'000	-
Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dsps	IMAD		3'517'365
dsps	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'012'815
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits aux C2022	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour les C2022
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	C2022
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636



A8. Crédits supplémentaires





Crédits supplémentaires 2022

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2022, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2022 et les douzièmes provisoires 2022.

Les douzièmes provisoires 2022 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et les douzièmes provisoires 2022 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés ;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, de la compétence du Conseil d'Etat, sous réserve de celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau II) 1 ;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. L'approbation du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport aux douzièmes provisoires 2022, soit un montant total de 351.9 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 554.2 millions.

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés (au total, la

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Pour l'exercice 2022, vu l'exécution budgétaire sous le régime des douzièmes provisoires, les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, soit inférieurs à 100 000 francs ou entre 100 000 francs et 500 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre des douzièmes provisoires 2022 sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 593.6 millions).

En préambule, suite au refus du budget 2022, la Commission des finances a accepté le 15 décembre des crédits supplémentaires concernant le COVID et le 2 mars 2022 plusieurs demandes en autorisation de crédits supplémentaires impératifs qui se justifient par les éléments suivants :

- Le calcul des douzièmes provisoires 2022 excluait les crédits directement liés au COVID. Les besoins liés aux mesures de soutien et aux dispositifs temporaires pour faire face à la crise sanitaire en 2022 ont fait l'objet de crédits supplémentaires pour un montant total de 33.3 millions. Ces crédits supplémentaires correspondaient aux montants qui avaient été inscrits au projet de budget 2022.
- Dans l'application des douzièmes provisoires pour l'année 2022, le Conseil d'Etat a proposé des réallocations budgétaires entre programmes pour un montant brut total de 12.4 millions (totalement compensées par des économies équivalentes sur les programmes cédants le budget donc effet nul sur les charges). Il s'agissait, soit de réallocations budgétaires neutres (accomplissement d'une mission différente de celle du programme d'origine), soit de transferts neutres techniques (accomplissement de la même tâche).
- Le calcul des douzièmes provisoires 2022 ne prenait pas en compte pour le grand Etat les crédits liés à l'annuité au titre de l'année 2022 pour un montant total de 38.6 millions.
- Le calcul des douzièmes provisoires 2022 excluait pour le petit Etat les coûts induits sur 2022 des ETP créés en 2021 dont la valorisation ne correspondait pas à une année entière et provoquant de facto une hausse des charges non prises en compte dans les douzièmes provisoires pour un montant total de 18.6 millions.
- Le calcul des douzièmes provisoires 2022 ne retenait pas pour le grand Etat les crédits liés au doublement du dernier salaire versé au moment du départ à la retraite à l'âge pivot en raison du dépôt du projet de loi 12578. La hausse des charges non prises en compte dans les douzièmes provisoires, induite par le refus du projet de loi le 9 décembre 2021, s'élevait à un montant total de 3.5 millions.
- Le calcul des douzièmes provisoires 2022 ne comprenait pas les crédits qualifiés d'impératifs par les départements et les entités au bénéfice de modifications de contrat de prestations pour un montant net total de 82.0 millions.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 30 Charges de personnel

- Le programme B02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 2.4 millions. Ces crédits concernent notamment les crédits destinés aux projets de l'office du personnel de l'Etat (0.8 million), aux mécanismes salariaux et aux demandes de rente-pont AVS (1.0 million), ainsi qu'aux transferts entre programmes (0.6 million) qui aboutissent au final à une charge supplémentaire de 0.6 million sur le programme B02.
- Le programme B05 "Systèmes d'information et numérique" présente une charge supplémentaire de 3.1 millions intégralement couverte par plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 3.7 millions.

Cette charge supplémentaire est due à l'engagement de 18.6 ETP visant à la réalisation du plan décennal des investissements (PDI) 2022-2031, en particulier la mise en œuvre des lois d'investissement en force, notamment les actifs mutualisés et la modernisation des systèmes d'information, ainsi que

des projets de lois d'investissement en cours de traitement parlementaire courant 2022.

- Le programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle" présente une charge supplémentaire de 0.9 million intégralement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.3 million.

Ce dépassement est notamment dû au renforcement des effectifs du SPAD pour permettre au service de faire face à l'augmentation importante du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE).

- Le programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation" présente une charge supplémentaire de 14.0 millions intégralement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 16.1 millions et s'explique notamment par :
 - les crédits supplémentaires autorisés pour financer les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire et les réallocations internes pour un total de 9.3 millions ;
 - les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 3.8 millions (70.7 ETP engagés au 31.12.2022).

- Le programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue" présente une charge supplémentaire de 6.0 millions intégralement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 6.9 millions.

Ce dépassement de 6.0 millions s'explique notamment par :

- les crédits supplémentaires pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire et les réallocations internes pour un total de 4.6 millions ;
 - les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 1 million (17.7 ETP engagés au 31.12.2022) ;
 - les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement secondaire II, pour 0.6 million.
- Le programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques" présente une charge supplémentaire de 9.5 millions intégralement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 10.6 millions.

Ce dépassement de 9.5 millions s'explique notamment par :

- les crédits supplémentaires pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 8.1 millions ;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.7 million (11.3 ETP engagés au 31.12.2022).
- les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement spécialisé, pour 0.4 million.

- Le programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité" présente une charge supplémentaire de 2.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 2.3 millions.

Ce dépassement de 2.1 millions s'explique notamment par :

- les crédits supplémentaires pour financer les besoins impératifs, les mécanismes salariaux, le doublement du salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 1.7 million ;

- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.3 million (4.8 ETP engagés au 31.12.2022).
- Le programme H03 "Population, droit de cité et migration" présente une charge supplémentaire de 1.4 million partiellement couverte par les demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.3 million.
Les douzièmes provisoires 2022 ne tenaient pas compte des montants nécessaires à la couverture financière des mécanismes salariaux (0.6 million). De plus, des crédits supplémentaires dits impératifs ont été accordés pour le financement de 8 ETP supplémentaires pour l'ouverture du centre cantonal de biométrie, de 1 ETP supplémentaire pour le traitement des questions d'état civil et de naturalisation (0.7 million) Ces demandes autorisées d'un montant total de 1.3 million n'ont toutefois pas suffi à couvrir le niveau total des dépassements en raison des indemnités versées à l'occasion des ouvertures du centre cantonal de biométrie le samedi matin et des charges sociales.
- Le programme J01 "Pouvoir judiciaire" présente une charge supplémentaire de 2.8 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 3.6 millions.
Le dépassement est lié notamment à la mise en œuvre de la loi 13085 modifiant la LOJ, du 20 mai 2022, ainsi qu'aux effets des mécanismes salariaux transversaux correspondant pour l'essentiel à l'annuité 2022.
- Le programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention" présente une charge supplémentaire de 12.9 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 17.9 millions.
Les douzièmes provisoires 2022 ne tenaient pas compte des moyens nécessaires au financement de la cellule de suivi COVID. Un crédit supplémentaire de 16.1 millions a été octroyé pour réintroduire le financement de 141.5 ETP sur l'ensemble de l'exercice 2022 et de 1.4 million pour le dispositif de vaccination. De plus, des crédits supplémentaires ont été accordés pour le financement de 1.1 ETP pour la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (0.2 million) et la couverture des mécanismes salariaux (0.2 million).
L'évolution de la crise sanitaire a permis de réduire plus rapidement que prévu l'importance des dispositifs COVID et de vaccination, ce qui explique que la totalité des crédits supplémentaires n'a pas été entièrement consommé.
- Le programme L04 "Promotion économique et tourisme" présente une charge supplémentaire de 1.0 million intégralement couverte par des crédits supplémentaires pour un montant total de 1.3 million.
Cette charge supplémentaire est relative aux moyens supplémentaires en terme de personnel pour assurer la gestion des dossiers des aides de cas de rigueur pour les entreprises et la conduite des mesures pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité, renforcer leurs modèles d'affaires et préserver des emplois de qualité.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Le programme B04 "Gestion des locaux et logistique" présente une charge supplémentaire de 2.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 7.4 millions.
L'essentiel de cette charge supplémentaire provient de la gestion de locaux et logistique, en raison de l'application de la loi sur le salaire minimum et de la hausse des locations de locaux, en particulier les écoles de pédagogie spécialisée (DIP), qui étaient mises à disposition par la Ville de Genève jusqu'à fin 2021, et la cellule COVID (DSPS).
- Le programme B05 "Systèmes d'information et numérique" présente une charge supplémentaire de 6.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 9.2 millions.

Cette charge supplémentaire est en lien avec la réalisation du PDI 2022-2031, en particulier les mandats de location-service (LSE) et les achats de licences. A relever la nouvelle politique des fournisseurs en matière de licences informatiques, lesquels imposent désormais des locations en lieu et place de dépenses d'investissement.

- Le programme D01 "Culture" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.6 million.

Ce dépassement est notamment dû au renforcement des moyens à disposition de l'OCCS pour lui permettre de mettre en œuvre les mesures fédérales et cantonales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels.

- Le programme E03 "Gestion des eaux" présente une charge supplémentaire de 1.2 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.2 million.

Cette charge supplémentaire concerne d'une part les pré-études qui ont été nécessaires avant de commencer les travaux prévus dans la loi 13167 pour la renaturation de l'Aire et de la Drize dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (0.9 million) et, d'autre part, des études relatives à la mise en œuvre du Plan climat et de la transition écologique dans le cadre du programme « Eau en ville » (0.3 million) financées par un crédit supplémentaire.

- Le programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation" présente une charge supplémentaire de 0.7 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.4 million.

Le dépassement de 0.7 million s'explique par les dépenses en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves et le déploiement de photocopieurs couleurs dans les écoles primaires (0.5 million) ainsi que pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine (frais de transport et de traduction) pour un montant de 0.1 million.

- Le programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.8 million.

Le dépassement de 0.6 million est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses pour les transports d'élèves (+0.3 million) et pour les denrées alimentaires (+0.3 million), en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves accueillis dans les structures de l'office médico-pédagogique.

- Le programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" présente une charge supplémentaire de 17.3 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 22.1 millions.

Les dépenses supplémentaires encourues lors de l'exercice 2022 se rapportent à la couverture des coûts des prestations de libre-passage liés à la liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), consécutive au transfert de 106 agents de détention qui ont choisi de s'affilier à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires comme la loi 12049 leur en offrait le choix.

Un crédit supplémentaire de 20.9 millions a été accordé pour couvrir cette charge.

De plus, un autre crédit de 0.6 million destiné à la couverture des coûts des détenus liés à la création de 27 places de détention supplémentaires n'a pas été dépensé, car les travaux d'aménagement envisagés n'ont pas pu être réalisés.

Enfin, un dernier crédit supplémentaire de 0.6 million relatif aux reports budgétaires a été accordé.

- Le programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention" présente une charge supplémentaire de 4.8 millions intégralement couverte

par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 9.9 millions.

Les dépenses supplémentaires 2022 se rapportent principalement aux dépenses de la cellule de suivi et du dispositif de vaccination, mais également aux projets visés par les crédits supplémentaires impératifs obtenus, dont le financement de l'étude populationnelle Specchio, la couverture de l'augmentation des coûts des réactifs des laboratoires du SCAV et le recalibrage des équipements de ce service.

Ces dépenses supplémentaires ont été couvertes par les crédits supplémentaires de 4.5 millions pour la consommation des masques de protection, de 1.8 million pour les coûts du dispositif de vaccination, de 1.7 million pour la cellule de suivi COVID et de 1.6 million pour les besoins impératifs.

Le non-dépensé en regard des crédits supplémentaires acceptés s'explique principalement par des charges moindres relatives à l'utilisation des masques de protection.

- Le programme L04 "Promotion économique et tourisme" présente une charge supplémentaire de 2.2 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 3.3 millions.

Cette charge supplémentaire est relative aux moyens supplémentaires en terme de dépenses générales pour assurer la gestion des dossiers des aides de cas de rigueur pour les entreprises et la conduite des mesures pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité, renforcer leurs modèles d'affaires et préserver des emplois de qualité.

Rubrique 34 Charges financières

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 2.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 8.6 millions.

La charge supplémentaire de 2.1 millions est consécutive à la hausse du coût de la dette (4 millions) qui s'explique principalement par la fin des intérêts négatifs induite par le changement de politique monétaire de la BNS intervenu durant l'année 2022, ainsi qu'à la baisse des intérêts de la recapitalisation de la CPEG (0.8 million) et des intérêts fiscaux (1.1 million).

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme A05 "Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale"

- La ligne "Comité International Croix-Rouge" présente une charge supplémentaire de 6 millions intégralement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 6 millions.

Ces crédits supplémentaires ont été voté en faveur du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) afin de le soutenir dans ses activités humanitaires en faveur des populations touchées par le conflit en Ukraine. L'objectif étant de permettre au CICR de notamment poursuivre son travail pour réparer les infrastructures vitales, de soutenir les établissements de santé avec des médicaments et du matériel, ainsi que de soutenir les familles déplacées à l'intérieur du pays avec la distribution de nourriture et d'articles d'hygiène.

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

- La ligne "Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale" présente une charge supplémentaire de 7.3 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 7.3 millions comprenant notamment les crédits transversaux précités.

Ce dépassement est notamment dû au renforcement des équipes de terrain par 40 postes supplémentaires dans le domaine de l'action sociale.

- La ligne "Fondation Partage" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 0.6 million.

Ce dépassement est notamment dû au soutien du développement de la politique de l'aide alimentaire cantonale.

Programme C02 "Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Prestations complémentaires cantonales - AVS" présente une charge supplémentaire de 1.2 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.2 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation supérieure aux attentes des dites prestations complémentaires cantonale AVS (PCC AVS). En effet, le nombre de dossiers et le coût moyen par dossier des personnes prises en charge à domicile s'avèrent supérieurs au budget de respectivement 1% et 1.2%. Cette hausse non prévue s'explique notamment par la baisse des entrées en Etablissements médico-sociaux (EMS). En effet, un bénéficiaire restant à domicile, suivant sa situation socio-économique peut bénéficier à la fois des prestations complémentaires fédérales (PCF) et des PCC, alors qu'une fois en EMS, les prestations sont uniquement fédérales.

- La ligne "Prestations d'aide sociale - AVS" présente une charge supplémentaire de 1.3 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.3 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des recours aux prestations d'aide sociale AVS de 24%, par rapport aux estimations budgétaires.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

- La ligne "EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)" présente une charge supplémentaire de 5.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 5.1 millions.

Ce dépassement est dû au financement de 36 places ouvertes en 2021 et au renforcement de l'équilibre financier de l'institution.

- La ligne "EPH - Clair-Bois - Adultes" présente une charge supplémentaire de 0.9 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.9 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap, notamment aux ouvertures de places pour des personnes adultes en situation de handicap.

- La ligne "EPH - Aigues-Vertes" présente une charge supplémentaire de 0.8 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.8 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap, notamment aux ouvertures de places pour des personnes adultes en situation de handicap.

- La ligne "EPH - Fondation Ensemble - Adultes" présente une charge supplémentaire de 0.8 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.8 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap, notamment aux ouvertures de places pour des personnes adultes en situation de handicap.

- La ligne "EPH - Association La Corolle" présente une charge supplémentaire de 0.7 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.7 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des besoins dans le domaine du handicap, notamment aux ouvertures de places pour des personnes adultes en situation de handicap.

- La ligne "Prestations d'aide sociale - AI" présente une charge supplémentaire de 0.6 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 0.5 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation supérieure aux attentes desdites prestations.

Programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration"

- La ligne "Hospice Général - Fonctionnement - Asile" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.6 million.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des moyens nécessaires pour faire face à l'augmentation des prestations d'asile et de migration.

- La ligne "Hospice Général - Prestations - Asile" présente une charge supplémentaire de 12.5 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 44 millions.

Ce dépassement est dû à l'augmentation du financement pour la prise en charge des personnes au bénéfice d'un permis S. En effet, l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine implique un financement cantonal supplémentaire, notamment pour la mise en place d'un système d'hébergement adapté et le déploiement des prestations d'assistance (coûts liés à l'accueil, mise en place d'un accompagnement social adapté, mesures d'intégration, versement des prestations financières directes de subsistance et de santé). Ce sont ainsi 3'185 personnes qui ont été prises en charge en 2022 dans le dispositif de l'HG. L'écart entre la charge supplémentaire de 12.5 millions et le crédit supplémentaire de 44 millions est notamment due au fait qu'il était attendu de prendre en charge 7'500 personnes.

- La ligne "Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA" présente une charge supplémentaire de 2.2 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 2.2 millions.

Ce dépassement est dû à l'augmentation des besoins de prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). En effet, 2 structures d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes par la FOJ pour pouvoir assurer la prise en charge de 24 RMNA supplémentaires, par rapport aux besoins identifiés au budget.

Programme D01 "Culture"

- La ligne "Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751, 12990 et 13128)" présente une charge supplémentaire de 9.2 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 9.2 millions.

Ce dépassement est dû à la mise en œuvre des mesures fédérales et cantonales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels, selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton. De plus, le canton a octroyé des bourses et aides forfaitaires aux acteurs et actrices culturels-les, ainsi que des aides ponctuelles et exceptionnelles aux organisations culturelles qui ne sont pas éligibles aux mesures fédérales, de manière à empêcher une détérioration durable du paysage culturel genevois.

Programme E04 "Agriculture et nature"

- La ligne "Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF (loi 12937)" présente une charge supplémentaire de 0.8 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 0.8 million.

Cette charge supplémentaire de 0.8 million est due aux versements aux producteurs locaux en vertu de la loi 12937 leur accordant une subvention de 2.8 millions pour leur permettre de faire face à la crise économique et aux mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 votée en 2021.

Programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue"

- La ligne "Subvention Qualification + (CFC pour adultes)" présente une charge supplémentaire de 0.8 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 0.8 million.

Ce dépassement concerne une réallocation interne.

Programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques"

- La ligne "Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée" présente une charge supplémentaire de 3.3 millions intégralement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 4.1 million.

Ce dépassement de 3.3 millions est notamment dû à un surcroît de financement des prestations d'éducation précoce spécialisée (EPS) et de soutien pédagogique en classe ordinaire (SPES), ainsi qu'à la prise en charge des prestations individuelles de pédagogie spécialisée aux élèves en provenance d'Ukraine.

Programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalités"

- La ligne "Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)" présente une charge supplémentaire de 1.2 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.2 million.

Ce dépassement est dû au financement des mécanismes salariaux et des charges contraintes suite au refus du projet de budget 2022 ainsi que pour la participation au financement de l'allocation unique de vie chère 2022.

- La ligne "Enveloppe dispositif éducation spécialisée" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire (faisant partie des crédits impératifs) pour un montant total de 0.6 million.

- La ligne "Covid-19 Fondation officielle de la jeunesse" présente une charge supplémentaire de 1.7 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.7 million.

Ce dépassement est dû au financement des coûts exceptionnels induits par la crise sanitaire du printemps 2020 au premier semestre 2022 que la fondation n'a été en mesure d'absorber que partiellement.

- La ligne "Mesures éducatives et de placements" présente une charge supplémentaire de 3.8 millions partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.4 millions.

Pour rappel, cette ligne de subvention couvre les dépenses liées aux mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), les renforts éducatifs pour des placements complexes et différentes mesures ambulatoires de soutien.

Ce dépassement est dû au financement des besoins réels d'accueil et de prise en charge des MNA dans le cadre de la stabilisation du dispositif genevois mis en place avec l'office cantonal de la population et des migrations, ainsi qu'au financement des renforts éducatifs au sein des institutions genevoises d'éducation spécialisée (IGE) du fait de taux d'occupation importants dans les foyers et de mineurs placés ayant régulièrement des besoins multiples (social, éducatif, médical, psy, ...) et pour lesquels l'encadrement habituel dans les IGE s'avère parfois insuffisant.

Programme F05 "Hautes écoles"

- La ligne "Université de Genève" présente une charge supplémentaire de 3.8 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 3.8 millions.

Ce dépassement est dû au financement des mécanismes salariaux et de la tranche de la convention d'objectifs de l'année 2022 suite au refus du projet de budget 2022, ainsi que l'allocation unique de vie chère 2022.

- La ligne "HES-SO Genève Indemnité cantonale" présente une charge supplémentaire de 0.7 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 0.7 million.

Ce dépassement est dû au financement des mécanismes salariaux et à l'allocation unique de vie chère 2022.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG" présente une charge supplémentaire de 19.3 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 19.3 millions.

Ce dépassement se rapporte d'une part, à l'impact des mécanismes salariaux 2022 du personnel de soins et d'autre part, à hauteur de 6 millions, au renchérissement du prix des médicaments.

- La ligne "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement" présente une charge supplémentaire de 1.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 1.6 million.

Ce dépassement se rapporte à l'impact des mécanismes salariaux 2022 du personnel rattaché aux tâches de recherche et d'enseignement.

- La ligne "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général" présente une charge supplémentaire de 2.2 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 2.2 millions.

Ce dépassement se rapporte d'une part, à l'impact des mécanismes salariaux 2022 du personnel dévolu aux prestations d'intérêt général et d'autre part, à hauteur de 0.7 million, au financement de l'augmentation des capacités d'accueil des urgences adultes et des moyens mis à disposition de la centrale 144.

- La ligne "Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation" présente une charge supplémentaire de 4.2 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 4.2 millions.

Ce dépassement se rapporte d'une part, à l'impact des mécanismes salariaux 2022 du personnel de soins et d'autre part, à hauteur de 1.4 million, au financement de l'augmentation des prestations de nutrition servies ainsi que la couverture du déménagement du siège de l'Imad.

- La ligne "EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places +" présente une charge supplémentaire de 1.6 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 4.8 millions.

Du fait des douzièmes provisoires, le budget ne tenait pas compte des montants nécessaires au financement de l'adaptation des minutes de soins nécessaires aux résidents et des ouvertures de places planifiées.

- La ligne "Prestations stationnaires hospitalières" présente une charge supplémentaire de 10.5 millions partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 8.5 millions.

Le financement des prestations stationnaires hospitalières est une charge contrainte découlant de la législation fédérale. Le niveau final des dépenses s'est révélé supérieur à celui demandé par le biais de la demande de crédit supplémentaire.

- La ligne "Covid-19 Indemnisation HUG Pertes" présente une charge supplémentaire de 66.6 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 66.6 millions.

Les douzièmes provisoires 2022 se fondaient sur le budget 2021 hors moyens nécessaires au financement du dispositif Covid-19. Un crédit supplémentaire de 4.6 millions a été accordé dans un premier temps pour compléter les

douzièmes provisoires 2022. Le dispositif ainsi financé s'est rapidement révélé insuffisant pour faire face à l'important nombre d'hospitalisations constaté principalement sur le premier semestre 2022 si bien qu'un second crédit supplémentaire couvrant à la fois les pertes de chiffres d'affaires et les surcoûts liés à l'épidémie a dû être déposé pour un montant de 62 millions.

- La ligne "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG - surcoûts énergies)" présente une charge supplémentaire de 27 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 27 millions.

Les contrats d'approvisionnement en énergies des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sur le marché libre arrivaient à échéance à fin 2021 et il était prévu de les renouveler d'ici la fin du 1er trimestre 2022. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a causé une très importante hausse des tarifs à laquelle les HUG n'ont pas pu faire face et qui les a conduits à demander un crédit supplémentaire de 27 millions.

- La ligne "Covid-19 Indemnisation IMAD Pertes" présente une charge supplémentaire de 1.5 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.8 million.

Les douzièmes provisoires 2022 se fondaient sur le budget 2021 hors moyens nécessaires au financement du dispositif Covid-19. Un crédit supplémentaire de 1.8 million a été octroyé pour la couverture de celui-ci. Finalement, au vu de l'évolution de la pandémie, les dépenses réelles se sont révélées légèrement moindres.

Programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emploi"

- La ligne "Participation Cantonale LACI" présente une charge supplémentaire de 3.0 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.0 millions.

Cette charge supplémentaire résulte du calcul de la Confédération pour la participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail selon article 92, alinéa 7bis LACI.

Programme L04 "Promotion économique et tourisme"

- La ligne "Covid-19 Fondation pour le tourisme" présente une charge supplémentaire de 2.2 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 2.2 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12837 du 29 janvier 2021 octroyant une indemnité extraordinaire à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2021 et 2022 dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire.

- La ligne "Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029, 13072)" présente une charge supplémentaire de 13.3 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 123.6 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 13089 relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2022. Une part de ces aides est financée par la Confédération.

La demande en autorisation de crédit supplémentaire a été calibrée sur la base de l'estimation des dossiers à venir en 2022 par rapport aux dossiers reçus et en cours de traitement pour l'année 2021. Il s'est avéré que le nombre de demande pour une aide concernant le 1er trimestre 2022 a été beaucoup plus faible que prévu ; les entreprises ayant eu moins de diminution de chiffres d'affaires au premier trimestre 2022. Selon l'exposé des motifs, 3675 entreprises pouvaient prétendre à une aide. Or, après dépôt des demandes et vérifications, un peu plus de 300 entreprises ont bénéficié desdites aides.

Programme M01 "Transport et mobilité"

- La ligne "Transports Publics Genevois (TPG)" présente une charge supplémentaire de 8.9 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 8.9 millions.

Cette subvention complémentaire en faveur des TPG leur a été octroyée afin de leur permettre de mettre en place l'offre 2022.

- La ligne "Covid-19 Indemnité TPG" présente une charge supplémentaire de 15.3 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 28.3 millions.

Cette subvention complémentaire de 15.3 millions en faveur des TPG leur a été octroyée afin de faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire.

Plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les charges supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéa3 de la LGAF et à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, sous réserve des celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances, se montent à 1'002.9 millions (Tableau II).

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constituées par :

Rubrique 30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)

- Le programme A02 "Conseil d'Etat" présente une charge supplémentaire de 1.6 million.

Elle est notamment due aux mises à jour périodiques des tables actuarielles, ainsi que l'indexation des traitements des magistrats du Conseil d'Etat, qui influent sur la détermination de la provision mathématique pour leurs pensions.

- Le programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation" présente une charge supplémentaire de 1.6 million.

Ce dépassement est dû à la constitution de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire, dont notamment 0.9 million pour actualiser la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique.

- Le programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue" présente une charge supplémentaire de 0.6 million.

Ce dépassement est dû à la constitution de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire (actualisation de la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique).

- Le programme H01 "Sécurité publique" présente une charge supplémentaire de 9.8 millions.

Ce dépassement résulte d'une part, du mode d'élaboration des douzièmes provisoires 2022 retenu pour les mouvements en lien avec le "pont police" (+5.5 millions) et d'autre part, d'une utilisation de la provision existante pour le "pont police" inférieure au budget (+4.3 millions).

Le premier écart découle du fait que le montant retenu au titre des charges autorisées correspond à celui prévu au budget 2021, alors que les utilisations prévues de la provision étaient celles du projet de budget 2022 non voté. Cette différence de traitement génère une baisse anormale de l'enveloppe budgétaire à disposition. L'octroi d'un crédit supplémentaire de +5.4 millions par le Conseil d'Etat a permis de rétablir la situation.

Le dépassement est relatif à une utilisation inférieure de la provision "Pont Police" aux comptes par rapport au montant prévu dans les douzièmes provisoires.

- Le programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" présente une charge supplémentaire de 2.7 millions.

Ce dépassement résulte d'une part, du mode d'élaboration des douzièmes provisoires 2022 retenu pour les mouvements en lien avec le "pont police" (+0.3 million) et d'autre part, d'une utilisation de la provision existante pour le "pont police" inférieure au budget (+1.0 million).

Le dépassement est relatif à une utilisation inférieure de la provision "Pont Police" aux comptes par rapport au montant prévu dans les douzièmes provisoires.

Enfin, une provision pour litige RH de 1.4 million a dû être constituée.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme B04 "Gestion des locaux et logistique" présente une charge supplémentaire de 19.6 millions.

L'essentiel de cette charge supplémentaire a pour cadre le projet de construction de plus de 1'300 logements aux Vernets. Suite à la découverte de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les sols après une demande d'analyses du service de géologie, sols et déchets (GESDEC - DT), une provision de 18 millions a dû être enregistrée pour les frais de dépollution des terrains.

- Le programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées" présente une charge supplémentaire de 0.6 million.

Elle s'explique par un ajustement des provisions destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AI indûment versées. En effet, les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

- Le programme E01 "Protection de l'environnement" présente une charge supplémentaire de 0.9 million.

Elle est principalement due à la variation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés qui fait état d'une utilisation de celle-ci inférieure de 0.8 million par rapport au montant budgétisé (les travaux réalisés en 2022 ont été moins importants que prévus) et d'une dotation de provision supplémentaire de 0.1 million.

- Le programme H01 "Sécurité publique" présente une charge supplémentaire de 167.5 millions.

Ce dépassement s'explique d'une part, par la nécessité de constituer une provision de 162.8 millions pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) conformément à la teneur du projet de loi 13212 tel qu'adopté par la Commission des finances et d'autre part, par des dépréciations d'actifs en lien avec les débiteurs de la police (4.8 millions).

- Le programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" présente une charge supplémentaire de 37.3 millions.

Ce dépassement s'explique d'une part, par la nécessité de constituer une provision de 37.2 millions pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) conformément à la teneur du projet de loi 13212 tel qu'adopté par la Commission des finances et d'autre part, pour le solde, par des écritures en lien avec des dommages et intérêts.

- Le programme I01 "Impôts, taxes et droits" présente une charge supplémentaire de 91.8 millions.

Ce dépassement s'explique essentiellement par une augmentation de la provision liée à des dossiers importants concernant les personnes physiques.

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 41 millions.

Ce dépassement doit être replacé dans le contexte du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision de 41 millions représente le risque d'actionnement, par la CPEG, de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation.

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) présente un montant aux comptes (357.8 millions) inférieur de 2.5 millions par rapport au montant figurant au budget (360.4 millions).

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 3.7 millions.

Rubrique 34 Charges financières

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme E03 "Gestion des eaux" présente une charge supplémentaire de 1.0 million.

Elle fait suite à un travail de revue des actifs du département du territoire, un ancien actif lié au dragage des ports a été supprimé et a généré une moins-value non-prévue au budget de 1.0 million.

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 3.5 millions.

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. En 2022, le dépassement de 3.5 millions est principalement le fait de pertes de change sur monnaies étrangères et de moins-values liées à des cessions d'actifs qui ne pouvaient pas être budgétisées.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(Provisions/dépréciations)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

- La ligne "Subsides aux assurés à ressources modestes" présente une charge supplémentaire de 0.7 million.

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100 % des subsides estimés à fin septembre soit versé aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsides continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsides rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsides tardifs et rétroactifs. La charge supplémentaire de 0.7 million est due à une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les subsides tardifs et rétroactifs dus.

- La ligne "Couverture des créances des assureurs pour primes impayées" présente une charge supplémentaire de 6.7 millions.

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs. Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie (SAM) paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire. La charge supplémentaire de 6.7 millions est due à une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les créances insolvables dues.

- La ligne "Bourses d'études - enseignement secondaire II" présente une charge supplémentaire de 0.8 million.

Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de bourses d'études en attente de traitement (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande). La charge supplémentaire de 0.8 million est due à une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les prestations dues.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Covid-19 EMS" présente une charge supplémentaire de 2.7 millions.
Ce dépassement se justifie d'une part, par la nécessité d'ajuster la provision pour risques et charges relatives aux garanties octroyées aux EMS pour les personnes transférées sans dossier financier complet (0.1 million) et par une moindre utilisation de cette provision que prévue au budget (2.6 millions).

Rubrique 38 Charges extraordinaires (Amortissements)

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 604.6 millions.
Cette charge supplémentaire est notamment due à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG. Le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge sur l'exercice 2022 une part supplémentaire du coût de la recapitalisation de la CPEG avec pour objectif que le solde de ladite réserve budgétaire corresponde à celui de la dette envers la CPEG (3'677 millions).

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances totalisent 42.7 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

- Le projet de loi 12782 sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (LPCFPS) prévoyait dans les douzièmes provisoires 2022 un transfert de charges de l'Etat aux communes pour un montant total de 41.7 millions se déclinant ainsi :
 - Baisse de charges de 18.8 millions sur le programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" ;
 - Baisse de charges de 5.9 millions sur le programme C02 "Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées" ;
 - Baisse de charges de 8.3 millions sur le programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées" ;
 - Baisse de charges de 1.3 million sur le programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration" ;
 - Baisse de charges de 0.9 million sur le programme G01 "Logement et planification foncière" ;
 - Baisse de charges de 6.6 millions sur le programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées".

Ce projet de loi est actuellement gelé auprès de la commission des finances du Grand Conseil.

En l'absence d'une base légale, cette participation d'un montant total de 41.7 millions ne s'est pas concrétisée en 2022.

Sur l'exercice 2022, les dépassements non approuvés sur les programmes C01, C02, C03, C04, G01 et K01 découlent de l'absence du transfert de charges vers les communes.

- Le programme M01 "Transport et mobilité" présente une charge supplémentaire de 0.3 million.

La participation du canton de Genève au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui est une dépense à affectation obligatoire selon la loi fédérale sur les chemins de fer (art. 57 LCdF), a été réévaluée à la hausse par l'office fédéral des transports (OFT). Ce supplément a été prélevé directement par la

Confédération sur le compte du canton de Genève auprès de la Banque Nationale Suisse.

- Le programme M02 "Infrastructures routières et de transports" présente une charge supplémentaire de 0.4 million.

La participation du canton de Genève à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal de la Ville de Genève a été augmentée, conformément à la Convention signée entre les parties, en fonction du calcul du renchérissement sur la base de l'indice suisse des prix de la construction.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention"

- La ligne "Première ligne" présente une charge supplémentaire de 0.2 million.

La consommation de crack a connu une forte augmentation en 2022. De plus, les personnes dépendantes au crack ne ressentant plus les effets du froid sur leur organisme, l'ouverture dans l'urgence d'un dispositif d'accueil de ces personnes avant la survenue des grands froids s'est révélée indispensable pour préserver des vies. Compte tenu des délais, le DSPS a demandé au Conseil d'Etat de l'autoriser à octroyer un montant de 0.2 million à l'association Première Ligne afin de lui permettre de démarrer très rapidement son dispositif d'accueil. Le financement du dispositif sur l'exercice 2023 fera l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 1.2 million et d'un dépôt d'un projet de loi portant l'avenant au contrat de prestations liant l'Etat de Genève à Première Ligne.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				56'161'495	71'605'037
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	41'098'076	40'450'475	647'601	2'360'088
B05	Systèmes d'information et numérique	111'552'320	108'426'841	3'125'479	3'677'550
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	6'797'003	6'658'034	138'969	307'283
C05	Actions en matière d'asile et de migration	198'532	194'580	3'952	5'172
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	17'294'280	16'385'422	908'858	1'279'826
D01	Culture	2'886'351	2'407'189	479'162	712'408
D02	Sport et loisirs	1'976'563	1'962'275	14'288	127'716
E01	Protection de l'environnement	14'387'279	14'283'429	103'850	429'555
E03	Gestion des eaux	13'230'993	12'919'547	311'446	284'424 *
E04	Agriculture et nature	13'191'882	13'190'965	918	304'116
F01	Enseignement obligatoire et orientation	680'450'722	666'434'615	14'016'108	16'133'295
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	453'127'960	447'088'131	6'039'829	6'906'838
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	147'071'433	137'593'971	9'477'462	10'617'260
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	62'117'994	60'053'647	2'064'347	2'320'509
G03	Information du territoire et garantie des droits réels	9'753'932	9'726'207	27'725	211'281
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites	5'984'542	5'668'361	316'181	205'240 *
H03	Population, droit de cité et migration	30'211'944	28'769'312	1'442'632	1'332'803 *
I04	Exécution des poursuites et faillites	28'077'348	28'007'090	70'258	547'026
J01	Pouvoir judiciaire	145'801'550	143'001'485	2'800'065	3'630'221
K02	Régulation et planification sanitaire	4'314'513	4'231'338	83'175	217'940
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	27'292'745	14'424'052	12'868'693	17'904'546
L04	Promotion économique et tourisme	4'618'317	3'591'792	1'026'525	1'317'012
M02	Infrastructures routières et de transports	20'963'584	20'769'610	193'974	772'928
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				37'487'412	59'042'916
B04	Gestion des locaux et logistique	143'068'853	140'919'127	2'149'727	7'386'501
B05	Systèmes d'information et numérique	55'080'333	49'019'419	6'060'914	9'185'849
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	976'591	757'344	219'246	476'411
D01	Culture	1'386'612	819'428	567'185	567'185
D02	Sport et loisirs	484'099	480'082	4'017	55'466
E03	Gestion des eaux	10'844'287	9'630'310	1'213'977	1'213'998
E04	Agriculture et nature	6'880'417	6'719'884	160'533	625'838
F01	Enseignement obligatoire et orientation	16'366'176	15'688'747	677'429	1'373'626
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	11'997'059	11'403'433	593'626	815'068
F05	Hautes écoles	5'697	-	5'697	5'698
F06	Prestations transversales liées à la formation	6'257'515	6'216'643	40'872	367'151
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites	1'923'497	1'840'174	83'323	89'717
H01	Sécurité publique	20'034'683	19'541'669	493'014	493'014
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	44'487'180	27'225'984	17'261'196	22'058'166
H03	Population, droit de cité et migration	2'239'226	1'867'961	371'265	482'838
J01	Pouvoir judiciaire	45'788'080	45'640'775	147'305	104'705 *
K02	Régulation et planification sanitaire	554'598	552'902	1'696	110'985
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	7'414'077	2'613'152	4'800'925	9'905'233
L04	Promotion économique et tourisme	2'983'992	777'606	2'206'386	3'296'385
M01	Transport et mobilité	6'096'803	5'677'349	419'454	419'454
M02	Infrastructures routières et de transports	11'274'366	11'264'739	9'627	9'628

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
				Total	dont autorisés
34 Charges financières (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				2'078'847	8'580'000
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	193'244'590	191'165'743	2'078'847	8'580'000
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				702'533	1'092'410
H01	Sécurité publique	1'931'941	1'611'812	320'129	850'000
H03	Population, droit de cité et migration	5'917'491	5'535'088	382'403	242'410 *
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				255'440'538	413'855'156
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) foyer Le Pertuis	1'192'849	1'182'437	10'412	10'412
	Comité International Croix-Rouge Genève internationale subventions diverses +	10'500'000	4'500'000	6'000'000	6'000'000
		188'701	84'690	104'011	200'000
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Hospice Général Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	85'977'649	78'683'226	7'294'423	7'294'423
	Association Argos	2'821'137	2'805'292	15'845	15'845
	Centre genevois de consultation LAVI	1'415'725	1'404'519	11'206	11'208
	Centre social protestant de Genève (CSP)	836'882	636'882	200'000	200'000
	Caritas Genève	738'232	538'232	200'000	200'000
	Fondation Partage	550'000	-	550'000	550'000
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					
	Prestations complémentaires cantonales AVS (Hors prov.)	69'296'159	68'102'000	1'194'159	1'200'000
	Prestations d'aide sociale - AVS	6'494'433	5'208'846	1'285'587	1'282'000 *
	Abonnements TPG - AVS	2'142'168	1'960'000	182'168	167'000 *
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					
	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	73'804'605	68'709'427	5'095'178	5'095'178
	EPH - Clair-Bois - Adultes	25'505'541	24'621'948	883'593	883'593
	EPH - Aigues-Vertes	21'101'993	20'302'481	799'512	799'512
	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	20'895'659	20'502'589	393'070	393'070
	EPH - Foyer Handicap	19'307'552	18'981'304	326'248	326'248
	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	12'948'036	12'111'488	836'548	836'548
	EPH - Fondation Trajets	7'790'683	7'714'499	76'184	76'184
	EPH - Association La Corolle	5'770'555	5'038'818	731'737	731'737
	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	4'596'387	4'555'672	40'715	40'715
	EPH - La Maison des Champs	2'251'198	2'203'577	47'621	47'621
	EPH - Réalise	917'891	785'382	132'509	132'509
	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	682'455	662'144	20'311	20'311
	EPH - Association Arcade 84	509'321	505'239	4'082	4'082
	EPH - Association Point du Jour	288'136	283'521	4'615	4'615
	Fondation Cap loisirs	1'264'726	964'726	300'000	300'000
	Association Dracar	350'000	-	350'000	350'000
	Pro Infirmis	512'389	289'389	223'000	223'000
	Insieme Genève	495'346	175'346	320'000	320'000
	Association Cérébral Genève	317'171	77'171	240'000	240'000
	Prestations d'aide sociale - AI	2'747'864	2'156'290	591'574	465'452 *
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	24'074'770	23'614'703	460'067	460'067

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
				Total	dont autorisés
C05 Actions en matière d'asile et de migration					
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	16'084'519	15'505'210	579'309	579'309
	Hospice Général - Prestations - Asile	45'596'304	33'065'706	12'530'598	44'000'000
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	4'218'886	2'013'326	2'205'560	2'205'560
D01 Culture					
	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)	4'759'000	4'609'000	150'000	150'000
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751, 12990 et 13128)	9'150'000	-	9'150'000	9'150'000
E01 Protection de l'environnement					
	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif +	50'000	-	50'000	50'000
E02 Energie					
	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	8'325'642	7'827'000	498'642	500'000
E03 Gestion des eaux					
	Education à la nature +	122'020	10'000	112'020	110'000 *
E04 Agriculture et nature					
	Dégâts dus à la faune	426'167	300'000	126'167	115'000 *
	Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF (loi 12937)	778'300	-	778'300	791'000
	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	1'106'761	745'000	361'761	600'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	8'561'000	7'725'000	836'000	836'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					
	EPH - Fondation Clair Bois secteur mineurs	16'980'316	16'844'709	135'607	135'607
	EPH - Fondation Ensemble secteur mineurs	8'541'872	8'128'371	413'501	413'501
	EPH - Fondation SGIPA secteur mineurs	5'774'164	5'410'214	363'950	363'950
	L'ARC, une autre école	3'334'888	3'037'050	297'838	297'838
	La Voie lactée	2'159'117	2'003'271	155'846	155'846
	Ecole protestante d'altitude enseignement spécialisé	1'255'495	887'880	367'615	367'615
	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée	33'955'467	30'615'036	3'340'431	4'100'744
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	38'420'389	37'217'910	1'202'479	1'202'479
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	8'838'290	8'635'447	202'843	202'843
	Astural - éducation spécialisée	6'581'592	6'412'420	169'172	169'172
	Ecole protestante d'altitude éducation spécialisée	1'801'945	1'781'463	20'482	29'723
	Enveloppe dispositif éducation spécialisée Covid-19 Fondation officielle de la jeunesse	1'725'000	-	1'725'000	1'725'000
	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire	1'520'000	1'320'000	200'000	200'000
	Mesures éducatives et de placements	32'175'799	28'351'585	3'824'214	3'382'000 *
F05 Hautes écoles					
	Université de Genève	364'954'405	361'178'900	3'775'505	3'775'505
	HES-SO Genève Indemnité cantonale	26'585'991	25'878'368	707'623	707'623
F06 Prestations transversales liées à la formation					
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	13'763'780	13'735'246	28'534	28'534
	Conservatoire de musique de Genève	11'443'272	11'418'318	24'954	24'954
	Institut Jaques-Dalcroze	4'338'493	4'324'817	13'676	13'676
	Subventions ponctuelles DIP +	214'929	133'487	81'442	88'370
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					
	Association REPR	435'554	168'554	267'000	267'000

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
				Total	dont autorisés
H03 Population, droit de cité et migration					
	Centre social protestant - Service d'aide aux victimes de traite des êtres humains	86'240	-	86'240	86'240
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	223'314'640	203'982'079	19'332'561	19'332'561
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	202'818'887	201'193'022	1'625'865	1'625'865
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	191'787'582	189'582'815	2'204'767	2'204'767
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	87'515'411	83'292'271	4'223'140	4'223'140
	EMS - Maison de Vessy	8'409'399	8'220'069	189'330	189'330
	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places +	3'701'042	2'076'640	1'624'402	4'799'688
	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	7'473'162	7'242'374	230'788	230'788
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	7'007'595	6'820'483	187'112	187'112
	EMS - Le Prieuré	4'468'651	4'350'750	117'901	117'901
	EMS - Butini	4'348'274	4'238'696	109'578	109'578
	EMS - Les Châtaigniers	4'010'651	3'891'340	119'311	119'311
	EMS - Eynard Fatio	3'497'232	3'419'194	78'038	78'038
	EMS - La Terrassière	2'923'502	2'830'995	92'507	428'259
	EMS - Les Charmettes	3'216'740	3'119'769	96'971	96'971
	EMS - Châtelaine	3'008'802	2'920'815	87'987	87'987
	EMS - Résidence de Bon Séjour	2'836'808	2'735'160	101'648	101'648
	EMS - Notre Dame	2'820'493	2'762'665	57'828	57'828
	EMS - La Plaine	2'656'773	2'579'379	77'394	77'394
	EMS - Le Nouveau-Kermont	2'646'255	2'578'954	67'301	67'301
	EMS - St-Loup - Vandelle	2'634'401	2'559'123	75'278	75'278
	EMS - Foyer Béthel	2'606'318	2'538'170	68'148	68'148
	EMS - Résidence Les Tilleuls	2'464'349	2'405'185	59'164	59'164
	EMS - Foyer St-Paul	2'343'351	2'319'085	24'266	480'542
	EMS - Mouilles	2'362'064	2'301'074	60'990	60'990
	EMS - Pierre de la Fée	2'339'721	2'276'304	63'417	63'417
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	2'174'498	2'118'730	55'768	194'701
	EMS - De la Rive	2'290'325	2'231'286	59'039	59'039
	EMS - Domaine de la Louvière	2'274'716	2'222'256	52'460	52'460
	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	2'178'694	2'123'104	55'590	55'590
	EMS - Les Bruyères	2'161'848	2'100'599	61'249	61'249
	EMS - Résidence Fort Barreau	2'156'725	2'100'639	56'086	86'862
	EMS - Résidence des Franchises	2'141'895	2'083'511	58'384	58'384
	EMS - Résidence Happy Days	1'860'667	1'811'081	49'586	301'573
	EMS - Les Pervenches	2'113'856	2'054'662	59'194	59'194
	EMS - La Providenza	2'008'582	1'963'392	45'190	45'190
	EMS - Les Pins	1'989'372	1'938'530	50'842	50'842
	EMS - Plantamour	1'958'561	1'915'546	43'015	43'015
	EMS - Stella	1'925'249	1'874'473	50'776	50'776
	EMS - Nouveau Coccinelle	1'901'126	1'859'297	41'829	41'829
	EMS - Résidence Vendée	1'869'545	1'812'028	57'517	57'517
	EMS - Drize	1'864'267	1'803'697	60'570	284'341
	EMS - Foyer Vallon	1'839'105	1'787'360	51'745	51'745
	EMS - Villa Mona	1'807'627	1'763'666	43'961	43'961
	EMS - Résidence Saconnay	1'766'776	1'719'623	47'153	47'153
	EMS - Résidence de la Champagne	1'758'294	1'711'997	46'297	46'297
	EMS - Résidence Jura	1'747'782	1'704'299	43'483	43'483
	EMS - Maison de la Tour	1'662'897	1'620'356	42'541	42'541
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	1'628'345	1'584'009	44'336	44'336
	EMS - Résidence Beauregard	1'582'762	1'546'140	36'622	36'622
	EMS - Résidence Mandement	1'378'188	1'335'091	43'097	43'097
	EMS - Le Léman	1'121'707	1'094'903	26'804	26'804
	EMS - Les Mimosas	1'109'637	1'083'147	26'490	26'490
	EMS - La Méridienne	971'371	941'606	29'765	134'597
	EMS - Villa Mandement	1'055'797	1'032'068	23'729	23'729

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
				Total	dont autorisés
	Quartier de l'Adret	1'799'050	1'782'778	16'272	16'272
	IEPA Clair Val	1'878	-	1'878	1'878
	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	1'267'586	1'257'758	9'828	9'828
	Foyer de jour Relais Dumas	859'339	852'228	7'111	7'111
	Foyer de jour Pavillon Butini	854'936	848'827	6'109	6'109
	Foyer de jour Le Caroubier	763'752	757'750	6'002	6'002
	Foyer de jour Maison de Saconnay	756'319	750'681	5'638	5'638
	Foyer de jour l'Oasis	741'825	735'022	6'803	6'803
	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	724'575	717'313	7'262	7'262
	Foyer de jour La Seymaz	711'059	705'468	5'591	5'591
	Foyer de jour Livada	697'889	692'196	5'693	5'693
	Foyer de jour Soubeyran	692'985	686'899	6'086	6'086
	Prestations stationnaires hospitalières	460'824'113	450'336'938	10'487'175	8'534'861 *
	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes	66'600'000	-	66'600'000	66'600'000
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG - surcoûts énergies)	27'000'000	-	27'000'000	27'000'000
	Covid-19 Indemnisation IMAD Pertes	1'536'275	-	1'536'275	1'775'000
	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes	200'000	-	200'000	200'000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					
	Activité physique et alimentaire +	197'262	153'208	44'054	50'000
	Inégalité de santé +	218'000	105'000	113'000	250'000
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					
	Participation Cantonale LACI	17'513'000	14'529'000	2'984'000	2'984'000
L04 Promotion économique et tourisme					
	Covid-19 Fondation pour le tourisme	2'200'000	-	2'200'000	2'200'000
	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029, 13072)	13'295'747	-	13'295'747	123'568'781
M01 Transport et mobilité					
	Transports Publics Genevois (TPG)	253'372'600	244'434'060	8'938'540	8'938'540
	Covid-19 Indemnité TPG	15'332'000	-	15'332'000	28'300'000
TOTAL I				351'870'825	554'175'519

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						16'729'409
A02 Conseil d'Etat		Provisions/ dépréciations		1'103'154	-513'568	1'616'722
B05 Systèmes d'information et numérique		Provisions/ dépréciations	oui	76'300	-	76'300
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/ dépréciations		1'590'700	-	1'590'700
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations		551'499	-	551'499
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations		-2'718'445	-12'503'370	9'784'925
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations		1'200'803	-1'487'321	2'688'124
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/ dépréciations		143'486	-277'653	421'139
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						360'477'331
B01 Etats-majors départementaux		Provisions/ dépréciations	oui	14'425	1'000	13'425
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats		Pertes effectives et cas particuliers		387'628	-	387'628
B04 Gestion des locaux et logistique		Provisions/ dépréciations		18'285'957	-1'300'000	19'585'957
B05 Systèmes d'information et numérique		Pertes effectives	oui	53'060	-	53'060
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		Provisions/ dépréciations	oui	4'029'857	4'000'000	29'857
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		Provisions/ dépréciations		2'573'871	2'000'000	573'871
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/ dépréciations	oui	95'613	60'000	35'613
E01 Protection de l'environnement		Provisions/ dépréciations		-1'144'694	-1'999'000	854'306
E04 Agriculture et nature		Provisions/ dépréciations		214'983	10'600	204'383
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations	oui	55'427	25'300	30'127
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		Provisions/ dépréciations	oui	126'565	63'017	63'548
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/ dépréciations		713'513	300'000	413'513
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		185'162'820	17'638'455	167'524'365
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		37'257'104	-	37'257'104
H03 Population, droit de cité et migration		Provisions/ dépréciations	oui	80'410	10'000	70'410
I01 Impôts, taxes et droits		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		179'892'418	88'050'000	91'842'418
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Provisions/ dépréciations		41'000'000	-	41'000'000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		140'716	39'839	100'877
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi		Provisions/ dépréciations	oui	181'746	140'000	41'746
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Provisions/ dépréciations		409'987	60'000	349'987
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	50'636	5'500	45'136

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						3'732'585
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements		230'710'491	229'645'894	1'064'597
D01	Culture	Amortissements	oui	218'752	205'808	12'945
D02	Sport et loisirs	Amortissements	oui	178'979	168'388	10'591
E01	Protection de l'environnement	Amortissements	oui	647'406	621'287	26'119
E03	Gestion des eaux	Amortissements		4'435'492	4'192'821	242'671
E04	Agriculture et nature	Amortissements		2'552'979	2'333'972	219'007
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements		1'961'168	1'759'214	201'954
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Amortissements		4'145'815	3'764'731	381'084
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Amortissements	oui	323'363	283'327	40'036
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Amortissements	oui	323'384	275'633	47'751
F06	Prestations transversales liées à la formation	Amortissements		756'771	499'332	257'440
H01	Sécurité publique	Amortissements		6'132'866	5'494'535	638'331
H04	Sécurité civile et armée	Amortissements	oui	314'587	272'166	42'421
I04	Exécution des poursuites et faillites	Amortissements	oui	134'626	119'477	15'149
M02	Infrastructures routières et de transports	Amortissements		46'376'020	45'866'825	509'195
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	852'823	829'529	23'294
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						4'908'703
C04	Soutien à la famille et à l'intégration		oui	81'599	-	81'599
E03	Gestion des eaux	Pertes effectives		1'037'729	-	1'037'729
H01	Sécurité publique	Pertes effectives		375'982	133'923	242'059
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives		3'541'707	-	3'541'707
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	5'610	-	5'610
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassements entre natures de charges)						606'311
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	15'957'131	15'937'761	19'370
C02	Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	Amortissements	oui	472'326	433'400	38'926
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Amortissements		2'766'478	2'538'483	227'995
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Amortissements	oui	539'801	495'314	44'487
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Amortissements	oui	472'326	433'400	38'926
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Amortissements	oui	134'950	123'828	11'122
D02	Sport et loisirs	Amortissements	oui	160'000	101'426	58'574
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	574'509	560'847	13'662
F02	Enseignement secondaire II et formation continue		oui	11'683'244	11'670'878	12'366
G01	Logement et planification foncière	Amortissements		2'577'693	2'450'371	127'322
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	775'960	762'399	13'561
36 Charges de transfert (liste des subventions)						11'827'551
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		1'385'457	700'000	685'457
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		7'789'165	1'134'600	6'654'565
	Bourses d'études - enseignement secondaire II (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		1'632'894	853'700	779'194
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Abonnements TPG - AI		oui	2'422'790	2'327'099	95'691
D01 Culture						
	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		oui	2'321'395	2'257'694	63'701
E01 Protection de l'environnement						
	2050Today		oui	100'000	-	100'000

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

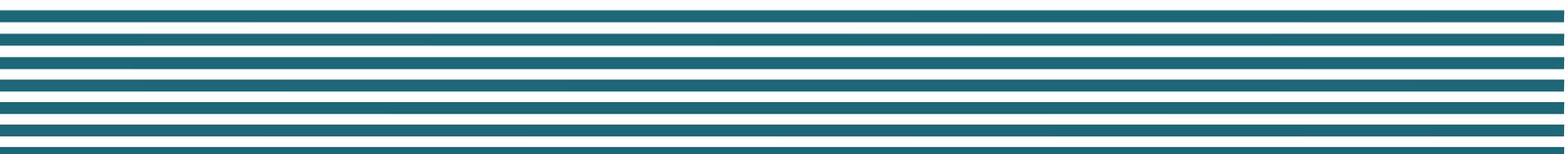
Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements
F02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		oui	5'568'294	5'478'410	89'884
	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		oui	639'420	552'811	86'609
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité						
	Colonies de vacances - divers +		oui	497'843	482'013	15'830
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites						
	Subventions à la restauration des bâtiments		oui	2'175'764	2'151'000	24'764
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées						
	Covid-19 EMS (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		83'025	-2'640'000	2'723'025
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention						
	Santé mentale +		oui	512'946	438'620	74'326
	ISOPHT		oui	77'893	40'836	37'057
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi						
	Covid-19 Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989) (Hors prov.)		oui	46'677	-	46'677
L04 Promotion économique et tourisme						
	Covid-19 Indemnités charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		332'475	-	332'475
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations	oui	751'660	733'364	18'296
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						604'573'489
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Amortissements		722'244'988	117'671'499	604'573'489
TOTAL II						1'002'855'380

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21 et 26), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Pour l'exercice 2022, vu l'exécution budgétaire sous le régime des douzièmes provisoires, les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, soit inférieurs à 100 000 francs ou entre 100 000 francs et 500 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2022	Budget 2022	Dépassements	
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			42'545'783	
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	-	-18'838'116	18'838'116	
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	-	-5'853'314	5'853'314	
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	-	-8'253'372	8'253'372	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	-	-1'325'453	1'325'453	
G01 Logement et planification foncière	-	-876'291	876'291	
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	539'086	-6'153'454	6'692'540	
M01 Transport et mobilité	6'772'650	6'500'000	272'650	
M02 Infrastructures routières et de transports	26'559'047	26'125'000	434'047	
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			199'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention				
	Première ligne ⁽¹⁾	2'694'990	2'495'990	199'000
TOTAL III			42'744'783	

⁽¹⁾ Le DSPS a déposé le 9 décembre 2022 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 199'000 F. Supérieure au seuil de matérialité de CHF 100'000 en cas de budget selon les douzièmes provisoires, elle a néanmoins été acceptée uniquement par le Conseil d'Etat en date du 21 décembre 2022 en raison de l'urgence sanitaire liée à ce dossier. Le dépassement entre les comptes 2022 et le budget selon les douzièmes provisoires étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.



**A9. Liste annexe des
provisions par programme
et nature à 2 positions**





Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	15'492'806	15'117'992	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat est supérieure au Budget en raison des évolutions récentes de deux paramètres : - Changement de table VZ (2020 remplace 2005). - Indexation de 2,44% des futures rentes des actifs.
	dont dotations provisions	3'953'594	2'883'926	
	dont utilisations provisions	-2'850'440	-3'397'494	Utilisation de la provision destinée au versement des rentes des anciens magistrats inférieure au budget.
	34 Charges financières	602'261	602'170	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	dont dotations provisions	602'170	602'170	
43 Revenus divers	549'234	25'000	Reprise d'une provision en lien avec un litige avec le personnel.	
dont reprises provisions	484'000	-		
A03 Exercice des droits politiques	43 Revenus divers	186'728	37'600	Reprise d'une provision en lien avec un litige avec le personnel.
	dont reprises provisions	131'253	-	
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	5'134'867	5'545'828	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat prévue est inférieure au budget. Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Magistrats de la Cour des Comptes.
	dont dotations provisions	110'942	187'637	
	dont utilisations provisions	-94'678	-95'422	
	34 Charges financières	45'125	45'125	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
dont dotations provisions	45'125	45'125		
B01 Etats-majors départementaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'801'945	2'938'838	Dotation à la provision pour dépréciation de créances du secrétariat général du DSPS pour 14 425 F.
	dont dotations dépréciations	14'425	-	
	43 Revenus divers	699'357	-	Reprise partielle de la provision relative au contentieux pour le personnel.
dont reprises provisions	695'893	-		
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	40'913'442	40'290'335	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat légèrement inférieures au budget. Utilisation de la provision relative au paiement des rentes diverses gérées par l'Etat.
	dont dotations provisions	72'796	107'835	
	dont utilisations provisions	-257'430	-267'975	
	34 Charges financières	24'960	23'429	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
dont dotations provisions	23'429	23'429		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description	
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	36 Charges de transfert dont utilisations dépréciations	-34'400 -34'400	- -	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux sur les prêts consentis aux ménages privés.	
B04 Gestion des locaux et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations provisions dont utilisations provisions	161'354'810 18'000'000 -	139'619'127 - -1'500'000	Ajustement de provision pour dépollution du site des Vernets. Non-utilisation de la provision pour risques et charges dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV).	
	dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	223'680 -88'848	200'000 -200'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments.	
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations	4'621'911 132'065	4'975'565 -	Reprise de provision pour dépréciation de créances du service de la gérance et du service travaux et entretien.	
	B05 Systèmes d'information et numérique	30 Charges de personnel dont dotations provisions 43 Revenus divers dont reprises provisions	111'628'620 76'300 11'149'486 271'320	108'426'841 - 11'769'766 -	Dotation à provision pour litige RH. Reprise de provision pour litige RH.
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	1'540'299 987'622 -859'351	2'505'220 1'834'000 -1'134'000	Les dépréciations nettes de créances comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).	
	36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	1'142'522'365 74'079'165 -62'974'520 2'988'769 -4'007'191	1'202'315'767 72'296'600 -69'227'100 4'807'950 -4'268'116	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de bourses d'études et de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande), aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) et aux primes impayées des assurés conformément à	
	43 Revenus divers dont reprises provisions	1'294'998 1'294'914	320 -	Ces revenus correspondent aux reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations du service de l'assurance-maladie.	
	C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	4'444'166 2'997'875 -1'279'712	4'591'554 3'500'000 -3'000'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AVS indûment versées.
		36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions	330'709'232 9'193'102 -9'453'073	329'809'932 8'500'000 -7'200'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement au 31 décembre. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	2'991'016 2'609'992 -1'114'135	2'592'220 1'800'000 -1'800'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AI indûment versées.
	36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions	466'582'419 15'641'866 -17'148'080	463'748'650 17'000'000 -15'200'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement au 31 décembre. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	3'943'115 1'896'107 -3'901'790	5'465'374 3'254'150 -3'300'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA et des créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées.
	36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions	88'660'385 1'469'684 -1'408'440	98'220'288 1'750'000 -1'500'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires familiales en attente de traitement au 31 décembre. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations provisions dont utilisations provisions dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	1'072'203 157'700 -62'201 113 -	817'344 - - 60'000 -60'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque financière des litiges, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd). Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du SPAd.
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations dont reprises provisions	155'649 69'844 85'623	548'621 - -	Ces revenus correspondent aux reprises de dépréciations sur créances et des provisions relatives aux litiges, devenues sans objet.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations provisions dont utilisations provisions	4'430'274 76'810 -1'221'505	4'547'221 - -2'000'000	Augmentation de la provision pour sites contaminés. Utilisation de la provision pour sites contaminés. Il est très difficile d'estimer les travaux qui vont être effectués dans l'année et donc du montant de l'utilisation de la provision lors de l'élaboration budgétaire.
E01 Protection de l'environnement	43 Revenus divers dont reprises dépréciations dont reprises provisions	183'480 146'861 36'471	500 - -	Reprises sur la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'environnement. Reprises sur la provision pour sites contaminés.
	36 Charges de transfert dont utilisations dépréciations	8'325'642 -	8'077'000 -125'000	Pas de perte constatée et donc pas d'utilisation de la provision pour dépréciation de créances sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
E03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'855'812	9'635'310	Augmentation de la dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'eau.
	dont dotations dépréciations	10'524	5'000	
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'095'400	6'730'484	Augmentation de la dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	dont dotations dépréciations	212'620	6'000	
	43 Revenus divers	11'811	125'300	Reprises de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
dont reprises dépréciations	80	34'400		
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	682'041'422	666'434'615	Constitution de provisions pour litiges avec le personnel de l'enseignement obligatoire (dont 0.9 million pour actualiser la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique suite à un recours déposé fin 2021).
	dont dotations provisions	1'590'700	-	
	43 Revenus divers	1'204'268	1'096'419	Reprise de provisions pour litiges avec le personnel de l'enseignement obligatoire suite à la fin de certaines procédures.
dont reprises provisions	480'000	-		
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	453'679'459	447'088'131	Ajustement de la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique suite à un recours déposé fin 2021.
	dont dotations provisions	551'499	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'119'431	19'357'511	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
	dont dotations dépréciations	54'751	14'500	
	43 Revenus divers	2'475'822	954'341	Reprise de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II. Reprise de provisions pour litiges avec le personnel de l'enseignement secondaire II suite à la fin de certaines procédures.
dont reprises dépréciations	11'601	18'000		
dont reprises provisions	617'352	-		
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'123'623	11'466'450	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique.
	dont dotations dépréciations	124'850	10'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'535'446	2'787'236	Remise à niveau de la provision pour pertes sur débiteurs au service dentaire scolaire. Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs au service dentaire scolaire.
	dont dotations dépréciations	64'407	107'000	
	dont utilisations dépréciations	-25'314	-60'772	
	43 Revenus divers	2'125'531	3'214'141	Reprise de provisions pour dépréciation de créances au service de protection des mineurs
dont reprises dépréciations	150'521	16'422		
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'023'178	2'765'225	Dotation de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière, principalement liée aux encaissements de surtaxes et de trop-perçus, difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire. Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées.
	dont dotations dépréciations	1'698'733	2'000'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'250'063	-1'350'000	
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'711'646	11'521'481	Dotation de la provision pour dépréciations de créances à l'office des autorisations de construire, difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire. Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office des autorisations de construire en fonction des pertes comptabilisées.
	dont dotations dépréciations	713'513	300'000	
	dont utilisations dépréciations	-29	-100'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel dont utilisations provisions	319'905'121 -2'718'445	319'136'727 -12'503'370	Utilisation de la provision pour la rente-Pont Police.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	205'197'502	37'180'124	Constitution d'une provision pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP).
	dont dotations provisions	162'800'000	100'000	
	dont dotations dépréciations	22'362'820	17'538'455	Constitution de la provision pour pertes sur créances de la police.
	dont utilisations dépréciations	-19'303'446	-18'800'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de la police.
	34 Charges financières dont dotations provisions	375'982 133'923	133'923 133'923	Escompte sur les rentes-Pont Police.
43 Revenus divers	5'082'075	1'747'075	Reprise de la provision pour les rentes-Pont Police (3 082 341 F). Reprise de la provision pour litiges RH (1 797 804 F). Reprise de provision pour litige avec des mandataires (198 661 F).	
dont reprises provisions	5'078'806	1'743'575		
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel dont dotations provisions dont utilisations provisions	131'509'187 1'355'298 -154'496	130'444'171 - -1'487'321	Constitution d'une provision pour litiges RH. Utilisation de la provision pour la rente-Pont Police.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81'744'284	27'225'984	Constitution d'une provision pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) (37 200 000 F). Constitution d'une provision afin de couvrir les demandes d'indemnités éventuelles pour des conditions de détentions illicites (58 600 F).
	dont dotations provisions	37'258'600	-	
	43 Revenus divers	555'844	169'652	Reprise de la provision pour litiges RH (244 584 F). Reprise de la provision pour les rentes-Pont Police (70 802 F). Reprise de la provision pour litige concernant des mandataires (86 100 F). Reprise de la la provision concernant les indemnités relatives aux conditions de détention illicites (133 900 F).
	dont reprises provisions	535'386	169'652	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'319'636	1'877'961	Dotation à la provision pour dépréciation de créances.
	dont dotations dépréciations	80'195	10'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	
H04 Sécurité civile te armée	43 Revenus divers	635'193	550'000	Reprise de la provision pour dépréciation de créances.
	dont reprises dépréciations	48'804	-	
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179'892'418	88'050'000	Dotation et utilisation de la provision pour créances fiscales. La hausse est expliquée par une augmentation de la provision liée à des dossiers
	dont dotations dépréciations	179'892'418	88'050'000	
	dont utilisations dépréciations	-87'734'806	-87'500'000	
	43 Revenus divers	4'663'492	-	Reprise de la provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'élaboration budgétaire.
dont reprises dépréciations	4'663'492	-		
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41'000'000	-	Dotation de provision pour risque et charges concernant recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle. Dotation et utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	dont dotations provisions	41'000'000	-	
	dont utilisations dépréciations	-2'981'156	-	
	43 Revenus divers	15'493'428	15'594'665	Reprise de provision pour les créances (ex-fonds de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux.
	dont reprises dépréciations	1'384'701	2'070'000	
	44 Revenus financiers	213'744'435	151'484'733	Reprise de la dépréciation du prêt à la Fondation Genève Tourisme & Congrès.
dont reprises dépréciations	6'151'130	-		
I04 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'325'087	5'279'691	Dotation de la provision pour débiteurs douteux des offices cantonaux des poursuites et faillites.
	dont dotations dépréciations	26'144	130'000	
	dont utilisations dépréciations	-20'217	-130'000	Utilisation de la dépréciation sur créances douteuse de l'office cantonal des poursuites.
	dont utilisations provisions	-60'345	-	Utilisation de la dépréciation pour risques et charges de l'office cantonal des poursuites sur les prestations de services de tiers non refacturables.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	145'945'036	142'723'832	Provision pour un litige RH en cours. Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPE.
	dont dotations provisions	225'000	-	
	dont utilisations provisions	-81'514	-277'653	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'027'658	60'940'775	Dotation aux provisions sur débiteurs douteux de la filière pénale pour un montant inférieur au budget alloué. Utilisation pour pertes sur débiteurs supérieures au budget.
	dont dotations dépréciations	12'226'419	15'300'000	
	dont utilisations dépréciations	-13'141'598	-6'000'000	
43 Revenus divers	72'132'044	11'040'000	Reprise de provisions en lien avec les mesures transitoires (transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus importante que le budget.	
dont reprises provisions	896'600	300'000		
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36 Charges de transfert	1'614'073'107	1'492'330'669	Dotation à la provision pour garanties en lien avec les patients transférés des HUG dans les EMS sans dossiers financiers aboutis. Utilisation de provision pour les prestations de soins à domicile
	dont dotations provisions	83'025	10'286'500	
	dont utilisations provisions	-1'535'754	-3'640'000	Reprise sur la provision pour les prestations de soins à domicile.
	43 Revenus divers	21'251'335	20'210'440	
dont reprises provisions	465'294	-		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'554'793	2'652'991	Dotation à la provision pour dépréciation de créances du SCAV. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances du SCAV.
	dont dotations dépréciations	127'407	85'500	
	dont utilisations dépréciations	-100'504	-85'000	
	43 Revenus divers	844'692	439'350	Reprise de la provision dépréciation du matériel de protection.
dont reprises dépréciations	595'363	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	980'859	1'958'513	Dotation plus importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	dont dotations dépréciations	150'029	140'000	
	dont dotations provisions	-	600'000	Utilisation moins importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	dont utilisations dépréciations	-48'045	-140'000	
	dont utilisations provisions	-	-600'000	
	36 Charges de transfert	52'740'011	53'099'345	
dont utilisations provisions	-46'677	-		
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	43 Revenus divers	1'004'626	59'740	Reprise plus importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	dont reprises dépréciations	70'948	30'000	
	dont reprises provisions	933'323	-	Reprise partielle de la provision relative à l'aide complémentaire RHT COVID (loi 12989).
L04 Promotion économique et tourisme	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	908'132	674'073	Dotation plus importante que prévue pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Registre du commerce concernant les débiteurs douteux.
	dont dotations dépréciations	352'308	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-80'000	
	43 Revenus divers	249'949	50'000	Reprise de la provision sur les débiteurs douteux de la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN).
dont reprises dépréciations	43'674	-		
L04 Promotion économique et tourisme	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'983'992	777'606	Utilisation de la provision relative aux aides cas de rigueur en faveur des entreprises.
	dont utilisations dépréciations	-173'573	-	
	36 Charges de transfert	28'682'699	13'038'562	Dotation à la provision relative à la loi 12824 (RHT+).
	dont dotations provisions	332'475	-	
	dont utilisations dépréciations	-82'206	-	Utilisation de la provision relative aux prêts pour les starts-up.
43 Revenus divers	9'778'205	272'000	Reprise de la provision relative aux aides cas de rigueur en faveur des entreprises.	
dont reprises dépréciations	9'590'106	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2022	Douzièmes prov. 2022	Description
M01 Transport et mobilité	43 Revenus divers dont reprises provisions	3'748'203 1'660'331	2'497'549 -	Reprise de provision pour risques et charges - CFF Covid-19.
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations dépréciations	11'277'811 -	11'274'739 -90'000	Non-utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	2'449'836 891'180 -38'084	2'781'312 1'158'545 -60'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules.
Total des programmes avec des montants inférieurs à 10'000 francs	Dotations provisions Utilisations provisions Reprises provisions Dotations dépréciations Utilisations dépréciations Reprises dépréciations	8'524 -1'800 3'000 17'174 -16 6'334	8'524 - - 500 -1'000 -	



